

DYNAMIQUES DU DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

RÉUSSIR LA TRANSFORMATION PRODUCTIVE



Union
Africaine 


OCDE 
CENTRE DE DÉVELOPPEMENT

2019

Dynamiques du développement en Afrique 2019

RÉUSSIR LA TRANSFORMATION PRODUCTIVE

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Commission de l'Union africaine ; de l'OCDE ou de son Centre de développement ou de leurs pays membres.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les noms des pays et des territoires utilisés dans cette publication conjointe suivent la pratique de l'Union africaine.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

CUA/OCDE (2019), *Dynamiques du développement en Afrique 2019 : Réussir la transformation productive*, CUA, Addis-Abeba/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/291046f7-fr>.

ISBN 978-92-64-45971-7 (imprimé)
ISBN 978-92-64-80145-5 (pdf)

Commission de l'Union africaine
ISBN 978-92-95104-80-8 (imprimé)
ISBN 978-92-95104-81-5 (PDF)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : © Illustration réalisée par Aida Buendia (Centre de développement de l'OCDE) à partir des images de Smilewithme, Taparong Siri, Sidhe, Tomiganka/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© CUA/OCDE 2019

La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu CUA/OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de la CUA et de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Avant-propos

Le rapport annuel *Dynamiques du développement en Afrique* décrypte les politiques de développement du continent. Il propose une grille de lecture originale du développement de l'Afrique, en évaluant ses performances économiques, sociales et institutionnelles au regard des objectifs définis par l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Cette deuxième édition s'intéresse aux politiques publiques susceptibles de contribuer à la transformation des systèmes de production de l'Afrique.

Véritable travail collaboratif, le rapport *Dynamiques du développement en Afrique 2019* est le fruit d'un partenariat unique en son genre entre le département des Affaires économiques de la Commission de l'Union africaine et le Centre de développement de l'OCDE. Une équipe composée de chercheurs universitaires, d'économistes, de statisticiens et d'experts, en Afrique et ailleurs, a contribué à cette édition.

Le rapport comprend six chapitres qui proposent une analyse de la transformation productive en Afrique, assortie de recommandations concrètes. Le premier chapitre revient sur la situation d'ensemble du continent, les chapitres 2 à 6 étant consacrés aux cinq régions de l'Afrique telles que définies dans le traité d'Abuja : Afrique australe, Afrique centrale, Afrique de l'Est, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest. Les auteurs formulent des recommandations adaptées aux spécificités de chacune des régions.

L'annexe statistique présente les tout derniers indicateurs économiques, sociaux et institutionnels, en fonction des disponibilités pour chacun des pays d'Afrique. Les données sont présentées par pays, région, communauté économique régionale et selon d'autres groupements pertinents pour l'analyse. La situation du continent africain est comparée à celles d'autres régions du monde et groupes de pays en développement. Une liste des indicateurs figure dans le rapport et les données sont disponibles en ligne, pour permettre des actualisations tout au long de l'année. Pour les décideurs, conseillers, analystes des milieux d'affaires, acteurs du secteur privé, journalistes, organisations non gouvernementales et citoyens engagés, partout dans le monde, cette compilation apporte des éléments de réflexion utiles sur le plan des politiques autour des facteurs forgeant la trajectoire de développement de l'Afrique.

Le rapport complet est publié en anglais, en français et en portugais. Sa version électronique est également disponible en ligne, sur les sites de la Commission de l'Union africaine (<https://au.int/afdd2019>) et du Centre de développement de l'OCDE (<https://oe.cd/afdd2019>), accompagnée des tableaux et graphiques ainsi que de l'annexe statistique.

Éditorial

Cette deuxième édition du rapport économique annuel de la Commission de l'Union africaine (UA), produite avec le Centre de développement de l'OCDE, est dédiée à la mémoire du Dr. René N'Guettia Kouassi, directeur du Département des Affaires économiques de la Commission de l'Union africaine et initiateur de ce rapport en 2016. Panafricaniste engagé, le Dr. Kouassi nourrissait la conviction que la réalisation de l'ambition d'intégration de l'Afrique restait conditionnée par la profonde transformation des structures productives du continent, conduisant au développement des activités créatrices de forte valeur ajoutée et d'emplois de qualité. Fort de cette conviction, il avait mobilisé toutes ses ressources intellectuelles en vue de la production du présent rapport, avant d'être brutalement arraché à la vie en janvier 2019.

Cette édition des *Dynamiques du développement en Afrique* met en évidence un ensemble de facteurs positifs qui convergent en faveur de la transformation productive : les innovations croissantes en matière de téléphonie mobile et de la numérisation, les mutations qualitatives enregistrées dans les modes de production et de distribution des biens et des services, la capacité des entrepreneurs à adapter les innovations à la résolution des problèmes du terroir, l'autonomisation progressive des femmes, l'adoption de normes régionales de qualité, l'accès des entreprises à de nouveaux modes de financement, l'amélioration des infrastructures, l'afflux des investissements étrangers qui s'accompagnent de nouveaux savoir-faire au profit des entrepreneurs locaux, l'amélioration du climat des affaires.

À cet environnement économique favorable viennent ensuite se greffer des tendances macroéconomiques propices à contribuer à cette transformation. La croissance du PIB du continent devrait atteindre 3.6 % en 2019, et la demande de consommation finale, orientée davantage vers les produits transformés, devrait augmenter de 6.7 %.

Enfin la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), récemment lancée lors de la 12^{ème} session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue à Niamey au Niger le 7 juillet 2019, devrait opérer comme levier de croissance à travers l'ouverture de nouveaux marchés tout en favorisant une meilleure allocation des ressources.

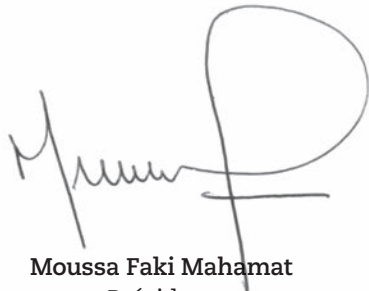
Toutefois, la transition vers des activités productives à valeur ajoutée reste circonscrite à quelques niches d'excellence. L'immense majorité des petites entreprises, dont le rôle en matière d'inclusion sociale est déterminant, ne participe pas suffisamment à cette dynamique de la transformation. En effet, le ratio de productivité Afrique-Asie a diminué de 67 % en 2000 à 50 % en 2018. Dans certains pays du continent, presque 91 % de la force de travail non agricole reste informelle.

Pour permettre aux entreprises africaines de monter en gamme, les économies du continent ont besoin de politiques publiques plus proactives et coordonnées à tous les niveaux : continental, régional, national et local. Cette coordination doit concerner trois domaines prioritaires : garantir l'offre de services appropriés aux regroupements d'entreprises ou *clusters* ; développer des réseaux de production régionaux ; et améliorer la capacité des exportateurs à se développer dans des marchés en mutation.

Pour réaliser ces ambitions, il est essentiel que les pays africains et leurs partenaires à l'échelle mondiale disposent d'une plate-forme de dialogue sur les politiques relatives aux modalités d'accélération du processus de la transformation productive. Cette plate-forme doit faciliter l'articulation des stratégies des organisations continentales, des Communautés économiques régionales, et des gouvernements nationaux sur celles des partenaires de l'Afrique dans un esprit de partenariat franc et ouvert où domine le principe du respect mutuel.

Telle est la vocation principale de ce rapport, fruit du partenariat entre la Commission de l'Union africaine et le Centre de développement de l'OCDE.

Nous sommes convaincus qu'un tel partenariat, alimenté par la dynamique de l'écoute mutuelle, opère comme pierre angulaire de la réalisation des objectifs de nos deux institutions. C'est donc à travers un partenariat équilibré que pourront s'accomplir nos rêves communs d'un monde moins fragmenté et moins perturbé par les inégalités. C'est dans cette direction que viennent s'inscrire aussi bien l'Agenda 2063 de l'Union africaine que l'Agenda 2030 des Nations unies sur les objectifs de développement durable (ODD). Tel est le socle politique de notre coopération. Telle est l'ambition des *Dynamiques du développement en Afrique*.



Moussa Faki Mahamat
Président
Commission de l'Union africaine



Angel Gurría
Secrétaire général
Organisation de coopération
et de développement économiques

Remerciements

Cette édition des *Dynamiques du développement en Afrique* est dédiée à la mémoire de feu le docteur René N'Guettia Kouassi.

Le rapport phare de l'Union africaine, *Dynamiques du développement en Afrique*, publié avec le soutien du Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, est l'un des nombreux legs du docteur Kouassi. Après avoir porté ce rapport économique annuel sur les fonds baptismaux en 2016 et œuvré pour établir un solide partenariat avec le Centre de développement de l'OCDE, le docteur Kouassi en définira les orientations stratégiques. Il supervise la première édition, en 2018, sur le thème *Croissance, emploi et inégalités*. Jusqu'à sa disparition soudaine, le 13 janvier 2019, il encadrera la rédaction de cette deuxième édition. Pour cet économiste visionnaire, le rapport *Dynamiques du développement en Afrique* devait servir de nouvelle plateforme de partage des connaissances sur l'Afrique entre les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine et leurs partenaires internationaux. Les équipes de l'Union africaine et du Centre de développement de l'OCDE sont profondément redevables à cet homme clairvoyant et doué d'un incontestable leadership intellectuel qui, en présidant à la genèse de ce rapport, a permis de faire émerger un dialogue fondé sur des données factuelles.

Le rapport économique annuel *Dynamiques du développement en Afrique 2019 : Réussir la transformation productive*, a été préparé conjointement par la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il est publié sous la responsabilité politique de S.E. Moussa Faki Mahamat, président de la Commission de l'Union africaine, et de S.E. Angel Gurría, secrétaire général de l'OCDE. Il a bénéficié des orientations données par S.E. Victor Harison, commissaire aux affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, et Mario Pezzini, directeur du Centre de développement et conseiller spécial auprès du secrétaire général de l'OCDE sur le développement. Sa rédaction a été supervisée par René N'Guettia Kouassi, directeur des affaires économiques de la Commission de l'Union africaine, et par Ligane Massamba Sène, économiste, division de la Recherche et des politiques économiques, ainsi que par Federico Bonaglia, directeur adjoint du Centre de développement de l'OCDE, et Arthur Minsat, chef de l'unité Afrique au Centre de développement de l'OCDE.

L'équipe de rédaction de la Commission de l'Union africaine était dirigée par René N'Guettia Kouassi, directeur des affaires économiques, avec Ligane Massamba Sène, économiste, division de la Recherche et des politiques économiques. Elle était constituée de Désiré Avom (université de Dschang), Aram Belhadj (université de Carthage), Alemu Kassahun Berhanu (université d'Addis-Abeba), Jude Eggoh (université d'Angers), Kouadio Clément Kouakou (université Félix Houphouët-Boigny), Winford H. Masanjala (université du Malawi) et Mohamed Ben Omar Ndiaye (université Cheikh Anta Diop de Dakar). L'équipe du Centre de développement de l'OCDE, dirigée par Arthur Minsat, chef de l'unité Afrique, avec Bakary Traoré, économiste, comprenait Rodrigo Deiana, Sébastien Markley, Thằng Nguyễn-Quốc ainsi que Kesia Braga, Mathilde Cournut, Dieu-Donné Gameli, Heddie Moreno et Elisa Saint-Martin, aidés des contributions d'Armin Lalui (Vanguard Economics). Le chapitre 1 a également été enrichi par les précieuses données et suggestions d'Ana Margarida Fernandes (Banque mondiale), Adnan Seric et Michael Windisch (ONUDI), Ali Alsamawi, Agnes Cimper, José Martins-Guilhoto, Jose René Orozco, Colin Webb et Norihiko Yamano (OCDE).

La Commission de l'Union africaine a organisé une série de colloques techniques pour définir la trame et le contenu du rapport, favoriser les échanges des résultats de recherche les plus récents entre membres de l'équipe de rédaction mais aussi pour réviser

et harmoniser les chapitres (à Nairobi en septembre 2018 puis à Addis-Abeba en juillet et novembre 2018 et en février 2019).

Les chapitres ont bénéficié des **rétroactions et commentaires** d'experts au cours d'une réunion d'examen par les pairs organisée au Centre de développement de l'OCDE en décembre 2018 : Richard Carey (ACET), Robert Nantchouang (African Capacity Building Foundation [ACBF]), Landry Signé (Brookings), Gyude Moore (Centre for Global Development), Cristina Mitaritonna (CEPII), Simeon Koffi (CEDEAO), Gaëlle Doleans (Commission européenne), Anna Waldmann (GIZ), Mariam El Joubari (Haut-commissariat au Plan, Maroc), Isabelle Ramdoo (IISD), Stephen Gelb et Dirk Willem te Velde (ODI), Gwamaka Kifukwe, Golvine de Rochambeau et Ines Zebdi (Sciences-Po), Lilia Hachem Naas (GENUA), Elizabeth Glass (ONU-Habitat), Michele Clara (ONUDI), Kako Nubukpo (université de Lomé), Clémence Pougé-Biyong (université Paris Panthéon-Sorbonne), David Kaplan (université du Cap), James McGregor (université du Surrey), Souleymane Coulibaly (Banque mondiale) et Lucia Cusmano, Iza Lejarraga, Andrea Goldstein et Vasiliki Mavroeidi (OCDE). Le rapport a également tiré profit des consultations organisées à l'Overseas Development Institute en octobre 2018, des conclusions du comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration, qui s'est tenu à Yaoundé en mars 2019 autour du thème « Politiques publiques pour la transformation productive », et d'autres rencontres organisées courant avril 2019 à Lisbonne par la Comunidade dos Países de Língua Portuguesa (CPLP), à Paris par le Policy Centre for the New South, à Nairobi pour le 6^e sommet des think tank africains de l'ACBF et à Luxembourg par la Banque européenne d'investissement.

Les différents chapitres ont été enrichis par les révisions et les commentaires de Robert Nantchouang (ACBF), Stefan Agne, Thomas Feige, Antonio Crespo Moreno, Nicoletta Kolovou, Juergen Kettner, Odoardo Como, Vincent Durruty, Gaëlle Doléans, parmi d'autres (Commission européenne) et Anna Waldmann, Niklas Malchow et Arumugam Pillay (GIZ). Ils ont également tiré parti des commentaires de Ben Shepherd (Developing Trade Consultants), Kasper Sogaard (Global Maritime Forum), et Michelle Harding, Linda Smirolfo Herda, Sébastien Miroudot, Annalisa Primi, Jan Rielaender, Henri-Bernard Salignac-Lecomte et Martin Wermelinger (OCDE). Tous ont bénéficié d'un examen supplémentaire par José Pineda (université de Colombie-Britannique). Sans oublier les commentaires ou le soutien additionnels de Dossina Yeo, chef de la politique économique et de la recherche, Djeinaba Kane, responsable des publications, Charumbira Ndinaye Sekwi, économiste spécialiste de la fiscalité et Rumbidzai Treddah Manhando, jeune bénévole (département des Affaires économiques de la Commission de l'Union africaine).

Yamrot Kifle (CUA), Kokobe Georges (CUA) et Julia Peppino (OCDE) ont apporté un soutien précieux à la coordination des travaux administratifs.

L'implication de l'équipe de révision, traduction et relecture a été essentielle pour la production du rapport dans les délais prévus. Il a été édité par Sabine Cessou et Jill Gaston et traduit par Catherine Nallet-Lugaz, Eleanor O'Keefe et Marika Boiron. Elizabeth Nash et Delphine Grandrieux en ont supervisé la production avec Aida Buendía, Irit Perry et PYKHA, qui ont réalisé la mise en page. Aida Buendía a conçu la charte graphique et la couverture tandis qu'Irit Perry est à l'origine des infographies.

L'Union africaine et le Centre de développement de l'OCDE sont reconnaissants à l'ACBF pour son implication dans la préparation de ce rapport. Le Centre de développement de l'OCDE exprime sa gratitude à la Commission européenne (DG DEVCO), l'Allemagne (BMZ/GIZ), l'Italie (ministère des Affaires étrangères et Coopération internationale) et au Portugal (Camões – Instituto da Cooperação e da Língua, I.P.) pour leur soutien additionnel à cette deuxième édition.

Table des matières

Sigles et abréviations.....	15
Résumé.....	17
Synthèse : politiques pour réussir la transformation productive en Afrique.....	21
Chapitre 1. La transformation productive de l'Afrique dans un monde en pleine évolution.....	59
En bref.....	60
Indicateurs de transformation productive : l'Afrique dans l'économie mondiale.....	62
Qu'est-ce que la transformation productive et pourquoi est-elle importante pour l'Afrique ?.....	63
Focus sur les pôles d'entreprises : fournir des services commerciaux pour renforcer la spécialisation, les liens et les compétences.....	72
Focus sur les réseaux régionaux de production : renforcer les chaînes de valeur régionales, adopter des normes régionales et coordonner les investissements.....	87
Focus sur l'aptitude des entreprises à prospérer sur fond de hausse de la demande : cibler des marchés spécifiques, améliorer la facilitation du commerce et éliminer les obstacles non tarifaires aux échanges.....	100
Annexe 1.A1. Deux entreprises africaines championnes de la transformation productive sur le continent.....	116
Notes.....	118
Références.....	119
Chapitre 2. Afrique australe : politiques publiques pour la transformation productive.....	131
En bref.....	132
Profil régional de l'Afrique australe.....	134
La transformation productive de l'Afrique australe s'opère lentement.....	135
L'Afrique australe doit améliorer sa productivité et sa compétitivité.....	139
Les complémentarités régionales doivent être renforcées.....	145
La région doit accroître sa présence dans les chaînes de valeur mondiales.....	150
Conclusion.....	154
Références.....	155
Chapitre 3. Afrique centrale : politiques publiques pour la transformation productive.....	159
En bref.....	160
Profil régional de l'Afrique centrale.....	162
Dynamique des structures productives en Afrique centrale.....	163
Examen du niveau de transformation productive en Afrique centrale.....	165
L'absence d'avantages comparatifs révélés (ACR) dans les produits manufacturés freine la diversification.....	168
Le niveau de complexité des économies de la Cemac se révèle très limité.....	168
Promouvoir la transformation productive en Afrique centrale nécessite des politiques adaptées.....	174
Accéder aux marchés nationaux, régionaux et continentaux.....	179
Annexe 3.A1. Statistiques du commerce en Afrique centrale.....	181
Références.....	184

Chapitre 4. Afrique de l'Est : politiques publiques pour la transformation productive	187
En bref.....	188
Profil régional de l'Afrique de l'Est.....	190
Dynamiques des structures productives.....	191
Un environnement des affaires solide, compétitif et favorable et des changements structurels sont nécessaires pour renforcer la complexité économique.....	203
Les stratégies de transformation productive doivent être mises en œuvre aux niveaux national et régional, et faire leur place aux industries du futur.....	206
Notes.....	209
Références.....	210
Chapitre 5. Afrique du Nord : politiques publiques pour la transformation productive	215
En bref.....	216
Profil régional de l'Afrique du Nord.....	218
Structure productive en Afrique du Nord.....	219
Potentiel productif et commercial des pays d'Afrique du Nord.....	225
Contraintes à la transformation productive en Afrique du Nord.....	229
Politiques publiques de soutien et de renforcement des capacités productives en Afrique du Nord.....	233
Notes.....	243
Références.....	243
Chapitre 6. Afrique de l'Ouest : politiques publiques pour la transformation productive	247
En bref.....	248
Profil régional de l'Afrique de l'Ouest.....	250
Les débuts d'une transformation productive restent insuffisants en Afrique de l'Ouest.....	251
Les stratégies suivies jusqu'à présent manquent de cohérence d'ensemble pour amplifier la dynamique d'intégration régionale.....	256
Cinq stratégies sont à mettre en œuvre pour accélérer la transformation productive.....	260
Annexe 6.A1. Indicateurs économiques d'Afrique de l'Ouest.....	269
Références.....	270
Annexe statistique	273
Notes.....	274
Graphiques	
1.1 Dynamiques de croissance en Afrique, Asie et Amérique latine/Caraïbes, 1990-2020.....	62
1.2 La dépendance accrue des pays africains à l'égard de la dette libellée en devises les expose davantage au risque de surendettement que les pays asiatiques.....	67
1.3 Part des services à valeur ajoutée contenus dans les produits manufacturés, miniers et agricoles exportés par neuf pays d'Afrique (total des exportations).....	71
1.4 Les cinq premiers freins à la pratique des affaires dans le monde et dans les pays en développement, par taille des entreprises.....	73
1.5 Modalités de conception d'innovations de produit par les entreprises dans neuf pays d'Afrique, au Bangladesh, en Inde et au Pakistan.....	75
1.6 Critères importants pour les entreprises d'investissement étrangères voulant tisser des relations de sous-traitance avec des fournisseurs locaux.....	79
1.7 Quinze jeunes entreprises en plein essor en Afrique ayant moins de dix ans d'existence.....	80

1.8 Domaines d'activité des start-ups africaines.....	82
1.9 Valeur de l'indice mondial de la compétitivité des talents par rapport au PIB par habitant.....	85
1.10 Taux d'alphabétisation des jeunes en Afrique par rapport à la Chine	86
1.11 Population et PIB dans plusieurs pays et régions, 2017	88
1.12 Sources de la valeur ajoutée dans les exportations africaines.....	91
1.13 Dix premiers facteurs d'incertitude fiscale pour les multinationales opérant en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie.....	98
1.14 Taux de survie des entreprises exportatrices africaines au-delà de la troisième année d'activité par rapport à d'autres régions en développement	102
1.15 Valeur des exportations vers les marchés africains et les autres marchés par exportateurs en Afrique.....	104
1.16 Dynamique des exportations sénégalaises en fonction de la destination par rapport aux exportations vers les pays voisins du Sénégal.....	105
1.17 Gains procurés par différentes mesures de facilitation du commerce (% de baisse des coûts commerciaux), par groupements régionaux.....	107
1.18 Nombre de certifications ISO 9001 en Afrique et en Malaisie, 2000-16.....	109
2.1 Dynamiques de croissance en Afrique australe et en Afrique, 1990-2020.....	134
2.2 Évolution de la part de la valeur ajoutée manufacturière en Afrique australe, 1990-2017	136
2.3 Espace des produits du Lesotho et de l'Afrique du Sud	138
2.4 Concentration des exportations en Afrique australe, 2016.....	146
2.5 Destination des exportations de l'Afrique australe, 2016.....	146
2.6 Part des PME d'Afrique australe utilisant des technologies appartenant à des entreprises étrangères.....	154
3.1 Dynamiques de croissance en Afrique centrale, 1990-2020	162
3.2 La contribution sectorielle au PIB de l'Afrique centrale, 2000-17	164
3.3 Parts des principaux groupes de produits dans les exportations totales en Afrique centrale et en Afrique	165
3.4 Niveau d'intégration commerciale de l'Afrique centrale.....	166
3.5 Orientation géographique des exportations de l'Afrique centrale, 2000-17	167
3.6 Indice de complexité des économies d'Afrique centrale, en 2000 et 2016	169
3.7 Les contraintes majeures pour les entreprises en Afrique centrale	173
3.8 Moyenne des taux de chômage selon le niveau d'éducation au Cameroun, en République du Congo et en RD Congo (pourcentage de la population active), 2003-17.....	177
3.9 Taux de bancarisation des entreprises	178
3.10 Entrepreneurat et attitude face au risque entrepreneurial dans des pays d'Afrique centrale... 179	
3.11 Digitalisation et accès à l'information en Afrique centrale, moyenne 2000-17	180
4.1 Dynamiques de croissance en Afrique de l'Est et en Afrique, 1990-2020	190
4.2 Produit intérieur brut (PIB) et PIB par habitant en prix constants dans les pays d'Afrique de l'Est, 2000 et 2018 (en milliards USD de 2010).....	191
4.3 Parts sectorielles dans le produit intérieur brut, 2000 et 2017.....	192
4.4 Entrées d'investissements directs étrangers (IDE) dans une sélection de pays d'Afrique de l'Est et la région dans son ensemble (millions USD courants).....	195
4.5 Classement des pays d'Afrique de l'Est au regard de la facilité de faire des affaires.....	198
4.6 Échanges de biens et services entre l'Afrique de l'Est et le reste du monde (part du PIB en prix courants).....	200
4.7 Tendances stylisées de la croissance des exportations	201

4.8 Concentration des exportations en provenance de pays d'Afrique de l'Est et à destination d'autres pays d'Afrique et du reste du monde	202
4.9 Pays d'Afrique de l'Est vs. pays de comparaison – valeurs sur l'Indice de complexité économique	203
4.10 Scores globaux au regard de différents indicateurs clés de compétitivité	204
4.11 Dépenses moyennes de l'Afrique de l'Est au titre de la recherche et développement, en pourcentage du produit intérieur brut	206
5.1 Dynamiques de croissance en Afrique du Nord et en Afrique, 1990-2020	218
5.2 Répartition moyenne des exportations de marchandises des pays de l'Afrique du Nord, 2010-17	221
5.3 Destinations des exportations des pays de l'Afrique du Nord, moyenne 2010-17	223
5.4 Structure des importations en Afrique du Nord	224
5.5 Commerce intra- et extra-régional en Afrique du Nord, moyenne 2010-17	230
5.6 Indice de climat des affaires en Afrique du Nord, 2017	231
5.7 Stabilité politique et contrôle de la corruption en Afrique du Nord	232
6.1 Dynamiques de croissance en Afrique de l'Ouest et en Afrique, 1990-2020	250
6.2 Pourcentage de travailleurs en emploi vulnérable dans les pays d'Afrique de l'Ouest, année la plus récente (2008-17)	251
6.3 Indice de compétitivité mondiale (ICM) pour l'Afrique de l'Ouest, 2006-17	253
6.4 Part des exportations totales pour certains produits principaux exportés avec ACR dans cinq pays de la CEDEAO, 2005-15	254
6.5 Part des principaux partenaires dans les exportations totales de l'Afrique de l'Ouest	255
6.6 Indice de complexité économique en Afrique de l'Ouest	255
6.7 Pourcentage de pays de chaque communauté économique régionale qui permettent aux citoyens du même bloc de voyager sans visa, 2018	257
6.8 Scores moyens des CER africaines dans cinq dimensions de l'intégration régionale	266

Tableaux

1.1 Capacités pour la transformation productive en Afrique, Asie et Amérique latine/Caraïbes, 2000 et 2018	62
1.2 Apports financiers, recettes fiscales et épargne privée en Afrique (milliards USD courants), 2000-17	62
1.3 Dix initiatives en cours pour soutenir l'industrialisation du continent africain	66
1.4 Taux d'innovation dans dix pays d'Afrique et en Inde	74
1.5 Trois types de petites entreprises en croissance en Afrique, spécificité de leurs besoins et approches politiques	84
1.6 Comparaison sectorielle des politiques industrielles en vigueur dans 20 pays et quatre communautés économiques régionales d'Afrique	89
1.7 Potentiel de développement de chaînes de valeur régionales dans cinq régions d'Afrique	90
1.8 Avantages procurés par la Zone de libre-échange continentale africaine, avec et sans suppression des barrières non tarifaires	114
2.1 Capacités pour la transformation productive en Afrique australe	134
2.2 Apports financiers, recettes fiscales et épargne privée en Afrique australe (milliards USD courants), 2000-17	134
2.3 Indicateurs macroéconomiques de l'Afrique australe, 2000-17	135
2.4 Complexité économique et complexité des produits en Afrique australe	137
2.5 Performance compétitive de l'industrie en Afrique australe, 2000-16	140

2.6 Classement des pays d'Afrique australe en fonction de la qualité des infrastructures, 2018.....	141
2.7 Enseignement supérieur, degré de maîtrise de la technologie et innovation en Afrique australe	143
2.8 Classement selon la qualité des services douaniers, la logistique et les délais en Afrique australe	147
2.9 Ventes d'équipements pour le secteur minier par les entreprises sud-africaines en Afrique australe, 2012-14	148
3.1 Capacités pour la transformation productive en Afrique centrale	162
3.2 Apports financiers, recettes fiscales et épargne privée en Afrique centrale (milliards USD courants), 2000-17	162
3.3 Performance de l'Afrique centrale, 2000-16 (pourcentage du PIB).....	163
3.4 Les principaux produits exportés en Afrique centrale	166
3.5 Parts des produits dominants et concentration des exportations dans les pays d'Afrique centrale.....	167
3.6 Parts des destinataires dominants des exportations des pays d'Afrique centrale, 2016.....	168
3.7 Rang dans le classement mondial de complexité.....	169
3.8 Indices EXPY en Afrique Centrale en milliers USD	170
3.9 Interventions et stratégies mises en place pour le développement de l'agro-industrie en Afrique centrale	171
3.10 Indices de gouvernance	172
3.11 Niveau et qualité des infrastructures, 2017	173
3.12 Matrice de similarité des exportations	174
3.13 Raffineries et capacité de production journalière en Afrique centrale	175
3.A1.1. Principaux produits exportés par les pays d'Afrique centrale.....	181
3.A1.2. Principaux destinataires des produits d'Afrique centrale	182
3.A1.3. Synthèse sur les ACR en Afrique centrale, 2010-15.....	183
4.1 Capacités pour la transformation productive en Afrique de l'Est.....	190
4.2 Apports financiers, recettes fiscales à destination de l'Afrique de l'Est et épargne privée (USD courants, milliards), 2000-17	190
5.1 Capacités pour la transformation productive en Afrique du Nord	218
5.2 Apports financiers et recettes fiscales à destination de l'Afrique du Nord et épargne privée (USD courants, milliards), 2000-17	218
5.3 Quelques agrégats macroéconomiques en Afrique du Nord (en pourcentage du PIB)	219
5.4 Top 5 des secteurs les plus attractifs en IDE (stock) en Afrique du Nord.....	221
5.5 Grands traits des avantages comparatifs révélés (ACR) en Afrique du Nord	225
5.6 Produits majeurs du panier d'exportation des pays d'Afrique du Nord.....	226
5.7 Principaux produits du panier d'avantage comparatif latent en Afrique du Nord	227
5.8 Indice de complexité (ICE) des économies d'Afrique du Nord, 2000-16	228
5.9 Indicateurs de technologie et d'innovation des économies d'Afrique du Nord	229
5.10 Indice de performance logistique en Afrique du Nord, 2018.....	231
5.11 Accès aux services financiers en Afrique du Nord.....	232
6.1 Capacités pour la transformation productive en Afrique de l'Ouest.....	250
6.2 Apports financiers, recettes fiscales et épargne privée en Afrique de l'Ouest (milliards USD courants), 2000-17	250
6.3 Indice d'innovation globale (GII) pour l'Afrique de l'Ouest, 2013-18.....	253
6.4 Évolution de l'indicateur de sophistication des produits (PRODY _k) dans cinq pays moteurs de l'Afrique de l'Ouest (en milliers USD)	256

6.5 Politiques industrielles dans les pays de la région Afrique de l'Ouest	259
6.6 Exemples de chaînes de valeur à fort potentiel en Afrique de l'Ouest	261
6.7 Origine des ressources collectées par le système bancaire de l'UEMOA en 2015	263
6.8 Score de l'Indice de compétitivité mondiale (ICM) pour l'enseignement supérieur et la formation en Afrique de l'Ouest et dans d'autres régions, 2010-11 (échelle de 1 à 7).....	264
6.9 Contrôles administratifs sur certaines routes en Afrique de l'Ouest.....	265
6.A1.1 Indicateurs macroéconomiques d'Afrique de l'Ouest.....	269
6.A1.2 Nombre de produits, part dans les exportations et Indice de Herfindahl dans les pays d'Afrique de l'Ouest.....	269
6.A1.3 Indice de complémentarité intra-régionale 2003, Afrique de l'Ouest.....	269

Encadrés

1.1 Mesurer la transformation productive	64
1.2 Mobilisation des ressources en appui à la transformation productive	67
1.3 L'innovation commerciale et ses effets attendus sur l'économie.....	75
1.4 Les start-ups en Afrique : implantation géographique et profils d'activité.....	81
1.5 Generation Kenya et OCP Skills : deux programmes collaboratifs en faveur de la jeunesse en Afrique.....	86
1.6 L'expérience du MERCOSUR.....	92
1.7 Rapprocher les petites et moyennes entreprises des marchés mondiaux grâce au commerce en ligne : l'expérience de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Rwanda	94
1.8 Bourses de marchandises : des résultats en demi-teinte.....	96
1.9 Sénégal : les exportateurs du pays sont parvenus à conquérir les marchés régionaux et à proposer des paniers de produits plus sophistiqués	104
1.10 Certifications internationales et labels de qualité pour les exportations traditionnelles.....	111
2.1 La politique industrielle en Afrique australe	138
2.2 Le pool énergétique de l'Afrique australe.....	141
2.3 L'accès aux financements des PME du Malawi.....	145
2.4 Initiatives visant à établir des liens entre entreprises du secteur minier en Zambie et au Zimbabwe.....	149
2.5 Essor du secteur manufacturier au Lesotho.....	152
3.1 Importance des infrastructures et explication des indicateurs.....	172
4.1 Rôle de l'agriculture dans l'économie du Kenya.....	192
4.2 Éthiopie : la recherche d'une croissance industrielle axée sur les exportations	194
4.3 Tourisme et émergence d'une chaîne de valeur régionale.....	196
4.4 Territoire douanier unique en Afrique de l'Est : renforcer la compétitivité du secteur des transports	198
5.1 Méthode d'analyse de l'espace des produits.....	225
5.2 Technopole de Sfax et Parc technologique de Casablanca	235
5.3 Potentiel des énergies renouvelables en Afrique du Nord	237
6.1 Vers un accroissement de la sophistication des produits d'exportation, le cas du Nigeria.....	256
6.2 Le tarif extérieur commun (TEC) en Afrique de l'Ouest.....	257

Sigles et abréviations

ACL	Avantage comparatif latent
ACR	Avantage comparatif révélé
ALC	Amérique latine et Caraïbes
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APD	Aide publique au développement
ASS	Afrique subsaharienne
BaFD	Banque africaine de Développement
CAD	Comité d'Aide au Développement
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
GCI	Centre du Commerce International
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté Économique Régionale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa (Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe)
CUA	Commission de l'Union africaine
CVM	Chaîne de valeur mondiale
CVR	Chaîne de valeur régionale
FEM	Forum Économique Mondial
FFI	Flux financiers illicites
FMI	Fonds Monétaire International
ICE	Indice de complexité économique
ICM	Indice de compétitivité mondiale
IDE	Investissements directs étrangers
IG	Indications géographiques
IMI	Indice mondial de l'innovation
ISIC	International Standard Industrial Classification (Classification industrielle internationale de toutes les branches d'activité économique)
ISO	International Standards Organization (Organisation internationale de normalisation)
NEPAD	New Economic Partnership for Africa's Development (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme for Infrastructure Development in Africa (Programme de développement des Infrastructures en Afrique)
PME	Petite et moyenne entreprise
R&D	Recherche et développement
SADC	Southern African Development Community (Communauté de développement d'Afrique australe)
SAPP	Southern Africa Power Pool (Pool énergétique de l'Afrique australe)
STIM	Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques

TDU	Territoire Douanier Unique
TEC	Tarif Extérieur Commun
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
XOF	Franc CFA (Communauté financière en Afrique)
ZAR	Rand sud-africain
ZES	Zone économique spéciale
ZLECAF	Zone de Libre Échange Continentale Africaine
ZMAO	Zone monétaire d'Afrique de l'Ouest

Résumé

L'essor des marchés en Afrique traduit un véritable potentiel de transformation des systèmes de production. Depuis 2000, le produit intérieur brut (PIB) du continent affiche le deuxième taux de croissance du monde, avec un rythme annuel de 4.6 %. La demande intérieure, qui s'oriente progressivement vers les produits transformés, représente 69 % de cette progression. La Zone de libre-échange continentale africaine suscite l'espoir de voir émerger un marché panafricain propice à l'industrialisation du continent.

De nombreuses entreprises locales profitent de ces opportunités pour gagner en taille et en productivité. Le secteur privé en Afrique offre un profil varié, avec des « champions » dynamiques, des sociétés bien établies, des petites entreprises en croissance, mais aussi des entreprises de subsistance informelles. Bon nombre de ces « champions » panafricains, comme l'Office chérifien des phosphates (OCP) au Maroc ou MTN en Afrique du Sud, diversifient leurs produits et leurs marchés pour opérer à l'échelle continentale. De jeunes pousses comme Jumia (au Nigeria) ou M-KOPA (au Kenya) s'appuient sur de nouveaux modèles d'affaires et les nouvelles technologies pour se positionner sur un marché local et régional en plein essor et attirer d'importants investissements. En 2018, les start-ups africaines de haute technologie ont levé pratiquement 1.2 milliard de dollars (USD) de capitaux propres, contre 560 millions en 2017.

Mais la transformation productive est limitée, surtout dans les secteurs employant le plus de main-d'œuvre. Le ratio Afrique/Asie de la productivité de la main-d'œuvre est passé de 67 % en 2000 à 50 % actuellement. La production africaine ne parvient pas encore à satisfaire la demande intérieure : entre 2009 et 2016, les exportations africaines de biens de consommation à destination des marchés africains ont reculé de 12.9 milliards USD à 11.8 milliards, soit une érosion dans le PIB du continent de 0.8 % à 0.5 % sur la même période. Faute de mesures politiques concertées et volontaristes, les entreprises africaines risquent de perdre des marchés au profit de nouveaux concurrents internationaux.

L'Afrique doit accélérer sa transformation productive pour créer des emplois de qualité pour les 29 millions de jeunes qui, chaque année jusqu'en 2030, vont se présenter sur le marché du travail. Pour les jeunes et les femmes d'Afrique, décrocher un emploi de qualité reste exceptionnel : environ 42 % des jeunes en âge de travailler vivent avec moins de 1.90 USD par jour (en parité de pouvoir d'achat) tandis que 12 % seulement des femmes d'âge actif avaient un emploi salarié en 2016. Si les Africains sont les plus entrepreneurs du monde, la plupart de ces entrepreneurs n'ont pas les capacités de base indispensables pour réussir. En Côte d'Ivoire et à Madagascar, les jeunes chefs d'entreprise ne savent en général pas tenir une comptabilité simple, configurer un site industriel, utiliser des outils de planification pluriannuelle, identifier un progrès technologique pertinent ou cultiver leurs ressources humaines.

Une approche systémique de la transformation productive en Afrique exige d'actionner trois leviers politiques :

- 1. Développer les pôles stratégiques d'entreprises.** Les gouvernements peuvent s'appuyer sur des politiques d'écosystèmes pour tirer parti de leurs avantages comparatifs. Leur réussite est conditionnée au choix de l'implantation, à l'attractivité vis-à-vis des capacités recherchées et à la présence de services aux entreprises permettant de resserrer les liens entre acteurs d'un même pôle. Les gouvernements africains, qui ont déjà fait des progrès considérables dans les deux premiers domaines, doivent désormais s'attacher à renforcer le vivier de fournisseurs.
- 2. Favoriser les réseaux régionaux de production.** Des mesures doivent renforcer les réseaux régionaux de production, sachant que le niveau d'approvisionnement

à l'échelon régional en Afrique n'atteint pas 15 %. Des normes régionales aident les petits exploitants à accéder à des chaînes de valeur régionales, surtout dans l'agriculture qui représente 50 % de l'emploi total. Des stratégies concertées d'investissements directs étrangers pourraient attirer des investisseurs, renforcer les capacités régionales et éviter la concurrence fiscale.

- 3. Renforcer l'aptitude des entreprises à prospérer sur de nouveaux marchés.** Il s'agit d'aider les exportateurs africains à croître en adaptant leur offre aux marchés de destination. Le démantèlement des barrières non tarifaires réduit les incertitudes pesant sur les exportateurs et pourrait quintupler les gains découlant de la suppression des tarifs. Les exportateurs ont besoin de démarches administratives simplifiées mais également d'une connectivité et d'infrastructures optimales, en particulier pour le transport aérien, les routes et les ports. Ils doivent aussi respecter les normes de qualité : les entreprises africaines déposent trois fois plus de dossiers de certifications ISO qu'en 2000 mais, à elle seule, la Malaisie a fait autant de demandes que toutes les entreprises du continent africain en 2015.

Le rythme de la transformation productive et les politiques engagées par les gouvernements pour transformer leurs systèmes de production varient d'une région d'Afrique à l'autre.

En Afrique australe, les pays sont confrontés à un risque de désindustrialisation prématurée. La part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB total est en repli depuis 2000. La stratégie d'industrialisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe cherche à placer la région dans une trajectoire d'activités industrielles à valeur ajoutée et axées sur la connaissance pour s'affranchir de la dépendance aux produits de base. Le plan d'action définit six pôles prioritaires : agro-industrie, extraction et valorisation des minéraux, produits pharmaceutiques, biens de consommation, automobile et services modernes. Cette stratégie entend profiter de la participation de l'Afrique du Sud aux chaînes de valeur mondiales et de la présence de multinationales pour aider les petites et les moyennes entreprises à prospérer. Le développement de biens publics régionaux (en particulier dans les infrastructures d'énergie et de transport) et l'harmonisation des procédures douanières et des systèmes de paiement seront déterminants.

En Afrique centrale, la transformation productive s'opère lentement. La région est fortement dépendante des matières premières, qui représentaient 85 % de ses exportations totales en 2017, contre une moyenne de 51 % pour l'Afrique. À lui seul, le pétrole assure pratiquement la moitié des rentrées en devises. Pour diversifier l'économie et renforcer la résilience de l'Afrique centrale, les gouvernements cherchent à s'appuyer sur des produits offrant une valeur ajoutée supérieure et un avantage comparatif révélé, comme le bois, la pierre et le verre. Trois grands axes sont à privilégier : i) renforcer l'intégration et les synergies régionales ; ii) promouvoir les regroupements d'entreprises dans des zones économiques spéciales ; et iii) réunir les conditions pour la réussite des stratégies de diversification.

Les économies d'Afrique de l'Est se sont progressivement affranchies de l'agriculture de subsistance pour se tourner vers les services, l'agro-industrie à valeur ajoutée et les industries manufacturières à fort taux de main-d'œuvre. Le secteur tertiaire est le premier contributeur à la valeur ajoutée de la région. Les indicateurs de compétitivité, en progrès, restent inférieurs aux normes mondiales. Les pays peuvent agir sur trois fronts pour lever les contraintes pesant sur la croissance nationale et régionale : i) renforcer les investissements dans la formation du capital humain, améliorer constamment l'environnement des affaires et cibler le soutien aux entreprises opérant dans des chaînes de valeur stratégiques ; ii) collaborer au plan régional pour profiter des gains découlant

d'une compétitivité accrue ; et iii) promouvoir les « industries du futur », comme les services financiers, l'économie numérique et le tourisme.

En Afrique du Nord, certaines économies opèrent une diversification dans des activités plus intensives en technologie quand d'autres comptent sur l'exportation des ressources naturelles, notamment le gaz et le pétrole. Les exportations offrant un avantage comparatif latent sont plus diversifiées en Égypte, au Maroc et en Tunisie qu'en Algérie, en Libye et en Mauritanie. Les responsables politiques peuvent favoriser une montée en gamme parallèlement à la diversification des produits au sein des pôles d'activité existants, à travers des politiques de soutien à la recherche et au développement et l'appui à l'innovation par des financements et des transferts de technologie. La levée des barrières (surtout non tarifaires) à la libre-circulation des biens et des services et l'harmonisation des normes techniques sont vitales pour renforcer le commerce intrarégional, encore insuffisant. Enfin, l'environnement des affaires aurait tout à gagner d'une meilleure réglementation du marché du travail et de politiques anti-trust mais également de mesures de protection de la propriété intellectuelle et de la simplification des démarches administratives.

L'Afrique de l'Ouest est tributaire des exportations de produits non transformés issus des industries extractives et de l'agriculture. Gros exportateurs de produits de base non transformés, les 15 pays de la région sont à la traîne en termes d'industrialisation, de compétitivité et de progression dans les chaînes de valeur. Malgré les avancées sur le front de l'intégration économique et financière, les résultats en termes d'innovation et de compétitivité d'ensemble restent discrets voire négatifs dans de nombreux pays. Cinq leviers politiques pourraient accélérer la transformation productive des produits de base sur place : i) renforcer les complémentarités régionales ; ii) améliorer l'innovation des entreprises ; iii) faciliter l'accès aux marchés ; iv) rationaliser les politiques fiscales (nationales et régionales) ; et v) améliorer l'accès à l'énergie et au foncier.

Synthèse : politiques pour réussir la transformation productive en Afrique

Le rapport *Dynamiques du développement en Afrique 2019* examine les politiques de transformation productive et vise à aider les dirigeants africains à atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le premier chapitre analyse les potentiels de transformation productive de l'Afrique et les approches politiques actuelles pour exploiter ces opportunités. Il propose trois axes principaux pour soutenir la transformation des entreprises en Afrique dans un monde en pleine mutation. Les cinq chapitres régionaux du rapport montrent d'importantes différences dans la transformation productive de l'Afrique australe, centrale, de l'Est, du Nord et de l'Ouest et proposent des politiques spécifiques pour chaque région. Le rapport entend fournir aux décideurs africains un outil de travail actualisé en appui au dialogue sur les politiques et les réformes possibles à l'échelle des pays, des communautés économiques régionales et du continent tout entier.

L'essor des marchés en Afrique traduit un potentiel de transformation productive bien réel

Entre 2000 et 2018, le produit intérieur brut (PIB) par habitant du continent africain a progressé au rythme annuel de 4.6 %. L'Afrique devance ainsi les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC), où le rythme moyen de croissance s'établit à 2.6 % sur la même période, mais suit les pays d'Asie, qui affichent une moyenne de 7.4 %. La croissance du continent devrait rebondir à 3.6 % en 2019 puis s'établir à 3.9 % entre 2020 et 2023. Depuis 2000, onze nouvelles économies africaines ont rejoint les groupes des pays à revenu intermédiaire ou élevé et 17 ont accédé au statut d'économie émergente ou d'économie frontière (MSCI, 2019).

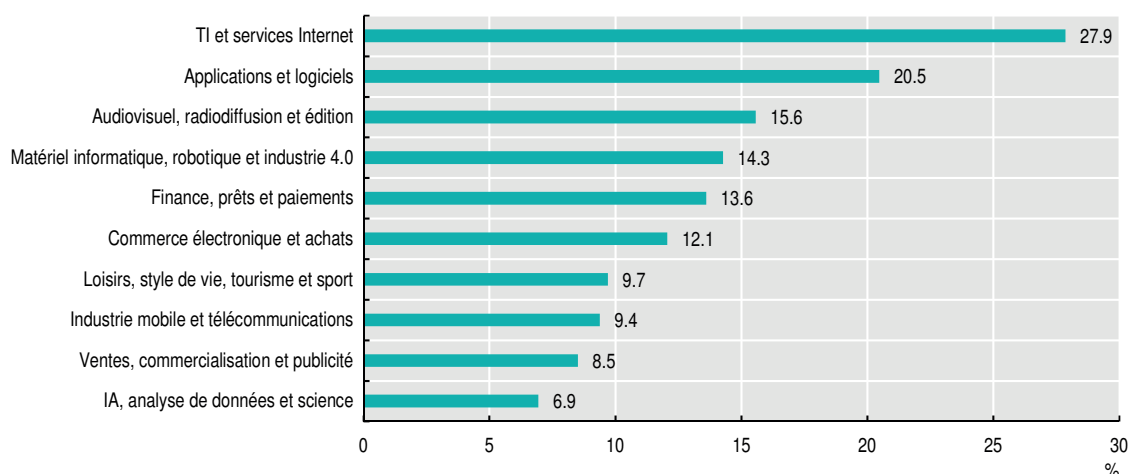
La dynamique du continent africain est essentiellement sous-tendue par la demande intérieure. Entre 2000 et 2018, la demande intérieure a représenté 69 % de la croissance annuelle, avec une orientation progressive vers les biens transformés. La demande de denrées alimentaires transformées augmente 1.5 fois plus vite que la moyenne mondiale ; et pour de nombreux autres produits (véhicules routiers, fabrication de métaux et équipements industriels par exemple), la progression est également plus rapide que la moyenne mondiale.


De nombreuses entreprises locales profitent de ces opportunités pour gagner en taille et en productivité. Plusieurs entreprises développent ainsi leur activité à l'échelle panafricaine : l'Office chérifien des phosphates (OCP) et le groupe bancaire Attijariwafa Bank (Maroc) ; Dangote et l'United Bank of Africa (Nigeria) ; Ecobank (Togo) ; le groupe MeTL (Tanzanie) ; Ethiopian Airlines (Éthiopie) ; Safaricom, qui héberge les services M-Pesa (Kenya) ; et MTN et Shoprite (Afrique du Sud). Ces « champions » illustrent la manière dont certaines entreprises africaines parviennent à exploiter le potentiel du continent. Ces conglomérats ont même diversifié leurs services ou leurs produits pour opérer sur plusieurs marchés et dans différents pays.

De création plus récente, les start-ups africaines élargissent également leur champ d'activité. Les services en lien avec les technologies de l'information et Internet, les applications et les logiciels, et la création de contenus audiovisuels et la radiodiffusion composent le trio de tête des activités privilégiées par les start-ups africaines (graphique 1). Le commerce en ligne arrive en sixième position (12 %). Des jeunes pousses comme Jumia (basée au Nigeria) ou M-KOPA (basée au Kenya) s'appuient sur de nouveaux modèles d'affaires et les nouvelles technologies pour se positionner sur un marché local et régional

en plein essor et attirer d'importants investissements. En 2018, les start-ups africaines de haute technologie ont levé pratiquement 1.2 milliard de dollars (USD) de capitaux propres, contre 560 millions en 2017.

Graphique 1. Les secteurs d'activité des start-ups africaines



Source : Calculs des auteurs d'après Crunchbase (2019), *Crunchbase Pro* (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933974845>

La transformation productive consiste à accumuler des capacités organisationnelles, productives et technologiques puis à les diffuser au reste de l'économie. Ces gains interviennent d'abord au niveau des entreprises. Une entreprise innove ou adapte de nouvelles technologies pour concevoir de nouveaux mécanismes de production ou introduire de nouveaux produits sur le marché. L'innovation lui permet de se spécialiser, de se lancer dans des activités à plus forte valeur ajoutée, de renforcer sa production ou d'accroître sa productivité. Pris ensemble, ces évolutions peuvent induire une transformation à l'échelle d'un secteur et d'une économie tout entière par le biais des effets de concurrence, de l'apprentissage interentreprises et de l'optimisation des facteurs de production (comme des compétences et des infrastructures de meilleure qualité). Résultat, le pays accroît son niveau de productivité pour rattraper les économies plus performantes.

Mais la transformation productive est limitée, surtout dans les secteurs employant le plus de main-d'œuvre

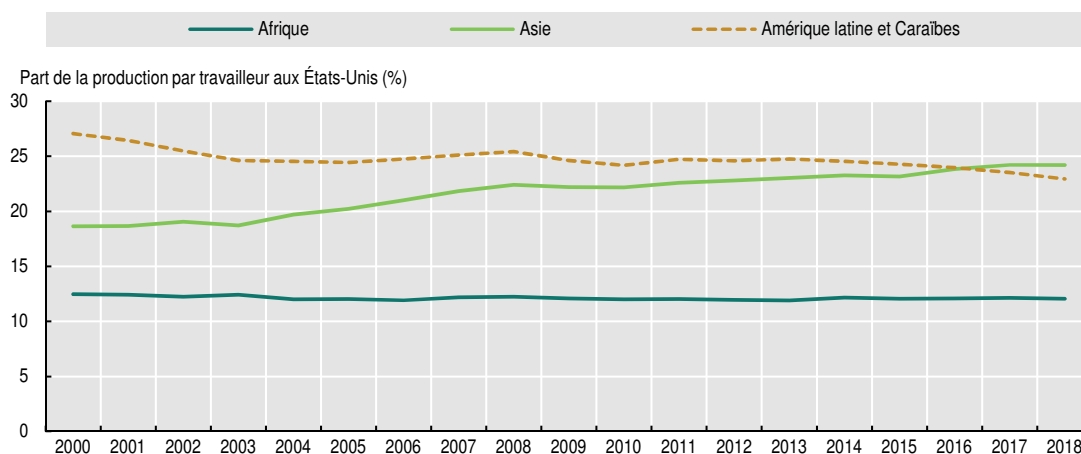
La croissance n'a pas créé suffisamment d'emplois de qualité ni entraîné de véritables gains de bien-être. La part de l'emploi vulnérable en Afrique n'a que faiblement reculé, de 71.0 % en 2000 à 68.2 % en 2018. Dans certains pays, pratiquement 91 % de la main-d'œuvre non agricole travaille toujours dans le secteur informel. Entre 1999 et 2015, le nombre d'individus vivant avec un revenu inférieur ou égal à 1.90 USD par jour a augmenté de 31 millions, passant de 376 à 407 millions de personnes. En Afrique, les indicateurs de bien-être sont moins corrélés à la hausse du revenu que dans d'autres régions du monde.


Cette déconnexion entre croissance et résultats du développement tient à la structure du système productif de l'Afrique. Ce que les pays produisent et échangent détermine les performances globales en matière de développement et façonne la capacité des systèmes économiques à produire de la richesse et à la redistribuer. La plupart des économies africaines dépendent des matières premières agricoles non transformées et d'activités minières peu intensives en connaissances. Le secteur minier et les services publics représentent 11 % de la production du continent mais emploient 1.4 % de la main-d'œuvre

totale. En 2017, les biens non transformés représentaient encore pratiquement la moitié des exportations africaines (48.7 %), contre 10.1 % dans les pays en développement d'Asie et 27.6 % dans les pays ALC.

D'une manière générale, les gains de productivité se font attendre. Depuis 2000, la productivité du travail en Afrique reste bloquée à 12 % du niveau des États-Unis (graphique 2), sachant que le ratio Afrique/Asie de la productivité de la main-d'œuvre est passé de 67 % en 2000 à 50 % actuellement. Cet élargissement de l'écart de productivité traduit une diffusion limitée des capacités : celles-ci restent concentrées dans les entreprises les plus productives.

Graphique 2. Productivité du travail en Afrique, Asie et Amérique latine/Caraïbes par rapport aux États-Unis, 2000-18



Source : Calculs des auteurs d'après Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933974864>

La majorité des entreprises, en particulier de petite taille, manquent de capacités de base et affichent une faible productivité. Une étude sur un échantillon de neuf pays d'Afrique a constaté que la valeur ajoutée par employé dans les entreprises de 100 salariés était respectivement 3 et 3.5 fois supérieure à celle des entreprises de cinq et de 200 salariés (Page et Söderbom, 2015). En Côte d'Ivoire et à Madagascar, la plupart des entreprises manquent de capacités de base : tenir une comptabilité simple, configurer un site industriel, utiliser des outils de planification pluriannuelle, identifier un progrès technologique pertinent et cultiver ses ressources humaines.

La création d'emplois de qualité en plus grand nombre impose de renforcer les capacités des petites entreprises. Dans 38 pays d'Afrique, les entreprises formelles de moins de 20 salariés représentent jusqu'à 41 % de la création nette d'emplois, contre 23 % pour les entreprises de 20 à 99 salariés et 20 % pour celles ayant plus de 100 salariés. Les petites et moyennes entreprises (PME) de création récente (moins de cinq ans d'activité) assurent 22 % de la création nette d'emplois.

La libération du potentiel entrepreneurial de l'Afrique pourrait stimuler les capacités d'innovation des acteurs économiques. Environ 22 % des Africains en âge de travailler créent de nouvelles entreprises – un record mondial – contre 19 % pour les pays d'Amérique latine et 13 % pour les pays en développement d'Asie. Parmi les nouveaux entrepreneurs africains, 20 % introduisent un nouveau produit ou service sur le marché, un pourcentage similaire à celui des autres régions en développement. Cette dynamique entrepreneuriale peut enclencher un processus de « destruction créatrice », cher à Schumpeter, qui permettra à l'ensemble de l'économie de gagner en innovation et en productivité.

Le renforcement des liens entre entreprises africaines est capital pour diffuser de nouvelles capacités

Les entreprises africaines tendent à être trop déconnectées les unes des autres, ce qui interdit le transfert de technologies et de savoir-faire. Les liens en amont et en aval sont relativement ténus, comme l'illustre la situation du Kenya :

- liens en amont avec les fournisseurs nationaux : dans les entreprises kenyanes bénéficiaires d'investissements directs étrangers (IDE), 66 % des biens et des services intermédiaires sont importés, contre 25 % au Viet Nam ;
- liens en aval : 3 % seulement des entreprises kenyanes bénéficiaires d'IDE produisent des intrants pour d'autres entreprises kenyanes, contre 61 % au Viet Nam.

D'importants écarts de capacités empêchent la création de liens entre les entreprises les plus productives et les autres. L'ampleur des décalages en termes d'intensité capitalistique, de pratiques de gestion et de normes produits empêche un petit noyau d'entreprises très performantes – essentiellement de grands groupes nationaux et des multinationales – de tisser des liens avec le reste de l'économie. Cette réalité entretient un cercle vicieux, enfermant les entreprises à la traîne dans le piège des capacités et créant une structure de production très fragmentée en termes de productivité et de capacités d'innovation. Au Ghana par exemple, le 1 % des entreprises les plus productives produisent en moyenne 169 fois plus de valeur ajoutée par entité que les 99 % restants.

Les liens régionaux entre entreprises sont eux aussi insuffisants. Le niveau moyen d'approvisionnement à l'échelon régional en Afrique n'atteint pas 15 %. À titre de comparaison, l'approvisionnement intrarégional en Asie du Sud-Est ressort à plus de 80 % des exportations dans des filières comme les véhicules à moteur, le textile et la confection et les produits informatiques, électroniques et optiques. Dans certains cas, les politiques ont échoué à développer de solides chaînes de valeur régionales. C'est le cas par exemple de la filière minière en Afrique australe, qui reposait traditionnellement sur l'Afrique du Sud, véritable pôle d'approvisionnement en biens d'équipement. Or, depuis quelques années, l'arrivée d'intrants plus compétitifs en provenance de Chine sape la place de l'Afrique du Sud.

L'amélioration de l'environnement opérationnel, à travers les réformes classiques de la pratique des affaires, ne suffit pas à renforcer les liens industriels. La diffusion des nouvelles technologies et des capacités exige des politiques d'offre pour soutenir les PME et les fournisseurs locaux. Les entreprises sont confrontées à des contraintes, variant selon leur statut, pour accéder aux financements, aux infrastructures et aux compétences, qui les empêchent d'innover et de monter en gamme. D'autres facteurs indépendants de l'environnement des affaires contrarient également la croissance des entreprises africaines : 60 % environ de l'écart de taille entre entreprises africaines et entreprises d'autres régions en développement restent inexplicables, même compte tenu de l'environnement commercial, de l'ancienneté des entreprises et de leur structure actionnariale ou encore de la taille des marchés. Pour lever ces contraintes – et en plus des mesures censées améliorer l'environnement des affaires – il faut déployer des solutions de long terme visant à conforter les capacités des entreprises à produire des biens de qualité.

Les entreprises africaines doivent améliorer leurs capacités d'anticipation et d'adaptation aux mégatendances qui se profilent dans les prochaines années

Le continent africain a beaucoup changé et continuera à évoluer dans les années à venir. Cinq mégatendances qui se dessinent à l'échelle du continent et du monde offrent autant d'opportunités que de défis pour les entrepreneurs africains en termes de

création, de gestion et de développement de l'activité : l'accroissement démographique, l'urbanisation rapide, le changement climatique, la nouvelle révolution industrielle et le basculement des termes de l'échange en faveur d'autres économies émergentes dans la partie orientale de la planète.

Tableau 1. Cinq mégatendances influençant la transformation productive en Afrique

Mégatendance	Principaux risques	Principales opportunités
« Basculement de la richesse » et essor des économies émergentes	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence d'autres marchés émergents • Création d'emplois mal rémunérés • Nouvelle « ruée » vers l'Afrique • Dégradation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Diversification du panier d'exportations de l'Afrique • Redistribution de la production industrielle à faible intensité de compétences de l'Asie vers l'Afrique • Mesures pour attirer des IDE en Afrique • Nouvelles sources de financement du développement • Transfert de compétences
Nouvelle révolution industrielle	<ul style="list-style-type: none"> • Automatisation • Relocalisation de l'activité manufacturière dans les économies avancées • Manque de préparation du vivier de compétences et des moyens technologiques • Flux financiers illicites 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction du coût du commerce, surtout pour les petites entreprises • Création de nouvelles niches et de nouveaux débouchés • Recours aux nouvelles technologies pour améliorer l'accès aux services publics et la qualité des politiques menées
Transition démographique	<ul style="list-style-type: none"> • Importance du chômage des jeunes et hausse de l'emploi dans le secteur informel • Accentuation de la pression sur les services publics et les ressources environnementales • Migration et fuite des compétences 	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse de la population active en Afrique • Augmentation du taux d'épargne, de la consommation et du PIB grâce à un vivier de main-d'œuvre plus important et à la création de richesses • Essor d'une classe moyenne africaine
Transition urbaine de l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Recrudescence des catastrophes naturelles et des sécheresses et modification des régimes climatiques • Disparition de moyens de subsistance et d'activités économiques • Congestion urbaine • Hausse de la pollution atmosphérique et de l'exploitation inefficace des ressources hydriques et naturelles 	<ul style="list-style-type: none"> • Essor d'une classe moyenne « urbaine » et hausse de la demande pour des biens à valeur ajoutée, des denrées alimentaires et des infrastructures urbaines • Possibilités de créer des économies d'échelle et de favoriser l'innovation sociale • Exploitation plus durable des ressources, grâce à un partage efficace des infrastructures dans les régions densément peuplées
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Recrudescence des catastrophes naturelles et des sécheresses et modification des régimes climatiques • Disparition de moyens de subsistance et d'activités économiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de nouvelle filières vertes • Hausse de la création d'emplois dans les secteurs verts

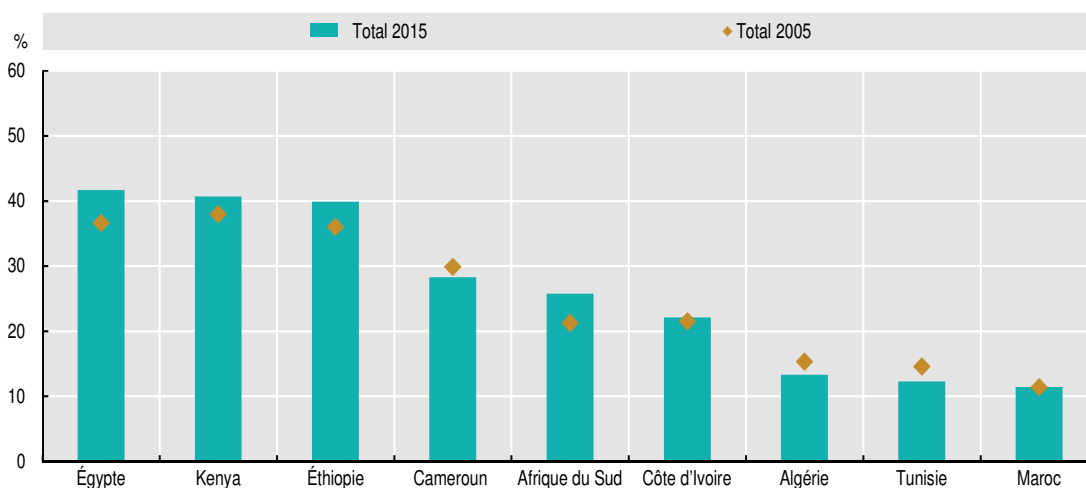
Ces mégatendances vont changer la donne. Elles créent de nouvelles sources de financement, de nouveaux marchés et modèles de demande et de nouvelles perspectives de « bond en avant » grâce à de nouvelles possibilités de transfert de technologies et de pratiques de gestion commerciale. Les techniques d'extraction verte peuvent ainsi accroître la compétitivité du secteur minier et du reste de l'économie (voir l'OCP au Maroc ou le projet d'efficacité énergétique dans le secteur industriel en Afrique du Sud). Elles créent également une demande pour de nouveaux emplois de meilleure qualité et font émerger de nouveaux concurrents – mais aussi de nouvelles menaces pour la croissance inclusive et l'environnement.

Actuellement, la plupart des entreprises africaines risquent de perdre des marchés au profit de leurs concurrents, sur les marchés intérieurs comme dans les économies émergentes. Entre 2009 et 2016, les exportations africaines de biens de consommation à destination des marchés africains ont reculé de 12.9 à 11.8 milliards USD. Dans le même temps, les importations de biens de consommation en provenance du reste du monde sont passées de 11.2 à 19.0 milliards USD. Sur les marchés émergents comme la Chine, les exportateurs africains accusent également un retard pour exploiter cette nouvelle demande face à de nouveaux concurrents venus d'Asie et d'Amérique latine. Les exportateurs africains ne représentent que 0.3 % de la hausse des importations chinoises de biens de consommation, contre 12.0 % pour celles en provenance des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et 5.1 % pour les importations venant des pays ALC.

Les taux de survie des entreprises sur les marchés d'exportation prouvent à quel point elles doivent améliorer leurs capacités pour s'imposer dans un environnement éminemment concurrentiel. Les entreprises africaines ont tenté de diversifier leurs exportations, mais seuls 18 % des nouveaux exportateurs du continent parviennent à survivre au-delà de trois ans d'activité, contre 22 % pour les exportateurs d'autres régions en développement. Plusieurs facteurs propres aux entreprises africaines les empêchent d'innover et de se développer.

Face à ces évolutions et du fait de contextes différents, les pays africains ne pourront pas reproduire les précédentes stratégies d'industrialisation. Il n'existe pas de modèle unique de transformation au niveau national. Les trajectoires de transformation productive dépendent de nombreux facteurs, qui agissent différemment selon les pays et les secteurs mais également selon le contexte historique et l'évolution de la conjoncture internationale. Ainsi, les industries manufacturières sont de plus en plus tributaires des services et d'autres secteurs et activités, tels que les technologies de l'information et de la communication (TIC), la commercialisation ou le transport et la distribution. En 2015, les services sont entrés à hauteur de 40 % à 42 % dans la valeur ajoutée de la filière manufacturière en Égypte, en Éthiopie et au Kenya (graphique 3). Globalement, les fonctions liées aux services de soutien représentent entre 25 % et 60 % de l'emploi dans les entreprises manufacturières. Les pouvoirs publics doivent donc se concentrer sur les chaînes de valeur stratégiques et non pas uniquement sur les industries manufacturières.

Graphique 3. Part des services à valeur ajoutée contenus dans les produits manufacturés, miniers et agricoles exportés par neuf pays d'Afrique



Note : Total des exportations de « produits manufacturés, miniers et agricoles » tels que définis dans la classification CITI (divisions 01 à 03 pour l'agriculture, 05 à 09 pour les activités extractives et 10 à 33 pour les activités de fabrication).

Source : Calculs des auteurs d'après OCDE (2018), *Trade in Value Added* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933974921>

Il faut passer à l'action : plaider pour des stratégies proactives et coordonnées de soutien à la transformation productive

L'accélération de l'essor des secteurs productifs en Afrique est indispensable pour atteindre les objectifs énoncés dans plusieurs initiatives panafricaines en cours (Kouassi, 2015a). À travers son Agenda 2063, l'Union africaine (UA) envisage de transformer la structure des économies africaines dans le but d'installer une croissance soutenue, solide et inclusive, capable de créer des emplois et des opportunités pour tous. L'entrée

en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en 2019 confirme l'engagement des dirigeants africains en faveur de la transformation productive (tableau 2). Parallèlement à d'autres initiatives panafricaines, comme le marché unique du transport aérien ou le passeport unique, ces mesures soulignent l'importance de l'industrialisation pour assurer une transformation économique durable.

Tableau 2. Dix initiatives en cours pour soutenir l'industrialisation du continent africain

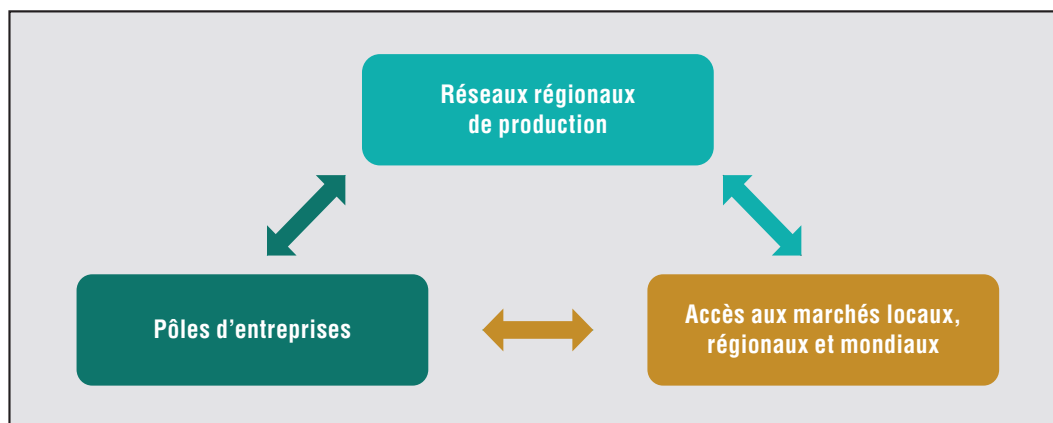
Initiatives en cours à l'échelle du continent (liste non exhaustive)	Institutions clés	Période
1 Agenda 2063 Aspiration 1 : « Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable »	CUA	2013-63
2 Plan d'action de l'UA pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA)	CUA	Depuis 2008
3 Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)	CUA	Depuis 2019
4 Troisième décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA III)	ONUDI	2016-25
5 Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)	CUA, NEPAD, BAfD, CEA	2012-40
6 Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA)	CUA	2014-24
7 Initiative pour le développement de l'agrobusiness et des agro-industries en Afrique (3ADI)	FAO, FIDA, ONUDI	2010-20
8 Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)	CUA, NEPAD	Depuis 2003
9 Vision minière africaine (AMV)	CUA	Depuis 2009
10 Initiative pour les capacités productives de l'Afrique (APCI)	ONUDI	Depuis 2003

Note : CUA : Commission de l'Union africaine ; CEA : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ; BAfD : Banque africaine de développement ; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FIDA : Fonds international de développement agricole.

La complexité des mesures de soutien à la transformation productive nécessite une stratégie systémique. Les entreprises productives d'Afrique doivent s'arrimer à une demande régionale en plein essor. Elles pourront ainsi profiter de l'élargissement de la base de consommateurs – qui sera facilité par l'entrée en vigueur de la ZLECAf. L'enjeu ici ne consiste pas seulement à démanteler les tarifs, coordonner les procédures douanières à l'échelon régional et améliorer les conditions pour favoriser la création et le développement des entreprises. La plupart des entreprises africaines, en particulier les micro, petites et moyennes entreprises, risquent d'être privées des retombées positives de la ZLECAf (abaissement des tarifs et accès à des marchés plus importants). Il faut éliminer les obstacles internes au renforcement de leurs capacités et les obstacles externes à leur fonctionnement (coûts de transport excessifs, barrières aux investissements transfrontaliers et autres barrières non tarifaires).

Cette approche systémique de la transformation productive en Afrique exige d'actionner trois leviers politiques : i) développement des pôles stratégiques d'entreprises ; ii) constitution de réseaux régionaux de production ; et iii) renforcement de l'aptitude des entreprises à prospérer sur de nouveaux marchés. Il s'agit d'améliorer ainsi les capacités des entreprises, en particulier leur aptitude à anticiper les tendances de demain, à s'adapter à l'évolution des conditions sur les marchés, à prendre conscience de leur potentiel et à le renforcer et, enfin, à tisser des liens entre elles (Primi, 2016).

Graphique 4. Trois leviers politiques interdépendants pour soutenir la transformation productive des entreprises en Afrique



Source : Élaboration des auteurs.

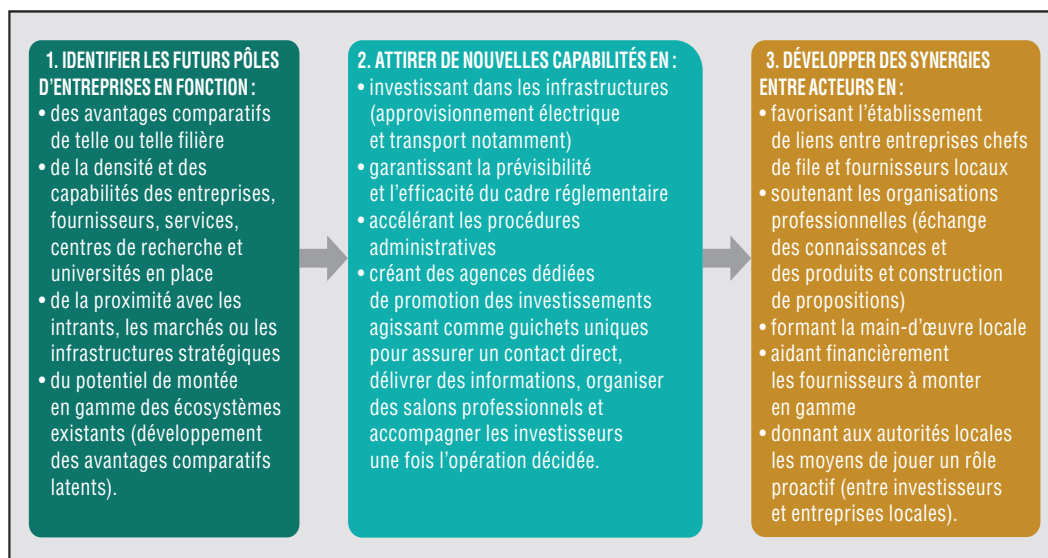
L'ampleur et la nature transversale des défis auxquels les entreprises africaines sont confrontées appellent à des mesures concertées entre États africains. Les besoins d'infrastructure, estimés entre 3.1 % et 6.9 % du PIB annuel, constituent par exemple une entrave majeure à l'essor du secteur privé en Afrique (Ashiagbor et al., 2018). Seules des solutions durables et de long terme, y compris à travers des stratégies communes de mobilisation des recettes intérieures, permettront de remédier à ce problème. Kouassi (2008, 2015a et 2015b) a souligné l'importance de stratégies coordonnées au plan national et continental. Les approches efficaces sont celles qui font le pari de l'inclusivité et suscitent une réelle appropriation chez les acteurs nationaux, régionaux et locaux. Leur succès dépend également de la dynamique en faveur de la transformation imprimée par les acteurs publics et privés – qui exige que les deux secteurs renforcent leurs capacités. Ce renforcement des capacités peut se faire progressivement (ACBF, 2019).

Les pôles d'entreprises : fournir des services commerciaux pour renforcer la spécialisation, les liens et les compétences

Les pôles d'entreprises ont un rôle stratégique à jouer dans le développement des avantages comparatifs (voir les chapitres 2 à 6 pour une analyse de ces avantages par région). Les pôles d'activité permettent à des gouvernements aux ressources limitées de tirer un parti maximal de leurs atouts en investissant dans une zone dédiée, au lieu de disperser leurs moyens. En attirant ainsi les IDE et en favorisant les transferts de technologie, ils se rapprochent de la frontière technologique mondiale. La densité relative supérieure d'entreprises, de fournisseurs, de prestataires de services et d'institutions connexes au sein de cet écosystème peut induire des retombées et des transferts de connaissance plus importants et, ainsi, accentuer l'effet des politiques menées. Pour paraphraser Alfred Marshall, les secrets d'une filière « flottent pour ainsi dire dans l'air » dans chaque district industriel.

La construction de pôles d'entreprises efficaces suit trois étapes (graphique 5). Les gouvernements africains ont déjà fait des progrès considérables dans les deux premières étapes – repérer l'implantation idéale pour faire émerger ces écosystèmes et y attirer, via les IDE, de nouvelles capacités. Pour garantir un impact durable sur la transformation productive, ils doivent désormais s'employer à privilégier la création de liens entre acteurs d'un même pôle. Le transfert de connaissances implique de recourir plus systématiquement aux capacités locales dans les secteurs visés offrant des avantages comparatifs.

Graphique 5. Trois étapes à respecter pour construire des pôles d'entreprises efficaces



Source : Compilation des auteurs.

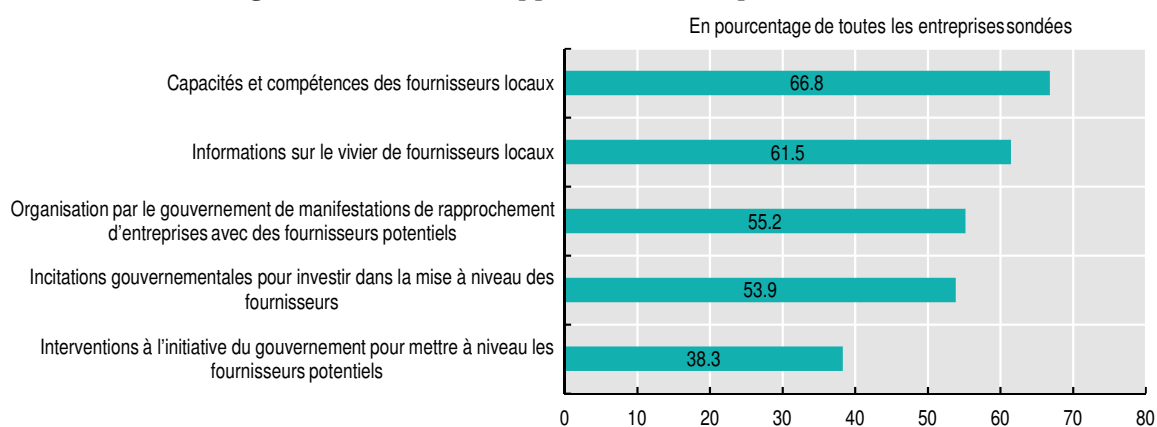
La première étape souligne l'importance du choix stratégique de l'implantation d'un pôle, basée sur l'avantage comparatif du pays, pour garantir sa réussite. Il faut disposer d'une masse critique d'entreprises et d'agents interdépendants en fonction de leur spécialisation, de leur composition, de leur niveau de développement, de l'intensité des liens existants et de l'aptitude à créer des emplois pour tous. *A contrario*, parce qu'elles avaient été implantées loin de tout et étaient de ce fait privées d'un environnement porteur, plusieurs zones économiques spéciales (ZES) en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest se sont transformées en « cathédrales dans le désert ».

La deuxième étape consiste à attirer des entreprises chefs de file dans les pôles d'activité. Les pays africains tirent de plus en plus leur épingle du jeu sur ce plan. Les pôles d'activité récents, comme le port de Tanger-Med (Maroc), l'Eastern Industry Zone et le parc industriel d'Awassa (Éthiopie) et la ZES de Kigali (Rwanda), sont parvenus à attirer des entreprises de calibre international dans des secteurs aussi divers que l'automobile, l'aéronautique, le textile, la confection ou l'industrie de la chaussure. Ainsi, par rapport aux entreprises qui n'ont pas fait le même choix, celles de la ZES de Kigali ont vu leurs ventes bondir de 206 %, la valeur ajoutée grimper en flèche de 201 % et le nombre de salariés permanents augmenter de 18 %.

Garantir la stabilité et l'accès à des services commerciaux fait partie des critères indispensables pour attirer les IDE. Dans les pôles d'activité, les gouvernements s'emploient à assurer l'accès à des infrastructures de qualité (électricité et transport routier en particulier) et à optimiser le cadre réglementaire (procédures douanières, fiscalité et permis commerciaux). La stabilité de la politique intérieure et de l'environnement macroéconomique mais également la fiabilité du cadre réglementaire sont trois des quatre premiers critères déterminant les apports d'IDE. À l'inverse, la faiblesse des taux d'imposition et la modération des coûts salariaux ne suffisent en général pas à séduire les investisseurs internationaux, qui les classent en septième et huitième positions parmi les dix facteurs d'attractivité.


L'accès à des services directs aux entreprises renforce également les capacités des fournisseurs locaux à nouer des liens. Des interventions ciblées aideront les PME locales à perfectionner leurs capacités à produire des biens et des services intermédiaires pour des entreprises de plus grande taille opérant sur les marchés intérieurs ou à l'international. En Éthiopie, le parc industriel de Bole-Lemi phase I organise des salons ouverts aux acheteurs et aux fournisseurs potentiels pour les aider à comprendre quels sont les débouchés, les capacités et les attentes des uns et des autres. Le programme mis en place accorde également une subvention de contrepartie allant jusqu'à 60 % des frais engagés par les PME pour investir dans leur propre fonctionnement et se moderniser.

Graphique 6. Critères importants pour les entreprises d'investissement étrangères cherchant à s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux



Note : L'échantillon total comprend 750 investisseurs et chefs d'entreprise multinationaux. Les pourcentages représentent la part des réponses « important » ou « extrêmement important » à la question : « quelle est l'importance des capacités des entreprises locales à devenir fournisseurs dans votre décision d'investir dans les pays en développement ? »

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017), *Global Investment Competitiveness Report: Foreign Investor Perspectives and Policy Implications*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933974978>

L'implication accrue de différents échelons de gouvernement peut aider à identifier de nouvelles activités au sein des pôles et optimiser leur déploiement. Dans l'Eastern Industrial Zone et le parc industriel d'Awassa, en Éthiopie, le manque d'autonomie empêche les responsables d'adopter rapidement des réformes ou d'acheter les outils et l'équipement nécessaires à l'entretien des sites. À l'inverse, les autorités municipales en Chine et au Viet Nam interviennent au plus près des entreprises et des investisseurs dans les ZES afin d'adapter les investissements dans les infrastructures et les compétences à leurs besoins. Les autorités locales peuvent assurer la mise en relation entre des entreprises chefs de file, des fournisseurs locaux et d'autres parties prenantes (instituts de recherche, associations professionnelles et investisseurs notamment). À Durban (Afrique du Sud), elles ont financé des associations industrielles dans les secteurs de l'automobile et de la confection, suscitant ainsi des échanges d'information et des synergies à l'origine d'économies, notamment pour former les salariés.

Privilégier une aide ciblée aux PME et des politiques innovantes de développement des compétences pour garantir une transformation productive sans exclus

Les PME africaines ont des besoins variables : 23 % font de l'accès aux financements la première des entraves à leur activité. C'est pratiquement deux fois plus que dans les entreprises africaines de plus de 100 salariés (13 %). Mais les trois différents types de petites entreprises en croissance¹ en Afrique ont des besoins financiers spécifiques, liés à leur profil de croissance et d'innovation (tableau 3) :

1. **les entreprises à forte croissance** sont des petites structures en quête de modèles commerciaux de rupture et visant des marchés de grande taille. Représentant souvent moins de 10 % des petites entreprises en croissance dans les pays en développement, ces sociétés peuvent, grâce à leur potentiel de croissance et leurs capacités d'innovation, contribuer dans des proportions largement supérieures à l'économie. Elles ont en général besoin d'investissements échelonnés en capital-risque, de réseaux interconnectés d'investisseurs, d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et d'infrastructures ;
2. **les entreprises dynamiques** déploient des produits existants ou des modèles commerciaux éprouvés pour assurer leur croissance, en se spécialisant dans des marchés de niche, en élargissant le marché ou en introduisant des innovations progressives. Leur potentiel de croissance et d'agrandissement est modéré et fonction de leur accès aux marchés. Elles se heurtent souvent à des difficultés de financement, parce qu'elles sont trop grandes pour bénéficier de la microfinance, trop petites ou trop risquées pour contracter des emprunts bancaires classiques et n'offrent pas un potentiel de croissance, de rentabilité ou de sortie suffisant pour les capitaux-risqueurs ;
3. **les entreprises de subsistance** sont souvent de très petites entités assurant une source de revenu à une famille. Elles tendent à reproduire des modèles commerciaux existants et à approvisionner les marchés ou les chaînes de valeur locaux. Leurs besoins financiers sont tributaires de fonds de roulement de court terme. Grâce à la diffusion des TIC et à l'urbanisation, leur intégration progresse. Les microentreprises de subsistance aux perspectives de croissance limitée ne rentrent pas dans cette catégorie.

Tableau 3. Trois types de petites entreprises en croissance en Afrique, spécificité de leurs besoins et approches politiques

Types de petites entreprises en croissance	Exemples de besoins spécifiques	Approches politiques envisageables
Entreprises à forte croissance, s'appuyant sur des modèles commerciaux de rupture et offrant un véritable potentiel de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences hautement spécialisées et infrastructures de soutien intégrées (investisseurs, incubateurs, accélérateurs...) - Capital-risque échelonné 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier l'écosystème, à travers des dispositions juridiques pour régir la concurrence, les normes et les droits de propriété notamment - Investir dans l'éducation, la formation technique et professionnelle et les compétences STIM (science, technologie, ingénierie, mathématique)
Entreprises dynamiques et de niche offrant un potentiel de croissance modéré	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux financements formels des entreprises, notamment aux prêts à moyen et long termes - Étroitesse des marchés, limités à des niches bien spécifiques - Faibles compétences managériales 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux marchés - Soutenir la certification de la qualité et la montée en gamme - Proposer des programmes de conseil personnalisés aux entreprises dynamiques - Accroître la diversité des canaux d'octroi de crédit (prêts adossés à des actifs, dispositifs de garantie, micro-prise de participation...)
Petites entreprises de subsistance opérant sur les marchés locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de roulement à court terme - Faibles compétences organisationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire des politiques de remise à niveau pour favoriser l'accès au marché du travail des entrepreneurs les moins compétitifs - Assurer une formation de base à la gestion - Améliorer l'inclusion financière par des micro-prêts

La satisfaction des nouvelles attentes pour les compétences passe par un renforcement des alliances public-privé, l'adoption de méthodes de formation innovantes et le soutien à la mobilité des talents sur le continent.

1. Les acteurs publics et privés peuvent renforcer leur coopération pour concevoir des cursus, des cours et des formations spécifiques et veiller à ce que les entreprises trouvent les profils dont elles ont besoin. Au Kenya, le programme intensif de formation Generation Kenya, inspiré des camps d'entraînement, mobilise plus de

- 300 employeurs et 30 partenaires de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels pour assurer la remise à niveau des participants.
2. Les outils numériques ont élargi les possibilités d'organiser des formations de qualité à grande échelle. Dans les zones rurales du Niger, la formation mise en place au titre du projet Alphabétisation de base par cellulaire a permis aux adultes d'obtenir des résultats aux tests de lecture et calcul 20 % à 25 % supérieurs à ceux des personnes ayant suivi des programmes classiques d'alphabétisation.
 3. Les Africains talentueux doivent pouvoir se déplacer facilement sur le continent pour se présenter aux entreprises en quête de compétences. Selon l'Indice d'ouverture des visas en Afrique, 51 % des pays du continent exigeaient toujours un visa d'entrée en 2017 pour les ressortissants africains, contre 54 % en 2016.

Les réseaux régionaux de production : renforcer les chaînes de valeur, adopter des normes et coordonner les investissements

Les liens régionaux sont indispensables pour favoriser des économies d'échelle entre pays africains et préférables à un jeu de concurrence à somme nulle. Pris individuellement, la plupart des pays d'Afrique n'offrent pas forcément suffisamment d'économies d'échelle et manquent des fondamentaux pour attirer autant d'IDE que leurs concurrents internationaux. Ainsi, même si l'Éthiopie est parvenue à augmenter ses exportations de textile et de confection en 2017, valorisées à 235 millions USD (ce qui en fait le cinquième exportateur mondial), elle peut difficilement concurrencer le Bangladesh et ses 37 milliards USD. Pour accroître les économies d'échelle, les pays d'Afrique doivent penser « mondial » et agir « régional ».

Les chaînes de valeur régionales ouvrent de réelles perspectives de croissance, puisque le recours aux fournisseurs régionaux reste très limité. Les producteurs africains ne sont que 12.9 % à s'approvisionner au sein de la région, contre 21.6 % pour les producteurs d'Asie du Sud-Est. L'Afrique de l'Est, qui bénéficie de l'essor de la Communauté économique est-africaine (CEEAA), arrive en tête des régions pour la part de la valeur ajoutée intra-africaine dans ses exportations (25 %). En Afrique du Nord à l'inverse, le marché continental ne représente que 4 % de cette valeur ajoutée.

Plusieurs communautés économiques régionales (CER) d'Afrique s'efforcent de conforter les chaînes de valeur régionales stratégiques. C'est le cas notamment de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) qui, à travers le plan d'action de sa stratégie d'industrialisation, définit six pôles prioritaires à cet effet : agro-industrie, extraction et valorisation des minéraux, produits pharmaceutiques, biens de consommation, automobile et services modernes. Le plan d'action a identifié et chiffré plusieurs projets afin de mieux aligner et déployer les stratégies existantes (comme le programme de mise à niveau et de modernisation industrielle et la stratégie de valorisation des minéraux), renforcer les compétences techniques (avec notamment les centres d'excellence de la SADC) et s'atteler au commerce des services. Depuis l'adoption de la stratégie, le déploiement du plan d'action progresse lentement, en partie freiné par les incertitudes politiques et un degré d'engagement variable selon les pays.

Des évaluations comparatives et un suivi solide peuvent entretenir l'engagement des décideurs à mettre en œuvre des stratégies régionales. Le continent offre plusieurs exemples intéressants en la matière :

- le tableau de bord du marché commun de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) suit les progrès des pays pour démanteler les entraves législatives et réglementaires à la circulation des capitaux, des services et des biens ;

- la SADC surveille le déploiement de son cadre pour la politique d'investissement, à travers un certain nombre d'indicateurs reposant à la fois sur un corpus de lois et de conditions, sur les performances de l'investissement et sur les gains de développement.

Les bourses de marchandises régionales peuvent réunir les petits producteurs et les rapprocher des chaînes de valeur régionales. Elles peuvent réduire les coûts associés à l'identification de débouchés, au stockage, à l'inspection de la qualité des produits et à la recherche d'acheteurs ou de revendeurs. Ainsi, grâce à un partenariat avec plusieurs institutions financières, les agriculteurs d'Afrique de l'Est peuvent stocker leurs céréales dans un entrepôt de la bourse de matières premières régionale (EAX) et se servir des récépissés comme garantie pour emprunter jusqu'à 75 % de la valeur du dépôt. Depuis la création de cette place régionale, 4,7 millions USD ont ainsi été distribués en soutien aux entreprises agricoles. Mais les volumes négociés restent limités et concernent surtout le Rwanda pour l'instant. À moyen terme, une coopération et une concertation accrues entre pays membres permettraient d'étendre la zone de couverture de la bourse, d'accroître les volumes de biens échangés et d'injecter suffisamment de liquidités sur le marché.

Les entrepreneurs africains peuvent développer de nouveaux produits et marchés de niche en s'appuyant sur les spécificités locales. La différenciation des produits, la montée en gamme et la certification sont essentielles pour augmenter la valeur ajoutée dans la plupart des filières agricoles. Les systèmes de classement de la qualité, l'étiquetage et la certification aideront les pays producteurs à s'affranchir du commerce des matières premières traditionnelles sur les marchés mondiaux pour privilégier les cultures à forte valeur ajoutée (café, thé et cacao par exemple), augmenter leurs recettes d'exportation et accroître leur résilience aux chocs sur les prix. La coopération entre petits producteurs, à travers des structures formelles et informelles, leur permettra aussi de gagner en productivité et de s'orienter vers des activités à plus forte valeur ajoutée (Ralandison, Milliot et Harison, 2018). Les partenariats entre instituts publics de recherche et entreprises locales peuvent favoriser l'identification de nouvelles niches. Au Ghana par exemple, le Centre de recherche scientifique en phytothérapie (Centre for Scientific Research into Plant Medicine) a conclu un partenariat avec Kasapreko, une entreprise locale, pour lancer Alomo Bitters (une boisson alcoolisée à base de plantes), qui connaît depuis un succès commercial sur le marché ghanéen et dans l'Afrique de l'Ouest.

Les décideurs africains peuvent attirer des IDE de meilleure qualité et acquérir de nouvelles capacités en identifiant leurs principaux atouts en fonction du type d'opération. Entre 2013 et 2017, le total des apports d'IDE en faveur de l'Afrique est ressorti à 51,0 milliards USD par an, l'Afrique australe se taillant la part du lion (12,5 milliards par an), devant l'Afrique du Nord (12,0 milliards) et l'Afrique de l'Ouest (11,6 milliards). Les IDE peuvent être classés en quatre grandes catégories, en fonction des motivations entrant dans les décisions des investisseurs : recherche de marchés, recherche de gains d'efficacité, recherche de matières premières et recherche d'actifs stratégiques. Depuis peu, les investissements tendent à s'orienter vers la recherche de marchés plutôt que vers la recherche de matières premières – ces IDE en quête de marchés ont motivé 53,4 % des nouveaux projets d'IDE en faveur de l'Afrique en 2013-17. En redéfinissant leurs atouts en fonction des types d'IDE, les pays attireront des investissements adaptés au profil de la main-d'œuvre et des entreprises locales.

Des stratégies d'IDE mieux coordonnées entre gouvernements régionaux, nationaux et locaux aideront les entreprises locales à acquérir de nouvelles capacités. Dans un environnement mondialisé, où la distance est moins un obstacle qu'auparavant, la

concurrence entre les villes pour attirer des IDE perd son caractère local pour devenir nationale ou régionale, voire mondiale. Ainsi, aucune autre ville africaine ne figure parmi les cinq premiers concurrents de Johannesburg (Bogota, Chicago, Istanbul, Delhi et Buenos Aires). De même, les principales villes concurrentes du Caire pour les IDE se situent en dehors du continent (Al Manama, Vilnius, Lima, Kiev et Riyad). Seule Abidjan compte trois villes africaines parmi ses cinq premiers concurrents (Kampala, Kigali et Dar-es-Salaam), devant Vientiane et Lahore.

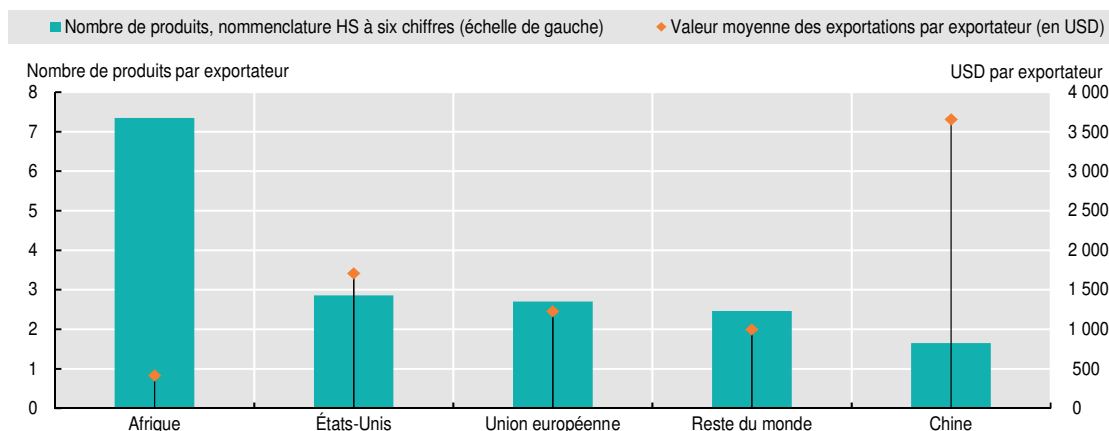
Seule la coopération régionale permettra d'éviter une « course à la compétitivité », qui ne ferait que réduire les gains de bien-être dans les pays destinataires. Face aux enjeux d'une concurrence fiscale délétère, la SADC a ainsi appelé à une vaste collaboration autour des incitations fiscales dans ses pays membres, afin de renforcer la concertation régionale. L'introduction d'un programme de convergence de la réglementation fiscale pourrait favoriser l'harmonisation des lois, l'alignement des réglementations nationales ou l'adoption de normes régionales.

L'aptitude des entreprises à profiter de la hausse de la demande pour prospérer : cibler des marchés spécifiques, améliorer la facilitation du commerce et démanteler les obstacles non tarifaires aux échanges

Les stratégies d'exportation doivent opérer une distinction entre les difficultés rencontrées par les entreprises qui s'adressent aux marchés intra-africains et celles qui partent à la conquête des marchés mondiaux. Les exportateurs africains sont segmentés en fonction des marchés visés. Les stratégies d'exportation doivent viser plus finement ces différents débouchés. Les exportations des entreprises africaines à destination du marché intra-africain sont 4.5 fois plus diversifiées que celles destinées au reste du monde, mais pour une valeur 8.5 fois inférieure aux exportations vers la Chine (graphique 7). Ces écarts reflètent différents processus de sélection pour attirer et maintenir certains types d'entreprises sur certains marchés. Ces variations militent pour des approches ciblées de soutien à la conquête des marchés d'exportation au lieu de se contenter d'une stratégie unique de promotion de toutes les exportations. L'arsenal de mesures politiques peut différer, en envergure comme dans les instruments mobilisés :


- le commerce intra-africain est la clé de la diversification des produits et des débouchés d'exportation mais aussi de l'accumulation de nouvelles capacités, en particulier pour les PME. En produisant pour les marchés régionaux, les PME étoffent leurs capacités d'approvisionnement et améliorent leurs processus de commercialisation et de distribution dans un environnement qu'elles maîtrisent mieux. Les acteurs plus importants peuvent également profiter d'économies d'échelle supérieures et d'un champ d'intervention plus large. Ainsi, les entreprises du Sénégal ont une probabilité supérieure de 8 % de s'orienter vers des produits plus sophistiqués quand elles exportent vers les marchés régionaux qu'en visant les marchés de l'OCDE. Toute intervention doit s'employer à faciliter les échanges en réduisant les incertitudes liées à l'accès aux marchés ;
- le commerce mondial joue toujours un rôle central pour la croissance des exportations et les transferts de technologie. Il requiert davantage d'investissements fixes et des opérations de plus grande envergure et tend de ce fait à être plus accessible pour les entreprises africaines de grande taille ou déjà bien établies. Les gouvernements pourraient renforcer l'aptitude des entreprises à anticiper la demande et à s'adapter à l'évolution des normes et de la demande des consommateurs, en leur fournissant des informations sur les marchés cibles, en simplifiant la recherche de financements et en promouvant des stratégies de marque des PME et l'accès aux marchés d'exportation via le commerce en ligne.

Graphique 7. Valeur des exportations vers les marchés africains et les autres marchés, par exportateur en Afrique



Note : Valeur pondérée par le nombre d'exportateurs par pays d'origine.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019b), *Exporter Dynamics Database* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975149>

En allégeant les procédures administratives et en promouvant des services logistiques rationalisés, les politiques régionales peuvent avoir des effets positifs rapides. Au-delà des tarifs, l'efficacité et la rapidité des procédures douanières et portuaires sont essentielles pour le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement. L'harmonisation des procédures et des réglementations de transport, la simplification des procédures douanières et l'amélioration des services de fret et de gestion de l'entreposage par la mise en concurrence des services logistiques régionaux pourraient faire baisser les coûts de transit. La création du territoire douanier unique dans la CAE a ainsi sensiblement réduit les délais et les coûts de transit pour les marchandises en provenance de Mombasa, de respectivement 50 et 30 % environ.

Les décideurs africains doivent continuer de soutenir l'adoption de normes propriétaires, industrielles et commerciales par les entreprises locales. Malgré un triplement des demandes de certification ISO en Afrique depuis 2000, le continent n'a pas déposé plus de dossiers que la Malaisie en 2015. Des données recueillies auprès de 41 pays révèlent que l'obtention d'un certificat ISO est corrélée à une hausse de 77 % des ventes par salarié pour les entreprises manufacturières et de 55 % dans les sociétés de services. Les pouvoirs publics peuvent encourager la création d'institutions chargées de l'accréditation, des essais et des étalonnages en fonction des capacités disponibles dans ces domaines et des prévisions des besoins du système productif. Des subventions de contrepartie ou des prêts à faible taux pourraient également aider les entreprises à assumer les coûts de la certification : les démarches pour obtenir et conserver la certification ISO 14001 coûtent entre 7 000 et 16 000 USD. À l'échelle régionale, les gouvernements pourraient harmoniser les normes et accélérer la mise en œuvre d'accords de reconnaissance mutuelle – suivant en cela l'exemple du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la CAE, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la SADC.

À moyen terme, l'amélioration des infrastructures régionales réduira les frais supportés par les entreprises et stimulera les échanges et la croissance économique sur le continent. Les infrastructures de production et de transport d'électricité, les routes, les ports et les systèmes de paiement sont particulièrement importants. Dans un scénario d'approvisionnement électrique totalement intégré, les pools énergétiques régionaux pourraient engendrer 41 milliards USD d'économies par an d'ici 2040. De plus, la stabilisation du coût de l'énergie pourrait induire entre 6 % (pour l'Afrique australe) et 10 % (pour l'Afrique de l'Est) d'économies pour les utilisateurs finals, soit l'équivalent de pratiquement 10 milliards USD par an. La piètre qualité des infrastructures de transport en Afrique représente 40 % des coûts logistiques pour les pays côtiers et 60 % pour les

pays enclavés. L'adoption d'une approche régionale de la réforme des infrastructures permettrait de surmonter les inefficiences provoquées par le démantèlement des barrières officielles aux échanges (tarifs et procédures administratives par exemple).

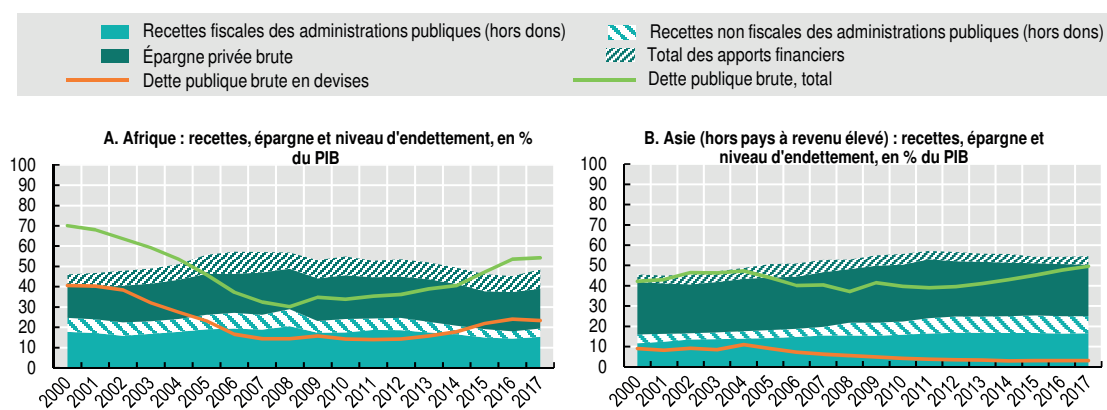
Pour les entreprises exportant sur le marché intra-africain, le démantèlement des barrières non tarifaires et la facilitation des échanges réduiront les incertitudes, stimuleront le commerce et démultiplieront les gains. Une part importante des coûts du commerce supportés par les entreprises en Afrique est liée aux barrières non tarifaires (administratives notamment) et à l'application incohérente des règles et réglementations. La levée des barrières non tarifaires aux échanges intra-africains pourrait quintupler les gains de bien-être, de 0.65 % à 3.15 % du PIB. Des investissements dans des infrastructures transfrontalières, multimodales et complètes contribueront à stimuler le commerce et l'intégration régionaux. Les décideurs doivent privilégier les corridors régionaux dynamiques pour investir des ressources et attirer des investissements, à l'image du LAPSET (Kenya-Éthiopie), du corridor de développement de Maputo (Mozambique-Afrique du Sud) et du corridor de Walvis Bay (reliant cinq pays de la SADC).

La mobilisation de nouvelles ressources est indispensable pour financer les politiques d'appui à la transformation productive

À elles seules, les dépenses publiques pourront difficilement soutenir les investissements productifs et l'accumulation de capital à moyen terme. Le nombre de pays à faible revenu en situation de surendettement ou fortement menacés de surendettement est passé de 7 en 2013 à 16 en 2018. La part de la dette libellée en devises accumulée par les gouvernements africains ressort à 43 %, contre 6.3 % dans les pays en développement d'Asie (graphique 8). La part des emprunts africains détenus par des banques privées et des porteurs d'obligations a elle aussi augmenté, tandis que les maturités relativement plus courtes et les taux d'intérêt supérieurs associés ne sont pas forcément adaptés au financement de projets de long terme.

Pour entretenir sa dynamique de croissance, l'Afrique doit mieux mobiliser l'épargne intérieure et les transferts des migrants. L'épargne privée s'élevait à 431.5 milliards USD en 2017, soit 19.7 % du PIB, contre 25.5 % en Asie. Mais les gouvernements doivent adopter des politiques d'incitation aux investissements dans des activités qui renforcent la productivité et créent des emplois (tableau 4).

Graphique 8. Recettes publiques, épargne et dette en Afrique et dans les pays en développement d'Asie



Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933974902>

À condition de poursuivre des politiques fiscales cohérentes avec la transformation productive, les gouvernements africains peuvent simultanément accroître les recettes

publiques et encourager l'essor du secteur privé. De telles politiques devront trouver le juste équilibre entre l'optimisation du recouvrement des impôts et des effets positifs pour l'environnement des affaires.

- D'une manière générale, les pays africains ont beaucoup compté sur les réformes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour accroître leur niveau de ponction fiscale. Pour les 21 pays couverts par l'ouvrage *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018* (OCDE/ATAF/CUA, 2018), la hausse des recettes tirées de la TVA a représenté en moyenne 32 % de l'augmentation totale des rentrées fiscales entre 2006 et 2016, cette proportion atteignant 93 % dans le cas du Maroc. Les réformes de la TVA nécessitent un régime fiscal capable de rembourser les trop-perçus dans les délais et d'empêcher la fraude – comme l'a constaté la Zambie.
- Face à l'urbanisation rapide de l'Afrique, les efforts doivent davantage porter sur la mobilisation de la valeur foncière. L'Afrique du Sud a commencé à pratiquer des évaluations de masse assistées par ordinateur pour affiner le calcul de la valeur des biens et des taxes foncières. L'amélioration de la gestion foncière peut avoir des bénéfices s'étendant au-delà du seul recouvrement. En Éthiopie et au Rwanda, la certification des droits de propriété agricole a renforcé la propension des agriculteurs à investir et, par conséquent, la productivité du secteur. En Éthiopie, la propension à investir dans des mesures de préservation du sol et de l'eau a augmenté de 20 à 30 points de pourcentage. Au Rwanda, les ménages enregistrés ont deux fois plus de probabilité (10 %) d'investir que ceux dont les terres ne sont pas déclarées.
- L'introduction de mesures incitant les entreprises et les particuliers à se déclarer auprès des autorités peut améliorer les registres publics et le respect de la loi. En Afrique du Sud, nombre des PME ayant fait appel aux Business Linkage Centres, mis en place dans le pays pour obtenir des contrats et travailler avec de grands groupes, ont débuté dans le secteur informel, avant de régulariser leur statut. Avec l'introduction des déclarations en ligne, le fisc sud-africain a réduit de 22.4 % les frais engagés pour assurer la conformité aux obligations fiscales.

Tableau 4. **Apports financiers, recettes fiscales et épargne privée en Afrique (milliards USD courants), 2000-17**

		Moyenne 2000-04	Moyenne 2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Apports extérieurs	Privés										
	Investissements directs étrangers	16.1	46.0	46.7	46.7	52.0	50.8	52.4	56.6	53.2	41.8
	Investissements de portefeuille	1.8	10.4	36.8	23.2	37.6	33.7	30.2	20.8	5.9	46.0
	Publics										
	Aide publique au développement	14.2	41.9	54.7	61.7	66.8	65.9	70.2	70.0	66.9	74.4
Total des apports extérieurs		52.5	137.1	181.0	178.2	202.8	202.4	200.7	192.4	170.0	209.1
Recettes fiscales		118.6	266.9	330.3	403.2	417.7	414.5	408.8	339.5	309.5	328.7
Épargne privée		130.8	299.1	423.5	448.5	475.0	508.0	516.2	427.3	418.8	431.5

La transformation productive en Afrique australe

Depuis 2000, le PIB de l'Afrique australe enregistre une croissance annuelle moyenne de 3.4 %, soit un taux inférieur à celui des autres régions d'Afrique. Cette tendance est amenée à se poursuivre, avec des prévisions de croissance de 2.2 % par an pour la période 2019-21. Bien que l'Afrique australe semble avoir surmonté la crise financière mondiale et qu'une reprise se soit vraisemblablement amorcée, les deux principales économies de la région (l'Afrique du Sud, qui représentait 63 % du PIB de la région en parités de pouvoir d'achat en 2018, et l'Angola) stagnent depuis 2013. Il en résulte un recul de la part de l'Afrique australe dans le PIB du continent, passée de 21.7 % en 2000 à 18.9 % en 2017.

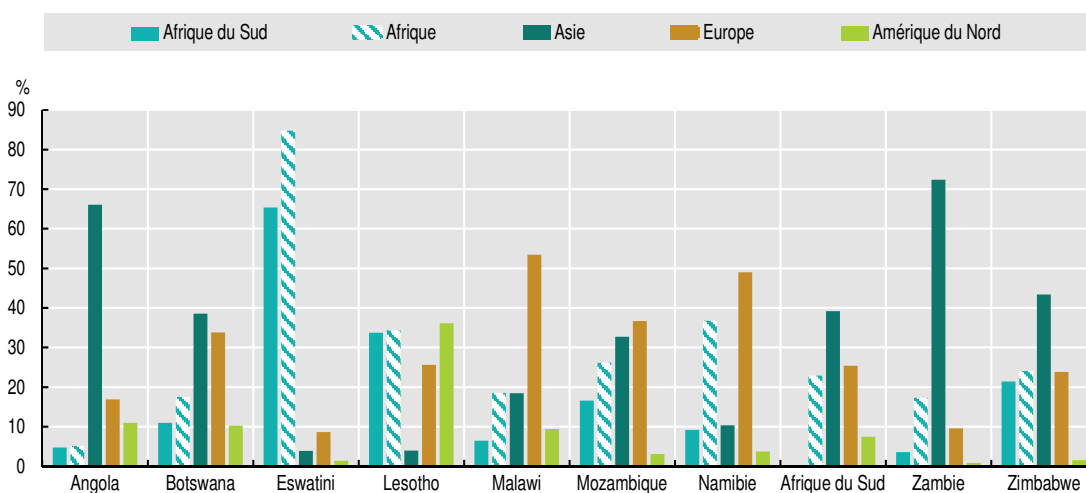
Les investissements de portefeuille restent les principales entrées de capitaux en Afrique australe depuis 2009. D'un montant de 21 milliards USD, ils représentaient 59 % des entrées totales dans la région en 2017, largement devant les 6.9 milliards USD d'aide publique au développement (19 %), les 3.8 milliards USD d'IDE (11 %) et les 3.7 milliards USD de transferts des migrants (10 %). Johannesburg attire d'importants investissements de portefeuille : sa Bourse est la plus importante d'Afrique et son secteur financier joue un rôle de plateforme pour les investissements panafricains.


La transformation de la structure économique de l'Afrique australe reste limitée. Depuis les années 1990, la part de l'industrie manufacturière dans le PIB en Afrique australe est en recul, passant d'environ 20 % en 1990 à moins de 10 % en 2017. Cette tendance s'est traduite par une perte de compétitivité industrielle et internationale, les pays d'Afrique australe stagnent sur l'Indice de performance compétitive de l'industrie, avec un classement moyen de 103 sur 138 pays. Le poids de la région dans la production et le commerce mondiaux a diminué, sous l'effet de la croissance plus rapide de la production industrielle d'autres régions du monde. Les principaux obstacles tiennent aux lacunes infrastructurelles et au manque de compétences pour maintenir la compétitivité des secteurs traditionnels et développer les nouvelles industries.

La structure productive de la région se caractérise par sa dépendance à l'égard des ressources, la faiblesse de sa valeur ajoutée et la rareté de ses exportations à forte intensité de connaissances. La dépendance de l'Afrique australe à l'égard des ressources naturelles non transformées compromet ses capacités en termes de diversification industrielle et de complexité. Les pays de la région se trouvent confrontés à un défi : délaissier cette trajectoire de croissance tributaire des produits de base, au profit d'économies créatrices de valeur ajoutée, à forte intensité de connaissances et industrialisées.

En Afrique australe, le commerce intrarégional est limité, et les liens et la complémentarité régionale, insuffisants. L'Afrique du Sud est la principale destination de la majorité des exportations intrarégionales. Ce constat s'explique par la similitude des profils de production et d'exportation des autres pays de la région. L'Afrique australe supporte d'importants coûts de transport terrestre au titre du commerce régional, principalement en raison du manque de concurrence et des obstacles structurels. Les obstacles réglementaires et administratifs entraînent des coûts supplémentaires pour le commerce et le transport à l'échelle régionale. Aucun pays d'Afrique australe ne figure dans les 100 premiers pays du monde au regard de l'efficacité des services douaniers.

Graphique 9. Destinations des exportations en provenance d'Afrique australe, 2016



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données). StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975282>

Les politiques en faveur de la transformation productive doivent renforcer la productivité et la compétitivité en remédiant aux lacunes infrastructurales, en particulier dans le secteur de l'énergie. L'approvisionnement énergétique de la région est en effet insuffisant pour faire face à la croissance de la production industrielle et de la population. Bien que la production d'électricité ait augmenté, son niveau par habitant reste inchangé par rapport à 2007 du fait de la croissance démographique (FEM/BM/BAfD, 2017). En Afrique du Sud, Eskom, la compagnie nationale d'électricité, peine à faire face à l'augmentation de la demande d'énergie et se heurte à des difficultés pour rembourser sa dette, les cours du charbon ayant grimpé d'environ 50 % ces dix dernières années.

La région doit renforcer sa participation aux chaînes de valeur mondiales (CVM) pour favoriser la transformation de sa structure économique. La participation aux chaînes de valeur peut débiter à l'échelle régionale, puis s'internationaliser. L'Afrique australe peut renforcer les complémentarités entre ses pays en créant un mécanisme de financement des biens publics régionaux. Elle peut promouvoir les industries d'approvisionnement du secteur minier au service d'une modernisation industrielle et technologique. La majorité des pays d'Afrique australe sont des économies axées sur les minerais, mais ne parviennent pas à inscrire leur secteur minier au sein d'un réseau de services d'amont et d'aval. Ils peuvent s'inspirer de l'exemple de l'Afrique du Sud, qui a su développer un réseau d'industries autour de son secteur minier et domine le marché régional des biens d'équipement miniers.

L'Afrique australe doit déterminer comment moderniser ses chaînes de valeur régionales et où s'insérer dans les chaînes de valeur mondiales (CVM). La participation de la région aux CVM a considérablement augmenté au cours des dix dernières années et est supérieure à celle du reste du continent. L'Afrique australe reste néanmoins sous-représentée et asymétriquement intégrée dans les CVM. Hormis l'Afrique du Sud, les pays les plus impliqués sont des économies pauvres en ressources et peu peuplées, comme l'Eswatini et le Lesotho. Leur participation s'explique d'ailleurs largement par leur proximité avec le pôle régional que constitue l'Afrique du Sud.

Tableau 5. Opportunités et défis pour les chaînes de valeur en Afrique australe

Chaîne de valeur	Opportunités	Défis spécifiques à relever
Agroalimentaire (horticulture et sucre)	<ul style="list-style-type: none"> La valeur du commerce intrarégional dans le secteur agroalimentaire est supérieure à 2.5 milliards USD et représente environ 28 % des exportations de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> La localisation de certaines activités de production ne se base pas nécessairement sur la configuration de chaîne d'approvisionnement la plus efficace au regard des marchés actuels (par exemple, Botswana, Namibie). Les conditions climatiques, la taille du marché et le sous-développement du secteur des intrants constituent autant d'obstacles pour le Botswana, l'Eswatini, le Lesotho et la Namibie.
Automobile	<ul style="list-style-type: none"> L'industrie automobile est forte en Afrique du Sud. La production d'intrants intermédiaires existe déjà dans la région (par exemple, batteries du Botswana, kits de sièges de voiture fabriqués au Lesotho). 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'identifier des niches et de garantir un approvisionnement à des prix compétitifs. Faible taille du marché. Forte dépendance à l'égard de la demande mondiale.
Viande	<ul style="list-style-type: none"> Le bœuf est le pilier du secteur agricole au Botswana, en Namibie et (dans une moindre mesure) dans l'Eswatini, et représente une part significative du secteur agricole sud-africain. Le Botswana, l'Eswatini et la Namibie disposent tous d'abattoirs agréés pour les exportations à destination de l'Union européenne. 	<ul style="list-style-type: none"> Différentes zones vétérinaires présentant différentes situations vétérinaires en Afrique du Sud, au Botswana, dans l'Eswatini et en Namibie, avec des exportations uniquement autorisées en provenance des zones indemnes de maladies. Barrières commerciales : monopole du Botswana sur les exportations et interdiction/restriction des exportations de bétail vivant, réglementations de l'Afrique du Sud sur les importations de bétail, interdiction des exportations de nourriture pour animaux en provenance de Zambie. Coûts de transport élevés. Faible utilisation des capacités dans les abattoirs.

Tableau 5. **Opportunités et défis pour les chaînes de valeur en Afrique australe (cont.)**

Minerais	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité des pays d'Afrique australe sont des économies axées sur les minerais. • La valeur ajoutée des produits minéraux de la région peut créer des emplois et des compétences, et accroître les recettes d'exportation (par exemple, Diamond Trading Company Botswana). • Des liens peuvent être créés entre les leaders du marché mondial et le secteur privé local. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de renforcer la coopération et la collaboration avec le secteur privé. • Nécessité d'exploiter la région comme marché pour les entreprises fournissant équipements et services à la chaîne de valeur minière. • Inefficacité des stratégies commerciales, asymétrie de l'information et limitation des capacités dans le secteur public comme privé.
Textile et vêtement	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque pays exerce des activités dans ce secteur, même si la majorité des opérations de la région se concentrent en Afrique du Sud et au Lesotho. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès au tissu. • Manque de compétences sur le plan technique et de la gestion intermédiaire. • Accès aux financements à des taux compétitifs. • Coûts élevés et manque de vitesse/flexibilité des transports.

Source : Compilation des auteurs et Banque mondiale (2016), *Factory Southern Africa? SACU in Global Value Chains*.

L'Afrique australe doit accélérer la négociation et la mise en œuvre d'accords de libre-échange suffisamment ambitieux pour inclure les services. Les services ont connu un essor considérable dans la région et jouent un rôle essentiel pour attirer les investisseurs privés et tirer la croissance dans le secteur manufacturier. À cette fin, le Fonds de développement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pourrait financer des projets intégrés de transport et d'infrastructure logistique à l'échelle régionale, notamment des corridors de transport pour relier les ports maritimes et intérieurs, en particulier pour les pays enclavés. La SADC pourrait en outre promouvoir le renforcement de l'intégration et de l'harmonisation des systèmes financiers et de paiement afin de faciliter le règlement des factures des transactions internationales.

Les politiques en faveur de la transformation productive et de l'industrialisation doivent cibler trois domaines :

1. **La région doit accroître la productivité et la compétitivité des entreprises en améliorant l'accès à l'énergie et aux financements, en renforçant les compétences et en encourageant les initiatives favorables aux PME.**
 - Sur le plan de l'énergie, le Fonds de la SADC pour les infrastructures pourrait prioriser les investissements dans les infrastructures, notamment électriques, en mettant l'accent sur la capacité de production et les interconnecteurs vers les pays non exploitants. En attendant que le Fonds devienne pleinement opérationnel, la Banque de développement de l'Afrique australe doit être soutenue dans son rôle d'institution financière initiale.
 - Concernant l'accès des PME aux financements, des enseignements peuvent être tirés du programme namibien d'accompagnement des PME en aval des prêts. Il a permis d'élargir l'accès des PME aux financements, tout en limitant les risques à l'aide de services d'aide au développement des entreprises. Les deux principales banques commerciales de Namibie, la Banque namibienne de développement et la Banque Windhoek, offrent aux PME un accès aux financements assorti de conditions avantageuses. Ces financements s'accompagnent d'un programme de mentorat et d'aide en aval des prêts afin d'améliorer les compétences de gestion des entrepreneurs et de réduire ainsi les risques de défaut de paiement (BAfD/OCDE/PNUD, 2017). La région pourrait en outre mettre en œuvre des programmes novateurs, sous la houlette du secteur privé, afin de lever les obstacles entravant l'accès aux financements. La Bourse de Johannesburg a ainsi lancé en 2003 la première plateforme dédiée aux PME. Depuis lors, plus de 120 entreprises sont cotées, dont un quart ont accédé au *Main Board*. Cette innovation a fait des émules dans d'autres bourses de la région.

2. **L'Afrique australe doit soutenir les initiatives visant à renforcer les complémentarités régionales en promouvant les biens publics régionaux et en harmonisant les procédures douanières et les systèmes de paiements.** Le corridor de développement de Maputo, reliant la région du Gauteng en Afrique du Sud au port en eaux profondes de Maputo au Mozambique, offre un exemple d'infrastructure intégrée promouvant le désenclavement des zones rurales. Il est en outre multimodal, alliant transport routier, ferroviaire et maritime. L'intégration financière s'opère via le Système électronique régional intégré de règlement de la SADC, qui utilise le rand sud-africain comme devise de règlement. À l'échelle globale de l'Afrique, l'utilisation du rand s'est accrue, passant de 6.3 % en 2013 à 7.2 % en 2017.
3. **La région doit créer les conditions d'une meilleure intégration dans les CVM en développant les chaînes de valeur régionales susceptibles de servir de levier à la participation de l'Afrique australe aux chaînes de valeur mondiales.** Pour ce faire, elle doit lever les contraintes liées à l'accès et aux capacités technologiques. L'Afrique australe a par exemple le potentiel d'étendre les industries de soutien en amont du secteur minier, notamment pour la fourniture d'équipements, de véhicules tout-terrain, de pompes et de valves. Le Plan d'action de la Stratégie d'industrialisation de la SADC priorise six pôles clés pour le développement des chaînes de valeur régionales : agroalimentaire ; minerais et enrichissement ; produits pharmaceutiques ; biens de consommation ; automobile ; et services modernes. Ce plan d'action identifie des projets spécifiques afin d'améliorer l'alignement et la mise en œuvre des stratégies existantes (par exemple, le Programme de valorisation et de modernisation industrielle, ou encore la Stratégie d'enrichissement des minerais), de renforcer les compétences techniques (par exemple, les Centres d'excellence de la SADC), et de développer le commerce des services. La Zambie offre à cet égard un autre exemple intéressant : elle s'est attachée à promouvoir les activités en amont et en aval du secteur minier, tout en formant la main-d'œuvre de ce secteur grâce à la mise en œuvre d'un vaste programme de formation technique et professionnelle. Enfin, l'Afrique australe doit faciliter les partenariats public-privé pour approfondir l'intégration régionale et renforcer les capacités technologiques grâce aux centres d'excellence.

La transformation productive en Afrique centrale

L'Afrique centrale connaît une dynamique positive de croissance depuis les années 2000, malgré une forte instabilité. La croissance annuelle moyenne, qui s'établissait à 4.8 % sur la période 2000-18, devrait ralentir pour passer à 3.5 % pour la période 2019-21. En Afrique centrale, la croissance est plus volatile que sur le continent en général, et dépend fortement de la conjoncture économique mondiale. Elle a culminé à 11.4 % en 2004, avant de retomber à 3.7 % en 2006, soit un pourcentage près de trois fois moindre en deux ans. Cette forte instabilité s'observe durant le reste de la période 2007-18, malgré un cycle de croissance corrélé à celui de l'Afrique dans les phases d'essor et de récession (avec une croissance d'environ 6 % sur la période 2013-15, avant un recul à moins de 3 % en 2016-18). L'exposition aux chocs extérieurs se reflète dans la baisse des activités entre 2008 et 2009, durant la crise financière internationale, et en 2013, avec la chute des cours du pétrole. La principale économie en termes de parités de pouvoir d'achat est le Cameroun, qui représentait 31 % du PIB de la région en 2018, suivi de la République démocratique du Congo (RD Congo).

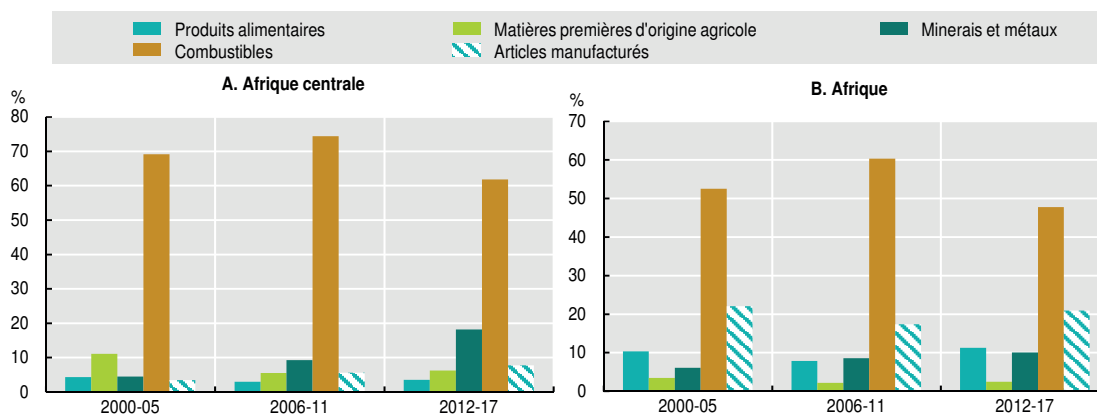
En 2010-17, la région a reçu 48.5 milliards USD d'IDE, soit le montant le plus faible d'Afrique et environ 12 % des entrées totales d'IDE sur le continent. En 2017, les IDE constituaient le premier apport de capitaux, suivis de l'aide publique au développement, d'un montant de 5.4 milliards USD (47 %). Les transferts des migrants et les investissements de portefeuille représentaient respectivement 3.2 % et 1.9 % des entrées totales de capitaux.

La région n'a connu aucune avancée majeure sur le plan du développement manufacturier ou agricole. Les ressources naturelles expliquent la dynamique positive du secteur industriel, en particulier sur la période 2000-12, avec une contribution au PIB estimée à 45 % en 2011. Depuis lors, cette part s'est stabilisée à environ 40 %, avec une majorité d'opérateurs étrangers. Fin 2016, le secteur manufacturier ne représentait plus de 10 % du PIB que dans quatre pays : la RD Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon, à environ 18 %, et le Cameroun, à 15 %. L'agriculture a contribué négativement à la croissance du PIB, et a affiché le taux de croissance le plus faible par rapport aux résultats de ce secteur dans d'autres régions. Néanmoins, à 16.1 %, la part de l'agriculture dans l'économie de l'Afrique centrale reste supérieure à la moyenne continentale, qui s'établit à 15.8 %. Le secteur tertiaire représentait 36 % à 37 % du PIB en 2000-13, puis 42.5 % en 2016 (par rapport à une moyenne continentale de 52 %), soit une part supérieure à celle du secteur industriel. Relevant principalement du commerce de détail, ces services restent toutefois à faible valeur ajoutée.

Le contexte institutionnel et la qualité des infrastructures entravent la transformation productive de l'Afrique centrale. De toutes les régions du continent, l'Afrique centrale est celle qui manque le plus d'infrastructures de base, en particulier en matière d'électricité et de transport, deux éléments considérés comme des obstacles majeurs par les entreprises. Les taux d'électrification vont de 83 % au Gabon à seulement 5.6 % au Tchad, mais la moyenne régionale avoisine celle du continent, à environ 30 %. Seul 1 habitant sur 100 possède un téléphone fixe, contre 3 sur 100 sur le continent. La création de pôles de compétences, de technologie et d'innovation nécessite des investissements publics et privés massifs dans la formation et la recherche et développement (R&D). Les universités interétatiques entre le Cameroun et la République du Congo (Congo), ainsi que l'Union africaine, institution panafricaine, sont à cet égard des exemples encourageants. Malgré son coût, la R&D doit constituer une priorité, compte tenu de sa contribution à l'établissement de chaînes de valeur régionales dans des secteurs susceptibles d'exploiter les matières premières produites par la région (tableau 6).

Le niveau de concentration des exportations des économies reste très élevé, cinq produits comptant pour plus de 75 % des exportations. Le pétrole représente près de la moitié de ces ventes à l'étranger (47.7 %), suivi du cuivre raffiné et des alliages de cuivre (16.4 %). La concentration des partenaires commerciaux de la région est également très forte. Les cinq principaux marchés (Chine, États-Unis, Espagne, France et Italie, par ordre décroissant) représentent plus de 60 % des exportations totales. La spécialisation productive, basée sur le pétrole, perd du terrain car elle crée des situations de rente non créatrices de valeur ajoutée ou d'emplois.

Graphique 10. Part des différents types de produits dans les exportations en provenance d'Afrique centrale et d'Afrique, 2000-17



Source : Calculs des auteurs à partir des statistiques de la Cnuced (2019), UNCTADStat (base de données).
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975358>

Le commerce intrarégional en Afrique centrale n'excède pas 3 % du total. Tous les pays de la région sont membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), zone de libre-échange créée en 1983. Outre les problèmes structurels communs à toutes les régions d'Afrique (par exemple, insuffisance des infrastructures, tarifs commerciaux élevés et faible diversification), la faiblesse du commerce régional peut s'expliquer par la forte dépendance à l'égard des matières premières et les niveaux faibles de complémentarité qui en découlent. Les matières premières n'étant pas transformées, leur intégration dans l'économie mondiale s'opère au niveau le plus faible de la chaîne de valeur (tableau 6).

Les avantages comparatifs révélés de la région se situent principalement dans des produits à faible valeur ajoutée. En moyenne, l'Afrique centrale exporte plus de matières premières que toute autre région du monde. Une analyse du niveau de sophistication de la structure productive confirme ce constat. De même, aucun pays de la région n'a la capacité de produire des biens à forte intensité de connaissances. Les valeurs sur l'Indice de complexité économique du Cameroun (-1.65), du Congo (-1.28) et du Gabon (-1.43) sont bien en deçà de la moyenne continentale (-1.02). La forte extraversion des économies et le faible niveau de complémentarité des produits exportés entravent le développement du commerce régional. La dynamique positive du secteur industriel est tirée par les industries minières, au détriment du manufacturier.

Tableau 6. Opportunités et défis pour les chaînes de valeur en Afrique centrale

Chaîne de valeur	Opportunités	Défis spécifiques à relever
Coton/textile	<ul style="list-style-type: none"> Les principales marques de vêtement pourraient éventuellement se délocaliser, à la recherche d'une main-d'œuvre bon marché et de matières premières de meilleure qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'industrie textile au Tchad et la capacité d'égrenage de la région.
Fruits (bananes)	<ul style="list-style-type: none"> La région pourrait cibler trois produits finis : les boissons naturelles, les fruits séchés, et le recyclage des déchets en engrais organique et naturel. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les liens au sein des chaînes de valeur, la commercialisation collective et la pénétration dans les chaînes à forte valeur, et améliorer les techniques de transformation.
Produits pétroliers	<ul style="list-style-type: none"> Le pétrole offre des possibilités de production dans tout un éventail de secteurs (textile, conditionnement, matériaux de construction, bitumage des routes...). Plusieurs raffineries existent déjà : une chaîne de valeur plus complète pourrait s'étendre à d'autres régions et intégrer le Nigeria. 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer une formation de qualité à la pétrochimie.
Transformation du bois	<ul style="list-style-type: none"> Les produits forestiers sont variés (ayous, <i>okoumé</i>, sapelli, etc.). Un large éventail d'activités sont possibles : construction, pâte à papier, mobilier, énergie, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités de transformation (sciage, écorçage et découpe pour le contreplaqué et le placage), secteur dominé par des opérateurs informels. Mieux valoriser le savoir-faire traditionnel. Garantir la durabilité de l'exploitation du bois afin d'éviter la déforestation et de développer des écosystèmes durables.

La transformation de la structure économique de l'Afrique centrale nécessite la mise en place des fondements politiques adéquats :

1. **Créer des complémentarités et des économies d'échelle en intégrant les capacités de production et en s'appuyant sur les similitudes des profils d'exportation de la région.** Parmi les initiatives en cours, citons : une stratégie régionale en faveur de l'industrialisation, du développement du secteur privé et de la diversification économique ; des stratégies visant à promouvoir les chaînes de valeur du café et de l'huile de palme ; et d'autres initiatives au service de la sécurité alimentaire et du développement rural dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique centrale et de l'initiative de l'Afrique centrale en faveur du coton (BAfD, 2019). Il convient toutefois de veiller à la bonne mise en œuvre de ces efforts, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leurs résultats.

- 2. Accroître l'accès à l'énergie dans une région dotée d'un immense potentiel.**

L'énergie hydraulique constitue le principal atout de la région, mais de grands projets tels que l'extension du barrage d'Inga 3 ne se sont pas encore concrétisés. La région jouit en outre d'un fort potentiel éolien et solaire. Elle pourrait s'inspirer du renforcement de la centrale solaire Noor au Maroc. L'instabilité politique et le manque de transparence freinent toutefois les investissements et les prêts dans le secteur de l'énergie, les garanties des investissements de capitaux à long terme n'étant pas toujours remplies. À l'échelle régionale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) a récemment lancé sa Politique énergétique à l'horizon 2035, afin de garantir des infrastructures énergétiques fiables et efficaces au service de l'intégration physique de la région (BAfD, 2019). Le Pool énergétique de l'Afrique centrale vise à créer un marché régional de l'énergie par le biais de connexions physiques (par exemple, lignes de transmission) et de l'harmonisation des réglementations. Parmi les réalisations enregistrées à ce jour, citons le Code du marché de l'électricité de l'Afrique centrale et un fonds de développement dédié au secteur régional de l'électricité.
- 3. Renforcer le capital humain et adapter la formation au marché du travail.**

L'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail se traduit par une forte disparité des taux de chômage en fonction du niveau de formation. Une plateforme pourrait permettre aux opérateurs privés de faire part de leurs besoins de formation, qui seraient alors pris en compte dans l'élaboration des programmes. Ce dispositif pourrait être mis en place sous l'égide d'un cadre concerté avec l'Union africaine au travers de sa Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique à l'horizon 2024, ou de la Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFPT) pour promouvoir l'emploi des jeunes. À un niveau plus fondamental, une politique éducative ambitieuse pour l'Afrique centrale pourrait prévoir la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, ainsi que des dispositions spécifiques en faveur de l'accès des filles à l'éducation. En RD Congo, la Stratégie sectorielle 2016-25 de l'éducation et de la formation prévoit par exemple désormais huit années de scolarité obligatoire. Le renforcement du capital humain passe aussi par la libre circulation des personnes. En mars 2019, les six pays membres de la Cemac ont adopté une politique commune d'émigration, d'immigration et de protection des frontières, visant notamment à accélérer la suppression des visas pour tous les ressortissants circulant dans l'espace communautaire.
- 4. Développer les normes régionales.** Les pays d'Afrique centrale se heurtent à des difficultés pour harmoniser leurs normes régionales, en raison du manque d'institutions à l'échelle de la région. Seuls trois pays disposent d'un organisme national opérationnel de normalisation : le Cameroun, la RD Congo et le Gabon ; le Congo et la République centrafricaine sont quant à eux en train de se doter d'un organisme de ce type (ONUDI, 2014). Les institutions locales de standardisation sont trop nombreuses dans la région. Face aux coûts élevés et à la longueur des procédures, les PME se trouvent en difficulté pour satisfaire les normes de qualité. La simplification des exigences et de la réglementation en matière de certification, notamment dans les domaines des normes sanitaires, phytosanitaires et techniques, pourrait favoriser le commerce intrarégional et renforcer la qualité des exportations.
- 5. Créer des infrastructures physiques et numériques.**
 - Des investissements massifs dans les infrastructures de transport stimuleraient l'activité du secteur privé. La région peut tirer parti d'initiatives continentales

comme le Programme de développement des infrastructures en Afrique. Le projet du Pont route-rail Kinshasa-Brazzaville pourrait par exemple réduire les goulets d'étranglement logistiques sur le fleuve Congo, et potentiellement permettre le transit de 3 millions de passagers et 2 millions de tonnes de fret par an d'ici à 2025. Les corridors commerciaux de la région n'en sont qu'à leurs prémices, mais la CEEAC œuvre au développement de corridors multimodaux pour renforcer la connectivité des transports (BAfD, 2019). Parmi eux, le Corridor central, qui a réduit les coûts de liaison entre l'Afrique centrale et l'océan Indien en reliant la RD Congo au port de Dar es Salaam par route, chemin de fer et voies navigables intérieures à travers le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda (CCTTFA, 2019).

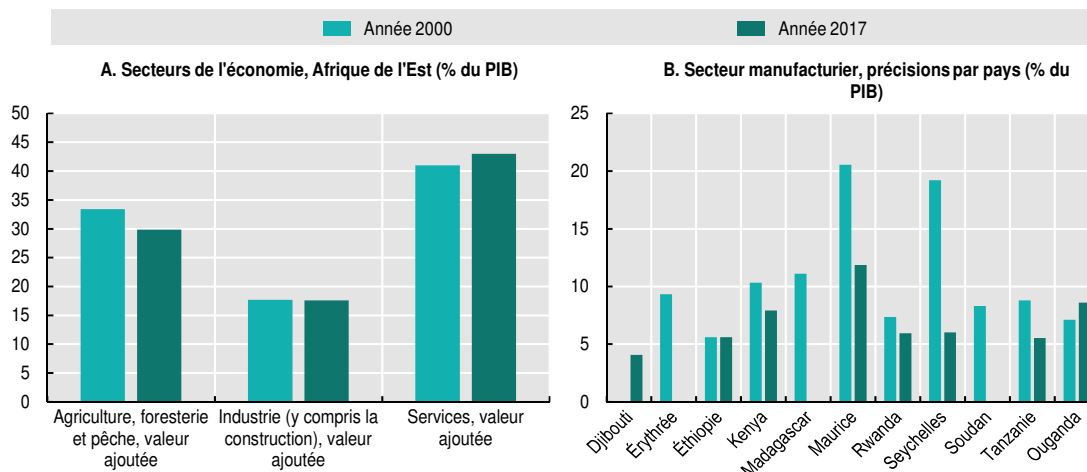
- L'avancée des projets de la CEEAC en faveur de l'harmonisation des réglementations et du développement d'un réseau régional de fibre optique permettrait de combler le fossé numérique avec le reste de l'Afrique. En Afrique centrale, le taux d'utilisation d'Internet reste faible, tout comme l'accès au réseau haut débit. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile est quant à lui plus élevé, s'établissant à 76 % contre près de 96 % à l'échelle du continent. Le développement des technologies de téléphonie mobile peut offrir les résultats les plus immédiats en termes d'inclusion numérique et de fourniture de services basés sur plateformes mobiles. Parmi les initiatives régionales clés à développer, il conviendrait notamment : de promulguer des lois types en matière de télécommunications, de TIC et de cybersécurité, ainsi qu'un cadre réglementaire pour les interconnexions transfrontalières ; d'attirer les investissements étrangers dans les infrastructures et la sécurité des TIC (dans la droite ligne de la Déclaration de Brazzaville) ; et de créer des points régionaux d'échange Internet (BAfD, 2019).

La transformation productive en Afrique de l'Est

La croissance du PIB en Afrique de l'Est s'est maintenue à 5.2 % sur la période 2000-18 et devrait se poursuivre à un taux similaire (4.9 %) jusqu'en 2021. Cette croissance est la deuxième la plus forte, mais aussi la plus stable, des cinq régions d'Afrique, dépassant la moyenne continentale de plus d'un demi-point de pourcentage. Sa plus grande stabilité s'explique dans une large mesure par la dépendance relativement faible de la région à l'égard des produits de base, l'essor rapide des exportations, l'augmentation de la demande locale et l'ampleur des investissements publics. Pour autant, cette croissance reste inégale entre les pays. Son récent ralentissement (à environ 5 %) est imputable à la sécheresse qui a entraîné une diminution de la production agricole en 2016 au Kenya, en Ouganda et au Rwanda, et à l'instabilité politique en Somalie et au Soudan du Sud. L'Éthiopie est l'économie la plus importante, représentant 22 % du PIB régional en parités de pouvoir d'achat en 2018.

Au cours des 20 dernières années, la contribution des différents secteurs au PIB a évolué. Les services sont ainsi devenus le secteur le plus important de l'économie régionale, contribuant au PIB à hauteur de 43 % en 2017. L'agriculture représente quant à elle 30 % du PIB, soit à peu près la même part qu'au début du siècle. Enfin, malgré sa croissance en termes absolus, le secteur manufacturier a vu sa part de la valeur ajoutée totale reculer de 4 points de pourcentage depuis 2000, pour désormais s'établir à 7 % du PIB (graphique 11).

Graphique 11. Parts sectorielles dans le produit intérieur brut de l'Afrique de l'Est



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975567>

Les gouvernements ont introduit des réformes pour promouvoir l'intégration et faciliter le commerce. Toutefois, l'environnement global des affaires doit encore s'améliorer. L'adhésion des pays individuels à plusieurs communautés économiques régionales empêche une intégration plus poussée. Maurice et le Rwanda constituent néanmoins deux exceptions notables sur le plan de l'environnement des affaires, se classant respectivement au 20^e et au 29^e rang mondial sur l'Indice de la facilité de faire des affaires de la Banque mondiale. À l'inverse, l'Érythrée, la Somalie et le Soudan du Sud figurent parmi les dix pays les moins performants de ce classement. Ces difficultés continueront de limiter le développement du commerce intrarégional et l'émergence de chaînes de valeur à l'échelle de la région.

Au cours des 20 dernières années, la part des exportations dans le PIB a reculé, passant de 19 % à 14 %, malgré la croissance des services, qui représentent désormais plus de 50 % des exportations totales. Les principaux secteurs d'exportation de services de la région incluent le tourisme, les transports, les TIC et la finance. Les parts des exportations agricoles et minières ont augmenté au fil du temps, s'établissant à respectivement 26 % et 6 % en 2017. Parallèlement, les exportations de produits manufacturés sont passées de 20 % il y a dix ans à 12 % en 2017, et ce malgré les efforts consentis par les pays d'Afrique de l'Est pour renforcer leur base industrielle. Les économies émergentes (la Chine, l'Inde et des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est) sont devenues des partenaires commerciaux plus importants. En 2017, ces pays représentaient ainsi 33,6 % du total des échanges commerciaux avec certaines des principales économies d'Afrique de l'Est (région de la CAE, Éthiopie et Maurice), une part en hausse par rapport aux 12,8 % de 2001. À titre de comparaison, la part de l'Union européenne a quant à elle reculé, passant de 32,9 % en 2001 à 16,3 % en 2017.

Les pays présentent un avantage comparatif révélé (ACR) dans des secteurs et produits similaires, ce qui limite le rôle que peut jouer le commerce intrarégional dans la diversification des exportations. La similitude des ACR et des intrants productifs, comme pour la fabrication à base de verre et de métal, ainsi que la transformation des pierres, empêche les pays d'avancer vers des niveaux plus élevés de complexité économique. Les pays de la région ne produisent pas de produits complexes et, à l'exception de l'Ouganda, ne progressent pas sur la voie d'une plus grande complexité. La comparaison de quelques pays d'Afrique de l'Est avec d'autres économies émergentes – Botswana, Brésil, Chili,

Chine, Corée, Égypte et Viet Nam – met au jour des résultats mitigés. Dans l'ensemble, les pays d'Afrique de l'Est accusent un certain retard sur le plan de la complexité par rapport à la plupart des autres pays. Malgré la solide croissance économique de la région, son degré de complexité ne parvient pas à rattraper celui d'autres pays émergents.

La région obtient de mauvais résultats sur les indicateurs de compétitivité mondiale, se situant dans le bas du classement des indices mondiaux de compétitivité, de capital humain et d'innovation. Maurice est le seul pays de la région à se situer au-dessus de la moyenne mondiale, avec un score de 63.7 % en 2018. Ses progrès reposent sur le renforcement de son ouverture, sa politique fiscale favorable aux entreprises, et l'amélioration de sa gouvernance et de ses services institutionnels. La plupart des pays d'Afrique de l'Est obtiennent également de mauvais scores au regard des indicateurs de corruption, voire régressent pour certains dans ce domaine (c'est notamment le cas de l'Érythrée, de Madagascar, de l'Ouganda, de la Somalie et du Soudan). Un enfant né en 2018 n'atteindra que 43 % du niveau de productivité dont il jouirait s'il bénéficiait d'une situation optimale sur le plan de l'éducation et de la santé. Ce score est certes supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, qui s'établit à 39 %, mais inférieur à la moyenne mondiale de 57 %. Sur le plan de l'innovation, les pays d'Afrique de l'Est n'obtiennent des résultats que légèrement supérieurs à la moyenne continentale. En moyenne, les dépenses de la région au titre de la R&D représentaient 0.27 % du PIB par an sur la période 2000-16, soit un niveau encore largement inférieur à la cible de 1 % de l'Agenda 2063.

Les pays d'Afrique de l'Est doivent poursuivre la mise en œuvre de réformes visant à renforcer la compétitivité du secteur privé et à soutenir la croissance de ce dernier. À l'échelle nationale, il est nécessaire de poursuivre les réformes et le soutien aux entreprises, en s'inspirant des différentes bonnes pratiques de pays de la région tels que Maurice ou le Rwanda. À l'échelle régionale, les gouvernements doivent cibler les projets permettant la réalisation de plus grandes économies d'échelle et l'amélioration de la compétitivité régionale. À titre d'exemple, la dimension régionale doit, entre autres, viser le renforcement de l'intégration afin de réduire les coûts et les délais de transport des marchandises dans la région, comme avec le Territoire douanier unique de la Communauté d'Afrique de l'Est. Les pays peuvent renforcer leur coopération pour améliorer la complémentarité et la cohérence des politiques nationales et régionales. La mise en œuvre du Territoire douanier unique de la CAE a permis de réduire considérablement les délais et coûts de transit des marchandises entrant dans la CAE en provenance de Mombasa, d'environ 50 % et 30 %, respectivement. Enfin, la croissance future reposant sur les secteurs à forte productivité, notamment le secteur manufacturier, sera complétée par les industries « sans cheminées », telles que les TIC et les services commerciaux, l'agroalimentaire et l'horticulture (tableau 7).

Pour renforcer la compétitivité, tant à l'échelle nationale que régionale, il convient :

1. D'améliorer l'environnement des affaires et d'offrir un soutien ciblé aux entreprises.

Un certain nombre de pays de la région accusent un retard conséquent au regard de l'Indice mondial de la facilité de faire des affaires, tandis que d'autres comptent parmi les plus performants du monde à cet égard. L'amélioration de l'environnement des affaires est un processus évolutif, et les gouvernements doivent toujours être à l'affût des approches novatrices pour rester à la pointe des réformes. Un moteur puissant de renforcement des capacités consiste à promouvoir les interactions entre entreprises au sein des chaînes d'approvisionnement. Les grandes entreprises appliquent en général des normes internationales rigoureuses en matière d'approvisionnement et exposent ainsi les producteurs locaux au respect de normes d'exportation. Depuis

sa création en 2013, la Zone économique spéciale de Kigali (KSEZ) a contribué au développement économique du Rwanda. En comparaison d'autres entreprises similaires, celles qui ont intégré la KSEZ ont vu leurs ventes, leur valeur ajoutée et le nombre de leurs employés permanents augmenter de respectivement 206 %, 201 % et 18 %. Le développement des infrastructures joue également un rôle clé dans l'amélioration de l'activité économique de la région. Dans la CAE, une augmentation de 10 % des investissements dans les infrastructures routières pourrait ainsi entraîner une hausse des exportations de produits manufacturés de près de 37 %.

2. **D'augmenter les investissements dans le capital humain, et de promouvoir la R&D et l'adoption des nouvelles technologies.** La transformation productive requiert des pays qu'ils s'efforcent d'intégrer, de faciliter et d'imposer l'utilisation des technologies afin de permettre une transformation productive du capital humain et de la gouvernance, et de renforcer la productivité des différents secteurs. Face au rôle de plus en plus prégnant de la technologie dans la vie économique, un nombre croissant d'emplois (même parmi les moins qualifiés) requièrent des compétences cognitives plus élevées. Les secteurs public et privé des pays doivent donc œuvrer individuellement et collectivement à l'offre des conditions sanitaires et éducatives nécessaires à la formation d'un vivier de travailleurs en bonne santé, qualifié et diversifié. En outre, les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) couvrant les qualifications académiques et les services professionnels permettent de renforcer la mobilité du capital humain. La CAE dispose par exemple d'ARM reconnaissant la validité des titres académiques dans toute la région et permettant à ses ressortissants d'exercer des professions réglementées dans d'autres pays.
3. **De mettre l'accent sur la coopération régionale comme moyen de générer des gains d'efficacité et de compétitivité.** La coopération régionale en Afrique de l'Est offre la possibilité de générer des gains d'efficacité au niveau national, mais aussi d'améliorer sensiblement la compétitivité. Le renforcement de la compétitivité régionale à l'aide de projets ciblés permet aux pays de coopérer sur des mesures pratiques sans devoir pour autant approfondir l'intégration. Parmi les exemples concrets, citons :
 - La libre circulation des personnes au sein de la CAE : tous les pays, sauf un, disposent d'un régime de déplacement sans obligation de visa pour tous les ressortissants de la zone. Cette libre circulation a permis une augmentation des déplacements en provenance d'Afrique vers le Rwanda de 22 %, et une hausse de son commerce bilatéral avec l'Ouganda et le Kenya de 50 %.
 - L'introduction d'un visa touristique unique Afrique de l'Est : ce dispositif élargit les possibilités pour les touristes de visiter différents pays de la région.
 - Le Territoire douanier unique de la CAE et l'introduction de postes-frontières à guichet unique : depuis novembre 2008, la CAE a formé et rendu pleinement opérationnels les agents de 13 postes-frontières de ce type, réduisant ainsi les délais et coûts de transit.
 - La réglementation des frais pour les appels mobiles transfrontaliers et les transactions financières mobiles.
 - La simplification des régimes commerciaux du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Common Market for Eastern and Southern Africa [COMESA]) et de la CAE pour les petits commerçants.
 - La Bourse des produits de base de l'Afrique de l'Est : cette bourse peut favoriser l'intégration des petits exploitants dans les chaînes de valeur agricoles.

Tableau 7. Opportunités et défis pour les chaînes de valeur en Afrique de l'Est

Chaîne de valeur	Opportunités	Défis spécifiques à relever
Agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Création de valeur ajoutée au moyen d'instruments de propriété intellectuelle tels que les marques déposées et les indications géographiques (par exemple, initiative de marque déposée et d'accord de distribution pour le café éthiopien). • Position de l'Afrique de l'Est comme producteur de qualité de fleurs et d'autres produits (par exemple, thé, café). 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir la traçabilité et la qualité tout au long de la chaîne de valeur. • Veiller à ce que les exploitants agricoles bénéficient de la hausse des prix à l'exportation. • Apporter un soutien financier aux investisseurs, le retour sur investissement pouvant prendre du temps.
Services financiers	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à profit l'intercotation des bourses et les bourses régionales de produits de base déjà en place. 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir un meilleur accès des PME et des ménages, notamment des femmes, aux financements. • Coûts élevés, contraintes administratives et manque d'harmonisation entre les pays.
TIC / économie numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Bon niveau d'infrastructure en matière de TIC et de pénétration de la téléphonie mobile. • Potentiel d'intégration avec les plateformes de paiement électronique/mobile, déjà largement utilisées. • Existence dans la région d'écosystèmes favorables pour les start-ups du secteur des TIC (par exemple, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda). 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le commerce électronique, effets négatifs de l'inefficacité logistique et infrastructurelle sur l'expédition des marchandises dans la région. • Besoin de nouvelles législations et réglementations, par exemple en matière de cybersécurité, de paiements en ligne, de serveurs et de confidentialité.
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des recettes d'exportation (les recettes du tourisme représentaient près de 50 % des recettes totales des exportations de services de l'Ouganda en 2016, et le tourisme est désormais le premier secteur d'exportation du Rwanda). • Expansion du transport aérien (Ethiopian Airlines, Kenya Airways et RwandAir). • Réduction des barrières administratives à l'entrée pour les touristes (délivrance de visas à l'arrivée, visa touristique unique Afrique de l'Est). • Promotion du tourisme vert et préservation des sites écologiques, valorisation des coutumes traditionnelles, de la faune et de la flore sauvages, et du patrimoine national. • Création d'emplois pour les travailleurs peu qualifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts administratifs, manque d'infrastructures dans les zones isolées. • Formation et sensibilisation nécessaires pour promouvoir l'Afrique de l'Est comme destination touristique (circuits régionaux). • Problèmes de sécurité dans certains pays.

La transformation productive en Afrique du Nord

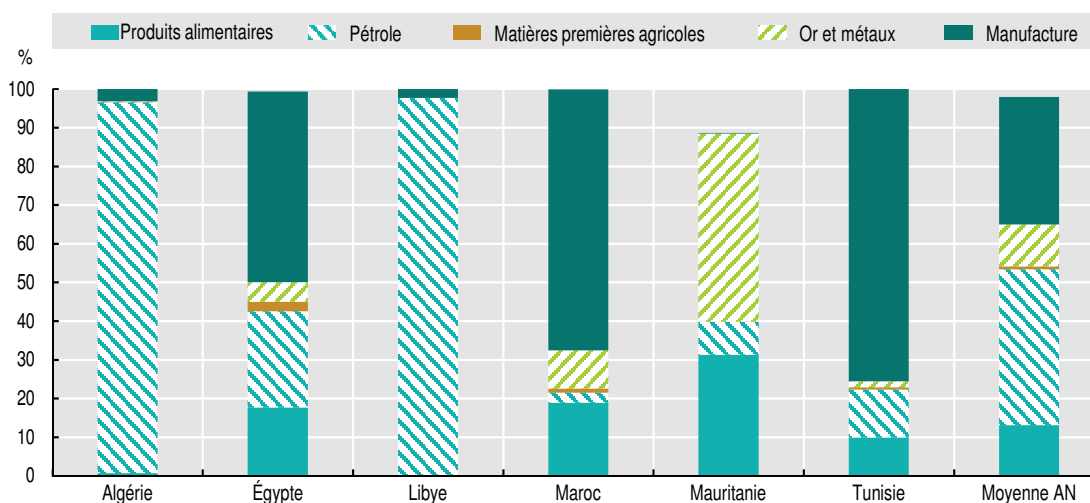
À 4.3 % pour la période 2000-18, la croissance de l'Afrique du Nord devrait s'accélérer pour atteindre 4.4 % par an sur la période 2019-21. La région n'est pas encore parvenue à maintenir une croissance solide et stable en raison d'un certain nombre d'obstacles : instabilité des cours du pétrole, faiblesse des précipitations, tensions politiques et attaques terroristes (Égypte, Libye et Tunisie). L'accumulation de capitaux et l'augmentation des dépenses publiques ont tiré la croissance depuis le milieu des années 2000, tout comme la demande intérieure. La principale économie de la région est l'Égypte, qui représentait 52 % du PIB régional en parités de pouvoir d'achat en 2018.


Les ressources extérieures (envois de fonds et IDE) ont augmenté, malgré un léger recul sur la période 2015-17. La vaste diaspora originaire de la région réalise d'importants transferts, qui représentent parfois plus de 5 % du PIB, avec un pic de 8.4 % en Tunisie entre 2015 et 2017, contre 0.5 % en Algérie. À l'exception du Maroc, le stock d'IDE se concentre principalement dans les mêmes secteurs. En Algérie, en Égypte et en Tunisie, cinq secteurs représentent plus de 90 % des IDE, celui de l'industrie étant le plus attractif. En Égypte, le secteur pétrolier reçoit la majorité des IDE, en raison de la zone économique créée par la Chine. Dans l'ensemble, les secteurs de la construction, des télécommunications et du tourisme sont tous aussi attractifs pour les IDE. Il n'en va pas de même pour le secteur agricole, compte tenu du risque climatique.

Les pays d'Afrique du Nord se caractérisent par la faible diversification de leurs exportations, leur dépendance à l'égard des ressources minérales et leur manque de spécialisation. Le pétrole, ses dérivés et les produits à faible valeur ajoutée dominent les ventes à l'étranger (graphique 12). L'Algérie et la Libye occupent par exemple

respectivement la 18^e et la 21^e place du classement mondial de la production pétrolière, et 95 % de leurs exportations sont dérivées de ce produit. Leurs économies sont peu diversifiées et vulnérables aux chocs extérieurs. À l'exception du Maroc, les autres pays d'Afrique du Nord exportent aussi du pétrole, mais dans une moindre mesure. L'industrie manufacturière constitue le secteur de spécialisation dans les pays non exportateurs de pétrole : sur la période 2010-17, les produits manufacturés représentaient ainsi 75.5 % des exportations en Tunisie, 67.5 % au Maroc et 49.3 % en Égypte.

Graphique 12. Part moyenne des exportations de marchandises dans les pays d'Afrique du Nord (par type de produit), 2010-17



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données). StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975757>

Les pays de la région ne tirent pas pleinement profit du commerce international. Seuls 26.2 % des exportations en provenance d'Afrique du Nord sont destinées à des pays à faible revenu, dont 3.9 % à l'Afrique subsaharienne. La faiblesse de l'intégration régionale s'explique par les stratégies favorisant l'intégration Nord-Sud, au détriment de celle Sud-Sud. La part des importations chinoises a néanmoins enregistré une hausse régulière entre 2010 et 2015 (14.7 %), avant de reculer entre 2016 et 2017. Le commerce intrarégional ne représentait que 4.7 % du total des échanges commerciaux entre 2010 et 2017, soit une part inférieure à celle observée dans d'autres régions du continent. Ce constat peut s'expliquer par la complémentarité limitée des structures d'exportation des différents pays de la région.

L'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont diversifié leurs exportations. L'Égypte présente la plus forte diversification, avec 242 produits d'exportation représentant environ 90 % des ventes à l'étranger. Les possibilités de diversification des exportations sont limitées en Algérie, en Libye et en Mauritanie, en raison de leur dépendance à l'égard des produits de base. En outre, hormis au Maroc et en Tunisie, on trouve peu de produits à forte valeur ajoutée dans les exportations présentant un avantage comparatif latent dans la région.

Pour mener à bien sa transformation productive, la région doit prendre des mesures dans les domaines suivants :

1. La transformation productive passe non seulement par la diversification des produits, mais aussi par l'amélioration de la qualité.
 - À l'heure actuelle, la part des produits de haute technologie reste minime dans la région, hormis au Maroc et en Tunisie, où les exportations de haute technologie représentaient respectivement 5.6 % et 5.4 % des exportations totales sur la

période 2010-16. Pour réussir la transformation de leur structure économique, les pays doivent adopter les technologies nécessaires au développement de produits sophistiqués.

- L'amélioration de la qualité peut s'opérer rapidement grâce au développement de pôles d'activité, comme en Égypte, au Maroc et en Tunisie. La Zone économique de Suez a par exemple permis à l'Égypte de progresser sur la chaîne de valeur du secteur pétrolier (forages et composants). Des zones similaires ont été mises en place en Mauritanie (secteur minier), au Maroc et en Tunisie (secteur manufacturier), ainsi qu'en Algérie et en Libye (secteur pétrolier). À l'inverse, en Mauritanie, le secteur de la pêche reste sous-développé, exposé à la concurrence étrangère et dépendant d'embarcations artisanales et d'exportations de poisson non transformé (environ 20-40 % des exportations totales, contre moins de 10 % pour les captures transformées).
- 2. Les politiques publiques peuvent renforcer le capital humain en soutenant la R&D et en favorisant l'innovation grâce aux financements et aux transferts de technologie.**
- En Tunisie, le pôle agroalimentaire Bizerte offre par exemple un réseau de partenaires « Agro'tech » et 150 hectares de zone industrielle. Pour renforcer la compétitivité du secteur agricole, il est par ailleurs nécessaire d'intégrer les TIC dans le processus décisionnel, la gestion de l'irrigation, le contrôle des engrais et la prévention des maladies. Une autre innovation couronnée de succès est le programme de codage « Tunicode », de l'entreprise tunisienne GS1, qui attribue des codes-barres aux produits locaux conformément aux standards de GS1. Au Maroc, le projet Oum-Er-Rbia fournit des services d'irrigation et améliore l'accès des agriculteurs aux technologies, aux financements et aux marchés agricoles.
 - Ces initiatives peuvent s'accompagner de systèmes d'information et d'orientation professionnelle afin de mieux anticiper les besoins de compétences du marché du travail, ainsi que du renforcement des liens entre les associations d'entreprises et l'État. Dans le secteur automobile marocain, les associations d'entreprises établissent par exemple des comités de travail afin de recommander des politiques spécifiques au gouvernement (création de laboratoires d'essai, subventions de recherche et incitations financières à l'intention des entrepreneurs). Il en résulte une main-d'œuvre mieux formée et plus qualifiée. Au Maroc, l'OCP (Office chérifien du phosphate) intègre les entreprises locales dans ses activités en amont et développe les compétences des travailleurs en offrant des contrats aux PME locales dans la construction, la sous-traitance et l'ingénierie industrielle.
- 3. Pour favoriser le commerce entre l'Afrique du Nord et les autres régions du continent, il est nécessaire d'harmoniser les normes et d'améliorer les infrastructures.** Les gouvernements doivent lever les obstacles à la libre circulation des marchandises et des services (en particulier les barrières non tarifaires). L'introduction d'accords de reconnaissance mutuelle – comme c'est déjà le cas dans des zones comme la COMESA, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la SADC – pourrait contribuer à accélérer l'harmonisation des normes techniques et sanitaires. Sur le plan des infrastructures, d'importants projets routiers transafricains sont en cours, tels que l'autoroute reliant le Caire à Dakar ou celle Alger-Lagos. Par ailleurs, de nouvelles lignes maritimes sont à l'étude, comme celle de Wazzan II au Maroc et une autre en Tunisie, reliant la région à l'Afrique de l'Ouest. En Égypte, le port d'Alexandrie voit transiter chaque année une part importante du commerce extérieur (60 %). En 2015, la Stratégie « Great Alexandria Port 2035 » a été lancée pour étendre la zone portuaire et moderniser les infrastructures, notamment avec la création de nouveaux terminaux de fret, de centres logistiques et d'une zone économique spéciale.

4. Enfin, il est capital d'améliorer la sécurité et l'environnement des affaires. Le Printemps arabe a eu un impact négatif sur le climat des affaires. Les entreprises de tous les pays sont confrontées à des problèmes affectant leur compétitivité, notamment le transfert de propriété, le financement, la corruption et les défauts de paiement. Bien que le Maroc et la Tunisie s'améliorent à cet égard, d'importants progrès restent à réaliser dans les domaines de l'entrepreneuriat et de la législation sur l'insolvabilité, en particulier en Algérie, en Libye et en Mauritanie. Pour ce faire, il convient d'améliorer la réglementation du marché du travail, la protection de la propriété intellectuelle et l'accès à l'information, de simplifier les procédures administratives et d'empêcher les monopoles.
5. De même, les gouvernements doivent s'engager à garantir la cohérence des réglementations et des documents officiels. La stabilité fiscale doit primer sur les exemptions temporaires accordées à certains investisseurs. Outre les codes d'investissement attractifs, il convient d'encourager les incitations fiscales en faveur des partenariats public-privé (PPP). Les codes gouvernementaux et les législations en place sur l'investissement, en particulier en Égypte, au Maroc et en Tunisie, sont favorables aux investisseurs étrangers, mais nécessitent des améliorations supplémentaires afin de permettre à ces pays d'intégrer les chaînes de valeur régionales et mondiales. Le modèle PPP adopté pour la construction de la centrale solaire Noor à Ouarzazate, au Maroc, peut servir d'exemple quant à la manière d'attirer des partenaires étrangers.

Tableau 8. Opportunités et défis pour les chaînes de valeur en Afrique du Nord

Chaîne de valeur	Opportunités	Défis spécifiques à relever
Aéronautique	<ul style="list-style-type: none"> Proximité géographique des leaders du secteur et existence de plateformes d'assemblage industriel sur site (Midparc et Nouacer au Maroc, Aéroport M'Ghira en Tunisie). 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de développer les compétences de conception de prototypes, de modélisation et de production. Besoin d'infrastructures logistiques adéquates, requises pour les IDE dans les activités à forte valeur ajoutée.
Agroalimentaire	<ul style="list-style-type: none"> Présence de pôles de transformation industrielle, d'une production diversifiée et d'une demande croissante de qualité de la part des marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de développer un certain nombre de techniques de distribution (marketing, branding, certification).
Automobile	<ul style="list-style-type: none"> Liens avec les activités d'assemblage pour attirer plus d'investisseurs et améliorer la productivité. 	<ul style="list-style-type: none"> Faiblesse de la position concurrentielle du secteur, l'intégration dans les CVM se fondant sur les coûts peu élevés et les technologies moyennes d'assemblage.
Énergie	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité des ressources naturelles (pétrole, gaz et minerais). Production de pétrole (brut et raffiné) et de gaz naturel pour l'approvisionnement des usines de transformation (par exemple, plastiques et composites, fibres synthétiques et tissus pour l'industrie textile). 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'établir/de renforcer les capacités des unités de raffinage à la fois dans les pays exportateurs (Algérie, Égypte et Soudan) et dans ceux importateurs nets de pétrole (Maroc et Tunisie).
Textile / vêtements	<ul style="list-style-type: none"> Proximité géographique de l'Union européenne et accord de libre-échange avec les États-Unis. Savoir-faire accumulé. Disponibilité des matières premières dans la plus grande partie de la région (laine, coton, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de cibler les niches spécifiques pour progresser sur cette chaîne de valeur (design, branding, marketing, etc.).

La transformation productive de l'Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest se caractérise par une forte croissance économique, malgré sa vulnérabilité aux chocs extérieurs et aux fluctuations économiques du Nigeria. Sur la période 2000-18, la croissance du PIB s'établissait en moyenne à 5.9 %, avec des taux de croissance plus élevés jusqu'en 2014 et un ralentissement par la suite, sous l'effet de la baisse des prix des produits de base (en particulier du pétrole). Malgré une croissance démographique rapide, le PIB par habitant a enregistré une hausse de 3.1 % par an depuis 2000, soit le taux le plus élevé d'Afrique (contre une moyenne continentale de 2 %). En sa qualité d'exportateur de matières premières non transformées (cacao, coton,

caoutchouc, uranium, pétrole), l'Afrique de l'Ouest dépend de l'économie mondiale et reste vulnérable aux chocs extérieurs. La performance régionale dépend aussi du Nigeria et de sa production pétrolière, ce pays représentant 67 % du PIB de la région en parités de pouvoir d'achat et 52 % de sa population en 2018.

Les transferts des migrants représentaient 45 % des entrées financières en Afrique de l'Ouest en 2017. Les transferts à destination de la région sont passés de 27.3 milliards USD en 2011 à 31.5 milliards USD en 2017, pour dépasser les 32 milliards USD en 2018. Sur le total des transferts en Afrique de l'Ouest, 70 % étaient destinés au Nigeria en 2018. Certains pays sont fortement dépendants des envois de fonds, comme le Cabo Verde, la Gambie et le Liberia, dont les envois de fonds représentent respectivement 12.5 %, 14.4 % et 17.7 % du PIB.

Une certaine marge existe pour augmenter les recettes fiscales. Les recettes fiscales de la région atteignaient 41.8 milliards USD en 2017, un montant similaire aux 40.4 milliards USD de l'Afrique de l'Est, mais représentant moins de la moitié de celui de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe. Parmi les réformes fiscales récentes, citons l'élargissement de l'assiette fiscale via la réforme de la TVA (Togo), la simplification des régimes fiscaux (Sénégal), ainsi que le renforcement de l'efficacité de la communication avec les contribuables et du respect des obligations fiscales. La Côte d'Ivoire applique par exemple un impôt à taux unique pour les entreprises en deçà d'un certain seuil de revenu afin d'encourager le respect des obligations fiscales et d'élargir l'assiette fiscale au secteur informel (OCDE, 2016).

La transformation productive de la région reste limitée et fait face à un certain nombre de défis. Malgré plusieurs initiatives de développement industriel, le secteur industriel n'a pas progressé et représente environ 20 % du PIB de la région (le secteur manufacturier ne comptant que pour 9.3 % du PIB). La part de l'agriculture dans le PIB a reculé de 3.1 points de pourcentage ces dix dernières années, alors qu'elle a progressé dans la plupart des régions. Les services ont quant à eux progressé de 3 points de pourcentage, mais moins que la moyenne continentale, qui s'établit à 3.8 points de pourcentage. La croissance totale de la productivité des facteurs est en recul depuis 2000, principalement en raison de l'insuffisance du développement technologique. La région accuse en outre du retard par rapport à la moyenne mondiale sur le plan de l'innovation, de la compétitivité mondiale, de l'intensité d'innovation et de la valeur ajoutée manufacturière dans les secteurs à haute et moyenne technologie.

Le commerce intrarégional reste limité, et les exportations peu diversifiées. Moins de 15 % des marchandises faisant l'objet d'échanges commerciaux formels restent dans la région, malgré les efforts au sein de la CEDEAO pour renforcer le commerce intrarégional. Les matières premières non transformées représentaient 75 % des exportations de la région à destination d'autres continents en 2016. L'Union européenne et la Chine sont les principaux partenaires commerciaux de l'Afrique de l'Ouest, couvrant respectivement 32.6 % et 13.5 % des échanges commerciaux de la région. En moyenne, cinq produits concentrent plus de 75 % des exportations régionales. C'est au Sénégal que les exportations sont les plus diversifiées, 28 produits comptant pour 90 % de ses exportations. Entre 2007 et 2017, seuls quatre pays (Guinée, Liberia, Niger et Togo) sont parvenus à diversifier leurs exportations. Ces résultats mitigés soulignent le succès limité des stratégies adoptées jusqu'à présent en faveur de la transformation productive.

L'Afrique de l'Ouest est l'un des principaux exportateurs de plusieurs produits primaires. Pour 13 produits agricoles, entre 5 et 9 pays d'Afrique de l'Ouest figuraient ainsi parmi les 20 premiers producteurs mondiaux en 2017 (tableau 9). La région a le

quasi-monopole de la production mondiale de noix de karité, de fonio et d'igname, avec des parts supérieures à 90 %. Elle occupe aussi une place de premier plan pour les fèves de cacao, les noix de cajou et le manioc. Il n'en résulte toutefois pas de renforcement de la complexité ou de la valeur ajoutée des produits à l'export.

Tableau 9. Produits pour la création potentielle de chaînes de valeur en Afrique de l'Ouest

Produits	Production totale, 2017 (en milliers de tonnes)	Part de l'Afrique de l'Ouest dans la production mondiale (en %)	Nombre de pays d'Afrique de l'Ouest parmi les 20 premiers producteurs mondiaux
Fonio	671.4	99.9	9
Noix de cajou, avec coque	1 410.5	35.5	9
Noix de karité	548.2	99.9	7
Igname	67 309.3	92.2	7
Millet	9 128.0	32.1	7
Gombo	2 722.4	28.2	7
Arachides, avec coque	6 006.6	12.8	7
Noix de kola	228.4	84.0	5
Niébé, séché	6 177.9	83.4	5
Cacao, fèves	3 302.3	63.5	5
Manioc	96 223.9	33.0	5
Caoutchouc, naturel	849.6	6.0	5
Huile, fruits du palmier	14 789.0	4.7	5

Cinq grands axes politiques peuvent contribuer à accélérer la transformation productive de l'Afrique de l'Ouest. Depuis les années 1960, la région a accumulé de nombreuses expériences dans le domaine des politiques industrielles, dont l'on peut tirer différents enseignements. La coopération régionale est importante pour la conception et la mise en œuvre des stratégies. Elle peut aider à faire face aux risques conséquents liés au chômage des jeunes, à la fragilité et à l'insécurité institutionnelles, et au changement climatique. Une étape importante vers l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest est le projet de mise en place d'une monnaie unique aux quinze pays de la CEDEAO d'ici 2020, dont le nom ECO a été validé en juin 2019.

1. **Exploiter plus avant les avantages comparatifs pour développer le secteur industriel et renforcer les complémentarités régionales.** Les pays d'Afrique de l'Ouest présentant de fortes complémentarités doivent coordonner leurs efforts de production. La Côte d'Ivoire et le Ghana commencent à œuvrer ensemble à la transformation des fèves de cacao à l'échelle locale, ces deux pays exportant entre 45 % et 65 % du cacao dans le monde. La promotion des chaînes de valeur agricoles régionales requiert une bonne gestion du secteur et l'appropriation des technologies pour valoriser ses produits. Le Sénégal a ainsi créé cinq centres ciblant la formation des agriculteurs possédant dix hectares de terrain, l'accès à l'eau, la mise à disposition d'entrepôts pour les récoltes, ainsi que les dispositifs de commercialisation et de conditionnement.
2. **Cibler les besoins des entreprises des secteurs industriels générant de fortes externalités pour l'économie.**
 - Pour renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises, il est nécessaire d'améliorer l'accès aux compétences, à l'énergie, aux financements et au foncier. L'amélioration de l'éducation et de la formation professionnelle peut aider à répondre aux besoins du marché du travail, notamment au vu du manque de main-d'œuvre dans les professions techniques. Les crédits à moyen et long termes

ont augmenté pour s'établir à 42 % du total des prêts en 2015. Il reste toutefois nécessaire d'améliorer l'accès aux financements, en particulier pour les PME. Les taux d'intérêt et les exigences de garanties restent trop élevés, décourageant les investissements dans les secteurs productifs qui nécessitent des capitaux à long terme.

- Les politiques doivent continuer de promouvoir l'intégration du secteur financier régional. L'utilisation du franc CFA (XOF) a augmenté pour les paiements commerciaux intra-africains (c'est-à-dire banque à banque), passant de 4.4 % en 2013 à 7.3 % en 2017. Les bourses régionales (actions et produits de base) peuvent aussi contribuer à créer des marchés financiers plus intégrés. Les initiatives visant à accroître l'accès des consommateurs aux systèmes de paiement électronique dans les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) ont permis une diminution des frais de transaction de 25 % pour les opérations de faible valeur, et une hausse des transactions par carte d'au moins 10 % par an (CEA/CUA/BAfD, 2010).

3. Renforcer l'accès aux marchés nationaux, régionaux et continentaux grâce au développement des infrastructures de transport et de services logistiques compétitifs.

- Il est nécessaire de renforcer et de généraliser les initiatives du type du corridor Abidjan-Lagos. Conçu comme entité indépendante, ce corridor vise à faciliter le commerce entre la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria (d'ouest en est). Ce projet a d'ores et déjà permis de réduire les délais d'immobilisation portuaire et de passage de frontières, ainsi que le nombre de postes de contrôle routier dans la plupart des pays membres (OCAL, 2018). Le Programme de développement communautaire de la CEDEAO prévoit d'autres mesures, dont l'autoroute Lagos-Dakar, et les lignes ferroviaires Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Doris-Abidjan et Ouagadougou-Bamako. Construit récemment, le Pont Sénégalie facilite quant à lui le transit par la Gambie et le Sénégal : il n'est désormais plus nécessaire d'attendre le passage par ferry, qui pouvait retarder les transporteurs jusqu'à une semaine (Jahateh, 2019).
- Le développement des infrastructures portuaires et des ports en eaux profondes réduira les coûts de transport et dynamisera le commerce. Les pays mettent en œuvre des réformes : la Côte d'Ivoire a récemment étendu le port en eaux profondes d'Abidjan (en coopération avec la Chine) et le Nigeria a mis en place des zones économiques spéciales, telles que la base logistique LADOL du port de Lagos. Toutefois, aucun port d'Afrique de l'Ouest ne figure parmi les 70 premiers du monde, et le Nigeria accuse un certain retard dans la région en termes de capacité de manutention des conteneurs.
- Les obstacles au commerce régional doivent être levés. La simplification des exigences découlant des règles d'origine et la rationalisation des régimes commerciaux préférentiels à l'échelle de la CEDEAO peuvent aider les entreprises ouest-africaines à opérer leurs activités commerciales – et à se développer – plus facilement. Les entreprises sénégalaises sont par exemple 6 % moins susceptibles de poursuivre leurs exportations à destination de l'ensemble des pays de la CEDEAO que vers les 5 pays voisins.

4. Faciliter l'intégration dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. La transformation des produits alimentaires et la création de valeur ajoutée dans le secteur minier pourraient augmenter les chances de succès (tableau 10).

Tableau 10. Opportunités et défis pour les chaînes de valeur en Afrique de l'Ouest

Chaîne de valeur	Opportunités	Défis spécifiques à relever
Produits à base de manioc	<ul style="list-style-type: none"> L'Afrique de l'Ouest compte pour un tiers de la production mondiale. Fort potentiel de profits du fait de l'essor de la demande de produits à base de manioc. 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de renforcer les capacités de transformation industrielle pour satisfaire la demande. Nécessité d'encourager l'installation d'opérateurs de transformation industrielle à proximité des principales zones de production agricole.
Industrie du cacao	<ul style="list-style-type: none"> La Côte d'Ivoire et le Ghana représentent 50 % de la production mondiale de fèves de cacao. Possibilité de créer une zone économique spéciale transfrontalière. 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de développer des activités et services créant plus de valeur ajoutée (branding, marketing, transformation, contrôle qualité, etc.)
Secteur minier	<ul style="list-style-type: none"> Abondance des ressources minérales (fer, cuivre, nickel, charbon, pétrole et or). 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les compétences locales et les liens industriels. Baser les politiques locales de transformation sur des activités ayant un fort effet d'impulsion sur le reste de l'économie.
Riz	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration significative de la productivité rizicole ces dernières années. Augmentation de la consommation annuelle de riz dans la région. 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'améliorer les infrastructures afin de mieux connecter la production excédentaire ou les zones de traitement aux principaux marchés. Développer les variétés locales de riz.
Beurre de karité	<ul style="list-style-type: none"> Sept des plus grands pays producteurs se situent en Afrique de l'Ouest. Réinjection des recettes dans d'autres types d'activités économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Exportation du produit brut, alors que sa transformation locale pourrait créer des emplois et des ressources financières durables.

5. **Veiller à la cohérence des politiques nationales et régionales.** L'adoption d'une approche harmonisée peut stimuler la compétitivité des exportations et optimiser le potentiel de complémentarité industrielle entre les pays produisant les mêmes matières premières. La région a déjà réalisé des progrès notables sur le plan de la libre circulation des personnes, au titre de laquelle tous les pays de la CEDEAO autorisent les déplacements sans obligation de visa au sein de la région. Les obstacles administratifs à la libre circulation des marchandises en Afrique de l'Ouest restent néanmoins trop importants. Sur les principaux axes routiers de la région, on compte quatre postes de contrôle tous les 100 km, souvent sources de petite corruption. Ce nombre est du même ordre sur les axes routiers de l'UEMOA que sur ceux reliant les autres pays de la CEDEAO.

Notes

1. L'initiative Collaborative for Frontier Finance (CFF, 2018) définit les petites entreprises en croissance comme « des entités viables commercialement, ayant entre cinq et 250 salariés, au réel potentiel et affichant clairement leurs ambitions de croissance ».

Références

- ACBF (2019), *Rapport sur les capacités en Afrique 2019*, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, <https://elibrary.acbfpact.org/acbf/collect/acbf/index/assoc/HASH019d/14542c9d/5e0da391/ee79.dir/ACR19%20French.pdf>.
- Ashiagbor, D. et al. (2018), « Le financement des infrastructures en Afrique », in *Le secteur bancaire en Afrique : de l'inclusion financière à la stabilité financière*, Banque européenne d'investissement, https://www.eib.org/attachments/efs/economic_report_banking_africa_2018_fr.pdf.
- BAfD (2019), *Perspectives économiques en Afrique centrale 2019*, Banque africaine de développement, Abidjan.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <https://databank.banquemondiale.org/data/source/world-development-indicators> (consulté en mai 2019).

- Banque mondiale (2019b), *Exporter Dynamics Database* (base de données), <http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/2545/study-description> (consulté le 25 février 2019).
- Banque mondiale (2017), *Global Investment Competitiveness Report 2017/2018: Foreign Investor Perspectives and Policy Implications*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28493/9781464811753.pdf>.
- Banque mondiale (2016), *Factory Southern Africa? SACU in Global Value Chains*, Banque mondiale, Washington, DC.
- CCTTFA (2019), *Central Corridor Transport Observatory Report 2018*, Central Corridor Transit Transport Facilitation Agency, Dar es Salaam.
- CEA/CUA/BAFD (2010), *Assessing Regional Integration in Africa IV: Enhancing Intra-African Trade*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis Abeba, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/aria4full.pdf.
- CFF (2018), *The Missing Middles: Segmenting Enterprises to Better Understand Their Financial Needs*, Collaborative for Frontier Finance, www.dalberg.com/system/files/2018-11/Missing_Middles_CFF_Report.pdf.
- Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données), <https://www.conference-board.org/data/economydatabase/> (consulté en mai 2019).
- Crunchbase (2019), *Crunchbase Pro* (base de données), www.crunchbase.com/search-home (consulté le 13 mars 2019).
- CUA/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : Croissance, emploi et inégalités*, Éditions OCDE, Paris/Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, <https://doi.org/10.1787/9789264302525-fr>.
- FEM/BM/BAFD (2017), *The Africa Competitiveness Report 2017: Addressing Africa's Demographic Dividend*, Forum économique mondial, Genève, http://www3.weforum.org/docs/WEF_ACR_2017.pdf.
- FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale, avril 2019* (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2019/01/weodata/index.aspx (consulté le 23 mai 2019).
- Jahateh, L. (2019), « Trans-Gambia bridge a boon for trade, but a blow for local traders », Reuters, www.reuters.com/article/us-gambia-senegal-bridge/trans-gambia-bridge-a-boon-for-trade-but-a-blow-for-local-traders-idUSKCN1PP1ZZ (consulté le 17 juin 2019).
- Kouassi, R. (2015b), *La Côte d'Ivoire de notre rêve : comment peut-elle éclore ?*, L'Harmattan, Paris.
- Kouassi, R. (2015a), *L'Afrique : un géant qui refuse de naître – La solution, c'est de tout reprendre à zéro*, L'Harmattan, Paris.
- Kouassi, R. (2008), *Les chemins du développement de l'Afrique*, L'Harmattan, Paris.
- MSCI (2019), *MSCI Global Market Accessibility Review 2019*, MSCI, https://www.msci.com/documents/1296102/1330218/MSCI_Global_Market_Accessibility_Review_June_2019.pdf/014c03fe-a7c1-a4ce-65f7-5b186c935224.
- OCAL (2018), *Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos : Synthèse An 7*, Organisation du Corridor Abidjan-Lagos, Cotonou, www.corridor-wa.org/index.php/actualite-de-l-organisation/activites-recentes/item/download/26_c4f9f43a0ea4045f1a7bff782ce3cd82.
- OCDE (2018), *Trade in Value Added* (base de données), <http://oe.cd/tiva> (consulté le 1 février 2019).
- OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action*, Les voies de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.
- OCDE/ATAF/CUA (2018), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264305885-en-fr>.
- OCDE-CAD (2018b), *Aide programmable par pays* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/app.htm> (consulté en mai 2019).
- OCDE-CAD (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm> (consulté en mai 2019).
- ONUDI (2014), *Renforcement des capacités de l'infrastructure de la qualité dans les pays de l'Afrique Centrale*, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Bangui, https://open.unido.org/api/documents/5026452/download/PIQAC_Project%20Document.pdf.
- Page, J. et M. Söderbom (2015), « Is small beautiful? Small enterprise, aid and employment in Africa », *African Development Review*, Vol. 27/1, pp. 44-55.
- Primi, A. (2016), « A policy assessment and guidance tool to improve the effectiveness of production transformation strategies », *Production Transformation Policy Reviews (PTPRs)*, Centre de développement de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/dev/Session2_PTPR.pdf.
- Ralandison, G., E. Milliot et V. Harison (2018), « Les paradoxes de l'intégration coopérative : une approche fondée sur la sociologie de la traduction », *Revue française de gestion*, Vol. 2018/1, No. 270, pp 127-142, <https://doi.org/10.3166/rfg.2017.00168>.



Chapitre 1

La transformation productive de l'Afrique dans un monde en pleine évolution

Ce chapitre s'intéresse au levier des politiques publiques pour favoriser la transformation productive des entreprises africaines. L'analyse commence par souligner l'importance de cette transformation productive pour le programme de développement du continent. Le chapitre définit ensuite trois grands axes à privilégier pour accélérer la transformation productive dans un monde en mutation rapide : i) émergence de pôles d'activité qui, une fois bien établis, aident les entreprises locales à se spécialiser et à opérer une montée en gamme ; ii) constitution de réseaux régionaux de production, permettant aux gouvernements de consolider les biens publics régionaux (comme les infrastructures et les institutions transrégionales) mais également de développer des complémentarités régionales au sein de chaînes de valeur ; et iii) renforcement des capacités des entreprises africaines pour qu'elles puissent prospérer sur les marchés d'exportation. Car avec le déploiement de la Zone de libre-échange continentale africaine, les exportations sont appelées à jouer un rôle toujours plus important. Ce chapitre met en lumière des pratiques innovantes adoptées sur le continent, susceptibles d'intéresser les décideurs africains à tous les niveaux, local, national, régional et continental.

EFFET BRÈVE BRIÈVE EN

La croissance de l'Afrique devrait s'établir à 3,6 % en 2019. La demande intérieure progresse, à 6,7 %, et s'oriente vers les produits transformés. Cette dynamique crée des opportunités dont de nombreuses entreprises se saisissent afin de déployer leur activité à l'échelle du continent.

Mais la plupart des entreprises africaines sont moins productives que leurs concurrents internationaux. Le ratio Afrique-Asie de la productivité de la main-d'œuvre a baissé, passant de 67 % en 2000 à 50 % en 2018. Dans certains pays d'Afrique, pratiquement 91 % de la main-d'œuvre non agricole travaille toujours dans le secteur informel.

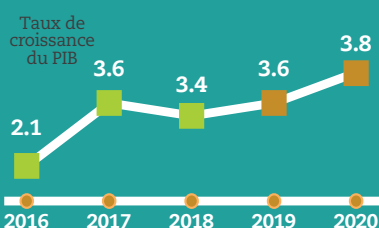
Trois types de politiques peuvent favoriser la transformation de la structure de production de l'Afrique, en particulier pour les entreprises récentes et de petite taille, qui assurent 22 % de la création nette d'emplois :

- Dans un premier temps, les pouvoirs publics doivent veiller à ce que les **pôles d'entreprises** aient accès à des services commerciaux. Le profil du secteur privé en Afrique est très diversifié, avec des « champions » dynamiques, des sociétés bien établies, des petites entreprises en croissance mais aussi des entreprises de subsistance informelles. Des pôles d'activité efficaces améliorent les relations entre les acteurs, la spécialisation et les compétences. Les entreprises de la zone économique spéciale de Kigali ont ainsi multiplié par deux leur valeur ajoutée. Pour fonctionner, les pôles doivent acquérir des avantages comparatifs mobilisant des investisseurs et des autorités locales et renforcer les écosystèmes existants. De fait, 49 % des start-ups africaines sont concentrées dans cinq villes : le Cap, Lagos, Johannesburg, Nairobi et le Caire ;
- Ensuite, les politiques doivent renforcer les **réseaux régionaux de production**. L'approvisionnement régional en Afrique ne dépasse pas les 15 %. Les pays auraient tout avantage à mieux coordonner leurs stratégies à l'échelle régionale : 49 % des secteurs visés par de nouvelles stratégies d'industrialisation font actuellement double emploi. Des normes régionales aideraient les petits exploitants à accéder à des chaînes de valeur régionales, surtout dans l'agriculture, qui représente 50 % de l'emploi total. Des stratégies concertées en matière d'investissements directs étrangers pourraient attirer des investisseurs, renforcer les capacités régionales et éviter la concurrence fiscale ;
- Enfin, des politiques de soutien aux exportateurs africains sont indispensables pour qu'ils puissent prospérer : 18 % seulement des nouvelles entreprises exportatrices sont encore là après trois ans d'activité. Les **stratégies d'exportation** doivent cibler plus finement les différents marchés. Les exportations des entreprises africaines à destination du marché intra-africain sont 4,5 fois plus diversifiées que celles destinées au reste du monde, mais pour une valeur 8,5 fois inférieure aux exportations vers la Chine. Le démantèlement des barrières non tarifaires réduit les incertitudes pour les exportateurs et pourrait multiplier par cinq les gains de la suppression des tarifs. Les exportateurs ont besoin d'une simplification des démarches administratives mais également d'une connectivité et d'infrastructures optimales, en particulier pour le transport aérien, les routes et les ports. Ils doivent par ailleurs se conformer aux normes de qualité : en dépit d'un triplement des certifications ISO en Afrique depuis 2000, le continent a déposé en 2015 autant de dossiers que la Malaisie.

La transformation productive de l'Afrique dans un monde en mutation

Croissance

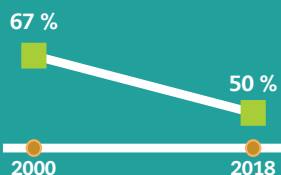
La croissance de l'Afrique devrait s'accélérer en 2019



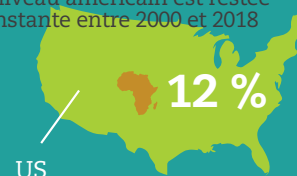
Productivité

La productivité souffre toujours d'un retard

Ratio de la productivité du travail Afrique / Asie

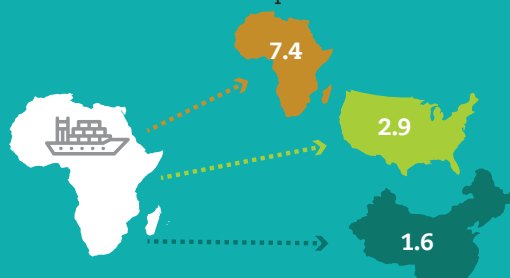


La productivité du travail en Afrique exprimée en % du niveau américain est restée constante entre 2000 et 2018



Commerce

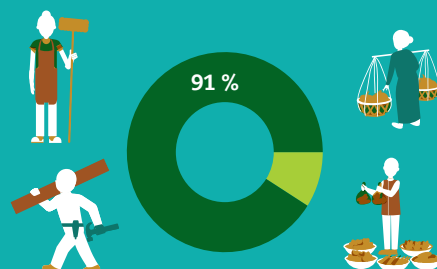
En moyenne, les entreprises africaines exportent une gamme de produits plus large vers le continent qu'à l'échelle mondiale ...



... mais les valeurs des exportations vers les États Unis et la Chine sont respectivement 4 et 8 fois supérieures

Informalité

Dans de nombreux pays, la majorité de la main-d'oeuvre non agricole reste dans l'emploi informel



L'amélioration des infrastructures de connexion peut réduire les coûts pour les entreprises africaines

L'Afrique a les coûts de maintenance les plus élevés au monde pour les réseaux routiers et ferroviaires

Le coût du fret ferroviaire en Afrique est ...



Indicateurs de transformation productive : l'Afrique dans l'économie mondiale

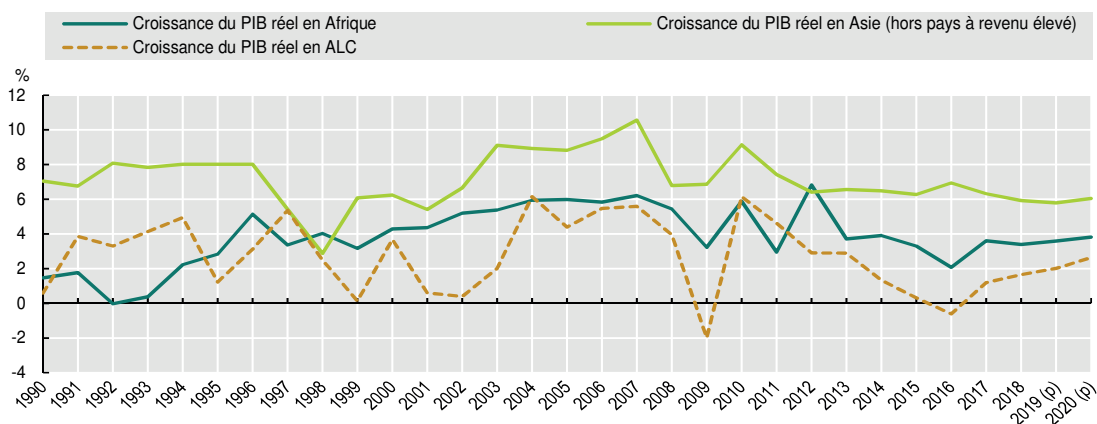
Tableau 1.1. Capacités pour la transformation productive en Afrique, Asie et Amérique latine/Caraïbes, 2000 et 2018

		Source	Afrique		Asie		ALC	
			2000	2018*	2000	2018*	2000	2018*
Technologie de production	Employeurs et salariés, en % de l'emploi total	OIT	29.0	31.8	34.6	45.7	62.7	66.1
	Productivité de la main-d'œuvre, en % de la productivité des États-Unis	CB	12.5	12.1	18.6	24.4	27.1	22.8
	Formation brute de capital fixe du secteur privé, en % du produit intérieur brut (PIB)	FMI	13.5	15.9	14.5	23.7	16.3	16.7
	Capacités d'innovation, 0-100 (optimales)	FEM	-	29.0	-	36.7	-	32.8
Réseau régional	Part des importations intrarégionales de biens intermédiaires dans le total des importations de biens intermédiaires (%)	Comtrade	11.0	11.9	17.1	28.3	8.1	10.2
	Part des apports intrarégionaux d'IDE en faveur de projets nouveaux dans le total des IDE en faveur de projets nouveaux (%)	fDi Markets	-	6.8	-	50.1	-	13.8
	Disponibilité de capital-risque, 1-7 (optimale)	FEM	-	2.5	-	3.2	-	2.6
Capacité à satisfaire la demande	Part dans le total des certifications ISO9001 dans le monde (%)	ISO	1.2	1.1	10.6	44.6	2.0	3.2
	Biens finis ou semi-finis en % du total des exportations de biens de la région	Comtrade	44.1	51.3	82.8	89.9	75.5	72.4
	Part des importations de biens de consommation dans le total des importations de biens de consommation (%)	Comtrade	2.0	2.9	4.2	11.3	4.7	4.5

Note : * 2018 ou dernières données disponibles. Pour les groupements « Asie » et « Amérique latine/Caraïbes » (ALC), seuls sont pris en compte les pays à revenu faible et intermédiaire. OIT : Organisation internationale du travail ; CB : Conference Board ; FMI : Fonds monétaire international ; FEM : Forum économique mondial ; ISO : Organisation internationale de normalisation.

Sources : Calculs des auteurs d'après Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données) ; fDi Markets (2019), *fDi Markets* (base de données) ; OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données) ; FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données) ; UNSD (2018), *UN Comtrade* (base de données) ; et FEM (2018), *Global Competitiveness Report*.

Graphique 1.1. Dynamiques de croissance en Afrique, Asie et Amérique latine/Caraïbes, 1990-2020



Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933974883>

Tableau 1.2. Apports financiers, recettes fiscales et épargne privée en Afrique (milliards USD courants), 2000-17

		Moyenne 2000-04	Moyenne 2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Apports extérieurs	Investissements directs étrangers	16.1	46.0	46.7	46.7	52.0	50.8	52.4	56.6	53.2	41.8
	Investissements de portefeuille	1.8	10.4	36.8	23.2	37.6	33.7	30.2	20.8	5.9	46.0
	Transferts des migrants	14.2	41.9	54.7	61.7	66.8	65.9	70.2	70.0	66.9	74.4
	Publics Aide publique au développement	20.5	38.8	42.8	46.5	46.4	52.0	47.9	44.9	44.1	47.0
Total des apports extérieurs		12.1	25.9	52.5	137.1	181.0	178.2	202.8	202.4	200.7	192.4
Recettes fiscales		44.4	104.4	118.6	266.9	330.3	403.2	417.7	414.5	408.8	339.5
Épargne privée		35.4	76.8	130.8	299.1	423.5	448.5	475.0	508.0	516.2	427.3

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; CAD-OCDE (2018a), *Statistiques en ligne sur le développement international* (SDI) (base de données) ; CAD-OCDE (2018b), *Country Programmable Aid* ; et Banque mondiale (2018a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Qu'est-ce que la transformation productive et pourquoi est-elle importante pour l'Afrique ?

L'atteinte des objectifs définis dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine passe impérativement par une accélération de l'essor du secteur productif de l'Afrique. Les biens produits et échangés par les pays déterminent leurs performances globales en termes de développement et façonnent les capacités des systèmes économiques à engendrer et redistribuer des richesses (Hausmann, Hwang et Rodrik, 2007 ; Primi, 2016).

Qu'est-ce que la transformation productive ?

La transformation productive désigne le processus d'accumulation et de diffusion des capacités organisationnelles, productives et technologiques au sein d'une économie. Au cours de ce processus, le pays augmente son niveau de productivité dans le but de rattraper les économies plus performantes. Parallèlement, les ressources et la main-d'œuvre délaissent les activités à faible intensité de savoir au profit des activités nouvellement créées exigeant plus de connaissances. Une croissance plus soutenue, la création de plus d'emplois de meilleure qualité et la réduction des inégalités nécessitent le renforcement de la productivité et le développement de nouvelles activités, par le biais de l'optimisation des capacités dans les entreprises et dans l'économie tout entière.

Il n'existe pas de modèle unique de transformation au niveau national. Les trajectoires de transformation productive dépendent de nombreux facteurs, qui agissent différemment selon les pays et les secteurs mais également selon le contexte historique et l'évolution de la conjoncture internationale. Dans le monde actuel, en constante mutation, les décideurs peuvent conduire cette transformation en actionnant différents leviers politiques (Nübler, 2014 ; BAfD/OCDE/PNUD, 2017 ; voir annexe 1.A1). Ce processus peut se mesurer de plusieurs manières, au niveau des entreprises comme au niveau national. En voici deux exemples :

- tout au long des années 2000, le **Maroc** a développé de nouvelles filières de production, tablant entre autres sur l'aéronautique, l'industrie automobile, les équipements électriques et l'externalisation. Pour ce faire, il a profité de sa proximité géographique avec les marchés et les investisseurs de l'Union européenne (UE), des accords commerciaux existants et de sa relative stabilité politique ;
- depuis 2004, l'**Éthiopie** profite des nouvelles opportunités qui s'ouvrent sur les marchés mondiaux pour augmenter la valeur ajoutée tirée de sa production de café. Le gouvernement a lancé l'Initiative de dépôt de marques de cafés fins et de concession de licences, qui s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle afin de différencier le « café fin d'Éthiopie » des autres cafés. La marque est gérée par un consortium composé de représentants de coopératives agricoles et d'exportateurs privés de café, en partenariat avec l'Office éthiopien de la propriété intellectuelle et d'autres organes gouvernementaux.

Deux conditions sont requises pour soutenir le processus de transformation productive : renforcer la densité et la diversité des entreprises opérant dans les réseaux de production ; et stimuler leurs capacités à monter en gamme et leur aptitude à apprendre les unes des autres.

Au niveau des entreprises, la transformation productive consiste à accumuler et diffuser de nouvelles capacités en vue d'accomplir certaines tâches. En voici deux exemples :

- en Tanzanie, **Mohammed Enterprises Tanzania Limited (MeTL Group)** est un conglomérat diversifié qui, avec ses 24 000 salariés, est le premier employeur privé du pays. Sa décision de passer du négoce à la transformation industrielle intervient

en 1998, quand il crée de nouvelles entreprises et rachète des sociétés dans l'agro-industrie et le secteur manufacturier (annexe 1.A1) ;

- au Maroc, l'**Office chérifien du phosphate (OCP)** est à l'origine depuis 2006 de différents effets de retombée, en améliorant la productivité agricole et en renforçant l'industrie chimique, en intégrant les entreprises marocaines opérant en amont et en développant les capacités locales. Depuis 2008, l'OCP a un statut de société anonyme (annexe 1.A1).

Encadré 1.1. Mesurer la transformation productive

La transformation productive est un processus pluridimensionnel. Seuls des indicateurs multiples permettent de mesurer ses vastes répercussions sur la production, le commerce, l'emploi et le développement social. En théorie, la transformation productive peut être évaluée par l'aptitude d'une économie à créer et diffuser de nouvelles capacités organisationnelles, productives et technologiques.

- Les tenants du **changement structurel** analysent la transformation productive à travers les schémas des changements intervenus dans les intrants et les extrants sectoriels (voir par exemple Hausmann et Klinger, 2006 ; Hausmann et Hidalgo, 2011 ; Lin et Monga, 2010).
- L'essor des **chaînes de valeur mondiales (CVM)** a une incidence notable sur la manière dont les pays peuvent conduire le changement structurel (voir par exemple Gereffi, 1999 ; Udo et Bruce, 1995 ; Borrus, Ernst et Haggard, 2000 ; Humphrey et Schmitz, 2010 ; Martin et Rafiq, 2003 ; Dean, Fung et Wang Zhi, 2007 ; Escaith, Lindenberg et Miroudot, 2010 ; Cattaneo, Gereffi et Staritz, 2010 ; Baldwin, 2011).
- Une autre école, qui privilégie l'**angle des processus**, tente de comprendre comment les résultats économiques perdurent dans le temps. Les chercheurs considèrent que les capacités sont la clé du comportement des entreprises et de l'aptitude des économies à accomplir des tâches telles que la coordination, l'investissement, l'innovation, l'identification et la résolution de problèmes ou encore l'apprentissage (Chang, 2010 ; Dosi, Nelson et Winter, 2000 ; Lall, 1992 ; Lall, 2000 ; Nelson, 2008 ; Nelson et Winter, 1982 ; Sutton, 2012 ; Teece, Pisano et Shue, 1997).

Dans la réalité, ces études auraient tout à gagner d'une panoplie d'analyses réalisées à la fois au niveau des pays et des entreprises. La pénurie de données, les doutes concernant la qualité des statistiques et la prévalence du secteur informel en Afrique exigent de combiner des outils analytiques à l'échelle des pays et des entreprises.

Les analyses conduites à l'**échelon national** s'appuient en général sur trois types d'indicateurs :

1. **Diversification en faveur de nouveaux produits** : comme les activités à plus forte valeur ajoutée, ce processus peut être mesuré par des indicateurs liés au commerce, à l'instar de l'indice de complexité des exportations et des indices d'avantages comparatifs révélés (Balassa, 1965 ; Hausmann, Hwang et Rodrik, 2007). Plus récemment, des bases de données bâties sur des tableaux des entrées-sorties multipays, à l'image de la base de données OCDE/OMC sur le commerce en valeur ajoutée (TiVA), de la base de données mondiale des entrées-sorties (WIOD), de la base de données UNCTAD-EORA et du Projet d'analyse du commerce mondial (GRAP), permettent de suivre la participation des différents pays dans les chaînes de valeur mondiales.

Encadré 1.1. Mesurer la transformation productive (cont.)

2. Perfectionnement technologique : cette évolution peut être mesurée à travers des analyses des facteurs de la croissance ou la productivité sectorielle, à partir de bases de données telles que la base de données Conference Board Total Economy, la base de données INDSTAT de l'ONUDI et l'analyse du niveau technologique des exportations (voir par exemple Lall, 2000).

3. Création d'emplois mieux payés dans l'économie : cela inclut l'analyse de la redistribution entre secteurs (voir par exemple McMillan, Dani et Verduzco-Gallo, 2014 ; de Vries et Timmer, 2015).

Au **niveau des entreprises**, l'aptitude à s'orienter vers un nouveau produit ou un nouveau modèle commercial ou à adopter les nouvelles technologies issues de l'espace mondial des biens et des technologies est primordiale (Nübler, 2014).

Les mesures des performances pourraient s'intéresser à la manière dont : i) les entreprises en activité parviennent à élaborer de nouveaux produits, à les introduire sur le marché et à partir à la conquête de nouveaux marchés d'exportation ; et ii) les entreprises parviennent à respecter les normes sociales, environnementales et de qualité sans pénaliser leur compétitivité. Les enquêtes de conjoncture peuvent permettre d'apprécier le degré de pénétration des technologies de l'information et de la communication (TIC). Les recensements d'entreprises sont utiles pour comprendre les taux de survie et les dynamiques de croissance. Les données fiscales, les transactions douanières, les dépôts de brevets ou toutes autres données administratives peuvent dresser un tableau précis de la productivité des entreprises et des moteurs de l'innovation.

En Afrique, les données recueillies au niveau des entreprises sont trop limitées pour permettre des comparaisons entre pays et étayer les décisions politiques. Dans la plupart des pays africains, à l'exception de l'Afrique du Sud, de l'Éthiopie et du Ghana, les recensements industriels ne sont pas systématiques. Les enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises offrent le panel le plus complet pour comparer la situation des différents pays et comprendre les caractéristiques des entreprises africaines. Mais les auto-évaluations à l'origine des réponses sous-estiment souvent l'innovation (Cirera et Muzi, 2016) et rendent les estimations de la productivité moins fiables. Une série d'initiatives plus récentes mobilisent de nouvelles sources de données administratives sur les entreprises. C'est le cas notamment de la base de données EDD (*Exporter's Dynamics Database*) de la Banque mondiale, qui permet d'analyser les échanges au niveau des exportations. Mais la couverture géographique est restreinte et, pour la plupart des pays, le niveau d'agrégation est important.

Source : Compilation de différents travaux de recherche par les auteurs.

Pourquoi la transformation productive est importante pour le programme de développement de l'Afrique ?

L'Afrique doit impérativement accélérer l'essor de ses secteurs productifs pour atteindre les objectifs énoncés dans plusieurs initiatives panafricaines d'ores et déjà engagées. À travers son Agenda 2063, l'Union africaine (UA) envisage de transformer la structure des économies africaines dans le but d'installer une croissance soutenue, solide et inclusive, capable de créer des emplois et des opportunités pour tous. Parallèlement

à ces initiatives panafricaines, d'autres soulignent l'importance de l'industrialisation pour assurer une transformation économique durable : i) le Plan d'action de l'UA pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA) ; ii) l'Initiative pour les capacités productives de l'Afrique (APCI) ; iii) la Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA) ; iv) la Vision minière africaine (AMV) ; et v) l'Initiative pour le développement de l'agrobusiness et des agro-industries en Afrique (3ADI). L'Assemblée générale des Nations Unies a également proclamé la période 2016-25 comme étant la Troisième décennie du développement industriel de l'Afrique.

Cette vision panafricaine impose de créer plus d'emplois mieux rémunérés. La hausse du produit intérieur brut (PIB) de l'Afrique depuis les années 2000 n'a pas créé assez d'emplois de qualité ni entraîné d'amélioration suffisante du bien-être de la population. Le continent africain va devoir réussir à absorber les 29 millions de jeunes qui accèderont chaque année au marché du travail entre maintenant et 2030. À titre de comparaison, ils n'étaient que 14 millions de nouveaux entrants par an entre 2000 et 2015. Par ailleurs, 282 millions de travailleurs occupent actuellement un emploi précaire et, malgré leur travail, 30 % ne parviennent pas à s'extraire de la pauvreté.

L'ampleur et la nature transversale des défis auxquels sont confrontées les entreprises africaines appellent à une concertation des politiques entre gouvernements africains. Le déficit d'infrastructures, estimé jusqu'à 108 milliards de dollars (USD) par an, constitue par exemple une entrave majeure à l'essor du secteur privé en Afrique (BAfD, 2019). Seules des solutions durables et de long terme permettront de combler ce fossé, y compris des approches communes pour mobiliser les ressources intérieures (encadré 1.2). Pour réussir, ces approches doivent être ouvertes à tous et susciter une forte participation et une réelle appropriation de la part des acteurs nationaux, régionaux et locaux. Leur succès dépend également de la dynamique en faveur de la transformation imprimée par les acteurs publics et privés, les deux secteurs devant pour cela renforcer leurs capacités (ACBF, 2019)¹.

Tableau 1.3. Dix initiatives en cours pour soutenir l'industrialisation du continent africain

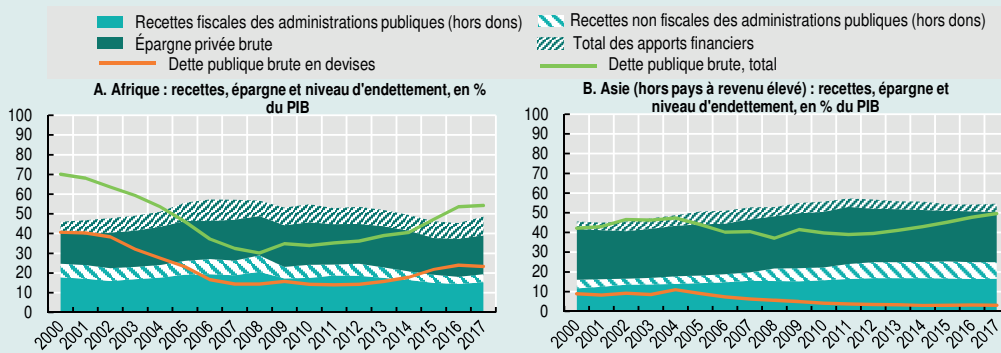
Initiatives continentales en cours (liste non exhaustive)	Institutions clés	Période concernée
1 Agenda 2063 Aspiration 1 : « Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable »	CUA	Depuis 2013
2 Plan d'action de l'UA pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA)	CUA	Depuis 2008
3 Plan d'action pour stimuler le commerce intra-africain (BIAT) Groupe thématique III – La capacité productive	CUA, CEA	Depuis 2012
4 Troisième décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA III)	ONUDI	2016-25
5 Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA)	CUA, NEPAD, BAfD, CEA	2012-40
6 Stratégie 2024 pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA)	CUA	2014-24
7 Initiative pour le développement de l'agrobusiness et des agro-industries en Afrique (3ADI)	FAO, FIDA, ONUDI	2010-20
8 Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)	CUA, NEPAD	Depuis 2003
9 Vision minière africaine (AMV)	CUA	Depuis 2009
10 Initiative pour les capacités productives de l'Afrique (APCI)	ONUDI	Depuis 2003


Note : CUA : Commission de l'Union africaine ; CEA : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique ; ONUDI : Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique ; BAfD : Banque africaine de développement ; FAO : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FIDA : Fonds international de développement agricole.

Encadré 1.2. Mobilisation des ressources en appui à la transformation productive

À elles seules et à moyen terme, les dépenses publiques peuvent difficilement soutenir les investissements et l'accumulation de capital. Le nombre de pays à faible revenu en situation de surendettement ou menacés de surendettement est passé de sept en 2013 à 16 en 2018 (FMI, 2019b). Les pays africains ayant nettement plus tendance à emprunter dans une monnaie étrangère que les pays d'Asie, cela pourrait aggraver les risques (graphique 1.2). Dans le cas de l'Afrique subsaharienne par exemple, la part de la dette publique totale libellée dans une devise étrangère est passée en moyenne de 23 % du PIB sur la période 2011-13 à 32 % en 2017 (FMI, 2018). La part des emprunts africains détenus par des banques privées et des porteurs d'obligations a elle aussi augmenté, tandis que les maturités relativement plus courtes et les taux d'intérêt supérieurs associés ne sont pas forcément adaptés aux besoins de financement de projets de long terme (Coulibaly, Gandhi et Senbet, 2019). Pour entretenir la dynamique de croissance de l'Afrique, les gouvernements vont devoir mobiliser d'autres leviers que la dette publique et, en particulier, l'épargne intérieure et les fonds envoyés par les migrants afin de susciter des investissements dans des activités susceptibles d'augmenter la productivité et de créer des emplois (CUA/OCDE, 2018).

Graphique 1.2. La dépendance accrue des pays africains à l'égard de la dette libellée en devises les expose davantage au risque de surendettement que les pays asiatiques



Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2019a), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933974902>

Les gouvernements doivent réduire leur exposition financière aux chocs extérieurs. À condition de poursuivre des politiques fiscales cohérentes avec la transformation productive, les gouvernements africains peuvent simultanément accroître les recettes publiques et encourager l'essor du secteur privé. De telles politiques devront trouver le juste équilibre entre une amélioration du recouvrement des impôts et des effets positifs pour l'environnement des affaires.

- D'une manière générale, les pays africains ont beaucoup compté sur les réformes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour accroître leur niveau de ponction fiscale. Pour les 21 pays couverts par l'ouvrage *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018*, la hausse des recettes tirées de la TVA a en moyenne représenté 32 % de la hausse totale des rentrées fiscales entre 2006 et 2016, cette proportion atteignant 93 % dans le cas du Maroc (OCDE/ATAF/CUA, 2018). Mais l'introduction de la TVA n'est pas toujours utile, ce dont ont fini par se convaincre les autorités de la Zambie. Les réformes de la TVA nécessitent un régime fiscal capable de rembourser les trop-perçus dans les délais et d'empêcher la fraude.

Encadré 1.2. Mobilisation des ressources en appui à la transformation productive (cont.)

- L'accent doit être davantage mis sur la mobilisation de la valeur foncière. L'impôt sur les valeurs foncières constitue une option séduisante pour la croissance, étant donné les projections relatives à la population urbaine en Afrique, qui devrait augmenter de 3.2 % environ entre 2015 et 2050. Mais cet impôt exige de distinguer clairement les différents droits de propriété (coutumiers, publics et privés) pour garantir la sécurité des titres et éviter les contestations. Les taxes foncières seront probablement d'autant plus efficaces qu'elles seront simplifiées, notamment en établissant l'assiette sur la superficie et non pas sur la valeur. L'Afrique du Sud a commencé à faire appel à des évaluations de masse assistées par ordinateur pour calculer de manière plus fine la valeur des biens et les taxes foncières. L'amélioration de la gestion foncière peut avoir des bénéfices s'étendant au-delà du seul recouvrement. En Éthiopie et au Rwanda, la certification des droits de propriété des terres agricoles a renforcé la productivité et la propension à investir (CUA/OCDE, 2018). Au Burkina Faso, un projet faisant appel à des images satellite à très haute résolution a permis d'établir une cartographie précise du territoire. En Sierra Leone, l'élargissement de la taxe foncière a donné lieu à des relevés cartographiques réalisés à l'aide d'un système d'information géographique et, ce faisant, a amélioré les capacités de gouvernance de l'État (Moore, Pritchard et Fjeldstad, 2018).
- L'introduction de mesures incitant les entreprises et les particuliers à se déclarer auprès des autorités et, partant, à améliorer les registres publics, peut optimiser le recueil de données. En Afrique du Sud, nombre des petites et moyennes entreprises ayant fait appel aux Business Linkage Centres, mis en place dans le pays pour obtenir des contrats et travailler avec de grands groupes, ont débuté dans le secteur informel, avant de régulariser leur statut. Avec l'introduction des déclarations en ligne, le service des revenus sud-africain a réduit de 22.4 % les frais engagés pour assurer la conformité aux obligations fiscales. Au Kenya, le système iTax des autorités fiscales, mis en place progressivement entre 2005 et 2010, gère désormais de façon automatisée tous les impôts intérieurs et permet aux contribuables de procéder à leurs déclarations et à leurs paiements en ligne. Le Rwanda et le Kenya ont aussi introduit, respectivement en 2013 et 2014, la possibilité de régler ses impôts en ligne, grâce aux plateformes M-Service.
- Les gouvernements peuvent également affiner leur politique fiscale en mettant à jour leur système statistique sur le secteur informel (OCDE/OIT, 2019).
- Une communication plus fluide entre les agents du trésor public et les contribuables améliorera la performance fiscale. Cela peut garantir non seulement que les politiques menées soient définies sur la base de consultations adaptées mais aussi que les entreprises et les particuliers comprennent l'utilité de l'impôt pour financer des objectifs de développement qui profitent à tous les ressortissants d'un pays.

Les pays africains auraient tout à gagner d'un meilleur partage des statistiques, des informations et des expériences. La mise en commun des ressources et la coopération peuvent permettre d'identifier des pratiques fiscales optimales, de réaliser des gains d'efficacité et de concevoir des stratégies pour taxer le commerce international.

- La coopération internationale a permis de collecter des informations statistiques plus globales et plus détaillées sur les recettes publiques, à l'image des *Statistiques des recettes publiques en Afrique* (OCDE/ATAF/CUA, 2018) ou des *Perspectives fiscales africaines* (ATAF, 2018).

Encadré 1.2. Mobilisation des ressources en appui à la transformation productive (cont.)

- Une coopération à l'échelon régional pourrait faciliter une meilleure identification des perversités propres à chaque système fiscal, comme les quelque 400 erreurs de nomenclature dans les lignes tarifaires de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), qui assimilent à tort certains biens à des produits finis. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a harmonisé les droits d'importation et les taux de TVA afin de limiter les risques d'arbitrages fiscaux potentiellement préjudiciables à l'économie.
- Actuellement, 23 pays d'Afrique participent au cadre inclusif pour la mise en œuvre du projet BEPS (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires) et 23 ont participé au cinquième forum mondial sur la TVA organisé en mars 2019.
- Les flux financiers illicites (FFI) représentent une perte annuelle d'environ 50 millions USD. La diversité et la complexité de ces flux appellent à une stratégie transversale impliquant une large palette d'acteurs nationaux, régionaux et internationaux pour s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène. Les gouvernements africains peuvent profiter des initiatives régionales et internationales pour renforcer leurs capacités à combattre ces flux illicites (CUA, à paraître).

Les pays peuvent s'appuyer sur l'épargne privée intérieure et les transferts de la diaspora pour financer les investissements nationaux. Plusieurs solutions sont envisageables :

- les décideurs et les institutions financières doivent tenter d'orienter cette épargne vers des actifs à plus long terme afin de pouvoir développer l'offre de crédit sans déstabiliser leurs bilans ;
- le Maroc a su attirer les investissements de sa diaspora tandis que l'Éthiopie, le Ghana, Maurice et le Niger ont mis en place des mécanismes spécifiques pour favoriser les investissements de la diaspora sur le territoire national.

Sources : ATAF (2018), Perspectives fiscales africaines 2018 ; CUA (à paraître), Mobilisation of Domestic Resources: Fighting against Corruption and Illicit Financial Flows ; CUA/OCDE (2018), Dynamiques du développement en Afrique 2018 : croissance, emploi et inégalités ; Coulibaly, Gandhi et Senbet (2019), « Is sub-Saharan Africa facing another systemic sovereign debt crisis? », Policy brief Africa Growth Initiative ; FMI (2019b), Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Reprise dans un contexte de grande incertitude ; FMI (2018), Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne – Les flux de capitaux et l'avenir de l'emploi ; Moore, Pritchard et Fjeldstad (2018), Taxing Africa: Coercion, Reform and Development ; OCDE/ATAF/CUA (2018), Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018 ; OCDE/OIT (2019), Tackling Vulnerability in the Informal Economy.

Quelles politiques pour accélérer la transformation productive dans le contexte actuel d'évolution permanente ?

Le programme d'action pour la transformation de l'Afrique est mis en œuvre dans une conjoncture internationale marquée par des mutations rapides et des incertitudes, qui appellent à faire preuve d'inventivité. L'avenir de la productivité et les moteurs de la compétitivité de l'Afrique peuvent différer de ce qu'ont connu les pays d'Asie de l'Est, où l'industrialisation s'est appuyée sur l'essor du secteur manufacturier. Le processus d'industrialisation ne peut plus être envisagé à travers la seule croissance du secteur manufacturier, dans la mesure où ce dernier est de plus en plus tributaire des services et d'autres secteurs (OCDE, 2013 ; BAFD/OCDE/PNUD, 2017 ; Hallward-Driemeier et Nayyar, 2018). À l'échelle planétaire, entre 25 et 60 % des emplois dans les entreprises manufacturières sont liés aux fonctions de support – comme le transport, la logistique,

le service après-vente et les services de soutien pour les technologies de l'information (Miroudot et Cadestin, 2017). Le changement climatique redéfinit également les exigences et les opportunités du système mondial de production.

Le continent évolue vite, contrairement à l'expérience d'autres régions. La révolution démographique de l'Afrique, sa transformation spatiale, la rapidité de sa transition urbaine et l'intégration régionale créent, en se combinant, des défis et des opportunités uniques pour les responsables politiques comme pour les entreprises. Ces évolutions créent de nouvelles sources de financement, de nouveaux marchés et modèles de demande et de nouvelles perspectives de « bond en avant » grâce aux nouvelles possibilités de transfert de technologies et de pratiques de gestion commerciale. Elles suscitent également une demande pour de nouveaux emplois de meilleure qualité, font émerger de nouveaux concurrents mais aussi de nouveaux risques pour la croissance inclusive et l'environnement. Dans un contexte politique aussi évolutif, le continent aurait tout avantage à tirer les leçons de l'expérience d'autres pays, pour éviter de répéter certaines erreurs.

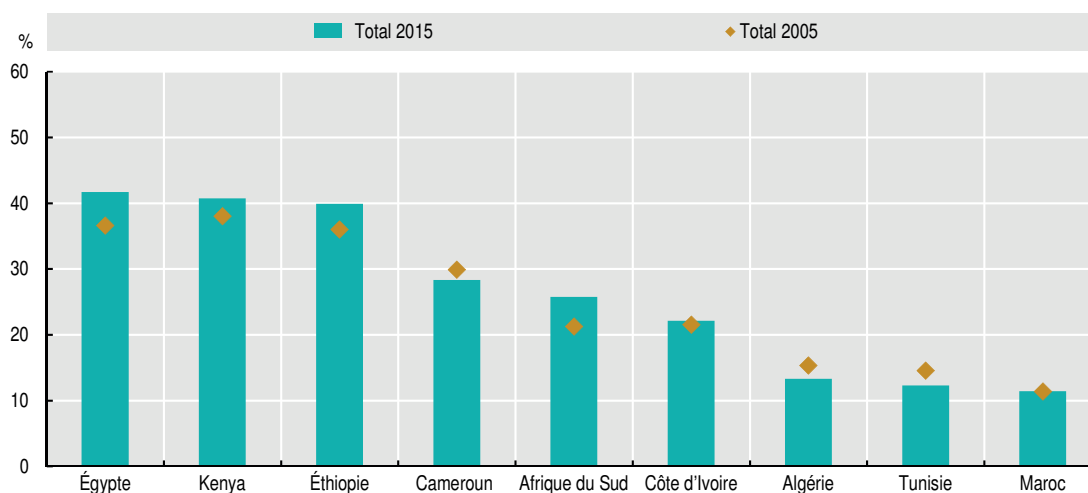
Les politiques de transformation productive de l'Afrique doivent dépasser l'ancien schéma d'industrialisation axé sur le soutien aux activités manufacturières ou aux secteurs industriels. Elles doivent couvrir d'autres activités productives, comme l'agriculture moderne et les services, en tenant compte des spécificités africaines et de l'évolution rapide de la conjoncture internationale. L'Afrique se saisit d'une palette plus riche de leviers d'action, comme le soutien à l'innovation, la création de pôles d'activités ou le renforcement de l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales et régionales. La complexité de l'appui à la transformation productive exige une stratégie systémique capable de dépasser la seule volonté de se débarrasser des défaillances de marché entravant la production et la délivrance des services. Cette démarche se démarque des politiques de « sélection des gagnants » déployées dans le passé. L'actuel programme d'action pour améliorer l'environnement des affaires est certes important, mais il ne suffira pas à transformer la production du continent. La place actuelle de l'Afrique en termes de productivité, qui a pris du retard par rapport aux autres régions en développement, s'explique aussi par l'absence de véritables pratiques de gestion dans les entreprises et des liens industriels limités – deux facteurs indirectement associés à l'environnement des affaires (CUA/OCDE, 2018). Les politiques doivent renforcer les capacités des entreprises africaines, notamment leurs capacités à s'adapter à des conditions de marché évolutives et à anticiper les futures tendances (Primi, 2016).

- **Les politiques de transformation productive en Afrique doivent tenir compte de ces contextes évolutifs ainsi que de la structure de l'économie locale et des capacités des institutions.** Actuellement, le secteur privé africain est composé de « champions » efficaces, de start-ups prometteuses et de tout un éventail d'autres entreprises de moindre importance. Environ 22 % des Africains en âge de travailler créent de nouvelles entreprises – un record mondial (BAfD/OCDE/PNUD, 2017) – contre 19 % pour les pays d'Amérique latine et 13 % pour les pays d'Asie en développement. Dans le même temps, une majeure partie des entrepreneurs africains (55 %) travaillent désormais dans les services non marchands. Environ un tiers des jeunes créateurs d'entreprise sont poussés par la nécessité plutôt que par un projet commercial précis (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).
- **Les pouvoirs publics doivent se concentrer sur les chaînes de valeur stratégiques et non pas uniquement manufacturières.** Les pays doivent moderniser leur secteur tertiaire pour stimuler leurs secteurs primaires ou secondaires. Car les services jouent un rôle important dans la création de valeur : en Égypte, en Éthiopie et au Kenya, ils ont représenté en 2015 entre 40 et 42 % de la valeur ajoutée dans

l'agriculture, les mines ou les industries manufacturières (graphique 1.3), le secteur tertiaire du Cameroun, de l'Afrique du Sud et de la Côte d'Ivoire se positionnant juste derrière (dans cet ordre). La réussite des stratégies industrielles peut dépendre des services de soutien que sont les TIC, le marketing, le transport et la distribution.


- **Les possibilités de « bond en avant » dans le paysage technologique mondial sont l'occasion d'acquérir de nouveaux avantages concurrentiels.** La baisse du coût des énergies renouvelables rend plus viable le recours à des solutions plus vertes pour combler le déficit d'infrastructures de l'Afrique. Les pays africains riches en ressources pourraient aussi profiter de l'évolution du paysage technologique pour susciter des innovations respectueuses de l'environnement, notamment dans le secteur minier (Alova, 2018) :
 - les techniques d'extraction verte peuvent accroître la compétitivité du secteur minier et du reste de l'économie (voir l'OCP au Maroc ou le projet d'efficacité énergétique dans le secteur industriel en Afrique du Sud) ;
 - les recettes tirées des évolutions vertes peuvent aider les entreprises à pénétrer de nouvelles chaînes de valeur pour des technologies de fabrication propres (c'est le cas de l'entreprise togolaise de valorisation des déchets Africa Global Recycling Company). Le cas du Chili est instructif (OCDE/ONU, 2018) : ce pays réinvestit de manière stratégique les recettes qu'il tire du lithium et du cuivre pour financer sur un horizon de dix ans la recherche et le développement dans le domaine des technologies à faible intensité de carbone. Son objectif est de s'imposer comme pôle de technologies minières propres grâce à des investissements dans l'électromobilité, les énergies solaires et l'extraction à faibles émissions, à travers un consortium d'universités, d'entreprises locales et de multinationales.

Graphique 1.3. Part des services à valeur ajoutée contenus dans les produits manufacturés, miniers et agricoles exportés par neuf pays d'Afrique (total des exportations)



Note : Total des exportations de « produits manufacturés, miniers et agricoles » tels que définis dans la classification CITI (divisions 01 à 03 pour l'agriculture, 05 à 09 pour les activités extractives et 10 à 33 pour les activités de fabrication).

Source : Calculs des auteurs d'après des résultats préliminaires tirés des sources de données sous-jacentes des tableaux internationaux d'entrées-sorties de l'OCDE utilisés pour établir les indicateurs TiVA 2018.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933974921>

Ce chapitre propose une nouvelle stratégie d'appui à la transformation productive, articulée autour de trois grands axes : i) des pôles d'entreprises, dans lesquels les

gouvernements fournissent des services commerciaux dans le but d'améliorer la spécialisation, les liens et les compétences des entreprises ; ii) des **réseaux de production**, grâce au renforcement des chaînes de valeur régionales, l'adoption de normes régionales et la coordination des investissements ; et iii) **l'accès des entreprises aux marchés**. La première section identifie les interventions susceptibles de faciliter le perfectionnement des capacités de différents types d'entreprises par le biais de l'innovation, de l'attraction et du déploiement de nouveaux profils et de la spécialisation. La section suivante s'attache à montrer comment les politiques nationales et régionales peuvent se combiner pour permettre aux PME de prospérer dans les chaînes de valeur régionales. La dernière section met en avant les options envisageables pour améliorer l'accès des entreprises productives aux marchés locaux et régionaux du continent, en plein essor, mais également aux marchés mondiaux. Elle préconise de commencer par cibler différents marchés locaux et d'exportation puis, à moyen terme, de rationaliser l'administration et la logistique et, à plus long terme, de moderniser les infrastructures.

Focus sur les pôles d'entreprises : fournir des services commerciaux pour renforcer la spécialisation, les liens et les compétences

La transformation productive de l'Afrique passe par le renforcement des capacités des entreprises du continent. Entre autres préconisations, la consolidation des systèmes de production nécessite d'avoir plus d'entreprises davantage liées les unes aux autres. Les décideurs peuvent accélérer la hausse de la productivité et la création d'emplois en actionnant les trois leviers suivants :

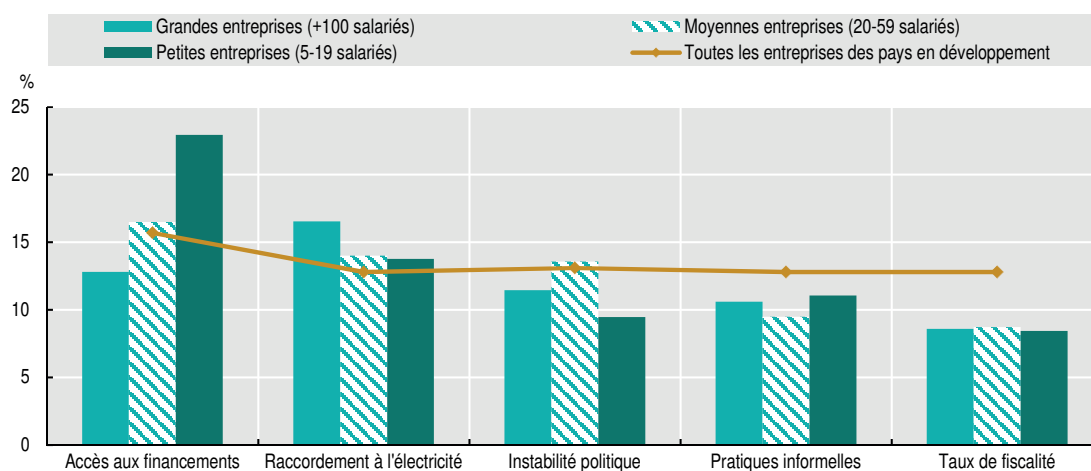
- **favoriser la constitution de pôles stratégiques** : développer des secteurs stratégiques en s'appuyant sur les atouts locaux, en facilitant les liens entre entreprises et en offrant des services commerciaux ;
- **supprimer les freins à l'activité des petites entreprises en croissance** : aider les différents types de PME africaines à développer de nouvelles niches, grossir et créer des emplois à travers une approche sur mesure ;
- **satisfaire les nouvelles attentes en termes de compétences** : renforcer les alliances public-privé, encourager les méthodes de formation innovantes et favoriser la mobilité des talents sur tout le continent.


Le retard pris en termes de productivité et la lenteur des avancées sur le plan de la productivité totale des facteurs sont autant de handicaps quand il s'agit d'opérer sur les marchés mondiaux. Le ratio Afrique-Asie de la productivité du travail est en recul depuis 2000. Le creusement de l'écart est plus manifeste dans l'agriculture, mais ce phénomène touche aussi d'autres services marchands, comme les transports, les activités financières, la construction et le secteur manufacturier (CUA/OCDE, 2018). Seules des solutions durables et de long terme permettront de rattraper ce retard, l'actuel programme d'action pour améliorer l'environnement des affaires étant trop réducteur.

Face à l'énormité des défis, les gouvernements doivent hiérarchiser les politiques en visant plus loin que les habituelles réformes de l'environnement des affaires. Indépendamment des contraintes classiques liées à la pratique des affaires, plusieurs facteurs au niveau des entreprises empêchent les sociétés africaines d'innover et de se développer. Il s'agit notamment de contraintes liées aux financements, aux infrastructures, à l'administration fiscale et au vivier de main-d'œuvre qualifiée (graphique 1.4). Pour lever ces obstacles, il faut des engagements de long terme à investir dans les infrastructures

et les compétences – comme le démontrera ce chapitre ultérieurement. Dans le même temps, les méthodes managériales et la situation personnelle des dirigeants et des gestionnaires jouent un rôle décisif dans la survie et le développement des entreprises (Bloom et Van Reenen, 2010 ; Davies et Kerr, 2018). Une enquête réalisée auprès d'entrepreneurs en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Pérou et au Viet Nam révèle que la plupart des entreprises manquent de capacités de base : tenir une comptabilité simple, configurer un site industriel, utiliser des outils de planification pluriannuelle, identifier un progrès technologique pertinent et cultiver ses ressources humaines (OCDE, 2017a). Par ailleurs, les entreprises africaines tendent à être plus petites qu'ailleurs dans le monde : environ 60 % de l'écart de taille entre ces dernières et les entreprises d'autres pays en développement restent inexplicables, même compte tenu de l'environnement des affaires, de l'âge de la structure, du profil de son propriétaire et de la taille des marchés (Iacovone, Ramachandran et Schmidt, 2013).

Graphique 1.4. Les cinq premiers freins à la pratique des affaires dans le monde et dans les pays en développement, par taille des entreprises



Source : Banque mondiale (2019b), World Bank Enterprise Surveys (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933974940>

Cette section met en avant trois séries de mesures susceptibles de renforcer la compétitivité des entreprises aujourd'hui et leur potentiel de réussite demain. Ces mesures seraient complémentaires aux réformes actuelles de l'environnement des affaires :

- *mettre en œuvre des politiques stratégiques d'écosystèmes* : développer des secteurs stratégiques en s'appuyant sur les atouts locaux, en facilitant les liens entre entreprises et en offrant des services commerciaux ;
- *supprimer les freins à l'expansion des petites entreprises* : déployer des approches sur mesure pour aider les différents types de PME africaines à développer de nouvelles niches, grossir et créer des emplois ;
- *satisfaire les nouvelles attentes en termes de compétences* : renforcer les alliances public-privé, encourager les méthodes de formation innovantes et favoriser la mobilité des talents sur tout le continent.

Les politiques doivent conforter les pôles existants afin de créer des liens entre les entreprises et diffuser les technologies et les innovations commerciales.

Les politiques de soutien à la productivité ne doivent pas être uniquement dirigées vers les grandes entreprises. Étant donné l'ampleur de l'économie informelle, les liens distendus entre entreprises africaines limitent la diffusion des innovations depuis

les entreprises chefs de file d'un secteur vers les autres entités. Les bénéfices des investissements publics dans les « champions » africains n'induisent pas forcément de gains de productivité dans l'ensemble de l'économie. En outre, ces entreprises leaders ne représentent qu'une part minime de l'emploi formel sur le continent. Dans la perspective de l'arrivée d'un important contingent de jeunes sur le marché du travail, les gouvernements doivent veiller à rendre la croissance inclusive en aidant les PME africaines à créer plus d'emplois de meilleure qualité.

L'amélioration des systèmes productifs en Afrique passe par l'accumulation et la diffusion de nouvelles capacités entre les différents types d'entreprises. D'une manière générale, les entreprises de plus grande taille sont mieux placées que les PME pour accélérer les gains de productivité – notamment parce que ce sont elles qui assurent l'essentiel de l'augmentation des exportations (McKinsey, 2018 ; Goswami, Medvedev et Olafsen, 2018 ; PNUD, 2018). Mais leur implication globale dans l'économie dépend de la productivité des autres entreprises. Par rapport aux différentes catégories de résultats en termes d'innovation, la performance globale des entreprises africaines est hétérogène :

- l'écart le plus important entre les entreprises africaines et leurs concurrents (l'Inde par exemple ; tableau 1.4) réside dans les innovations de produits et de processus de fabrication. Elles s'en sortent relativement mieux pour ce qui est de l'organisation et de la commercialisation. Les entreprises engagées dans des activités de R&D ont davantage tendance à introduire des innovations, quelles qu'elles soient ;
- la part des dépenses intérieures brutes de l'Afrique de recherche et de développement (DIRD) dans le PIB ressort à 0.45 %, loin derrière la cible actuelle de 1 % fixée pour les États membres de l'UA. Par comparaison, à l'échelle mondiale, les DIRD s'établissent à 1.3 % (UNESCO, 2019).

Tableau 1.4. Taux d'innovation dans dix pays d'Afrique et en Inde

	Produit	Procédé de fabrication	Produit ou procédé de fabrication	Organisation	Commercialisation
Nigeria	13.8 %	29.6 %	37.1 %	47.1 %	51.6 %
Ghana	17.1 %	25.3 %	36.3 %	30.5 %	51.9 %
Kenya	25.4 %	26.4 %	43.8 %	35.9 %	39.0 %
Moyenne de l'Afrique (dix pays)	27.2 %	30.7 %	46.5 %	40.6 %	46.1 %
Inde	58.1 %	66.2 %	91.1 %	55.1 %	63.8 %

Note : Sont compris dans la moyenne pour l'Afrique : Ghana, Kenya, Namibie, Nigeria, Ouganda, RD Congo, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie et Zambie.

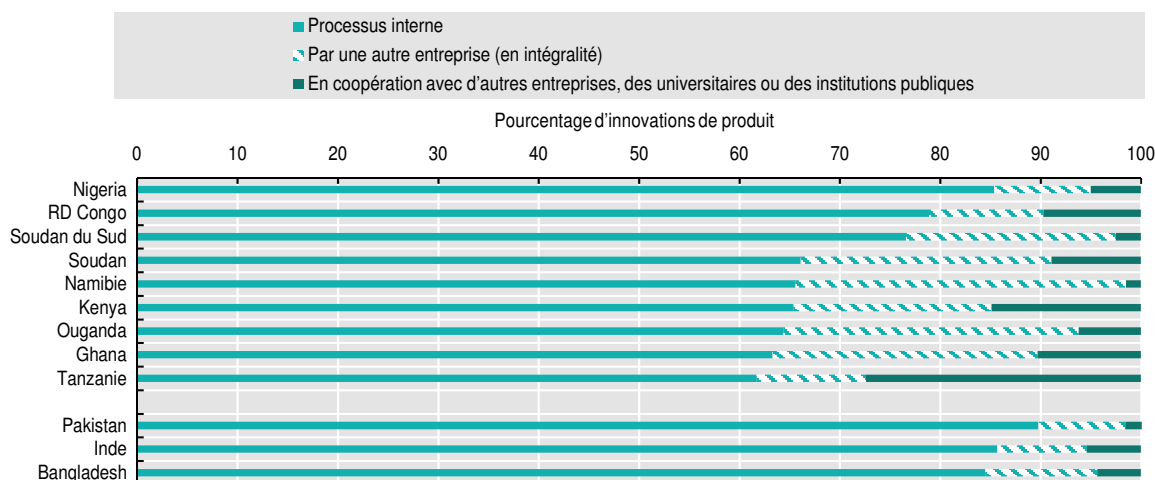
Source : Buba et al. (2016), *An Assessment of the Investment Climate in Nigeria: The Challenges of Nigeria's Private Sector*.

Les technologies et les savoir-faire existants doivent se propager en dehors des îlots d'excellence constitués par les entreprises chefs de file et innovantes. La structure productive actuelle de l'Afrique est éminemment segmentée sur le plan de la productivité et des capacités d'innovation. Bien que la pénurie de données interdise d'avoir une vision d'ensemble de la structure industrielle du continent, les éléments disponibles font apparaître d'importants écarts en termes de productivité, de pratiques managériales et de normes de produits entre un petit groupe d'entreprises extrêmement productives – pour l'essentiel de gros groupes nationaux et des multinationales – et le reste de l'économie. Au Ghana par exemple, le 1 % des entreprises les plus productives produisent en moyenne 169 fois plus de valeur ajoutée par entité que les 99 % restants (Teal, 2016).

La diffusion des technologies existantes et des pratiques innovantes n'est pas automatique. Comme le montre le graphique 1.5, les entreprises d'Afrique ne coopèrent pas entre elles pour concevoir des innovations de produit² et n'entretiennent pas non plus de solides liens d'innovation avec les milieux universitaires ou les institutions gouvernementales. Dans les neuf pays d'Afrique couverts par les enquêtes de conjoncture de la Banque mondiale,

plus de 60 % des entreprises comptent sur leurs propres idées ou compétences pour concevoir des innovations de produit (Buba et al., 2016). Au Nigeria, 85 % des entreprises conçoivent de nouveaux produits en interne et dépendent donc totalement de leurs propres capacités.

Graphique 1.5. Modalités de conception d'innovations de produit par les entreprises dans neuf pays d'Afrique, au Bangladesh, en Inde et au Pakistan



Note : Les enquêtes de conjoncture de la Banque mondiale cherchent à apprécier dans quelle mesure les innovations sont conçues en interne ou en coopération avec d'autres entreprises ou institutions. Le graphique classe les modalités de conception d'innovations de produit en quatre groupes : i) innovations faisant appel aux compétences internes, y compris à travers le recrutement de personnel ou de sociétés qualifiés ; ii) innovations en coopération avec d'autres entreprises ou des consultants ; iii) innovations par d'autres entreprises ; et iv) innovations en coopération avec des universitaires ou des institutions publiques.

Source : Buba et al. (2016) et calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019b), *World Bank Enterprise Surveys* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933974959>

Encadré 1.3. L'innovation commerciale et ses effets attendus sur l'économie

De nombreux facteurs peuvent avoir une incidence sur l'innovation et les gains de productivité des entreprises.

1. Le **niveau de concurrence** oblige toutes les entreprises à devenir plus productives pour survivre et à faire preuve d'innovation pour échapper à la concurrence sur les prix. La concurrence réduit également les profits des entreprises moins productives et les évince du marché, augmentant *de facto* les niveaux de productivité agrégée à travers un processus de « destruction créatrice » (Schumpeter, 1942 ; Aghion et Howitt, 2006).
2. L'approche dominante actuellement en Afrique souligne l'importance de la **qualité de l'environnement des affaires et des infrastructures** pour améliorer la productivité des entreprises. De fait, les entreprises africaines se heurtent à un certain nombre de défis liés entre eux mais dont les effets diffèrent selon le type d'entreprises.
3. Des recherches récentes sur les dynamiques de la montée en gamme des entreprises en Afrique soulignent le rôle des **caractéristiques sectorielles et propres à chaque entité** – capacités managériales, poids du secteur informel et solidité des liens industriels (Bloom et al., 2016 ; Rodrik, 2016 ; Altenburg et Lütkenhorst, 2015).

Encadré 1.3. L'innovation commerciale et ses effets attendus sur l'économie (cont.)

4. De nouvelles données empiriques sur l'hétérogénéité des entreprises et les **liens de connaissance** soulignent les entraves à la diffusion des technologies et des savoirs existants depuis les entreprises frontières nationales jusqu'aux autres entités (Andrews, Criscuolo et Gal, 2016 ; OCDE, 2015). L'édition 2018 du rapport *Dynamiques du développement en Afrique* soulignait la prévalence des entreprises informelles, les difficultés pour régulariser un statut et les problèmes de gestion comme autant de facteurs supplémentaires pour expliquer le retard de performance des entreprises africaines (CUA/OCDE, 2018).

Les gains de productivité à l'échelle de l'économie tout entière résultent non seulement de l'aptitude des entreprises chefs de file nationales à s'approprier les nouvelles technologies et les nouveaux savoirs produits à la frontière mondiale, mais aussi de l'indispensable diffusion des technologies et des savoirs existants entre les entreprises situées à la frontière nationale et les autres. En s'appuyant sur des données recueillies au niveau des entreprises de pays de l'OCDE entre 2001 et 2013, Andrews, Criscuolo et Gal (2016) observent que la productivité du travail à la frontière mondiale a progressé au rythme annuel moyen de 2.8 % dans le secteur manufacturier, contre des gains d'à peine 0.6 % pour les entreprises à la traîne. Cet écart est encore plus prononcé dans les services aux entreprises.

Dans sa mise à jour 2018, le *Manuel d'Oslo* définit les résultats en matière d'innovation commerciale comme « un produit ou un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, qui diffère nettement des produits et procédés précédents de l'entreprise et qui est mis à la disposition d'usagers potentiels (produit) ou est introduit dans le fonctionnement de l'unité (procédé) ».

Source : OCDE/Eurostat (2018), *Oslo Manual 2018: Guidelines for Collecting, Reporting and Using Data on Innovation*, 4^e édition.

En renforçant les atouts locaux et en proposant des services commerciaux pour aider les entreprises chefs de file à consolider leurs liens avec leurs fournisseurs locaux, les politiques d'écosystèmes peuvent concourir au développement de secteurs stratégiques

Les pôles d'entreprises jouent un rôle clé pour développer les avantages comparatifs latents et révélés d'une économie (voir les chapitres 2 à 6 pour une analyse régionale des avantages comparatifs). Les politiques d'écosystèmes vont de pair avec une politique d'investissements directs étrangers (IDE) et la stratégie d'appui à la transformation productive. La constitution de ces pôles permet aux gouvernements disposant de ressources limitées de privilégier les investissements ciblés ; ils consolident les liens entre gouvernements, entreprises, investisseurs et universités. Les pouvoirs publics peuvent simultanément démanteler les obstacles à l'investissement et à la pratique des affaires, par exemple en assurant un accès à des infrastructures de qualité (réseaux électriques et transport routier notamment) et en se dotant de réglementations adaptées (procédures douanières, fiscalité, permis commerciaux...). Ce faisant, les pays peuvent se rapprocher de la frontière technologique mondiale en attirant des IDE intéressés par des capacités renforcées dans des secteurs cibles offrant des avantages comparatifs. Cette relative densité supérieure d'entreprises, de fournisseurs, de prestataires de services et d'institutions connexes au sein d'un même pôle peut induire des retombées et des transferts de connaissances plus importants et, ainsi, accentuer l'effet des politiques menées.

Les pays africains connaissent un succès grandissant dans la constitution de pôles industriels. Le Maroc a ainsi fait du port de Tanger-Med un pôle automobile et aéronautique de calibre international qui approvisionne les constructeurs européens pour la plupart de leurs pièces détachées et composants. En Éthiopie, l'Eastern Industry Zone et le parc industriel d'Awassa ont su attirer des entreprises chinoises spécialisées dans le textile, la confection et l'industrie de la chaussure. La zone économique spéciale de Kigali (KSEZ) a fortement dopé l'économie du Rwanda depuis sa création en 2013. Par rapport aux entreprises qui n'ont pas fait le choix de s'y installer, les entreprises de la KSEZ ont vu leurs ventes bondir de 206 %, la valeur ajoutée grimper en flèche de 201 % et le nombre de salariés permanents augmenter de 18 % (Steenbergen et Javorcik, 2017). Ces résultats offrent un contraste saisissant avec l'échec des précédentes zones économiques spéciales (ZES) que les entreprises et les gouvernements ont le plus souvent fini par abandonner, faute de liens suffisamment étroits avec les économies régionales (Farole, 2011).

En Afrique, le faible niveau de complexité productive de la majorité des entreprises limite les possibilités d'interaction entre les entreprises locales et les entreprises chefs de file compétitives à l'international (Hirschman, 1958 ; Rodriguez-Clare, 1996). Les entreprises locales n'ont pas les capacités requises pour identifier les débouchés et les synergies potentiellement intéressants et s'en saisir. Ainsi, le modèle des ZES uniquement fondées sur les IDE n'induit pas forcément une transformation productive en Afrique. Les liens entre les multinationales et les entreprises nationales sont plus distendus en Éthiopie, au Ghana, au Kenya, au Mozambique et en Ouganda qu'au Cambodge et au Viet Nam, cette absence de liens verticaux dans les chaînes d'approvisionnement empêchant les transferts de technologie.

Les liens en amont et en aval sont relativement ténus :

- liens en amont avec les fournisseurs nationaux : au Kenya, dans les entreprises bénéficiaires d'IDE, 66 % des biens et des services intermédiaires sont importés, contre 25 % au Viet Nam ;
- liens en aval : 3 % seulement des entreprises kenyanes bénéficiaires d'IDE produisent des intrants pour d'autres entreprises kenyanes, contre 61 % au Viet Nam (Newman et al., 2019).

Les atouts locaux et les services commerciaux sont l'une des clés du succès des politiques d'écosystèmes. Les gouvernements africains doivent tenir compte d'au moins trois éléments pour que leurs politiques d'écosystèmes transforment effectivement la structure de production.

Premier élément : le succès d'un pôle dépend de sa localisation et de ses liens avec l'économie locale. Les pouvoirs publics doivent identifier les pôles offrant une masse critique d'entreprises et d'agents interdépendants en fonction de leur spécialisation, de leur composition, de leur niveau de développement, de l'intensité des liens existants et de l'aptitude à créer des emplois pour tous (Donahue, Parilla et McDearman, 2018). Le Maroc a su par exemple tirer parti de la proximité géographique du pôle Tanger-Med avec les marchés européens, de la qualité des universités locales et des infrastructures existantes pour favoriser l'essor d'une filière automobile et aéronautique. Au Rwanda, l'un des facteurs clés du succès de la KSEZ est sa proximité avec la capitale, qui offre déjà une masse critique suffisante de fournisseurs locaux et de consommateurs (Steenbergen et Javorcik, 2017). À l'inverse, les anciennes ZES en Afrique centrale, en Tunisie et en Afrique de l'Ouest s'apparentent souvent à des « cathédrales dans le désert » : installées dans des zones reculées, elles ne bénéficiaient d'aucune condition propice à leur essor (Farole, 2011).

La promotion des pôles existants pourrait être plus efficace que la constitution de nouveaux pôles. Au Nigeria, le pôle technologique d'Otigba ICT, le pôle de Nnewi spécialisé dans les composants automobiles et l'industrie Nollywood ont émergé de

manière spontanée grâce à des décisions entrepreneuriales directes et non sous l'effet d'une planification de l'État (Benner, 2012 ; Otsuka et Sonobe, 2011). Au Ghana, la Suame Magazine Industrial Development Organization (SMIDO) a été créée après la constitution d'un regroupement informel de quelque 200 000 producteurs de pièces détachées pour l'industrie automobile. Des politiques de soutien ont été adoptées *a posteriori*, pour améliorer les infrastructures, les services commerciaux et la formation et pour reconnaître officiellement des compétences techniques acquises sur le tas.

Deuxième élément : les autorités locales peuvent assurer la mise en relation des entreprises chefs de file, des fournisseurs locaux et d'autres parties prenantes (instituts de recherche, associations professionnelles et investisseurs notamment). Les gouvernements peuvent contribuer à la création d'entités chargées de coordonner les relations entre différentes parties prenantes (Harrison et Rodríguez-Clare, 2010). À Durban (Afrique du Sud), les autorités locales ont regroupé en associations industrielles les entreprises des secteurs de la confection et de l'automobile, qui avaient été les premiers à constituer des pôles à part entière. Pour cela, elles ont essentiellement financé des associations officielles, suscitant ainsi des échanges d'information et des synergies, sources d'économies, notamment pour former les salariés (Morris et Barnes, 2006).

L'implication accrue de différents échelons de gouvernement peut aider à identifier de nouvelles activités au sein des pôles et optimiser leur déploiement. De par leur proximité avec les acteurs concernés, les autorités locales sont probablement mieux placées pour mettre en œuvre les politiques. Au Nigeria, le gouvernement de l'État de Kwara a créé Shonga Farms, un projet public-privé d'agriculture commerciale, en concertation avec les banques locales, les membres de la communauté et 13 agriculteurs déplacés originaires du Zimbabwe. Depuis, Shonga Farms est l'un des plus gros acteurs du secteur, employant entre 4 500 et 6 000 personnes, selon la saison.

Responsabiliser davantage les autorités locales exige de leur donner les moyens de lever plus de ressources. L'expérience des ZES en Chine et au Viet Nam prouve l'importance de l'autonomisation des autorités municipales, qui interviennent ainsi au plus près des entreprises et des investisseurs dans les zones afin d'adapter les investissements dans les infrastructures et les compétences à leurs besoins. À l'inverse, une analyse récente des ZES en Éthiopie révèle l'absence d'autonomie locale, puisque la plupart d'entre elles sont construites, détenues et gérées par l'Industrial Park Development Corporation. Cette situation empêche les responsables du parc industriel d'adopter rapidement des réformes ou d'acheter les outils et l'équipement nécessaires à l'entretien du site (Tang, 2019).

Bon nombre de villes africaines n'ont pas les infrastructures de base, ni les capacités de planification et de gestion requises pour améliorer significativement leur compétitivité (BAfD/OCDE/PNUD, 2016). Le manque de ressources financières explique en partie ce décalage. Les villes africaines tendent à être plus peuplées que celles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, d'Europe et d'Amérique du Nord et pourtant, les gouvernements infranationaux ne représentent que 8 % des dépenses publiques en Afrique, contre 24 % dans un échantillon de 95 pays (BAfD/OCDE/PNUD, 2015 ; OCDE/CGLU, 2016). Le fait d'octroyer davantage d'autonomie aux gouvernements locaux pour leur permettre de lever leurs propres ressources pourrait aider à combler ce retard, sous réserve d'installer les bons garde-fous pour garantir la transparence et le respect de règles macro-prudentielles. Les budgets de villes comme Banha en Égypte ou Nyagatare et Rubavu au Rwanda ne sont alimentés qu'à moins de 25 % par des ressources locales, contre plus de 80 % à Medellin, en Colombie (BAfD/OCDE/PNUD, 2016).

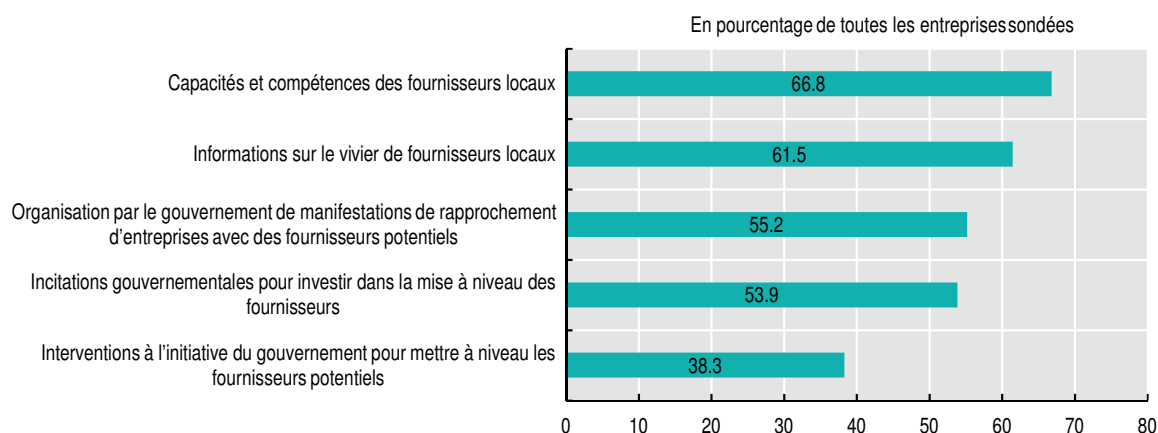
Troisième élément : une politique d'écosystèmes va de pair avec des services directs qui renforcent les capacités des fournisseurs locaux. Des interventions spécifiques pourraient aider les PME à perfectionner leurs capacités à produire des biens et des

services intermédiaires pour des entreprises de plus grande taille opérant sur les marchés intérieurs ou à l'international. Les compétences des fournisseurs locaux et les informations les concernant sont les deux principaux facteurs que les entreprises étrangères prennent en considération avant de se décider à sous-traiter (graphique 1.6).

En Éthiopie, et avec le soutien de l'Association internationale de développement, le parc industriel de Bole-Lemi phase I, teste un nouveau programme pour remédier à ces problèmes. Parmi les mesures mises en place, des salons ouverts aux acheteurs et aux fournisseurs potentiels afin de leur permettre de comprendre quels sont les débouchés mais aussi les niveaux respectifs de capacités et d'attentes. Le programme accorde également une subvention de contrepartie allant jusqu'à 60 % des frais engagés par les PME pour investir dans leur propre fonctionnement et se moderniser.


L'expérience des pays d'Asie met en évidence la nécessité de soutenir les fournisseurs locaux pour qu'ils puissent bénéficier à plein de leurs liens avec les multinationales présentes dans le pôle. Dans les années 1980, Singapour a su attirer des investissements étrangers par sa politique d'écosystèmes : 75 % de sa production manufacturière et 80 % de ses exportations étaient assurés par des multinationales étrangères, sachant que les entreprises à capitaux étrangers constituaient le gros des sociétés de services (finance, hôtellerie et transport par exemple). Mais les PME locales étaient à la traîne et n'entretenaient que des liens ténus avec les multinationales chefs de file. Le gouvernement singapourien a alors passé un contrat avec le Japanese Productivity Center pour mettre sur pied ce qui est devenu le SPRING Singapore (le Conseil des normes, de la productivité et de l'innovation), qui a vocation à renforcer les capacités des entreprises locales. Après avoir concentré les efforts sur l'amélioration de la gestion des entreprises, SPRING Singapore propose désormais un large éventail de programmes de renforcement des capacités. Cela va d'incitations au secteur privé par le biais de récompenses et de prix au renforcement des capacités dans tout l'écosystème, grâce à de nombreux partenariats nationaux et internationaux, en passant par des apports en fonds propres ou des co-investissements (Cirera et Maloney, 2017).

Graphique 1.6. Critères importants pour les entreprises d'investissement étrangères voulant tisser des relations de sous-traitance avec des fournisseurs locaux



Note : L'échantillon total comprend 750 investisseurs et chefs d'entreprise multinationaux. Les pourcentages représentent la part des réponses « important » ou « extrêmement important » à la question : « quelle est l'importance des capacités des entreprises locales à devenir fournisseurs dans votre décision d'investir dans les pays en développement ? »

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2017a), *Global Investment Competitiveness Report: Foreign Investor Perspectives and Policy Implications*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933974978>

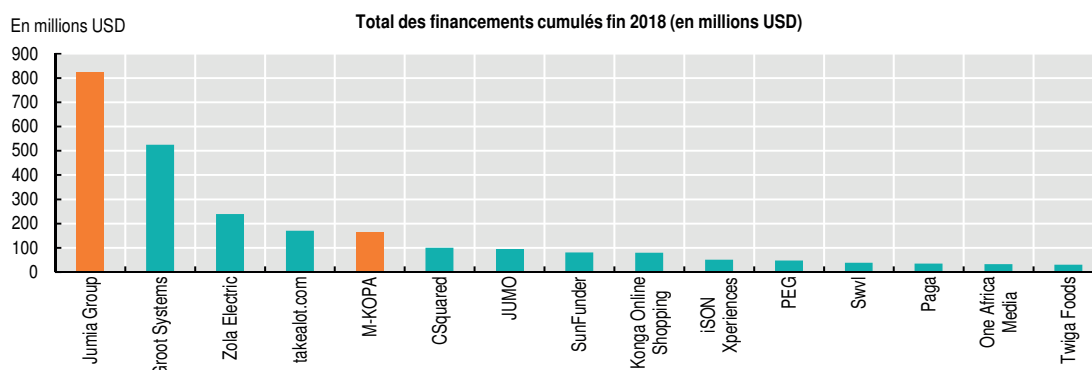
Pour autant, le renforcement des infrastructures dans les pôles ne peut être que l'un des volets d'une stratégie plus globale visant à créer des millions d'emplois décents. Au Kenya, pratiquement 20 % de tous les emplois du secteur manufacturier sont concentrés dans les ZES (Signé, 2018). Pourtant, le pays doit créer davantage d'emplois en dehors de ces zones géographiques. Entre 2013 et 2015, l'emploi total y a progressé au rythme de 5.9 % par an (KIPPPRA, 2017), mais cette évolution est à imputer essentiellement au secteur informel, qui assure 85 % de tous les nouveaux emplois. Le taux d'emploi était toujours de 32 % seulement en 2014. Les PME représentent environ 25 % du PIB et 83 % de l'emploi informel au Kenya, contre 50 % du PIB en Afrique du Sud (Ngarachu, Draper et Owino, 2017). En Afrique subsaharienne, elles assurent près de 80 % des emplois informels (CNUCED, 2017).


Aider les petites entreprises africaines en croissance à se spécialiser dans des niches et à grandir

Les petites entreprises en croissance d'Afrique restent l'un des piliers de la croissance inclusive et de l'innovation commerciale³. Les jeunes entreprises de moins de 20 salariés et ayant moins de cinq ans d'existence représentent l'essentiel de la création nette d'emplois, avec une part de 22 % (Ayyagari, Demircuc-Kunt et Maksimovic, 2014). Des mesures de soutien pour aider ces nouvelles entités à grandir sont la clé de la création d'emplois sur le continent. Ce sont elles aussi qui peuvent insuffler du dynamisme à l'économie, à travers l'innovation et la différenciation des produits : 20 % des nouveaux entrepreneurs en Afrique introduisent un nouveau produit ou un nouveau service. Le graphique 1.7 présente une liste de 15 start-ups africaines, toutes créées il y a moins de dix ans, qui ont réussi à s'imposer sur le marché. Deux petites entreprises en croissance, créées par des entrepreneurs internationaux en Afrique, illustrent bien cette évolution :

- fondé en 2012, Jumia Group a fait son entrée à la bourse de New York en avril 2019, valorisé à plus d'1 milliard USD. Première start-up africaine à être cotée au NYSE, Jumia ouvre des perspectives enthousiasmantes pour les investissements dans ce secteur. Basée à Lagos, cette plateforme est désormais présente dans plus de 18 pays d'Afrique. Elle propose notamment des services d'e-commerce, de réservations hôtelières, de livraisons de repas et de paiements en ligne ;
- spécialisée dans l'énergie solaire, l'entreprise kenyane M-KOPA a été créée en 2011. Pour l'année 2016-17, ses ventes de panneaux solaires photovoltaïques, fabriqués au Kenya par Solinc East Africa, ont franchi la barre des 100 000 unités. Si certains des panneaux sont encore importés, M-KOPA entend bien d'ici 2021 s'approvisionner exclusivement au Kenya. L'objectif est d'atteindre 500 000 panneaux, soit 6.6 MW d'énergie. Solinc prévoit d'embaucher 30 ingénieurs supplémentaires dans les deux ans à venir pour satisfaire les commandes toujours plus importantes de M-KOPA.

Graphique 1.7. Quinze jeunes entreprises en plein essor en Afrique ayant moins de dix ans d'existence



Source : Calculs des auteurs d'après Crunchbase (2019), Crunchbase Pro (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933974997>

Le rapport 2018 de l'initiative Collaborative for Frontier Finance (CFF) définit les **petites entreprises en croissance** comme « des entités viables commercialement, ayant entre cinq et 250 salariés, au réel potentiel et affichant clairement leurs ambitions de croissance ». Concentrées dans les villes de grande taille bien diversifiées, ces entreprises opèrent dans un large éventail de secteurs (encadré 1.4). Une décomposition en fonction de leur orientation de croissance et de leur profil d'innovation permet d'en distinguer trois types en Afrique (CFF, 2018 ; Woodruff, 2018) :

1. les « **entreprises à forte croissance** » sont des petites structures en quête de modèles commerciaux de rupture et visant des marchés de grande taille. Représentant souvent moins de 10 % des petites entreprises en croissance dans les pays en développement, ces sociétés peuvent, grâce à leur potentiel de croissance et leurs capacités d'innovation, contribuer dans des proportions largement supérieures à l'économie. Pour accélérer leur développement, elles ont en général besoin d'investissements échelonnés en capital-risque, d'un écosystème intégré d'investisseurs, d'une main-d'œuvre très qualifiée et d'infrastructures. En 2018, les start-ups africaines de haute technologie ont levé pratiquement 1.2 milliard USD de capitaux propres, contre 560 millions en 2017 (Collon et Dème, 2018) ;
2. les « **entreprises dynamiques** » déploient des produits existants ou des modèles commerciaux éprouvés pour assurer leur croissance, en se spécialisant dans des marchés de niche, en élargissant le marché ou en introduisant des innovations progressives. Leur potentiel de croissance et d'agrandissement est modéré et fonction de leur accès aux marchés. De par leur profil intermédiaire, ces entreprises rencontrent souvent des difficultés de financement, parce qu'elles sont trop grandes pour bénéficier de la microfinance, trop petites ou trop risquées pour contracter des emprunts bancaires classiques et n'offrent pas un potentiel de croissance, de rentabilité ou de sortie suffisant pour les capitaux-risqueurs ;
3. les « **entreprises de subsistance** » sont souvent de très petites entités assurant une source de revenu à une famille. Elles tendent à reproduire des modèles commerciaux existants et à approvisionner les marchés ou les chaînes de valeur locaux. Leurs besoins financiers se limitent à des fonds de roulement de court terme. La concurrence peut évincer les entreprises moins productives des marchés locaux, dont l'intégration progresse grâce à la diffusion des TIC et à l'urbanisation (Jensen et Miller, 2018). Cette catégorie n'englobe pas les microentreprises de subsistance aux perspectives de croissance limitées.

Encadré 1.4. Les start-ups en Afrique : implantation géographique et profils d'activité

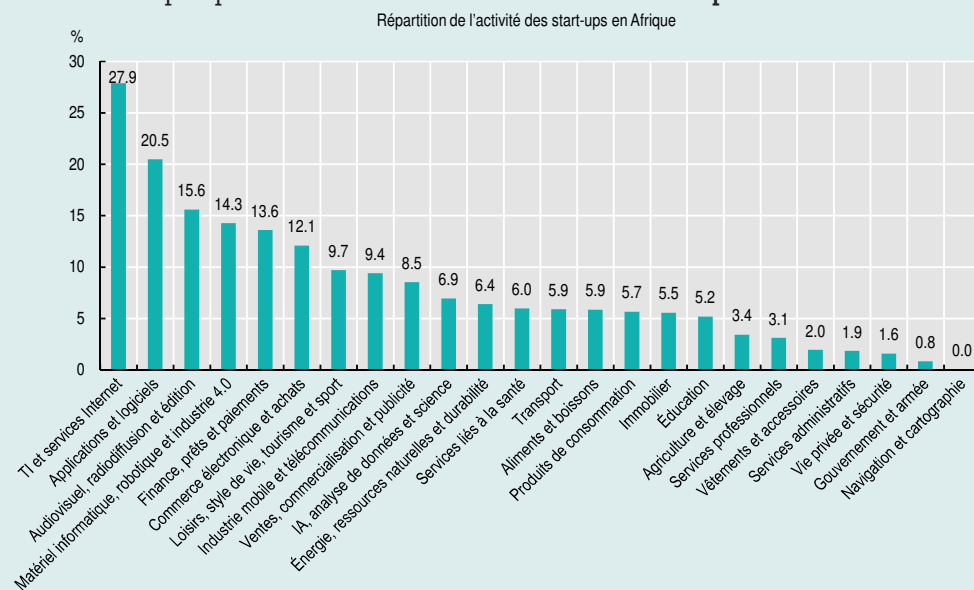
La majorité des start-ups africaines sont installées dans les grandes villes qui offrent des infrastructures et des services de soutien adaptés. Ce constat souligne bien l'importance d'un écosystème porteur bien établi. En 2019, cinq villes d'Afrique accueillent 49 % des 7 000 start-ups africaines répertoriées par Crunchbase (2019) : Le Cap (12.5 %), Lagos (10.3 %), Johannesburg (10.1 %), Nairobi (8.8 %) et le Caire (6.9 %). Elles proposent un écosystème bien développé et une masse critique de compétences, d'infrastructures de soutien, d'investisseurs et de communauté entrepreneuriale. Il existe une corrélation positive entre les programmes d'accélération et d'accompagnement assurés par des créateurs d'entreprise expérimentés et la probabilité pour les entreprises de technologie en phase de démarrage d'obtenir des fonds (Qian, Mulas et Lerner, 2018). Des incubateurs pour start-ups locales sont apparus un peu partout en Afrique du Sud, à l'image de Jozihub, Capetown Garage, Black Girls Code, Shanduka Black Umbrellas, Raizcorp ou The

Encadré 1.4. Les start-ups en Afrique : implantation géographique et profils d'activité (cont.)

Innovation Hub (voir le chapitre consacré à l'Afrique australe). À l'inverse, une étude récente sur les start-ups de haute technologie à Dar-es-Salaam met en évidence le côté fragmenté de l'écosystème, au sein duquel les accélérateurs, les tuteurs et la communauté d'affaires n'entretiennent que peu de liens, et qui n'est guère propice à l'éclosion de jeunes pousses. Ainsi, seuls 11 investisseurs ont effectué 11 opérations en faveur de neuf start-ups de haute technologie (Banque mondiale, 2017b).

Les start-ups africaines sont présentes dans un large éventail de secteurs. Le trio de tête est composé par les activités en lien avec les technologies de l'information et Internet ; les applications et les logiciels ; et la création de contenus audiovisuels et la radiodiffusion (graphique 1.8) Le commerce en ligne se classe en sixième position (12 %). La majorité des start-ups africaines poursuivent plus d'une activité (56.3 %) : 29 % proposent deux types d'activités et 27.3 % trois ou plus. Celles qui sont monocentrées représentent 43.7 % du total.

Graphique 1.8. Domaines d'activité des start-ups africaines



Source : Calculs des auteurs d'après Crunchbase (2019), Crunchbase Pro (base de données).
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975016>

Parallèlement à la poursuite de réformes globales pour améliorer l'environnement des affaires et le déploiement des infrastructures, des interventions plus ciblées sont également indispensables pour aider les petites entreprises en croissance à innover et à grandir. Les agences nationales, les communautés économiques régionales et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle doivent s'employer ensemble à promouvoir et faciliter le dépôt de marques, de brevets, de modèles industriels et de marques de fabrique. À ce jour, les démarches sont trop coûteuses et trop longues, durant parfois plus de 12 mois. Les organismes publics chargés de faire appliquer la loi ne parviennent pas à lutter efficacement contre les contrefacteurs et les faussaires, qui violent les droits de propriété intellectuelle (i4Policy, 2018). La mise en place de mesures visant à aider les PME à coopérer par le biais de structures formelles et informelles peut également les aider à devenir plus productives (Ralandison, Milliot et Harison, 2018a; Ralandison, Milliot et Harison, 2018b).

Les politiques doivent s'appuyer sur les types d'entreprises et les spécificités locales afin d'aider les entrepreneurs africains à développer de nouveaux produits et marchés de niche. Les trois catégories de petites entreprises en croissance évoquées précédemment n'ont pas les mêmes besoins en termes de politiques de soutien (tableau 1.5), même si elles rencontrent les mêmes difficultés sur le plan de l'accès aux financements et des infrastructures. Les pouvoirs publics peuvent favoriser le déploiement d'accélérateurs d'entreprises et de pratiques communautaires permettant aux entreprises d'innover, en mettant l'accent à la fois sur l'environnement des affaires et sur le financement de ces différentes entités :

a. Entreprises à forte croissance :

- les gouvernements peuvent soutenir le développement des écosystèmes de start-ups en : i) adaptant les cadres juridiques et réglementaires au nouveau contexte numérique ; ii) investissant dans des infrastructures technologiques ; et iii) améliorant la qualité de l'éducation – en particulier dans les filières STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques) et pour les compétences non cognitives (voir la section suivante). Ces interventions doivent être conçues et mises en œuvre en collaboration avec le secteur privé, qui doit y contribuer fortement. Tunisian Startups, une organisation faitière pour les start-ups de Tunisie a ainsi joué un rôle central dans la définition et l'adoption récente de la Loi tunisienne sur les start-ups (*Startup Act*).
- un nombre croissant de fonds adoptant des structures et des instruments alternatifs proposent des solutions financières nouvelles pour les entreprises à forte croissance : instruments financiers de mezzanine (structures de partage de recettes par exemple) ; fonds perpétuels (qui injectent progressivement des capitaux dans les entreprises) ; et instruments de capitaux permanents, pour offrir des échéances plus flexibles.

b. Entreprises dynamiques :

- Les gouvernements peuvent cibler leur soutien aux entreprises dans le but de les aider à monter en gamme et d'améliorer leur accès aux marchés. Les décideurs peuvent aider les entreprises à pénétrer les chaînes de valeur mondiales à travers des plateformes de commerce en ligne (encadré 1.7) ou promouvoir l'adoption de normes et des certifications de qualité (encadré 1.10).
- L'amélioration des services d'intermédiation financière, l'incitation faite aux banques commerciales locales et régionales de proposer des produits spécifiques et la stimulation des investisseurs locaux par le biais de réseaux d'investisseurs sont autant de conditions à réunir pour répondre aux besoins financiers des **entreprises dynamiques**. En 2002, le programme de garantie de crédit pour les exportations mis en place par l'Éthiopie et les paiements anticipés des clients ont ainsi permis à **Al-Impex** de se lancer dans l'exportation d'oléagineux, de légumineuses et d'épices. L'entreprise s'est depuis imposée comme une plateforme multinationale de négoce de produits de base en Afrique de l'Est, affichant un chiffre d'affaires annuel de 16 millions USD. Plus récemment, de nouveaux fournisseurs de services spécialisés, comme le gestionnaire de fonds XSML, ciblent ce groupe avec une gamme d'instruments financiers – apport en fonds propres, financements mezzanine et financements de long terme – et d'assistance technique. Depuis 2010, XSML a fourni pratiquement 100 millions USD de capital-développement aux petites entreprises d'Afrique centrale et de l'Est.

c. Entreprises de subsistance :

- les gouvernements peuvent soutenir l'acquisition de capacités de base. Ces entreprises peuvent aussi bénéficier de la participation à des chaînes de valeur mondiales en écoulant leurs produits par le biais de bourses de marchandises agricoles ou de coopératives commerciales. L'adéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et les attentes du marché peut se révéler cruciale pour des travailleurs indépendants souhaitant retrouver un emploi rémunérateur.
- les nouvelles technologies peuvent faire baisser les coûts de notation et de fourniture de services à ces entreprises. La plateforme en ligne **Liwwa** met ainsi en relation de petits investisseurs avec quantité de petits emprunteurs. Elle propose des prêts bon marché et non garantis avec des échéances de trois à 36 mois et pour des montants allant de 7 000 à 70 000 USD dans le but de financer les activités commerciales et les actifs.

Tableau 1.5. **Trois types de petites entreprises en croissance en Afrique, spécificité de leurs besoins et approches politiques**

Types de petites entreprises en croissance	Exemples de besoins spécifiques	Approches politiques envisageables
Entreprises à forte croissance, s'appuyant sur des modèles commerciaux de rupture et offrant un véritable potentiel de développement	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences hautement spécialisées et infrastructures de soutien intégrées (investisseurs, incubateurs, accélérateurs...) - Capital-risque échelonné 	<ul style="list-style-type: none"> - Miser sur l'écosystème - Investir dans les cursus et les compétences STIM
Entreprises dynamiques et de niche offrant un potentiel de croissance modéré	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux financements formels des entreprises, notamment aux prêts à moyen et long termes - Étroitesse des marchés, limités à des niches bien spécifiques - Faibles compétences managériales 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux marchés - Soutenir la certification et la montée en gamme - Proposer des programmes de conseil personnalisés - Accroître la diversité des canaux d'octroi de crédit (prêts adossés à des actifs, dispositifs de garantie, micro-prise de participation...)
Petites entreprises de subsistance opérant sur les marchés locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de roulement à court terme - Faibles compétences organisationnelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Introduire des politiques de remise à niveau pour favoriser l'accès au marché du travail - Assurer une formation de base à la gestion - Améliorer l'inclusion financière par des micro-prêts

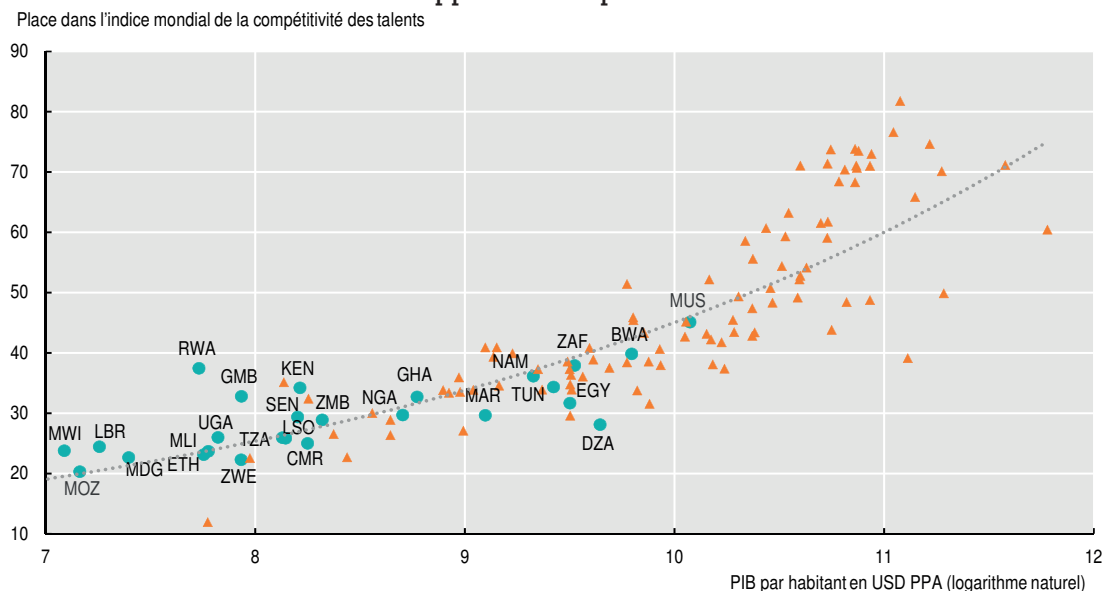
La résolution du problème de pénurie de compétences exige de renforcer les alliances public-privé, de déployer de nouvelles méthodes de formation et de favoriser la mobilité des talents sur le continent

Les progrès technologiques et l'évolution de l'ordre économique mondial modifient la composition de la demande de compétences. La base de données Banque mondiale/LinkedIn Corporation (2019) révèle ainsi que les secteurs stratégiques identifiés dans la stratégie d'industrialisation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) tablent sur des profils dotés de réelles compétences interpersonnelles, sociales et comportementales. Les nouvelles technologies exigent également des compétences cognitives et techniques très spécialisées. Le développement de ces compétences améliore l'adaptabilité de la main-d'œuvre aux futures tendances de l'emploi et à l'apprentissage tout au long de la vie.

- Les entreprises de la SADC classent l'inadéquation des compétences de la main-d'œuvre parmi les principaux freins à la productivité : c'est une réalité pour 41 % des entreprises tanzaniennes, 30 % des entreprises kenyanes, 9 % des entreprises sud-africaines et 6 % des entreprises nigérianes.

- S'ils veulent bénéficier de la 4^e Révolution industrielle, les pays africains doivent augmenter les aptitudes numériques de leurs habitants. D'où la hausse sensible de la pénétration des TIC sur le continent : en moyenne, l'intensité TIC des emplois en Afrique du Sud a progressé de 26 % en dix ans tandis qu'au Ghana et au Kenya, la part des emplois intensifs en TIC ressort à respectivement 6.7 et 18.4 % (FEM, 2017).
- L'Indice mondial de la compétitivité des talents classe l'Afrique derrière les autres régions en développement pour ce qui est de la production, l'attraction et la conservation des profils les plus talentueux. Mais certains pays d'Afrique tirent leur épingle du jeu, avec des résultats meilleurs qu'attendu au vu de leur niveau de revenu : c'est le cas du Ghana, du Kenya, du Rwanda et du Sénégal (graphique 1.9).

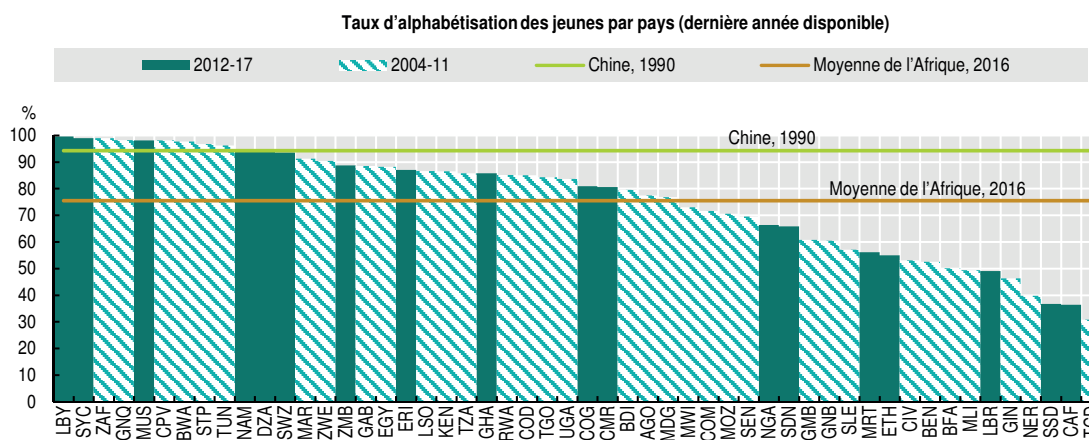
Graphique 1.9. Valeur de l'indice mondial de la compétitivité des talents par rapport au PIB par habitant



Source : INSEAD (2019), *The Global Talent Competitiveness Index 2019: Entrepreneurial Talent and Global Competitiveness*.
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975035>

L'adéquation des compétences aux attentes des agents économiques exige une co-construction plus étroite entre secteurs public et privé pour la conception de programmes d'études, de cursus et de formations spécifiques et pour l'adéquation des profils des travailleurs aux attentes des entreprises. Les entreprises privées vont devoir piloter ce processus en identifiant leurs besoins et en proposant des solutions innovantes. Les autorités locales doivent veiller à ce que chacun ait accès à l'apprentissage, et pas uniquement celles et ceux qui sont déjà employés (UA-EU DETF, 2019). Au Ghana par exemple, grâce à d'étroits partenariats avec les entreprises locales et à la présence de représentants de l'industrie à son conseil d'administration, l'Industrial Skills Development Centre a conçu des formations tout à fait utiles en mécanique, électricité et étude des procédés. Au Kenya, Generation Kenya est un programme intensif de formation, créé par l'USAID et McKinsey & Company en collaboration avec les autorités du pays pour remettre à niveau les diplômés peinant à trouver un travail (encadré 1.5). En Ouganda, Enabel, l'agence belge de développement, a aidé l'opérateur de téléphonie mobile MTN à mettre sur pied des cursus spéciaux d'apprentissage des TIC dans cinq établissements de formation professionnelle. Premier opérateur de téléphonie du continent, MTN fournit une expertise technique et des équipements au titre de sa politique institutionnelle de responsabilité sociale.

Graphique 1.10. Taux d'alphabétisation des jeunes en Afrique par rapport à la Chine



Source : Calculs des auteurs d'après UNESCO (2019), *Dépenses intérieures brutes de recherche & développement* (base de données).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975054>

Encadré 1.5. Generation Kenya et OCP Skills : deux programmes collaboratifs en faveur de la jeunesse en Afrique

Le programme Generation Kenya entend remédier aux pénuries de compétences à travers des formations intensives inspirées des camps d'entraînement. Ce modèle étant motivé par la demande, il implique de collaborer avec le secteur privé mais également les établissements de formation publics et privés. Plus de 300 employeurs et 30 partenaires de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels participent ainsi à Generation Kenya.

Le programme forme des jeunes âgés de 18 à 35 ans, pour la plupart diplômés du secondaire, pour leur permettre d'accéder à des emplois à fort potentiel de croissance. Les métiers proposés vont d'opérateur de machine à coudre à agent dans l'hôtellerie en passant par commercial dans les services financiers ou préposé dans la vente au détail et la restauration. En plus d'acquérir des compétences techniques spécifiques, les participants apprennent à développer leurs compétences personnelles, acquérir une vision positive de l'entreprise et respecter l'étiquette professionnelle sur leur lieu de travail.

Depuis 2015, Generation Kenya a lancé cinq programmes de formation : services financiers, vente, service client, services de vente au détail et de restauration et opérateur de machines à coudre. À la fin du programme de formation, 85 % des 11 981 participants ont été embauchés. La majorité d'entre eux (57 %) étaient des femmes (contre une moyenne nationale de 29 % dans le secteur formel). Les employeurs semblent satisfaits : 82 % des supérieurs hiérarchiques se disent prêts à embaucher à nouveau des participants au programme Generation Kenya.

En 2011, l'Office chérifien du phosphate, une société marocaine spécialisée dans le secteur des phosphates, lance le programme de formation OCP Skills. En finançant les études universitaires de 15 000 jeunes originaires des régions minières et en soutenant des projets entrepreneuriaux locaux, l'OCP contribue à renforcer les compétences. Il a créé quatre centres de formation dans les régions de Rehamna, Khouribga et Youssoufia, qui ont bénéficié à 1 463 jeunes. Ces centres ont aussi permis de créer 172 très petites entreprises, subventionné 58 projets coopératifs et financé 171 projets associatifs et 135 projets de soutien à des activités rémunératrices.

Sources : USAID (2019), « Generation Kenya: Fact sheet » ; Muraya (2018), « Generation Kenya delivers another 4 000 youths for Kenya job market » ; Fondation OCP (2018), *Semer le savoir, cultiver l'avenir – Rapport d'activité 2017*.

Les nouvelles technologies peuvent compléter les méthodes actuelles de formation aux compétences. Les outils numériques ont élargi les possibilités d'organiser des formations de qualité à grande échelle. Aujourd'hui, les entreprises et les partenaires du développement peuvent offrir une formation professionnelle aux travailleurs, en proposant des contenus numérisés adaptés à leurs besoins. Dans les zones rurales du Niger, la formation par le biais des téléphones portables, mise en place au titre du Projet Alphabétisation de Base Cellulaire, a permis aux adultes d'obtenir des résultats aux tests de lecture et calcul 20 à 25 % supérieurs à ceux des personnes formées dans les programmes classiques d'alphabétisation (Aker, Ksoll et Lybbert, 2011).

Les institutions régionales peuvent adapter sur une plus grande échelle les cursus aux besoins spécifiques des entreprises. Les formations innovantes d'acquisition des compétences sont d'autant plus efficaces qu'elles font appel aux technologies de manière complémentaire et pratique, fournissent des supports d'apprentissage pertinents, accompagnent les participants dans l'utilisation des technologies et renforcent les capacités des instructeurs qualifiés. L'Université Virtuelle Africaine anime ainsi 38 centres d'apprentissage en ligne dans 26 pays d'Afrique grâce à l'apprentissage ouvert et à distance.

Les Africains talentueux doivent pouvoir se déplacer facilement sur le continent pour se présenter aux entreprises en quête de compétences. Une enquête pilote menée auprès de plusieurs multinationales opérant dans 17 pays d'Afrique a identifié trois obstacles majeurs à la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée sur le continent : des règles inadaptées en matière de visa ; des contingents restrictifs ; et des obstacles de procédure. Selon l'Indice d'ouverture des visas en Afrique, 51 % des pays du continent exigeaient toujours un visa d'entrée en 2017 pour les ressortissants africains, contre 54 % en 2016. La libre-circulation des personnes reste variable selon les régions, du fait notamment des politiques adoptées par les groupements régionaux. La CEDEAO a totalement supprimé les visas pour les ressortissants de ses pays membres (100 % de réciprocité ouverte), devant la CAE (90 %), l'Union du Maghreb arabe (UMA) (60 %) et la SADC (56 %).

Focus sur les réseaux régionaux de production : renforcer les chaînes de valeur régionales, adopter des normes régionales et coordonner les investissements

Les complémentarités régionales peuvent offrir de nouveaux avantages comparatifs pour bon nombre d'économies africaines. **Les chaînes de valeur régionales** ouvrent de réelles perspectives pour l'industrialisation de l'Afrique, avec un véritable potentiel de croissance, dans la mesure où le recours aux fournisseurs régionaux reste très limité. Les producteurs africains ne sont que 12.9 % à s'approvisionner au sein de la région, contre 21.6 % pour les producteurs d'Asie du Sud-Est.

En redéfinissant les principaux arguments à faire valoir aux investisseurs, les gouvernements africains peuvent **unir leurs forces** pour attirer des entreprises chefs de file et des investisseurs internationaux. Les stratégies d'IDE doivent faire preuve de davantage de cohérence au plan national et régional afin de renforcer l'attractivité des destinations par rapport au reste du monde et véhiculer un message parfaitement adapté aux investisseurs.

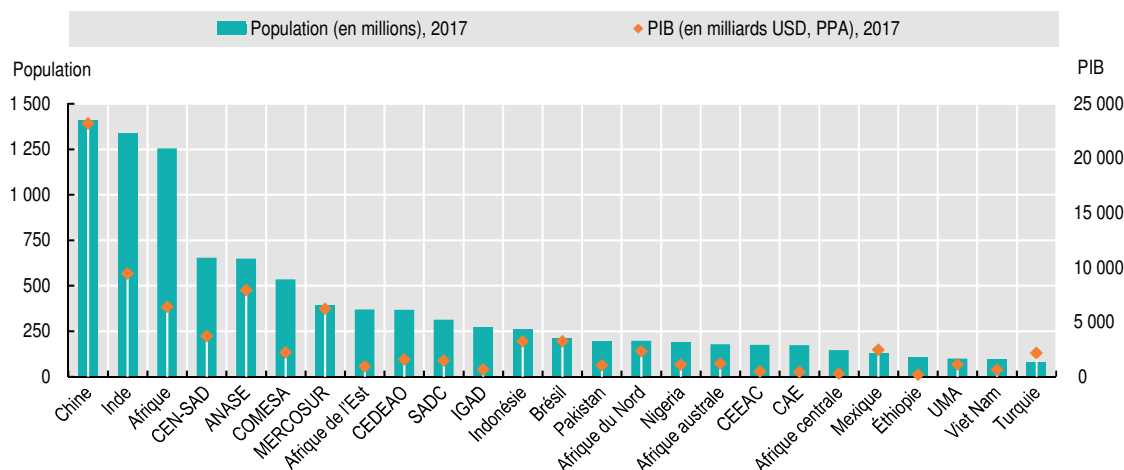
Des investissements plus judicieux dans les réseaux régionaux de production peuvent induire des économies d'échelle et des effets multiplicateurs plus importants

Pour accroître les économies d'échelle, les pays d'Afrique doivent penser « mondial » et agir « régional ». Pris individuellement, la plupart des pays d'Afrique n'offrent pas forcément suffisamment d'économies d'échelle (graphique 1.11) et manquent des

fondamentaux pour attirer autant d'IDE que leurs concurrents internationaux. Ainsi, même si l'Éthiopie est parvenue à augmenter ses exportations de textile et de confection en 2017, valorisées à 235 millions USD, ce qui en fait le cinquième exportateur mondial, elle peut difficilement concurrencer le Bangladesh et ses 37 milliards USD (Capital Economics, 2018). Dans le même temps, les niveaux d'efficacité de la main-d'œuvre et de productivité des entreprises éthiopiennes de confection sont, selon des estimations internationales, inférieurs de respectivement 45 et 30 % à ceux des entreprises du Bangladesh et du Kenya (CIIP et Banque mondiale, 2013). De plus, l'agence responsable des zones économiques spéciales du Bangladesh (BEZA) envisage de créer 100 nouvelles ZES à l'horizon 2025 (Banque mondiale, 2018a). Sa stratégie consiste à faire surtout appel aux capitaux et à l'expertise du secteur privé, qui construira et exploitera ces nouvelles zones.

Par rapport à l'Afrique, les pays de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) présentent un certain nombre d'atouts supplémentaires pour attirer les IDE chinois. Il s'agit notamment de leurs réseaux de production internationaux, bien établis, de la proximité géographique et culturelle avec la Chine et d'un niveau de compétitivité supérieur, en particulier en termes d'infrastructures et de capital humain. Ces pays disposent également d'écosystèmes financiers et commerciaux plus solides, dont les IDE ont besoin.

Graphique 1.11. Population et PIB dans plusieurs pays et régions, 2017



Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2019a), *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2019 (base de données).
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975073>

Les complémentarités régionales sont indispensables pour favoriser des économies d'échelle entre pays africains et préférables à un jeu de concurrence à somme nulle. Les pays doivent améliorer la cohérence entre les engagements régionaux et les mesures prises à l'échelon national. Comme le montre le tableau 1.6 et les chapitres régionaux de ce rapport, les documents de politique définis à l'échelle des sous-régions et par les différents pays partagent les mêmes ambitions et désignent souvent les mêmes secteurs prioritaires. Parfois, chaque pays cherche à devenir un pôle régional dans un secteur donné ou à développer telle ou telle filière (industrie manufacturière peu qualifiée) et fait ainsi directement concurrence à ses voisins. La reconnaissance du potentiel des chaînes de valeur régionales exige une plus grande coordination des politiques industrielles nationales mais aussi des stratégies d'industrialisation à l'échelle régionale et des stratégies institutionnelles pour les entreprises nationales et multinationales opérant dans une région donnée. Les politiques protectionnistes ralentissent le processus d'intégration régionale et freinent le renforcement des capacités locales.

Tableau 1.6. Comparaison sectorielle des politiques industrielles en vigueur dans 20 pays et quatre communautés économiques régionales d'Afrique

Pays (ISO3)	Stratégie (titre du document)	Période	Agro-alimentaire	Transformation des métaux et des minéraux	Pétrochimie/ engrais/plastique	Textiles	Matériaux de construction	Produits pharmaceutiques	Cuir	Bois	Industrie/ assemblage automobiles	Électronique
BWA	Industrial Development Policy (Politique de développement industriel)	2014-28	✓	✓					✓			
CIV	Plan national de développement	2016-20	✓	✓		✓	✓	✓			✓	
CMR	Plan directeur d'industrialisation	2016-35	✓	✓	✓	✓			✓	✓		
EGY	Industry and Trade Development Strategy (Stratégie de développement industriel et commercial)	2016-20		✓	✓	✓	✓			✓		
ETH	Industrial Development Strategic Plan (Plan stratégique de développement industriel)	2013-25	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
GAB	Stratégie nationale d'industrialisation	2013-25	✓	✓			✓			✓		
GHA	An Agenda for jobs: Creating prosperity and equal opportunity for all (Programme pour l'emploi : favoriser la prospérité et l'égalité des chances pour tous)	2018-21	✓	✓	✓	✓		✓			✓	
KEN	National Industrialization Policy Framework (Cadre national pour la politique industrielle)	2012-30	✓	✓		✓		✓	✓			
LBR	Industry for Liberia's Future (L'industrie au service de l'avenir du Liberia)	2011-30	✓							✓		
MAR	Plan d'accélération industrielle	2014-20		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓
MDG	Loi 2017-047 sur le développement industriel	2017-25										
MRT	Stratégie pour le développement du secteur industriel en Mauritanie	2015-19	✓	✓	✓		✓					
MWI	National Industrial Policy (Politique industrielle nationale)	2016-20	✓		✓			✓	✓	✓		
NGA	National Industrial Revolution Plan (Plan pour la révolution industrielle du Nigeria)	2014-20	✓	✓	✓		✓					
RWA	National Industrial Policy (Politique industrielle nationale)	2011-20	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
SEN	Plan Sénégal émergent	2014-35	✓			✓	✓					
TUN	Stratégie industrielle nationale	2011-16	✓		✓	✓	✓		✓			✓
TZA	Integrated Industrial Development Strategy (stratégie de développement industriel intégrée)	2011-25	✓	✓	✓	✓			✓			✓
UGA	National Industrial Strategy (Stratégie industrielle nationale)	Depuis 2008	✓		✓		✓					
ZAF	Industrial Policy Action Plan (Plan d'action pour la politique industrielle)	2018-21	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	
	Total		17	14	13	12	10	7	9	7	5	3
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa Industrialisation Strategy (Stratégie d'industrialisation du Marché commun des États d'Afrique australe et de l'Est)	2017-26	✓	✓	✓	✓		✓		✓		
CEA	East African Community Industrialisation Policy (Politique d'industrialisation de la Communauté d'Afrique de l'Est)	2012-32	✓	✓	✓			✓				
CEDEAO	Politique industrielle commune de la CEDA (PICA)	Depuis 2010	✓				✓	✓			✓	
SADC	SADC Industrialization Strategy and Roadmap (Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC)	2015-63	✓	✓				✓				

Source : Compilation par les auteurs d'après des stratégies d'industrialisation nationales et régionales, Weiss, Windisch et Seric (à venir), « Taxonomy for Mapping Industrial Policy ».

Les entreprises peuvent obtenir de nouvelles marges de compétitivité à condition que les économies africaines développent les chaînes de valeur régionales

La plupart des chaînes de valeur régionales recensées bénéficient d'un large accès aux matières premières ou à un réseau de fournisseurs qui leur assurent un avantage comparatif certain. Les chapitres régionaux de ce rapport mettent en exergue plusieurs chaînes de valeur prometteuses, en identifiant pour chacune les opportunités et les défis (tableau 1.7). En investissant davantage dans les stratégies de montée en gamme, à travers notamment des pratiques d'agriculture durable, de renforcement de l'image de marque ou de dépôt de marque, la Côte d'Ivoire et le Ghana pourraient ainsi devenir des acteurs importants de la filière du cacao. Ils assurent déjà les deux tiers de la production mondiale de fèves et ont commencé à progresser dans la chaîne de valeur en créant des usines de transformation de leur cacao en produits intermédiaires et en chocolat. Les grandes multinationales de l'industrie mondiale du chocolat ont déjà installé des capacités de traitement dans ces deux pays.

Tableau 1.7. Potentiel de développement de chaînes de valeur régionales dans cinq régions d'Afrique

Région	Chaîne de valeur	Opportunités	Difficultés spécifiques à résoudre
Afrique centrale	Transformation du bois	<ul style="list-style-type: none"> Diversité des produits forestiers (ayous, okoumé, sapelli, etc.) Large panel d'activités envisageables : construction, pâte à papier, mobilier, énergie, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Capacités de transformation limitées (sciage, écorçage et découpe de bois de placage et contreplaqué) dans un secteur dominé par les entreprises informelles Valorisation des savoir-faire traditionnels
Afrique de l'Est	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Développement du transport aérien (grâce notamment à Ethiopian Airways, Kenya Airways et RwandAir) Réduction des obstacles administratifs aux entrées de touristes (visas délivrés sur place, visa touristique unique pour les ressortissants du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda) Émergence d'une coopération régionale visant à promouvoir conjointement la destination Afrique de l'Est (offres régionales) 	<ul style="list-style-type: none"> Coûts administratifs et absence d'infrastructures dans les zones isolées Promotion d'un tourisme vert et préservation des sites écologiques, valorisation des coutumes traditionnelles, préservation de la faune et du patrimoine national Enjeux sécuritaires dans certains pays
Afrique du Nord	Textile/confection	<ul style="list-style-type: none"> Proximité géographique avec l'Union européenne et accord de libre-échange avec les États-Unis Accumulation de savoir-faire Disponibilité de matières premières dans la plupart des pays de la région (laine, coton, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de cibler des niches pour progresser dans la filière (conception, réputation, commercialisation, etc.)
Afrique australe	Industrie automobile	<ul style="list-style-type: none"> Industrie automobile solidement implantée en Afrique du Sud Structures de production de biens intermédiaires dans la région (batteries au Botswana, kits pour sièges au Lesotho) 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'identifier des niches et de pratiquer des tarifs compétitifs Étroitesse du marché
Afrique de l'Ouest	Industrie du cacao	<ul style="list-style-type: none"> Position dominante mondiale pour la production de fèves Possibilité de créer une ZES transfrontalière 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité d'introduire des activités et des services créateurs de valeur ajoutée (marques, commercialisation, etc.)

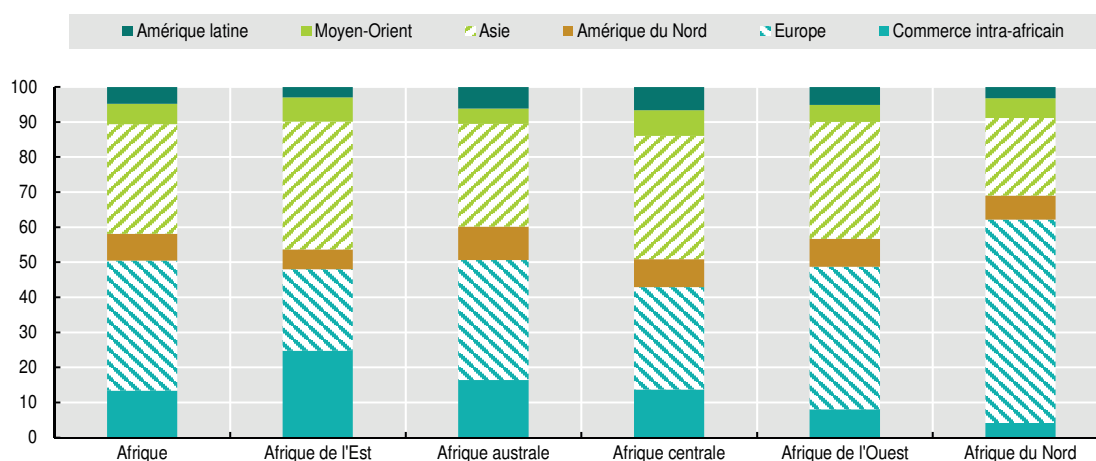
Plusieurs communautés économiques régionales d'Afrique commencent à soutenir activement la création de chaînes de valeur régionales. C'est le cas notamment de la SADC qui, à travers le plan d'action de sa stratégie d'industrialisation, définit six pôles prioritaires à cet effet, en fonction des avantages comparatifs de chaque pays et de la région prise dans son ensemble : agro-industrie, extraction et valorisation des minéraux, produits pharmaceutiques, biens de consommation, automobile et services modernes. Le plan d'action a identifié et chiffré plusieurs projets afin de mieux aligner et déployer les stratégies existantes (à l'image du programme de mise à niveau et de modernisation industrielle et de la stratégie de valorisation des minéraux), renforcer les compétences

techniques (avec notamment les centres d'excellence de la SADC) et s'atteler au commerce des services (SADC, 2015). En Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Mali lancent la première ZES transfrontalière pour attirer des investissements privés dans l'agro-alimentaire, l'agro-industrie et l'extraction minière.


Pourtant, la plupart de ces atouts restent inexploités. L'approvisionnement au niveau régional reste trop limité en Afrique, avec un taux moyen inférieur à 15 % (graphique 1.12), et faible par rapport aux pays d'Asie. En Asie du Sud-Est, l'approvisionnement intrarégional ressort à plus de 80 % des exportations dans des filières comme les véhicules à moteur, le textile et la confection et les produits informatiques, électroniques et optiques (OCDE, 2018a).

Les régions d'Afrique sont très hétérogènes. Avec une part de valeur ajoutée intra-africaine de 25 % dans les exportations, l'Afrique de l'Est arrive en tête, bénéficiant de l'essor de la Communauté économique est-africaine (CEAE). En Afrique du Nord à l'inverse, le marché continental ne représente que 4 % de la valeur ajoutée des exportations. Dans certains cas, les chaînes de valeur régionales sont en perte de vitesse depuis quelques années. La filière minière en Afrique australe, qui reposait traditionnellement sur l'Afrique du Sud, véritable pôle d'approvisionnement en biens d'équipement, est perturbée par l'arrivée de produits chinois, nettement plus compétitifs, qui remettent en cause cette position dominante sud-africaine (Fessehaie et Rustomjee, 2018). D'autres chaînes de valeur agricoles se contentent d'assurer une transformation primaire. Les activités comme la commercialisation, le marketing et la conception pourraient se révéler décisives pour gagner en valeur ajoutée.

Graphique 1.12. Sources de la valeur ajoutée dans les exportations africaines



Source : BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 – Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975092>

Des évaluations comparatives et un suivi solide peuvent entretenir l'engagement politique à mettre en œuvre des stratégies régionales. Le continent offre plusieurs exemples intéressants en la matière :

- le tableau de bord du marché commun de la CAE suit les progrès des pays pour démanteler les entraves législatives et réglementaires à la circulation des capitaux, des services et des biens ;
- la SADC surveille le déploiement de son cadre pour la politique d'investissement, à travers un certain nombre d'indicateurs reposant à la fois sur un corpus de lois et de conditions, sur les performances de l'investissement et sur les gains de développement.

Un renforcement de la coopération régionale pourrait faciliter le développement à long terme des chaînes de valeur. Un examen de 279 accords commerciaux préférentiels dans le monde montre que plus ces accords sont profonds, plus le développement de chaînes de valeur est important, parce qu'ils facilitent les échanges de biens intermédiaires et les apports d'IDE (Osnago, Rocha et Ruta, 2017). Les mesures visant à améliorer les échanges de biens intermédiaires, comme tout ce qui contribue à faciliter les procédures douanières, à garantir le respect des règles sanitaires et phytosanitaires et à harmoniser les normes et les réglementations pour les produits, sont particulièrement importantes pour lisser les différences dans les institutions contractuelles et réduire l'incertitude des transactions internationales. *A contrario*, l'expérience du Marché commun du Sud (MERCOSUR) montre que l'abaissement des tarifs douaniers n'induit pas systématiquement une hausse des échanges de biens intermédiaires (encadré 1.6).

Les partenaires du développement pourraient aussi augmenter les ressources allouées aux organisations régionales pour leur permettre de gérer et de suivre efficacement les initiatives régionales. Ainsi, grâce à des structures d'assistance technique et des initiatives de renforcement des capacités bien établies, les partenaires traditionnels de l'Afrique soutiennent depuis longtemps les efforts d'intégration régionale du continent à travers l'aide au développement liée au commerce (ICTSD, 2016). Les relations futures de l'Afrique avec ses donateurs et ses partenaires de développement pourraient être renforcées. Les donateurs pourraient notamment aider la région à intégrer les différents plans qui ont été adoptés et sont mis en œuvre (ibid.), en mobilisant des ressources politiques, financières, managériales et techniques, indispensables pour assurer la pérennité de ces réformes. Les partenaires du développement peuvent aussi contribuer à combiner les diverses approches sectorielles et bilatérales, pour éviter les cloisonnements.

Encadré 1.6. L'expérience du MERCOSUR

La création du Marché commun du Sud (MERCOSUR) en 1991, avec la signature du traité d'Asunción, n'a pas induit de hausse durable des échanges intrarégionaux en Amérique du Sud. Après sa mise en œuvre, la part du commerce intrarégional dans le total des échanges a plus que doublé en moins de dix ans, passant d'un peu plus de 10 % en 1991 à plus de 20 % à la fin des années 1990 – une hausse qu'il convient probablement d'imputer plutôt au secteur manufacturier qu'à une diversification des échanges. De fait, le commerce intrarégional et les échanges internationaux ont progressé en parallèle. Mais, au début des années 2000, les échanges intrarégionaux ont connu un déclin de sorte que, depuis, la part du commerce intrarégional dans le total des échanges s'est stabilisée autour de 15 %.

Deux grands facteurs expliquent cette stagnation de la part du commerce intrarégional (BID, 2018) : l'émergence de la Chine et les tensions commerciales grandissantes au sein du MERCOSUR. Cette étude de cas suggère que si des mesures de facilitation des échanges sont bien indispensables, elles ne suffiront pas à en tant que telles à redresser la situation. D'autres dispositions complémentaires – renforcement des capacités des entreprises, développement de réseaux de production régionaux ou adoption de normes régionales communes – sont indispensables (ibid.).

Source : BID (2018), *Connecting the Dots: A Road Map for Better Integration in Latin America and the Caribbean*.

À condition que les gouvernements introduisent des normes et des certifications régionales, les petits exploitants peuvent intégrer les chaînes de valeur régionales

La différenciation des produits, la montée en gamme et la certification sont essentielles pour créer plus de valeur ajoutée dans la plupart des chaînes de valeur agricoles. Les

systèmes de classement de la qualité, l'étiquetage et la certification peuvent aider les pays producteurs à s'affranchir du commerce des matières premières traditionnelles sur les marchés mondiaux pour privilégier les cultures à forte valeur ajoutée (café, thé et cacao par exemple), augmenter leurs recettes d'exportation et accroître leur résilience aux chocs sur les prix. Certaines chaînes de valeur régionales, comme les aliments transformés, les fruits frais et les légumes, offrent un réel potentiel de montée en gamme. En Afrique, la demande de produits agricoles transformés est en plein essor (CUA/OCDE, 2018). L'urbanisation rapproche les producteurs des zones rurales et les consommateurs en ville et dans les zones périurbaines. Cette tendance soutient la production agricole et le développement de l'industrie agroalimentaire, responsable de 66 % des emplois créés en Afrique de l'Ouest entre 2012 et 2015 (Allen, Heinrigs et Heo, 2018).

Étant donné le rôle central de l'agriculture dans les économies en développement, et en particulier en Afrique, les chaînes de valeur agricoles sont une cible idéale pour les interventions. L'agriculture emploie plus de 50 % de la population du continent (CUA/OCDE, 2018). Selon un recensement des terres agricoles conduit dans 20 pays d'Afrique, plus de 75 % des propriétés foncières ont une taille inférieure à 2 hectares (Lowder, Skoet et Raney, 2016). Le rapprochement des petits exploitants des chaînes de valeur est conforme aux objectifs du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) ainsi qu'aux engagements de la déclaration de Malabo⁴ en 2014 : créer des perspectives d'emploi dans les chaînes de valeur agricoles pour au moins 30 % des jeunes ; réduire de moitié les niveaux actuels de pertes post-récoltes ; et maintenir une croissance annuelle du PIB agricole d'au moins 6 %. À ce jour, les 47 pays signataires ne sont que partiellement en mesure d'atteindre ces objectifs (CUA, 2018).

L'autonomisation accrue des associations et des coopératives d'exploitants en matière de services peut rassembler les petits producteurs et les rapprocher des chaînes de valeur régionales. D'une manière générale, les agriculteurs africains opèrent dans un contexte difficile : économies d'échelle limitées, réseaux restreints, problèmes d'accès au crédit et manque de capacités commerciales et managériales (Bamber et al., 2014). Les associer à des chaînes de valeur peut leur permettre d'accroître leurs revenus, de se prémunir contre la pauvreté, de réduire les inégalités et de stimuler l'activité du secteur privé sur le continent avec, à la clé, des gains durables en termes de bien-être (ibid.).

- Les interventions visant à promouvoir l'intégration des petits producteurs dans les chaînes de valeur doivent impérativement veiller à préserver l'équilibre entre cultures de subsistance et cultures de rapport. Les agriculteurs auraient tout à gagner, dès le départ, de solutions post-récoltes, comme les systèmes de récépissés d'entrepôts. D'où l'introduction des bourses de marchandises dans le programme d'action des partenaires du développement, qui pourraient être plus enclins désormais à financer des projets de plus grande envergure (BAfD, 2013). Pour autant, bon nombre de marchés intérieurs en Afrique subsaharienne sont trop étroits pour permettre la création de bourses autonomes, ce qui milite pour une plateforme régionale permettant de toucher un marché nettement plus vaste (encadré 1.7).
- Une assistance technique directe aux agriculteurs peut contribuer à surmonter l'asymétrie des marchés – y compris en renforçant les capacités de négociation des agriculteurs face aux grandes entreprises – mais aussi à améliorer la qualité des produits. En Éthiopie par exemple, les petits exploitants jouent un rôle clé dans le secteur agricole, puisqu'ils représentent environ 96 % du total des superficies cultivées et de la production (Taffesse, 2019). Si les gains de productivité et l'intégration dans les marchés sont encore deux objectifs lointains pour eux, ils sont parvenus à accroître leur production et à s'orienter vers des produits à plus

forte valeur ajoutée grâce à des services de vulgarisation et des formations sur l'utilisation des semences améliorées et la gestion d'une exploitation agricole. Les programmes de renforcement des capacités, à l'image du Programme d'appui aux organisations paysannes en Afrique (PAOPA), sont également très précieux pour rassembler les agriculteurs et les aider à mieux gérer leurs entreprises (FIDA, s.d.).

En s'appuyant sur les spécificités locales, les entrepreneurs africains peuvent développer de nouveaux produits et marchés de niche. Au Ghana par exemple, le Centre de recherche scientifique en phytothérapie (Centre for Scientific Research into Plant Medicine) a piloté des travaux dans ce domaine et assuré un contrôle de la qualité en suivant une planification rigoureuse et en utilisant des technologies modernes. Le partenariat passé avec Kasapreko, une entreprise locale, a contribué au lancement réussi d'Alomo Bitters (une boisson alcoolisée à base de plantes) sur le marché ghanéen puis dans toute l'Afrique de l'Ouest. En 2010, environ 951 tonnes de plantes médicinales brutes ont été écoulées sur les marchés ghanéens, pour une valeur totale d'environ 7.8 millions USD (Van An del, Myren et Van Onselen, 2012). Ce marché est désormais constitué de nombreux micro-entrepreneurs, qui créent des dispensaires spécialisés dans la phytothérapie et des pharmacies dans les centres urbains, mais aussi de grandes entreprises produisant en masse des plantes médicinales pour les marchés d'Afrique de l'Ouest et de l'OCDE.

Encadré 1.7. Rapprocher les petites et moyennes entreprises des marchés mondiaux grâce au commerce en ligne : l'expérience de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Rwanda

En 2014, le Centre du commerce international (CCI) lance le programme E-Solutions proposant une palette de services techniques et consultatifs pour aider les entreprises à surmonter les obstacles du commerce en ligne. Le but est de créer des coopératives nationales et des plateformes en ligne dans les pays d'Afrique et de les regrouper au sein d'un collectif panafricain – la Coopérative africaine pour le commerce électronique – afin d'opérer sur une plus grande échelle et avoir plus d'impact.

- La Côte d'Ivoire teste certaines de ces solutions dès 2014, permettant aux commerçants d'être réglés en toute légalité par leurs clients situés aux États-Unis, à travers les plateformes PayPal, Visa et MasterCard.
- Au Maroc, où le commerce intérieur en ligne est relativement bien développé, les PME locales peinent à véritablement pénétrer la place de marché du commerce électronique mondial (IPEMED, 2015). En 2015, un groupe de PME marocaines habituées à recourir au commerce électronique pour des transactions dans le pays s'est constitué en coopérative orientée sur l'exportation, *Made in Morocco*. La coopérative a sollicité l'aide du CCI pour mettre en place des services de paiement et des plateformes logistiques adaptés aux marchés étrangers (OCDE, 2017b). Pour la logistique, le CCI a servi d'intermédiaire en vue de conclure des accords B2B avec des partenaires internationaux spécialisés dans le transport, l'entreposage et la distribution. Il a également aidé la coopérative à affirmer sa présence commerciale en Europe, aux Émirats arabes unis et aux États-Unis, rassurant les clients quant au respect total des législations protégeant les consommateurs. Les ventes de la coopérative à l'export ont nettement progressé et son attractivité aussi, puisqu'elle rassemble désormais 400 PME spécialisées dans l'huile d'olive, la cosmétique, les livres ou la musique et qui, pour plusieurs d'entre elles, s'aventuraient ainsi pour la première fois sur les marchés extérieurs (OCDE, 2017b).

Encadré 1.7. Rapprocher les petites et moyennes entreprises des marchés mondiaux grâce au commerce en ligne : l'expérience de la Côte d'Ivoire, du Maroc et du Rwanda (cont.)

- En 2017, le CCI lance l'initiative *Enabling the Future of E-commerce* au Rwanda pour former les micro-, petites et moyennes entreprises locales au commerce en ligne (ITC, 2018). Le CCI a pour cela interrogé plus de 800 personnes, dans le but de mieux comprendre les attentes et le comportement des consommateurs face à la vente en ligne. Pour surmonter les difficultés liées à l'enclavement du pays et l'absence de système adapté de livraison, le CCI s'est associé à DHL pour créer le E-commerce Service Center (ECSC). Cette plateforme, qui devrait devenir opérationnelle courant 2019, offrira des services d'entreposage et de transport. Le regroupement de commandes émanant de plusieurs entreprises permettra de réduire les frais de transport et le prix payé par le consommateur final.
- Après une période de test en Côte d'Ivoire, une stratégie régionale est envisagée en 2018 avec la création de deux plateformes en ligne censées faciliter les échanges et favoriser les opportunités commerciales au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et en dehors :
 - la plateforme ConnectUEMOA propose des solutions B2B pour les PME locales pour promouvoir leurs activités et leurs produits sur une place de marché virtuelle. À ce jour, 2 270 entreprises y sont inscrites ;
 - la plateforme Alerte aux obstacles au commerce (AOC) permet aux entreprises locales de signaler les entraves rencontrées lors de transactions commerciales, en particulier les barrières non tarifaires. Le Comité régional de facilitation du commerce peut aussi par ce biais surveiller l'impact des changements mis en œuvre. Ce dernier, introduit à titre pilote en Côte d'Ivoire en 2014, a bénéficié de retours positifs.

Sources : Compilation des auteurs d'après IPAMED (2015), *Le commerce électronique en Afrique : Maroc, Tunisie, Sénégal et Côte d'Ivoire* ; ITC (2018), « Rwandan businesses eye e-commerce success » ; OCDE (2017b), « Made in Morocco: Case study on linking SMEs to the world of e-commerce », 2017 Aid for Trade – Case Study Template.

Les partenaires du développement ont un rôle important à jouer et peuvent procurer des bénéfices immédiats aux petits exploitants. Avec les autorités nationales et locales, les partenaires du développement peuvent favoriser la constitution d'organisations paysannes (Swinnen, Colen et Maertens, 2013). Ils peuvent notamment former les agriculteurs et les travailleurs agricoles aux normes et à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les aider à acquérir de nouvelles compétences pour s'engager dans des activités en aval, comme la transformation et l'emballage (Bamber et al., 2014). Ils peuvent par ailleurs partager et favoriser la mise en œuvre des meilleures pratiques en matière d'égalité femmes-hommes dans les chaînes de valeur, aidant les entreprises féminines à surmonter les innombrables obstacles supplémentaires auxquelles elles se heurtent (Banque mondiale, 2019d ; GIZ, 2013). Souvent, les entreprises chefs de file dans les activités en aval d'une chaîne de valeur donnée fixent leurs propres normes, que les fournisseurs sont *de facto* tenus de respecter s'ils veulent continuer à opérer dans cette filière. La plupart des PME – indépendamment de leur niveau de productivité et de compétitivité – n'ont pas de certifications internationales, souvent trop coûteuses à obtenir. Les gouvernements et les partenaires du développement pourraient intervenir pour aider les entreprises à développer leur attractivité à l'international et accroître leurs chances d'accéder aux chaînes de valeur.

À moyen terme, les bourses régionales de marchandises pourront remédier à ces difficultés en augmentant la diversité et la profondeur (quantité et volume) des produits négociés et en rendant les marchés plus liquides. L'identification de débouchés, le contrôle de la qualité des produits et la recherche de vendeurs ou d'acheteurs peuvent réduire les coûts associés (IFPRI, 2010). Créée en 2013, la bourse de matières premières pour l'Afrique de l'Est (EAX) couvre les marchés kenyan, ougandais et rwandais. Elle entend renforcer les capacités de négociation des petits exploitants en leur procurant des informations fiables et précises, un système d'entrepôt sécurisé et des possibilités accrues d'accès au crédit et aux financements agricoles (EAX, s.d.). Ainsi, grâce à son partenariat avec plusieurs institutions financières, les agriculteurs peuvent stocker leurs céréales dans un entrepôt de l'EAX et se servir des récépissés comme garantie pour emprunter jusqu'à 75 % de la valeur du dépôt. Depuis la création de cette place régionale, 4,7 millions USD ont ainsi été distribués en soutien au développement de ces entreprises agricoles (Bizimungu, 2018). Mais les volumes négociés restent limités et concernent surtout le Rwanda pour l'instant, appelant à une coopération et une concertation accrues entre pays membres (Esiara, 2016).

Encadré 1.8. Bourses de marchandises : des résultats en demi-teinte

Les initiatives nationales de création de bourses de marchandises en Afrique ont donné des résultats mitigés, faute de pouvoir relever tous les défis (Songwe, 2016). À l'exception des places boursières de l'Afrique du Sud, bon nombre d'initiatives nationales ont échoué, les marchés n'étant pas suffisamment grands et par manque d'intégration commerciale ou d'interventions publiques :

- à la suite de hausses de prix inhabituelles et des interventions gouvernementales qui ont suivi, la Zambie et le Zimbabwe ont dû suspendre leurs places boursières, malgré le succès initial ;
- lancées à la fin des années 1990, la Kenyan Agricultural Commodity Exchange et l'Uganda Commodity Exchange ne sont pas parvenues à susciter des volumes d'échanges suffisants. Aujourd'hui, leur rôle se limite à fournir des informations sur les prix (Kenya) et à régler certains entrepôts pour le compte du gouvernement (Ouganda) ;
- depuis une quinzaine d'années, de plus en plus de pays créent des places boursières, à l'instar du Malawi (Agricultural Commodity Exchange en 2004), du Nigeria (2006), de la Zambie (ZAMACE, 2007) et de l'Éthiopie (Ethiopian Commodity Exchange – ECX – 2008) ;
- le gouvernement éthiopien a créé l'ECX en décembre 2008 pour rapprocher les petits producteurs des marchés, une initiative saluée dans les médias (The Guardian, 2012 ; BBC, 2010). Le volume des échanges de café passe alors de 138 000 tonnes l'année de son lancement à 257 000 tonnes en 2016. L'ECX a effectivement permis à 2,4 millions de petits producteurs d'accéder au marché, via des coopératives, tout en facilitant la communication d'informations en temps réel aux agriculteurs, aux négociants et aux entreprises de transformation (Haile, Volk et Rehmann, 2017). Mais les sommes versées aux caféiculteurs restent dissociées des cours internationaux, signe d'une intégration limitée des petits exploitants sur le marché mondial (Hernandez et al., 2017). Une étude récente a montré que l'ECX ne parvient pas à améliorer le lien entre les cours internationaux du café et les prix locaux (entre 2000 et 2014, le café a assuré jusqu'à 35 % des exportations du pays). L'interdépendance entre, d'une part, les prix à la ferme et, d'autre part, les prix aux enchères et les cours mondiaux reste limitée.

Encadré 1.8. Bourses de marchandises : des résultats en demi-teinte (cont.)

Trois facteurs peuvent expliquer cette influence limitée de l'ECX sur les dynamiques cours mondiaux-prix intérieurs :

1. la préexistence d'un marché centralisé d'enchères pour le café à Addis-Abeba, avant que l'ECX ne soit suffisamment bien intégrée aux marchés ;
2. les coûts de transaction associés à une réglementation plus stricte, qui peuvent contrarier l'efficacité de certaines innovations introduites, comme les paiements électroniques ;
3. l'influence négative du manque d'infrastructures et de la faiblesse de la productivité sur les relations de prix entre les marchés.

À condition d'une redéfinition des stratégies d'IDE par les gouvernements, les entreprises africaines peuvent acquérir de nouvelles capacités

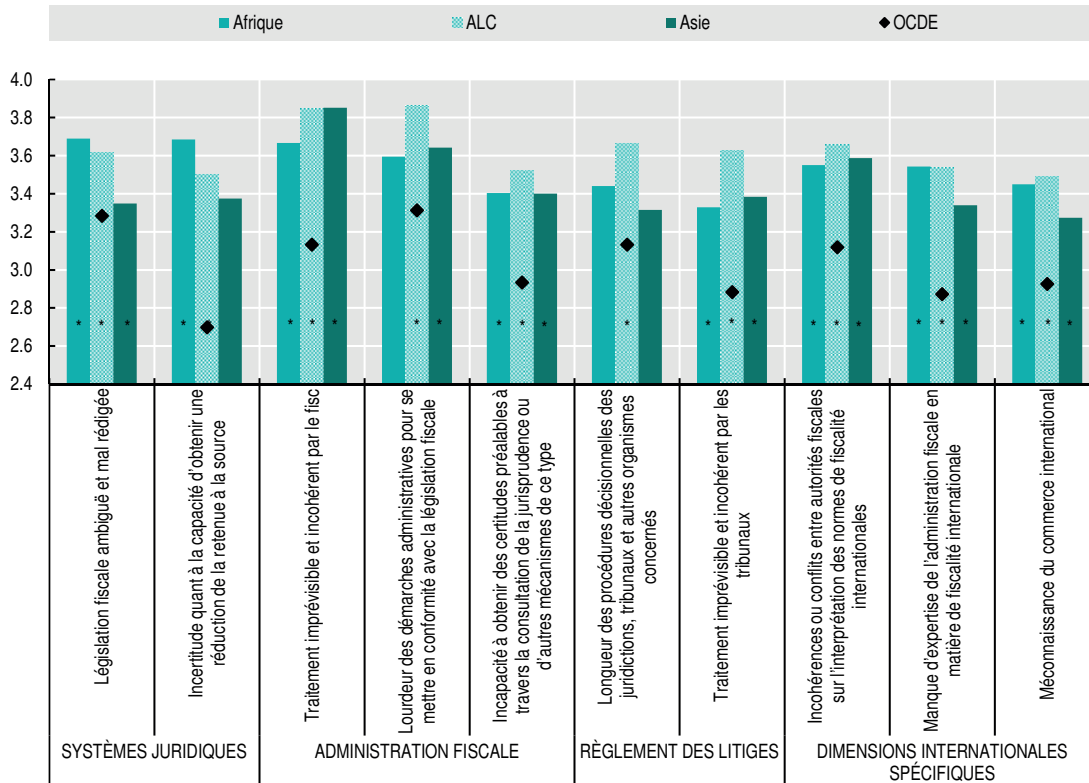
Les pays africains peuvent unir leurs forces pour attirer davantage d'IDE. Les marchés intérieurs du continent, en plein essor, intéressent les investisseurs étrangers – tout comme la croissance démographique rapide et le décollage de la demande locale : entre 2013 et 2017, les marchés intérieurs et régionaux d'Afrique ont, de par leur seul potentiel, attiré 53.4 % d'IDE en faveur de nouveaux projets (fDi Markets, 2018). Mais, prises isolément, la plupart des économies africaines manquent d'envergure. En coopérant, les gouvernements africains pourraient renforcer leurs capacités à négocier des contrats plus avantageux pour les économies locales et à suivre leur déploiement.

À ce jour, la plupart des gouvernements nationaux et locaux d'Afrique se font concurrence pour attirer des IDE internationaux, plutôt que de s'associer à d'autres pays ou villes du continent. Dans un environnement mondialisé, où la distance n'est pratiquement plus un frein, la concurrence entre les villes pour attirer des IDE perd de son caractère purement local pour devenir nationale, voire régionale (Hanson, 2001 ; Alderson et Beckfield, 2004). Aucune ville africaine ne figure parmi les cinq premiers concurrents de Johannesburg (Bogota, Chicago, Istanbul, Delhi et Buenos Aires). De même, les principales villes concurrentes du Caire pour les IDE se situent en dehors du continent (Al Manama, Vilnius, Lima, Kiev et Riyad). Seule Abidjan compte trois villes africaines parmi ses cinq premiers concurrents (Kampala, Kigali et Dar-es-Salaam, en plus de Vientiane et Lahore). Pour attirer des investissements internationaux, les gouvernements nationaux et locaux doivent s'engager de manière plus concrète dans les instances suprarégionales et continentales chargées d'élaborer les politiques en la matière. Le secteur des IDE étant éminemment concurrentiel, seule une coopération régionale peut amplifier le pouvoir de négociation d'une ville ou d'un pays (ONU-HABITAT/IHS-EUR, 2018).

La faiblesse de la fiscalité et des coûts salariaux ne suffit pas à attirer les investisseurs internationaux. D'une manière générale, les niveaux peu élevés d'imposition et la faiblesse des coûts salariaux arrivent en septième et huitième positions parmi les dix facteurs d'attractivité. Moins de 20 % des entreprises font d'un niveau d'imposition avantageux un critère essentiel dans leurs décisions d'investissement (Banque mondiale, 2017a). À l'inverse, le manque de certitude fiscale en Afrique fait figure d'obstacle majeur à ce type de décisions. C'est ce qui ressort de l'enquête 2016 de l'OCDE sur la fiscalité des entreprises portant sur 724 multinationales, ce critère recouvrant l'ambiguïté de la législation,

l'incertitude sur les réductions de retenues à la source et un traitement incohérent des dossiers par le fisc (graphique 1.13). De même, pratiquement la moitié des entreprises du monde ne font pas de la faiblesse des coûts du travail et d'autres intrants productifs un élément important ou essentiel ; dans le cas des IDE en quête d'efficacité, la disponibilité d'un vivier de main-d'œuvre qualifiée est considérée comme plus importante.

Graphique 1.13. Dix premiers facteurs d'incertitude fiscale pour les multinationales opérant en Afrique, en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Asie



Note : Compilation réalisée à partir des réponses à la question : « Veuillez qualifier, en fonction de votre expérience, l'importance des facteurs suivants dans l'aggravation de l'incertitude globale sur les questions fiscales dans les pays que vous avez sélectionnés ». Les réponses pouvaient aller de 1 à 5, 5 qualifiant un facteur essentiel et 1 un facteur de moindre importance. Les questions présentées dans le tableau ont été posées de manière distincte pour chacun des pays retenus par les personnes interrogées, sachant qu'elles pouvaient choisir quatre pays au maximum.

* représente une différence significative de 5 % entre la région considérée et les pays de l'OCDE.

Source : OCDE/FMI (2018), Update on Tax Certainty: IMF/OECD Report for the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975111>

- **En identifiant les principaux atouts pour chaque type d'IDE, les décideurs africains pourraient aligner au mieux leurs stratégies.** Les IDE peuvent être classés en quatre grandes catégories, en fonction des motivations entrant dans les décisions des investisseurs : recherche de marchés, recherche de gains d'efficacité, recherche de matières premières et recherche d'actifs stratégiques (Dunning et Lundan, 2008 ; Banque mondiale, 2017a). Selon leur type, les IDE réagissent différemment aux mesures engagées. Ainsi, des IDE en quête de gains d'efficacité auront pour premier objectif de réduire les coûts et seront donc sensibles à l'évolution des coûts d'exploitation des entreprises. Une volatilité marquée du taux de change ou un

regain de difficultés dans le libre-échange des biens et de service peuvent dissuader ce type d'opérateurs d'investir. À l'inverse, les trois autres types d'investisseurs (en quête de marchés, de ressources naturelles ou d'actifs stratégiques) tendent à être plus sensibles à la taille des marchés locaux, à la clarté de définition des droits de propriété et à l'environnement juridique de la pratique des affaires. Ils peuvent aussi effectuer des investissements dans les devises locales.

- **Dans de nombreux pays africains, la production agricole s'articule autour des mêmes produits.** Cette réalité ouvre la voie à une complémentarité entre la plupart des régions d'Afrique bien plus poussée qu'ailleurs dans le monde, comme en Amérique latine et dans les Caraïbes ou en Asie. Les chaînes de valeur régionales pourraient profiter de l'essor de la demande de produits alimentaires transformés pour développer des réseaux de fournisseurs entre entreprises régionales chefs de file. La demande de produits alimentaires devrait être multipliée par trois d'ici 2030.
- **À court terme, il est impératif de se concentrer sur l'essentiel pour attirer les IDE.** La stabilité de la politique intérieure et de l'environnement macroéconomique mais également la fiabilité de l'environnement réglementaire sont trois des quatre premiers critères déterminant les apports d'IDE. La mise en place d'un cadre réglementaire clair et stable, protégé de toute décision arbitraire, est essentielle pour attirer les IDE. Par ailleurs, 66 % des investisseurs estiment que les capacités et les compétences des fournisseurs locaux jouent un rôle décisif dans leurs choix de destinations. Ils sont plus attentifs aux informations sur les fournisseurs locaux présents qu'aux niveaux de fiscalité (Banque mondiale, 2017a).
- **Les pays pourraient éviter une concurrence fiscale inutile en se dotant de mécanismes régionaux de coordination ciblant différents types d'IDE.** Lorsque les investisseurs sont motivés par l'accès aux marchés intérieurs, le premier facteur pris en compte pour la destination de leurs opérations n'a rien à voir avec les « incitations fiscales ». La coopération régionale est indispensable pour éviter une « course à la compétitivité » qui ne ferait que réduire les gains de bien-être dans les pays destinataires. Face à la question de cette concurrence fiscale délétère, la SADC a ainsi appelé à une vaste collaboration sur les incitations fiscales, afin de renforcer la concertation à l'échelle de la région. L'introduction d'un programme de convergence en matière de réglementation fiscale pourrait progressivement permettre l'harmonisation des lois, l'alignement des réglementations nationales ou l'adoption de normes régionales.

À moyen terme, une fiabilité accrue de l'approvisionnement électrique et la baisse des coûts grâce à des pools énergétiques régionaux attireront davantage d'IDE. Cinq communautés économiques régionales (CEDEAO, Communauté économique des États d'Afrique centrale [CEEAC], COMESA, SADC et UMA) ont déjà mis sur pied des projets d'interconnexion et des centrales électriques régionaux. La montée en puissance des pools énergétiques régionaux peut diminuer les besoins d'investissements d'équipement à l'échelle des pays, réduire les coûts d'exploitation des systèmes et faciliter l'adoption de cadres institutionnels adaptés à l'échange d'électricité. Dans un scénario d'approvisionnement électrique totalement intégré, ces réseaux d'interconnexion pourraient engendrer 41 milliards USD d'économies par an (PNUE, 2017). De plus, la stabilisation du coût de l'énergie pourrait induire entre 6 % (pour l'Afrique australe) et 10 % (pour l'Afrique de l'Est) d'économies pour les utilisateurs finaux, soit l'équivalent de pratiquement 10 milliards USD par an (Castellano et al., 2015). Le climat d'investissement plus stable de l'Afrique de l'Est et ses pools régionaux ont facilité l'électrification de la région, qui représente plus de 80 % de la hausse du nombre d'individus raccordés à l'électricité en Afrique subsaharienne depuis 2012.

Focus sur l'aptitude des entreprises à prospérer sur fond de hausse de la demande : cibler des marchés spécifiques, améliorer la facilitation du commerce et éliminer les obstacles non tarifaires aux échanges

Les stratégies d'exportation doivent faire une distinction entre les entreprises qui s'adressent aux marchés intra-africains et celles qui partent à la conquête des marchés mondiaux et les difficultés rencontrées par ces deux groupes :

- le commerce intra-africain est la clé de la diversification et de l'accumulation de nouvelles capacités, en particulier pour les PME. Toute intervention doit s'employer à faciliter les échanges en réduisant les incertitudes liées à l'accès aux marchés ;
- le commerce mondial reste le principal moteur de la croissance des exportations et des transferts de technologie. Les décideurs doivent aider les entreprises à améliorer leurs capacités à anticiper l'évolution des normes et de la demande des consommateurs et à s'y adapter.

Les politiques régionales peuvent suivre trois étapes essentielles pour accroître l'aptitude des entreprises à exporter vers les marchés régionaux, continentaux et internationaux :

1. concevoir des stratégies d'exportation différentes selon les marchés visés, intra-africains ou mondiaux ;
2. à court terme, réduire les démarches administratives et promouvoir les services logistiques pour simplifier l'accès aux marchés et aider les entreprises à mieux s'adapter à l'évolution des conditions ;
3. à moyen terme, améliorer les infrastructures régionales, notamment de production et de transport d'électricité, les routes, les ports et les systèmes de paiement, afin de réduire les frais supportés par les entreprises et stimuler les échanges et la croissance économique sur le continent.

Trois mégatendances, qui devraient perdurer dans les prochaines décennies, impriment une nouvelle direction à la demande, en Afrique et dans le monde : le basculement de la richesse (l'évolution du paysage économique en faveur des pays émergents au détriment des économies avancées) ; la révolution démographique de l'Afrique ; et la transformation spatiale impulsée par l'urbanisation rapide (CUA/OCDE, 2018).

- En dehors de l'Afrique, le processus de basculement de la richesse a créé de nouvelles sources de demande sur les marchés mondiaux. Les importations de biens de consommation par les marchés émergents d'Asie et d'Amérique latine sont passées de 870 milliards USD en 2009 à 1 279 milliards en 2016, la Chine représentant un tiers de cette augmentation. L'importation de biens de consommation par la Chine a plus que doublé sur la même période, de 92 à 211 milliards USD.
- Les marchés intérieurs africains se développent rapidement. La croissance démographique, la hausse des revenus et une concentration accrue de la demande dans les centres urbains rendent ces marchés en plein essor plus propices à une transformation économique.

Mais sur les marchés intérieurs comme sur les marchés émergents, les entreprises africaines ne parviennent toujours pas à s'imposer face à leurs concurrents. Entre 2009 et 2016, les exportations africaines de biens de consommation à destination des marchés africains ont reculé de 12.9 à 11.8 milliards USD. Dans le même temps, les importations de biens de consommation en provenance du reste du monde sont passées de 11.2 à 19.0 milliards USD. Sur les marchés émergents comme la Chine, les exportateurs africains

accusent également un retard pour exploiter cette nouvelle demande face à de nouveaux concurrents venus d'Asie ou d'Amérique latine. Les exportateurs africains ne représentent que 0.3 % de la hausse des importations chinoises de biens de consommation, contre 12.0 % pour les pays de l'ANASE et 5.1 % pour le groupe Amérique latine et Caraïbes. L'industrie de la confection et du textile au Kenya illustre bien ce décalage : alors que la qualité des tissus importés est globalement excellente, « la longueur des délais entre la commande et la livraison interdisent aux entreprises du secteur de se positionner de manière concurrentielle sur le segment de marché de la mode éphémère, plus rentable » (Konishi et al., 2015).

Les délais et les coûts du commerce transfrontalier restent plus importants en Afrique que dans les autres régions du monde. Selon le rapport *Doing Business* de la Banque mondiale, le respect des exigences en matière de documentation et le respect des procédures de commerce transfrontalier coûtent en moyenne 21.9 et 32.7 % plus cher qu'en Amérique latine/Caraïbes et en Asie du Sud, respectivement (Banque mondiale, 2018b). Pour autant, des différences significatives existent entre les procédures d'exportation et d'importation et les régions d'Afrique. L'Afrique australe se distingue du reste du continent et des autres régions en développement pour le coût et les délais de ses procédures d'importation, plus faibles que partout ailleurs. En revanche, les délais et les coûts des procédures d'exportation en Afrique du Nord, australe et de l'Ouest sont comparables à ceux de l'Asie du Sud et de l'Amérique latine/Caraïbes.

L'amélioration des taux de survie à l'exportation des entreprises africaines leur permettra de se diversifier et s'adapter à l'évolution de la demande

Les exportations profitent à l'économie tout entière, même lorsque seule une fraction des entreprises opère directement sur les marchés étrangers. Le fait d'exporter incite les entreprises à monter en gamme et à différencier leurs produits. Les entreprises compétitives tendent à absorber et mettre en œuvre les connaissances qui leur permettent de satisfaire les exigences de leurs clients (De Loecker, 2003 ; De Loecker, 2013). En Égypte, la rentabilité des petits fabricants de tapis augmente de 16 à 26 % lorsqu'ils exportent vers des sociétés étrangères plus sophistiquées (Atkin, Khandelwal et Osman, 2017).

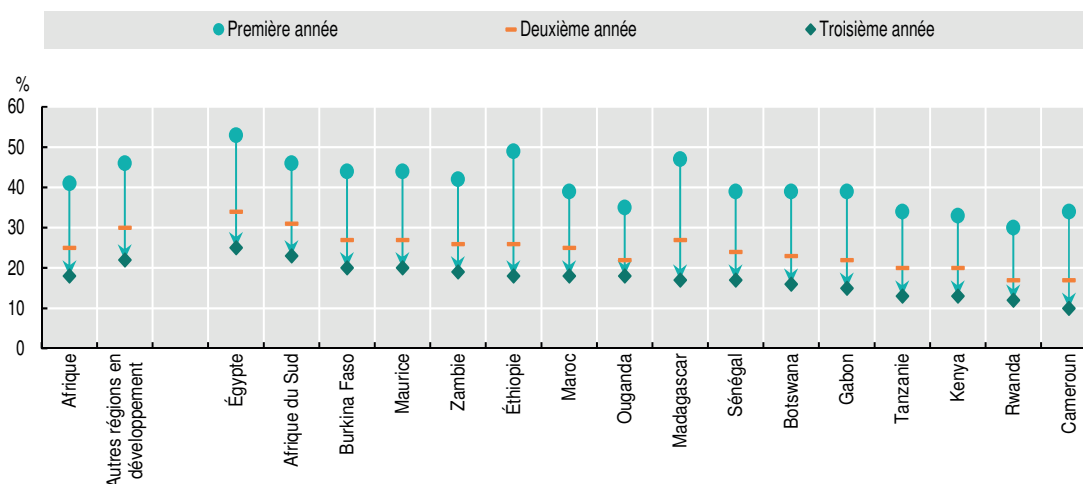
Les entreprises exportatrices réduisent également la palette de leurs produits et privilégient la qualité, se consacrant donc à des biens qui requièrent davantage d'heures de travail et se vendent plus cher. Le processus d'exportation stimule les gains d'efficacité technique des entreprises qui choisissent de profiter de l'effet d'« apprentissage par l'exportation ». À mesure qu'elles gagnent en productivité, elles exercent une pression concurrentielle sur les autres entreprises nationales, les obligeant à se moderniser pour ne pas se faire évincer de la chaîne de valeur.

Les pays africains doivent amplifier l'effet d'entraînement des exportations. À ce jour, 18 % seulement des nouveaux exportateurs africains survivent au-delà de leur troisième année d'activité, soit 4 points de pourcentage de moins que les exportateurs des autres pays en développement (22 %). À partir de la quatrième année cependant, le taux de survie s'améliore sensiblement (graphique 1.14). Calculé sur la base d'un sous-échantillon plus restreint de 11 pays (dont trois pays d'Afrique) pour lesquels des microdonnées sur les exportations sont disponibles, le taux de survie conditionnelle progresse à partir de là pour tous les pays étudiés. Ce constat appelle deux observations :

- la faiblesse du taux de survie est une caractéristique propre aux entreprises qui exportent à l'international. Cela reflète la concurrence intense qui sévit dans cet environnement, où les entreprises relativement moins productives sont poussées vers la sortie. Dans un contexte de coût d'accès au marché élevé, le taux de survie augmente avec l'expérience exportatrice de l'entreprise concernée (Baldwin, 1990) ;

- le taux de survie légèrement inférieur des entreprises exportatrices africaines par rapport à leurs homologues d'autres pays en développement peut dissuader les entreprises qui en ont les moyens de se lancer à l'export. Ce facteur peut réduire l'incitation à exporter au moment de décider de se lancer ou non à l'international (Ruhl et Willis, 2017).

Graphique 1.14. Taux de survie des entreprises exportatrices africaines au-delà de la troisième année d'activité par rapport à d'autres régions en développement



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019c), *Exporter Dynamics Database* (base de données).
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975130>

Le taux relativement faible de survie des jeunes entreprises exportatrices africaines empêche également les entreprises de se lancer dans de nouveaux produits et sur de nouveaux marchés. En moyenne, un exportateur africain expédie 5.4 produits vers 2.5 destinations, contre 5.9 produits vers 3.0 marchés en moyenne pour les autres pays en développement. L'expérience à l'export permet de renforcer les capacités des entreprises à travers plusieurs leviers : accumulation de connaissances sur la demande actuelle et les tendances à venir ; adaptation plus fine du processus de production ; réinvestissement des recettes d'exportation pour gagner en taille et en utilisation du capital ; et renforcement du niveau de production. Les exportateurs qui réussissent ont moins de mal à contracter des emprunts et peuvent nouer des partenariats plus durables avec leurs clients. Souvent, au début d'une relation commerciale, les importateurs commencent par commander de petits volumes à un nouveau fournisseur qu'ils ne connaissent pas bien. Quand ils acquièrent la conviction que son fournisseur est capable de satisfaire ses demandes, l'importateur augmente ses commandes (Rauch et Watson, 2003 ; Besedeš, 2008).

La simplification du processus d'exportation vers les marchés régionaux et mondiaux peut permettre aux entreprises africaines de renforcer leur potentiel de croissance et de dynamiser le secteur privé sur le continent. S'il est important de ne pas maintenir à tout prix les entreprises non compétitives sur les marchés d'exportation, il ne faut pas négliger le rôle des politiques pour renforcer le taux de survie des entreprises qui ont les moyens de réussir. Le renforcement des capacités des entreprises exportatrices exige de lever les entraves contraignantes compromettant leur survie sur les marchés visés. Faute de pouvoir accéder à des infrastructures fiables, des financements abordables, une main-d'œuvre compétente, des informations commerciales et des conditions technologiques et sécuritaires suffisantes, ces entreprises finissent par jeter l'éponge. Les décideurs doivent également aider les entreprises opérant à l'international à anticiper les évolutions et à s'y adapter, en particulier en termes de normes et d'attente des consommateurs.

Les interventions en faveur des entreprises exportatrices diffèrent selon les marchés visés

La conquête des marchés intra-africains et internationaux donne des résultats différents pour le développement du secteur privé.

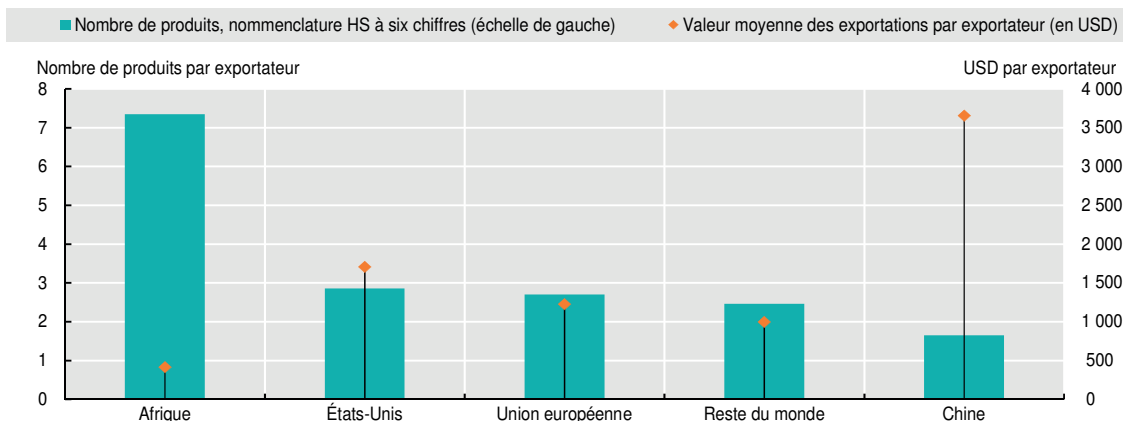
- **Le commerce intra-africain est la clé de la diversification des produits et des destinations d'exportation mais aussi de l'accumulation de nouvelles capacités, en particulier pour les PME.** En produisant pour les marchés régionaux, les PME renforcent leurs capacités d'approvisionnement et améliorent leurs processus de commercialisation dans un environnement qui leur est plus familier (Altenburg et Melia, 2014). Les marchés intra-africains offrent un terrain particulièrement propice pour les PME qui veulent se lancer à l'exportation et tirer les leçons de cette expérience. Le commerce entre pays aux structures de production similaires peut aussi être bénéfique pour les pôles d'activités. Les sociétés plus importantes peuvent notamment obtenir des économies d'échelle supérieures tandis que les PME peuvent présenter leurs produits et leurs concepts sur de nouveaux marchés (Parenti, 2018).
- **Le commerce mondial joue toujours un rôle clé pour la croissance des exportations et les transferts de technologie.** Il exige davantage d'investissements fixes et des opérations de plus grande envergure et tend à rester plus accessible aux entreprises africaines de grande taille ou déjà bien établies. Le soutien aux jeunes entreprises exportatrices à travers des dispositifs ciblés mis en place par les agences de promotion des exportations peut améliorer considérablement les taux de survie. Ces agences pourraient notamment fournir des informations sur les marchés cibles, simplifier la recherche de solutions de financement et promouvoir les stratégies de marque des PME (CUA/OCDE, 2018).

Les stratégies de promotion des exportations peuvent faire la distinction entre marchés intra-africains et marchés mondiaux. La réussite sur les marchés intra-africains n'est pas une condition préalable obligatoire pour se lancer dans l'exportation vers des marchés à plus fort pouvoir d'achat. Une analyse des exportations sénégalaises entre 2000 et 2010 montre qu'elles sont hyperspécialisées, privilégiant soit les marchés intra-africains, soit les marchés extérieurs à l'Afrique (encadré 1.9). Seuls 4 % des exportateurs sénégalais retirent un chiffre d'affaires comparable des marchés intra-africains et des marchés mondiaux. À l'inverse, 96 % des exportateurs tirent au moins les deux tiers de leurs recettes d'exportation soit des marchés africains, soit des marchés mondiaux. Rares sont les entreprises à changer de catégorie. Une analyse similaire portant sur les exportateurs rwandais et sud-africains révèle qu'une expérience de l'exportation à l'échelle de la région ne débouche pas automatiquement sur un basculement vers les marchés mondiaux (Rankin, 2013 ; Ministère du Commerce et de l'industrie du Rwanda, 2014).


Les microdonnées portant sur les entreprises africaines exportatrices confirment les profonds écarts de profil, de taille et de modèles d'affaires en fonction des marchés de destination. Notre analyse à l'échelle du continent révèle que les exportateurs africains sont segmentés en fonction des marchés visés. Ils tendent à n'exporter que vers un seul type de destination – marchés intra-africains, autres marchés émergents en dehors de l'Afrique ou marchés de l'OCDE. En moyenne, la valeur des produits multiples exportés par les entreprises africaines vers les marchés intra-africains est inférieure à celle des produits destinés aux marchés mondiaux (graphique 1.15). Un exportateur africain expédie en moyenne 7.4 produits vers les marchés africains, contre 2.9 vers les États-Unis et 1.6 vers la Chine. À l'inverse, les exportations intra-africaines affichent une valeur inférieure par marché de destination par rapport aux autres marchés d'exportation, notamment la Chine dont la valeur moyenne des exportations est plus de huit fois supérieure à celles des exportations africaines. Ces écarts montrent que les marchés

intra-africains et extra-africains sont sources de défis et d'opportunités bien différents. Ils reflètent différents processus de sélection pour attirer et conserver différents types d'entreprises sur différents marchés. Ces variations appellent à adopter des approches ciblées pour partir à la conquête des marchés d'exportation au lieu de se contenter d'une stratégie unique de promotion de toutes les exportations. La palette de mesures politiques peut différer, en envergure comme dans les instruments mobilisés.

Graphique 1.15. Valeur des exportations vers les marchés africains et les autres marchés par exportateurs en Afrique



Note : Valeur pondérée par le nombre d'exportateurs par pays d'origine.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019c), *Exporter Dynamics Database* (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975149>

Encadré 1.9. Sénégal : les exportateurs du pays sont parvenus à conquérir les marchés régionaux et à proposer des paniers de produits plus sophistiqués

Depuis 2000, le Sénégal ne cesse de diversifier son panier d'exportation. L'Indice de diversification des exportations⁵ du pays est passé de 3.2 en 2000 à 3 en 2010, avec un niveau plancher record en 2007, à seulement 2.7, signe d'une véritable diversification. À l'inverse, l'indice de l'Afrique n'a pratiquement pas évolué sur la période, bloqué autour de 4.2. Même comparé au Maroc, souvent cité en exemple en la matière, le Sénégal affiche une structure d'exportations plus diversifiée pour la moitié des années comprises entre 2000 et 2010.

Les entreprises sénégalaises ont privilégié la conquête des marchés régionaux, notamment dans les pays voisins, avant de se lancer sur les marchés internationaux. Les voisins immédiats du Sénégal représentent sept des dix premières destinations des exportations du pays. Selon la base de données BACI (Gaulier et Zignago, 2010), les marchés africains constituent 44 % des exportations sénégalaises, soit le troisième taux le plus élevé du continent, après le Togo et le Zimbabwe ; 55 % des exportateurs sénégalais opèrent sur ces marchés et 67 % des produits d'exportation du Sénégal leur sont destinés.

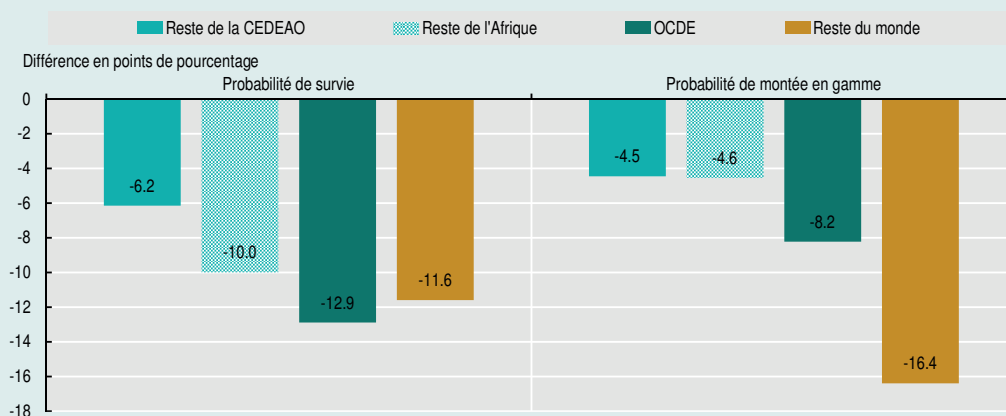
Les marchés régionaux offrent un terrain fertile pour les exportateurs sénégalais, qui ont davantage de chances d'y survivre. L'analyse économétrique des exportateurs sénégalais entre 2000 et 2010 révèle que les contrats (définis comme un triplet « entreprise-produit-destination ») ont plus de probabilité de survivre sur les marchés régionaux, même en neutralisant l'expérience exportatrice de l'entreprise, le réseau d'exportateurs présentant le même profil, les caractéristiques propres à la destination et les variables gravitationnelles des échanges. Par rapport aux exportations du Sénégal destinées à ses cinq pays voisins,

Encadré 1.9. Sénégal : les exportateurs du pays sont parvenus à conquérir les marchés régionaux et à proposer des paniers de produits plus sophistiqués (cont.)


les exportations en direction des 15 membres de la CEDEAO ont 6 % de chances de survie de moins – signe que la CEDEAO pourrait faire plus pour aider les entreprises à se lancer sur les marchés régionaux (graphique 1.16). Par ailleurs, les exportations vers les autres régions ont nettement moins de chance de survie que lorsqu'elles concernent des destinations voisines : 10 % en moins pour les marchés du reste de l'Afrique, 13 % en moins pour les marchés de l'OCDE et 12 % en moins pour le reste du monde.

Les entreprises sénégalaises opérant sur les marchés régionaux ont plus de probabilité de s'orienter vers des produits plus sophistiqués. La montée en gamme du panier d'exportations destinées à tel ou tel marché est définie par le lancement d'un nouveau produit sur le même marché offrant un indice PRODY supérieur à celui de n'importe quel autre produit exporté les années précédentes.

Graphique 1.16. Dynamique des exportations sénégalaises en fonction de la destination par rapport aux exportations vers les pays voisins du Sénégal



Note : Étant donné leur importance dans le profil d'exportation du Sénégal, les exportations destinées à ses voisins géographiques servent de groupe témoin. Suivant la méthodologie de Stirbat, Record et Nghardsaysone (2015), nous avons recouru à un modèle simple des moindres carrés ordinaires, avec effet aléatoire au niveau des entreprises et erreur standard regroupée au niveau des produits. Cette méthode permet de rendre facilement compte des résultats sans tomber dans le piège de l'application de la régression de Cox aux données du commerce international, comme l'ont observé Hess et Persson (2012). Pour le test de robustesse, nous avons utilisé une spécification probit (proche de celle présentée par Cadot et al., 2013) et obtenu des résultats similaires.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019c), *Exporter Dynamics Database* (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975168>

Les entreprises ciblant les marchés locaux et régionaux ont besoin d'interventions politiques réduisant les incertitudes liées à l'accès au marché et, ce faisant, facilitant le commerce régional. Pour les entreprises opérant sur les marchés intra-africains, les principaux freins sont souvent liés au coût de transport des marchandises, aux crédits commerciaux, aux barrières non tarifaires (procédures administratives notamment) et à l'incertitude des politiques de change dans les pays de destination. Les mesures de soutien aux échanges intra-africains devraient privilégier l'allégement des charges administratives et le déploiement d'infrastructures de liaison.

En plus d'améliorer les infrastructures lourdes, comme les routes de dessertes, la facilitation du commerce peut réduire les coûts du rapprochement entre zones de production et grands marchés locaux. L'introduction de systèmes d'information sur les prix du marché

profite souvent au négoce transfrontalier informel, aux petits producteurs ruraux et aux groupes vulnérables qui n'ont que des marges bénéficiaires étroites et peu, voire pas, de filets de protection financière. Le commerce transfrontalier informel représente entre 30 et 40 % des échanges intra-SADC. L'introduction de régimes commerciaux simplifiés et la sensibilisation des commerçants à leurs droits à opérer librement à l'échelle de leur région, comme l'ont fait les pays du COMESA, peuvent réduire les délais et le coût du respect des obligations douanières au passage des frontières. Un soutien à long terme de ce type peut aussi inciter davantage d'entreprises informelles à régulariser leur statut (Lesser et Moisé-Leeman, 2009). Près de 70 % des commerçants informels en Afrique sont des femmes (Afrika et Ajumbo, 2012 ; Nimarkoh et al., 2017). En Afrique de l'Ouest, les femmes représentent 80 % de l'emploi du secteur de la transformation des produits agricoles, 70 % de celui de la commercialisation et près de 90 % de celui de la vente de produits prêts à être consommés dans la rue (Allen, Heinrichs et Heo, 2018 ; OCDE/CSAO, 2019).

Les entreprises ciblant les marchés mondiaux ont besoin de politiques de soutien à l'anticipation des évolutions et à l'adaptation, en particulier dans le domaine des normes. Tout changement, en particulier au niveau des normes sanitaires et phytosanitaires particulièrement exigeantes, peut dissuader les exportateurs de se lancer sur de nouveaux marchés et les inciter à se désengager d'un marché existant. Ces incertitudes pèsent davantage sur la survie des petits exportateurs que sur les plus gros, qui ont de meilleures capacités d'adaptation (Fernandes, Ferro et Wilson, 2017). Les mesures garantissant un accès préférentiel aux marchés mondiaux (à l'instar de l'initiative de l'UE « Tout sauf les armes » ou, aux États-Unis, du système généralisé de préférences et de la loi AGOA) sont utiles mais insuffisantes pour stimuler les exportations (Coulibaly, 2017 ; Fernandes et al., 2018). Les entreprises ont avant tout besoin de politiques leur permettant de s'approvisionner à moindre coût, d'accéder aux infrastructures et de se hisser au niveau des normes mondiales.

Les exportations vers les marchés mondiaux et l'intégration dans des chaînes de valeur mondiales requièrent des stratégies de soutien aux fournisseurs locaux pour qu'ils se conforment aux normes et s'adaptent aux changements. L'incertitude de l'environnement commercial international actuel appelle à des politiques de soutien aux exportateurs africains, pour les aider à mieux anticiper les évolutions du marché et à s'y adapter. Entre octobre 2017 et mai 2018, les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont appliqué 75 nouvelles mesures de restriction des échanges, y compris des hausses de tarifs douaniers, des quotas, des taxes à l'importation et un durcissement des réglementations douanières (OMC, 2018).

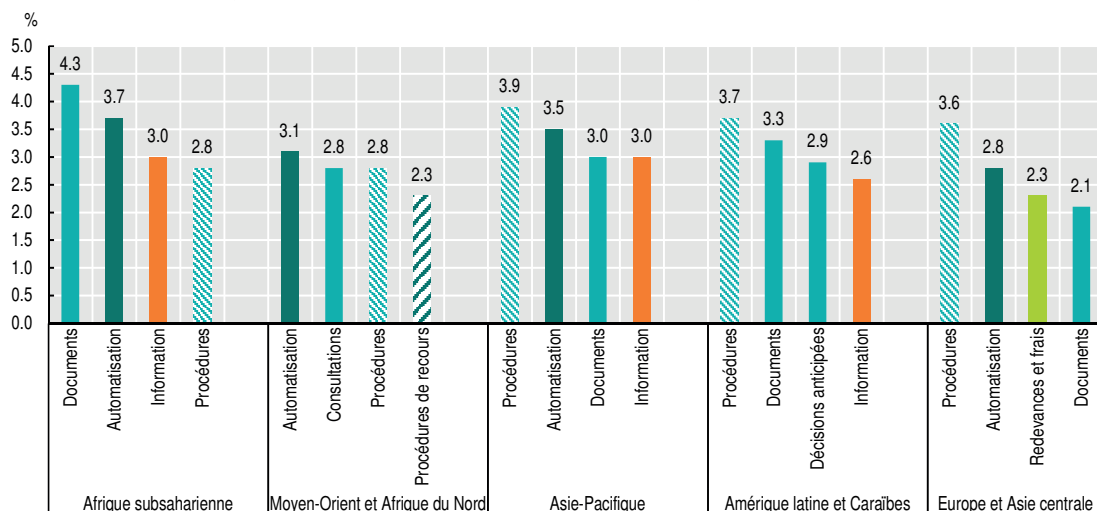
Quatre grandes mesures de facilitation des échanges profiteraient aux exportateurs africains, tous profils confondus : simplification des procédures administratives ; optimisation des services de mise en relation ; respect des normes internationales de qualité ; et modernisation des infrastructures régionales

Indépendamment de leur taille ou de leurs marchés de destination, les entreprises exportatrices se heurtent en général aux mêmes obstacles. Les entreprises africaines ont tout à gagner de mesures de facilitation du commerce visant à : i) simplifier les procédures administratives ; ii) optimiser les services de mise en relation ; iii) satisfaire les normes internationales de qualité ; et iv) développer les infrastructures pour réduire le temps et les coûts du transport. Afin d'améliorer l'environnement commercial et le potentiel exportateur des entreprises africaines, il faut s'atteler simultanément aux contraintes « douces » et aux contraintes « dures ». Les investissements dans les infrastructures et les réformes administratives auront des effets positifs rapides et des avantages durables.

L'abaissement du coût du commerce en Afrique permet aux entreprises et aux pays de gagner en compétitivité à l'échelle régionale et mondiale. Plusieurs facteurs engendrent des coûts commerciaux : le trajet jusqu'à la frontière (transport et logistique


par exemple), le franchissement de la frontière (documents et respect des obligations douanières, procédures administratives interminables ou autres délais), voire même les conditions rencontrées de l'autre côté de la frontière (mesures réglementaires non tarifaires et différentes entraves à la pratique des affaires) (OCDE, 2018b). L'amélioration des infrastructures de liaison, des cadres réglementaires et des services logistiques peut aider les entreprises africaines à doper leurs exportations. Les recherches ont mis en évidence une forte corrélation entre les améliorations sur le plan des infrastructures et des mesures commerciales dans les pays voisins et une connectivité accrue aux chaînes de valeur nationales (Shepherd, 2017). La mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC entraînerait une baisse des coûts du commerce de plus de 16 % pour la plupart des pays d'Afrique, et jusqu'à plus de 18 % pour les pays d'Afrique subsaharienne en moyenne avec, à la clé, des bénéfices supérieurs à ceux observés dans n'importe quelle autre région du monde (graphique 1.17) (OMC, 2015 ; OCDE, 2018b).

Graphique 1.17. Gains procurés par différentes mesures de facilitation du commerce (% de baisse des coûts commerciaux), par groupements régionaux



Note : Les estimations sont basées sur un scénario d'une pleine application de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

Source : Calculs des auteurs d'après OCDE (2018c).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975187>

Pour profiter d'une demande en plein essor, les entreprises africaines ont besoin de procédures administratives simplifiées et de services de connectivité optimisés

En allégeant les procédures administratives et en promouvant des services logistiques rationalisés, les politiques régionales peuvent donner des résultats positifs rapides. Au-delà des tarifs douaniers, l'efficacité et la rapidité des procédures douanières et portuaires sont essentielles pour le bon fonctionnement des chaînes d'approvisionnement. Pour soutenir la concurrence mondiale, les entreprises doivent avoir des stocks limités tout en étant capables de répondre rapidement à la demande. Deux conditions tout bonnement irréalisables quand les délais de franchissement des frontières pour les intrants intermédiaires sont totalement imprévisibles. L'harmonisation des procédures et des réglementations de transport, la simplification des procédures douanières et l'amélioration des services de fret et de gestion de l'entrepôt pourraient faire baisser les coûts de transit tout en profitant globalement à la connectivité et aux échanges (OCDE, 2018b). Plusieurs mesures sont envisageables :

Rendre les services douaniers rationnels, impartiaux et prévisibles

En 2010, avec la création de l'autorité éthiopienne chargée des recettes et des douanes par la fusion de trois organismes distincts, les volumes d'échanges du pays ont grimpé de pratiquement 200 % tandis que les recettes fiscales augmentaient de plus de 51 % par rapport à leurs niveaux de 2006 (OCDE/OMC, 2011).

Une enquête auprès d'entreprises sud-africaines montre que, afin de ne plus être confrontées à la pratique des pots-de-vin pour récupérer leurs importations au port de Maputo (Mozambique), celles-ci ont fini par privilégier une solution plus longue, via le port de Duban (Sequeira et Djankov, 2014). Ces itinéraires plus sûrs alourdissent les coûts d'exploitation et provoquent des goulets d'étranglement sur le trajet.

Dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), les communautés économiques régionales ont identifié 76 futurs postes frontières uniques. Dix étaient déjà opérationnels en 2016. Les partenaires du développement ont soutenu cette initiative, qui fait toujours partie intégrante du PIDA (Agence du NEPAD/CUA/BAfD, 2018). Jusqu'en 2009, le continent ne comptait aucun poste frontière unique (PIDA, s.d.). Les pays membres de la CAE en ont créé 13 afin de rationaliser les procédures de dédouanement pour les échanges régionaux. Huit pays donateurs ont financé le secrétariat de la CAE et lui ont apporté une assistance technique (OCDE/OMC, 2017). Depuis novembre 2018, la CEA a déployé dans ses 13 postes frontières uniques du personnel totalement opérationnel et formé, avec un effet positif tangible sur les délais et les coûts de transit (Secrétariat de la CAE, 2018).

Négocier et appliquer de véritables accords de transit régionaux

En réglementant l'accès aux infrastructures liées au commerce et leur utilisation, ces accords ont une influence directe sur la facilitation des échanges intrarégionaux (ODI, 2016). La création par la CAE du territoire douanier unique a singulièrement réduit les délais et les coûts de transit pour les marchandises arrivant dans la CAE depuis Mombasa, de respectivement 50 et 30 % environ (NCTTCA, 2017). La CEDEAO s'est dotée d'une convention sur le transit routier inter-États, un dispositif qui associe le secteur privé à sa gouvernance.

Promouvoir la concurrence entre services logistiques régionaux

Il importe d'intégrer et de développer le secteur de la logistique, en particulier par le biais de solutions multimodales associant transport aérien et transport maritime (ODI, 2016 ; Shepherd, 2017). La présence d'opérateurs logistiques étrangers peut stimuler le développement, la qualité et l'efficacité des services de transport et de fret. Les politiques visant à éliminer les réglementations discriminatoires devraient s'attacher en particulier à démanteler les barrières à l'implantation, comme le cabotage et les règles des pays tiers. Mais la libéralisation du secteur pourrait entraîner la disparition d'emplois et l'éviction de certaines entreprises, deux problèmes auxquels les décideurs devront remédier (Teravaninthorn et Raballand, 2009).

Les gouvernements doivent harmoniser et mettre en œuvre des réglementations régionales régissant les services de logistique commerciale. Les pays de la SADC et de l'Afrique de l'Ouest doivent par exemple accélérer les efforts pour normaliser les limites de charge à l'essieu entre eux, afin d'assurer un transport plus efficace des marchandises entre les frontières, réduire les temps de transit et éviter de trop dégrader les routes et les autoroutes (De Rochambeau, 2017 ; ODI, 2016). Une transparence accrue et une reconnaissance mutuelle des normes pourraient réduire les coûts supportés par les entreprises et les risques d'une application arbitraire de barrières non tarifaires.

L'Afrique doit aussi développer le transport aérien en réduisant les taxes et les frais aéroportuaires et en améliorant les règles de sécurité et les contrôles de conformité. La garantie des droits aériens des transporteurs régionaux (alignés sur les objectifs du marché unique du transport aérien en Afrique), au lieu des distorsions privilégiant les

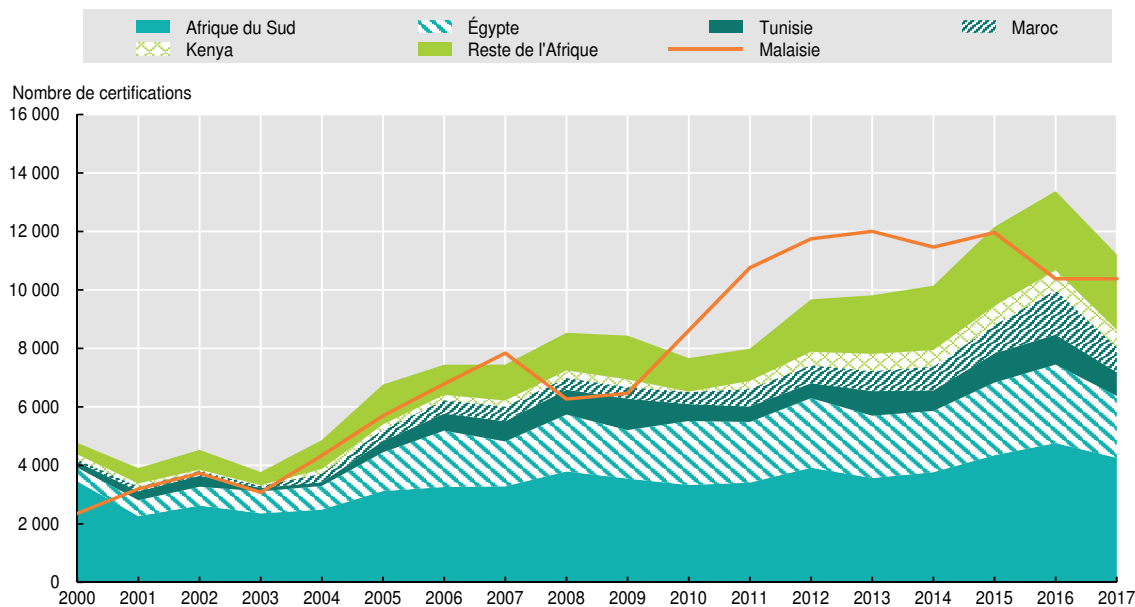
transporteurs nationaux, pourrait favoriser l'essor du trafic aérien. Le secteur est pénalisé par des coûts d'entrée et de fonctionnement importants, une intense concurrence internationale et des marchés fragmentés, ce qui réduit les économies d'échelle possibles :

- les compagnies aériennes africaines transportent moins de 3 % des passagers sur le continent, sachant que 80 % du trafic total sont assurés par des compagnies étrangères (Proparco, 2016). La libéralisation des trajets pour 12 pays d'Afrique permettrait à elle seule d'accroître le trafic passager de 81 %, de créer plus de 155 000 emplois et d'apporter au PIB annuel du continent 1.3 milliard USD de valeur ajoutée (0.1 %) (InterVISTAS, 2014) ;
- les prestataires africains de services aéroportuaires et de navigation sont en général des monopoles d'État qui contribuent à renchérir les coûts opérationnels des transporteurs de fret. L'atterrissage d'un avion de 200 tonnes à Johannesburg et Nairobi coûte respectivement entre 2 500 et 1 500 USD, contre 500 USD à l'aéroport de Heathrow, à Londres (Heinz et O'Connell, 2013) ;
- le respect des normes de sécurité est aussi un enjeu majeur pour le secteur. Faute de pouvoir garantir que les contrôles de sécurité sont bien effectués, les compagnies aériennes de 13 pays d'Afrique figurent dans la liste noire de l'UE (Proparco, 2016).

Le respect des normes internationales de qualité contribuera à améliorer l'accès aux marchés et la valeur ajoutée des exportations actuelles

Depuis 2000, le nombre de certifications, comme la norme ISO 9001 pour les systèmes de gestion de la qualité et la norme ISO 14001 sur la performance environnementale, a plus que doublé en Afrique (graphique 1.18). Mais l'Afrique a encore des progrès à faire, puisqu'elle ne représente que 1.2 % de toutes les certifications ISO en 2016, contre 35 % pour les pays en développement d'Asie. Le graphique 1.18 montre comment, en 2015, la Malaisie a déposé autant d'attestations ISO 9001 que l'ensemble du continent africain. Ce décalage s'explique par le nombre plus restreint d'entreprises formelles mais aussi par un taux de pénétration des normes ISO plus faible parmi les entreprises en activité. Cinq pays (Afrique du Sud, Égypte, Kenya, Maroc et Tunisie) ont été à l'origine de 80 % des certifications ISO 9001 en Afrique en 2016.

Graphique 1.18. Nombre de certifications ISO 9001 en Afrique et en Malaisie, 2000-16



Source : ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975206>

Les gouvernements peuvent harmoniser les normes régionales et accélérer la mise en œuvre d'accords de reconnaissance mutuelle. Les accords de reconnaissance mutuelle (ARM) contribuent à réduire ou éliminer le coût des doubles opérations de test et de certification des marchandises, des services et de la main-d'œuvre et permettent ainsi un accès immédiat aux marchés. Une évaluation des ARM passés entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande a mis en évidence une hausse des déplacements de main-d'œuvre et des transactions commerciales entre les deux pays (Productivity Commission, 2009). En Afrique, le COMESA, la CAE, la CEDEAO et la SADC ont introduit ce type d'accords. Ils sont en général intégrés dans les dispositions légales portant sur la normalisation, l'assurance de la qualité, la métrologie et les essais, mais peuvent dans certains cas couvrir les services, notamment en matière de qualifications professionnelles. Leur déploiement à l'échelle du continent progresse très lentement, ralenti par un certain nombre d'inquiétudes, notamment liées à la souveraineté nationale, l'immigration (les entrées de ressortissants des pays partenaires étant jugées trop importantes), mais aussi au coût souvent exorbitant des permis de travail et de résidence (Njeru, 2016).

Les décideurs africains peuvent favoriser l'adoption de normes propriétaires, industrielles et commerciales par les entreprises locales en assurant une mise en œuvre plus stricte de systèmes de qualité nationaux et régionaux remis à niveau. Les pouvoirs publics peuvent appuyer la création d'institutions chargées de l'accréditation, des essais et des étalonnages en fonction des capacités disponibles dans ces domaines et des prévisions des besoins du système productif. Répartir les fonctions de réglementation et de vérification entre plusieurs agences peut permettre de limiter les conflits d'intérêt, sachant que les bureaux de normalisation dans de nombreux pays édictent des réglementations inutiles dans le but de toucher de confortables redevances d'inspection (Cadot et al., 2018).

Les pouvoirs publics peuvent aussi renforcer la sensibilisation des entreprises, en particulier des PME, aux normes propriétaires, industrielles et commerciales, mais également leur proposer des formations et des services commerciaux pour les accompagner tout au long du processus de certification. Selon le secteur, d'autres normes peuvent être indispensables, comme les normes propres à une entreprise et les normes extérieures définies par des organisations commerciales, des confédérations syndicales, des organisations non gouvernementales ou des organisations professionnelles.

Des subventions de contrepartie ou des prêts à faible taux qui aident les entreprises à choisir librement leurs prestataires sont souvent plus efficaces que les subventions accordées aux prestataires (Guasch et al., 2007). Le soutien financier ne doit pas être exclusivement réservé aux frais d'enregistrement, car ceux-ci ne constituent qu'une part limitée du total des dépenses de certification : pendant les trois premières années, l'introduction et la conservation de la norme ISO 14001 peut coûter entre 7 000 et 16 000 USD (Fikru, 2014). Les PME ont besoin d'interventions sur mesure, adaptées aux secteurs, pour faciliter leur intégration dans une chaîne de valeur même s'il existe des caractéristiques communes à tous les secteurs, comme la présence d'infrastructures, la formation aux compétences ou l'adoption de la technologie.

Plusieurs stratégies, adaptées au contexte local, peuvent permettre de se conformer aux normes de qualité internationales mais aussi de définir et harmoniser des normes à l'échelle régionale (encadré 1.10).

Encadré 1.10. Certifications internationales et labels de qualité pour les exportations traditionnelles

Les décideurs doivent disposer des solutions les plus adaptées pour l'étiquetage et la certification des produits. Les stratégies de labellisation d'un produit peuvent prendre en compte son origine géographique (indication géographique) ou son origine commerciale (marque déposée). Pour de nombreux produits agricoles, le label « indication géographique » peut être une option viable, mais qui n'est pas toujours pratique. Pour accorder ce label, les pouvoirs publics doivent contrôler les producteurs et les distributeurs de manière à garantir que le produit respecte certaines normes ou un certain style ou qu'il provient d'une région bien spécifique.

Le regroupement de petits producteurs au sein de coopératives ayant obtenu des certifications internationales peut renforcer leur position dans les chaînes d'approvisionnement et les chaînes de valeur mondiales. En 1995, la coopérative ghanéenne de cacaoculteurs Kuapa Kokoo est devenue la première organisation de petits producteurs d'Afrique de l'Ouest à obtenir une certification FairTrade. À ce titre, les producteurs touchent un prix garanti qui les prémunit contre les variations des cours. La coopérative Kuapa Kokoo a pu ainsi augmenter ses recettes de 1.6 million de dollars entre 1993 et 2001, dont 25 % ont été directement perçus par les agriculteurs. Le reste a été réinvesti dans des entreprises de négoce et de production du Ghana et dans des projets communautaires – éducation, santé, adduction d'eau et usines notamment – afin de diversifier les sources de revenu de la coopérative (Page et Slater, 2003). Par ailleurs, Kuapa Kokoo a obtenu des autorités les autorisations nécessaires pour participer au commerce national du cacao, ce qui a permis à ses membres de s'impliquer dans l'achat et la commercialisation de leur produit. La coopérative a pu également se positionner dans d'autres maillons de la chaîne de valeur en acquérant une part majoritaire dans l'entreprise britannique Divine Chocolate Company, qui commercialise des produits à base de chocolat fabriqués à partir du cacao cultivé par les membres de Kuapa Kokoo. Entre sa création en 1993 et 2015, les membres de la coopérative sont passés de 2 000 à plus de 100 000. La production annuelle de cacao a elle aussi augmenté, de 19 139 tonnes en 2000 à 48 283 tonnes en 2013.

Les marques déposées ne garantissent pas à elles seules l'ajout de valeur, sauf si l'intégralité de la chaîne de valeur adopte les normes requises. En 2004, le gouvernement éthiopien a lancé l'Initiative de dépôt de marques de cafés fins et de concession de licences, qui s'appuie sur une gamme de droits de propriété intellectuelle, dont les marques déposées, pour différencier le « café fin d'Éthiopie » des autres cafés. Cette initiative a réussi à augmenter les prix des exportations du café ainsi labellisé. Mais l'écart de revenu entre les producteurs et les détaillants reste important, puisque 5 à 10 % seulement du prix de vente au détail sur les marchés internationaux retournent en Éthiopie (Gelaw, 2018 ; OMPI, 2010). La « marchandisation » du café sur la bourse des marchandises d'Éthiopie (ECX) en 2010 a érodé la réputation de la marque déposée : en stockant le café sous la même étiquette géographique, sans tenir compte des différences de qualité et d'origine, l'ECX a rompu la traçabilité au sein de la chaîne de valeur, privant les caféiculteurs de 26 % de leurs recettes potentielles (Leung, 2014).

Pour les secteurs exportateurs stratégiques, une politique de marque peut favoriser l'innovation et l'élargissement du bassin de consommateurs. Le secteur du tourisme du Rwanda est l'un des plus dynamiques du continent. Fort de sa notoriété pour le tourisme autour des gorilles et de sa sécurité (Nielsen et Spenceley, 2011), le pays a cherché à diversifier ses flux et ses destinations touristiques. Le projet conjoint Banque mondiale-Société financière internationale de soutien à la gouvernance et à la compétitivité

Encadré 1.10. Certifications internationales et labels de qualité pour les exportations traditionnelles (cont.)

(G4C) a aidé les autorités rwandaises à s'imposer comme destination locale et régionale privilégiée pour le tourisme d'affaires. Depuis, le Rwanda connaît un essor considérable du segment MICE (*meetings, incentives, conferences and events*) du secteur du tourisme. Entre 2014 et le premier semestre 2016, le nombre de participants aux conférences est passé de 19 085 à 35 100. Le modèle de promotion du tourisme MICE au Rwanda repose sur l'implication et l'appropriation du secteur privé mais aussi sur un suivi et une évaluation rigoureux des flux touristiques (Banque mondiale, 2016).

Améliorer les infrastructures régionales de liaison, en particulier les routes et les ports, pour accroître les performances commerciales et soutenir la croissance économique

L'amélioration des services de connectivité passe par la résolution des problèmes d'infrastructure. La piètre qualité des infrastructures de transport en Afrique représente ainsi 40 % des coûts logistiques pour les pays côtiers et 60 % pour les pays enclavés (ONU-Habitat, 2014). L'adoption d'une approche régionale de la réforme des infrastructures permettrait de surmonter les inefficiences qui surgissent avec le démantèlement des barrières officielles aux échanges (tarifs et procédures administratives par exemple) (BAfD, 2019).

De meilleures conditions de circulation sur les routes d'Afrique permettraient de réduire le temps et le coût de transit et d'améliorer l'efficacité du commerce intracontinental, pour le plus grand profit des pays et des régions enclavés. À l'heure actuelle, l'Afrique est la région du monde où la densité en termes de réseaux routiers et ferroviaires est la plus faible mais où les coûts d'entretien sont les plus élevés (BAfD, 2018). Le fret ferroviaire en Afrique subsaharienne coûte en moyenne 200 % de plus qu'en Asie du Sud-Est et 150 % de plus qu'en Amérique latine/Caraïbes (Mwase, 2003). Les marchandises échangées entre Lagos (Nigeria) et Accra (Ghana) sont ainsi souvent transportées par la mer, alors que les deux villes se situent à moins de 500 kilomètres de distance (OCDE, 2018c). La modernisation et l'entretien du réseau routier reliant 83 grandes villes d'Afrique subsaharienne pourraient augmenter le volume des échanges terrestres de 250 milliards USD en 15 ans, soit huit fois plus pratiquement que le coût total de l'opération (Buys, Deichmann et Wheeler, 2006). La simple remise en état des routes en Afrique centrale et de l'Ouest réduirait les coûts de transport de 5 % (Teravaninthorn et Raballand (2009). Dans la CAE, une hausse de 10 % des investissements dans les infrastructures routières pourrait faire progresser les exportations de biens manufacturés de près de 37 % (Shinyekwa et Ntale, 2017). En Afrique centrale, le projet de pont routier et ferroviaire entre Kinshasa et Brazzaville permettrait d'éliminer les goulets d'étranglement sur le fleuve Congo et, d'ici 2025, de faire circuler potentiellement chaque année 3 millions de passagers et 2 millions de tonnes de fret (Agence du NEPAD/CUA/BAfD, 2018).

L'adaptation des infrastructures portuaires aux besoins de la navigation maritime internationale pourrait doper les exportations des entreprises et la compétitivité des pays. Les ports jouent un rôle clé dans le commerce africain – puisque plus de 80 % du commerce extérieur de l'Afrique transite par un port (Seka Aba, 2017). Pourtant, ils ne représentent que 4 % du volume des échanges internationaux par conteneurs et sont pénalisés par les retards de développement de l'arrière-pays (Ashiagbor et al., 2018). Le transport maritime en Afrique est caractérisé par une sous-utilisation des capacités des navires, des ports trop petits et congestionnés et une gouvernance inadaptée. En 2016 par exemple, le port de Lomé (Togo) est devenu le port le plus efficace de l'Afrique de l'Ouest

(la région affichant la plus forte croissance du volume d'échanges par conteneurs) alors que Lagos (Nigeria) perdait 30 % de son trafic de conteneurs en cinq ans à cause de ses tarifs trop élevés et d'une saturation permanente (CNUCED, 2018 ; Dynamar, 2018). Les infrastructures portuaires ont par ailleurs besoin de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux.

Les interventions publiques pour promouvoir le transport maritime doivent s'appuyer sur une approche duale. D'un côté, l'Afrique doit développer ses infrastructures portuaires ; de l'autre, elle doit impérativement réformer ses modèles de gouvernance pour favoriser la concurrence entre opérateurs et susciter la participation du secteur privé.

Les gouvernements doivent faire appel à une série d'indicateurs ou de normes internationales (à l'instar de celles conçues par Schipper, Vreugdenhil et de Jong, 2017) pour apprécier les projets de développement des ports dans le but d'optimiser l'intégration des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux procurés par les ports. Le renforcement de la connectivité entre les ports et les régions à l'intérieur des terres mais aussi la mise en œuvre de solutions technologiques pour réduire les inefficacités permettront de relancer la performance des ports africains (CNUCED, 2018). Mais un développement portuaire uniquement basé sur un marché en pleine croissance peut avoir des retombées négatives significatives sur les écosystèmes naturels et entraîner une dégradation de l'environnement (Gimenez, Sierra et Rodon, 2012). L'adoption d'une stratégie « verte » permettrait de rationaliser le développement des ports et d'accroître la probabilité d'adhésion de la société civile aux différents projets.

Les infrastructures portuaires doivent s'adapter à la taille des navires, toujours plus imposants. Cela implique une augmentation du nombre de conteneurs à gérer et à traiter mais aussi la création de ports en eaux profondes. Plus d'une douzaine de sites en Afrique de l'Ouest peuvent ou pourront ainsi accueillir des navires dépassant 10 000 équivalent vingt pieds (TEU). Le Nigeria est à la traîne, avec une capacité maximale d'accueil de 4 600 TEU (Dynamar, 2018).

De plus en plus, le secteur est dominé par des compagnies maritimes étrangères à intégration verticale. Mais des politiques nationales et régionales ont leur place pour inciter et soutenir les investisseurs privés locaux, comme dans le cas du projet de création d'une compagnie maritime panafricaine, soutenu par la BafD et la CEDEAO (Tourret et Valero, 2017). Par ailleurs, la modernisation des cadres réglementaires régissant le fonctionnement des ports (y compris la location de terrains) pourrait fortement inciter les acteurs privés à investir dans le secteur et à s'impliquer dans la gestion de ces infrastructures, qui est parfois aux mains de monopoles (Seka Aba, 2017 ; Meyer, 2017).

La relance du commerce intra-africain appelle au démantèlement des barrières non tarifaires qui entravent le mouvement transfrontalier des marchandises, des services, des capitaux et des personnes

Le démantèlement des barrières non tarifaires au commerce intra-africain peut réduire les incertitudes pour les exportateurs et, ce faisant, stimuler le commerce et démultiplier les gains. Une part importante des coûts du commerce auxquels sont confrontées les entreprises en Afrique est liée aux barrières non tarifaires. Des prévisions établies pour l'ensemble du continent montrent qu'un abaissement partiel des barrières non tarifaires, parallèlement à une libéralisation des tarifs consécutive à la mise en œuvre de la ZLECAF pourrait, en augmentant les flux commerciaux et en améliorant les termes de l'échange, tripler les effets positifs sur le PIB (tableau 1.8) (Afreximbank, 2018). L'amélioration de la logistique commerciale (comme les services douaniers) et la remise en état des infrastructures dégradées pourraient avoir jusqu'à quatre fois plus d'impact sur la relance

des échanges que la simple réduction des tarifs douaniers (FMI, 2019b). L'expérience des pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) montre que la présence de barrières non tarifaires très élevées et la médiocrité des infrastructures le long des grands axes de circulation (Maur et Shepherd, 2015) risquent de réduire à néant l'intérêt d'une monnaie commune pour faire baisser les coûts de transaction du commerce (Banque mondiale, 2012).

Tableau 1.8. Avantages procurés par la Zone de libre-échange continentale africaine, avec et sans suppression des barrières non tarifaires

Scénario	Bien-être (millions USD)	PIB (%)	Bien-être des ménages par habitant (%)	Volume des exportations (%)	Volume des importations (%)	Termes de l'échange (%)
1. Suppression des tarifs agricoles uniquement	751.29	0.12	0.16	0.79	0.86	0.14
2. Suppression de tous les tarifs	3 589.06	0.65	0.41	2.94	3.13	0.39
3. Suppression de tous les tarifs et abaissement des barrières non tarifaires	10 445.70	1.90	1.20	3.79	4.90	0.89
4. Suppression de tous les tarifs et démantèlement des barrières non tarifaires	17 956.90	3.15	1.94	5.23	6.59	1.35

Note : L'abaissement des barrières non tarifaires est modélisé sur la base d'une amélioration de 5 % des conditions commerciales dans le scénario 3 et de 10 % dans le scénario 4.

Source : Afreximbank (2018), *African Trade Report 2018*.

L'amélioration de la qualité des infrastructures terrestres de liaison et des services logistiques peut aider les PME africaines à gagner en compétitivité sur les marchés régionaux. Pour les entreprises rurales du Nigeria opérant dans le secteur manufacturier, les transports sont le premier obstacle à l'augmentation de la productivité totale des facteurs et de la productivité. Le coût élevé des transports terrestres pénalise les entreprises installées dans les villes de l'intérieur du pays sur le plan de l'efficacité. Hormis dans les États de Kano et Kaduna, les villes septentrionales affichent une productivité totale des facteurs inférieure d'un quart environ à celle de Lagos et d'un tiers par rapport aux autres États méridionaux. Alors que la productivité des entreprises de Lagos est la même qu'à Addis-Abeba, Abidjan ou Accra, les villes du Nord du Nigeria sont à la traîne (Buba et al., 2016).

La libéralisation de la circulation des Africains d'un pays à l'autre peut doper l'activité économique. La promotion du tourisme peut accélérer la transformation productive, en particulier dans les petits États insulaires en développement (PEID). Aux Seychelles, la suppression du visa d'entrée a donné un véritable coup de fouet aux arrivées de touristes, avec une hausse de 7 % par an entre 2009 et 2014, contribuant à l'accession de l'archipel au groupe des pays à revenu élevé. Dans la CAE, la libre-circulation des personnes a accru le tourisme africain au Rwanda de 22 % et renforcé de 50 % ses échanges bilatéraux avec l'Ouganda et le Kenya (BAfD/UA, 2016).

L'intégration des systèmes de paiement transfrontaliers peut favoriser l'innovation et la concurrence dans le secteur financier tout en réduisant le coût des échanges pour les entreprises. L'intégration des systèmes de paiement et des marchés financiers peut se révéler bénéfique à de multiples égards. Pour les entreprises, elle réduit les coûts de transaction et améliore la prévisibilité des affaires ; pour les gouvernements, elle peut endiguer les flux financiers illicites et contribuer à la réalisation des objectifs du traité d'Abuja qui prévoit une intégration financière totale. Les résultats sont déjà là : entre 2013 et 2017, les paiements traités en Afrique ont augmenté de 10.2 à 12.3 % (SWIFT, 2018).

- Dans les régions fortement intégrées, l'utilisation des devises locales est en progression. La part des transactions libellées en francs CFA de la BCEAO (XOF)

dans les règlements commerciaux (banque à banque) intra-africains est passée de 4.4 % en 2013 à 7.3 % en 2017. Le recours au rand sud-africain (ZAR), qui est la devise de règlement du système intégré de paiements électroniques de la SADC, a lui aussi progressé sur la même période, de 6.3 à 7.2 % (SWIFT, 2018). Le système de paiement de l'Afrique de l'Est, lancé en 2013, a introduit le change de devises direct, supprimant l'obligation de convertir les sommes dans une devise tierce (comme le dollar).

- En faisant baisser les coûts de transaction, les initiatives de soutien à l'harmonisation régionale, comme le système régional de paiement et de règlement (*Regional Payment and Settlement System – REPSS*) du COMESA, peuvent stimuler les échanges commerciaux et les activités bancaires intrarégionaux en Afrique. Le REPSS règle les transactions en devises internationales (dollar et euro par exemple) et réduit les frais des entreprises en supprimant, grâce à un système de garantie des banques centrales, la nécessité de présenter des lettres de crédit. Le déploiement du système panafricain de paiement et de règlement CUA/Afreximbank pourrait améliorer l'harmonisation des transactions et réduire les coûts supportés par les entreprises et les institutions financières (CUA, 2019).

Des investissements dans des infrastructures transfrontalières, multimodales et complètes peuvent stimuler le commerce et l'intégration régionaux. Les échanges dans les pays partenaires sont souvent réalisés par l'intermédiaire de corridors vitaux qui traversent les frontières et font appel à des modes de transport multiples (OCDE/OMC, 2015). Pour réduire le coût du commerce et attirer des investissements, les responsables politiques peuvent privilégier des corridors régionaux dynamiques (BAfD/OCDE/PNUD, 2015). Les corridors de développement peuvent intégrer des investissements visant à moderniser les infrastructures portuaires, à l'instar du corridor LAPSET pour relier le futur port en eaux profondes à Lamu, au Kenya, à l'Éthiopie. Pour les régions enclavées, ils peuvent aussi leur procurer un débouché vers les grands ports régionaux, à l'image du corridor de développement de Maputo entre la province du Gauteng, en Afrique du Sud, et le port en eaux profondes de Maputo. Des outils de planification stratégique et une étroite coopération entre les pays sont deux éléments essentiels dans ce type de processus, comme l'a démontré le corridor de Walvis Bay qui relie cinq pays de la SADC au port namibien de Walvis Bay. Les autorités de Namibie et d'Afrique du Sud ont construit ensemble le corridor routier, ferroviaire et maritime, en constituant un comité de gouvernance dédié. Fortes du succès initial, elles ont ensuite décidé d'élargir le projet pour faciliter les échanges le long du corridor (Mulenga, 2013). Parce qu'ils renforcent la connectivité des zones rurales, les corridors d'infrastructure peuvent contribuer au développement spatial. Un tiers seulement de la population du continent vit à moins de deux kilomètres d'une route praticable en toutes saisons (Ashiagbor et al., 2018).

Annexe 1.A1. Deux entreprises africaines championnes de la transformation productive sur le continent

Étude de cas 1 : L'OCP au Maroc – des retombées positives depuis sa transformation réussie

L'industrie des phosphates joue un rôle grandissant dans le processus de changement structurel résolument engagé au Maroc, à la fois par son impact financier et par les répercussions toujours plus importantes pour le tissu économique et social du pays. Le Maroc est le premier producteur de phosphates au monde, avec 32 millions de tonnes produites en 2016, et le premier exportateur mondial, puisqu'il assure 37 % des exportations de phosphates naturels, 47 % des exportations d'acide phosphorique et 22 % des exportations d'engrais. Le pays abrite 70 % des réserves mondiales connues (BAfD/OCDE/PNUD, 2013). L'Office chérifien du phosphate (OCP) emploie directement plus de 20 000 personnes et représente environ 10 % des recettes fiscales du gouvernement marocain sans compter, grâce à une stratégie structurée, les activités amont et aval au sein de la filière. D'ici 2020, dans le cadre d'un plan conçu pour développer des énergies alternatives, plusieurs parcs solaires et éoliens viendront alimenter la chaîne de production, à hauteur de 4 000 MW. Un institut spécialisé devrait voir le jour pour former les 5 300 ingénieurs, 17 900 techniciens et 23 900 ouvriers requis pour assurer cette évolution.

La contribution financière du secteur des phosphates a fortement augmenté ces dernières années : elle a représenté 19.35 % des exportations du pays en 2017, contre 16.2 % en 2000, soit l'équivalent de plus de 48 milliards de dirhams marocains (MAD) de recettes en devises.

Une stratégie affichée de diversification des débouchés, d'expansion à l'échelle du continent et de progression dans la chaîne de valeur

La stratégie commerciale et industrielle poursuivie par l'OCP depuis 2006 a consisté à renforcer la présence du pays sur les grands marchés émergents (la part des exportations d'engrais marocains vers le Brésil et l'Inde est ainsi passée de 22 % en 2000 à pratiquement 52 % en 2011). Après la création en 2016 de l'Africa Fertilizer Complex, une unité intégralement dédiée aux engrais, l'OCP lance OCP Africa pour assurer le développement des activités du groupe en Afrique. Il compte déjà 14 filiales sur le continent (Angola, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mozambique, Nigeria, RD Congo, Sénégal, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe). Résultat, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 48.5 milliards MAD en 2017, dont 27 % pour ses activités en Afrique, devant l'Europe (22 %), l'Amérique du Nord (16 %), l'Amérique latine (16 %), l'Inde (9 %) et le Moyen-Orient (6 %). L'entreprise prévoit de développer ses activités en Afrique à travers des co-entreprises, des prises de participation et des investissements directs (DEPF, 2019).

Depuis 2010, l'OCP a également renforcé son positionnement dans l'intégralité de la chaîne de valeur du phosphate, de l'extraction à la transformation. La valeur ajoutée du secteur a dès lors augmenté de 41.3 % entre 2010 et 2011. Le groupe cherche à améliorer sa productivité, réduire sa dépendance aux puits artésiens et diminuer ses frais d'exploitation. Pour cela, il met au point de nouvelles techniques d'extraction et méthodes de fabrication d'engrais, introduit une procédure de désalinisation de l'eau de mer et installe des conduites de transport. Le but est de doubler la production minière et de tripler la production d'engrais d'ici 2020. L'OCP prévoit à cet effet d'investir environ 115 milliards MAD pour ouvrir trois nouveaux sites d'extraction et quatre stations de lavage. Le comité de direction du groupe vient de lancer la deuxième phase de ce programme

d'investissement pour la période 2018-28, qui prévoit de mobiliser 100 milliards MAD (soit 10 milliards par an).

Malgré un effet limité de l'activité minière sur la création potentielle d'emplois, l'OCP joue un rôle grandissant dans le renforcement de la productivité agricole et l'industrie chimique mais aussi dans l'intégration des entreprises marocaines en amont et le renforcement des compétences locales. S'il recourt aux appels d'offres internationaux pour ses grands projets d'investissement, l'OCP offre aussi des débouchés aux entreprises locales à travers des contrats de construction, de sous-traitance et d'ingénierie industrielle. Entre 2009 et 2015, dans le cadre du plan d'investissement du groupe, 10 milliards MAD ont été mis en réserve pour les PME, y compris industrielles. Les entreprises étrangères qui avaient intégré des entreprises marocaines ont bénéficié d'un traitement préférentiel dans le processus d'adjudication des marchés.

- Dans le cadre du *Plan Maroc Vert*, l'OCP sensibilise les agriculteurs aux analyses de la fertilité du sol, afin d'encourager un usage plus fin et plus efficace des engrais. En 2010, le groupe a également lancé le fonds d'investissement OCP Innovation Fund for Agriculture, doté d'un budget de 200 millions MAD, dans le but de susciter les innovations et l'activité entrepreneuriale locale dans l'agriculture et l'agro-industrie. En 2017, six entreprises avaient déjà bénéficié de ses financements avec, à la clé, 400 nouveaux emplois directs. Ces investissements ont aussi entraîné la création de 2 100 emplois indirects dont plus de 1 800 pour les agriculteurs. Tous ces projets s'attachent à valoriser et commercialiser les produits, en mettant l'accent sur une agriculture innovante, inclusive et durable. Le fonds a ainsi permis à Safilait de transformer et commercialiser les produits laitiers fournis par une coopérative de 1 500 petits exploitants dans la région de Fkih Ben Salah.
- L'OCP participe également au plan stratégique national de soutien aux industries chimiques et parachimiques qui a pour objet de tripler le chiffre d'affaires et de doubler le nombre d'emplois dans le secteur d'ici 2020.
- Lorsque le groupe a créé l'OCP Skills Programme de renforcement des compétences, il s'est mis à allouer des bourses mensuelles de 1 200 à 2 000 MAD et à prendre en charge tous les frais universitaires des bénéficiaires, afin de garantir la réussite de cette opération. Il a également soutenu des projets de création d'emplois en apportant une assistance technique et financière, avec l'appui d'institutions financières et d'organismes d'aide à la création d'entreprises. Les projets retenus dans ce cadre recevaient chacun une subvention de 20 000 MAD. En moins d'un an, l'OCP a pu offrir des bourses mensuelles à 10 700 jeunes dans 285 secteurs et 65 villes. Le groupe a ensuite recruté 5 800 jeunes et soutenu 52 projets entrepreneuriaux et associatifs.

Étude de cas 2 : Le groupe MeTL – un conglomérat industriel opérant en Afrique de l'Est

Premier employeur privé de Tanzanie, le groupe MeTL (Mohammed Enterprises-Tanzania Limited) emploie 24 000 personnes. Avec un chiffre d'affaires de 1.3 milliard USD, il contribue à hauteur de 3.5 % au PIB du pays. L'entreprise s'est fixé pour objectif à cinq ans d'atteindre la barre des 5 milliards USD. Les activités du groupe sont bien diversifiées : mouture des grains, riziculture, raffinage d'huiles comestibles, plantations de sisal et de thé, champs d'anacardiens, logistique et entreposage, services financiers, distribution, immobilier, transport et logistique, énergie et pétrole. Avec une capacité initiale de raffinage de 60 tonnes d'huiles comestibles par an, puis de 600 tonnes (Nsehe, 2018), le groupe MeTL en traite désormais 2 250 tonnes, grâce à une acquisition réalisée en 2013. Il s'est aussi imposé comme la première entité opérationnelle d'Afrique subsaharienne

de toute la chaîne de valeur du textile, de l'égrenage au traitement en passant par la filature, le tricotage, le tissage et l'impression. Sur les 24 000 emplois créés par le groupe, 8 000 concernent cette filière. Le groupe exporte par ailleurs 50 de ses marques, profitant de la position géographique de la Tanzanie qui, avec ses frontières communes avec huit pays, est une véritable plaque tournante. Aujourd'hui présent dans 11 pays d'Afrique, le groupe MeTL est probablement la première entreprise privée d'Afrique de l'Est et centrale.

L'abandon de l'activité de négoce au profit de la transformation industrielle remonte à 1998, le groupe ayant depuis créé plusieurs entreprises agroindustrielles et manufacturières. Certaines partaient de rien, comme pour le raffinage de l'huile de palme et la production de savons et bougies ou encore la transformation de la noix de cajou (Sutton et Olomi, 2010) ; d'autres ont impliqué l'acquisition d'entreprises existantes en difficultés financières : le groupe a racheté sur la même période un transformateur de sisal, un transformateur de sucre, une minoterie et un fabricant de bicyclettes.

Gulam Dewji crée le groupe dans les années 1970, à une époque où l'environnement des affaires tanzanien est difficile, même dans des domaines qui, comme le commerce, n'étaient pas directement concernés par la vague de nationalisations enclenchée dans le pays. Beaucoup d'hommes d'affaires ayant quitté la place, cela a créé un vide (dixit M. Dewji) dans lequel une génération d'individus plus jeunes, comme lui, a pu s'engouffrer. Il se lance dans le transport routier avec un camion, reliant une ville à l'autre, avant de démarrer une activité de vente de vêtements de seconde main.

Aujourd'hui, derrière une gamme d'activités apparemment disparates, le groupe – devenu un conglomérat diversifié – s'organise autour d'un fil directeur commun. Un entretien avec Mohammed Dewji, le PDG du groupe MeTL, permet de comprendre quel est ce point commun : les mesures facilitatrices mises en place par la Communauté d'Afrique de l'Est et, plus précisément :

- l'harmonisation des tarifs extérieurs entre les pays membres de la CAE ;
- l'harmonisation des systèmes internes de tarification au sein des pays de la CAE ;
- les règles d'origine.

Notes

1. <https://www.acbf-pact.org/fr/media/news/le-rapport-sur-les-capacit%C3%A9s-en-afrique-2019>.
2. L'« innovation de produit » désigne un bien ou un service nouveau ou optimisé qui diffère fortement des biens et des services précédemment proposés par l'entreprise et qui a été lancé sur le marché.
3. L'« innovation de commercialisation » désigne un procédé commercial nouveau ou optimisé pour une ou plusieurs fonctions commerciales qui diffère fortement des procédés précédemment mis en place par l'entreprise et qui a été introduit dans ladite entreprise (OCDE/Eurostat, 2018).
4. La Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie continue de voir dans le PDDAA le principal cadre pour le respect de ses engagements. Elle réaffirme la volonté d'allouer 10 % des dépenses publiques à l'agriculture. Elle précise par ailleurs ses engagements en faveur de l'agriculture (généralisation de l'irrigation et de la mécanisation ou réduction des pertes post-récolte notamment). Pour une vision d'ensemble de ces engagements : <http://www.ecowas-agriculture.org/sites/default/files/dc3a9c1aration-de-malabo-fr.pdf>.
5. Cet indicateur est calculé à partir de l'Indice de Theil : plus la valeur des exportations est faible, moins celles-ci sont concentrées. En 2010, l'Italie et les Pays-Bas remportaient la palme de la diversification des exportations, avec un indice de 1.4, tandis que l'Iran se classait en dernière position, avec un indice de 6.4. Pour plus de détails méthodologiques, voir <https://www.imf.org/external/datamapper/Technical%20Appendix%20for%20Export%20Diversification%20database.pdf>.

Références

- ACBF (2019), *Rapport sur les capacités en Afrique 2019*, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, <https://elibrary.acbfpact.org/acbf/collect/acbf/index/assoc/HASH019d/14542c9d/5e0da391/ee79.dir/ACR19%20French.pdf>.
- Afreximbank (2018), *African Trade Report 2018*, African Export-Import Bank, Le Caire, <https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/demo2.opus.ee/afrexim/African-Trade-Report-2018.pdf>.
- Afrika, J. et G. Ajumbo (2012), « Informal cross border trade in Africa: Implications and policy recommendations », *Africa Economic Brief Volume 3*, No. 10, Banque africaine de développement, www.sdgfund.org/informal-cross-border-trade-africa-implications-and-policy-recommendations.
- Agence du NEPAD/CUA/BAfD (2018), *PIDA Progress Report 2018*, Agence de développement du NEPAD, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement, www.au-pida.org/download/pida-implementation-report-2018/.
- Aghion, P. et P. Howitt (2006), « Appropriate growth policy: A unifying framework », *Journal of the European Economic Association*, Vol. 4/2-3, pp. 269-314, <https://doi.org/10.1162/jeea.2006.4.2-3.269>.
- Aker, J., C. Ksoll et T. Lybbert (2011), « Can mobile phones improve learning? Evidence from a field experiment in Niger », <https://pdfs.semanticscholar.org/b0fe/1cad02013842b9e07b4321148284220dd549.pdf>.
- Alderson, A.-S. et J. Beckfield (2004), « Power and position in the world city system », *American Journal of Sociology*, Vol. 109, No. 4, pp. 811-851, <http://dx.doi.org/10.1086/378930>.
- Allen, T., P. Heinrigs et I. Heo (2018), « Agriculture, alimentation et emploi en Afrique de l'Ouest », *Notes ouest-africaines*, No. 14, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/56d463a9-fr>.
- Alova, G. (2018), « Integrating renewables in mining: Review of business models and policy implications », *OECD Development Policy Papers*, No. 14, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/5bbcdeac-en>.
- Altenburg, T. et W. Lütkenhorst (2015), *Industrial Policy in Developing Countries Failing Markets, Weak States*, Edward Elgar Publishing, Cheltenham, <http://dx.doi.org/10.4337/9781781000267>.
- Altenburg, T. et E. Melia (2014), « Kick-starting industrial transformation in sub-Saharan Africa », in *Transforming Economies: Making Industrial Policy Work for Growth, Jobs and Development*, www.researchgate.net/publication/297732020.
- Andrews, D., C. Criscuolo et P. Gal (2016), « The best versus the rest: The global productivity slowdown – Divergence across firms and the role of public policy », *OECD Productivity Working Papers*, No. 5, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/63629cc9-en>.
- Ashigbor, D. (2018), « Theorizing the relationship between social law and markets in regional integration projects », <https://doi.org/10.1177%2F0964663918754373>.
- Ashigbor, D. et al. (2018), « Le financement des infrastructures en Afrique », in *Le secteur bancaire en Afrique : de l'inclusion financière à la stabilité financière*, Banque européenne d'investissement, www.eib.org/attachments/efs/economic_report_banking_africa_2018_fr.pdf.
- ATAF (2018), *Perspectives fiscales africaines 2018*, Forum sur l'administration fiscale africaine, Pretoria, Afrique du Sud, https://ataftaxevents.org/index.php?page=documents&func=view&document_id=17.
- Atkin, D., A. Khandelwal et A. Osman (2017), « Exporting and firm performance: Evidence from a randomized experiment », *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 132/2, pp. 551-615, <http://dx.doi.org/10.1093/qje/qjx002>.
- AU-EU DETF (2019), *New Africa-Europe Digital Economy Partnership: Accelerating the Achievement of the Sustainable Development Goals*, projet de rapport, AU-EU Digital Economy Task Force, https://ec.europa.eu/futurium/sites/futurium/files/draft_detf_report_for_consultation_20_may_v2.pdf.
- Ayyagari, M., A. Demircuc-Kunt et V. Maksimovic (2014), « Who creates jobs in developing countries? », *Small Business Economics*, Vol. 43/1, pp. 75-99, <http://dx.doi.org/10.1007/s11187-014-9549-5>.
- BAfD (2019), *Perspectives économiques en Afrique 2019*, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2019AEO/AEO_2019-FR.pdf.
- BAfD (2018), *Perspectives économiques en Afrique 2018*, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/African_Economic_Outlook_2018_-_FR.pdf.
- BAfD (2013), *Guidebook on African Commodity and Derivatives Exchanges*, Banque africaine de développement, Tunis, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Guidebook_on_African_Commodity_and_Derivatives_Exchanges.pdf.

- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017: Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2016), « Villes durables et transformation structurelle », in *Perspectives économiques en Afrique 2016 : Villes durables et transformation structurelle*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2016-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2015), *Perspectives économiques en Afrique 2015: Développement territorial et inclusion spatiale*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2015-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014: Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2013), « Maroc », in *Perspectives économiques en Afrique 2013 : Transformation structurelle et ressources naturelles*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2013-42-fr>.
- BAfD/UA (2016), *Africa Visa Openness Report 2016*, Banque africaine de développement/Union africaine, www.visaopenness.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Africa_Visa_Openness_Report_2016.pdf.
- Balassa, B. (1965), « Trade Liberalisation and 'Revealed' Comparative Advantage », *The Manchester School*, Vol. 33/2, pp. 99-123, <http://dx.doi.org/99-123>.
- Baldwin, R. (2011), « Trade and Industrialisation After Globalisation's 2nd Unbundling: How Building and Joining a Supply Chain are Different and why it Matters », *Working Paper No. 17716*, National Bureau of Economic Research., Cambridge, <http://dx.doi.org/10.3386/w17716>.
- Baldwin, R. (1990), « Hysteresis in trade », *Empirical Economics*, Vol. 15/2, <https://doi.org/10.1007/BF01973449>.
- Bamber, P. et al. (2014), « Connecting local producers in developing countries to regional and global value chains: Update », *OECD Trade Policy Papers*, No. 160, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/5jzb95f18851-en>.
- Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <https://databank.banquemondiale.org/data/source/world-development-indicators> (consulté en mai 2019).
- Banque mondiale (2019b), *World Bank Enterprise Surveys* (base de données), www.enterprisesurveys.org (consulté en février 2019).
- Banque mondiale (2019c), *Exporter Dynamics Database* (base de données), <http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/2545/study-description> (consulté le 25 février 2019).
- Banque mondiale (2019d), *Les bénéficiaires de la parité : Libérons le potentiel de l'entrepreneuriat féminin en Afrique*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/31421>.
- Banque mondiale (2018a), *Bangladesh Policy Notes: The Rise of Special Economic Zones in Bangladesh*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30555>.
- Banque mondiale (2018b), *Doing Business 2019: Trading Across Borders*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://www.doingbusiness.org/en/data/exploretopics/trading-across-borders>
- Banque mondiale (2017a), *Global Investment Competitiveness Report 2017/2018: Foreign Investor Perspectives and Policy Implications*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/28493/9781464811753.pdf>.
- Banque mondiale (2017b), *Tech Start-up Ecosystem in Dar es Salaam: Findings and Recommendations*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28113>.
- Banque mondiale (2016), *Implementation Completion and Results Report on a Credit in the Amount of SDR 3.3 Million to the Republic of Rwanda for a Governance for Competitiveness Technical Assistance Project*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/106491478270163243/pdf/Rwanda-ICR-Final-P127105-11012016.pdf>.
- Banque mondiale (2012), *Reshaping Economic Geography of East Africa: From Regional to Global Integration*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/11930>.
- Banque mondiale/LinkedIn Corporation (2019), *World Bank Group – LinkedIn Digital Data for Development, Jobs, Skills and Migration Trends* (base de données), <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/world-bank-group-linkedin-dashboard-dataset> (consulté en février 2019).
- BBC (2010), « Ethiopia Commodity Exchange hopes to improve food security », www.bbc.com/news/av/business-11346643/ethiopia-commodity-exchange-hopes-to-improve-food-security (consulté le 23 mai 2019).
- Benner, M. (2012), « Cluster Policy as a Development Strategy: Case Studies from the Middle East and North Africa », *Working Paper Series in Economics*, No. 255, www.leuphana.de/institute/ivwl/publikationen/working-papers.html.
- Besedeš, T. (2008), « A Search Cost Perspective on Formation and Duration of Trade », *Review of International Economics*, Vol. 16/5, pp. 835-849, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9396.2008.00752>.

- BID (2018), *Connecting the Dots: A Road Map for Better Integration in Latin America and the Caribbean*, Banque interaméricaine de développement, Washington, DC, <http://dx.doi.org/10.18235/0001132>.
- Bizimungu, J. (2018), « Commodities exchange sees Rwandan farmers earn more », *The New Times*, www.newtimes.co.rw/business/commodities-exchange-sees-rwandan-farmers-earn-more.
- Bloom, N. et al. (2016), « International data on measuring management practices », *American Economic Review*, Vol. 106/5, pp. 152-156, <http://dx.doi.org/10.1257/aer.p20161058>.
- Bloom, N. et J. Van Reenen (2010), « Why do management practices differ across firms and countries? », *Journal of Economic Perspectives*, Vol. 24, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.1533440>.
- Borras, M., D. Ernst et S. Haggard (2000), « International Production Networks in Asia: Rivalry or Riches? », Routledge, Londres, <https://pdfs.semanticscholar.org/7b54/b337b1d4040b8d69d1f694823059ee3d2124.pdf>.
- Buba, J. et al. (2016), *An Assessment of the Investment Climate in Nigeria: The Challenges of Nigeria's Private Sector*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/25767/ACS15736-WP-v1-P147940-PUBLIC-NigeriaICAAugustCLEAN.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- Buys, P., U. Deichmann et D. Wheeler (2006), *Road Network Upgrading and Overland Trade Expansion in Sub-Saharan Africa*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/9256/wps4097.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- Cadot, O. et al. (2018), *Reforming Non-Tariff Measures: From Evidence to Policy Advice*, Banque mondiale, <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1138-8>.
- Cadot, O. et al. (2013), « Success and failure of African exporters », *Journal of Development Economics*, Vol. 101, pp.284-296, <https://doi.org/10.1016/j.jdevco.2012.12.004>.
- Capital Economics (2018), « Africa: Lack of manufacturing will hold back growth », *Capital Economics*, Londres, www.capitaleconomics.com.
- Castellano, A. et al. (2015), *Brighter Africa: The Growth Potential of the Sub-Saharan Electricity Sector*, McKinsey, www.icafrica.org/fileadmin/documents/Knowledge/Energy/McKensey-Brighter-Africa-The-growth-potential-of-the-sub-Saharan-electricity-sector.pdf.
- Cattaneo, O., G. Gereffi et C. Staritz (2010), « Global Value Chains in a Post-crisis World: A Development Perspective », Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2509>.
- CCI (2018), « Rwandan businesses eye e-commerce success », Centre du commerce international, Genève, www.intracen.org/news/Rwandan-businesses-eye-e-commerce-success/ (consulté le 14 février 2019).
- CEA (n.d.), « Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine », adaptation du Traité instituant la Communauté économique africaine (juin 1991) par la Communauté économique pour l'Afrique, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, www.uneca.org/fr/oria/pages/principes-et-piliers-de-l%E2%80%99int%C3%A9gration-r%C3%A9gionale (consulté le 18 novembre 2018).
- CFF (2018), *The Missing Middles: Segmenting Enterprises to Better Understand Their Financial Needs*, Collaborative for Frontier Finance, www.dalberg.com/system/files/2018-11/Missing_Middles_CFF_Report.pdf.
- Chang, H. (2010), « Hamlet without the Prince of Denmark: How development has disappeared from today's 'development' discourse », in Khan, S. et J. Christiansen (dir. pub.), *Towards New Developmentalism: Market as Means rather than Master*, Routledge, Londres, <http://hajoonchang.net/wp-content/uploads/2012/01/HamletwithoutthePrinceofDenmark-revised.pdf>.
- CIIP/Banque mondiale (2013), *Competitiveness and Job Creation Pilot in Ethiopia: Creating Supply Chain Linkages Between Buyers and Suppliers*, Competitive Industries and Innovation Program et Banque mondiale, www.theciip.org/sites/ciip/files/Competitiveness%20and%20Job%20Creation%20in%20Ethiopia.pdf.
- Cirera, X. et W. Maloney (2017), *The Innovation Paradox: Developing-Country Capabilities and the Unrealized Promise of Technological Catch-Up*, Banque mondiale, Washington, DC, http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-1160-9_ch1.
- Cirera, X. et S. Muzi (2016), *Measuring firm-level innovation using short questionnaires: evidence from an experiment (English)*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://dx.doi.org/10.1596/1813-9450-7696>.
- CNUCED (2018), *Review of Maritime Transport 2018*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/rmt2018_en.pdf.
- CNUCED (2017), *Integrating SMEs into Value Chains Can Boost Development*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, <https://unctad.org/en/pages/newsdetails.aspx?OriginalVersionID=1550>.

- Collon, L. et T. Dème (2018), « 2018 was a monumental year for African tech start-ups, with US\$ 1.163 Billion raised in equity funding, a 108% YoY Growth », Partech, https://partechpartners.com/documents/6/2019.03.22 - Africa Tech Startups raises 1.163B in 2018 Partech-Report_nQIOkE7.pdf.
- Conference Board (2019), Total Economy (base de données), www.conference-board.org/data/economydatabase/ (consulté en mai 2019).
- Coulibaly, S. (2017), *Differentiated Impact of AGOA and EBA on West African Countries*, agoa.info/images/documents/15376/differentiated-impact-of-agoa-csae2018-795.pdf.
- Coulibaly, B., D. Gandhi et L. Senbet (2019), « Is sub-Saharan Africa facing another systemic sovereign debt crisis? » Policy brief Africa Growth Initiative, Brookings Institution, Washington, DC, www.brookings.edu/wp-content/uploads/2019/04/africa_sovereign_debt_sustainability.pdf.
- Crunchbase (2019), *Crunchbase Pro* (base de données), www.crunchbase.com/search-home (consulté le 13 mars 2019).
- CUA (à paraître), *Mobilisation of Domestic Resources: Fighting against Corruption and Illicit Financial Flows*, <https://au.int/documents/74>.
- CUA (2019), *Rapport annuel sur les activités de l'union et de ses organes*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, <https://au.int/fr/auc-chairperson-reports>.
- CUA (2018), *The 2017 Progress Report to the Assembly: Highlights on Intra-African Trade for Agriculture Commodities and Services: Risks and Opportunities*, Commission de l'Union africaine, https://au.int/sites/default/files/documents/33005-doc-br_report_to_au_summit_draft_stc_eng.pdf.
- CUA/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : Croissance, emploi et inégalités*, Éditions OCDE, Paris/Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, <https://doi.org/10.1787/9789264302525-fr>.
- Davies, E. et A. Kerr (2018), « Firm survival and change in Ghana, 2003-2013 », *Journal of African Economies*, Vol. 27/2, pp. 149-171, <http://dx.doi.org/10.1093/JAE/EJX023>.
- De Loecker, J. (2003), « Do Exports Generate Higher Productivity? Evidence from Slovenia », *LICOS Discussion Paper*, No 151, LICOS Centre for Transition Economics, <http://hdl.handle.net/10419/74870>.
- De Loecker, J. (2013), « Detecting learning by exporting », *American Economic Journal: Microeconomics*, Vol. 5/3, pp. 1-21, <http://dx.doi.org/10.1257/mic.5.3.1>.
- De Rochambeau, G. (2017), *Monitoring and Intrinsic Motivation: Evidence from Liberia's Trucking Firms*, www.theigc.org/wp-content/uploads/2018/07/Rochambeau-2017-Working-Paper.pdf.
- De Vries, G. et M. Timmer (2015), « Structural Transformation in Africa: Static Gains, Dynamic Losses », *Journal of Development Studies*, Vol. 51/6, pp. 674-688.
- Dean, J., Fung K.-C. et Wang Zhi (2007), « Measuring the Vertical Specialization in Chinese Trade », *Working Paper No. 2007-01-A*, Office of Economics Working Paper, United States International Trade Commission, <https://www.usitc.gov/publications/332/ec200701a.pdf>.
- DEPF (2019), *Tableau de bord sectoriel de l'économie marocaine*, ministère de l'Économie et des finances, Rabat, https://www.finances.gov.ma/Docs/depf/2019/Tableau_de_bord_sectoriel_janvier%202019.pdf.
- Donahue, R., J. Parilla et B. McDearman (2018), *Rethinking cluster initiatives*, The Metropolitan Policy Program at Brookings, Washington, DC, www.brookings.edu/wp-content/uploads/2018/07/201807-Brookings-Metro_Rethinking-Clusters-Initiatives_Full-report-final.pdf.
- Dosi, G., R. Nelson et S. Winter (2000), « The Nature and Dynamics of Organizational Capabilities », Oxford University Press, Oxford, <http://dx.doi.org/10.1093/0199248540.001.0001>.
- Dunning, J.-H. et S.-M. Lundan (2008), *Multinational Enterprises and the Global Economy*, deuxième édition, Edward Edgar Publishing, Cheltenham.
- Dynamar (2018), *West Africa Container Trades*, www.dynamar.com/publications/207.
- EAX (s.d.), « About us », *East African Exchange*, Kigali, www.ea-africaexchange.com/pages/about-us (consulté le 5 avril 2019).
- Escaith, H., N. Lindeberg et S. Miroudot (2010), « International Supply Chains and Trade Elasticity in Times of Global Crisis », *ERSD-2010-08*, Organisation mondiale du commerce, Genève, www.wto.org/english/res_e/reser_e/ersd201008_e.pdf.

- Esiara, K. (2016), « East Africa Exchange seeks deal with Kigali to boost liquidity », *The East African*, www.theeastafrican.co.ke/business/East-Africa-Exchange-seeks-deal-with-Kigali-to-boost-liquidity/2560-3493760-ea6dcnz/index.html.
- Farole, T. (2011), *Special Economic Zones in Africa: Comparing Performance and Learning from Global Experience Trade*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/2268/600590PUB0ID181onomic09780821386385.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- fDi Markets (2018), fDi Markets (base de données) www.fdimarkets.com (consulté en mars 2019).
- FEM (2018), *Global Competitiveness Report*, Forum économique mondial, Genève, <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2018/>
- FEM (2017), *The Future of Jobs and Skills in Africa: Preparing the Region for the Fourth Industrial Revolution Executive Briefing*, Forum économique mondial, Genève, <https://fr.weforum.org/reports/the-future-of-jobs-and-skills-in-africa-preparing-the-region-for-the-fourth-industrial-revolution>.
- Fernandes, A., E. Ferro et J. Wilson (2017), « Product standards and firms' export decisions », *The World Bank Economic Review*, <http://dx.doi.org/10.1093/wber/lhw071>.
- Fernandes, A. et al. (2018), *Are Trade Preferences a Panacea? AGOA and African Exports*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://doi.org/10.1596/1813-9450-8753>
- Fessehaie, J. et Z. Rustomjee (2018), « Resource-based industrialisation in Southern Africa: Domestic policies, corporate strategies and regional dynamics », *Development Southern Africa*, Vol. 35/3, pp. 404-418, <http://dx.doi.org/10.1080/0376835X.2018.1464901>.
- FIDA (s.d.), *Support to Farmers Organizations in Africa Programme (SFOAP) - Main Phase 2013-2017*, Fonds international de développement agricole, www.ifad.org/en/web/knowledge/publication/asset/39397686.
- Fikru, M. (2014), « Firm level determinants of international certification:evidence from Ethiopia », *World Development*, Vol. 64, pp. 286-297, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2014.06.016>.
- FMI (2019a), *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2019 (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2019/01/weodata/index.aspx (consulté le 23 mai 2019).
- FMI (2019b), *Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, Reprise dans un contexte de grande incertitude*, Fonds monétaire international, Washington, DC., avril, www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2019/04/01/sreo0419.
- FMI (2018), *Perspectives économiques régionales : Les flux de capitaux et l'avenir de l'emploi*, Fonds monétaire international, Washington, DC, octobre, www.imf.org/fr/Publications/REO/SSA/Issues/2018/09/20/sreo1018.
- Fondation OCP (2018), *Semer le savoir, cultiver l'avenir – Rapport d'activité 2017*, Casablanca, www.ocpfoundation.org/sites/default/files/documents/RA_VA_2017.pdf.
- Gaulier, G. et S. Zignago (2010), « BACI: International database at the product level. The 1994-2007 version », *CEPII Working Paper*, No. 2010-23, Centre d'études prospectives et d'informations internationales, Paris, [www.cepii.fr/PDF_PUB_PUB/2010/wp/2010-23.pdf](http://www.cepii.fr/PDF_PUB/wp/2010/wp2010-23.pdf).
- Gelaw F. (2018), « Impacts of trademarking on export and producer prices in Ethiopian coffee », *International Association of Agricultural Economists 2018 Conference*, Vancouver, <https://ageconsearch.umn.edu/record/277290/>.
- Gereffi, G. (2018), « The Organization of Buyer-Driven Global Commodity Chains: How U.S. Retailers Shape Overseas Production Networks », in *Commodity Chains and Global Capitalism*, <http://dx.doi.org/10.1017/9781108559423.003>.
- Gereffi, G (1999), « International trade and industrial upgrading in the apparel commodity chain », *Journal of International Economics*, Vol 48, No 1, pp. 37-70, [https://doi.org/10.1016/S0022-1996\(98\)00075-0](https://doi.org/10.1016/S0022-1996(98)00075-0).
- Gimenez, C., V. Sierra et J. Rodon (2012), « Sustainable operations: Their impact on the triple bottom line », *International Journal of Production Economics*, Vol. 140/1, pp. 149-159, <http://dx.doi.org/10.1016/j.ijpe.2012.01.035>.
- GIZ (2013), *Gender and Value Chains*, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, Bonn, www.bmz.de.
- Goswami, A., D. Medvedev et E. Olafsen (2018), *High-Growth Firms: Facts, Fiction, and Policy Options for Emerging Economies*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-1368-9>.
- Guasch, J. et al. (2007), *Quality Systems and Standards for a Competitive Edge*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://doi.org/10.1596/978-0-8213-6894-7>.
- Haile, A., A. Volk et T. Reherrmann (2017), « Creating Agricultural Markets: How the Ethiopia Commodity Exchange Connects Farmers and Buyers through Partnership and Technology », *Société financière internationale*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, www.ifc.org/wps/wcm/connect/8e925b5a-94ff-476c-ba03-e5fd4b9c85/EMCompass+Note+37+Ethiopia+Exchange+FINAL+April+27.pdf?MOD=AJPERES.

- Hallward-Driemeier, M. et G. Nayyar (2018), *Trouble in the Making? The Future of Manufacturing-Led Development*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://dx.doi.org/10.1596/978-1-4648-1174-6>.
- Hanson, G.-H. (2001), « Should countries promote foreign direct investment? », *G-24 Discussion Paper Series*, No. 9, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève, <https://unctad.org/en/Docs/pogdsmdpbg24d9.en.pdf>.
- Harrison, A. et A. Rodríguez-Clare (2010), « Trade, foreign investment, and industrial policy for developing countries », in D. Rodrik and M. Rosenzweig (eds.), *Handbook of Development Economics*, Vol. 5, Elsevier, pp. 4039-4214, <https://doi.org/10.1016/B978-0-444-52944-2.00001-X>.
- Hausmann, R., J. Hwang et D. Rodrik (2007), « What you export matters », *Journal of Economic Growth*, Vol. 12(1), pp. 1-25, <http://dx.doi.org/10.1007/s10887-006-9009-4>.
- Hausmann, R. et B. Klinger (2006), « Structural Transformation and Patterns of Comparative Advantage in the Product Space », *KSG Working Paper No. RWPO6-041; CID Working Paper No. 128.*, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.939646>.
- Hausmann, R. et C. Hidalgo (2011), « The network structure of economic output », *Journal of Economic Growth* 16, pp. 309-342, <http://dx.doi.org/10.1007/s10887-011-9071-4>.
- Hausmann, R. et D. Rodrik (2003), « Economic development as self-discovery », *Journal of Development Economics*, Vol. 72/2, pp. 603-633, [http://dx.doi.org/10.1016/S0304-3878\(03\)00124-X](http://dx.doi.org/10.1016/S0304-3878(03)00124-X).
- Heinz, S. et J. O'Connell (2013), « Air transport in Africa: Toward sustainable business models for African airlines », *Journal of Transport Geography*, Vol. 31, pp. 72-83, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jtrangeo.2013.05.004>.
- Hernandez, M. et al. (2017), « Market institutions and price relationships: The case of coffee in the Ethiopian commodity exchange », *American Journal of Agricultural Economics*, Vol. 99/3, pp. 683-704, <http://dx.doi.org/10.1093/ajae/aaw101>.
- Hess, W. et M. Persson (2012), « The duration of trade revisited », *Empirical Economics*, Vol 43, No 3, pp. 1083-1107, <https://doi.org/10.1007/s00181-011-0518-4>.
- Hirschman, A. (1958), *The Strategy of Economic Development*, Yale University press, New Haven.
- Humphrey J. et H. Schmitz (2010), « How does insertion in global value chains affect upgrading in industrial clusters? », *Regional Studies*, Vol. 36/9, pp. 1017-1027, <https://doi.org/10.1080/00343400.22000022198>.
- i4Policy (2018), *Manifeste de la politique d'innovation en Afrique*, Kigali, <https://i4policy.org/wp-content/uploads/2018/05/Manifeste-de-la-Politique-d%E2%80%99Innovation-en-Afrique-v1.2-French-version-25.5.18.pdf>.
- Iacovone, L., V. Ramachandran et M. Schmidt (2013), *Stunted Growth: Why Don't African Firms Create More Jobs?*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/16943/WPS6727.pdf?sequence=1&isAllowed=y>.
- ICTSD (2016), *African Integration: Facing up to Emerging Challenges*, International Centre for Trade and Sustainable Development, Genève, www.ictsd.org/sites/default/files/research/deepening_african_integration-final.pdf.
- IFPRI (2010), *Purpose and Potential for Commodity Exchanges in African Economies*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC, www.ifpri.org/publication/purpose-and-potential-commodity-exchanges-african-economies.
- INSEAD (2019), *The Global Talent Competitiveness Index 2019*, Fontainebleau, www.insead.edu/sites/default/files/assets/dept/globalindices/docs/GTCI-2019-Report.pdf.
- InterVISTAS (2014), *Transforming Intra-African Air Connectivity: The Economic Benefits of Implementing the Yamoussoukro Decision*, www.iata.org/whatwedo/Documents/economics/InterVISTAS_AfricaLiberalisation_FinalReport_July2014.pdf.
- IPEMED (2015), *Le commerce électronique en Afrique : Maroc, Tunisie, Sénégal et Côte d'Ivoire*, Institut de prospective économique du monde méditerranéen, Paris, www.ipemed.coop/adminIpemed/media/fich_article/1460888627_ipemed-commerce-en-afriquebd.pdf.
- ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données), Organisation internationale de normalisation, Genève, <https://www.iso.org/fr/the-iso-survey.html>.
- Jensen, R. et N. Miller (2018), « Market Integration, Demand, and the Growth of Firms: Evidence from a Natural Experiment in India », *American Economic Review*, Vol. 108, pp. 3583-3625, www.nber.org/papers/w24693.
- KIPPRA (2017), *Kenya Economic Report 2017: Sustaining Kenya's Economic Development by Deepening and Expanding Economic Integration in the Region*, Kenya Institute for Public Policy Research and Analysis, Nairobi, <http://kippra.or.ke/wp-content/uploads/2017/05/KER-2017-Popular-Version-1.pdf>.
- Konishi, Y. et al. (2015), *Kenya Apparel and Textile Industry: Diagnosis, Strategy and Action Plan*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/441761468000939834/Kenya-apparel-and-textile-industry-diagnosis-strategy-and-action-plan>.

- Lall, S. (2000), « The Technological Structure and Performance of Developing Country Manufactured Exports, 1985-1998 », *QEH Working Paper Series*, No. 44, Queen Elizabeth House, University of Oxford, <https://doi.org/10.1080/713688318>.
- Lall, S. (1992), « Technological Capabilities and Industrialization », *World Development*, Vol.20, No. 2, pp. 165-186, [http://dx.doi.org/10.1016/0305-750X\(92\)90097-F](http://dx.doi.org/10.1016/0305-750X(92)90097-F).
- Lesser, C. et E. Moisé-Leeman (2009), « Informal Cross-Border Trade and Trade Facilitation Reform in Sub-Saharan Africa », *OECD Trade Policy Papers*, No. 86, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/225770164564>.
- Leung, L. (2014), « Eroded coffee traceability and its impact on export coffee prices for Ethiopia », *Development Discussion Papers*, No. 2014-04, JDI Executive Programs, https://cri-world.com/publications/qed_dp_249.pdf.
- Lin, J. et C. Monga (2010), « Growth Identification and Facilitation The Role of the State in the Dynamics of Structural Change », *Policy Research Working Papers*, <https://doi.org/10.1596/1813-9450-5313>.
- Lowder, S., J. Skoet et T. Raney (2016), « The Number, Size, and Distribution of Farms, Smallholder Farms, and Family Farms Worldwide », *World Development*, Vol. 87, pp. 16-29, <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.10.041>.
- Martin, K. et D. Rafiq (2003), « Went for Cost, Stayed for Quality?: Moving the Back Office to India », *Berkeley Roundtable on the International Economy*, UC Berkeley, <http://escholarship.org/uc/item/0b7764tt>.
- Maur, J. et B. Shepherd (2015), *Connecting Food Staples and Input Markets in West Africa: A Regional Trade Agenda for ECOWAS Countries*, Banque mondiale, Washington DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2199>.
- McKinsey (2018), *Outperformers: High-Growth Emerging Economies and the Companies that Propel Them*, www.mckinsey.com/mgi.
- McMillan, M., R. Dani et Í. Verduzco-Gallo (2014), « Globalization, Structural Change, and Productivity Growth, with an Update on Africa », *World Development*, Vol. 63, pp. 11-32, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.10.012>.
- Meyer, G. (2017), « L'insertion des ports africains dans les flux mondiaux : atouts et faiblesses », *Secteur privé et développement*, No 26, www.proparco.fr/fr/le-secteur-portuaire-en-afrique-plein-cap-sur-le-developpement.
- Ministère du Commerce et de l'industrie du Rwanda (2014), *National Export Strategy II*, Kigali, www.minicom.gov.rw/fileadmin/minicom_publications/Planning_documents/National_Export_Strategy_II.pdf.
- Miroudot, S. et C. Cadestin (2017), « Services in Global Value Chains: From Inputs to Value-Creating Activities », *OECD Trade Policy Papers*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/18166873>.
- Moore, M., W. Pritchard et O.H. Fjeldstad (2018), *Taxing Africa: Coercion, Reform and Development*, Zed Books Ltd., Londres.
- Morris, M. et J. Barnes (2006), *Regional Development and Cluster Management: Lessons from South Africa*, https://open.uct.ac.za/bitstream/item/22614/Morris_Regional_2006.pdf.
- Mulenga, G. (2013), « Developing Economic Corridors in Africa: Rationale for the Participation of the African Development Bank », *Regional Integration Brief*, No. 1, Banque africaine de développement, Tunis, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Regional_Integration_Brief_-_Developing_Economic_Corridors_in_Africa_-_Rationale_for_the_Participation_of_the_AfDB.pdf.
- Muraya, J. (2018), « Generation Kenya delivers another 4,000 youths for Kenya job market », *Capital News*, www.capitalfm.co.ke/news/2018/02/generation-kenya-delivers-another-4000-youths-kenya-job-market/.
- Mwase, N. (2003), « The liberalisation, de-regulation and privatisation of the transport sector in sub-Saharan Africa: Experiences, challenges and opportunities », *Journal of African Economics*, Vol. 12/90002, pp. 153ii-192, http://dx.doi.org/10.1093/jae/12.suppl_2.ii153.
- NCTTCA (2017), *Northern Corridor Transport Observatory Report: Trade and Transport Facilitation*, Autorité de coordination de transit et de transport du corridor nord, http://top.ttcanc.org/download_doc.php?docid=150410290402214866.
- Nelson, R. (2008), « What enables rapid economic progress: What are the needed institutions », *Research Policy*, Vol. 37/1, pp. 1-11, <https://doi.org/10.1016/j.respol.2007.10.008>.
- Nelson, R. et S. Winter (1982), *An evolutionary theory of economic change*, The Belknap press of Harvard University press, Cambridge, MA, et Londres, http://inctpped.ie.ufrj.br/spiderweb/pdf/2/Dosi_1_An_evolutionary-theory-of_economic_change.pdf.

- Newman, C. et al. (2016), « Manufacturing transformation: Comparative studies of industrial development in Africa and emerging Asia », *Oxford Scholarship Online*, <http://dx.doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198776987.001.0001>.
- Newman, C. et al. (2019), « Linked-in by FDI: The Role of Firm-Level Relationships for Knowledge Transfers in Africa and Asia », *Journal of Development Studies*, <https://doi.org/10.1080/00220388.2019.1585813>.
- Ngarachu, A., P. Draper et K. Owino (2017), *Are Private Sustainability Standards Obstacles to, or Enablers of, SME Participation in Value Chains? Insights from South Africa and Kenya*, Global Economic Governance Africa, www.africaportal.org/publications/are-private-sustainability-standards-obstacles-or-enablers-sme-participation-value-chains-insights-south-africa-and-kenya/.
- Nielsen, H. et A. Spenceley (2011), « The Success of tourism in Rwanda: Gorillas and more », in Chuhan-Pole, P. et A. Manka (dir. pub.), *Yes Africa Can: Success Stories from a Dynamic Continent*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2335>.
- Nimarkoh, J. et al. (2017), *Formalization of Informal Trade in Africa Trends, Experiences and Socio-economic Impacts*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome, www.fao.org/3/a-i7101e.pdf.
- Njeru, E. (2016), *Mutual Recognition Agreement The Process*, www.conference.isk.or.ke/userfiles/EAC%20Professional%20%20Mutual%20Recognition%20Agreement%20.pdf.
- Nsehe, M. (2018), « Tanzania's Titan: Mohammed 'Mo' Dewji », Campden FB, www.campdenfb.com/article/tanzania-s-titan-mohammed-mo-dewji (consulté le 24 mai 2019).
- Nübler, I. (2014), « A theory of capabilities for productive transformation: Learning to catch up », in Salazar-Xirinachs, J.-M., I. Nübler et R. Kozul-Wright (dir. pub.), *Transforming Economies: Making Industrial Policy Work for Growth, Jobs and Development*, Bureau international du travail, Genève, http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_242878.pdf.
- OCDE (2018a), *Enhancing Connectivity through Transport Infrastructure: The Role of Official Development Finance and Private Investment*, The Development Dimension, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264304505-en>.
- OCDE (2018b), *The Changing Nature of International Production: Insights from Trade in Value Added and Related Indicators*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/industry/ind/tiva-2018-flyer.pdf.
- OCDE (2018c), *Trade Facilitation and the Global Economy*, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264277571-en>.
- OCDE (2017a), *Libérer le potentiel des jeunes entrepreneurs dans les pays en développement : De la subsistance à la performance*, Études du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264282094-fr>.
- OCDE (2017b), « Made in Morocco: case study on linking SMEs to the world of e-commerce », 2017 Aid for Trade – Case Study Template, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/aidfortrade/casestories/casestories-2017/CS-32-Made-in-Morocco-case-study-on-linking-SMEs-to-the-world-of-e-commerce.pdf.
- OCDE (2015), *The Future of Productivity*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264248533-en>.
- OCDE (2013), *Perspectives du développement mondial 2013 : Les politiques industrielles dans un monde en mutation*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/persp_glob_dev-2013-fr.
- OCDE/ATAF/CUA (2018), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 2018*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264305885-en-fr>.
- OCDE-CAD (2018a), *Statistiques sur le développement international (base de données)*, <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm> (consulté en mai 2019).
- OCDE-CAD (2018b), *Aide programmable par pays (base de données)*, <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/app.htm> (consulté en mai 2019).
- OCDE/CGLU (2016), *Subnational Governments Around the World: Structure and Finance*, OCDE/United Cities and Local Government, www.oecd.org/regional/regional-policy/Subnational-Governments-Around-the-World-%20Part-I.pdf.
- OCDE/CSAO (2019), *Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2466d2f7-fr>.
- OCDE/Eurostat (2018), *Oslo Manual 2018: Guidelines for Collecting, Reporting and Using Data on Innovation*, 4th Edition, Mesurer les activités scientifiques, technologiques et d'innovation, Éditions OCDE, Paris/Eurostat, Luxembourg, <https://doi.org/10.1787/9789264304604-en>.
- OCDE/FMI (2018), *Update on Tax Certainty: IMF/OECD Report for the G20 Finance Ministers and Central Bank Governors*, Paris, www.oecd.org/ctp/tax-policy/tax-certainty-update-oecd-imf-report-g20-finance-ministers-july-2018.pdf.

- OCDE/OIT (2019), *Tackling Vulnerability in the Informal Economy*, Etudes du Centre de développement, Éditions OCDE, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/939b7bcd-en>.
- OCDE/OMC (2017), *Panorama de l'aide pour le commerce 2017: Promouvoir le commerce, l'inclusion et la connectivité pour un développement durable*, Organisation mondiale du commerce, Genève/Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264311121-fr>.
- OCDE/OMC (2015), *Panorama de l'aide pour le commerce 2015 : Réduire les coûts du commerce pour une croissance durable et inclusive*, Organisation mondiale du commerce, Genève/Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/aid_glance-2015-fr.
- OCDE/OMC (2011), *Panorama de l'aide pour le commerce 2011 : Montrer les résultats*, Organisation mondiale du commerce, Genève/Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/aid_glance-2011-fr.
- OCDE/ONU (2018), *Production Transformation Policy Review of Chile: Reaping the Benefits of New Frontiers*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264288379-en>.
- OCDE/SWAC (2019), *Femmes et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/2466d2f7-fr>.
- ODI (2016), *Regional Infrastructure for Trade Facilitation: Impact on Growth and Poverty Reduction*, Overseas Development Institute, Londres, www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/10295.pdf.
- OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données), Organisation internationale du travail, Genève, www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics/lang--fr/index.htm (consulté en mai 2019).
- OMC (2018), *Report to the TPRB from the Director-General on Trade Related Developments: Mid-October 2017 to Mid-May 2018*, Organisation Mondiale du Commerce, Genève, <https://doi.org/10.30875/93f100c2-en>.
- OMC (2015), *Accélérer le commerce : avantages et défis de la mise en œuvre de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, Rapport sur le commerce mondial 2015*, Organisation mondiale du commerce, Genève, <https://doi.org/10.30875/9c062cd7-fr>.
- OMPI (2010), « La guerre du café : l'Éthiopie et l'histoire de Starbucks », Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, Genève, www.wipo.int/ipadvantage/fr/details.jsp?id=2621 (consulté le 23 mai 2019).
- ONU-Habitat (2014), *L'Etat des villes africaines : Réinventer la transition urbaine*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, <https://unhabitat.org/books/state-of-african-cities-2014-french-language-version-re-imagining-sustainable-urban-transitions/>.
- ONU-Habitat/IHS-EUR (2018), *L'état des villes africaines 2018 : La géographie de l'investissement africain*, Programme des Nations Unies pour les établissements humains/IHS -Université Erasmus de Rotterdam, <https://unhabitat.org/books/the-state-of-african-cities-2018-the-geography-of-african-investment/>.
- Osnago, A., N. Rocha et M. Ruta (2017), « Do deep trade agreements boost vertical FDI? », *World Bank Economic Review*, Vol. 30, pp. S119-S125, <http://dx.doi.org/10.1093/wber/lhw020>.
- Otsuka, K. et T. Sonobe (2011), *A Cluster-Based Industrial Development Policy for Low-Income Countries*, National Graduate Institute for Policy Studies, Tokyo, www.grips.ac.jp/r-center/wp-content/uploads/11-09.pdf.
- Page, S. et R. Slater (2003), « Small producer participation in global food systems: Policy opportunities and constraints », *Development Policy Review*, Vol. 21/5-6, pp. 641-654, <https://doi.org/10.1111/j.1467-8659.2003.00229.x>.
- Parenti, M. (2018), « Large and small firms in a global market: David vs. Goliath », *Journal of International Economics*, Vol. 110, pp. 103-118, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jinteco.2017.09.001>.
- PIDA (s.d.), *One-Stop-Boarder-Posts (OSBP)*, www.au-pida.org/one-stop-boarder-posts-osbp/.
- PNUD (2018), *Emergence africaine & champions nationaux : Rapport de synthèse des 7 études de cas pays*, Programme des Nations unies pour le développement, Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique, Performances Group, www.africa-emergence2019.com/accueil/index/fr.
- PNUE (2017), *Atlas of Africa Energy Resources*, Programme des Nations unies pour l'environnement, Kenya, www.icafrica.org/fileadmin/documents/Publications/Africa_Energy_Atlas.pdf.
- Primi, A. (2016), *Production Transformation Policy Reviews (PTPRs): A Policy Assessment and Guidance Tool to Improve the Effectiveness of Production Transformation Strategies*, Centre de développement de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, http://www.oecd.org/dev/Session2_PTPR.pdf.
- Productivity Commission (2009), *Review of Mutual Recognition Schemes*, Australian Government Productivity Commission, Canberra, www.pc.gov.au/inquiries/completed/mutual-recognition-schemes-2009/report/mutual-recognition-schemes.pdf.

- Proparco (2016), « Le Transport aérien au coeur des enjeux africains », *Secteur privé et développement*, No 24, Proparco, Paris, https://issuu.com/objectif-developpement/docs/revue_spsd_24_fr/1?e=4503065/36621329.
- Qian, K., V. Mulas et M. Lerner (2018), « Supporting entrepreneurs at the local level: The effect of accelerators and mentors on early-stage firms », *Finance, Competitiveness and Innovation in Focus*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30384>.
- Ralandison, G., E. Milliot et V. Harison (2018a), « Les paradoxes de l'intégration coopérative : une approche fondée sur la sociologie de la traduction », *Revue française de gestion*, Vol. 2018/1, No 270, pp 127-142, <https://doi.org/10.3166/rfg.2017.00168>
- Ralandison, G., E. Milliot et V. Harison (2018b), « De la coopération intégrée à la coévolution intentionnelle : cas des réseaux de producteurs et d'exportateurs de la filière des huiles essentielles à Madagascar », *Finance contrôle stratégie NS-2*, <http://journals.openedition.org/fcs/2401>.
- Rankin, N. (2013), *Exporting and Export Dynamics among South African Firms*, South African Institute of International Affairs, <https://saiia.org.za/research/exporting-and-export-dynamics-among-south-african-firms/>
- Rashid, S. et al. (2010), *Purpose and Potential for Commodity Exchanges in African Economies*, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, Washington, DC, www.ifpri.org/publication/purpose-and-potential-commodity-exchanges-african-economies.
- Rauch, J. et J. Watson (2003), « Starting small in an unfamiliar environment », *International Journal of Industrial Organization*, Vol. 2, No 7, pp.1021-1042, <http://dx.doi.org/10.3386/w7053>.
- Rodriguez-Clare, A. (1996), « Multinationals, linkages, and economic development », *The American Economic Review*, Vol. 86, pp. 852-873, <http://links.jstor.org/sici?sici=0002-8282%2819960...O%3B2-V&origin=repec>.
- Rodrik, D. (2016), « An African growth miracle? », *Journal of African Economies*, Vol. 27/1, pp. 10-27, <http://dx.doi.org/10.1093/jae/ejw027>.
- Ruhl, K. et J. Willis (2017), « New exporter dynamics », *International Economic Review*, Vol. 58/7, pp. 703-726, <http://dx.doi.org/10.1111/iere.12232>.
- SADC (2015), *SADC Industrialization Strategy and Roadmap (2015-2063)*, Communauté de développement de l'Afrique australe, Gaborone, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---africa/---ro-addis_ababa/---ilo-pretoria/documents/meetingdocument/wcms_391013.pdf.
- Schipper, C., H. Vreugdenhil et M. de Jong (2017), « A sustainability assessment of ports and port-city plans: Comparing ambitions with achievements », *Transportation Research Part D: Transport and Environment*, Vol. 57, pp. 84-111, <http://dx.doi.org/10.1016/j.trd.2017.08.017>.
- Schumpeter, J.-A. (1942), *Capitalism, Socialism, and Democracy*, Harper Collins, troisième édition (2008), New York.
- Secrétariat de la CAE (2018), *EAC Operationalizes 13 One Stop Border Posts*, Communauté d'Afrique de l'Est, www.eac.int/press-releases/142-customs/1276-eac-operationalizes-13-one-stop-border-posts (consulté le 14 février 2019).
- Seka Aba, C. (2017), « Des outils juridiques au service du développement des ports africains », *Secteur privé et développement*, No 26, www.proparco.fr/fr/le-secteur-portuaire-en-afrique-plein-cap-sur-le-developpement.
- Sequeira, S. et S. Djankov (2014), « Corruption and Firm Behavior: Evidence from African Ports », *Journal of International Economics*, Vol. 94, No 2, pp.277-294, <https://doi.org/10.1016/j.jinteco.2014.08.010>.
- Shepherd, B. (2017), « Infrastructure, trade facilitation, and network connectivity in sub-Saharan Africa », *Journal of African Trade*, Vol. 3/1-2, pp. 1-22, <http://dx.doi.org/10.1016/j.joat.2017.05.001>.
- Shinyekwa, I. et A. Ntale (2017), *The Role of Economic Infrastructure in Promoting Exports of Manufactured Products: Trade Facilitation and Industrialisation in the EAC*, Economic Policy Research Center, Banque africaine de développement, Abidjan.
- Signé, L. (2018), *African Development, African Transformation: How Institutions Shape Development Strategy*, Cambridge University Press, <http://dx.doi.org/10.1017/9781108575041>.
- Songwe, V. (2016), *Developing Regional Commodity Exchanges in Africa*, Brookings Institution's Ending Rural Hunger Project, https://assets.ctfassets.net/5faekfvmlu40/2pbgnY7Q2g8Y4gCkUWU0U8/4590047e395bee246c8985ba7fc2ad95/Songwe_Commodity_exchanges.pdf.
- Steenbergen, V. et B. Javorcik (2017), « Analysing the impact of the Kigali Special Economic Zone on firm behaviour », International Growth Center, Londres, www.theigc.org/wp-content/uploads/2017/10/Steenbergen-and-Javorcik-working-paper-2017_1.pdf.

- Stirbat, L., R. Record et K. Nghardsaysone (2015), « The experience of survival: Determinants of export survival in Lao PDR », *World Development*, Vol. 76, pp. 82-94, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2015.06.007>.
- Sutton, J. (2012), *Competing in capabilities: the globalization process*, Oxford University Press, <http://eprints.lse.ac.uk/id/eprint/47811>.
- Sutton, J. et D. Olomi (2010), *An Enterprise Map of Tanzania*, International Growth Centre, Londres, www.theigc.org/wp-content/uploads/2012/12/An-Enterprise-Map-of-Tanzania-English.pdf.
- SWIFT (2018), *Africa Payments: Insights into African Transaction Flow*, www.swift.com/africa-payments.
- Swinnen, J., L. Colen et M. Maertens (2013), « Constraints to smallholder participation in high-value agriculture in West Africa », in A. Elbehri (ed.), *Rebuilding West Africa's Food Potential*, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture/Fonds international de développement agricole, www.fao.org/3/i32222e/i32222e09.pdf.
- Taffesse, A. (2019), « The transformation of smallholder crop production in Ethiopia, 1994-2016 », in Cheru, F., C. Cramer et A. Oqubay (dir. pub.), *The Oxford Handbook of the Ethiopian Economy*, Oxford University Press, Oxford.
- Tang, K. (2019), « Lessons from East Asia: Comparing Ethiopia and Vietnam's early-stage special economic zone development », *SAIS-CARI Working Paper*, No 26, Johns Hopkins School of Advanced International Studies, Washington, DC, www.sais-cari.org/s/WP-2019-05-Tang-Ethiopia-and-Vietnam-SEZ.pdf.
- Teal, F. (2016), « Firm Size, Employment and Value-added in African Manufacturing Firms: Why Ghana Needs Its 1 Per Cent », *CSAE Working Paper Series*, Centre for the Study of African Economies, University of Oxford, www.csae.ox.ac.uk/materials/papers/csae-wps-2016-07.pdf.
- Teece, D., G. Pisano et A. Shue (1997), « Dynamic Capabilities and Strategic Management », *Strategic Management Journal*, Vol. 18, No 7, pp. 509-533, <http://links.jstor.org/sici?sici=0143-2095%28199708%2918%3A7%3C509%3ADCASM%3E2.0.CO%3B2-%23>.
- Teravaninthorn, S. et G. Raballand (2009), *Transport Prices and Costs in Africa: A Review of the International Corridors*, Banque mondiale, Washington DC, <http://hdl.handle.net/10986/6610>.
- The Guardian (2012), « How Africa's first commodity exchange revolutionised Ethiopia's economy », www.theguardian.com/global-development/2012/dec/13/africa-commodity-exchange-ethiopia-economy (consulté le 23 mai 2019).
- Tourret, P. et C. Valero (2017), « Le développement de la conteneurisation, symbole de la modernisation des ports africains », *Secteur privé et développement*, No 26, www.proparco.fr/fr/le-secteur-portuaire-en-afrique-plein-cap-sur-le-developpement.
- Udo, Z. et K. Bruce (1995), « Knowledge and the Speed of the Transfer and Imitation of Organizational Capabilities: An Empirical Test », *Organization Science*, Vol 6, No 1, pp. 76-92, <http://dx.doi.org/10.1287/orsc.6.1.76>.
- UNESCO (2019), *Dépenses intérieures brutes de recherche & développement* (base de données), <http://data.uis.unesco.org/index.aspx?queryid=74> (consulté le 16 mars 2019).
- UNSD (2018), *UN Comtrade* (base de données), Division de la statistique des Nations Unies, <https://comtrade.un.org/> (consulté en mai 2019).
- USAID (2019), *Generation Kenya: Fact Sheet*, https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1860/Generation_Kenya_fact_sheet_2019.pdf (consulté le 5 avril 2019).
- Van Andel, T., B. Myren et S. Van Onselen (2012), « Ghana's herbal market », *Journal of Ethnopharmacology*, Vol. 140/2, pp. 368-378, <http://dx.doi.org/10.1016/j.jep.2012.01.028>.
- Woodruff, C. (2018), « Addressing constraints to small and growing businesses », International Growth Center, Londres, www.theigc.org/wp-content/uploads/2018/11/IGC_ANDE-review-paper_final-revised.pdf.



Chapitre 2

Afrique australe : politiques publiques pour la transformation productive

Ce chapitre s'intéresse à la transformation productive en Afrique australe (Afrique du Sud, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie et Zimbabwe). La première section resitue les enjeux de la transformation productive dans le contexte régional et en fonction de l'évolution de la performance industrielle de chaque pays. La deuxième s'attache aux dynamiques de la transformation productive dans la région et aux entraves.

Chacune des trois dernières sections revient sur les politiques publiques nécessaires pour promouvoir la transformation productive dans la région : la première décrit le rôle de la productivité et de la compétitivité dans cette évolution ; la suivante évoque les politiques publiques de promotion des complémentarités régionales ; et la dernière détaille les mesures susceptibles de renforcer la participation aux chaînes de valeur mondiales et régionales. À chaque fois, l'analyse s'accompagne de recommandations politiques et stratégiques.

EFFET RÉGIONAL BENEFICIAIRE

Au cours des 30 dernières années, les économies de l'Afrique australe ont connu une **transformation productive** limitée, avec un recul de la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le produit intérieur brut (PIB) total. La structure de production de la région se caractérise par sa dépendance aux ressources naturelles, une faible valeur ajoutée et un nombre restreint d'exportations complexes. Tout l'enjeu est de parvenir à s'affranchir d'une trajectoire de croissance tributaire des produits de base pour bâtir des économies à valeur ajoutée, à haute intensité de savoir et industrialisées.

Entre 2000 et 2016, les pays d'Afrique australe sont restés bloqués dans l'Indice ONUDI de la performance compétitive de l'industrie, se situant en moyenne au 103^e rang sur les 138 pays couverts – pénalisés notamment par leurs déficits d'infrastructure et une grave pénurie de compétences indispensables pour préserver la compétitivité des secteurs traditionnels et créer de nouvelles chaînes de valeur. La transformation de cette structure productive exige des politiques de renforcement de la **productivité** et de la **compétitivité** qui, en améliorant l'approvisionnement énergétique, en constituant un vivier de compétences et en facilitant l'accès aux financements, permettront de combler les déficits infrastructurels.

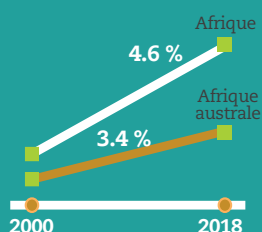
À l'exception de l'Afrique du Sud, aucun des pays de la région ne produit de biens adaptés à la demande de ses voisins. D'où la faiblesse des échanges intrarégionaux mais aussi l'absence de liens et de **complémentarité régionale**. En se dotant de politiques publiques qui renforcent ces complémentarités, l'Afrique australe peut enclencher sa transformation productive. Pour ce faire, elle pourrait mettre en place un mécanisme de financement des **biens publics régionaux** et de promotion des **industries de soutien** au secteur extractif, dans le but de favoriser un perfectionnement industriel et technologique.

À l'échelle mondiale, les pays ayant progressé le plus vite en termes de productivité et de compétitivité industrielles sont ceux qui sont intégrés dans des **chaînes de valeur mondiales (CVM)**. Or, la participation de l'Afrique australe aux CVM reste marginale. Pour remédier à ce problème, la région doit adopter des politiques de renforcement de l'**intégration régionale**, constituer des chaînes de valeur régionales qui profitent de la présence de l'Afrique du Sud dans les CVM et utiliser les multinationales pour permettre aux petites et moyennes entreprises de se positionner dans les CVM.

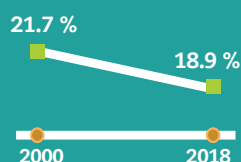
Les politiques publiques pour la transformation productive en Afrique australe

Croissance

Le taux de croissance moyen de l'Afrique australe était inférieur à celui du continent



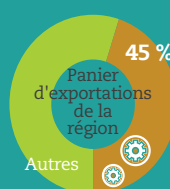
Le poids de la région dans le PIB africain s'est réduit en raison de la faible croissance en Afrique du Sud et en Angola



Industrie manufacturière

La région a amélioré ses capacités à produire et exporter

Les produits manufacturés dominent les exportations de la région



La part des produits manufacturés de moyenne à haute technologie dans les exportations ont augmenté



Commerce



15.4 % des exportations de l'Afrique australe restent sur le continent, contre une moyenne continentale de 9.6 %

Flux de capitaux

Les investissements de portefeuille sont restés la principale source de capitaux extérieurs en Afrique australe



Stratégies régionales pour la transformation productive

La *Stratégie et feuille de route pour l'industrialisation de la SADC (2015-63)* donne la priorité à trois trajectoires de croissance possibles :



L'agro-transformation



L'exploitation des ressources naturelles



Les chaînes de valeur mondiales

Chaînes de valeur régionales à fort potentiel

Automobile 

Agroalimentaire 

Viande 

Minerais 

Textiles et vêtements 

Profil régional de l'Afrique australe

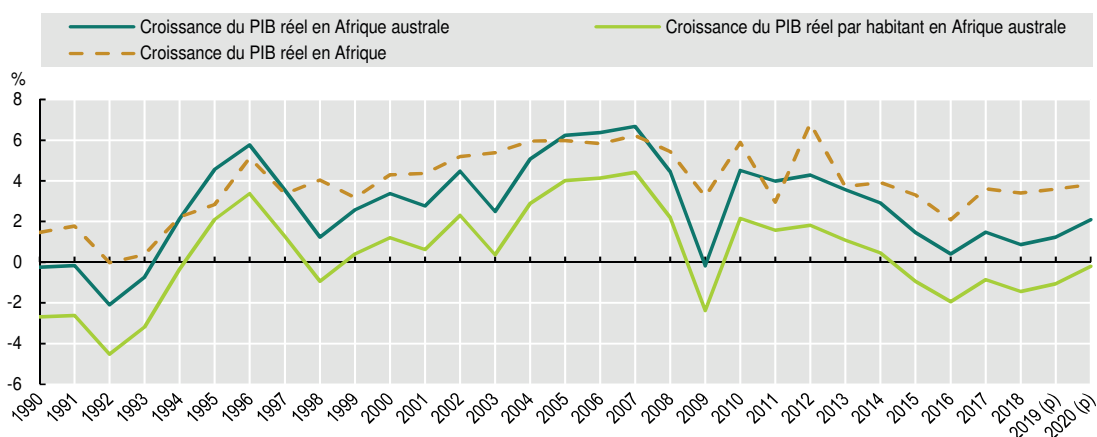
Tableau 2.1. Capacités pour la transformation productive en Afrique australe

		Source	2000	2018	2000	2018	2000	2018
Technologie de production	Employeurs et salariés, en % de l'emploi total	OIT	47.3	45.9	45.9	45.6	45.5	45.4
	Productivité de la main-d'œuvre, en % de la productivité des États-Unis	CB	12.1	12.8	12.3	12.1	11.9	11.5
	Formation brute de capital fixe du secteur privé, en % du produit intérieur brut (PIB)	FMI	13.8	17.6	18.6	17.5	16.2	16.6
	Capacités d'innovation, 0-100 (optimales)	FEM	-	-	-	-	27.3	28.1
Réseau régional	Part des importations intrarégionales de biens intermédiaires dans le total des importations de biens intermédiaires (%)	Comtrade	9.9	13.8	14.2	15.4	13.8	-
	Part des apports intrarégionaux d'IDE en faveur de projets nouveaux dans le total des IDE en faveur de projets nouveaux (%)	fDi Markets	-	3.7	2.4	5.6	7.8	8.3
	Disponibilité de capital-risque, 1-7 (optimale)	FEM	-	2.9	2.9	3.1	2.3	2.2
Capacité à satisfaire la demande	Part dans le total des certifications ISO9001 dans le monde (%)	ISO	75.0	41.1	40.2	39.1	42.0	39.9
	Biens finis ou semi-finis en % du total des exportations de biens de la région	Comtrade	62.7	54.7	64.3	65.5	60.9	-
	Part des importations de biens de consommation dans le total des importations de biens de consommation (%)	Comtrade	23.1	22.2	19.7	20.0	22.9	-

Note : OIT : Organisation internationale du travail ; CB : Conference Board ; FMI : Fonds monétaire international ; FEM : Forum économique mondial ; ISO : Organisation internationale de normalisation.

Sources : Calculs des auteurs d'après Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données) ; fDi Markets (2019), *fDi Markets* (base de données) ; OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données) ; FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données) ; UNSD (2018), *UN Comtrade* (base de données) ; et FEM (2018), *Global Competitiveness Report*.

Graphique 2.1. Dynamiques de croissance en Afrique australe et en Afrique, 1990-2020



Note : (p) = prévisions.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975225>

Tableau 2.2. Apports financiers, recettes fiscales et épargne privée en Afrique australe (milliards USD courants), 2000-17

		Moyenne 2000-04	Moyenne 2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Apports extérieurs	Investissements directs étrangers	5.5	8.9	5.6	8.8	7.3	11.7	16.4	19.0	11.4	3.8
	Privés Investissements de portefeuille	1.5	9.1	14.9	16.4	23.2	14.5	15.1	13.1	9.8	21.0
	Transferts des migrants	1.1	2.0	3.4	4.1	4.3	3.8	3.7	3.7	3.3	3.7
	Publics Aide publique au développement	4.1	6.0	6.6	7.0	7.2	7.8	6.6	6.6	6.3	6.9
Total des apports extérieurs		12.1	25.9	30.6	36.3	42.0	37.8	41.9	42.4	30.9	35.5
Recettes fiscales		44.4	104.4	135.5	164.0	164.2	155.8	148.9	122.8	106.8	125.6
Épargne privée		35.4	76.8	120.8	141.5	143.2	144.9	144.8	119.9	100.9	122.6

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; CAD-OCDE (2018a), *Statistiques en ligne sur le développement international (SDI)* (base de données) ; CAD-OCDE (2018b), *Country Programmable Aid* ; et Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

La transformation productive de l'Afrique australe s'opère lentement

Les grandes économies de l'Afrique australe peinent à surmonter la période de ralentissement économique

Au lendemain de la crise financière mondiale, l'Afrique australe semblait avoir résisté à la tempête, avec les premiers signes d'une reprise. Mais cette dynamique s'est enrayée en 2015. Entre 2000 et 2017, le rythme moyen de la croissance économique de la région (3 %) a été nettement inférieur à celui des autres régions d'Afrique avec, pour résultat, une érosion de la part de l'Afrique australe dans le PIB de l'Afrique, de 21.7 à 18.9 %. Alors que la croissance des poids lourds de la région – l'Afrique du Sud et l'Angola – s'est établie en moyenne en dessous d'un point de pourcentage, le produit régional par habitant de 2017 a été inférieur au niveau de 2014. Parce qu'ils sont moins intégrés dans le système financier international, les pays moins avancés de la région ont été moins affectés par la crise financière mondiale. En outre, en tant qu'importateurs nets de pétrole, la plupart d'entre eux ont bénéficié du repli des cours des carburants et de l'essor du prix des marchandises.

Tableau 2.3. Indicateurs macroéconomiques de l'Afrique australe, 2000-17

	2000-04	2005-09	2010-14	2015-17
PIB par habitant (taux de croissance)	1.35	3.30	3.33	0.05
Dépenses publiques (% du PIB)	30.26	29.68	33.05	33.19
Investissements (% du PIB)	16.61	19.74	20.34	19.85
dont investissements privés	12.72	14.85	15.12	15.23
Exportations (% du PIB)	37.55	40.13	40.18	32.26
Importations (% du PIB)	41.02	46.61	53.75	43.36
Investissements directs étrangers (% du PIB)	4.58	3.19	5.61	5.05
Envois de fonds (% du PIB)	5.29	4.08	3.78	2.76

Note : Les chiffres correspondent à des moyennes pondérées par pays.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

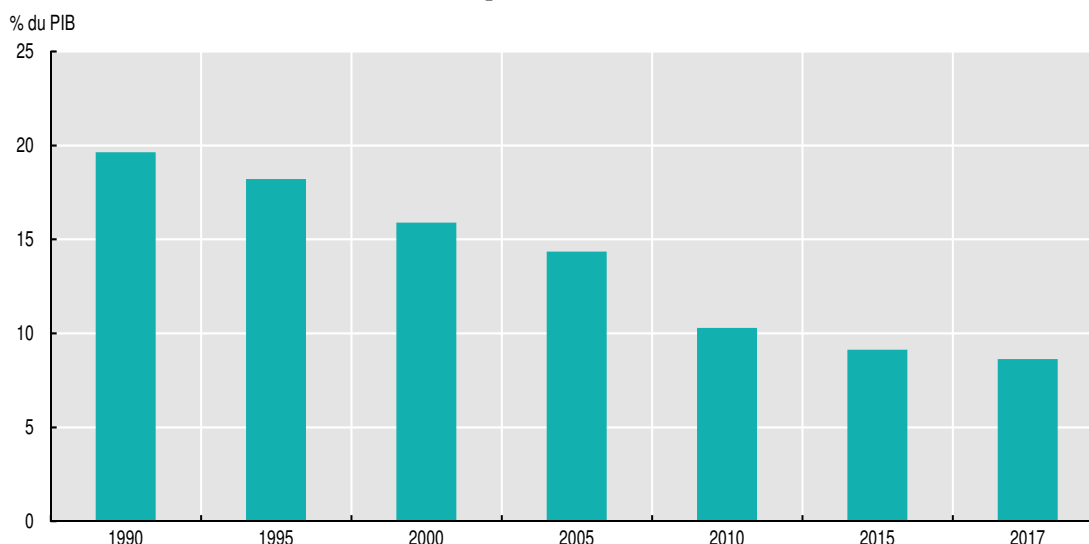
Le ralentissement économique a des répercussions macroéconomiques inattendues sur d'autres secteurs. La part des dépenses publiques, des investissements et des investissements directs étrangers (IDE) dans le PIB stagne depuis 2010. Dans le secteur extérieur, l'Afrique australe connaît une aggravation de son déficit commercial et un alourdissement de sa dette extérieure. Entre 2000 et 2017, le déficit commercial est passé de 3 à 11 % du PIB (tableau 2.3), plombé par une chute de 30 % des exportations. Cette évolution s'explique en grande partie par l'effondrement des cours internationaux du pétrole, qui ont fait chuter les recettes d'exportation de l'Angola de 62 %, de 71 à 27 milliards USD. Sans compter que, depuis dix ans, l'encours de la dette extérieure de l'Afrique australe a doublé, atteignant 246 milliards USD. En cause, les efforts consentis par les pays pour remédier aux déficits d'infrastructure et les critères moins stricts de conditionnalité appliqués par la Chine. L'encours de la dette extérieure de l'Afrique du Sud et de l'Angola est ainsi passé à respectivement 65 et 34 milliards USD. En termes de capacités relatives de remboursement, trois pays ont affiché en 2017 les plus forts niveaux d'endettement extérieur par rapport au PIB : le Mozambique (79 %), le Zimbabwe (63 %) et la Namibie (53.8 %).


La part des industries manufacturières dans le PIB de l'Afrique australe a perdu de son importance relative

Depuis les années 1990, la part moyenne de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB de l'Afrique australe s'est effritée, passant d'environ 20 % à moins de 10 % en 2017 (graphique 2.2). Cela s'explique par une croissance plus lente de la valeur ajoutée manufacturière au niveau régional et national par rapport au taux de croissance de la production dans d'autres secteurs. Malgré le quintuplement du niveau de production industrielle depuis 1990, la part du secteur manufacturier dans la production totale de la région a reculé. Dans la période consécutive à la crise mondiale, une croissance économique moyenne de 3 % et une hausse moyenne du PIB manufacturier de 1.71 % ont fait baisser la part des industries manufacturières dans le PIB régional de 13 à 10 % environ.

D'une manière générale, les services ont été les premiers bénéficiaires de l'effritement de l'importance relative du secteur manufacturier, avec une hausse de leur part dans la production et l'emploi. Cette tendance régionale reflète naturellement l'évolution observée en Afrique du Sud, qui s'efforce de s'affranchir de sa dépendance aux ressources naturelles, notamment dans l'agriculture et le secteur extractif. Depuis les années 1960, la part de la valeur ajoutée du secteur minier dans le PIB sud-africain est passée de 28 à 6 %, tandis que la part des services commerciaux et financiers dans la valeur ajoutée et l'emploi a été multipliée par cinq (CNUCED, 2016). De prime abord, cette évolution structurelle atteste de l'efficacité des plans d'action en appui à la politique industrielle mis en œuvre par le gouvernement. Ces plans ont pour objectif de diversifier l'économie au-delà des activités extractives, en misant sur les secteurs offrant une valeur ajoutée moyenne à forte et intensifs en main-d'œuvre, à l'image de l'agroindustrie, des véhicules à moteur, des textiles et des énergies vertes.

Graphique 2.2. Évolution de la part de la valeur ajoutée manufacturière en Afrique australe, 1990-2017



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975244>

La dépendance à l'égard des ressources naturelles non transformées érode la capacité de l'Afrique australe à diversifier et faire gagner en complexité son secteur industriel. Selon la littérature consacrée à la transformation, la diversité industrielle pourrait

expliquer les écarts de revenu par habitant et de croissance économique entre les pays (Hausmann et al., 2011). Les pays figurant dans le bas du classement de l'Indice de complexité économique (ICE) ont tendance à être spécialisés dans des produits figurant eux aussi en bas du classement de l'Indice de complexité des produits (ICP). De même, les pays du haut du classement ICE sont souvent spécialisés dans des produits complexes. Dominant le bas du classement ICE, l'Afrique australe regroupe certaines des économies les moins complexes du monde (tableau 2.4). Mais l'Afrique du Sud se distingue par son score élevé, grâce à l'éventail de ses exportations de biens relativement sophistiqués et uniquement produits par une poignée d'autres pays aux capacités productives de même degré de diversification. Les autres pays de la région n'exportent qu'une palette limitée de biens produits par d'autres pays (leur panier d'exportations repose donc essentiellement sur quelques produits fabriqués partout).

Tableau 2.4. Complexité économique et complexité des produits en Afrique australe

	Indice de complexité économique	Principal produit d'exportation	Indice de complexité des produits
Lesotho	-	Diamants	-0.972
Eswatini	-	Mélanges de substances odoriférantes	-0.055
Malawi	-1.380	Tabac brut	-1.920
Zambie	-1.270	Cuivre affiné	-1.730
Mozambique	-1.210	Aluminium corroyé	-1.120
Angola	-1.130	Huiles de pétrole	-2.280
Zimbabwe	-1.010	Tabac brut	-1.920
Botswana	-0.802	Diamants	-0.972
Namibie	-0.435	Diamants	-0.972
Afrique du Sud	-0.181	Or	-2.080

Note : Les deux indices peuvent présenter des valeurs positives ou négatives. Un Indice de complexité économique négatif signifie qu'un pays produit des biens courants faciles à produire. Un Indice de complexité des produits négatifs traduit un faible niveau de transformation ou de valeur ajoutée.

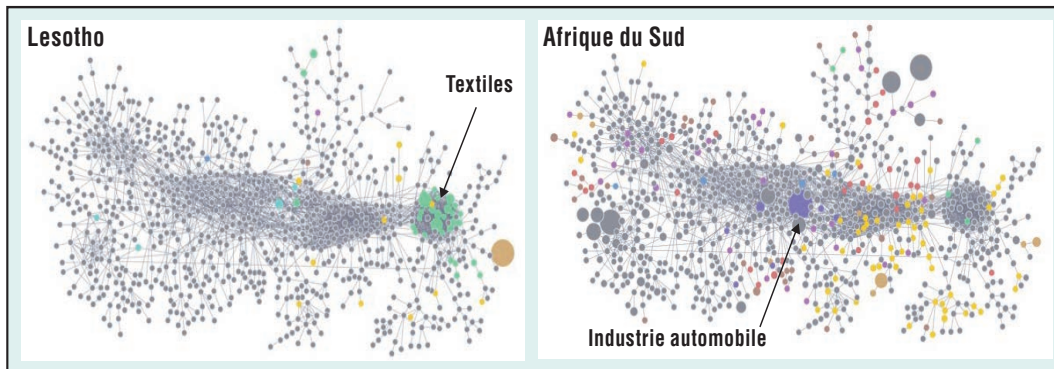
Source : Harvard University (2019), *Atlas of Economic Complexity* (base de données).

La transformation productive ne sera pas homogène

L'Afrique australe va avoir du mal à redéployer la panoplie de ses capacités productives acquises pour produire d'autres biens. La région a encore de gros progrès à faire pour accéder à des produits de base plus sophistiqués et intrinsèquement liés. Un graphique représentant le maillage entre tous les biens exportés dans le monde (ou « espace des biens ») en témoigne. Les pays font preuve d'une homogénéité manifeste, signe de leur dépendance à l'égard de quelques produits extractifs non transformés ou produits primaires qui se situent à la périphérie de l'espace mondial des biens. Ils n'ont que peu de connexions avec le reste des produits en termes de besoins de capacités communes.

Le Lesotho et l'Afrique du Sud se distinguent du lot : les deux ont développé des capacités dans des produits proches du noyau de certains réseaux mondiaux. En plus d'avoir élargi sa gamme de produits d'exportation présentant un avantage comparatif révélé, le Lesotho a développé des capacités dans la confection et les produits connexes en laine et en coton, proches du cœur du réseau mondial (graphique 2.3). Cette évolution s'explique en partie par l'attractivité du pays comme pôle d'exportation des textiles vers les États-Unis, grâce notamment aux investissements d'entreprises étrangères puisque le pays bénéficie des dispositions de la Loi sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA) (encadré 2.5). Alors que quatre des cinq premiers produits dans son panier d'exportations sont liés au secteur extractif et se situent en périphérie du réseau, l'Afrique du Sud a su développer des industries proches du noyau, comme l'automobile et les secteurs connexes, en plein essor. Cette évolution atteste des capacités liées à d'autres produits sophistiqués.

Graphique 2.3. Espace des produits du Lesotho et de l'Afrique du Sud



Source : Harvard University (2019), *Atlas of Economic Complexity* (base de données).

Dans un avenir proche, les capacités productives de la région ne permettront vraisemblablement pas une conversion vers des biens plus complexes. Pour bon nombre d'entreprises de pays en développement, accéder pour la première fois aux marchés d'exportation est un défi de taille, car cela requiert de pouvoir mobiliser de nouvelles compétences et de nouveaux savoirs (Humphrey, 2004). Sur les diagrammes de faisabilité pour l'Afrique australe, la distribution des biens sur l'axe complexité/distance suit une courbe ascendante caractéristique – signe que plus les biens gagnent en complexité, plus la distance augmente entre les biens actuels et les capacités nécessaires pour produire des biens plus complexes. La simplicité des biens produits peut refléter le manque de profondeur de la base de connaissances et l'absence de compétences et d'infrastructures pour assurer la montée en gamme vers des produits plus sophistiqués.

L'harmonisation des politiques industrielles est récente

Le poids des politiques industrielles de type structuraliste ou néoclassique a varié au fil du temps dans les pays d'Afrique australe. L'encadré 2.1 revient sur l'évolution de la politique industrielle dans la région et met en évidence le caractère assez inédit d'une politique régionale d'industrialisation harmonisée, qui n'a pas encore été testée.

Encadré 2.1. La politique industrielle en Afrique australe

Au début de la période qui a suivi l'indépendance, les politiques industrielles de la région vont pour l'essentiel embrasser les préceptes de l'école structuraliste, ancrés dans l'idéal d'une administration (*stewardship*) de l'économie par l'État. Conformément à l'argument de l'industrie naissante, des politiques commerciales de substitution des importations visant à stimuler l'activité nationale viennent les renforcer. Les gouvernements jouent un rôle économique direct, en tant que producteurs, à travers la détention d'entreprises dans des secteurs ou des filières clés (cf. la nationalisation des mines de cuivre en Zambie).

Avec la survenue des programmes d'ajustement structurel, la politique industrielle des années 1980-2000 est dominée par des politiques fondées sur l'orthodoxie néoclassique, convertie aux vertus de la libéralisation des marchés et du juste prix. Mais la libéralisation de l'accès aux marchés, le change et les marchés financiers vont précipiter une désindustrialisation en cascade dans toute la région, les firmes locales ne pouvant pas rivaliser avec l'afflux d'importations bon marché.

Encadré 2.1. La politique industrielle en Afrique australe (cont.)

Depuis les années 1990, la politique industrielle est envisagée dans le contexte de l'intégration régionale. Un certain nombre de protocoles et d'instruments promeuvent l'intégration régionale et l'industrialisation de l'Afrique australe, à l'instar du traité de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), du plan de développement stratégique indicatif régional (RISDP) et du protocole de la SADC sur le commerce.

Le RISDP appelle également à des politiques volontaires d'industrialisation s'attachant à promouvoir les liens industriels et à exploiter plus efficacement les ressources régionales par un accroissement de la valeur ajoutée. En 2008, dans le cadre de l'Union africaine (UA), les membres de la SADC adoptent le plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

Plus récemment, la *Stratégie et feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-63)* (SADC, 2015) repositionne l'industrialisation comme pivot des efforts de développement de la région. Elle est « ancrée sur trois piliers stratégiques [soi-disant] indépendants et se renforçant mutuellement – l'industrialisation, comme champion de la transformation économique ; le renforcement de la compétitivité ; et l'approfondissement de l'intégration régionale. Elle définit trois trajectoires de croissance possibles : l'agro-transformation ; la valorisation des minéraux et des processus de traitement en aval ; et des chaînes de valeur tirées par l'industrie et les services » (Tralac, 2017). Plusieurs enjeux devront être pris en compte pour sa mise en œuvre :

- **Financements** – comment mobiliser des ressources sachant que, au vu des prévisions pour la période 2015-30, les investissements devront être considérablement accrus, pour atteindre 41.3 % du PIB (contre 23 % en 2014). Aux taux d'épargne actuels, le besoin de financement s'établira à 18.2 % du PIB.
- **Processus de découverte de l'industrie** – comment identifier, collaborer avec et soutenir les acteurs industriels et les investisseurs afin d'assurer une diversification dans des activités à forte valeur ajoutée.
- **Analyse des chaînes de valeur** – comment les décideurs dans les entreprises et au sein du gouvernement peuvent identifier et privilégier des points d'entrée dans les chaînes de valeur et comment ces derniers peuvent-ils être partagés au sein des chaînes de valeur régionales. Cela inclut également la recherche d'un consensus entre États membres pour déterminer les fonctions politiques prioritaires et le champ couvert.
- **Cadre institutionnel** – comment coordonner les initiatives des secteurs public et privé pour démanteler les entraves infrastructurelles, institutionnelles et financières à l'essor des chaînes de valeur.

L'Afrique australe doit améliorer sa productivité et sa compétitivité

Les produits manufacturés dominent les exportations de l'Afrique australe, représentant en moyenne 40 % du total (CNUCED, 2018). Pourtant, entre 2000 et 2016, les pays d'Afrique australe ont stagné dans l'Indice de la performance compétitive de l'industrie (CIP), se situant en moyenne entre les rangs 102 et 104 sur 138 pays. Une décomposition de l'indice CIP fait apparaître des relations complexes et contradictoires entre trois grandes dynamiques : la productivité, le changement structurel et la compétitivité. Depuis 2000, la capacité de la région à produire et exporter s'est améliorée, comme en témoigne la hausse de la valeur ajoutée manufacturière par habitant et des exportations de biens manufacturés. En 2016, la part des marchandises de l'Afrique australe produites avec

des technologies moyennes à hautes représentait à peine 11.96 % de la valeur ajoutée manufacturière de la région et 25.90 % des exportations de biens manufacturés (ONUDI, 2018) (tableau 2.5).

L'industrie de l'Afrique australe est devenue moins compétitive à l'échelle mondiale. Cette érosion s'explique par un impact moindre de la région dans la production et le commerce mondiaux, signe que la production industrielle augmente plus vite dans les autres régions du monde. Plombée par la vague de désindustrialisation qui a touché le triangle du Vaal, l'Afrique du Sud – moteur économique de la région – est restée bloquée dans la tranche moyenne supérieure de l'Indice CIP. Seuls trois autres pays ont progressé dans l'indice (l'Angola, le Malawi et le Mozambique), mais toujours dans le quintile inférieur.

Tableau 2.5. Performance compétitive de l'industrie en Afrique australe, 2000-16

Composante	Indicateur	2000	2016
Capacité de production et d'exportation	Valeur ajoutée manufacturière par habitant (USD)	323.88	431.29
	Exportations de biens manufacturés par habitant (USD)	367.37	639.13
Perfectionnement et renforcement technologique	Part des activités faisant appel à des technologies moyennes à hautes dans la valeur ajoutée manufacturière de la région (%)	9.90	11.96
	Part de la valeur ajoutée manufacturière des activités faisant appel à des technologies moyennes à hautes dans les exportations de la région (%)	15.07	25.90
	Part de la valeur ajoutée manufacturière dans la production totale de la région (%)	12.68	11.89
	Part de la région dans les échanges mondiaux de biens manufacturés (%)	0.49	0.55
Impact sur la production et les échanges mondiaux	Part de l'Afrique australe dans la valeur ajoutée manufacturière mondiale (%)	0.60	0.56
	Part des exportations de biens manufacturés (%)	48.10	45.73

Source : ONUDI (2018), *Competitive Industrial Performance Index* (base de données).

L'extension de l'accès aux infrastructures sera décisive

L'Afrique australe doit optimiser ses corridors de développement et s'en servir pour désenclaver les zones rurales. Bien qu'absents du groupe de tête des 75 pays distingués pour la qualité des infrastructures constituant l'ossature de la logistique à bas coût, les pays d'Afrique australe s'en sortent mieux que leurs homologues pour la qualité de leurs infrastructures routières (tableau 2.6). La région a investi dans des liaisons interrégionales, à l'image du corridor trans-Kalahari, qui relie Walvis Bay et Windhoek, en Namibie centrale, à Johannesburg et Pretoria en passant par le Botswana. Les petits pays ont su tirer parti de leur situation stratégique pour organiser leur activité économique principale le long des grands corridors, comme celui de Mbabane-Manzini en Eswatini. La connectivité entre zones urbaines et zones rurales et les services multimodaux sont eux aussi essentiels. Le corridor de développement de Maputo, qui relie la région du Gauteng, en Afrique du Sud, au port en eaux profondes de Maputo, au Mozambique, est un exemple multimodal d'infrastructures intégrées assurant la connectivité des zones rurales, puisqu'il conjugue transport routier, transport ferroviaire et transport maritime.

Le développement du secteur des technologies de l'information et de la communication et des services d'administration en ligne reste lent par rapport aux capacités et au niveau de revenu des pays d'Afrique australe. Des droits de douane relativement élevés, un faible taux de pénétration de la bande passante et la lenteur du débit Internet sont autant de freins directs à l'essor du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC). Par ailleurs, en ralentissant le développement des services d'administration en ligne, ils compliquent et renchérissent l'accès des citoyens aux services publics. Le taux de pénétration du haut débit mobile s'échelonne de 13.8 pour 100 en Zambie à 62 pour

100 en Namibie. Le débit dans la région est lui aussi faible, sachant qu'avec un taux de 147 kilo-octets par seconde (kb/s) et par utilisateur, la bande passante en Afrique du Sud est au bas mot 30 fois plus rapide qu'au Lesotho, au Malawi et en Zambie, qui affichent un taux moyen inférieur à 5 kb/s par utilisateur (FEM, 2018).

Tableau 2.6. Classement des pays d'Afrique australe en fonction de la qualité des infrastructures, 2018

	Total des infrastructures	Infrastructures de transport			Infrastructures pour l'énergie et la téléphonie	
		Routes	Chemins de fer	Aéroports	Électricité	Téléphonie mobile
Namibie	45	23	50	57	46	97
Afrique du Sud	59	29	40	10	112	15
Botswana	77	62	51	89	108	9
Eswatini	81	39	-	-	98	122
Lesotho	97	99	-	138	105	90
Zambie	100	85	74	107	120	125
Zimbabwe	111	101	84	107	124	115
Mozambique	123	133	78	118	118	126
Malawi	125	112	94	136	125	138

Note: Sans objet = données non disponibles. Données non disponibles pour l'Angola.

Source : FEM (2018), *Global Competitiveness Report 2018*.

L'inadéquation de l'approvisionnement énergétique est l'un des grands freins à l'accroissement de la productivité en Afrique australe et l'une des causes de son déficit de compétitivité. La région est pénalisée par un approvisionnement énergétique insuffisant pour s'adapter à la hausse de la production industrielle et à l'accroissement démographique. Alors que la production d'électricité a augmenté, le taux de raccordement par habitant n'a pas changé depuis 2007, du fait de l'augmentation de la population. L'Afrique du Sud, qui représente plus de 80 % des capacités totales de production de la région (67 GW) se classe au 112^e rang mondial pour la qualité de son approvisionnement (ibid.). Depuis plusieurs années, le pays connaît des coupures de courant planifiées (délestages). Eskom, l'entreprise publique, se bat pour satisfaire une demande grandissante et assurer le service de sa dette, les prix du charbon ayant grimpé en flèche d'environ 50 % en dix ans (BBC, 2019). L'encadré 2.2 revient sur les initiatives engagées à l'échelle de la région pour remédier aux pénuries d'électricité.

Encadré 2.2. Le pool énergétique de l'Afrique australe

Dans la foulée de l'adoption du protocole de la SADC sur l'énergie, en 1996, les pays membres ont établi le pool énergétique de l'Afrique australe (*Southern Africa Power Pool – SAPP*) afin de faciliter la création et le déploiement d'un système électrique interconnecté mais aussi de permettre le partage et l'échange des ressources. En 2018, le réseau SAPP comptait 17 membres : 12 compagnies nationales d'électricité, 2 sociétés indépendantes de transport d'électricité et 3 producteurs indépendants.

En plus de faciliter l'interconnexion entre les membres du réseau, le SAPP s'emploie à créer des marchés de l'énergie concurrentiels. Après la création d'un marché de court terme en 2001, un marché concurrentiel de l'électricité a vu le jour en 2004. Plus récemment, le SAPP a introduit un marché à 24 heures, des transactions en temps réel sur le marché infrajournalier et des marchés physiques à terme, hebdomadaires et mensuels.

Encadré 2.2. Le pool énergétique de l'Afrique australe (cont.)

Alors que ces évolutions permettent désormais des échanges instantanés d'énergie, le système tarde à faire des émules et une grande partie des transactions s'effectue toujours en dehors de la plateforme de marché concurrentiel sur la base d'accords bilatéraux préexistants. En 2018, pour 67 GW de capacités régionales installées, les volumes échangés sur le marché concurrentiel n'ont représenté que 9 % de l'offre (2.15 sur 24.13 GW), 47 % de la demande (4.53 GW) et 23 % du total des échanges au sein du réseau SAPP. Comme pour le commerce de biens, l'Afrique du Sud domine les échanges, assurant (avec Eskom) 88 % des exportations d'électricité. La Namibie, le Zimbabwe et l'Eswatini sont les principaux importateurs nets d'électricité, représentant respectivement 37, 25 et 18 % des importations du SAPP.

La région mise beaucoup sur le projet de barrage de Grand Inga, sur le fleuve Congo, dans l'ouest de la République démocratique du Congo (RD Congo) qui, une fois achevé, deviendra le plus grand barrage hydroélectrique du monde. À l'heure actuelle, le réseau SAPP gère plus de dix projets d'interconnexion, dans le but de raccorder les membres qui ne le sont pas encore ; visant en fait le Kenya, il envisage également un rapprochement avec le pool énergétique de l'Afrique de l'Est, via la Tanzanie.

Source : SAPP (2018), *Annual Report*.

Mesures préconisées pour remédier aux déficits infrastructurels de l'Afrique australe

Pour rendre son industrie compétitive sur les marchés mondiaux et accroître sa productivité, l'Afrique australe doit impérativement remédier à ses déficits infrastructurels. Trois axes sont à privilégier :

- Inciter le Fonds de la SADC pour les infrastructures à investir de manière prioritaire dans les infrastructures, électriques notamment, en privilégiant les capacités de production et les systèmes d'interconnexion pour les derniers pays membres non raccordés au réseau. D'ici à ce que le Fonds soit totalement opérationnel, c'est la Banque de développement de l'Afrique du Sud (DBSA) qui assure les financements d'amorçage et doit, à ce titre, bénéficier d'un soutien.
- Engager des réformes pour accroître les investissements dans les infrastructures de bande passante fixes et mobiles, renforcer la concurrence entre fournisseurs d'accès à Internet et améliorer la qualité des services TIC tout en baissant leurs coûts. Ces réformes doivent favoriser la concurrence en libéralisant le secteur et, par la réglementation, endiguer les pratiques de collusion entre fournisseurs de services téléphoniques.
- Démanteler, à travers le réseau SAPP, les barrières « indirectes » à l'entrée pour la production et les échanges d'énergie : il s'agit notamment de pratiquer des tarifs reflétant les coûts afin de maintenir les niveaux actuels de production et d'assurer l'entretien courant. Le renforcement des capacités de négociation des accords d'achat d'électricité des producteurs indépendants pourrait les aider à accéder au marché de l'énergie.

L'accroissement de la productivité et de la compétitivité passe par le renforcement des capacités

L'Afrique australe manque de profils qualifiés pour préserver la compétitivité de ses secteurs traditionnels et développer de nouvelles filières. La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et de capacités de gestion est un facteur décisif pour la productivité

d'un pays, sa compétitivité et les décisions d'implantation des entreprises étrangères. En moyenne, les pays de la région ne font pas partie des 100 premiers pays du monde offrant un enseignement supérieur de qualité et disposant d'une main-d'œuvre ayant un niveau suffisant de maîtrise de la technologie ; ils ne sont pas non plus présents parmi les 90 pays reconnus pour leurs capacités d'innovation (tableau 2.7). Cela reflète une pénurie de capacités scientifiques et techniques pour adopter ou pour adapter la technologie au niveau et aux normes requises par les entreprises multinationales. L'Afrique du Sud fait exception : elle se situe au 77e rang mondial pour la qualité de son enseignement supérieur et ses universités dominent les classements africains. Quatre d'entre elles (université du Cap, université du Witwatersrand, université de Stellenbosch et université du KwaZulu-Natal) figurent dans le classement mondial des 500 meilleures universités. En Afrique du Sud, des politiques et des investissements publics en appui à l'innovation ont contribué à améliorer le degré de maîtrise de la technologie de la population et ses capacités d'innovation. Le pays compte un grand nombre d'incubateurs pour les start-ups locales, parmi lesquels Jozihub, Capetown Garage, Black Girls Code, Shanduka Black Umbrellas, Raizcorp ou encore The Innovation Hub (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

Tableau 2.7. Enseignement supérieur, degré de maîtrise de la technologie et innovation en Afrique australe

	Enseignement supérieur	Degré de maîtrise de la technologie	Capacités d'innovation
Afrique du Sud	77	49	35
Botswana	88	86	84
Namibie	110	87	74
Zambie	120	115	66
Lesotho	119	123	111
Zimbabwe	115	120	129
Mozambique	135	127	117
Malawi	131	135	120
Afrique australe	112	105	92

Source : FEM (2018), *Global Competitiveness Report 2018*.

L'Afrique australe doit étendre et améliorer ses programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels pour combler son déficit de compétences. Les investissements dans les programmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) peuvent jouer un rôle décisif dans le renforcement du vivier de compétences nécessaires à l'industrialisation. Selon la Banque mondiale (2018a), dans de nombreuses régions du monde, le nombre de travailleurs et de cadres qualifiés risque à brève échéance d'être insuffisant face à une demande grandissante. Or, la tendance globale ne va pas dans la bonne direction : entre 2008 et 2016, de nombreux pays d'Afrique ont vu leur vivier de scientifiques et d'ingénieurs s'amenuiser (FEM, 2018).

En plus d'être inférieurs à la moyenne mondiale, les taux de scolarisation dans les programmes d'EFTP en Afrique ont de fait reculé entre 2000 et 2014 (Banque mondiale, 2018a). Cette évolution s'explique en partie par des préjugés culturels, qui considèrent ces filières comme moins prestigieuses et moins cotées socialement que le reste de l'enseignement supérieur. Mais le sous-financement de l'EFTP, qui ne fait pas partie des priorités, entre également en ligne de compte. En Afrique du Sud, 7,3 % des élèves du secondaire optent pour des programmes de formation professionnelle, contre 21 % en Égypte.

Mesures préconisées pour étoffer le vivier de compétences

Le développement des capacités et des compétences exige de lourds investissements, notamment dans l'éducation, l'innovation, le renforcement des institutions et la constitution

d'actifs physiques, dans l'objectif de bâtir de solides économies de la connaissance. Pour renforcer le vivier de compétences de la région, les politiques publiques doivent :

- créer des instruments, financiers et autres, pour soutenir l'innovation du secteur privé, promouvoir le transfert de technologies, encourager la collaboration entre les instituts publics de recherche et les organisations de développement et l'industrie, et stimuler l'esprit d'entreprise ;
- œuvrer pour la création de centres d'excellence régionaux (en tenant compte des poches d'excellence déjà constituées) pour promouvoir l'innovation mais aussi le développement et le transfert de technologies dans la région.

La région doit faciliter l'accès aux financements

Les petites et moyennes entreprises manufacturières assurent un volume non négligeable de l'activité industrielle en Afrique australe. Dans toute l'Afrique, les petites et moyennes entreprises (PME) sont les pierres angulaires de l'activité économique, puisqu'elles représentent plus de 95 % du total des entreprises et sont responsables des deux tiers de l'emploi total à plein temps (SADC/OCDE, 2017). Elles se heurtent pourtant à d'importantes contraintes marchandes et non marchandes, y compris pour accéder aux services des institutions financières formelles. Dans de nombreux pays d'Afrique australe, le taux d'accès est faible et inférieur à la moyenne subsaharienne (22.6 %). La finance fait partie des trois principales contraintes à la pratique des affaires tous pays de la région confondus, à l'exception du Botswana. C'est l'obstacle numéro 1 au Lesotho, au Malawi, en Namibie et en Zambie (FEM, 2018, sur la base de l'enquête *Doing Business* de la Banque mondiale). Malgré un système financier sophistiqué et bien développé, moins de 5 % des petites entreprises d'Afrique du Sud font appel aux institutions financières formelles pour obtenir des prêts. Leur accès au crédit se heurte à l'absence de produits financiers adaptés proposés par les banques et l'incapacité des créateurs de petites entreprises à présenter leurs besoins de financement aux établissements financiers (Banque mondiale, 2018b).

L'aversion au risque et le manque de profondeur des systèmes financiers sont à l'origine de l'exclusion financière des PME, restreignant leurs capacités à se diversifier. Dans les petites économies, le manque de profondeur des systèmes financiers signifie que les banques préfèrent financer des activités commerciales rapidement rentables. Comme le montre l'encadré 2.3, au Malawi, les banques privilégient les grandes entreprises exportatrices. Des éléments récents indiquent aussi que, faute d'obtenir un financement pour la phase préparatoire d'un projet, et même lorsque des fonds sont disponibles pour la phase de mise en œuvre, les pays de la région n'ont pas de portefeuille de projets offrant un statut suffisant pour prétendre à un concours bancaire (Markowitz et al., 2018). Les pays ont besoin d'interventions interrégionales sur le financement industriel, surtout si elles privilégient les liens industriels transfrontaliers et tiennent compte des besoins du secteur des PME.

Le programme d'accompagnement de PME post-décaissement des fonds mis en place en Namibie, qui a amélioré leur accès aux financements tout en atténuant les risques grâce à des services de développement commercial, recèle de précieux enseignements à cet égard. Deux grandes banques commerciales du pays (Development Bank of Namibia et Bank Windhoek) accordent des prêts aux PME à des conditions tout à fait intéressantes. L'octroi des financements est associé à un accompagnement et un programme d'assistance qui débute après le décaissement des fonds, afin d'améliorer les compétences de gestion des entrepreneurs et d'atténuer les risques de non-remboursement (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

Mesures préconisées pour faciliter l'accès aux financements

L'amélioration de l'accès aux financements passe par des politiques publiques visant à :

- offrir un accès intégré à une palette de services financiers (accès, conseils commerciaux et gestion). Les données recueillies en Namibie montrent que

l'accès aux financements est une condition nécessaire pour mener une activité commerciale durable mais insuffisante si d'autres compétences de gestion font défaut ;

- donner une plus grande envergure aux institutions nationales de financement du développement en étendant leur mandat à des initiatives régionales de renforcement des capacités pour étayer le développement d'infrastructures régionales, mais aussi l'appropriation et la participation à l'échelle de la région ;
- déployer des programmes innovants pilotés par le secteur privé pour débloquer l'accès aux financements. À cet égard, l'initiative de la bourse de Johannesburg est tout à fait instructive : en 2003, elle crée la première plateforme de négociation axée sur les PME. Depuis, elle compte plus de 120 entreprises, dont un quart ont ensuite accédé au compartiment principal (Main Board). D'autres places boursières de la région ont également fait preuve d'innovation (BAfD/OCDE/PNUD, 2017) ;
- concevoir des interventions régionales pour le financement industriel promouvant les liens transfrontaliers et tenant compte du secteur des PME. Cela permettrait également de prévoir un mécanisme de financement des phases de préparation des projets pour créer et entretenir un portefeuille de projets susceptibles d'intéresser les banques.

Encadré 2.3. L'accès aux financements des PME du Malawi

Au Malawi, l'obtention de prêts arrive en tête des entraves à la pratique des affaires. En plus de consentir globalement peu de prêts (26.7 %), les organismes financiers privilégient les grandes entreprises et les sociétés à capitaux étrangers par rapport aux PME ou bien les entreprises exportatrices au détriment de celles opérant sur le marché national. L'accès aux financements est par ailleurs limité par des exigences très lourdes en matière de garantie. Environ 93 % des prêts accordés au Malawi sont assortis de garanties dont la valeur doit être trois fois supérieure à celle du prêt. De fait, la corrélation entre la valeur des conditions des prêts et les prêts non productifs est mince, voire inexistante.

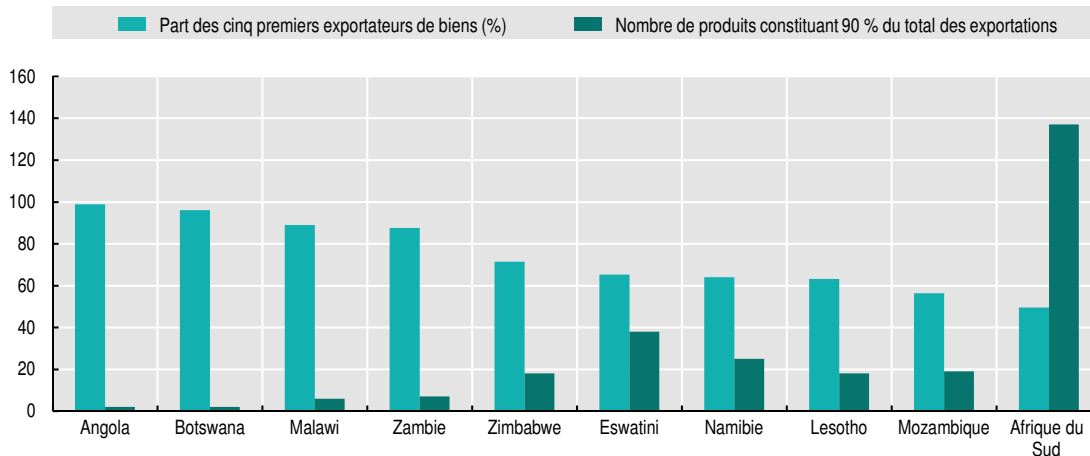
La structure financière du pays oblige donc les PME à puiser dans leurs propres réserves pour financer leurs investissements. Environ 66 % des investissements totaux sont financés en interne, 33 % par des banques et 1 % par des crédits fournisseurs, des prises de participation ou des ventes d'actions.

Source : Banque mondiale (2017), *Malawi Investment Climate Assessment (ICA): A Review of Challenges Faced by the Private Sector*.

Les complémentarités régionales doivent être renforcées

L'Afrique australe affiche une diversité réduite et des niveaux élevés de concentration dans les échanges commerciaux. Le faible degré de diversification des exportations dans la région traduit la forte dépendance à l'égard des produits de base, encore accentuée dans plusieurs pays par le supercycle des matières premières, dans les années 2000. L'Afrique du Sud est l'économie la plus diversifiée de la région, avec un panier d'exportations comprenant plus d'une centaine de biens. L'Angola et le Botswana (deuxième et quatrième économies régionales) sont les moins diversifiés, avec deux produits (respectivement le pétrole et les diamants) représentant plus de 95 % de leurs exportations (graphique 2.4). La majorité des économies plus petites ont, comparativement, un panier d'exportations plus diversifié (comme le Lesotho ou la Namibie). Celles qui affichent les plus faibles niveaux de revenu sont tributaires d'un ou deux produits agricoles. Le Malawi est toujours dépendant de deux produits d'exportation, le tabac brut et le thé, tandis que la Zambie reste tributaire de ses exportations de cuivre.

Graphique 2.4. Concentration des exportations en Afrique australe, 2016

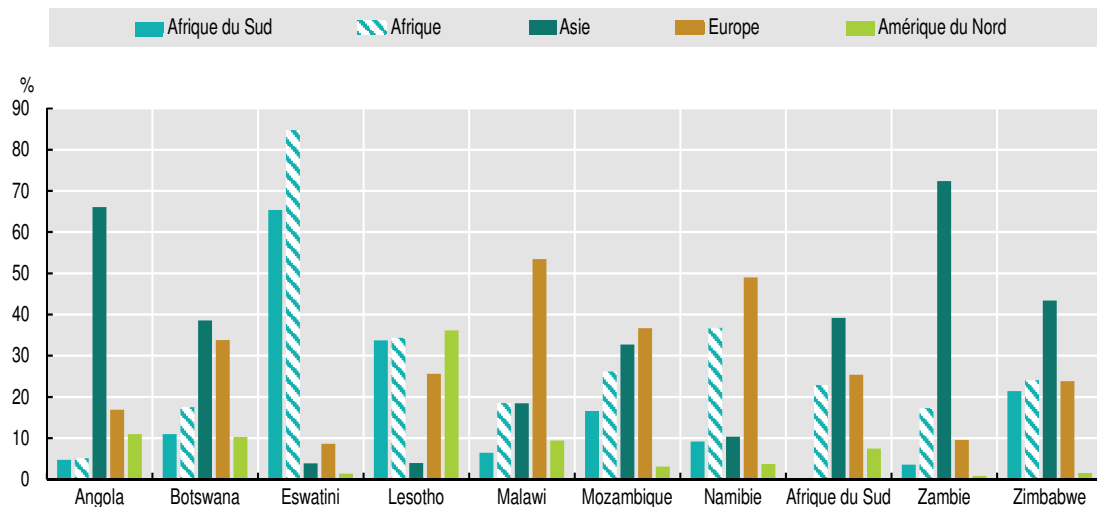



Source : CUA/OCDE (2018), « Annexe statistique », in *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : Croissance, emploi et inégalités*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975263>

À l'exception de l'Afrique du Sud, aucun des pays de la région ne produit de biens adaptés à la demande de ses voisins, ce qui ne favorise pas les complémentarités régionales. Alors que l'Afrique du Sud représente plus de 80 % du commerce intra-africain de la région, celui-ci n'occupe qu'une place minimale dans les échanges extérieurs de ce pays (11 %). L'excédent commercial régional avec le reste du monde, de 30.1 milliards USD, est à imputer en totalité à l'Afrique du Sud et à l'Angola (respectivement 21.1 et 15.3 milliards USD). Au cours des dix dernières années, l'Asie est devenue la première source d'importations et la principale destination des exportations de la région, détrônant l'Europe et l'Amérique du Nord. Depuis peu, la Chine est le débouché privilégié des exportations de l'Angola (66 %) et de la Zambie (72 %) et représente plus de 35 % des importations de l'Angola, du Malawi, du Mozambique et du Zimbabwe (graphique 2.5). En fin de compte, la faiblesse du commerce intrarégional s'est traduite par l'absence de liens et un manque d'incitation à miser sur une industrialisation reposant sur les complémentarités régionales.

Graphique 2.5. Destination des exportations de l'Afrique australe, 2016



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975282>

La transformation industrielle de l'Afrique australe exige de renforcer les complémentarités régionales en créant un mécanisme permettant de financer les biens publics régionaux et de développer des industries connexes dans le secteur extractif.

L'Afrique australe doit se doter d'un mécanisme de financement des biens publics régionaux

Le commerce régional en Afrique australe est pénalisé par d'importants coûts de transport terrestre, liés en grande partie à des contraintes concurrentielles et structurelles. Le déséquilibre de production et de flux commerciaux entre les pays de la région induit un faible taux d'utilisation des véhicules et un alourdissement des coûts. Entre Lusaka et Johannesburg par exemple, le taux appliqué aux marchandises entrantes est environ le double de celui appliqué aux marchandises sortantes, faute de chargements pour les camions une fois les livraisons effectuées, qui rentrent donc à vide (Vilakazi, 2018). D'autant que les simples routiers ne peuvent pas faire concurrence aux grandes sociétés de logistique intégrée, qui bénéficient d'un accès privilégié aux gros producteurs et clients. En plus de la capacité de leurs flottes, ces sociétés proposent toute une palette de services (stockage, entreposage, unités de réfrigération, technologie de gestion de la chaîne d'approvisionnement...) et dominant de fait certains segments du marché, étouffant ainsi la concurrence. Ainsi, le géant sud-africain de la distribution, Shoprite, a internalisé les fonctions logistiques à travers Freshmark, une société apparentée. Pour ses exportations, il fait surtout appel à un groupe de transporteurs sud-africains habituels, restreignant de facto l'accès d'autres sociétés de transport (Vilakazi, 2018).

Tableau 2.8. Classement selon la qualité des services douaniers, la logistique et les délais en Afrique australe

	Procédures douanières	Qualité et efficacité de la logistique	Délais
Afrique du Sud	18	22	24
Botswana	48	75	43
Namibie	73	86	85
Mozambique	88	109	97
Zambie	119	114	124
Angola	157	128	141
Zimbabwe	144	141	158
Lesotho	151	138	150

Note : Classement comprenant 160 pays.

Source : Banque mondiale (2019b), *Logistics Performance Index* (base de données).

Des coûts additionnels liés aux goulets d'étranglement réglementaires et administratifs pèsent sur les échanges et le transport régionaux. Aucun pays d'Afrique australe ne figure parmi les 100 meilleurs pays du monde pour l'efficacité des services douaniers. Les procédures douanières ont une incidence sur la qualité et l'efficacité de la logistique, voire sur les délais (tableau 2.8). Pour les pays non membres de l'Union douanière d'Afrique australe, la région manque d'une plateforme commune offrant des services de pré-dédouanement universels. L'absence d'interopérabilité et de connectivité des systèmes nationaux de dédouanement est aggravée par des postes frontières qui ne fonctionnent pas 24h/24, allongeant l'attente et les délais de transit des marchandises. En 2015, les transporteurs ont estimé que le temps passé à la frontière entre l'Afrique du Sud et le Zimbabwe leur coûtait au bas mot 400 USD par jour (heures supplémentaires du chauffeur, menue monnaie, frais de parking et occasions perdues de développer sa clientèle, à cause de circuits plus longs)(Vilakazi, 2018).

Mesures préconisées pour le financement des biens publics régionaux

L'Afrique australe a tout à gagner de politiques publiques réduisant les temps de transport et de dédouanement des biens entre pays mais assurant aussi le règlement des factures pour le commerce international. À cet effet, elle peut agir sur deux leviers :

- accorder la priorité aux investissements censés améliorer l'efficacité des procédures douanières, alléger les contraintes réglementaires et optimiser les systèmes administratifs. Il s'agit notamment de rationaliser les procédures douanières, avec la création de postes-frontières uniques et la normalisation, l'automatisation et l'interconnexion des démarches douanières et d'immigration pour éviter les incroyables pertes de temps aux frontières pour les négociants et les voyageurs. La SADC peut s'inspirer du système de déclaration en ligne mis en place en Afrique du Sud pour les impôts et de l'expérience des pays d'Afrique de l'Est, qui se sont dotés de guichets uniques électroniques ;
- étudier des mesures pour accroître la concurrence, améliorer le taux d'utilisation des véhicules et réduire l'alignement des prix ou la protection des marchés intérieurs du transport, grâce à des prix administrés. Le fait d'autoriser l'entrée, l'accréditation et le passage des transporteurs mais aussi d'harmoniser les règles commerciales et de transit d'un pays à l'autre pourrait renforcer la concurrence.

L'Afrique australe doit développer des industries connexes dans le secteur extractif

L'intégration régionale a un rôle important à jouer pour développer des industries connexes dans le secteur extractif. La majorité des économies d'Afrique australe reposent sur le secteur minier. Mais des politiques d'enclave ont permis d'établir des liens entre les industries extractives et les services en amont et en aval. Si cela atteste d'une intégration régionale significative dans les chaînes de valeur de l'extraction et de la transformation des produits miniers, les politiques suivies par chaque pays pour les industries connexes ont pour la plupart ignoré ces dynamiques régionales (Fessehaie et Rustomjee, 2018). L'Afrique du Sud possède des industries connexes dans le secteur minier bien développées, qui dominent le marché régional des biens d'équipement adaptés (tableau 2.9). Prenant exemple sur les entreprises sud-africaines, au lieu de lier leur destin à l'état de santé de l'activité extractive dans leurs pays respectifs, les industries minières en amont auraient tout avantage à considérer l'Afrique australe comme un seul et unique marché.

Tableau 2.9. Ventes d'équipements pour le secteur minier par les entreprises sud-africaines en Afrique australe, 2012-14

	Transaction moyenne (millions USD)	Part des équipements sud-africains dans les achats (%)
Zambie	589.5	37
Namibie	494.7	63
Botswana	452.6	73
Mozambique	431.6	42
RD Congo	368.4	48
Zimbabwe	357.9	57
Angola	105.3	13
Tanzanie	94.7	9
Eswatini	84.2	83
Malawi	63.2	25

Source : D'après Fessehaie et Rustomjee (2018), « Resource-based industrialisation in Southern Africa: Domestic policies, corporate strategies and regional dynamics », tableau 2.

Des obstacles structurels contrecarrent le développement des industries connexes en Afrique australe. Des travaux récents ont identifié quatre entraves à l'essor des industries connexes dans le secteur minier en Afrique australe :

- « les stratégies de passation de marché des entreprises extractives, y compris les pratiques de sous-traitance d'une catégorie entière de produits (équipements de santé et de sécurité par exemple) à des fournisseurs de solutions qui s'approvisionnent directement sur les marchés mondiaux ;
- l'asymétrie de l'information : [le décalage entre] la connaissance qu'a la compagnie minière des produits disponibles localement » et la connaissance qu'ont les fabricants locaux des possibilités de répondre à des marchés dans le secteur extractif ;
- « le coût élevé du financement du fonds de roulement et des capitaux d'investissement » pour les fournisseurs locaux ;
- « les faibles capacités technologiques et la piètre qualité des mécanismes d'assurance de la qualité » (Fessehaie et Rustomjee, 2018).

L'encadré 2.4 revient sur le rôle du gouvernement dans le développement des industries connexes. Cela passe notamment par un soutien aux systèmes éducatifs d'où proviennent l'essentiel des compétences techniques, d'ingénierie et de gestion indispensables aux secteurs minier et manufacturier.

Encadré 2.4. Initiatives visant à établir des liens entre entreprises du secteur minier en Zambie et au Zimbabwe

L'Afrique australe dispose d'un potentiel latent pour développer les industries connexes en amont dans le secteur minier – fourniture d'équipements, véhicules tout terrain, pompes et soupapes, etc. Les biens et les services en amont n'ont pas besoin d'un degré élevé de compétences, de technologie ni de capitaux et peuvent donc être fournis localement à des prix concurrentiels. C'est tout l'inverse avec les biens et les services en aval, « la valorisation des minerais exigeant de gros investissements forfaitaires, l'accès à des technologies étrangères et du personnel hautement qualifié », par exemple (Fessehaie et Rustomjee, 2018).

Avec la nationalisation du secteur extractif à la fin des années 1960, la Zambie a développé des industries connexes en pratiquant une politique de substitution des importations, complétée par tout un ensemble de mesures promouvant les filières amont et aval dans le cadre de sa stratégie d'industrialisation. Grâce à une vaste politique de formation technique et professionnelle, parrainée par les entreprises extractives, le pays dispose par ailleurs d'une main-d'œuvre qualifiée.

Depuis peu, la Zambie s'attache à développer les activités en aval. Non-Ferrous China Africa investit 800 millions USD à Chambishi, pour une fonderie de cuivre, des usines d'acide sulfurique et une chaîne de fabrication de produits en cuivre semi-finis (Fessehaie et Rustomjee, 2018).

Jusqu'à la fin des années 1990, le Zimbabwe pouvait se targuer d'avoir une économie bien organisée et diversifiée, ancrée autour de son secteur extractif. « Les entreprises manufacturières produisaient des broyeurs à boulets, des convoyeurs, des rails et du matériel roulant, des pompes, des casques, des conduites d'aération, des équipements électriques, des produits chimiques et des explosifs » (Jourdan et al., 2012). Le secteur était soutenu par un système éducatif qui produisait la plupart des compétences techniques, d'ingénierie et de gestion requises par les secteurs minier et manufacturier. Mais dans le sillage des crises économiques des années 2000, les industries connexes du secteur minier du Zimbabwe se sont effondrées et toutes ces capacités se sont effritées. Des secteurs entiers ont dû fermer (fonderie, fabrication de métal et équipement lourd) et n'ont pas encore totalement surmonté ce passage à vide.

Mesures préconisées pour développer des industries connexes dans le secteur extractif

L'Afrique australe doit envisager d'actionner les leviers suivants :

- conception de programmes destinés aux entreprises locales, intégrant un mécanisme de financement et une plateforme d'information pour faire concorder les demandes du secteur extractif avec les capacités des fournisseurs dans la région. Il faut pour cela remettre à plat les politiques de passation de marchés afin d'intégrer une clause préférentielle pour les fournisseurs locaux dans le cadre d'une approche globale de la politique industrielle. L'initiative de la *Zambian Association of Manufacturers*, qui permet d'évaluer les fournisseurs locaux pour privilégier ceux qui sont prêts à offrir des services de développement commercial, va dans le bon sens ;
- élaboration de cursus complets visant à donner des moyens et à soutenir les industries connexes dans le secteur minier, à travers une formation scientifique, technologique et d'ingénierie mais aussi professionnelle et technique. Cela peut aller de pair avec une formation de gestion ciblée sur les spécificités du secteur, à l'image du *Zambia Mining Skills and Education Trust* établi en 2014 par la Chambre des mines. La région peut aussi s'inspirer du cadre conçu par le Chili pour les qualifications dans le secteur extractif, une initiative du secteur privé qui fait connaître aux instituts de formation les compétences recherchées et conseille les travailleurs sur les compétences à acquérir (OCDE/CAF/CEPAL, 2014).

La région doit accroître sa présence dans les chaînes de valeur mondiales

La participation aux chaînes de valeur mondiales offre des avantages et des inconvénients qui doivent être soigneusement pesés. La littérature consacrée à la transformation établit un lien entre la rapidité de l'accroissement de la productivité et de la compétitivité industrielles et l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales (Foster-McGregor, Kaulich et Stehrer, 2015). Dans la mesure où la participation des pays en développement aux CVM s'accompagne d'apports nets d'investissements directs étrangers, les chaînes de valeur mondiales peuvent :

- faciliter le perfectionnement technologique et les effets de retombée ;
- accroître les niveaux de productivité et permettre aux pays en développement de se procurer des avantages comparatifs dans la production d'une palette de petits articles strictement définis sans disposer de toutes les capacités en amont ;
- améliorer la qualité, du fait des normes imposées à leurs fournisseurs par les entreprises chefs de file (Humphrey, 2004).

Mais compte tenu des stratégies de croissance des multinationales, qui contrôlent la plupart des CVM, renforçant ainsi leur pouvoir et captant toujours plus de profits, les entreprises locales sont progressivement évincées (CEA, 2015). Selon certaines estimations, les 500 premières multinationales responsables de l'essentiel de la croissance dans les CVM assurent jusqu'aux trois quarts du total des échanges dans le monde (Ahmad et Ribarsky, 2014). Surtout, les multinationales accroissent les profits qu'elles retirent d'activités immatérielles de plus en plus axées sur la connaissance et les compétences – ce qui, dans les faits, interdit à la plupart des entreprises d'Afrique australe de participer aux chaînes de valeur mondiales.

La participation aux chaînes de valeur peut démarrer à l'échelle régionale avant de s'étendre aux chaînes mondiales. Pour l'Afrique australe, l'enjeu n'est pas de savoir s'il faut participer à ces chaînes mais comment valoriser les chaînes de valeur régionales et trouver le point d'accès aux CVM.

L'approfondissement de l'intégration régionale est un impératif

L'accord de libre-échange tripartite (ALET) et la zone de libre-échange continentale (ZLECAf) pourraient largement bénéficier au commerce régional et renforcer la participation de l'Afrique australe aux chaînes de valeur. Les pays d'Afrique australe se sont depuis longtemps engagés en faveur d'un commerce tiré par l'investissement et d'une intégration économique et industrielle régionale. Ces deux initiatives récentes devraient permettre de réitérer cet engagement. Lancé en 2013, l'ALET entend réunir trois communautés économiques régionales existantes : la SADC, le Marché commun de l'Afrique australe et orientale et la Communauté d'Afrique de l'Est. Elle a fait de l'intégration régionale sa priorité, œuvrant en particulier pour le démantèlement des barrières commerciales et la libre circulation des entrepreneurs. Cet accord est censé servir de fondation à la ZLECAf, qui a vu le jour en 2015 et dont l'objectif, inspiré par l'Agenda 2063 de l'Union africaine, est d'intégrer l'ensemble des pays du continent dans une zone de libre-échange. L'ALET rassemble 26 pays et près de 632 millions d'habitants pour un PIB de 1 700 milliards USD tandis que la ZLECAf devrait ouvrir un marché potentiel de plus d'un milliard de personnes, valorisé à 3 400 milliards USD.

L'approfondissement de l'intégration régionale exige de s'attaquer aux nombreuses barrières tangibles et intangibles au commerce tiré par l'investissement. Le renforcement des chaînes de valeur régionales peut accroître les possibilités de participation des entreprises aux CVM (CEA, 2015). La plupart des pays africains participent aux chaînes de valeur mondiales, mais dans des segments à faible valeur ajoutée ayant des taux supérieurs d'intégration et souvent dominés par une ou deux entreprises n'entretenant que peu de liens avec le reste de l'économie. Les multinationales contrôlent leurs chaînes de valeur en définissant les normes de produits et les règles.

Pour approfondir son intégration régionale, l'Afrique australe doit :

- accélérer les négociations et la mise en œuvre d'accords de libre-échange suffisamment ambitieux pour englober les services. Le secteur tertiaire a fortement progressé dans la région et joue un rôle clé pour attirer les investisseurs privés et tirer la croissance dans le secteur manufacturier ;
- à travers le Fonds de développement de la SADC, financer des infrastructures régionales intégrées pour le transport et la logistique. Cela concerne des corridors de transport reliant les ports maritimes aux ports intérieurs, surtout dans les pays enclavés, et favorisant une intégration et une harmonisation accrues des systèmes financiers et de paiement afin de faciliter le règlement des transactions internationales.

L'Afrique du Sud est le point d'accès naturel de la région aux chaînes de valeur mondiales

L'Afrique australe est largement sous-représentée dans les chaînes de valeur mondiales, avec une intégration asymétrique. La participation de la région aux CVM a nettement augmenté depuis dix ans et est supérieure à celle des autres régions du continent (CNUCED, 2017). Mais, à l'exception de l'Afrique du Sud, les pays qui y participent le plus sont pauvres en ressources et peu peuplés, à l'instar du Lesotho et de l'Eswatini (encadré 2.5), qui profitent en fait surtout de leur proximité avec le pôle régional qu'est l'Afrique du Sud. L'essentiel de la participation aux CVM est liée à la production en amont pour fournir les biens primaires entrant dans la production de biens finis dans d'autres régions et pays et pour approvisionner les marchés américains en produits de confection et tissus (Banque mondiale, 2016 ; CNUCED, 2017). Les secteurs manufacturier et high-tech de la région ne sont en général pas d'importants contributeurs aux CVM, ce qui limite les possibilités de perfectionnement technologique et les retombées.

L’Afrique du Sud sert depuis longtemps de point d’accès aux investisseurs étrangers intéressés par le marché et la main-d’œuvre de l’Afrique australe. Les pays d’Afrique australe peuvent accélérer leur transformation productive en établissant des chaînes de valeur régionales qui profitent de la participation de l’Afrique du Sud aux chaînes de valeur mondiales. Étant donné la taille des marchés nationaux et l’absence de capacités pour permettre une intégration directe dans les CVM, une première étape consiste à se positionner dans la sous-traitance pour des industries sud-africaines bien établies.

- L’Afrique du Sud, qui peut faire figure de poids léger au regard des normes internationales, est le pays d’Afrique le plus intégré dans les CVM, avec une implantation solide dans l’agro-industrie, l’automobile, les tissus et le textile et les produits pharmaceutiques. Avec sept des dix plus grandes entreprises de vente au détail du continent (comme Shoprite ou Pick n Pay) (secteur extractif non compris), elle domine le paysage africain.
- Les pays d’Afrique australe sont une destination importante pour les exportations et les IDE de l’Afrique du Sud. Sa présence dans la région se manifeste également à travers ses investissements dans le secteur des services (la banque notamment), des établissements comme Standard Bank ou NedBank ouvrant des succursales dans la région.
- En Afrique du Sud, les réseaux étrangers de sous-traitance dominent les modes de production des multinationales. De grands groupes européens, américains et asiatiques (comme Nestlé, Unilever ou Cargill) sont présents dans l’agro-alimentaire, même si leur empreinte y reste limitée par rapport au reste de leurs investissements dans le monde.

Encadré 2.5. Essor du secteur manufacturier au Lesotho

Le Lesotho a largement bénéficié de la désindustrialisation en Afrique du Sud. Jusqu’à la fin de l’apartheid, au début des années 1990, des milliers de Basothos y travaillent, leurs transferts de fonds représentant jusqu’à 90 % du PIB du Lesotho (GoL, 2007). Vers la fin des années 1980, alors que le régime d’apartheid touche à sa fin, l’emploi des Basothos dans le secteur extractif sud-africain commence à reculer : il passe de 127 000 ouvriers en 1990 à 65 000 en 2000 puis sous le seuil des 50 000 en 2005. La part des envois de fonds dans le PIB s’effrite elle aussi, de 50 % en 2000 à 23 % en 2005.

Dans le même temps cependant, un certain nombre d’entreprises sud-africaines commencent à délocaliser leurs usines au Lesotho pour contourner les sanctions imposées à leur pays à cause de l’apartheid. En 2001, quelque 59 entreprises sud-africaines sont installées au Lesotho.

L’éligibilité du Lesotho aux dispositions de la loi AGOA (*African Growth and Opportunity Act*), en 2003, concomitamment aux incitations accordées pour promouvoir les IDE au titre du projet agro-industriel (1991-96), va attirer 23 nouvelles entreprises manufacturières venues d’Asie. Une évolution qui conforte la position du Lesotho comme grand bénéficiaire de la loi AGOA en Afrique subsaharienne et exportateur de produits de confection. Le secteur textile et de la confection du Lesotho ne parvient malheureusement pas à développer des liens solides en amont et en aval, la plupart des exportateurs étant des sociétés à capitaux étrangers tandis que la plupart des entreprises manufacturières importent leurs matières premières.

Mesures préconisées pour profiter de la présence de l'Afrique du Sud dans les chaînes de valeur mondiales

L'importance relative des stratégies visant à profiter de la présence de l'Afrique du Sud dans les chaînes de valeur mondiales (CVM) varie forcément selon le stade de développement de chaque pays, sa dotation en ressources naturelles, sa situation macroéconomique et le degré de sophistication de son secteur privé. Deux grandes préconisations peuvent être avancées :

- démanteler les entraves infrastructurelles, institutionnelles et financières qui dissuadent les investisseurs privés et freinent le développement de chaînes de valeur. En Afrique du Sud, le gouvernement central et des gouvernements régionaux (eThekweni) se sont employés à développer les CVM en finançant la réunion d'entreprises privées au sein d'associations industrielles dans la confection et l'automobile, qui ont été les premières à se transformer en regroupements d'entreprises à part entière (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).
- participer à l'approvisionnement d'industries bien établies en Afrique du Sud. Étant donné la taille des marchés nationaux et l'absence de capacités pour permettre une intégration directe dans les CVM, cette stratégie peut constituer une première étape utile. L'Afrique australe doit impérativement développer des pôles industriels et des chaînes de valeur régionales pérennes pour les intégrer ensuite dans les CVM, y compris en modernisant et en approfondissant des chaînes existantes.

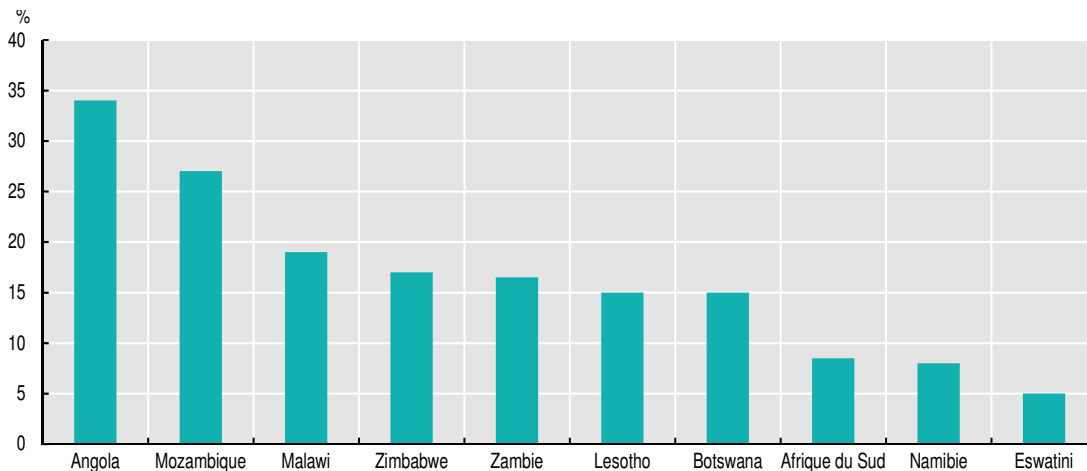
La région doit profiter des multinationales pour positionner ses PME dans les chaînes de valeur


La participation des PME de l'Afrique australe aux chaînes de valeur régionales et mondiales reste limitée, à cause d'obstacles à tous les niveaux. Les PME ont bien du mal à intégrer les chaînes de valeur mondiales, dans la mesure où les multinationales contrôlent jusqu'à 80 % des échanges mondiaux. La littérature pointe les conditions de concurrence inégales pour les PME sur leurs marchés, dominés par les multinationales, et des importations bon marché qui limitent sérieusement leurs chances de survie et de développement. Les difficultés qu'elles rencontrent pour élargir leur offre (accès aux financements, compétences, réseaux de connaissances et autres services de soutien commercial) sont aggravées par la médiocrité des services publics, les freins réglementaires et les normes de qualité imposées par les multinationales.

La Zambie a ainsi récemment renforcé sa production de soja et s'est positionnée pour participer à la chaîne de valeur de la volaille en Afrique du Sud. Pourtant, la cherté du transport terrestre empêche *de facto* les producteurs de soja zambiens d'approvisionner les producteurs de volaille sud-africains, qui privilégient les importations argentines, moins chères (490 USD la tonne contre 500 USD pour la Zambie) (SADC/OCDE, 2017).

L'établissement de liens avec les multinationales peut résoudre les problèmes structurels que rencontrent les PME et améliorer leur intégration dans les chaînes de valeur mondiales. Selon des données empiriques recueillies pour les enquêtes *Doing Business* (Banque mondiale, 2019c), l'adoption des technologies apportées par les multinationales doit faire partie des priorités pour les PME souhaitant accéder aux chaînes de valeur régionales et mondiales. Les pays d'Afrique australe l'emportent sur les autres régions pour l'utilisation de technologies mises à disposition sous licence par des entreprises étrangères. En moyenne, 16 % des PME locales utilisent des technologies étrangères (graphique 2.6) – et elles semblent participer aux CVM nettement plus que les PME qui ne le font pas. Pour les PME faisant appel aux technologies accordées sous licence par des entreprises étrangères, la part moyenne des intrants importés, des exportations directes et des exportations indirectes est pratiquement le double de celle de la SADC (SADC/OCDE, 2017).

Graphique 2.6. Part des PME d'Afrique australe utilisant des technologies appartenant à des entreprises étrangères



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019c), *World Bank Enterprise Surveys*.
 StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975301>

En Afrique australe, l'ampleur de la participation des PME aux CVM est variable, étant donné les grandes différences entre l'écosystème entrepreneurial sud-africain et ceux des autres pays. L'Afrique du Sud ne compte que peu d'entrepreneurs et son secteur informel est restreint, contrairement aux autres pays de la région. Il est donc difficile de préconiser les mêmes politiques pour tous les pays, puisque dans les pays où la plupart des entrepreneurs sont à leur compte, l'emploi formel est limité (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

Mesures préconisées pour établir des liens entre les PME et les multinationales

Les pays d'Afrique australe doivent s'efforcer d'établir davantage de liens entre les PME et les multinationales. À cet effet, la région doit se doter de politiques publiques pour :

- faciliter la création de programmes d'établissement de liens interentreprises offrant une plateforme d'incubation aux PME en a) améliorant leur accès aux marchés et aux informations industrielles ; et b) soutenant leur participation à des initiatives conjointes d'investissement et de promotion des exportations ;
- accorder une priorité stratégique à l'adoption de technologies étrangères par les PME locales souhaitant accéder aux chaînes de valeur régionales et mondiales. La région doit réglementer les co-entreprises entre fabricants étrangers d'équipements d'origine et entreprises locales ;
- recueillir des informations commerciales à l'échelle micro sur la manière dont les entreprises chefs de file adaptent leurs investissements et leurs décisions commerciales à l'évolution des chaînes de valeur régionales et mondiales. La SADC a besoin de ce type d'informations pour pouvoir arbitrer en fonction des implications politiques de ces évolutions et doit également renouveler sa méthode de collecte.

Conclusion

L'Afrique australe semblait avoir relativement bien surmonté les effets de la crise financière mondiale et amorcé son redressement mais, depuis 2013, ses deux grandes locomotives économiques stagnent, entraînant le PIB régional vers le bas. Globalement, la région n'a apparemment connu qu'une transformation structurelle restreinte avec,

pour conséquence, un effritement de sa compétitivité industrielle et internationale. Faute d'avoir suffisamment réalloué les ressources des secteurs peu productifs vers des secteurs plus productifs, l'Afrique australe n'a pas enregistré d'évolution des facteurs associés à la transformation des matières premières ni des ressources entrant dans ces processus.

Malgré tout, l'Afrique australe dispose d'une importante marge de manœuvre pour se doter des politiques publiques nécessaires à sa transformation productive. Pour réaliser la transformation et l'industrialisation de la production, la région doit agir sur trois leviers :

1. amélioration de la productivité et de la compétitivité des entreprises, qui sont depuis longtemps entravées par l'inadéquation des infrastructures et le coût élevé des services. Cela passe par une extension de l'accès à l'énergie et aux financements mais aussi des mesures d'incitation à la création d'entreprises et de soutien aux PME ;
2. appui aux initiatives visant à renforcer les complémentarités régionales par la promotion des biens publics régionaux, y compris en harmonisant les procédures douanières et les systèmes de paiement ;
3. création des conditions d'une meilleure intégration dans les chaînes de valeur mondiales, par le développement de chaînes de valeur régionales qui profitent du positionnement de l'Afrique du Sud dans les CVM. Il faut pour cela alléger les contraintes d'accès et de capacités technologiques, sans quoi cette participation est impossible. L'Afrique australe doit favoriser la collaboration entre le secteur public et les agents privés afin d'approfondir l'intégration régionale et développer, par le biais des centres d'excellence, les capacités technologiques.

Références

- Ahmad, N. et J. Ribarsky (2014), « Trade in value added, jobs and investment », document préparé pour la 33^e conférence générale de l'IARIW, Rotterdam, 24-30 août 2014, <https://ssrn.com/abstract=2981581>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://wdi.worldbank.org> (consulté en février 2019).
- Banque mondiale (2019b), *Logistics Performance Index* (base de données), <https://lpi.worldbank.org/international/global> (consulté en février 2019).
- Banque mondiale (2019c), *World Bank Enterprise Surveys* (base de données), www.enterprisesurveys.org (consulté en février 2019).
- Banque mondiale (2018a), *Africa's Pulse, Une analyse des enjeux façonnant l'avenir économique de l'Afrique*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2018b), *Doing Business 2019: Training for Reform*, Banque mondiale, Washington, DC.
- Banque mondiale (2017), *Malawi Investment Climate Assessment (ICA): A Review of Challenges Faced by the Private Sector*, Banque mondiale, Lilongwe.
- Banque mondiale (2016), *Factory Southern Africa? SACU in Global Value Chains*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, Washington, DC.
- BBC (2019), « Eskom crisis: Why the lights keep going out in South Africa », site de la BBC, www.bbc.com/news/world-africa-47232268 (consulté le 16 février 2019).
- CEA (2015), *Rapport économique sur l'Afrique : L'industrialisation par le commerce*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.
- CNUCED (2018), *Rapport sur le commerce et le développement 2018 : Pouvoir, plateformes et l'illusion du libre-échange*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.

- CNUCED (2017), « The role of trade policies in building regional value chains: Some preliminary evidence from Africa », Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, UNCTAD Research Paper No. 11, UNCTAD/SER.RP/2017/11, Genève.
- CNUCED (2016), *Structural Transformation and Export Diversification in Southern Africa*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, New York et Genève.
- Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données), www.conference-board.org/data/economydatabase/ (consulté en mai 2019).
- CUA/OCDE (2018), « Annexe statistique », in *Dynamiques du développement en Afrique 2018 : Croissance, emploi et inégalités*, calculs réalisés d'après les bases de données COMTRADE des Nations Unies, classification HS1996 à quatre chiffres, Éditions OCDE, Paris/CUA, Addis-Abeba, <https://doi.org/10.1787/9789264302525-fr>.
- fDi Markets (2018), *fDi Markets* (base de données), www.fdimarkets.com (consulté en mars 2019).
- FEM (2016), *The Global Competitiveness Report 2016-18, Insight Report*, Forum économique mondial, Genève, www.weforum.org/gcr.
- FEM/Banque mondiale/BAfD (2017), *Africa Competitiveness Report (2017), Addressing Africa's Demographic Dividend*, Forum économique mondial/Banque mondiale/Banque africaine de développement, Genève, www.weforum.org/acr.
- Fessehaie, J. et Z. Rustomjee (2018), « Resource-based industrialisation in Southern Africa: Domestic policies, corporate strategies and regional dynamics », *Development Southern Africa*, 35:3, pp. 404-418, DOI: 10.1080/0376835X.2018.1464901.
- FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale, avril 2019* (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2019/01/weodata/index.aspx (consulté le 23 mai 2019).
- Foster-McGregor, N., F. Kaulich et R. Stehrer (2015), « Global value chains in Africa », *Inclusive and Sustainable Industrial Development Working Paper Series WP 04/2015*, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.
- GoL (2007), *Industrialisation Master Plan 2007-2010*, ministère du Commerce, de l'industrie, des coopératives et du marketing, gouvernement du Lesotho, Maseru.
- Harvard University (2019), *Atlas of Economic Complexity* (base de données), Center for International Development at Harvard University, <http://atlas.cid.harvard.edu>.
- Hausmann, R. et al. (2011), *The Atlas of Economic Complexity*, The MIT Press, Cambridge et Londres.
- Humphrey, J. (2004), « Upgrading in global value chains », *Working Paper No. 28*, Policy Integration Department, Bureau international du travail, Genève.
- ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données), Organisation internationale de normalisation, Genève, www.iso.org/fr/the-iso-survey.html.
- Jourdan, P. et al. (2012), *Mining Sector Policy Study*, ZEPARU, Harare, Zimbabwe.
- Markowitz, C., L. Wentworth et N. Grobbelaar (2018), « Operationalising the SADC regional development fund », *Global Economic Governance - Policy Briefing*, juillet 2018.
- OCDE-CAD (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données), www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm (consulté en mai 2019).
- OCDE-CAD (2018b), *Aide programmable par pays* (base de données), www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/app.htm (consulté en mai 2019).
- OCDE/CAF/CEPAL (2014), *Latin American Economic Outlook 2015: Education, Skills and Innovation for Development*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/leo-2015-en>.
- OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données), Organisation internationale du travail, Genève, www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics/lang--fr/index.htm (consulté en mai 2019).
- ONUDI (2018), *Competitive Industrial Performance Index* (base de données), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, <https://stat.unido.org/database/CIP%202018>.
- SADC (2015), *Stratégie et feuille de route de la SADC pour l'industrialisation (2015-63)*, Communauté de développement de l'Afrique australe, Gaborone.
- SADC/OCDE (2017), *FDI-SME Linkages in Regional and Global Value Chains and the Development Dimension in SADC*, Communauté de développement de l'Afrique australe/OCDE, Genève.
- SAPP (2018), *Annual Report*, Southern Africa Power Pool, Harare.

TRALAC (2017), *Action Plan for SADC Industrialization Strategy and Roadmap*, Trade Law Centre, Western Cape, www.tralac.org/news/article/11670-action-plan-for-sadc-industrialization-strategy-and-roadmap.html.

UNSD (2018), *UN Comtrade* (base de données), Division de la statistique des Nations Unies, <https://comtrade.un.org/> (consulté en mai 2019).

Vilakazi, T.-S. (2018), « The causes of high intra-regional road freight rates for food and commodities in Southern Africa », *Development Southern Africa*, 35:3, pp. 388-403, DOI: 10.1080/0376835X.2018.1456905.



Chapitre 3

Afrique centrale : politiques publiques pour la transformation productive

Ce chapitre analyse les politiques publiques nécessaires à la transformation productive dans les pays d'Afrique centrale (Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Congo, RD Congo, Gabon, Guinée équatoriale, São Tomé et Príncipe, Tchad), face à des contraintes structurelles qui ne favorisent pas leur insertion dans le commerce international et une croissance inclusive. Le chapitre s'ouvre par l'analyse des structures productives à travers l'examen de la dynamique de quelques agrégats macroéconomiques et l'insertion de l'Afrique centrale dans le commerce international. Il met en évidence les secteurs dans lesquels ces pays présentent un avantage de spécialisation, révélé ou latent, identifie les opportunités d'expansion du commerce, puis les contraintes pour le secteur privé ainsi que les investisseurs étrangers dans un contexte de faible intégration régionale. Enfin, le chapitre propose des politiques publiques visant à réussir la transformation productive dans la région.

EFFET BRIEF EN

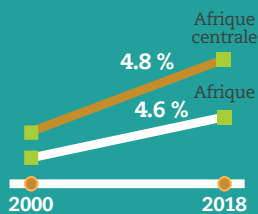
L'Afrique centrale dépend fortement des matières premières, 85 % de ses exportations totales en 2017, contre une moyenne de 51 % pour l'Afrique. Le pétrole, à lui seul, représente près de la moitié des ventes à l'étranger. En outre, la région affiche un niveau de **concentration des exportations** beaucoup plus élevé que celui du continent, tant pour le nombre de produits concernés que le nombre de partenaires commerciaux. Cinq pays (Chine, États-Unis, Espagne, France et Italie) comptent pour plus de 60 % du total, soit environ 38 % du PIB. Exposée aux chocs extérieurs, la croissance de la région s'avère beaucoup plus volatile que celle de l'Afrique. De même, l'extraversion des économies et leur faible intégration commerciale ne sont pas propices à une croissance inclusive.

Le niveau de **complexité de l'économie**, c'est-à-dire sa capacité à créer de la forte valeur ajoutée, s'avère plus bas qu'ailleurs en Afrique. La qualité de la gouvernance reste deux fois plus faible que la moyenne africaine, tandis que l'état des infrastructures entrave la transformation productive. La transformation des produits de base tels que le bois, les pierres et le verre, dans lesquels la région affiche le plus d'avantage comparatif révélé (ACR) s'avère indispensable pour sortir de l'instabilité chronique de la croissance. Trois principales actions sont recommandées : renforcer **l'intégration et les complémentarités régionales** ; promouvoir les pools sectoriels d'entreprises dans des Zones économiques spéciales (ZES) intégrées ; rendre opérationnelles les stratégies de diversification.

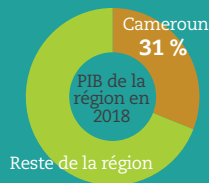
Les politiques publiques pour la transformation productive en Afrique centrale

Croissance

Le taux de croissance de l'Afrique centrale était supérieur à la moyenne du continent

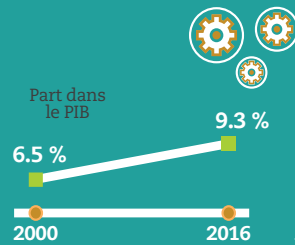


Le Cameroun représente la première puissance économique en parité de pouvoir d'achat

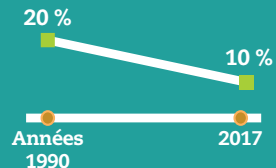


Structure de l'économie

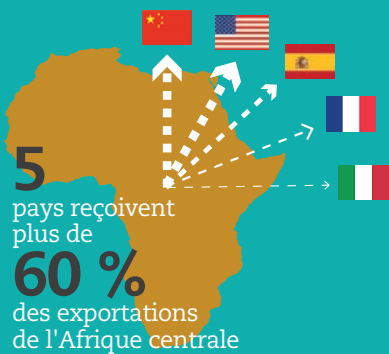
Le secteur manufacturier reste faible



La part moyenne de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans le PIB a diminué

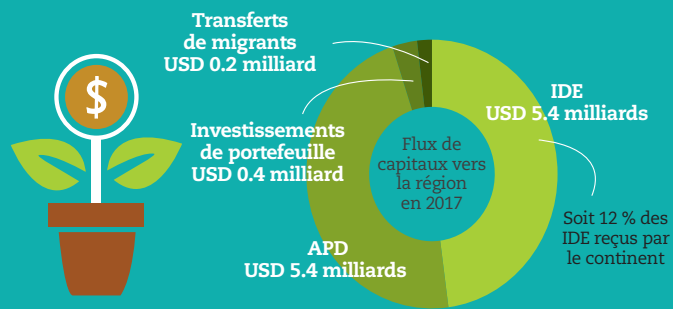


Commerce



Afflux de capitaux

L'Afrique centrale est la région qui reçoit le moins d'IDE

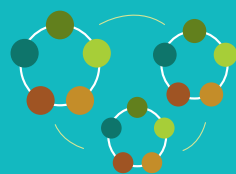


Stratégies régionales pour la transformation productive

Trois actions prioritaires



Renforcer l'intégration régionale



Promouvoir les pôles d'entreprises et les zones économiques spéciales



Faciliter l'accès aux financements

Chaînes de valeur régionales à fort potentiel

Fruits

Produits pétroliers

Bois

Coton / Textiles

Profil régional de l'Afrique centrale

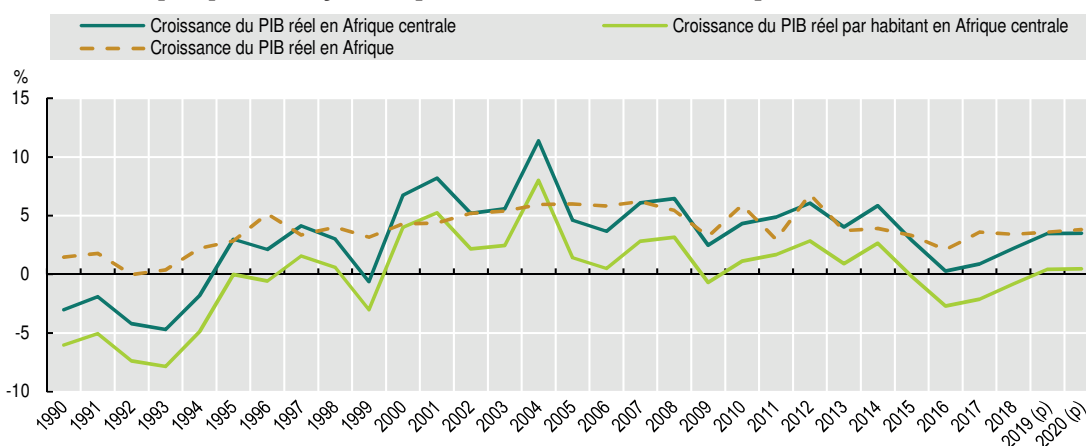
Tableau 3.1. Capacités pour la transformation productive en Afrique centrale

		Source	2000	2014	2015	2016	2017	2018
Technologie de production	Employeurs et salariés, en % de l'emploi total	OIT	13.1	18.8	18.8	18.9	19.0	19.1
	Productivité de la main-d'œuvre, en % de la productivité des États-Unis	CB	5.2	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
	Formation brute de capital fixe du secteur privé, en % du produit intérieur brut (PIB)	FMI	17.7	18.9	19.6	17.3	16.3	17.4
	Capacités d'innovation, 0-100 (optimales)	FEM	-	-	-	-	23.2	23.3
Réseau régional	Part des importations intrarégionales de biens intermédiaires dans le total des importations de biens intermédiaires (%)	Comtrade	3	2.6	1.8	0.1	2.4	-
	Part des apports intrarégionaux d'IDE en faveur de projets nouveaux dans le total des IDE en faveur de projets nouveaux (%)	fDi markets	-	0.0	0.0	0.9	0.4	0.0
	Disponibilité de capital-risque, 1-7 (optimale)	FEM	-	2.6	2.7	2.7	2.4	2.3
Capacité à satisfaire la demande	Part dans le total des certifications ISO9001 dans le monde (%)	ISO	0.3	1.2	1.1	0.9	1.3	-
	Biens finis ou semi-finis en % du total des exportations de biens de la région	Comtrade	21.9	26	30.5	36.1	40.2	-
	Part des importations de biens de consommation dans le total des importations de biens de consommation (%)	Comtrade	5.1	6.0	6.3	5.7	5.8	-

Note : OIT – Organisation internationale du travail, CB – The Conference Board, FMI – Fonds monétaire international, FEM – Forum économique mondial, ISO – Organisation internationale de normalisation.

Sources : Calculs des auteurs d'après The Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données) ; fDi Markets (2019), *fDi Markets* (base de données) ; OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données) ; FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données) ; Division de la statistique des Nations Unies (2018), *UN Comtrade* (base de données) ; et FEM (2018), *Global Competitiveness Report*.

Graphique 3.1. Dynamiques de croissance en Afrique centrale, 1990-2020



Note : (p) = projections.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975320>

Tableau 3.2. Apports financiers, recettes fiscales et épargne privée en Afrique centrale (milliards USD courants), 2000-17

		Moyenne 2000-04	Moyenne 2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Apports extérieurs	Investissements directs étrangers	1.7	3.7	7.5	5.4	5.2	5.2	4.8	7.9	7.0	5.4
	Privés Investissements de portefeuille	0.1	0.2	0.3	-2.2	-3.5	1.3	0.0	0.0	-0.3	0.2
	Transferts des migrants	0.1	0.2	0.2	0.4	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4
	Publics Aide publique au développement	3.1	4.7	7.0	7.9	4.9	4.9	5.0	5.0	4.9	5.4
Total des apports extérieurs		5.0	8.7	15.0	11.5	6.9	11.7	10.3	13.4	12.0	11.3
Recettes fiscales		4.3	10.7	13.9	17.4	18.5	20.0	21.5	15.4	12.7	12.9
Épargne privée		5.5	9.3	15.7	19.1	22.8	24.6	29.8	18.8	15.2	21.6

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; OCDE-DAC (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données) ; OCDE-DAC (2018b) *Aide programmable par pays* ; et Banque mondiale (2018a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Dynamique des structures productives en Afrique centrale

Instable et fragile, la croissance est exposée aux chocs extérieurs

La croissance de l'Afrique centrale est plus instable et volatile que celle de l'Afrique en général, et très dépendante de la conjoncture économique mondiale. Elle a atteint un pic de 12 % en 2004 avant de retomber à 3.8 % en 2006, soit près de trois fois moins en l'espace de deux ans. Cette forte instabilité est observée sur le reste de la période, avec toutefois un cycle de croissance corrélé à celui de l'Afrique, avec une correspondance des phases de hausse et de récession. L'exposition aux chocs extérieurs se manifeste par les chutes d'activités entre 2008 et 2009, lors de la crise financière internationale, puis en 2013 avec la baisse des cours du pétrole.

L'Afrique centrale dispose d'un potentiel colossal. Elle abrite l'un des poumons de la planète avec la forêt équatoriale et dispose de gisements encore inexploités de plus d'un millier de minerais, dont le pétrole. La région représente 11.5 % de la population africaine avec 144.6 millions de personnes en 2017 (CUA/OCDE, 2018). Son PIB oscille entre 0.28 % et 11.37 % de celui de l'Afrique de manière procyclique, en fonction des cours mondiaux du pétrole. Les profils de ses neuf pays s'avèrent très hétérogènes, allant de petits États insulaires comme la Guinée équatoriale et São Tomé et Príncipe à des pays enclavés comme le Tchad et la République centrafricaine, en passant par la vaste République démocratique du Congo (RD Congo), le poids lourd de la région, avec 78.7 millions d'habitants et là encore, d'innombrables potentiels.

Les bonnes performances en Afrique centrale n'ont pas d'impact positif sur le niveau de vie

L'Afrique centrale réalise de meilleurs scores que la moyenne africaine pour certains indicateurs tels que les investissements privés, les exportations et les investissements directs étrangers (IDE). L'investissement privé s'élève à 18.7 % du PIB entre 2000 et 2004, en raison des efforts de diversification et de la concrétisation, quoique lente, des partenariats public-privés (PPP), sans oublier l'amélioration progressive du climat des affaires. Cette tendance est maintenue sur les différentes périodes. En termes de PIB par habitant et d'investissement public, en revanche, les performances sont moins bonnes (tableau 3.3). Quant aux exportations, elles restent supérieures à celles de l'Afrique. L'Afrique centrale a reçu depuis 2010 plus d'IDE que le reste de l'Afrique, en raison de la bonne tenue des cours du pétrole entre 2013 et 2016, de l'implication des firmes multinationales et des incitations aux investissements privés.

Tableau 3.3. Performance de l'Afrique centrale, 2000-16 (pourcentage du PIB)

	2000-04		2005-09		2010-14		2015-16	
	Afrique centrale	Afrique	Afrique centrale	Afrique	Afrique centrale	Afrique	Afrique centrale	Afrique
PIB/tête (taux de croissance)	7.47	5.06	4.63	5.35	5.03	4.61	1.61	2.74
Dépenses gouvernementales	21.64	24.42	22.82	24.83	27.97	27.84	26.22	30.45
Investissement public	4.71	6.05	6.78	7.11	10.62	6.56	6.67	6.59
Investissement privé	18.71	11.75	15.21	13.43	15.94	15.32	17.62	15.51
Exportations	28.85	22.03	37.69	27.01	36.35	23.64	22.19	15.95
Importations	7.44	16.62	9.48	19.48	9.93	19.45	4.97	15.96
Investissements directs étrangers	6.80	2.22	2.45	3.09	6.06	2.42	4.96	2.40
Transferts de fonds des migrants	0.23	1.19	0.41	1.92	0.57	3.26	0.52	3.13

Source : Calculs des auteurs sur la base des données de la Banque mondiale (2018a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

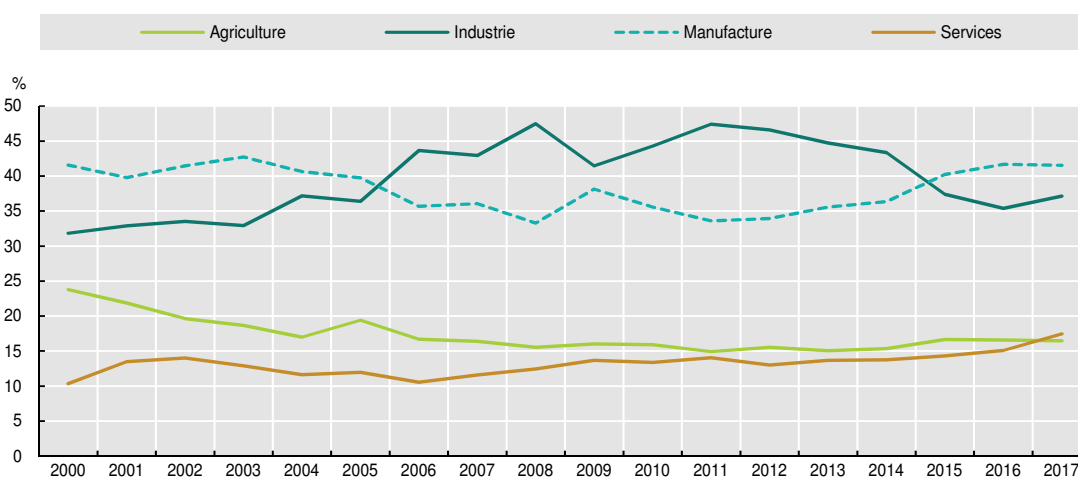
Ces éléments positifs ne se traduisent cependant pas par une croissance inclusive. Certains pays restent en queue de peloton en termes d'Indice de développement humain (IDH), la République centrafricaine se classant 188^{ème} sur 189 pays, le Tchad 186^{ème}, le Burundi 185^{ème} et la RD Congo 176^{ème} (PNUD, 2018). Le Cameroun, São Tomé et Príncipe, la Guinée équatoriale et le Congo figurent aux 158^{ème}, 143^{ème}, 141^{ème} et 137^{ème} places respectivement, parmi les pays à développement humain moyen, tandis que le Gabon (110^{ème}) est le seul de la région parmi les pays à développement humain élevé. L'Afrique centrale affiche de faibles taux de bancarisation, une large prédominance du secteur informel et des taux nationaux de pauvreté élevés, 47 % au Tchad en 2011 et 64 % en RD Congo en 2012 notamment (Banque mondiale, 2018a).

Le secteur manufacturier de l'Afrique centrale peine à se développer, malgré une tendance encourageante


L'industrie extractive dépend des matières premières, sans essor des manufactures ni développement agricole. Les ressources naturelles expliquent la dynamique positive de l'industrie, surtout sur la période 2000-12, avec une contribution au PIB estimée à 45 % en 2011. Depuis, cette part s'est stabilisée autour de 40 %, avec une majorité d'opérateurs étrangers, dont la *Chinese National Petroleum Company* (CNPC) au Tchad, la société anglo-suisse Glencore dans le cuivre en RD Congo, ou la multinationale américaine Exxon Mobil au Cameroun. Le secteur manufacturier reste faible, avec une contribution au PIB de 6.5 % en 2000 et 9.3 % en 2016. À fin 2016, seulement quatre pays disposent d'un secteur manufacturier représentant plus de 10 % du PIB : la Guinée équatoriale, la RD Congo et le Gabon à environ 18 % et le Cameroun à hauteur de 15 %.

La contribution des services est en hausse mais la part de l'agriculture diminue. Le secteur tertiaire représente 36 % à 37 % du PIB sur 2000-13, puis 42.5 % en 2016 (contre 52 % en moyenne en Afrique), dépassant ainsi la part de l'industrie. Ces services portent surtout sur le commerce de détail, avec des tarifs douaniers en baisse sur certains produits. En outre, depuis 2014, les échanges aux frontières ont connu des évolutions positives malgré l'insécurité qui peut prévaloir. L'agriculture contribue de moins en moins à la production totale depuis 2000. Malgré sa hausse sur 2013-16, sa part a baissé depuis 2000 et reste inférieure à la moyenne africaine, en dépit du potentiel colossal de la région, favorisée par son climat et l'étendue de ses terres arables (80 millions d'hectares dans la seule RD Congo).

Graphique 3.2. La contribution sectorielle au PIB de l'Afrique centrale, 2000-17



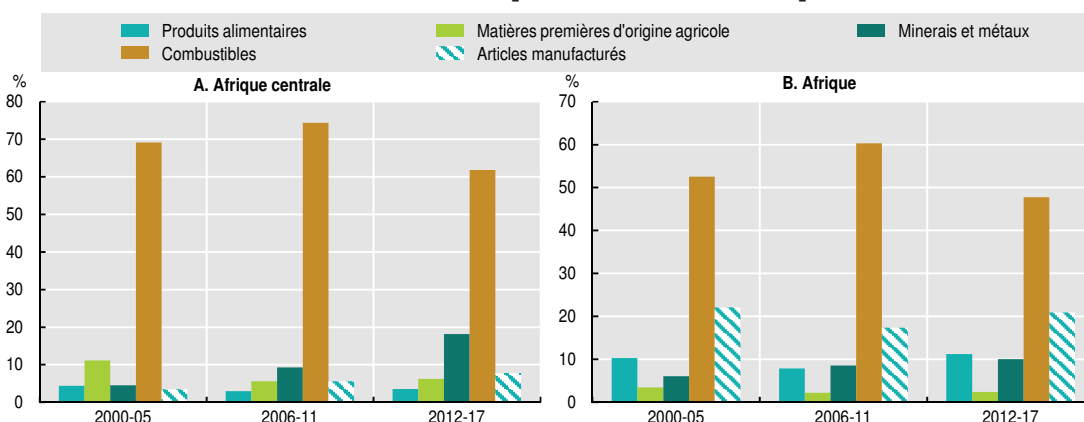
Source : Calculs des auteurs, sur la base de données de la Banque mondiale (2018a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975339>

Le panier des exportations de l'Afrique centrale reste dominé par les matières premières

Les exportations sont dominées par les combustibles (pétrole, gaz, charbon), avant les minerais et métaux, au détriment des produits manufacturés et alimentaires. Même si la part des combustibles dans les exportations a baissé de 74 % à 62 % entre 2006-11 et 2012-17, elle reste en moyenne de 15 points de pourcentage supérieure à celle de l'Afrique, passée de 60 % à 46 % sur les mêmes périodes (graphique 3.3). En nette progression, la part des minerais et métaux compense la baisse relative des combustibles. Le poids des matières premières est plus important pour les pays pétroliers tels que la Guinée équatoriale et le Tchad, soit 90 % des exportations, contre 60 % pour le Burundi et la République centrafricaine, tandis que le Cameroun, le Congo et la RD Congo présentent des parts en baisse depuis deux décennies. La part des produits manufacturés et alimentaires est trois fois moins élevée que la moyenne africaine. Les produits manufacturés représentent 21 % des exportations du continent sur 2012-17, contre seulement 8 % pour l'Afrique centrale.

Graphique 3.3. Parts des principaux groupes de produits dans les exportations totales en Afrique centrale et en Afrique



Source : Calculs des auteurs à partir des statistiques de la Cnuced (2019), UNCTADStat (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975358>

Examen du niveau de transformation productive en Afrique centrale

La forte dépendance à l'égard des produits de base (pétrole brut, coton, café, cacao, bois), notamment au Cameroun, au Tchad, en Guinée équatoriale et au Gabon, limite le commerce entre pays de la région ainsi qu'avec le reste de l'Afrique.

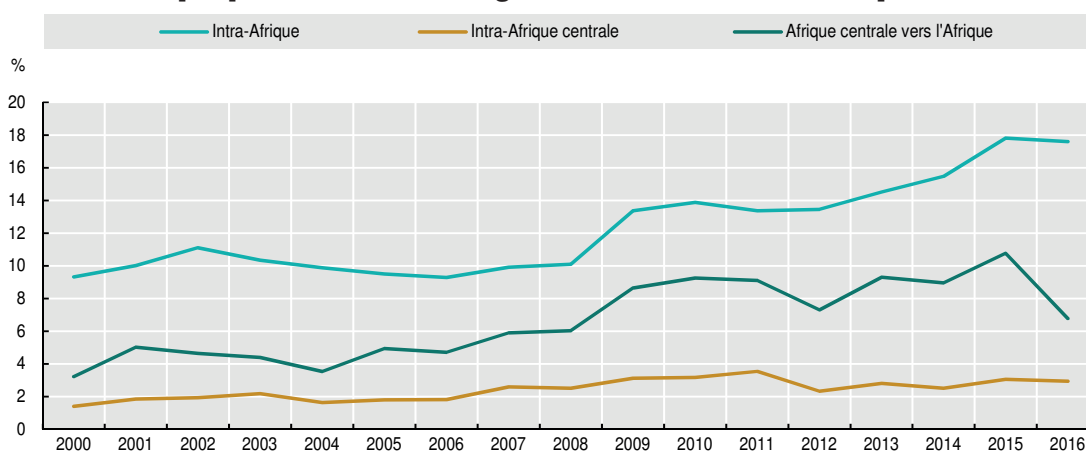
Les échanges se concentrent sur un nombre restreint de produits et de destinataires

Les échanges intra-régionaux restent très limités

La thèse de la « malédiction des ressources naturelles », selon laquelle les pays les plus riches en matières premières sont aussi les moins performants en termes de croissance, résume bien la situation. La diversification des exportations est présentée comme une politique appropriée pour stimuler la croissance et le développement économique. Elle n'est cependant efficace que lorsqu'elle s'effectue vers des secteurs dits « à fort potentiel » (Hausmann, Hwang and Rodrik, 2007 ; Hidalgo et al., 2007). Le Gabon a certes entrepris de transformer sur place le bois, en stoppant ses exportations de bois brut (BAfD, 2018), mais le cas de la RD Congo demeure emblématique. La croissance de son secteur industriel depuis 2000 est tirée par les mines, rendant le pays toujours plus dépendant des matières premières. Malgré son potentiel, la RD Congo fait partie des pays les plus pauvres d'Afrique avec un revenu réel par habitant cinq fois plus faible que la moyenne africaine sur 2000-17.

Le commerce régional en Afrique centrale ne dépasse pas 3 % du total. Tous les pays de la région sont membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), une zone de libre-échange créée en 1983. Six des neuf pays sont par ailleurs membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), qui regroupe depuis 1994 le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad. Les exportations entre les pays d'Afrique centrale représentent un peu plus de 3 % du total, alors que les exportations entre pays d'Afrique sont passées de 10 % en 2000 à environ 18 % en 2016 (graphique 3.4). Outre les problèmes structurels communs à l'ensemble des régions africaines (déficit des infrastructures, tarifs commerciaux élevés, faible diversification, etc.), la faiblesse du commerce régional en Afrique centrale s'explique par la forte dépendance à l'égard des matières premières. Ces dernières n'étant pas transformées, l'intégration à l'économie mondiale peut passer par le plus bas niveau de la chaîne de valeur. La transformation productive commence par l'identification des avantages comparatifs, ainsi que des chaînes de valeur régionales (CVR) et mondiales (CVM).

Graphique 3.4. Niveau d'intégration commerciale de l'Afrique centrale



Source : Calculs des auteurs à partir des statistiques de la Cnuccd (2019), UNCTADStat (base de données).
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975377>

Les exportations se révèlent très concentrées, avec des différences selon les pays

Cinq produits représentent plus de 75 % des exportations totales de la région. Le pétrole domine (47.7 %), suivi du cuivre raffiné et alliages de cuivre (16.4 %) (tableau 3.4). À l'exception du Cameroun et de la République centrafricaine, le premier produit exporté représente à lui seul plus de la moitié des exportations totales (tableau 3.A1.1 en annexe).

Tableau 3.4. Les principaux produits exportés en Afrique centrale

Principaux produits exportés en Afrique centrale en 2016	Part
1. Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux, bruts.	47.7
2. Cuivre raffiné et alliages de cuivre, sous forme brute.	16.4
3. Bois scié ou écaillé dans le sens de la longueur, tranché ou déroulé, raboté ou non, poncé ou jointé à la main, d'une épaisseur excédant 6 millimètres.	4.0
4. Bois brut, écorcé ou nuancé ou non équarri.	3.8
5. Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.	3.7
Total	75.6

Source : Calculs des auteurs à partir des statistiques de la Cnuccd (2019), UNCTADStat (base de données).

La part des cinq premiers produits exportés varie d'un pays à l'autre. Cette part va de 73 % des ventes à l'étranger du Cameroun à 99.1 % pour la Guinée équatoriale (tableau 3.5). Le nombre de produits représentant 75 % des exportations totales va d'un seul au Tchad à six

pour le Cameroun. L'Indice de concentration des exportations de Herfindahl-Hirschman place le Tchad en tête, suivi par São Tomé et Príncipe, le Burundi et le Cameroun, le Gabon se situant en fin de liste avec des ventes à l'étranger plus diversifiées. Enfin, la part des exportations dans le PIB diffère beaucoup d'un pays à l'autre : 5.5 % au Burundi contre 59.1 % au Congo.

Tableau 3.5. Parts des produits dominants et concentration des exportations dans les pays d'Afrique centrale

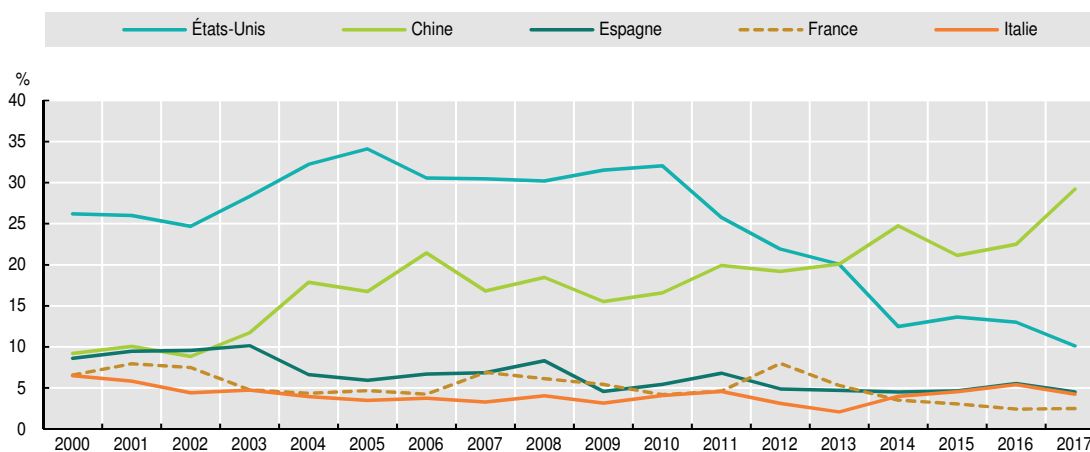
Indicateur en 2016 / Pays	Burundi	Cameroun	Rép. centrafricaine	Tchad	Congo	RD Congo	Guinée équatoriale	Gabon	São Tomé et Príncipe	Afrique centrale
Part des cinq principaux produits d'exportation (pourcentage des exportations totales)	92.2	73	83.1	98.2	92.6	85.7	99.1	94.4	81.7	75.6
Nombre de produits exportés représentant 75 % des exportations totales	2	6	4	1	2	3	2	2	2	5
Nombre de produits exportés représentant 90 % des exportations totales	3	10	9	2	4	7	3	4	17	12
Indice de Herfindahl-Hirschman de concentration des exportations	0.49	0.33	0.16	0.86	0.13	0.13	0.14	0.07	0.84	0.35
Exportations totales en pourcentage du PIB	5.5	19.2	18.7	24.4	56.5	25.5	39.4	36.2	27.3	29.0

Source : Calculs des auteurs, sur la base de données de UNSD (2018), UN Comtrade (base de données).

La région fait face à une forte concentration de ses partenaires commerciaux

Les exportations sont drainées par les États-Unis, la Chine et l'Europe. Sur la période 2000-17, elles se destinent aux États-Unis (24.1 %), à la Chine (19.3 %), l'Espagne (6 %), la France (5 %) et l'Italie (3.9 %). Partenaire traditionnel, l'Europe voit sa part décliner depuis le début des années 2000, tout comme les États-Unis (26 % en 2000, 10 % en 2017), tandis que la Chine progresse (9 % à 29 %). Cinq destinataires absorbent 44.3 % des exportations totales du Cameroun (tableau 3.6), contre 83 % pour le Tchad. En dehors du Cameroun, les cinq premiers destinataires des exportations des autres pays absorbent plus de 60 % de leurs exportations totales. De même, quatre destinataires des exportations du Tchad absorbent 75 % du total, contre 10 % pour le Congo et 11 % pour le Cameroun.

Graphique 3.5. Orientation géographique des exportations de l'Afrique centrale, 2000-17



Source : Calculs des auteurs à partir des statistiques de la Cnuced (2019), UNCTADStat (base de données).
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975396>

Les exportations de la région vers ses douze destinataires principaux représentent 75 % des exportations totales. Avec seulement 24 destinataires, l'Afrique centrale écoule au moins 90 % de ses exportations, soit deux fois moins que pour l'Afrique (48 destinataires). Selon l'Indice Herfindahl-Hirschman, la concentration des exportations est plus élevée au Tchad (avec sept principaux destinataires) et plus faible au Congo (21). En découle une forte exposition aux aléas de la conjoncture dans les économies de ces partenaires commerciaux.

Tableau 3.6. Parts des destinataires dominants des exportations des pays d'Afrique centrale, 2016

Indicateur par pays	Rép.									
	Burundi	Cameroun	Rép. centrafricaine	Tchad	Congo	RD Congo	Guinée équatoriale	Gabon	São Tomé et Príncipe	Afrique centrale
Part des cinq principaux destinataires des exportations (pourcentage des exportations totales)	68.7	44.3	73.1	83.8	63.5	73.4	64	65.6	74	54.4
Nombre de destinataires représentant 75 % des exportations totales	7	11	6	4	10	6	8	7	6	12
Nombre de destinataires représentant 90 % des exportations totales	15	19	14	7	21	12	14	13	13	24
Indice de Herfindahl-Hirschman de concentration des exportations vers les destinations.	0.18	0.06	0.12	0.30	0.16	0.22	0.10	0.15	0.13	0.09

Source : Calculs des auteurs à partir des statistiques de la Cnuced (2019), UNCTADStat (base de données).

L'espace des produits montre une faible complexité de l'économie

Selon le concept d'espace des produits développé par Hausmann et Klinger (2006), les économies se déplacent des productions actuelles vers de nouveaux biens plus ou moins éloignés en termes de facteurs de production. L'espace des produits s'analyse à partir des avantages comparatifs révélés ainsi que le degré de complexité des économies, tandis que le niveau de sophistication des exportations est examiné à travers les indices PRODY et EXPY.

L'absence d'avantages comparatifs révélés (ACR) dans les produits manufacturés freine la diversification

Les pays d'Afrique centrale ne disposent pas d'ACR forts dans les produits manufacturés, les machines et matériels de transport ainsi que les produits chimiques. Trois pays, le Burundi, le Cameroun et la République centrafricaine, disposent toutefois d'un ACR dans les légumes. Le Cameroun, le Congo et le Gabon montrent un ACR dans les carburants, mais le bois, l'or, les diamants, les pierres précieuses et le verre disposent le plus d'ACR dans la région (tableau 3.A1.3). En se basant sur les stades de transformation des produits, tous les pays de l'Afrique centrale disposent d'un ACR dans les matières premières, deux dans les biens intermédiaires et un seul (São Tomé et Príncipe) dans les biens de consommation – à savoir l'horlogerie. Cette filière a occupé une place importante de 2009 à 2012, avec plus de 15 % des exportations totales par an et un pic de 28 % en 2011. Cependant, l'ACR dans ce secteur ne semble pas stable puisque depuis 2013, les exportations ont dégringolé, pour devenir quasiment nulles.

Le niveau de complexité des économies de la Cemac se révèle très limité


Aucun pays étudié de l'Afrique centrale ne dépasse la moyenne de l'Afrique en termes de complexité de l'économie, en 2000 comme en 2016 (graphique 3.6). Toutefois, le Cameroun et le Congo ont amélioré leur performance, ce qui pourrait présager d'une

croissance plus soutenue au Cameroun et plus résiliente au Congo. Ce niveau a baissé au Gabon, en revanche. Au plan mondial, le Japon, la Suisse et l'Allemagne arrivent en tête en 2016 avec des indices respectifs de 2.23, 2.05 et 1.96, tandis que les pays d'Afrique centrale comme la moyenne de l'Afrique affichent des indices inférieurs à zéro.

Graphique 3.6. Indice de complexité des économies d'Afrique centrale, en 2000 et 2016



Source : Calculs des auteurs, sur la base de données du Centre pour le développement international (2019), *Atlas de la complexité économique du Centre pour le développement international* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975415>

Les pays d'Afrique centrale figurent parmi les derniers du classement mondial de complexité de l'économie. En 1980, ils faisaient déjà partie des 15 derniers, et n'ont guère fait de progrès depuis, en raison de la forte concentration des exportations, dominées par les matières premières non transformées, outre l'absence de chaînes de valeur.

Tableau 3.7. Rang dans le classement mondial de complexité

Pays	1980	1990	2000	2010	2016
	Sur 99	Sur 100	Sur 120	Sur 121	Sur 126
Cameroun	90	99	119	115	124
Congo	86	96	114	116	113
Gabon	92	94	109	106	116
RD Congo	95	90	111	103	ND

Source : Centre pour le développement international (2019), *Atlas de la complexité économique du Centre pour le développement international* (base de donnée).

Cependant, les paniers d'exportation ont le potentiel pour contribuer davantage au PIB des pays d'Afrique centrale. La Guinée équatoriale a enregistré la plus forte EXPY en 2016 (tableau 3.8) en raison de nombreux produits stratégiques: huiles brutes de pétrole ou minéraux bitumineux, gaz naturel liquéfié, alcools, phénols, dérivés halogènes et sulfones, propane et butane liquéfiés, navires, bateaux et engins flottants, gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux. Au São Tomé-et-Príncipe, les produits d'exportation présentent un degré de sophistication relativement élevé par rapport au niveau de PIB de ce pays. Cela s'explique par les bonnes performances de l'industrie horlogère entre 2009

et 2012. Le pays produit également des équipements de chauffage et de réfrigération et des pièces de rechange pour les équipements de manutention. Parmi les pays avec un panier à fort potentiel de croissance viennent ensuite le Congo, la Gabon, le Tchad, le Cameroun et la République centrafricaine. Le Cameroun, on l'a vu, détient un panier plus large en produits, sans forte contribution à la productivité. Les produits exportés par le Cameroun avec avantage comparatif (RCA) sont moins sophistiqués (par exemple les fruits, le bois d'œuvre, le cacao et le coton), mais le pays exporte le plus grand nombre de produits.

Tableau 3.8. Indices EXPY en Afrique centrale en milliers USD

Pays	EXPY en 2016	PIB réel par tête en 2016
Burundi	6 626.08	218.28
Cameroun	9 124.77	1 495.44
Congo	12 650.80	2 771.40
Gabon	11 692.80	9 552.78
Guinée équatoriale	13 845.31	12 317.71
Tchad	10 809.32	874.77
République centrafricaine	8 312.36	325.72
RD Congo	6 972.72	407.56
São Tomé et Príncipe	5 223.84	1 284.69

Source: Calculs des auteurs sur la base de données de la Banque mondiale (2018a), *Indicateurs de développement dans le monde* (base de données) et Cnuccd (2018), UNCTADStat (base de données).

Stratégies pour la transformation productive

La structure productive demeurant très rudimentaire, sa transformation s'avère impérative, pour créer les conditions d'une croissance économique durable et inclusive. Pour faire face à de nombreux problèmes structurels, les pouvoirs publics doivent commencer par investir dans les infrastructures et rendre le climat des affaires favorable à l'investissement privé. À court et à moyen terme, les politiques publiques devraient se concentrer sur les infrastructures, sans lesquelles les industries ne peuvent opérer, mais aussi le développement de l'agriculture et des filières agroalimentaires, afin de réduire la pauvreté. Toujours à court et moyen terme, des réformes de la formation professionnelle devraient se solder par une meilleure productivité des travailleurs. Enfin, les stratégies de moyen et long terme devraient viser la création de pôles de compétitivité dans les secteurs des énergies renouvelables, de la biochimie et l'agrobusiness, afin d'élever le niveau de capital humain et fournir des emplois aux chômeurs les plus qualifiés.

De nombreuses stratégies d'industrialisation ont été mises en place dans la région

Maintes initiatives ont été prises pour promouvoir la transformation productive, en cherchant à exploiter le potentiel agricole. Plusieurs pays, après les Indépendances, ont adopté dans les années 1960 des stratégies d'industrialisation basées sur la substitution des importations des produits manufacturés localement. Cependant, la crise des années 1980 et les Programmes d'ajustement structurel (PAS) n'ont pas permis de recueillir les fruits de ces efforts. Depuis les années 2000, plusieurs politiques visant à développer les filières agroalimentaires ont été adoptées (tableau 3.9).

Tableau 3.9. Interventions et stratégies mises en place pour le développement de l'agro-industrie en Afrique centrale

Politiques	Dates	Objectifs
Programme régional de sécurité alimentaire	2004	<ul style="list-style-type: none"> • Nourrir la population dans un contexte de forte croissance démographique et d'urbanisation. • Accroître durablement la production agricole et promouvoir la compétitivité des échanges.
Politique agricole commune (PAC)	2004	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer de manière substantielle et durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels. • Accroître les exportations. • Réduire la pauvreté des populations rurales dans les États membres.
Stratégie de développement de la filière coton-textile-confection	2011	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la production de coton (graine et fibre) en améliorant la productivité et la rentabilité. • Améliorer et garantir la qualité du coton. • Soutenir et développer la transformation de la fibre. • Renforcer la promotion et la commercialisation du coton et des textiles. • Développer et améliorer la valorisation des produits issus de la trituration de la graine.
Mise en place du Fonds spécial régional de développement agricole (FSRDA)	2013	<ul style="list-style-type: none"> • Produire des études environnementales et hydrologiques pour un système d'irrigation bénéfique aux petits exploitants. • Assurer un plan de commercialisation pour une unité de transformation agroalimentaire adossée à une unité de production agricole, associé à un programme de coopération avec de petits agriculteurs, éleveurs et pêcheurs en vue de leur intégration aux marchés. • Fournir une expertise pour la construction d'une unité d'extraction et de raffinage de soja qui dispenserait des conseils et des formations aux petits exploitants agricoles pour intégrer la chaîne d'approvisionnement.
Plan stratégique et opérationnel d'appui au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)		<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une gestion durable des terres. • Améliorer les infrastructures rurales. • Favoriser une augmentation de l'approvisionnement alimentaire. • Promouvoir la recherche agricole.
	1999	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser des politiques forestières et fiscales. • Accroître les connaissances sur les ressources naturelles. • Améliorer l'aménagement des écosystèmes et les reboisements nationaux et régionaux. • Assurer une valorisation durable des ressources forestières.
Stratégie régionale de conservation, de gestion durable et concertée des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale de la Comifac	1984	<ul style="list-style-type: none"> • Assister les États membres en vue de protéger et de mettre en valeur, de façon durable, les ressources halieutiques ainsi que promouvoir le développement de l'aquaculture. • Maximiser l'exploitation des potentialités des milieux aquatiques et garantir le bien-être du plus grand nombre d'habitants.
Travaux de la Commission régionale des pêches du Golfe de Guinée (Corep) fondée en 1984 et de la Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (Cebevirha)		<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la productivité de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production et un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre. • Assurer la rentabilité des filières. • Stabiliser les marchés. • Garantir la sécurité des approvisionnements. • Assurer des prix raisonnables dans les livraisons des produits aux consommateurs.

Source : Compilation des auteurs.

L'environnement institutionnel et la qualité des infrastructures freinent la transformation productive en Afrique centrale

Le contexte socio-politique est peu propice à la croissance économique, en raison de conflits en partie alimentés par les ressources naturelles et les rentes qu'elles représentent. Seuls São Tomé et Príncipe, qui se distingue par sa stabilité politique et la liberté d'expression, et dans une moindre mesure le Gabon et Cameroun montrent des performances supérieures à la moyenne de la région (tableau 3.10).

Tableau 3.10. Indices de gouvernance

Pays/régions	Contrôle corruption	Efficacité du gouvernement	Stabilité politique	État de droit	Qualité de la réglementation	Voix et responsabilité
Burundi	-1.18	-1.40	-2.08	-1.39	-0.83	-1.51
Cameroun	-1.14	-0.76	-0.95	-1.02	-0.79	-1.03
République centrafricaine	-1.28	-1.77	-1.74	-1.84	-1.43	-1.13
Tchad	-1.45	-1.49	-1.21	-1.43	-1.18	-1.34
Congo	-1.21	-1.10	-0.57	-1.04	-1.17	-1.16
RD Congo	-1.33	-1.51	-2.20	-1.61	-1.32	-1.39
Guinée équatoriale	-1.81	-1.41	-0.19	-1.44	-1.38	-1.93
Gabon	-0.75	-0.79	-0.07	-0.58	-0.80	-0.96
São Tomé et Príncipe	-0.06	-0.68	0.23	-0.69	-0.81	0.45
Afrique centrale	-1.13	-1.21	-0.97	-1.23	-1.08	-1.11
Afrique	-0.66	-0.81	-0.67	-0.72	-0.77	-0.58

Note : Ces indices varient entre -2.5 (faible performance de la gouvernance) et 2.5 (forte performance de la gouvernance).

Source : Calculs des auteurs sur la base de données de la Banque mondiale (2018a), *Indicateurs de développement dans le monde* (base de données).

L’Afrique centrale manque le plus d’infrastructures de base en Afrique, en particulier dans l’électricité et les transports, deux éléments considérés par les entreprises comme des obstacles majeurs. La région affiche un score de 2.19 en matière de qualité globale des infrastructures, soit un point en dessous de la moyenne de l’Afrique, elle-même déjà faible (tableau 3.11). Le même constat prévaut pour les différentes infrastructures (électricité, transport aérien, port, rail, route), lorsqu’elles sont prises séparément. Seul le Gabon est proche des performances moyennes africaines. Le trafic aérien reste plus de quatre fois plus faible que la moyenne africaine. Seulement une personne sur 100 détient un téléphone fixe, contre trois en moyenne en Afrique.

Encadré 3.1. Importance des infrastructures et explication des indicateurs

La faiblesse des infrastructures réduit la productivité des entreprises de plus de 40 % en Afrique. Les infrastructures routières en Afrique subsaharienne étaient de 204 km pour 1 000 km² de superficie (approximativement 3.6 km de route pour plus de 1 000 habitants) tandis que la moyenne mondiale est de 944 km pour 1 000 km² de superficie, soit l’équivalent de 7 km pour 1 000 habitants (BAfD / Banque mondiale, 2011). L’ASS disposait de 69 000 km de voies ferrées en 2007, dont 55 000 km opérationnels. Treize pays n’ont pas de réseau ferroviaire en état de service.

Les indicateurs de mesure. Deux sources permettent d’évaluer les infrastructures en Afrique centrale : la base de données du Forum économique mondial (FEM, 2018), qui donne des scores variant de 0 (mauvaise qualité d’infrastructure) à 100 (meilleure qualité d’infrastructure) ; des Enterprise Surveys de la Banque mondiale évaluent le pourcentage des entreprises qui déclarent avoir comme obstacle à leur développement la qualité de certaines infrastructures physiques (Banque mondiale, 2019). L’enquête porte sur 139 pays auprès de plus de 135 000 entreprises.

Encadré 3.1. Importance des infrastructures et explication des indicateurs (cont.)

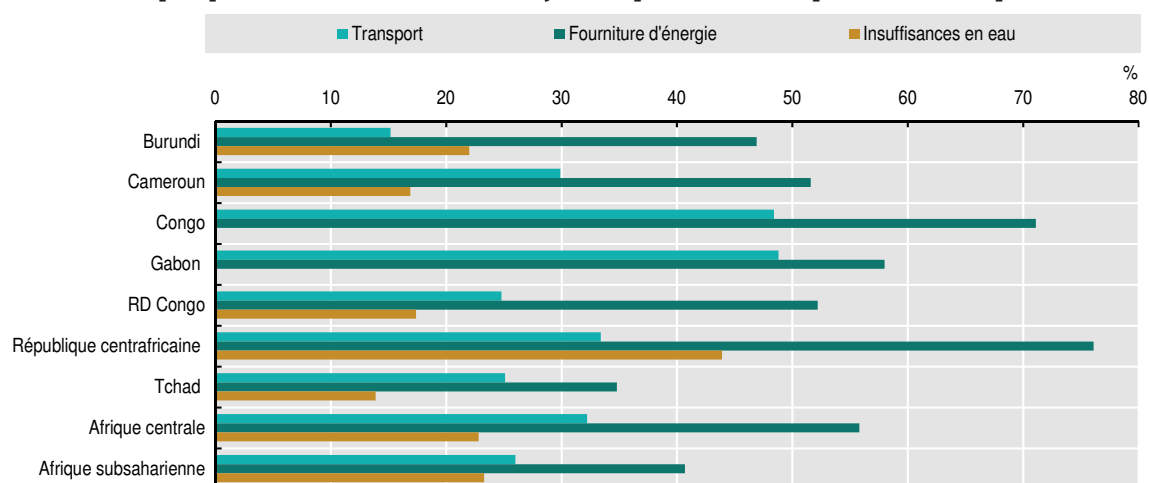
Tableau 3.11. Niveau et qualité des infrastructures, 2017

Pays/Régions	Qualité des infrastructures						Tél. fixe /100 hab.	Tél. mobile /100 hab.
	Globale	Élect.	Aviation	Port	Rail	Route		
Burundi	2.22	2.12	2.59	2.33	--	2.87	0.20	46.22
Cameroun	2.20	2.13	2.66	2.96	2.36	2.50	4.51	71.85
Tchad	1.73	1.85	2.95	2.04	--	2.62	0.13	40.17
RD Congo	1.89	1.63	2.78	2.27	1.54	2.14	0.00	52.99
Gabon	2.92	2.88	3.62	3.23	2.80	2.80	1.07	168.92
Afrique centrale	2.19	2.12	2.92	2.56	2.23	2.58	1.18	76.03
Afrique	3.18	3.08	3.61	3.41	2.49	3.44	3.47	95.64

Source : Calcul des auteurs, sur la base de données du Forum économique mondial (2018), *Global Competitiveness Report*.

Le déficit énergétique représente une contrainte paradoxale, dans une région au potentiel énorme, notamment hydraulique, contrastant avec un niveau de développement relativement bas (graphique 3.7). L'Afrique centrale dispose aussi de réserves pétrolières estimées à 31.3 milliards de barils. La consommation énergétique par habitant et par mois est égale à 109 kWh contre 840 kWh en Afrique du Nord et 1 600 kWh en Afrique australe (CEA, 2012). Un écart important subsiste entre l'offre d'énergie qui est de 10 537 MW et la demande prévisionnelle qui s'élève à 13 052 GWh. De même, les entreprises font face à une contrainte hydraulique paradoxale, dans un contexte d'abondance de ressources en eau : environ 26 355 m³ par an et par habitant, alors que la moyenne en Afrique est de 5 730 m³ et la moyenne mondiale de 7 600 m³. Le potentiel hydroélectrique est estimé à 653 361 GWh, soit 58 % de celui du continent. Pourtant, la production d'électricité en 2009 ne dépasse pas 3 % à 4 % de ce potentiel (CEA, 2012).

Graphique 3.7. Les contraintes majeures pour les entreprises en Afrique centrale



Note : Les données montrent le pourcentage d'entreprises identifiant le transport, la fourniture d'électricité et les pénuries d'eau comme des contraintes majeures pour leurs activités.

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la Banque mondiale (2019), *World Bank Enterprise Surveys* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975434>

Promouvoir la transformation productive en Afrique centrale nécessite des politiques adaptées

L'intégration et les complémentarités régionales doivent être renforcées

Les pays de l'Afrique centrale affichent une forte similarité dans leurs structures de production nationale (tableau 3.12). Celle-ci réduit leur potentiel commercial et augmente la dépendance dans les exportations de matières premières. Les coefficients de similarité sont élevés et varient entre 0.23 et 0.83. Pour la plupart des binômes de pays de la région, le coefficient de similarité des exportations est supérieur à 50 %. Le développement des chaînes de valeur apparaît donc clairement comme une opportunité.

Tableau 3.12. Matrice de similarité des exportations

Pays	Burundi	Cameroun	République centrafricaine	Tchad	RD Congo	Congo	Guinée équatoriale	Gabon	São Tomé et Príncipe
Burundi	1.00								
Cameroun	0.34	1.00							
République centrafricaine	0.23	0.40	1.00						
Tchad	0.41	0.50	0.64	1.00					
RD Congo	0.24	0.29	0.57	0.49	1.00				
Congo. Rép.	0.45	0.52	0.49	0.80	0.24	1.00			
Guinée équatoriale	0.64	0.49	0.70	0.76	0.51	0.83	1.00		
Gabon	0.43	0.52	0.57	0.69	0.32	0.83	0.81	1.00	
São Tomé et Príncipe	0.41	0.49	0.46	0.74	0.41	0.50	0.56	0.49	1.00

Source : CnuCED (2018), UNCTADStat (base de données).

L'intégration régionale a été entravée par l'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures ainsi que la coexistence de deux zones de libre-échange, la Cemac et la CEEAC. D'où l'urgence de la rationalisation. Cela peut se faire à travers l'harmonisation de quatre instruments : les règles d'origine, le processus d'approbation des taux préférentiels, le formulaire de vérification de l'origine du produit et le régime standard d'approbation des taux préférentiels (BAfD, 2018).

Développer les chaînes de valeur régionales

L'Afrique centrale regorge de nombreuses opportunités de chaînes de valeur, notamment dans les énergies renouvelables, le coton et les fruits. Quatre grands secteurs sont pris en compte : la fabrication et la distribution du matériel, le développement de projets, la construction et l'installation, le fonctionnement et la maintenance. Tous ces secteurs sont créateurs de valeur ajoutée et d'emplois dans divers domaines (énergie éolienne, solaire, hydraulique, géothermique).

La chaîne de valeur du coton pourrait éclore si elle s'accompagnait de l'essor d'un marché du vêtement en Afrique centrale. A terme elle pourrait bénéficier d'une possible délocalisation des grandes marques de vêtements à la recherche de main-d'œuvre bon marché et d'une meilleure qualité de la matière première. L'Afrique centrale devrait privilégier cette chaîne de valeur car parmi les 14 pays producteurs de coton en Afrique subsaharienne, figurent le Cameroun avec neuf usines et le Tchad avec dix (CEDEAO-

CSAO/OCDE, 2006). Leur capacité d'égrenage est cependant déficitaire, et l'usine de textile du Tchad hors service. L'essor d'une chaîne de valeur des fruits pourrait se concentrer sur trois produits finaux : boissons naturelles, fruits secs et recyclage des déchets en engrais biologiques et naturels.

La transformation des produits pétroliers offre de nombreuses opportunités dans le textile, l'emballage, les matériaux de construction, le bitumage des routes, etc. Cette chaîne de valeur favorisera la connectivité et l'intégration, à travers son effet sur le développement des infrastructures de transport. Plusieurs raffineries existent déjà (tableau 3.13) mais très peu de pays offrent des formations de qualité dans la pétrochimie. Une chaîne de valeur plus globale pourrait s'étendre à d'autres régions et intégrer le producteur voisin qu'est le Nigeria, avec la construction de plusieurs raffineries. Une première unité au Cameroun, limitrophe des pays de la Cemac, pourrait par exemple traiter du pétrole brut en provenance du Nigeria. Une autre raffinerie en RD Congo permettrait de ravitailler les pays avoisinants, comme le Congo, le Burundi et la Centrafrique, et jusque l'Angola et le Soudan du Sud, en dehors de la région.

Tableau 3.13. Raffineries et capacité de production journalière en Afrique centrale

Pays	Nom de la raffinerie	Capacité de production (barils par jour. estimation 2016)	Opérateur
Cameroun	Raffinerie de Limbe	42 000	Sonara
Gabon	Raffinerie de la Sogara	21 000	Société gabonaise de raffinage
Guinée équatoriale		244 000	Pas de raffinerie
RD Congo			Raffineries fermées
République centrafricaine		Pas en exploitation	
République du Congo	Raffinerie de Pointe-Noire	21 000	Coraf
Tchad	Raffinerie de N'Djaména	20 000	CNPC et État tchadien

Source : Compilation des auteurs.

La transformation du bois reste une autre clé de la diversification en Afrique centrale. La région affiche un énorme avantage comparatif dans les produits forestiers et devrait installer une chaîne de transformation industrielle. En effet, le secteur comprend en amont une multitude d'essences forestières rares (ayous, okoumé, sapelli, etc), mais aussi des producteurs artisans, petites et grandes entreprises, susceptibles d'écouler des rondins, du bois de sciage, du contreplaqué, etc. Plusieurs marchés sont demandeurs, aussi bien au niveau national que régional, continental et international. Les débouchés s'avèrent nombreux dans la construction, la pâte à papier, les meubles et l'énergie. Ces opportunités doivent être saisies et mises en valeur, en tenant compte des Objectifs du développement durable (ODD) et de la protection de la forêt équatoriale, centrale pour lutter contre le changement climatique. Malgré la volonté de transformation affichée par différents pays (un taux minimal de transformation de 100 % pour le Gabon et la Guinée équatoriale, 85 % pour le Congo, 70 % pour la République centrafricaine et la RD Congo), les capacités de traitement se limitent encore à une transformation primaire (sciage, écorçage, coupe pour le contreplaqué et le placage), avec une prédominance des entreprises informelles (BAfD, 2018).

Promouvoir des ZES intégrées

Une cartographie des potentialités agricoles industrielles et minières des différents pays doit être élaborée, en vue de la création de pôles de production et de compétitivité. Ceux-ci pourraient partir des institutions régionales telles que la Commission de la Cemac et la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC). Un partenariat est possible

entre le Fonds spécial régional de développement agricole de l'UA et la Banque africaine de développement (BAfD). Le Cameroun pourrait ainsi se spécialiser dans l'industrie de transformation du bois, la Guinée équatoriale, la RD Congo et le Tchad dans la raffinerie, le Tchad dans la production des graines, etc. Une telle stratégie peut réduire la dépendance vis-à-vis des exportations extra-communautaires et favoriser la complémentarité commerciale. Une accélération de l'Initiative sur le riz africain telle qu'elle est menée à travers l'Association pour le développement de la riziculture en Afrique de l'Ouest (Adrao) pourrait mettre en valeur la production de céréales dans la zone soudano-sahélienne (Cemac, 2002, tableau 3.8), en plus des autres programmes existants.

La création de pôles de compétences, de technologie et d'innovation suppose un investissement massif dans la formation et la recherche et développement (R&D). Les universités interétatiques entre le Cameroun et le Congo et l'institution panafricaine de l'UA en sont des exemples. D'autres initiatives dans des domaines clés comme l'agriculture de nouvelle génération, l'informatique, la programmation et développement des logiciels, les sciences biologiques et médicales doivent être encouragées. Bien que coûteuse, la R&D doit être une priorité, en raison de son importance pour l'avenir.

Accélérer l'intégration financière

L'intégration financière en Afrique centrale reste faible, en raison de l'absence d'une monnaie unique dans la CEEAC et de la coexistence de plusieurs marchés boursiers. L'intégration financière accuse un retard par rapport à l'Afrique de l'Ouest, où un effort d'harmonisation progressive des systèmes monétaires est fait en vue d'une monnaie unique à l'horizon 2020. Un tel projet n'est pas envisagé par l'Afrique centrale. L'existence de deux places financières dans la Cemac (la bourse de Douala au Cameroun, et la bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale à Libreville au Gabon) handicape fortement l'intégration. La région évolue toutefois vers la perspective d'une seule place financière à Douala (Cameroun). Selon la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf, 2016), parmi les nombreuses faiblesses figurent une activité primaire de niveau bas ; un secteur secondaire presque inexistant ; une tarification supérieure à des places financières comparables ; un cadre fiscal non harmonisé et des mesures fiscales ignorées des émetteurs éventuels. Le rapprochement des deux marchés instruit par la Conférence des chefs d'États de la Cemac de 2019 devrait permettre le décollage du nouveau marché communautaire, notamment le compartiment obligataire avec les émissions des obligations des États en quête de financements nouveaux.

Les pools sectoriels doivent être mis en valeur

L'amélioration de la compétitivité nécessite une stratégie d'identification, de soutien matériel et financier aux jeunes entrepreneurs innovants. Les jeunes vivants en zone urbaine s'organisent de plus en plus en écosystèmes informels dans les secteurs des TIC, de l'innovation durable et des services (restauration). Des actions ponctuelles portant sur le renforcement des compétences managériales, juridiques et en capital humain sont nécessaires.

Améliorer l'accès à l'énergie

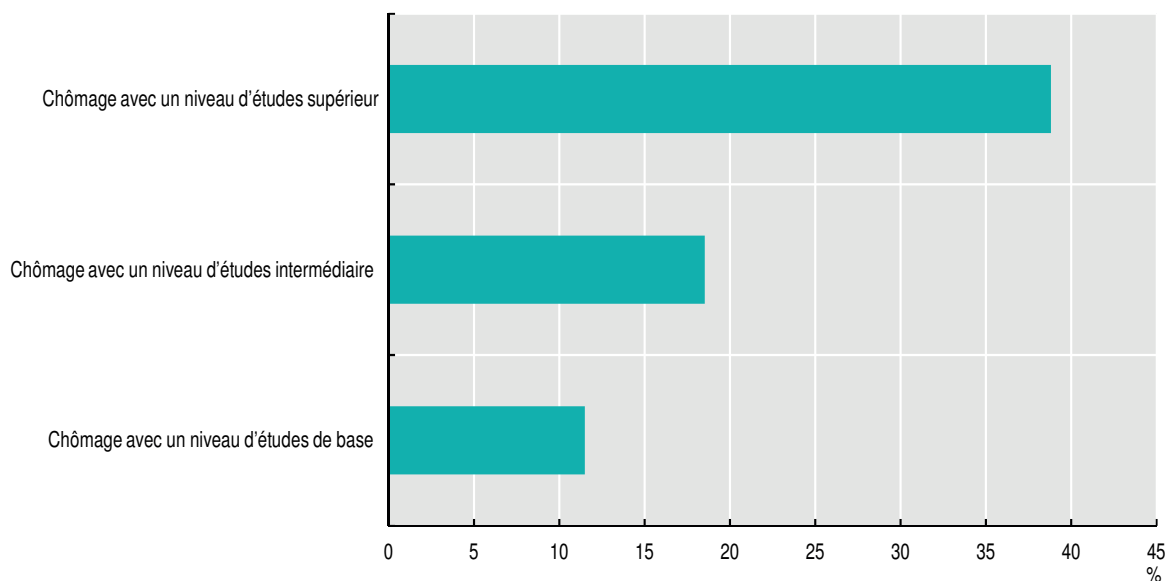
Le faible accès à l'énergie entrave le développement du secteur privé. Les pays de la région sont caractérisés par une inégalité d'accès à l'électrification. Les taux vont de 83 % pour le Gabon à seulement 5.56 % au Tchad. Pourtant, le potentiel énergétique est important. La région pourrait s'inspirer du projet d'extension du barrage d'Inga III en RD Congo, ou du renforcement de la centrale solaire « Noor » de Ouarzazate au Maroc. L'instabilité politique dans certains pays entrave un meilleur accès à l'électricité.

L'investissement dans les infrastructures étant coûteux, les bailleurs de fonds ont besoin d'une certaine garantie politique pour être en mesure de rentabiliser leurs apports de capitaux dans la durée.

Renforcer le capital humain, adapter la formation au marché du travail


L'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail se traduit par des taux très différents de chômage selon le niveau d'étude : 11,5 % de la population active avec un niveau d'étude de base, 18,5 % pour un niveau d'étude intermédiaire et 38,8 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur (graphique 3.8). Il importe donc de promouvoir une politique d'adéquation entre les programmes de formation et la demande des entreprises. Une plateforme pourrait permettre aux opérateurs privés d'exprimer leurs besoins en formation, ensuite pris en compte dans l'élaboration des programmes. Ceci pourrait se faire dans un cadre concerté avec l'UA à travers sa Stratégie pour la science, la technique et l'innovation en Afrique (Stisa, 2024), ou encore la Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels en faveur de l'emploi des jeunes (EFTP, 2014). Le renforcement du capital humain passe aussi par la libre circulation des personnes. En mars 2019, les six pays membres de la Cemac ont adopté une politique commune d'émigration, d'immigration et de protection des frontières, visant notamment à accélérer la suppression des visas pour tous les ressortissants circulant dans l'espace communautaire.

Graphique 3.8. Moyenne des taux de chômage selon le niveau d'éducation au Cameroun, en République du Congo et en RD Congo (pourcentage de la population active), 2003-17



Note : Plusieurs pays n'ont pas de données sur l'ensemble de la période.

Source : Calculs des auteurs à partir des données de la Banque mondiale (2018a), *Indicateurs de développement dans le monde*, (base de données).

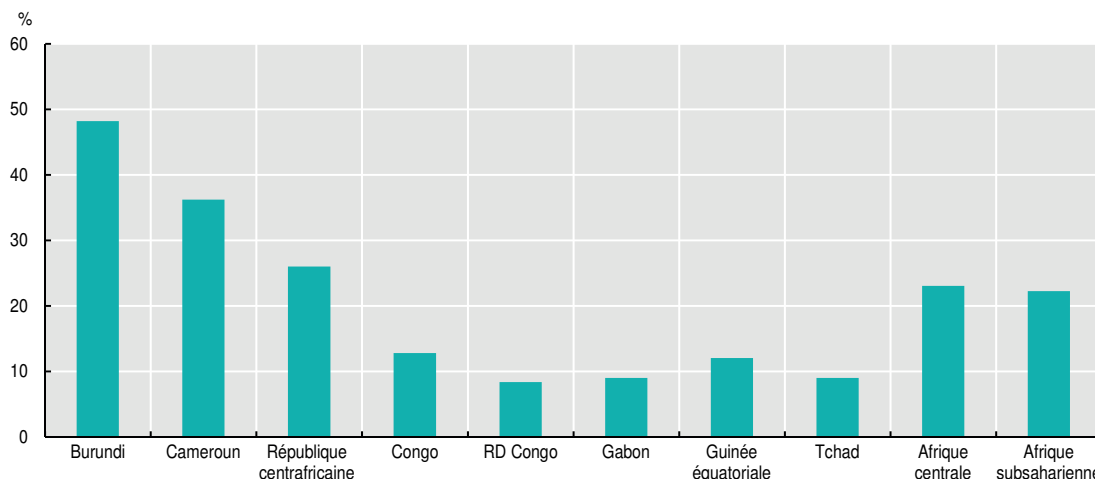
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975453>

Faciliter l'accès aux financements

Le niveau de bancarisation des entreprises doit être amélioré. Aucun des pays n'atteint un seuil de 50 % des entreprises disposant d'un emprunt bancaire, la moyenne se situant

plutôt à 23 %, proche de la moyenne subsaharienne (22.2 %). Les taux les plus élevés se trouvent au Burundi (48.2 %), au Cameroun (32.2 %) et en République centrafricaine (26 %), contre seulement 9 % au Gabon et au Tchad, 12 % en Guinée équatoriale, 12.8 % au Congo et 8.3 % en RD Congo.

Graphique 3.9. Taux de bancarisation des entreprises



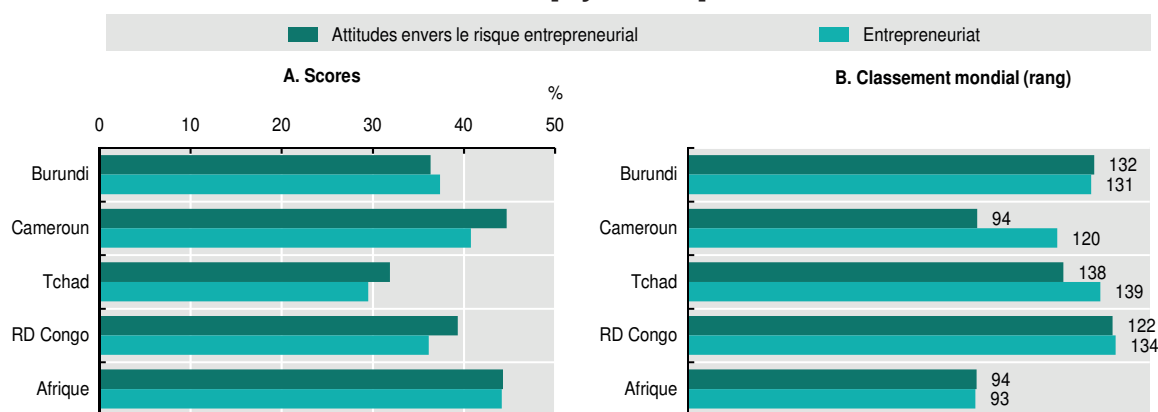
Source : Calculs des auteurs à partir des données de la Banque mondiale (2018b), *Global finindex database* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975472>

Soutenir l'entrepreneuriat à travers les fonds de gestion des risques

La capacité entrepreneuriale dans les pays d'Afrique centrale doit être renforcée. Selon les données disponibles sur la capacité d'entreprendre dans quatre pays, les scores sont inférieurs à la moyenne africaine (44.1 %) au Tchad (31.8 %), en RD Congo (39.3 %), et au Burundi (36.3 %), à l'exception du Cameroun (44.7 %). Ces données proviennent du *Global Competitiveness Index 2018*, dont le score sur la capacité d'entreprendre et l'attitude face au risque entrepreneurial va de 0 à 100 dans 143 pays.

Améliorer la perception du risque des entreprises en créant un fonds public de garantie aux jeunes entrepreneurs permettrait de renverser la tendance. Sur un classement mondial de 140 pays, la meilleure performance de la région est celle du Cameroun (94^{ème}) et la moins bonne celle du Tchad (138^{ème}). Les États doivent accompagner les jeunes entrepreneurs en créant un fonds public communautaire, afin de garantir leurs emprunts auprès des banques commerciales.

Graphique 3.10. **Entrepreneuriat et attitude face au risque entrepreneurial dans des pays d'Afrique centrale**

Source : Calcul des auteurs, sur la base de données du Forum économique mondial (2018), *Global Competitiveness Report*. StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975491>

Accéder aux marchés nationaux, régionaux et continentaux

Développer les infrastructures physiques

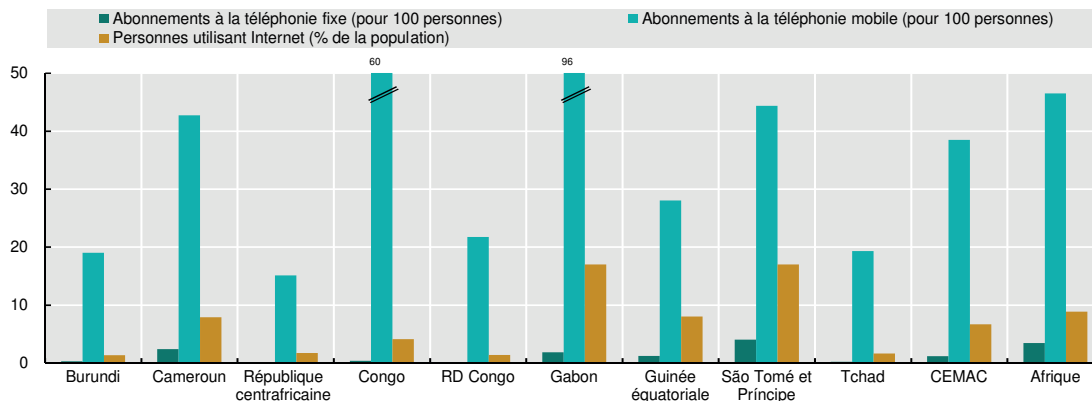
Investir massivement dans les infrastructures permettrait l'éclosion du secteur privé. Les contraintes de transport se posent avec acuité au Congo, au Gabon, en République centrafricaine et au Cameroun (tableau 3.11). Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (Pida), dont la BAfD est l'organe d'exécution, piloté par la Commission de l'Union africaine (CUA) et le Secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), gagnerait à être accéléré. Conscients de l'importance de l'énergie dans la perspective du développement, les États de la sous-région ont pris des initiatives communes pour faciliter l'accès des populations à l'énergie. Amorcée dans les traités fondateurs de la Cemac et de la CEEAC, la base conventionnelle de la coopération énergétique se poursuit à travers le Programme économique et régional (PER) de la Cemac, l'accord-cadre intergouvernemental portant création du Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC), le Code du marché de l'électricité de l'Afrique centrale, etc. La mise sur pied du PEAC a favorisé l'élaboration des Programmes intégrateurs prioritaires (PIP) et des Programmes pilotes d'électrification transfrontalière (PPET), lesquels visent la construction d'interconnexions électriques et un futur marché régional de l'électricité.

Lever des taxes contraignantes au profit de taxes intelligentes encouragerait la production locale. Impliquer le secteur privé dans le financement et la gestion des infrastructures et des services publics représente une solution. Le financement public des infrastructures fait face à des ressources souvent faibles et instables. L'instauration de plusieurs taxes intelligentes pourrait assouplir les contraintes de financement sans compromettre l'activité économique. Par exemple, la mise en place d'une taxe spéciale sur les importations de véhicules, de boissons et de tabac paraît soutenable, afin d'alimenter un Fonds régional pour les infrastructures de transport (Frit).


Accélérer la digitalisation et l'accès à l'information et aux réseaux

Le niveau d'utilisation d'Internet reste faible, ainsi que l'accès au réseau à haut débit. Le niveau d'accès à la digitalisation reste faible dans la majorité des pays d'Afrique. Concernant l'accès à Internet, seulement 6.67 % de la population de l'Afrique centrale l'utilise contre 8.87 % (Banque mondiale, 2018) en Afrique. L'abonnement au réseau haut débit est presque insignifiant pour les pays d'Afrique centrale, à moins de 1 % de la population. Il en va de même pour l'abonnement aux lignes de téléphone fixe. En revanche, le taux de pénétration de la téléphonie mobile est élevé, avec 76 % des personnes contre 95.6 % pour l'Afrique (tableau 3.11).

Graphique 3.11. Digitalisation et accès à l'information en Afrique centrale, moyenne 2000-17



Source : Calculs des auteurs sur la base de données de la Banque mondiale (2018a), *Indicateurs de développement dans le monde* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975510>

Ces aspects concourent au rendement industriel des entreprises, à l'adoption de nouvelles technologies nécessaires à la diversification de l'économie, à l'amélioration du climat des affaires, de l'administration publique, des systèmes de transport et de communication. La paix, la sécurité publique et le développement politique national en dépendent aussi dans une grande mesure. L'impact direct de nouvelles activités économiques s'avère très attendu afin de réduire la pauvreté, la faim et la malnutrition, tout en modernisant l'agriculture et en augmentant la productivité dans la filière agroalimentaire.

Annexe 3.A1. Statistiques du commerce en Afrique centrale

Tableau 3.A1.1. Principaux produits exportés par les pays d'Afrique centrale

Principaux produits exportés par le Burundi		Part	Principaux produits exportés par le Cameroun		Part
1. Or (y compris plaqué or avec platine) sous forme brute ou mi-ouverte, ou en poudre.	59.1		1. Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux bruts.	29.8	
2. Café, même torréfié ou décaféiné, peaux et peaux de café ; succédanés de café.	23.7		2. Fèves de cacao entières ou brisées, crues ou grillées.	13.7	
3. Thé, aromatisé ou non.	7.7		3. Bois scié ou écaillé dans le sens de la longueur, tranché ou déroulé, raboté ou non, poncé ou jointé à la main, d'une épaisseur excédant 6 mm.	12.2	
4. Savon ; produits et préparations organiques tensioactifs à utiliser comme savon ; papier, ouate, feutre et non-tissés.	0.9		4. Or (y compris plaqué or avec platine) sous forme brute, mi-ouverte ou en poudre.	8.8	
5. Minerais et concentrés de niobium, tantal, vanadium ou zirconium.	0.7		5. Bananes, y compris plantains, fraîches ou séchées.	8.5	
Total	92.1		Total	73	
Principaux produits exportés par la République centrafricaine		Part	Principaux produits exportés par le Tchad		Part
1. Bois brut, écorcé ou nuancé ou non équarri.	49.8		1. Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux bruts.	83.6	
2. Bois scié ou écaillé dans le sens de la longueur, tranché ou déroulé, raboté ou non, poncé ou jointé à la main, d'une épaisseur excédant 6 mm.	13.9		2. Or (y compris plaqué or avec platine) sous forme brute ou mi-ouverte, ou en poudre.	9.9	
3. Abricots, cerises, pêches (y compris les nectarines). prunes et prunelles, fraîches.	11.9		3. Coton non cardé ni peigné.	1.9	
4. Pommes, poires et coings frais.	5		4. Autres graines et fruits oléagineux, même concassés.	1.4	
5. Coton, non cardé ni peigné.	3.5		5. Gommés naturelles, résines, résines de gomme et oléorésines (baumes).	1.4	
Total	84.1		Total	98.2	
Principaux produits exportés par le Congo		Part	Principaux produits exportés par la RD Congo		Part
1. Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux, bruts.	55		1. Cuivre raffiné et alliages de cuivre, sous forme brute.	51.9	
2. Cuivre raffiné et alliages de cuivre, sous forme brute.	29.4		2. Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt ; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris.	16.1	
3. Bois brut, écorcé ou nuancé ou non équarri.	4.2		3. Diamants travaillés ou non, mais non montés ni sertis.	8.0	
4. Bois scié ou écaillé dans le sens de la longueur, tranché ou déroulé, raboté ou non, poncé ou jointé à la main, d'une épaisseur excédant 6 mm.	2.3		4. Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux bruts.	5.6	
5. Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou d'huiles.	1.8		5. Minerais et concentrés de cobalt.	4.1	
Total	92.7		Total	85.7	
Principaux produits exportés par la Guinée équatoriale		Part	Principaux produits exportés par le Gabon		Part
1. Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux, bruts.	68.8		1. Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux, bruts.	69.6	
2. Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.	18.7		2. Minerais et concentrés de manganèse, y compris les minerais et concentrés ferrugineux de manganèse d'une teneur en manganèse de 20 % ou plus, calculés sur le poids sec.	12.1	
3. Bois brut écorcé ou nuancé ou non équarri.	5.8		3. Bois scié ou écaillé dans le sens de la longueur, tranché ou déroulé, raboté ou non, poncé ou jointé à la main, d'une épaisseur excédant 6 mm.	8	
4. Alcools acycliques et leurs dérivés halogénés, sulfonés nitrés ou intrusés.	5.4		4. Feuilles de placage et feuilles pour contreplaqués (même épissés) et autres bois sciés dans le sens de la longueur, tranchés ou déroulés, rabotés, poncés ou assemblés à la main, d'une épaisseur n'excédant pas 6 mm.	2.8	
5. Navires, bateaux et engins flottants.	0.3		5. Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole.	1.9	
Total	99		Total	94.4	
Principaux produits exportés par São Tomé et Príncipe		Part	Principaux produits exportés en Afrique centrale		Part
1. Fèves de cacao, entières ou brisées, crues ou grillées.	71		1. Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux bruts.	47.7	
2. Autres ouvrages en fer ou en acier.	6.6		2. Cuivre raffiné et alliages de cuivre, sous forme brute.	16.4	
3. Poivre du genre Piper; fruits séchés, broyés ou broyés du genre Capsicum ou du genre Pimenta.	1.6		3. Bois scié ou écaillé dans le sens de la longueur, tranché ou déroulé, raboté ou non, poncé ou jointé à la main, d'une épaisseur excédant 6 mm.	4.0	
4. Ouvrages d'art (à l'exclusion des bâtiments préfabriqués du n° 94.06) et de leurs éléments constitutifs (ponts et sections de ponts, portillons, tours, mâts en treillis, ouvrages de charpente de toits, portes).	1.5		4. Bois brut, écorcé ou nuancé ou non équarri.	3.8	
5. Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao.	1		5. Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux.	3.7	
Total	81.7		Total	75.6	

Source : Calculs des auteurs, sur la base de données de UNSD (2018), UN Comtrade (base de données).

Tableau 3.A1.2. Principaux destinataires des produits d'Afrique centrale

Pays	Moyenne 2000-17										Total
Burundi	EAU	Allemagne	Suisse	RD Congo	Pakistan	Belgique	Rwanda	Royaume-Uni	États-Unis	Suède	
	26.6	9.8	7.2	6.2	5.9	5.5	3.5	3.2	3	2.9	73.8
Cameroun	Espagne	Italie	Pays-Bas	France	Chine	États-Unis	Tchad	Belgique	Inde	Portugal	
	13.6	11.3	9.3	8.6	8.2	5.4	4.4	4.1	4	3.8	72.7
RCA	Belgique	Chine	France	Indonésie	Espagne	Maroc	Italie	Turquie	Allemagne	Cameroun	
	31.4	11.3	8.7	6.3	3.5	3.2	3	2.7	2.7	2.4	75.2
Tchad	États-Unis	Chine	Japon	Taipei chinois	EAU	Inde	France	Royaume-Uni	Portugal	Allemagne	
	72	6.9	2.8	2.3	2.3	2	1.9	1.5	1.5	1.1	94.3
Congo	Chine	États-Unis	Taipei chinois	France	Italie	Corée	Australie	Angola	Espagne	Pays-Bas	
	33.3	17	6.1	5	3.3	3.1	3.1	2.9	2.4	2.3	78.5
RD Congo	Chine	Zambie	Belgique	États-Unis	Arabie Saoudite	Finlande	Corée	Italie	EAU	Inde	
	35.1	15.3	12.6	5.7	4.7	3.4	3.1	2.8	2.3	1.3	86.3
Guinée éq.	Chine	États-Unis	Espagne	Japon	France	Taipei chinois	Pays-Bas	Italie	Royaume-Uni	Corée	
	17	15.3	11.5	7.7	6.5	5.3	4.4	4.3	3.9	3.8	79.7
Gabon	États-Unis	Chine	France	Espagne	Corée	Japon	Australie	Pays-Bas	Malaisie	Irlande	
	45.8	10	5	3.9	3.7	3.2	2.9	2.6	2.5	2.3	81.9
STP	Pays-Bas	Belgique	Aruba	Espagne	Portugal	France	Angola	Pologne	Turquie	Allemagne	
	19.2	12.6	9.6	6.7	6.4	6.2	4.5	3.5	3.4	2.7	74.8
Afr. centrale	États-Unis	Chine	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Corée	Taipei chinois	Japon	Belgique	
	24.1	19.3	6	5	3.9	3.4	3	3	3	2.5	73.2

Note : Les résultats sont calculés en suivant la méthodologie de Balassa (1965).

Source : Calculs des auteurs à partir des statistiques de la CnuCED (2019), UNCTADStat (base de données), <https://wits.worldbank.org/>.

Tableau 3.A1.3. Synthèse sur les ACR en Afrique centrale, 2010-15

Classification du groupe de produits	Description	Burundi	Cameroun	Rép. centrafricaine	Tchad	Congo	RD Congo	Guinée équatoriale	Gabon	São Tomé et Príncipe	Afrique centrale
Secteurs	Animal	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	0
	Légumes	Oui	Oui	Oui	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	3
	Produits alimentaires	Oui	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Oui	2
	Minéraux	Oui	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Oui	Non	2
	Carburants	Non	Oui	Non	nd	Oui	nd	Nd	Oui	Non	3
	Produits chimiques	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	
	Plastique ou caoutchouc	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	0
	Cuir et peaux	Oui	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	1
	Bois	Non	Oui	Oui	nd	Oui	nd	Nd	Oui	Non	4
	Textile et habillement	Non	Non	Oui	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	1
	Chaussures	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	0
	Pierre et verre	Oui	Oui	Oui	nd	Non	nd	Nd	Non	Oui	4
	Métaux	Non	Non	Non	nd	Oui	nd	Nd	Non	Non	1
	Machines et électronique	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	0
	Transport	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	0
Divers	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Oui	1	
Nombre de secteurs ACR		5	4	4	nd	3	nd	nd	3	3	
Groupes de produits	Matières premières agricoles	Non	Oui	Oui	nd	Oui	nd	Nd	Oui	Non	4
	Produits chimiques	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	0
	Produits alimentaires	Oui	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Oui	2
	Carburants	Non	Oui	Non	nd	Oui	nd	Nd	Oui	Non	3
	Manufactures	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	0
	Minerais et métaux	Oui	Non	Non	nd	Oui	nd	Nd	Oui	Non	3
	Textiles	Non	Non	Oui	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	1
Machines et matériels de transport	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	0	
Stades de transformation	Matières premières	Oui	Oui	Oui	nd	Oui	nd	Nd	Oui	Oui	6
	Biens intermédiaires	Oui	Oui	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	2
	Biens de consommation	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Oui	1
	Biens d'équipement	Non	Non	Non	nd	Non	nd	Nd	Non	Non	0

Note : Les résultats sont calculés en suivant la méthodologie de Balassa (1965).

Source : Calculs des auteurs, sur la base de données de UN Comtrade (base de données), via World Integrated Trade Solution Statistics, 2018, <https://wits.worldbank.org/>.

Références

- BAfD (2018), *Perspectives Économiques en Afrique centrale 2018*, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/2018AEO/Perspectives_economiques_en_Afrique_2018_Afrique_centrale.pdf.
- BAfD / Banque mondiale (2011), *Handbook on Infrastructure Statistics*, Banque africaine de développement / Banque mondiale, Tunis/Washington, DC, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/AfDB%20Infrastructure_web.pdf.
- Balassa B. (1965), « Trade Liberalisation and “Revealed” Comparative Advantage », in *The Manchester School*, Vol. 33(2), pp. 99-123, <https://doi.org/10.1111/j.1467-9957.1965.tb00050.x>.
- Banque mondiale (2019), *World Bank Enterprise Surveys* (base de données), www.enterprisesurveys.org (consulté en février 2019).
- Banque mondiale (2018a), *Indicateurs du développement dans le monde*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://data.worldbank.org/products/wdi> (consulté le 2 avril 2019).
- Banque mondiale (2018b), *Global Findex database*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://globalfindex.worldbank.org/>.
- CEA (2018), *Exploiter le potentiel de l'agro-industrie pour soutenir la transformation structurelle en Afrique centrale*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.uneca.org/fr/publications/exploiter-le-potentiel-de-l'agro-industrie-pour-soutenir-la-transformation-structurelle.
- CEA (2012), *Les économies de l'Afrique Centrale 2012 : Les défis énergétiques en Afrique Centrale*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/leseconomiedelafriquecentrale2012.pdf.
- CEDEAO-CSAO/OCDE (2006), « Le coton » in *Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, <https://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410062.pdf>.
- Cnuced (2019), UNCTADStat (base de données), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, <https://unctadstat.unctad.org/>.
- CEEAC (2011), *Stratégie de développement de la filière coton-textile confection en Afrique centrale*, Communauté économique des États d'Afrique centrale, Libreville, www.intracen.org/Workarea/DownloadAsset.aspx?id=68795.
- Cemac (2004), *Stratégie agricole commune des pays membres de la Cemac*, Communauté des États d'Afrique centrale, Bangui, http://pmb.sicac.org/opac_css/doc_num.php?explnum_id=609.
- Cemac (2002), *Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA)*, Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, Bangui, www.cmeyanchama.com/Documents/Guinee/cemac.pdf.
- Corep (2019), *Rapport d'activité*, Commission des pêches du Golfe de Guinée, Libreville, www.corep-se.org/rapports-dactivites/.
- Center for International Development (CID, 2019), *The Atlas of Economic Complexity* (base de données), Center for International Development, Harvard University, <http://atlas.cid.harvard.edu> (consultée le 5 avril 2019).
- Cnuced (2019), UNCTADStat (base de données), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, <https://unctadstat.unctad.org/>.
- COSUMAF (2016), *Rapport d'Activités de la COSUMAF – Exercice 2015*, Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, Libreville, <http://cosumaf.org/wp-content/uploads/2016/06/Rapport-Annuel-2015.pdf>.
- CUA (2014), *Science, technologie et innovation, stratégie 2024*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, <https://au.int/en/documents/20141227>.
- fDi Markets (2018), *fDi Markets* (base de données), www.fdimarkets.com (consulté le 3 mars 2019).
- FEM (2018), *Global Competitiveness Report*, Forum économique mondial, Genève, <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2018/>.
- FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale, avril 2019* (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2019/01/weodata/index.aspx (consulté le 23 mai 2019).
- ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données), Organisation internationale de normalisation, Genève, <https://www.iso.org/fr/the-iso-survey.html>.
- Hausmann, R., J. Hwang et D. Rodrik (2006), « What You Export Matters », in *Journal of Economic Growth*, Vol. 12 n° 1, pp. 1-25, www.sss.ias.edu/files/pdfs/Rodrik/Research/What-you-export-matters.pdf.
- Hausmann, R. et C.A. Hidalgo (2011), « The Network Structure of Economic Output », in *Journal of Economic Growth*, Vol. 16 n° 4, pp. 309-342, www.researchgate.net/publication/48182620_The_Network_Structure_of_Economic_Output.

- Hidalgo, C.A. et al. (2007), « The Product Space Conditions the Development of Nations », in *Science*, Vol. 317, Issue 5837, pp. 482-487, <https://science.sciencemag.org/content/317/5837/482>.
- Lall, S. et al. (2005), « The Sophistication of Exports: A New Measure of Product Characteristics », in *ADB Institute Discussion Paper n° 23*, Asian Development Bank Institute (ADBI), Manille, www.adb.org/publications/sophistication-exports-new-measure-product-characteristics.
- Leamer, E.E. (1984), *Sources of Comparative Advantage: Theory and Evidence*, MIT Press, Cambridge, MA, pp. 353, <https://mitpress.mit.edu/books/sources-international-comparative-advantage>.
- OCDE-CAD (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm> (consulté en mai 2019).
- OCDE-CAD (2018b), *Aide programmable par pays* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/app.htm> (consulté en mai 2019).
- OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données), Organisation internationale du travail, Genève, <http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics/lang--fr/index.htm> (consulté en mai 2019).
- UA (2004), *Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation technique et professionnelle (EFTP) en faveur de l'emploi des jeunes*, Union africaine, Addis-Abeba, https://au.int/sites/default/files/.../27671-wd-tvet_strategie_continentale_fr.docx
- UNSD (2018), *UN Comtrade* (base de données), Division de la statistique des Nations Unies, <https://comtrade.un.org/> (consulté en mai 2019).



Chapitre 4

Afrique de l'Est : politiques publiques pour la transformation productive

Ce chapitre donne un aperçu de la situation de la transformation productive dans 14 pays d'Afrique de l'Est : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tanzanie. Il s'organise en trois sections. La première présente, à l'appui de faits et dynamiques stylisés, les structures de production, la compétitivité, l'évolution des contributions sectorielles et la performance des exportations en Afrique de l'Est. La deuxième analyse les avantages comparatifs et la complexité économique des économies de la région, compte tenu de la situation actuelle de la transformation productive ; elle met en outre en lumière les défis de la transformation structurelle des économies, susceptibles de compromettre la croissance de la région à moyen et long termes. Enfin, la dernière examine les stratégies et mécanismes nécessaires au renforcement de la transformation productive.

EFFET BRIEF EN

L'Afrique de l'Est est la région d'Afrique qui a enregistré la croissance la plus rapide ces 20 dernières années, avec une hausse moyenne du produit intérieur brut (PIB) de 5.2 % entre 2000 et 2018. À 3 % par an, la croissance du revenu par habitant ne suit pas celle du PIB, faisant pression sur les pays de la région pour créer de nouveaux emplois. Le secteur des services a consolidé sa position de premier contributeur à la valeur ajoutée de la région ; celle-ci doit toutefois intensifier ses efforts pour augmenter la **productivité** du travail dans l'ensemble des secteurs de l'économie.

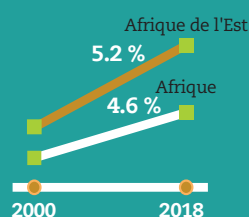
Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Est, les niveaux de concentration des exportations sont élevés, et le degré de complexité économique accuse un certain retard par rapport à d'autres pays comparables. Les indicateurs de **compétitivité** progressent, mais restent en deçà des normes mondiales. Si les secteurs à plus forte productivité affichent des signes de croissance, les pays de la région doivent néanmoins toujours faire face à un certain nombre d'obstacles à la croissance aux niveaux national et régional.

La région se prépare déjà aux demandes des réalités économiques de demain, notamment : i) en augmentant les investissements dans la formation du capital humain, dans l'amélioration continue de l'environnement des affaires et dans le soutien ciblé aux entreprises des chaînes de valeur stratégiques ; ii) en collaborant à l'échelon régional pour libérer le potentiel d'une compétitivité renforcée ; et iii) en promouvant l'établissement et la croissance des « **industries du futur** », notamment l'industrie manufacturière à forte productivité, que vient compléter un fort accent sur les services et l'agroalimentaire à forte productivité.

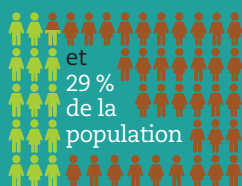
Les politiques publiques pour la transformation productive en Afrique de l'Est

Croissance

L'Afrique de l'Est est la deuxième région d'Afrique en terme de croissance

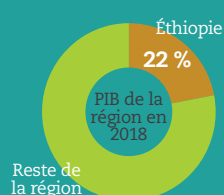


Les 14 économies de la région représentent environ 15.2 % du PIB africain

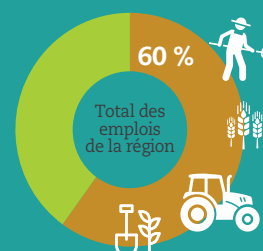


Structure de l'économie

L'Éthiopie représente la première puissance économique en parité de pouvoir d'achat



La majorité des emplois se concentre dans le secteur agricole



Commerce

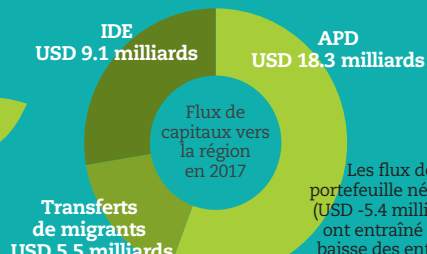
Le tourisme est un secteur phare en Afrique de l'Est



Les recettes représentent **16 %** des exportations totales, nettement plus que les moyennes mondiale (5.7 %) et continentale (8 %)

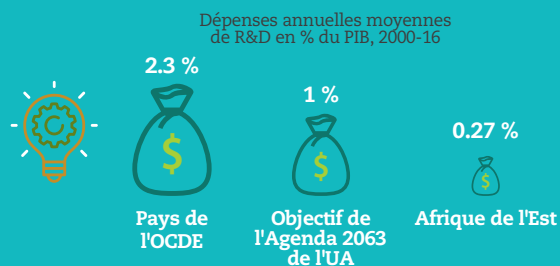
Flux de capitaux

L'APD est le flux financier le plus important en Afrique de l'Est



Stratégies régionales pour la transformation productive

En matière d'innovation, la région doit s'améliorer si elle veut atteindre les objectifs de l'Agenda 2063



Chaînes de valeur régionales à fort potentiel



Profil régional de l'Afrique de l'Est

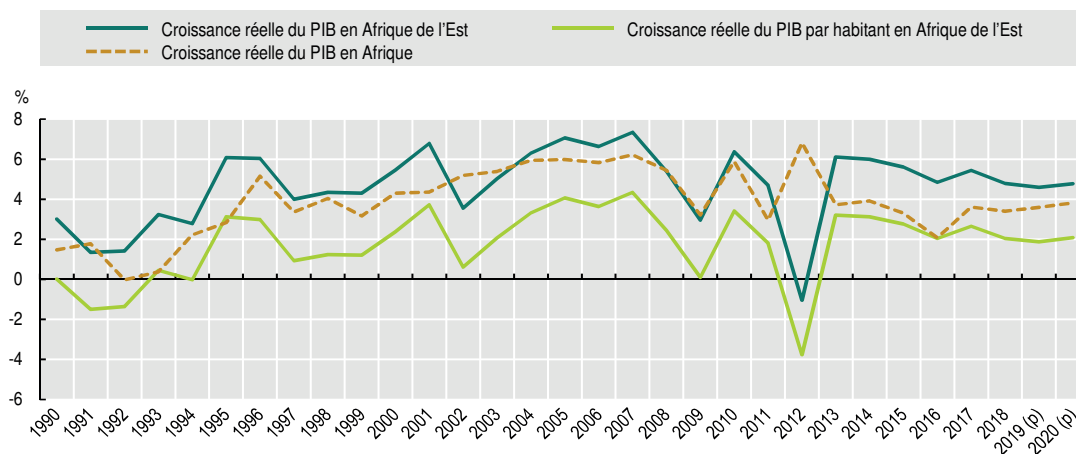
Tableau 4.1. Capacités pour la transformation productive en Afrique de l'Est

		Source	2000	2014	2015	2016	2017	2018
Technologie de production	Employeurs et salariés, en % de l'emploi total	OIT	19.9	23.1	23.4	23.6	23.8	24.1
	Productivité de la main-d'œuvre, en % de la productivité des États-Unis	CB	6.1	6.6	6.5	6.6	6.6	6.4
	Formation brute de capital fixe du secteur privé, en % du produit intérieur brut (PIB)	FMI	12.5	19.5	19.4	17.2	18.8	18.4
Réseau régional	Capacités d'innovation, 0-100 (optimales)	FEM	-	-	-	-	32.2	32.7
	Part des importations intrarégionales de biens intermédiaires dans le total des importations de biens intermédiaires (%)	Comtrade	4.8	6.8	6.2	4.9	5.4	-
	Part des apports intrarégionaux d'IDE en faveur de projets nouveaux dans le total des IDE en faveur de projets nouveaux (%)	fDi Markets	-	1.3	3.6	3.7	11.9	10.7
	Disponibilité de capital-risque, 1-7 (optimale)	FEM	-	3.2	3.2	3.3	2.8	2.9
Capacité à satisfaire la demande	Part dans le total des certifications ISO9001 dans le monde (%)	ISO	7.2	12.1	11.4	11.1	11.3	-
	Biens finis ou semi-finis en % du total des exportations de biens de la région	Comtrade	-	57.6	60.7	58.0	59.4	56.4
	Part des importations de biens de consommation dans le total des importations de biens de consommation (%)	Comtrade	11.8	13.0	15.8	17.7	14.8	-

Note : OIT – Organisation internationale du travail, CB – The Conference Board, FMI – Fonds monétaire international, FEM – Forum économique mondial, ISO – Organisation internationale de normalisation.

Sources : Calculs des auteurs d'après The Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données) ; fDi Markets (2019), *fDi Markets* (base de données) ; OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données) ; FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données) ; Division de la statistique des Nations Unies (2018), *UN Comtrade* (base de données) ; et FEM (2018), *Global Competitiveness Report*.

Graphique 4.1. Dynamiques de croissance en Afrique de l'Est et en Afrique, 1990-2020



Note : (p) = projections.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).


StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975529>

Tableau 4.2. Apports financiers, recettes fiscales à destination de l'Afrique de l'Est et épargne privée (USD courants, milliards), 2000-17

		Moyenne 2000-04	Moyenne 2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Apports extérieurs	Investissements directs étrangers	2.1	5.6	7.8	7.7	9.3	8.4	8.3	8.9	9.3	9.1
	Privés Investissements de portefeuille	0.0	0.0	7.6	5.7	2.5	1.2	2.8	1.5	-6.5	-5.4
	Envois de fonds	1.8	3.0	4.5	4.4	4.9	5.0	5.9	5.0	5.1	5.5
	Publics Aide publique au développement	6.1	12.6	14.3	15.5	15.8	18.4	16.5	15.9	16.0	18.3
Total des apports extérieurs		9.9	21.2	34.2	33.3	32.5	32.9	33.5	31.3	23.9	27.6
Recettes fiscales		8.1	17.1	23.3	24.6	27.7	32.0	35.6	37.0	38.7	40.4
Épargne privée		11.0	21.0	31.2	41.8	36.1	38.8	49.6	51.4	54.1	55.5

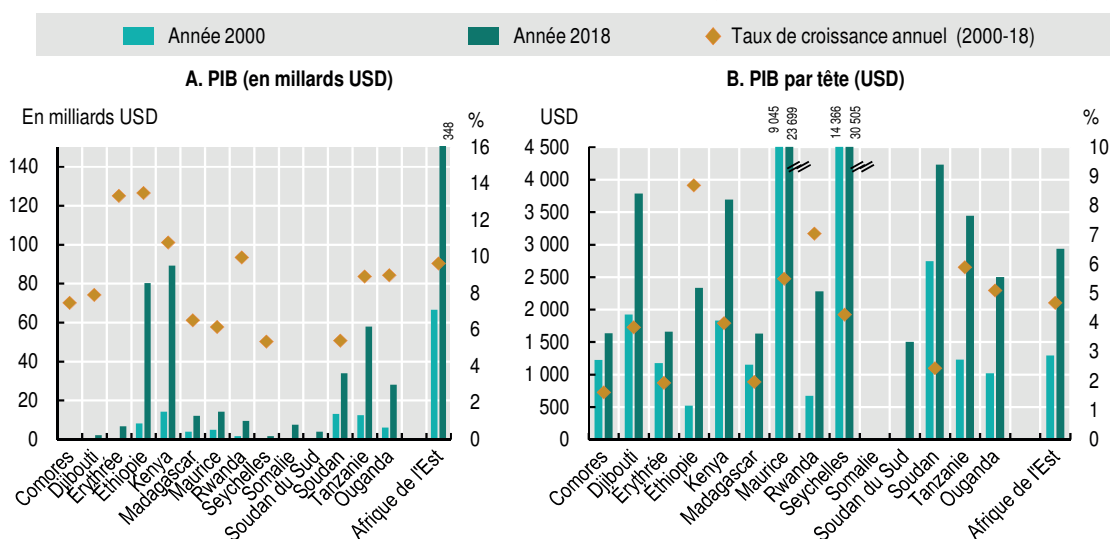
Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; OCDE-DAC (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données) ; OCDE-DAC (2018b) *Aide programmable par pays* ; et Banque mondiale (2018a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Dynamiques des structures productives

Après deux décennies de forte croissance économique, la région doit désormais s'atteler à un nouveau défi : augmenter les revenus

L'Afrique de l'Est¹, dont la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est maintenue à 6 % pendant près de deux décennies, a toutefois récemment fait face à des vents contraires. Les 14 économies d'Afrique de l'Est représentent environ 15.2 % du PIB de l'Afrique et 29 % de sa population (Banque mondiale, 2019a). Depuis 2000, la croissance annuelle de la région est supérieure de 1 point de pourcentage à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Cette croissance a été soutenue dans une large mesure par le niveau élevé des investissements publics dans les infrastructures, le prix favorable des produits de base et la forte croissance du secteur des services (OMC, 2019). Elle est toutefois inégale dans la région, et son récent ralentissement (à environ 5 %) est imputable à la sécheresse qui a entraîné une diminution de la production agricole en 2016 au Kenya, en Ouganda et au Rwanda (CEA, 2018), et à l'instabilité politique en Somalie et au Soudan du Sud.

Graphique 4.2. Produit intérieur brut (PIB) et PIB par habitant en prix constants dans les pays d'Afrique de l'Est, 2000 et 2018 (en milliards USD de 2010)



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données). StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975548>

La croissance des revenus accuse du retard par rapport à celle du PIB. Dans la région, la croissance du revenu par habitant s'établit à 3 % par an, en moyenne, depuis 2000 (avec une croissance démographique de 2.9 % au cours de la même période). Elle est toutefois inégale entre les pays, ceux à faible revenu, comme l'Éthiopie et le Rwanda, enregistrant de bons résultats (bien que largement inférieurs à la croissance de leur PIB), tandis que les Comores et le Kenya se situent en deçà de la moyenne, et que Madagascar est en recul. La région regroupe à la fois des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à revenu élevé, comme Maurice et les Seychelles, et des pays à faible revenu, comme l'Érythrée, l'Éthiopie, Madagascar, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie.

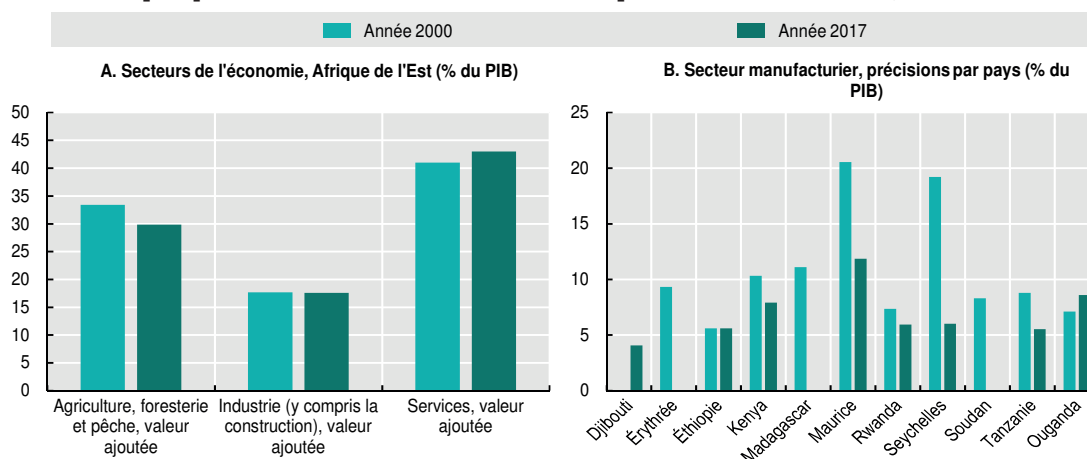
L'Afrique de l'Est change, en particulier dans le secteur des services

Les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services sont tous en expansion, celui des services représentant une part croissante de l'économie régionale, tandis que les secteurs à forte productivité peinent à progresser. À l'instar de la majeure partie du

continent, la région est aux prises avec les effets d'une urbanisation rapide. Les travailleurs passent d'emplois agricoles peu productifs à des activités de commerce de détail et de distribution qui ne sont que légèrement plus productives (de Vries, Timmer et de Vries, 2013). Les secteurs à plus forte productivité ne créent pas assez d'emplois pour absorber l'augmentation de la main-d'œuvre. L'avenir de la croissance de la productivité en Afrique de l'Est dépend de la capacité des pays à maximiser les gains de productivité des secteurs existants et à développer les nouveaux secteurs à forte productivité.

L'agriculture reste un secteur important en Afrique de l'Est, mais sa part dans le PIB recule dans la plupart des pays. L'expérience de développement de la plupart des économies florissantes d'Asie montre que l'agriculture peut jouer un rôle important pour enclencher une croissance dynamique (Briones et Felipe, 2013). L'agriculture représente une part comparativement importante de l'économie de l'Afrique de l'Est, maintenant sa part régionale à environ 30 % du PIB depuis le début du siècle. Cette part agrégée masque toutefois une dynamique sous-jacente. Tous les pays de la région, à l'exception du Kenya, enregistrent un recul de la part de l'agriculture dans leur PIB. Les pays d'autres régions d'Afrique ont démontré l'importance de l'agriculture (notamment le Maroc, voir le chapitre consacré à l'Afrique du Nord, et la Côte d'Ivoire, voir le chapitre consacré à l'Afrique de l'Ouest), et le Kenya est un pays de la région s'inscrivant dans cette tendance (voir l'encadré 4.1).

Graphique 4.3. Parts sectorielles dans le produit intérieur brut, 2000 et 2017



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975567>

Encadré 4.1. Rôle de l'agriculture dans l'économie du Kenya

L'accent mis sur les exportations agricoles à forte valeur ajoutée a permis à l'agriculture de rester un secteur important dans le développement du Kenya. En 2017, l'agriculture représentait 35 % de la valeur ajoutée dans l'économie kényane et 65 % des exportations de marchandises. Dans les années 1990 et au début des années 2000, les politiques et stratégies dédiées au développement de ce secteur ont dépassé les questions de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire pour s'attacher au rôle que pourrait jouer l'agriculture dans la poursuite du développement du Kenya. La productivité du travail du secteur augmente et, même si elle ne représente pour le moment que la moitié de celle du secteur manufacturier du pays, ses progrès récents attestent de son rattrapage rapide (Naseem et al., 2017).

Encadré 4.1. Rôle de l'agriculture dans l'économie du Kenya (cont.)

Ce succès s'explique en grande partie par le soutien apporté par le Kenya aux investissements et à la croissance dans les secteurs d'exportation à forte productivité. Depuis le début de la décennie, le gouvernement kenyan s'attache ainsi expressément à soutenir l'émergence du secteur très productif des exportations horticoles, porté par le secteur privé. Le lancement, en 2004, de la Stratégie de relance économique pour la création de richesses et d'emplois en a marqué la première étape. Depuis lors, le soutien cible : i) l'expansion de la production et l'augmentation de la productivité, en mettant l'accent sur la qualité et les normes ; ii) la création et le renforcement des liens entre les producteurs et les marchés ; et iii) l'investissement dans les infrastructures stratégiques de la chaîne d'approvisionnement et l'émergence d'un secteur logistique compétitif. Il ne s'agit pas là d'une approche à impact rapide et la croissance du secteur a pris du temps. Mais ces efforts portent désormais leurs fruits, avec des exportations horticoles générant des recettes supérieures à 1.5 milliard USD en 2018.

L'agriculture reste un secteur majeur de l'économie kényane et peut contribuer à renforcer la productivité de nombreux pays de la région. La croissance des exportations agricoles à forte productivité explique le maintien de la contribution importante du secteur au PIB du pays. Le secteur a encore un rôle à jouer dans la transformation productive du Kenya. D'autres pays de la région, comme l'Éthiopie et le Rwanda, reconnaissent d'ailleurs aussi cette opportunité et suivent l'exemple du Kenya.

L'agriculture offre d'importantes opportunités sur le plan transformatif et commercial, mais à moyen terme, la région devra se tourner vers le secteur manufacturier et les services pour favoriser les emplois et la croissance. L'agriculture représente plus de 60 % des emplois en Afrique de l'Est (OIT, 2019). Ce secteur se caractérise toutefois par une faible productivité moyenne du travail, qui présente en outre un potentiel limité de croissance à plus long terme (Banque mondiale, 2019b). Faire reposer l'avenir de la croissance sur l'agriculture n'est pas sans risques, ce secteur étant vulnérable aux chocs, notamment les sécheresses et la volatilité des prix sur les marchés internationaux. Il existe un lien entre l'augmentation du revenu par habitant et le recul de la part des produits agricoles dans les dépenses totales, au profit d'une augmentation de la consommation de produits manufacturés et de services (Szirmai, 2012). En conséquence, la plupart des pays de la région ciblent une transformation productive en s'orientant vers des emplois à plus forte productivité dans des secteurs non agricoles².

Dans un contexte de forte croissance et de programmes nationaux de soutien à cette transformation rapide, la performance du secteur industriel, y compris manufacturier, laisse à désirer. La part de l'industrie dans la valeur ajoutée totale a chuté pour s'établir à 15 %, soit une baisse de 3 points de pourcentage par rapport au début du siècle. Le secteur repose de plus en plus sur la croissance des industries extractives et de la construction, qui s'établissait à respectivement 9 % et 7 %, en moyenne, entre 2008 et 2017 (UNDATA, 2019). Plus de 30 % des budgets d'Afrique de l'Est sont désormais alloués à des projets de construction de grande envergure (The East African, 2018). La plupart des financements privés vont à des secteurs où les échanges sont limités ou inexistantes, notamment la construction et l'immobilier (Banque mondiale, 2019b).

Le secteur manufacturier croît en termes absolus, mais a vu sa part dans la valeur ajoutée totale reculer de 4 points de pourcentage depuis 2000. En Afrique de l'Est, la croissance du secteur manufacturier accuse du retard par rapport à la moyenne de

l'Afrique subsaharienne, malgré les politiques industrielles ambitieuses mises en œuvre par les gouvernements de la région (CEA, 2018). Il s'agit là d'un véritable défi, dans la mesure où il a été montré que l'industrie manufacturière destinée à l'exportation joue un rôle central dans le renforcement de la croissance de la productivité dans la plupart des pays ayant connu récemment une forte croissance (Newman et al., 2016). Le recul de la part du secteur manufacturier en Afrique de l'Est est similaire à la tendance mondiale. C'est un recul en termes relatifs, mais pas absolus, le secteur des services ayant connu une croissance plus rapide (Hallward-Driemeier et Nayyar, 2018). L'Éthiopie échappe toutefois à ce constat : la valeur ajoutée du secteur manufacturier y était en baisse au début des années 2000, avant de remonter pour passer de tout juste 3 % en 2012 à 6 % en 2017.

Encadré 4.2. Éthiopie : la recherche d'une croissance industrielle axée sur les exportations

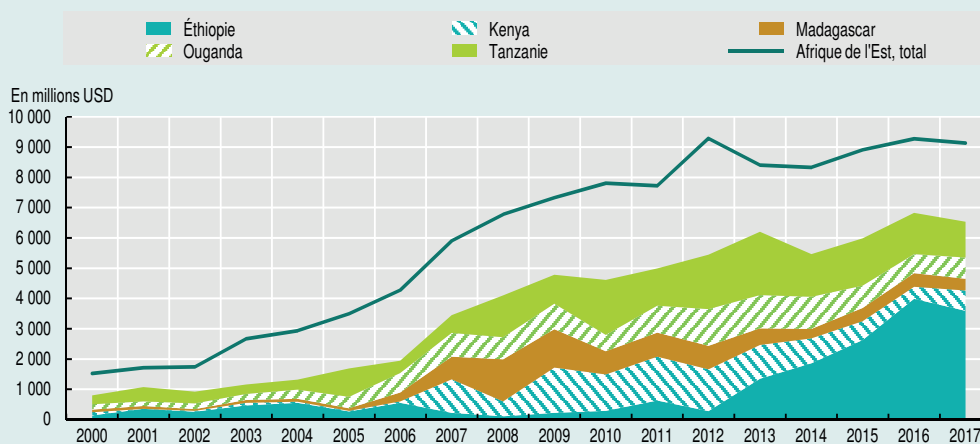
L'Éthiopie est le deuxième pays le plus peuplé et la cinquième économie d'Afrique subsaharienne. Depuis le début des années 2000, le pays connaît un processus de réformes économiques et structurelles, et sa croissance annuelle se maintient à près de 10 % (2000-17), en comparaison d'une moyenne africaine de moins de 5 %.


L'idée d'un secteur manufacturier moteur de la transformation productive est séduisante pour les pays souhaitant reproduire le succès des pays d'Asie de l'Est. L'exportation de produits manufacturés a en effet joué un rôle essentiel dans les gains de productivité de ces pays (Szirmai, 2012 ; Newman et al., 2016). Forte de ce principe, la stratégie de développement définie par l'Éthiopie au milieu des années 1990 prône une industrialisation tirée par le développement agricole (Agricultural Development Led Industrialisation [ADLI]). Cette initiative a toutefois rencontré un succès mitigé en termes de diversification des exportations (Gebreyesus, 2017). En 2003, une stratégie globale de développement industriel est lancée, mettant l'accent sur le traitement préférentiel des secteurs exportateurs et à forte intensité de main-d'œuvre, l'investissement public dans les infrastructures à l'appui de la rapide croissance économique, et le soutien au développement des petites entreprises pour encourager la création d'emplois (Oqubay, 2019).

En 2010, le pays adopte un Plan de croissance et de transformation (Growth and Transformation Plan [GTP]), dont il a récemment finalisé la deuxième phase, GTP II. Le GTP a continué de cibler le développement des infrastructures physiques par le biais de l'investissement public dans les zones industrielles. L'Éthiopie a cherché à reproduire le modèle de certains pays d'Asie de l'Est, comme la Chine et Tapei chinois, qui ont connu une industrialisation rapide grâce, entre autres, à leur investissement massif dans les zones industrielles afin d'attirer les IDE (UNIDO, 2018). On estime que cette stratégie a largement contribué à attirer les IDE dans l'industrie manufacturière légère de l'habillement, du textile, du cuir et de l'agroalimentaire. En 2016, les entrées d'IDE en Éthiopie atteignaient près de 4 milliards USD, soit plus de 50 % du total des IDE en Afrique de l'Est.

Encadré 4.2. Éthiopie : la recherche d'une croissance industrielle axée sur les exportations (cont.)

Graphique 4.4. Entrées d'investissements directs étrangers (IDE) dans une sélection de pays d'Afrique de l'Est et la région dans son ensemble (millions USD courants)



Source : Calculs des auteurs d'après CNUCED (2019), Statistiques sur les IDE (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975586>

Des défis subsistent toutefois : en Éthiopie, la part du secteur manufacturier dans le PIB reste de 6 %, soit le même niveau qu'au début de la décennie. Un aspect semble par ailleurs encore bien plus préoccupant : certaines données empiriques récentes sur le pays ne montrent en effet aucun signe d'avantage salarial pour le secteur industriel (Hallward-Driemeier et Nayyar, 2018), ce qui signifie que les travailleurs pourraient s'en tirer à tout aussi bon compte dans le secteur agricole ou celui de la prestation indépendante de services.

Le secteur des services a consolidé sa position de premier contributeur à la valeur ajoutée de la région, mais doit accroître sa productivité du travail pour avoir un réel effet transformatif. Il a vu sa part dans l'économie régionale augmenter de 10 points de pourcentage depuis 2000, et représentait 43 % de la valeur ajoutée en 2017. Sa part dans l'emploi formel à l'échelle régionale s'établit désormais à 26 % (OIT, 2019). Ce secteur se caractérise par des services commerciaux à faible valeur ajoutée et un niveau élevé d'informalité (CEA, 2018). D'après des données récentes sur la Tanzanie, la productivité des services commerciaux reste 3.5 fois supérieure à celle du secteur agricole (Ellis, McMillan et Silver, 2017). Au Rwanda et en Ouganda, les industries de service représentent respectivement 21 et 17 des 30 premières industries en termes de productivité du travail (Newfarmer, Page et Tarp, 2018).

Les services s'avèrent aussi un maillon essentiel du tissu économique. Il existe un lien étroit entre la croissance de la productivité des services et la performance de l'économie dans son ensemble (Newfarmer, Page et Tarp, 2018). Le passage aux services hautement qualifiés est important pour la croissance future de tous les secteurs de l'économie. La valeur ajoutée des services incorporés représente ainsi plus de 30 % de la valeur brute des exportations mondiales de produits manufacturés (Banque mondiale, 2019b). Dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), on estime qu'une amélioration de 10 % de la

productivité des services entraînerait une hausse d'environ 0.5 % des exportations de marchandises (Hoekman et Shepherd, 2015).

Le tourisme peut apporter une réponse partielle au défi de la création d'emplois à plus forte productivité dans la région. Il s'agit d'un secteur majeur en Afrique de l'Est. Ses recettes représentent plus de 16 % des exportations totales (marchandises et services) pour le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie, soit un pourcentage largement supérieur aux moyennes mondiale (5.7 %) et continentale (8 %) (Gereffi, 2015). Le succès de ce secteur en Afrique de l'Est est le fruit d'investissements nationaux considérables et d'un certain degré de collaboration régionale (voir l'encadré 4.3). Des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires pour développer les exportations de services non touristiques (par exemple, financiers, professionnels ou relevant des technologies de l'information et de la communication [TIC]).

Encadré 4.3. Tourisme et émergence d'une chaîne de valeur régionale

Le tourisme est un secteur où compétitivité et coopération régionales se conjuguent au service de l'émergence d'un secteur économique majeur. Un certain nombre de tendances notables s'observent en Afrique de l'Est, notamment le renforcement des liens régionaux suite à l'expansion du transport aérien, la réduction des barrières administratives à l'entrée des touristes et la coopération régionale au service de la promotion commune des destinations.

La complémentarité des produits touristiques en Afrique de l'Est a amené les pays à se promouvoir en tant que destination à la fois nationale et inscrite au cœur d'une région placée sous le signe de la diversité. Les membres de la CAE ont formé les agents de voyage et les tour-opérateurs sur les produits touristiques des pays voisins afin d'améliorer la vente de circuits régionaux. Au Kenya, en Ouganda et au Rwanda, les autorités en charge de la promotion du tourisme ont lancé plusieurs initiatives communes de formation et de promotion – concordant avec le visa touristique unique Afrique de l'Est – afin de promouvoir la région comme destination touristique à part entière et de faire mieux connaître ce visa dans le monde. Les exemples ci-dessous montrent comment l'augmentation des investissements et de la concurrence sur le plan des routes aériennes régionales, l'adoption d'une approche collaborative en matière de réforme des visas et la mise en œuvre d'une promotion commune pourraient favoriser l'émergence d'une chaîne de valeur régionale dans le secteur du tourisme.

Les gouvernements se sont engagés à développer le transport aérien pour améliorer la connectivité régionale. L'Afrique de l'Est est devenue un pôle majeur de voyage en Afrique suite à la réalisation d'investissements sans précédent par les compagnies aériennes. La région compte désormais trois compagnies aériennes, dont les réseaux s'étendent sur l'ensemble du continent : Ethiopian Airways, Kenya Airways et RwandAir. De nouveaux horizons s'ouvrent ainsi pour les déplacements tant touristiques que professionnels. Les gouvernements de la région coopèrent aussi pour l'octroi des droits de cinquième liberté (droit de transporter des passagers d'un pays à un second ou un troisième) sur la base d'un examen au cas par cas. D'après les données régionales, une libéralisation totale « entraînerait une réduction des tarifs moyens de 9 % et une augmentation de la fréquentation de 41 %. [...] Un processus de libéralisation entre les cinq pays de la CAE pourrait permettre la création de 46 320 nouveaux emplois et générer 202 millions USD de PIB par an » (InterVistas, 2016).

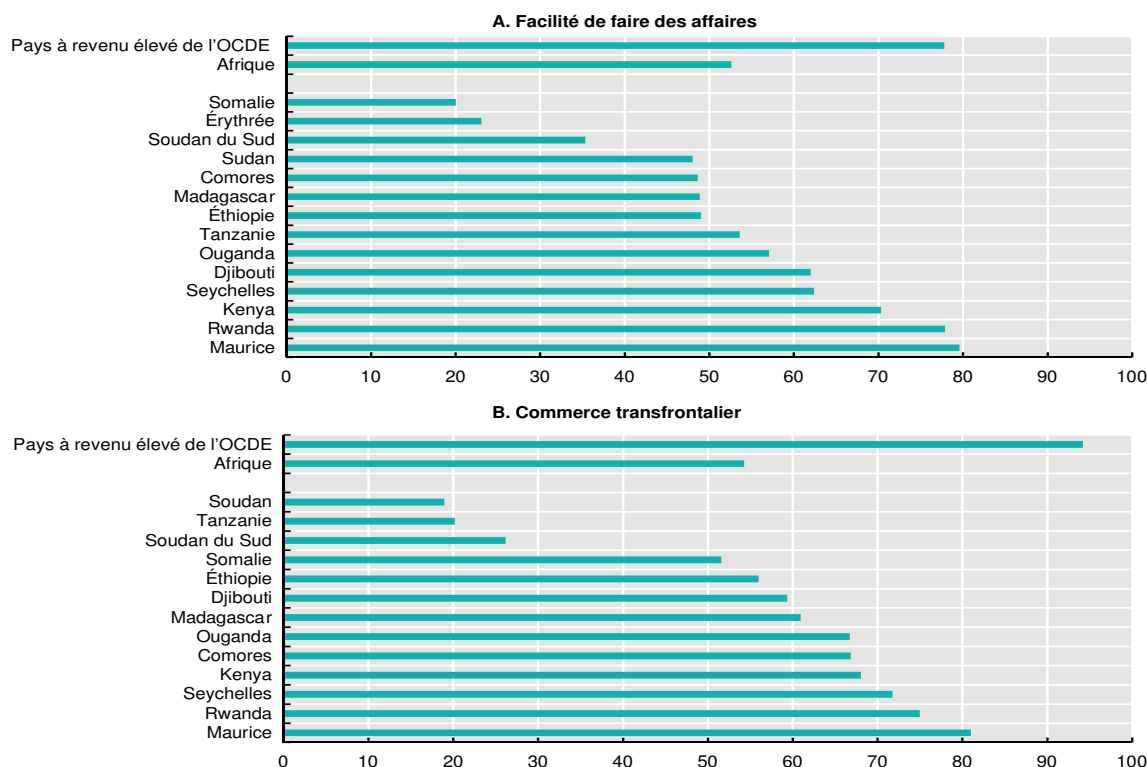
Encadré 4.3. Tourisme et émergence d'une chaîne de valeur régionale (cont.)


Les barrières administratives à l'entrée se réduisent. De plus en plus de pays optent pour la délivrance de visas à l'arrivée, et le Kenya, l'Ouganda et le Rwanda ont quant à eux lancé un visa touristique unique Afrique de l'Est. Ces trois pays ont introduit ce visa en janvier 2014, et ont fait sa promotion en avançant que la réduction des coûts de visa et des délais de demande permettrait d'augmenter : i) le nombre de visiteurs dans la région ; ii) le nombre de pays de la région visités au cours d'un seul voyage ; et iii) la durée globale du séjour et les dépenses des visiteurs du fait de la diversification de l'offre touristique. Une analyse réalisée juste après le lancement de ce visa régional unique a montré que chaque dollar dépensé au titre de sa mise en œuvre générerait 6 USD de bénéfices directs grâce à l'allègement des procédures administratives pour les déplacements régionaux (Vanguard Economics, 2017). Aux Seychelles, la suppression des visas pour les visiteurs étrangers a entraîné une augmentation annuelle des entrées de touristes internationaux de 7 % entre 2009 et 2014 (BAfD, 2016).

Des réformes politiques nationales ciblées en faveur de l'intégration régionale peuvent renforcer la compétitivité de l'économie de l'Afrique de l'Est

Les pays d'Afrique de l'Est améliorent progressivement leurs cadres politiques régissant le commerce, mais les gouvernements doivent intensifier leurs efforts pour une amélioration globale de l'environnement des affaires. Les gouvernements de la région adoptent une série de réformes visant à réduire les obstacles aux échanges et à améliorer l'environnement commercial global. En 2019, au moment de la rédaction de ce rapport, la plupart des pays de la région se situaient au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne en matière de commerce transfrontalier (voir le graphique 4.5). Toutefois, si certains pays (Maurice, le Rwanda et, plus récemment, le Kenya) sont mieux classés que d'autres au regard de la facilité de faire des affaires, plusieurs pays de la région doivent œuvrer davantage à l'amélioration du climat global des affaires (Banque mondiale, 2019c). Dans nombre de pays, la complexité et la lourdeur des procédures administratives compromettent les efforts de promotion des liens commerciaux, des réseaux transfrontaliers et des chaînes de valeur régionales.

Graphique 4.5. Classement des pays d'Afrique de l'Est au regard de la facilité de faire des affaires



Source : Banque mondiale (2019c), *Doing Business* (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975605>

L'intégration régionale est un processus politique délicat à gérer et doit être déployée avec tact pour promouvoir un environnement propice à la transformation de la structure productive de l'économie. L'intégration régionale expose les entreprises aux influences, opportunités et concurrences extérieures, autant de facteurs susceptibles de susciter résistances ou réserves chez certains acteurs craignant les perturbations économiques qui pourraient en résulter. Toutefois, comme le montre l'exemple du Territoire douanier unique (voir l'encadré 4.4), les initiatives d'intégration régionale sont aussi porteuses d'un immense potentiel en termes de bénéfices économiques et sociaux, pour les citoyens ordinaires comme pour les acteurs des secteurs privés nationaux. On préférera donc le tact d'une approche prévoyant l'adoption d'initiatives sélectionnées avec soin à une pression massive en faveur de l'élargissement des marchés et de leur compétitivité.

Encadré 4.4. Territoire douanier unique en Afrique de l'Est : renforcer la compétitivité du secteur des transports

Malgré des années de négociations et l'introduction de différentes réformes et initiatives en matière de transport routier, les coûts et les délais de transport d'un conteneur entre le port de Mombasa et Kigali restaient toujours aussi élevés. En janvier 2013, le coût s'établissait en moyenne à 4 650 USD et le délai, à 21 jours. Ces coûts élevés et la longueur des délais de transit résultaient de différentes lacunes le long de ce corridor, notamment : la mauvaise gestion portuaire à Mombasa, entraînant de longues durées d'entreposage des conteneurs ; le manque de coordination entre les autorités douanières de la région ; la lourdeur des procédures ; et la prolifération des ponts-bascules et des postes de contrôle de police sur cet axe.

Encadré 4.4. Territoire douanier unique en Afrique de l'Est : renforcer la compétitivité du secteur des transports (cont.)

Afin de pallier ces lacunes et de lever d'autres obstacles non tarifaires entravant le transit de marchandises, les chefs d'État du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda, sous l'égide du Projet d'intégration du Corridor Nord, ont lancé une initiative de Territoire douanier unique (TDU) à l'occasion d'un sommet en juin 2013. Cette initiative visait à accélérer la réforme du Corridor Nord et à faciliter le transport rapide des marchandises, grâce à la mise en œuvre de quatre objectifs immédiats :

- réduire le coût des activités commerciales en éliminant les doublons administratifs
- réduire les risques de non-conformité pour le transit de marchandises
- renforcer les synergies régionales grâce au partage des ressources et à la réalisation d'économies d'échelle
- renforcer l'utilisation des technologies de l'information et la collecte de données à l'échelle régionale.

Les réformes mises en œuvre depuis 2013 au titre de l'initiative TDU incluent : i) l'introduction d'une déclaration en douane unique ; ii) la mise en place d'une Garantie régionale de transit douanier ; iii) le déploiement d'agents des douanes ougandais et rwandais au Kenya ; iv) la réduction du nombre de ponts-bascules et des délais qui en découlent ; v) la modernisation et la coordination des systèmes informatiques douaniers ; vi) l'adoption du Système électronique de suivi des marchandises ; vii) l'exonération de taxe sur la valeur ajoutée pour les services de transit au Kenya ; et viii) la mise en place de garanties d'assurance pour les conteneurs.

Grâce à l'engagement politique ferme des niveaux les plus élevés de l'exécutif de ces trois pays, ces réformes ont pu être adoptées fin 2015. Nombre d'entre elles étant réglementaires, leur coût s'est établi à 20 millions USD pour la région, montant principalement imputable à l'investissement dans les systèmes électroniques de suivi des marchandises. Une analyse des coûts et bénéfices de ce projet, réalisée pour le Rwanda en 2017, a mis au jour des gains de temps d'une valeur économique de 13.38 USD par heure le long du corridor et un bénéfice total direct de 302 millions USD pour le pays sur une période de dix ans (Vanguard Economics, 2017)

L'intégration régionale peut élargir les marchés, augmenter les économies d'échelle et réduire les coûts de transaction pour la région ; néanmoins, ces effets positifs ne semblent pas encore se faire sentir. Rien n'indique vraiment que les initiatives d'intégration comme celles des principales communautés économiques régionales (CER) d'Afrique de l'Est (le Marché commun de l'Afrique orientale et australe [Common Market for Eastern and Southern Africa, COMESA] et la Communauté d'Afrique de l'Est [CAE]) ont contribué à l'augmentation du commerce intrarégional. Dix ans après la création de la CAE, les importations intrarégionales au sein de cette zone en pourcentage du PIB étaient inférieures à leur niveau initial. Les résultats de la COMESA ne sont quant à eux que légèrement meilleurs (Shepherd, de Melo et Sen, 2017). L'absence de complémentarité commerciale entre les États membres, l'adhésion des pays à plusieurs organisations régionales et un recul global de la part des exportations dans le PIB expliquent en partie cette situation. En conséquence, les efforts déployés par les CER pour promouvoir la transformation productive de l'Afrique de l'Est se sont révélés largement infructueux, en partie en raison de la mauvaise mise en œuvre des programmes régionaux (CEA, 2015).

L'adhésion des pays individuels à plusieurs CER complexifie encore davantage les régimes commerciaux nationaux et empêche une intégration plus poussée au sein d'un seul et même groupe (OMC, 2019). Un accord tripartite de libre-échange des marchandises, négocié en juin 2015 entre la COMESA, la CAE et la Communauté de développement de

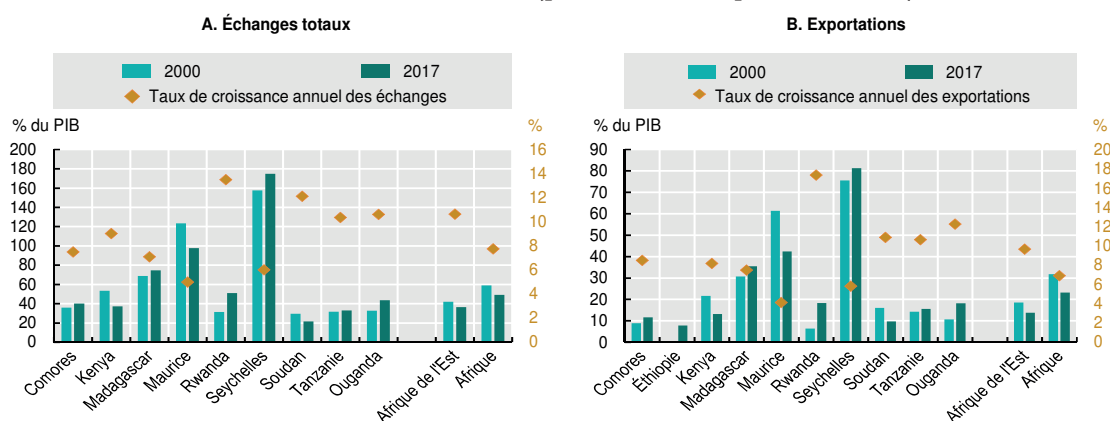
l'Afrique australe, a donné la possibilité de remédier en partie à ce problème. Néanmoins, cette expérience a globalement mis en évidence le décalage entre les objectifs régionaux et nationaux de croissance (CEA, 2015) et, par extension, la défense par les États membres de leurs propres intérêts avant ceux de la région. Conjugués, ces facteurs empêchent les pays de tirer pleinement profit du processus d'intégration régionale.

Prioriser la facilitation des échanges par rapport à l'intégration pourrait augmenter le nombre de chaînes de valeur régionales (CVR). Les travaux de recherche sur les CVR en Afrique semblent indiquer que la réduction des coûts des transactions et échanges régionaux est cruciale pour renforcer l'intégration des CVR, les marchandises franchissant les frontières régionales à de multiples reprises (Morris, Plank et Staritz, 2014). On estime qu'une réduction des délais de transaction de 1 % entraîne une augmentation du niveau de valeur ajoutée étrangère de 0.18 % après deux ans (Slany, 2017). Les projets régionaux, comme le Territoire douanier unique (TDU) ciblant la réduction des coûts et délais des transactions transfrontalières, pourraient permettre aux CVR de jouer un rôle plus important dans la transformation productive de l'Afrique de l'Est. La mise en œuvre de l'initiative TDU a permis la réduction des coûts de transport sur le Corridor Nord entre Kigali et Mombasa, les faisant passer de 5 000 USD début 2013 à un peu moins de 3 000 USD aujourd'hui (NCTTC, 2019).

Des investissements dans l'acquisition de capacités de transformation sont nécessaires pour libérer le potentiel de croissance des échanges

La part des exportations dans le PIB recule en Afrique de l'Est, la croissance de la région se concentrant en grande partie dans des secteurs non exportateurs. Si la part des exportations dans le PIB varie entre les pays, elle est toutefois en général supérieure à 40 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (Banque mondiale, 2019d). La moyenne de l'Afrique de l'Est n'était que de 14 % en 2017, en recul par rapport aux 19 % de 2000. La faiblesse et le recul de cette part peuvent en partie s'expliquer par le fait que la croissance de la région repose principalement sur des secteurs non exportateurs comme la construction, l'immobilier et le commerce de détail. À Madagascar, à Maurice et aux Seychelles, trois pays insulaires, la part des échanges commerciaux est relativement plus élevée. Le Rwanda se distingue par le taux de croissance exceptionnellement soutenu de ses exportations depuis 2000, s'établissant en moyenne à 17 % par an, tandis que la part de ses exportations en pourcentage du PIB est passée de 6 % à 18 %. Toutefois, malgré ce taux de croissance, la part des exportations du Rwanda dans son revenu national reste inférieure à la moyenne (environ 25 %) des pays de la même catégorie de revenu (Banque mondiale, 2019d).

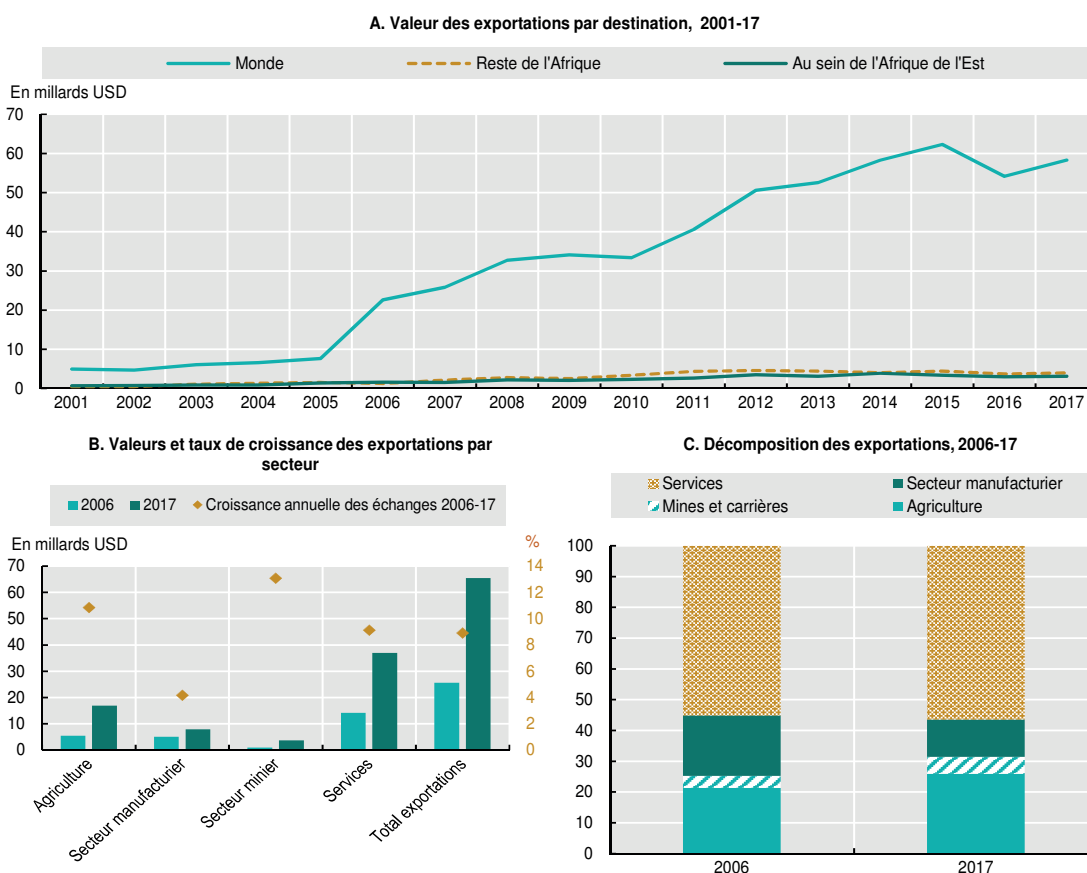
Graphique 4.6. Échanges de biens et services entre l'Afrique de l'Est et le reste du monde (part du PIB en prix courants)



Source : Calculs des auteurs d'après DESA/UNSD (2019), United Nations COMTRADE (base de données).
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975624>

La région a une économie d'exportation de services. Les services représentaient 57 % des exportations en provenance d'Afrique de l'Est en 2017, une part restée supérieure à 50 % ces dix dernières années (graphique 4.7). Les principaux secteurs d'exportation de services de la région incluent le tourisme, les transports, les TIC et la finance. Les exportations de services ont enregistré une croissance moyenne de 6 % au cours de la dernière année, un taux largement en phase avec la croissance moyenne des exportations totales. Si les services ont grandement contribué à la croissance des exportations de l'Afrique de l'Est, dépendre uniquement d'une croissance des exportations tirée par les services n'est toutefois pas sans inconvénients. Tout d'abord, les services requièrent en général une main-d'œuvre très qualifiée, ce qui nécessite un investissement à long terme dans le capital humain. Ensuite, bien que les services soient souvent commercialisés, ils sont en général moins exportables que les marchandises et les matières premières. Enfin, il n'existe aucun moyen simple ou évident d'améliorer rapidement la productivité des services.

Graphique 4.7. Tendances stylisées de la croissance des exportations



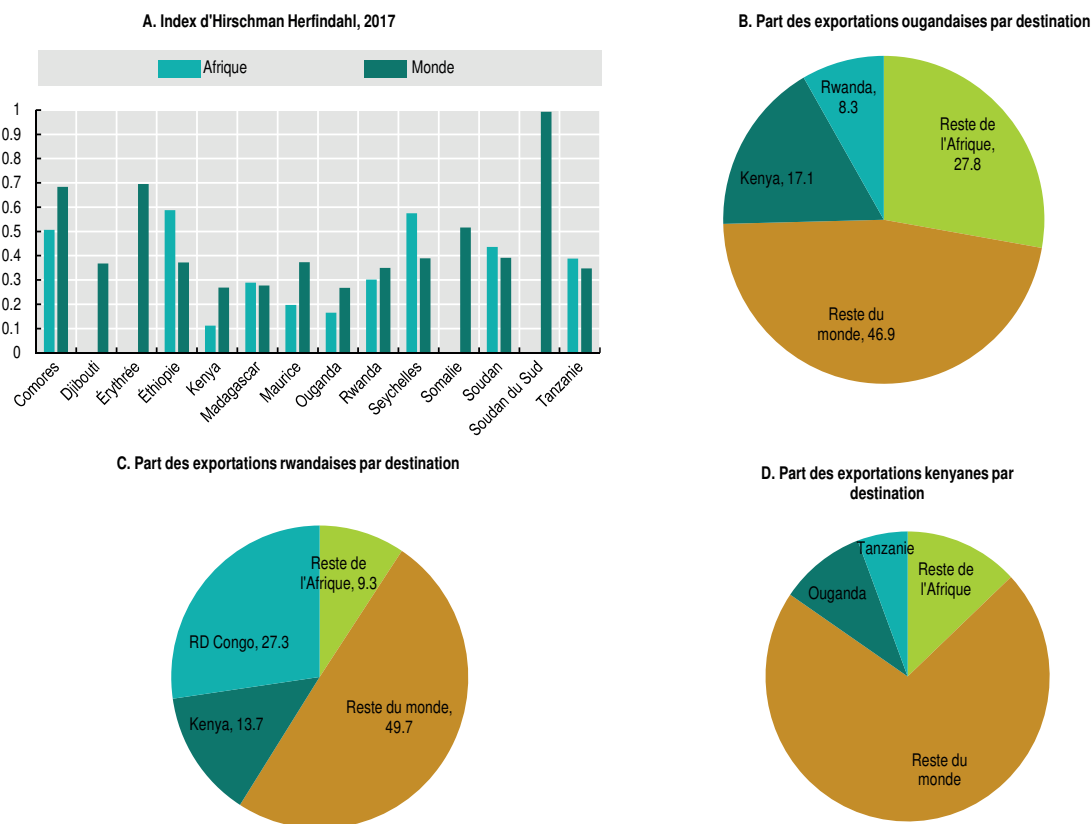
Source : Calculs des auteurs d'après DESA/UNSD (2019), United Nations COMTRADE (base de données).
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975643>

Les exportations des secteurs agricole et minier sont en forte croissance. La part des exportations de ces deux secteurs a augmenté au fil du temps, s'établissant à respectivement 26 % et 6 % en 2017. Cette croissance positive des exportations agricoles est le fruit des investissements consentis par des pays comme l'Éthiopie, le Kenya et le Rwanda pour améliorer la productivité de certains produits agricoles d'exportation clés. Dans un contexte où les pays veulent promouvoir la croissance des exportations agricoles, les marchés en dehors de l'Afrique de l'Est deviennent de plus en plus importants. Les exportations minières sont également largement destinées à des marchés hors de la région.

En recul, la part des exportations de produits manufacturés de la région est passée de 20 % il y a dix ans à 12 % en 2017. La performance des exportations de produits manufacturés est particulièrement décevante, compte tenu des efforts consentis par les pays d'Afrique de l'Est pour renforcer leur base industrielle. L'augmentation de la part des exportations de produits manufacturés est une composante essentielle de la transformation productive de la région, au vu de la plus forte productivité de ce secteur et de son potentiel en termes d'emplois. Toutefois, au rythme actuel, la région ne pourra pas compter sur une croissance des exportations tirée par les produits manufacturés pour absorber sa main-d'œuvre.

L'Indice de Hirschman-Herfindahl met au jour des niveaux plus faibles de concentration des exportations entre les pays plus intégrés dans la communauté régionale. Au Kenya, en Ouganda et au Rwanda, le niveau de concentration des exportations est ainsi inférieur à la moyenne de l'Afrique de l'Est, bien que ces trois pays soient à l'avant-garde des initiatives d'intégration régionale. Membres de la Communauté d'Afrique de l'Est, ils sont d'importants partenaires commerciaux, comme l'illustre le graphique 4.8. Bien que cette règle ne soit pas universelle, la hausse du niveau de diversification des exportations est corrélée à une transformation productive propice à la croissance du revenu par habitant (Brenton, Newfarmer et Walkenhorst, 2007).

Graphique 4.8. Concentration des exportations en provenance de pays d'Afrique de l'Est et à destination d'autres pays d'Afrique et du reste du monde



Source : Calculs des auteurs d'après DESA/UNSD (2019), United Nations COMTRADE (base de données) et Harvard University Center for International Development (2019), Atlas of Economic Complexity (base de données).
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975662>

Les pays commercialisent principalement des marchandises similaires, limitant ainsi le rôle que le commerce intrarégional peut jouer dans la diversification des exportations

Les pays d'Afrique de l'Est ont des profils similaires sur le plan des avantages comparatifs révélés (ACR), ce qui limite les possibilités de croissance du commerce régional. Dans la région, l'ACR est élevé pour les matières premières et les légumes, tandis qu'il est faible ou nul pour les biens d'équipement plus complexes³. La similitude des ACR limite le potentiel du commerce intrarégional direct. L'ACR de Maurice est élevé pour les produits alimentaires et le secteur manufacturier de la pierre et du verre. La Tanzanie est le seul pays à avoir tiré un avantage de la production de biens intermédiaires (pierre et verre), malgré un ACR élevé pour les matières premières.

Si Madagascar, Maurice, l'Ouganda et la Tanzanie apparaissent comme des pays relativement compétitifs, ils présentent néanmoins de fortes similitudes dans les secteurs où ils ont un avantage. Dans ces pays, l'ACR est en hausse pour les biens intermédiaires (pierre, verre, minéraux et métaux), tandis qu'il est en recul pour les matières premières et la production de fruits et légumes. Ces quatre pays ont gagné en complexité dans les mêmes secteurs et la production de produits similaires, situation peu propice à la transformation productive (Brenton, Newfarmer et Walkenhorst, 2007). Les pays d'Afrique de l'Est doivent améliorer leurs intrants et leurs capacités de production dans des secteurs différents, et accroître la sophistication de la production de produits diversifiés. Il faudra pour ce faire un certain degré de coordination, ce à quoi la région a largement échoué jusqu'à présent.

Un environnement des affaires solide, compétitif et favorable et des changements structurels sont nécessaires pour renforcer la complexité économique

Les pays d'Afrique de l'Est sont mal classés sur l'Indice de complexité économique

Les pays d'Afrique de l'Est ne gagnent pas en complexité, signal net de leur non-accumulation de capacités. En règle générale, avec l'augmentation du PIB par habitant, les pays acquièrent et accumulent des capacités⁴ afin de produire des produits plus diversifiés, devenant donc ainsi plus complexes (Hausmann et Hidalgo, 2009). L'Indice de complexité économique (ICE) mesure les capacités de production sur la base du nombre et de la complexité des produits exportés par un pays. Or, les pays de la région ne produisent pas de biens complexes et, à l'exception de l'Ouganda, ne progressent pas vers des niveaux plus élevés de complexité (voir le graphique 4.9). La comparaison de quelques pays d'Afrique de l'Est avec d'autres économies émergentes – Botswana, Brésil, Chili, Chine, Corée, Égypte et Viet Nam – met au jour des résultats mitigés. Dans l'ensemble, les pays d'Afrique de l'Est accusent un certain retard sur le plan de la complexité par rapport à la plupart des autres pays, dont ceux d'Asie. Ce constat atteste de l'absence d'un phénomène de rattrapage.

Graphique 4.9. Pays d'Afrique de l'Est vs. pays de comparaison – valeurs sur l'Indice de complexité économique



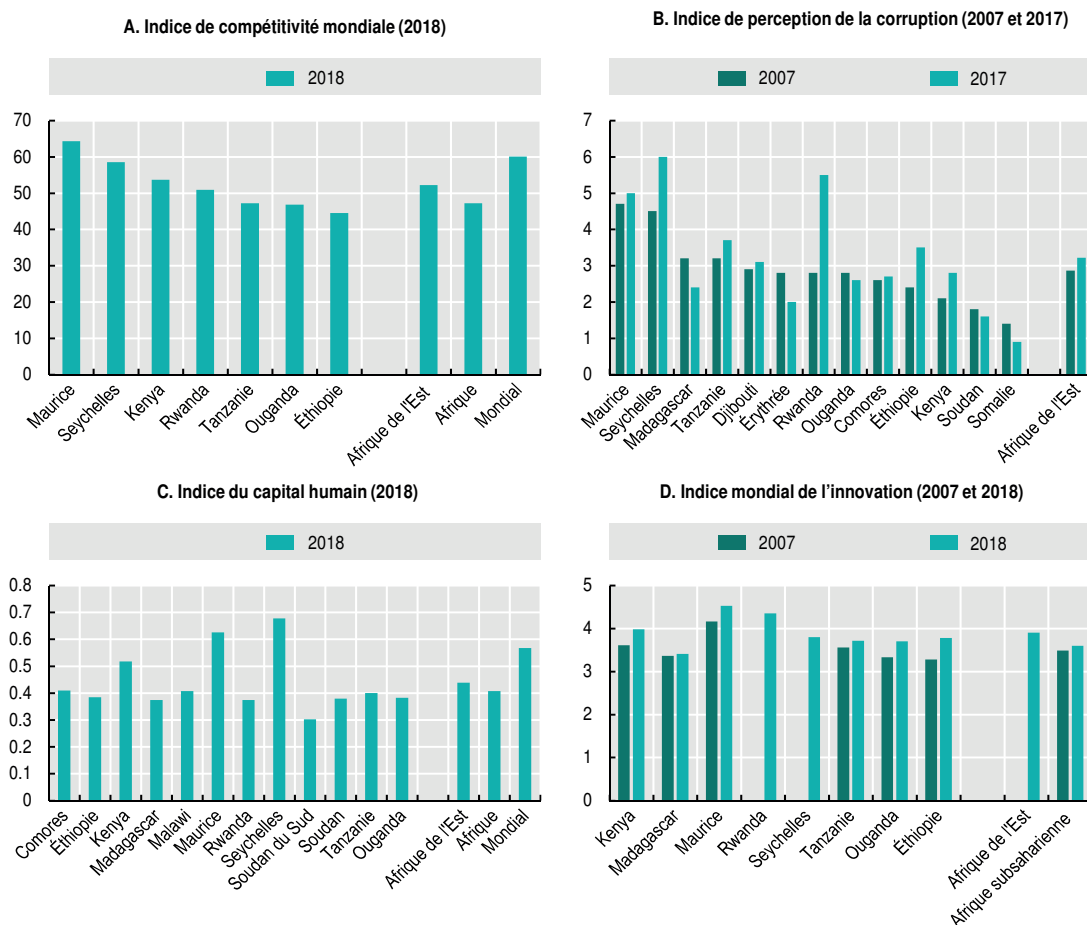
Source : Calculs des auteurs d'après Harvard University Center for International Development (2019), Atlas of Economic Complexity (base de données).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975681>

Rares sont les pays de la région à progresser en termes de compétitivité, d'innovation et d'accumulation de capital humain


La compétitivité joue un rôle central dans la transformation productive, et les pays ne peuvent pas faire abstraction des obstacles à la croissance. Les travaux de recherche sur la transformation productive soulignent la relation entre le développement et la diversification des activités, tant entre les secteurs qu'en leur sein (Imbs et Wacziarg, 2003). Les travaux sur la compétitivité définissent le développement économique comme un processus d'améliorations successives dans lequel l'environnement des affaires s'adapte en permanence pour encourager et soutenir des niveaux plus élevés de concurrence par le renforcement de la sophistication et de la productivité (Porter, Ketels et Delgado-Garcia, 2006). La transformation repose essentiellement sur la compétitivité, qui dépend à son tour de la qualité de l'environnement des affaires, de l'accès au capital physique et humain et, aux stades ultérieurs, de facteurs encourageant l'innovation et l'entrepreneuriat.

Graphique 4.10. Scores globaux au regard de différents indicateurs clés de compétitivité



Note : Le panneau A (Indice de compétitivité mondiale) note les pays de 0 à 100 en fonction de leur compétitivité, 100 étant le meilleur score. Le panneau B (Indice de perception de la corruption) attribue un score aux pays allant de 0 (forte corruption) à 100 (pas de corruption). Le panneau C (Indice du capital humain) mesure le capital humain qu'un enfant né aujourd'hui peut espérer atteindre à l'âge de 18 ans, une valeur de 1 indiquant la réalisation complète de son capital humain, et une valeur de 0, la non-réalisation de ce capital. Le panneau D (Indice mondial de l'innovation) est une mesure composite attribuant aux pays une note allant de 0 (la moins bonne) à 100 (la meilleure).

Source : FEM (2018), *The Global Competitiveness Index Report 2018* ; Transparency International (2018), *Corruption Perception Index* (base de données) ; Banque mondiale (2019e), *Indice du capital humain* (base de données) ; Global Innovation Index (2018), *Global Innovation Index* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975700>.

Les pays de la région sont mal classés au regard de la compétitivité mondiale, mais se situent toutefois au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne. L'Indice de compétitivité mondiale (ICM) compare les pays à l'aune d'une série de facteurs influant sur la compétitivité, dont les infrastructures, les institutions, les marchés de produits, les systèmes financiers et l'innovation. Les pays d'Afrique de l'Est obtiennent des scores globaux faibles sur l'ICM, malgré la forte variation de leurs scores factoriels individuels. Maurice est le seul pays de la région à se situer au-dessus de la moyenne mondiale, avec un score de 63.7 % en 2018 (FEM, 2018). Ses progrès reposent sur le renforcement de son ouverture, sa politique fiscale non distorsive, et l'amélioration de sa gouvernance et de ses services institutionnels. La plupart des pays d'Afrique de l'Est obtiennent également de mauvais scores au regard des indicateurs de corruption, voire régressent pour certains dans ce domaine (c'est notamment le cas de l'Érythrée, de Madagascar, de l'Ouganda, de la Somalie et du Soudan).

Les taux d'accumulation de capital humain sont faibles et risquent de compromettre la progression de la productivité. Récemment lancé par la Banque mondiale, l'Indice du capital humain mesure le niveau d'éducation et de bien-être que chaque enfant peut espérer atteindre à l'âge de 18 ans ; son objectif est de mettre en évidence les retombées positives que peut avoir l'amélioration des composantes du capital humain sur la prochaine génération de travailleurs (Banque mondiale, 2019e). En Afrique de l'Est, un enfant né en 2018 n'atteindra que 43 % du niveau de productivité dont il jouirait s'il bénéficiait d'une situation optimale sur le plan de l'éducation et de la santé. Ce score est certes supérieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne, qui s'établit à 39 %, mais inférieur à la moyenne mondiale de 57 %. Maurice et les Seychelles obtiennent les meilleurs résultats de la région, avec des scores respectifs de 60 % et 70 %. Cependant, la plupart des autres pays d'Afrique de l'Est se situent en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne, potentiel signal d'avertissement quant à l'avenir des gains de productivité dans ces pays.

Les dépenses de la région au titre de la recherche et développement (R&D) sont insuffisantes, et les investissements existants sont compromis par la faiblesse des taux de capital humain. L'Indice mondial de l'innovation (IMI) mesure la capacité globale d'innovation d'un pays, notamment la qualité de ses infrastructures et de l'environnement des affaires. Des travaux de recherche récents signalent la forte corrélation entre d'une part, le score d'un pays au regard de l'IMI et d'autre part, la qualité des pratiques globales de gestion au niveau des entreprises et l'efficacité des investissements de R&D (Cirera et Maloney, 2017). L'Afrique subsaharienne se situe au bas du classement mondial de l'IMI, les pays d'Afrique de l'Est n'obtenant que des résultats légèrement supérieurs à la moyenne continentale. Des investissements dans l'innovation et le renforcement de l'utilisation des TIC sont indispensables pour empêcher la région de prendre trop de retard par rapport au reste du monde. En moyenne, les dépenses de l'Afrique de l'Est au titre de la R&D représentent moins de 1 % du PIB par an, soit un niveau inférieur à la cible d'investissement de 1 % fixée par l'Union africaine dans son Agenda 2063 et à la moyenne en 2016 (2.5 %) des pays de l'OCDE.

Graphique 4.11. Dépenses moyennes de l'Afrique de l'Est au titre de la recherche et développement, en pourcentage du produit intérieur brut



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975719>

Les stratégies de transformation productive doivent être mises en œuvre aux niveaux national et régional, et faire leur place aux industries du futur

Ces 20 dernières années, l'Afrique de l'Est a connu une forte croissance, d'un niveau supérieur au taux de croissance moyen du reste de l'Afrique subsaharienne. Cette croissance a en grande partie été tirée par les investissements dans les secteurs non exportateurs. Pour tirer profit des moteurs de la croissance au cours des prochaines décennies, les pays procèdent d'ores et déjà aux investissements et réformes nécessaires. Il est cependant possible d'aller encore plus loin. À l'échelle nationale, il est indispensable de poursuivre la réforme de l'environnement des affaires et le soutien aux entreprises. À l'échelle régionale, des projets ciblés doivent être mis en œuvre afin de renforcer les économies d'échelle et d'améliorer la compétitivité globale de la région. Enfin, les stratégies de croissance doivent mettre l'accent sur le secteur manufacturier ainsi que sur des secteurs plus modernes, notamment les services, l'agroalimentaire et l'horticulture.

Les gouvernements doivent poursuivre la mise en œuvre de réformes en faveur du renforcement de la compétitivité du secteur privé et soutenir la croissance de ce dernier

À l'échelle nationale, les pays d'Afrique de l'Est doivent centrer leurs efforts sur l'amélioration de l'environnement des affaires dans son ensemble. Ils doivent améliorer la qualité du capital humain, les capacités d'innovation et le cadre réglementaire, et garantir l'accès aux marchés régionaux et mondiaux. Les gouvernements d'Afrique de l'Est doivent :

- **Augmenter d'urgence leurs investissements dans le capital humain, afin que leurs économies tirent le meilleur parti des travailleurs des secteurs des services, de la fabrication et de l'agroalimentaire.** Face au rôle de plus en plus prégnant de la technologie dans la vie économique, un nombre croissant d'emplois (même parmi les moins qualifiés) requièrent des compétences cognitives plus élevées. Les pays et les secteurs public et privé doivent donc œuvrer individuellement et collectivement à l'offre des conditions sanitaires et éducatives nécessaires à la formation d'un

vivier de travailleurs en bonne santé, qualifié et diversifié. En outre, tant que les investissements dans le capital humain resteront insuffisants, les investissements dans l'innovation ne porteront pas tous leurs fruits.

- **Promouvoir l'adoption des nouvelles technologies et l'augmentation des dépenses de R&D.** La transformation productive requiert des pays qu'ils s'efforcent d'intégrer, de faciliter et d'imposer l'utilisation des technologies afin de permettre une transformation productive du capital humain et de la gouvernance, et de renforcer la productivité des différents secteurs. Cette évolution s'impose face à l'essor mondial de l'intelligence artificielle et à la nécessité de plus en plus pressante pour les pays d'être à la pointe de la technologie et de rattraper les économies plus sophistiquées.
- **Adapter en permanence les améliorations de l'environnement des affaires.** Un certain nombre de pays de la région accusent un retard conséquent au regard de l'Indice mondial de la facilité de faire des affaires ; ils doivent intensifier leurs efforts pour améliorer leur climat des affaires. L'Afrique de l'Est compte cependant aussi certains des pays les plus performants au regard de cet indice. Ces pays doivent prendre conscience que l'amélioration de l'environnement des affaires est un processus évolutif, qui nécessite d'être toujours à l'affût des approches novatrices pour rester à la pointe des réformes.
- **Renforcer le développement des entreprises locales grâce à l'introduction de programmes d'aide aux fournisseurs (PAF).** Un moteur puissant de renforcement des capacités consiste à promouvoir les interactions entre entreprises au sein des chaînes d'approvisionnement (Steenbergen et Sutton, 2017). Les PAF mettent en relation les producteurs locaux avec des investisseurs internationaux de plus grande envergure (entreprises pivots). Ces entreprises appliquent en général des normes internationales rigoureuses en matière d'approvisionnement et exposent ainsi les producteurs locaux au respect d'un certain nombre de normes, tout en leur évitant les difficultés supplémentaires de l'exportation. Les producteurs locaux et les entreprises pivots peuvent identifier ensemble les besoins de formation des fournisseurs pour satisfaire les spécifications techniques et les normes privées de qualité. Ce processus permet, au fil du temps, le renforcement des capacités de l'entreprise.

Les gouvernements doivent adopter une approche pragmatique de la coopération régionale, en mettant l'accent sur la compétitivité

La plupart des pays d'Afrique de l'Est ont encouragé l'intégration régionale comme moyen d'élargir leurs marchés d'exportation. Le renforcement de l'intégration a joué un rôle important dans la diversification des exportations, les données attestant de la plus grande diversité des produits exportés vers les pays plus intégrés de la région qu'à destination du reste du monde. Le commerce régional est en outre un terrain d'apprentissage utile pour les entreprises souhaitant intégrer le marché des exportations (MINICOM, 2015). Par conséquent, la réussite de l'intégration régionale a en grande partie été jugée à l'aune du niveau des échanges intrarégionaux. À cet égard, l'impact de l'intégration régionale s'est avéré limité, la part des échanges intrarégionaux au sein des principales CER d'Afrique de l'Est restant inférieure à 10 % (Shepherd, de Melo et Sen, 2017).

Si les pays ont soutenu la conception de stratégies régionales de développement sectoriel, ils sont aussi largement passés outre lors de la définition et de la mise en œuvre de leurs propres programmes nationaux. Les CER ont conçu des stratégies sectorielles régionales, reconnaissant le manque de complémentarité et de cohérence entre les

politiques nationales et régionales. Dans l'ensemble, ces stratégies ne parviennent pas à s'imposer en raison de l'adhésion des pays à différentes organisations régionales et de l'absence de consensus au niveau national (de Melo et Tsikata, 2014).

Il existe des motifs rationnels à la non-priorisation par les membres des CER de l'alignement entre les programmes nationaux et régionaux. L'expérience de l'Afrique de l'Est montre que : i) les secrétariats des CER ne disposent pas de mécanismes d'application et de capacités de coordination suffisants pour garantir l'alignement entre les programmes et politiques nationaux et régionaux ; et ii) point plus important peut-être, les gouvernements nationaux sont réticents à l'idée de mettre en œuvre des politiques et des réglementations pouvant être bénéfiques ou « stratégiques » d'un point de vue régional, mais ne représentant pas une priorité ou un avantage immédiats à l'échelle nationale.

La coopération à l'échelle régionale doit dépasser la notion d'intégration pour mettre davantage l'accent sur la compétitivité régionale. La coopération régionale en Afrique de l'Est peut permettre des gains d'efficacité à l'échelle nationale, mais aussi une amélioration significative de la compétitivité, tant au niveau national que régional. L'objectif de renforcer la compétitivité régionale à l'aide de projets ciblés permet aux pays de coopérer sur des mesures concrètes et applicables, sans devoir s'accorder sur les dimensions plus controversées de l'intégration. La région offre à cet égard de multiples exemples concrets, notamment :

- le Territoire douanier unique d'Afrique de l'Est
- le plafonnement des tarifs de terminaison d'appel mobile pour certains pays
- la libéralisation de certaines routes aériennes au sein de la région
- l'introduction d'un visa touristique unique Afrique de l'Est
- les régimes commerciaux simplifiés de la COMESA et de la CAE pour les petits commerçants
- l'introduction de réglementations permettant les paiements mobiles transfrontaliers pour un certain nombre de pays.

Ces initiatives, bien que parfois relativement modestes à titre individuel, se conjuguent pour créer, à l'échelle régionale, un environnement d'échanges et d'affaires bien plus compétitif et pouvant permettre l'émergence de chaînes de valeur et de débouchés commerciaux régionaux inattendus.

Les gouvernements doivent soutenir la transformation de l'industrie manufacturière à forte productivité, combinée à la croissance des services exportables, de l'horticulture et de l'agroalimentaire

Les discussions et les programmes relatifs à la transformation productive doivent inclure les « secteurs modernes » de l'économie. Jusqu'à présent, les débats et discussions politiques, tant au niveau national que régional, se sont principalement concentrés sur le rôle de l'industrialisation dans la transformation de la structure productive de l'économie. Ceci s'explique en grande partie par le fait que les économies d'Asie de l'Est ont rapidement transféré une part importante de leur main-d'œuvre dans des secteurs à forte productivité. Toutefois, la croissance du secteur manufacturier de la région est loin d'être assez rapide pour absorber l'augmentation de la main-d'œuvre, et la part de ce secteur dans l'économie est susceptible de poursuivre son recul. Ce n'est que récemment que les travaux de recherche sur la transformation productive en Afrique ont commencé à reconnaître le rôle complémentaire joué par des secteurs tels que l'agroalimentaire, l'horticulture et les services exportables, aussi connus sous le

nom d'« industries sans cheminées ». Parmi les opportunités potentielles, l'Afrique de l'Est pourrait :

- **Cibler le tourisme pour créer un nombre important d'emplois pour les travailleurs non qualifiés.** Les recettes d'exportation du tourisme connaissent une croissance rapide en Afrique de l'Est. En Ouganda, les recettes du tourisme représentaient près de 50 % des recettes totales d'exportation de services en 2016, et le tourisme est désormais le secteur d'exportation le plus important au Rwanda. Les initiatives nationales et régionales visant à poursuivre la promotion de ce secteur pourraient rapporter des gains substantiels à la région. La marge d'expansion est encore considérable, en particulier dans le domaine du tourisme vert, permettant dans le même temps la préservation des sites naturels.
- **Adopter le E-commerce et l'économie numérique au service du développement des échanges.** La technologie offre la possibilité de transformer les échanges de services comme de marchandises dans la région. Les plateformes de E-commerce, comme Jumia, ouvrent de nouveaux marchés plus étendus. Le E-commerce rend également possible la création de nouveaux services de logistique et de paiement, tels que M-Pesa. La croissance de l'économie numérique nécessitera des gouvernements : i) qu'ils investissent dans la connectivité ; ii) qu'ils investissent dans le capital humain ; et iii) qu'ils conçoivent de nouvelles législations et réglementations en matière de cybersécurité, de paiements en ligne, de serveurs, de confidentialité, etc.
- **Soutenir la croissance de l'agroalimentaire et de l'horticulture, l'agriculture s'orientant vers des produits et une transformation à plus grande valeur ajoutée dans les pays aux secteurs agricoles plus développés.** Une tendance courante de la transformation productive est le recul habituel de la part de l'agriculture dans le PIB en cas de croissance de l'économie, et à l'inverse, l'augmentation de la part de l'agroalimentaire et de l'horticulture (Newfarmer, Page et Tarp, 2018). Les produits agricoles transformés et semi-transformés représentent près de 75 % des échanges mondiaux de produits agricoles (ibid.), soit autant d'opportunités de croissance des exportations. L'essor de ces secteurs entraînera l'augmentation de la demande de services logistiques. Les pays de la région doivent : réduire les barrières commerciales pour permettre l'approvisionnement régional d'intrants aux niveaux de la production et de la transformation ; harmoniser les normes relatives aux produits transformés pour accroître les niveaux de commerce intrarégional ; et réduire les obstacles à la mobilité de la main-d'œuvre qualifiée dans l'horticulture de pointe.

Notes

1. Le traité d'Abuja liste 14 pays en Afrique de l'Est : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tanzanie.
2. La plupart des pays de la région de l'Afrique de l'Est disposent de plans de développement à moyen terme visant à réduire la dépendance vis-à-vis de l'agriculture et à soutenir la croissance des secteurs plus productifs. Ces programmes incluent, entre autres : la Stratégie nationale du Rwanda en faveur de la transformation (2018) ; « Big Four », le plan de relance économique du Kenya (2017) ; le Plan de développement quinquennal de la Tanzanie (2016) ; la première Stratégie nationale de développement du Soudan du Sud (2018) ; le deuxième Plan de croissance et de transformation de l'Éthiopie (2016) ; le Plan de développement national de la Somalie (2017) ; et la Stratégie des Comores d'accélération de la croissance et de promotion de l'emploi (2015).
3. On dit d'un avantage comparatif qu'il est « révélé » lorsque la valeur de l'indice est supérieure à 1. Une valeur inférieure à 1/supérieure à 1 indique que le pays a un désavantage/avantage comparatif révélé dans la productivité du produit ou du secteur concerné.
4. Ces capacités de production incluent la terre, le capital humain, les connaissances collectives, la législation et la réglementation, les infrastructures, les machines, etc.

Références

- BAfD (2016), *Africa Visa Openness Report 2016*, Banque africaine de développement, Abidjan, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Generic-Documents/Africa_Visa_Openness_Report_2016.pdf.
- Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), <http://datatopics.worldbank.org/world-development-indicators/> (consulté le 16 avril 2019).
- Banque mondiale (2019b), *Rapport sur le développement dans le monde 2019 : Le travail en mutation*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://documents.worldbank.org/curated/en/281991545151125958/pdf/WDR-2019-FRENCH.pdf>.
- Banque mondiale (2019c), *Doing Business* (base de données), <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/doing-business> (consulté le 16 avril 2019).
- Banque mondiale (2019d), *Future Drivers of Growth in Rwanda: Innovation, Integration, Agglomeration, and Competition*, Banque mondiale, Washington, DC, <http://hdl.handle.net/10986/30732>.
- Banque mondiale (2019e), *Indice du capital humain* (base de données), www.worldbank.org/en/publication/human-capital (consulté le 19 avril 2019).
- Brenton, P., R. Newfarmer et P. Walkenhorst (2007), « Export diversification: A policy portfolio approach », document présenté à la Growth Commission Conference on Development, Yale University.
- Briones, R. et J. Felipe (2013), « Agriculture and structural transformation in development Asia: Review and outlook », *ADB Economics Working Papers*, n° 363, Banque asiatique de développement, Manille, <http://hdl.handle.net/11540/2305>.
- CEA (2018), *Macroeconomic and Social Developments in Eastern Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Kigali, www.uneca.org/publications/macroeconomic-social-developments-eastern-africa-2018.
- CEA (2015), *Economic Report on Africa 2015: Industrializing through Trade*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis Ababa, www.uneca.org/publications/economic-report-africa-2015.
- Cirera, X. et W.F. Maloney (2017), *The Innovation Paradox: Developing-Country Capabilities and the Unrealized Promise of Technological Catch-Up*, Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/28341>.
- CNUCED (2019), *Statistiques sur les IDE* (base de données), <https://unctad.org/en/Pages/DIAE/FDI%20Statistics/FDI-Statistics.aspx> (consulté le 19 avril 2019).
- Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données), <https://www.conference-board.org/data/economydatabase/> (consulté en mai 2019).
- De Melo, J. et Y. Tsikata (2014), « Regional integration in Africa: Challenges and prospects », *Working Paper* n° 037, UNU-WIDER WIDER, www.wider.unu.edu/sites/default/files/wp2014-037.pdf.
- De Vries, G., M. Timmer et K. de Vries (2013), « Structural transformation in Africa: Static gains, dynamic losses », *Research Memorandum* n° 136, University of Groningen, Groningen Growth and Development Centre, Pays-Bas.
- DESA/UNSD (2019), *United Nations COMTRADE* (base de données), <https://comtrade.un.org/> (consulté le 5 avril 2019).
- Ellis, M., M. McMillan et J. Silver (2017), « Employment and productivity growth in Tanzania's service sector », *Working Papers*, n° 16, UNU-WIDER, www.wider.unu.edu/sites/default/files/wp2017-16.pdf.
- fDi Markets (2018), *fDi Markets* (base de données), www.fdimarkets.com (consulté en mars 2019).
- FEM (2018), *The Global Competitiveness Index Report 2018*, Forum économique mondial, Genève, <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2018/>.
- FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale, avril 2019* (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2019/01/weodata/index.aspx (consulté le 23 mai 2019).
- Gebreeyesus, M. (2017), « Industries without Smokestacks: Implication for Ethiopia's Industrialization », *Working Papers*, n° 14, UNU-WIDER, www.wider.unu.edu/sites/default/files/wp2017-14.pdf.

- Gereffi, G. (2015), *Regional Value Chains in East Africa: What Can We Learn from the Latin American and Asian Experiences?*, Duke University presentation, Rwanda, www.theigc.org/publication/regional-value-chains-in-east-africa-what-can-we-learn-from-the-latin-american-and-asian-experiences-rwanda/.
- Global Innovation Index (2018), *Global Innovation Index* (base de données), « Analysis », <http://www.globalinnovationindex.org/analysis-indicator> (consulté le 19 avril 2019).
- Hallward-Driemeier, M. et G. Nayyar (2018), *Trouble in the Making? The Future of Manufacturing-Led Development*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/27946/9781464811746.pdf>.
- Harvard University Center for International Development (2019), *Atlas of Economic Complexity* (base de données), <http://atlas.cid.harvard.edu> (consulté le 5 avril 2019).
- Hausmann, R. et C. Hidalgo, (2009), « The Building blocks of economic complexity », *Proceedings of the National Academy of Sciences*, vol. 106, n° 26, pp. 10570-5, <https://doi.org/10.1073/pnas.0900943106>.
- Hoekman, B. et B. Shepherd (2015), « Services productivity, trade policy and manufacturing exports », *The World Economy*, vol. 40, n° 3, pp. 499-516, <https://doi.org/10.1111/twec.12333>.
- Imbs, J. et R. Wacziarg (2003), « Stages of diversification », *American Economic Review*, vol. 93, n° 1, pp. 63-86, www.aeaweb.org/articles?id=10.1257/000282803321455160.
- InterVistas (2016), « What are the costs and benefits of 'open skies' in the East African Community (EAC): Executive summary », Department for International Development, <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/594ce8f5e5274a0a5900002e/EARF - Policy Briefing Note - EAC Aviation Liberalisation Sept2016.pdf>.
- ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données), Organisation internationale de normalisation, Genève, <https://www.iso.org/fr/the-iso-survey.html>.
- MINICOM (2015), *National Export Strategy*, Ministère du Commerce et de l'Industrie du Rwanda, Kigali, www.minicom.gov.rw/fileadmin/minicom_publications/Planning_documents/National_Export_Strategy_II.pdf.
- Morris, M., L. Plank et C. Staritz (2014), « Regionalism, end markets and ownership matter: Shifting dynamics in the apparel export industry in sub-Saharan Africa », *Austrian Foundation for Development Research Working Papers*, n° 46, Vienne, <https://doi.org/10.1177/0308518X15614745>.
- Naseem, A. et al. (2017), *Measuring Agricultural and Structural Transformation*, réunion annuelle 2017 de l'Agricultural and Applied Economics Association, 30 juillet-1 août, Chicago.
- NCTTCA (2019), *Northern Corridor Transport Observatory* (base de données), <http://top.ttcanc.org> (consulté le 20 avril 2019).
- Newfarmer, R., J.M. Page et F. Tarp (éd.) (2018), *Industries without Smokestacks: Industrialization in Africa Reconsidered*, UNU-WIDER Studies in Development Economics, Oxford University Press, Oxford.
- Newman, C. et al. (2016), *Manufacturing Transformation: Comparative Studies of Industrial Development in Africa and Emerging Asia*, Oxford University Press, Oxford, <http://dx.doi.org/10.1093/acprof:oso/9780198776987.001.0001>.
- OCDE-CAD (2018b), *Aide programmable par pays* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/app.htm> (consulté en mai 2019).
- OCDE-CAD (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm> (consulté en mai 2019).
- OIT (2019), *ILOSTAT Indicateurs clés du marché du travail (KILM)* (base de données), Organisation internationale du travail, www.ilo.org/ilostat/ (consulté le 29 avril 2019).
- OMC (2019), *Trade Policy Review – East African Community (EAC)*, Organisation mondiale du commerce, Genève, www.wto.org/english/tratop_e/tpr_e/tp484_e.htm.
- Oqubay A. (2019), « Industrial policy and late industrialization in Ethiopia », in F. Cheru, C. Cramer et A. Oqubay (éd.), *The Oxford Handbook of the Ethiopian Economy*, Oxford University Press, Oxford.
- Porter, M., C. Ketels et M. Delgado-Garcia (2006), « The Microeconomic foundations of prosperity: Findings from the Business Competitiveness Index », in World Economic Forum (2006), *The Global Competitiveness Report 2006-2007*, Palgrave Macmillan.
- Shepherd, B., J. De Melo et R. Sen (2017), *Reform of the EAC Common External Tariff: Evidence from Trade Costs*, International Growth Centre, www.theigc.org/wp-content/uploads/2017/11/Shepherd-et-al-2017-policy-paper1.pdf.
- Slany, A. (2017), « The role of trade policies in building regional value chains: Some preliminary evidence from Africa », *UNCTAD Research Paper*, n° 11, UNCTAD/SER.RP/2017/11, https://unctad.org/en/PublicationsLibrary/ser-rp-2017d11_en.pdf.

- Steenbergen, V. et J. Sutton (2017), « Establishing a Local Content Unit for Rwanda », Policy Note, International Growth Centre, www.theigc.org/wp-content/uploads/2017/09/Local-content-brief.pdf.
- Szirmai, A. (2012), « Industrialisation as an engine of growth in developing countries, 1950-2005 », *Structural Change and Economic Dynamics*, vol. 23, n° 4, pp. 406-420, UNU-MERIT, Maastricht, <https://doi.org/10.1016/j.strueco.2011.01.005>.
- The East African (2018), « East Africa splurges on infrastructure in budgets », 23 juin 2018, <https://www.theeastafrican.co.ke/business/East-Africa-splurges-on-infrastructure-in-budgets/2560-4627644-k7gy7d/index.html>.
- Transparency International (2018), *Corruption Perception Index* (base de données), <https://www.transparency.org/research/cpi/overview> (consulté le 8 avril 2019).
- UNDATA (2019), *UNIDO Statistics* (base de données), <http://data.un.org/Data.aspx?d=UNIDO&f=tableCode%3a14> (consulté le 12 avril 2019).
- UNIDO (2018), « Industrial park development in Ethiopia: Case study report », *Inclusive and Sustainable Industrial Development Working Paper Series*, n° 21, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne.
- UNSD (2018), *UN Comtrade* (base de données), Division de la statistique des Nations Unies, <https://comtrade.un.org/> (consulté en mai 2019).
- Vanguard Economics (2017), *Measuring the Economic and Social Impact of Northern Corridor Integration Projects (NCIP)*, Department for International Development, Londres.



Chapitre 5

Afrique du Nord : politiques publiques pour la transformation productive

Ce chapitre analyse les politiques publiques nécessaires à la transformation productive dans les pays d'Afrique du Nord face à des contraintes structurelles qui ne favorisent pas leur insertion dans le commerce international, ni la création d'emplois décents, nécessaires à la réduction des inégalités. Ces défis nécessitent une mutation des structures de production et d'échange.

Le chapitre s'ouvre par l'analyse des structures productives à travers l'examen de la dynamique de quelques agrégats macroéconomiques et de l'insertion de l'Afrique du Nord dans le commerce international. Il met en évidence les secteurs dans lesquels ces pays présentent un avantage de spécialisation, identifie les opportunités d'expansion du commerce, puis les contraintes pour le secteur privé ainsi que les investisseurs étrangers dans un contexte de faible intégration régionale. Enfin, le chapitre propose des politiques publiques visant à réussir la transformation productive dans la région.

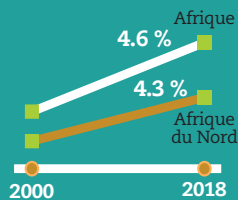
BRIEF

La transformation productive en Afrique du Nord reste inachevée, en raison d'une forte **concentration des exportations** sur le pétrole et ses dérivés, ainsi que sur les produits à faible sophistication. D'autres contraintes jouent, telles que le retard dans les domaines de **l'innovation et de la technologie**, la faible intégration régionale et l'insuffisance des infrastructures logistiques, outre un climat des affaires peu attractif et des difficultés de financement. Aussi les politiques publiques en matière de renforcement du capital humain devront-elles se traduire par un soutien ferme à la recherche et au développement (R&D) ainsi qu'à l'innovation, par le biais de mécanismes de financement et de transferts technologiques. Par ailleurs, des mesures de facilitation du **commerce intra-régional** s'avèrent indispensables, telles que l'harmonisation des standards techniques et la levée des barrières (surtout non tarifaires) à la libre circulation des biens et des services. Enfin, l'amélioration du climat sécuritaire et des affaires s'impose, par le biais notamment de codes d'investissements attractifs et de mesures fiscales incitatives pour la mise en place de partenariats publics-privés (PPP).

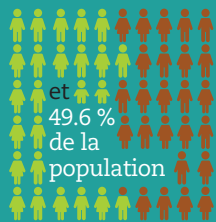
Les politiques publiques pour la transformation productive en Afrique du Nord

Croissance

Le taux de croissance de l'Afrique du Nord se situe juste en dessous de la moyenne du continent

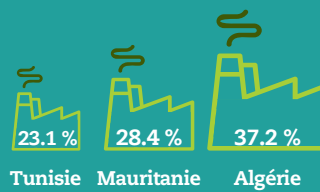


L'Egypte représente 52 % du PIB de la région

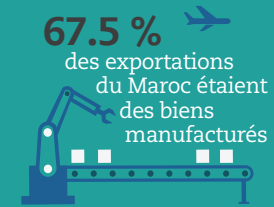


Structure de l'économie

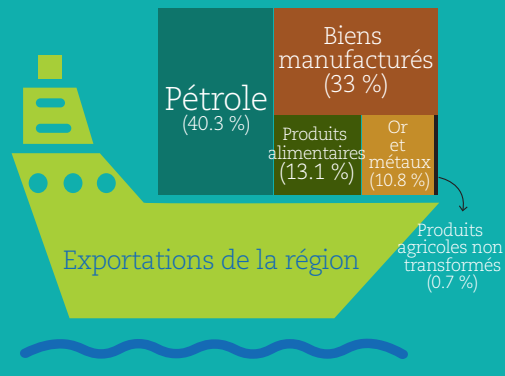
Le poids de l'industrie varie à travers la région



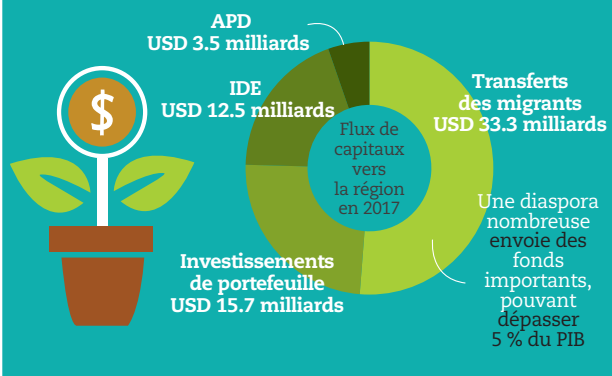
L'industrie manufacturière domine dans les pays non exportateurs de pétrole



Commerce



Afflux de capitaux



Stratégies régionales pour la transformation productive

Capital humain et innovation : la région doit intensifier ses investissements

Dépenses annuelles moyennes en R&D en % du PIB, 2000-15

2.4 %



Pays de l'OCDE

0.7 %



Afrique du Nord

Nombre de chercheurs par million d'habitants, 2000-15

3 546



Pays de l'OCDE

1 024



Afrique du Nord

Chaînes de valeur régionales à fort potentiel



Profil régional de l'Afrique du Nord

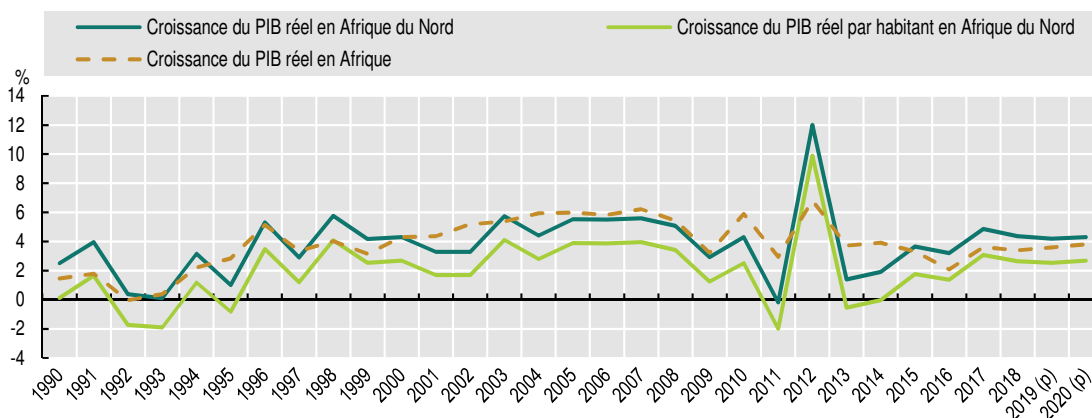
Tableau 5.1. Capacités pour la transformation productive en Afrique du Nord

		Source	2000	2014	2015	2016	2017	2018
Technologie de production	Employeurs et salariés, en % de l'emploi total	OIT	68.0	69.8	69.9	72.5	72.1	72.3
	Productivité de la main-d'œuvre, en % de la productivité des États-Unis	CB	36.6	32.5	32.5	32.7	33.2	33.4
	Formation brute de capital fixe du secteur privé, en % du produit intérieur brut (PIB)	FMI	14.6	16.0	16.6	18.1	17.6	17.4
	Capacités d'innovation, 0-100 (optimales)	FEM	-	-	-	-	31.5	32.0
Réseau régional	Part des importations intrarégionales de biens intermédiaires dans le total des importations de biens intermédiaires (%)	Comtrade	3.1	5.4	4.1	3.0	2.9	-
	Part des apports intrarégionaux d'IDE en faveur de projets nouveaux dans le total des IDE en faveur de projets nouveaux (%)	fDi Markets	-	0.2	0.2	0.3	0.2	0.8
	Disponibilité de capital-risque, 1-7 (optimale)	FEM	-	2.6	2.6	2.7	2.6	2.7
Capacité à satisfaire la demande	Part dans le total des certifications ISO9001 dans le monde (%)	ISO	15.9	40.1	41.8	43.8	38.2	-
	Biens finis ou semi-finis en % du total des exportations de biens de la région	Comtrade	44.9	51.7	57.7	61.7	54.5	-
	Part des importations de biens de consommation dans le total des importations de biens de consommation (%)	Comtrade	35.9	33.1	33.1	33.2	31.2	-

Note : OIT – Organisation internationale du travail, CB – The Conference Board, FMI – Fonds monétaire international, FEC – Forum économique mondial, ISO – Organisation internationale de normalisation.

Sources : Calculs des auteurs d'après les données de The Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données) ; fDi Markets (2019), *fDi Markets* (base de données) ; OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données) ; FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données) ; DESA/UNSD (2019), *UN Comtrade* (base de données) ; et FEM (2018), *Global Competitiveness Report*.

Graphique 5.1. Dynamiques de croissance en Afrique du Nord et en Afrique, 1990-2020



Note : (p) = projections.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975738>

Tableau 5.2. Apports financiers et recettes fiscales à destination de l'Afrique du Nord et épargne privée (USD courants, milliards), 2000-17

		Moyenne 2000-04	Moyenne 2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Apports extérieurs	Investissements directs étrangers	4.1	18.0	13.8	6.4	14.7	12.2	11.2	11.1	13.1	12.5
	Privés Investissements de portefeuille	0.1	-0.7	9.1	-3.1	-3.4	2.6	4.3	0.6	-1.4	15.7
	Envois de fonds	8.7	16.5	23.0	25.5	30.0	29.0	31.7	29.2	29.6	33.3
	Publics Aide publique au développement	2.6	3.3	2.7	4.0	5.0	8.9	7.3	5.0	5.4	3.5
Total des apports extérieurs		15.5	37.1	48.6	32.8	46.2	52.7	54.6	46.0	46.6	64.9
Recettes fiscales		47.7	99.9	117.9	140.9	145.3	145.6	141.5	119.2	112.9	108.0
Épargne privée		58.5	127.4	164.0	169.3	189.6	188.9	184.5	154.6	155.7	132.8

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; OCDE-DAC (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données), OCDE-DAC (2018b), *Aide programmable par pays* ; et Banque mondiale (2018a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Structure productive en Afrique du Nord

La situation macroéconomique demeure atone

La croissance économique moyenne du PIB par tête des pays d'Afrique du Nord, environ 2 % sur la période 1990-2017, reste insuffisante pour insuffler une dynamique économique favorable à la réduction des inégalités, de la pauvreté et du chômage. Entre 2010 et 2014, cette croissance s'établit à 2.2 %, avant un fléchissement entre 2015 et 2017 à 1.5 % (tableau 5.3). La faible performance de la fin des années 2000 et du début des années 2010 s'explique par la crise financière internationale et le Printemps arabe. L'Afrique du Nord, qui s'étend des côtes marocaines et mauritaniennes sur l'Atlantique à la mer Rouge en Égypte, n'a pas encore renoué avec une croissance forte et stable, en raison de divers obstacles : l'instabilité des cours du pétrole, la moindre pluviométrie, les tensions politiques et les attentats terroristes (Égypte, Libye, Tunisie). Le Maroc (1.9 %) et l'Égypte (2.2 %) affichent les meilleures performances depuis 2015, contrairement à la Mauritanie (0.5 %) et la Tunisie (0.25 %).

Les six pays de la région se caractérisent par un faible niveau d'échanges entre eux et le défaut de transformation sur place des matières premières, outre l'importance du chômage des jeunes en ville (environ 30 % en Algérie, au Maroc et en Tunisie). S'y ajoutent les grandes disparités de développement entre régions à l'intérieur de leurs frontières respectives et l'importance des inégalités. En dehors de ces points communs, leurs profils demeurent très contrastés. L'Algérie et la Lybie sont d'abord et avant tout des producteurs de pétrole. Les économies du Maroc, de la Tunisie et de l'Égypte sont plus diversifiées, en raison d'un secteur manufacturier dynamique et d'une plus grande variété d'industries (textile, automobile, agro-alimentaire). Avec 97.6 millions d'habitants en 2017 selon la Banque mondiale, l'Égypte s'impose comme l'une des locomotives économiques de l'Afrique, bien avant l'Algérie (41.3 millions), le Maroc (35.7), la Tunisie (11.5), la Libye (6.4) et la Mauritanie (4.4).

Les niveaux de pauvreté et le classement des pays selon l'Indice de développement humain (IDH ; rapport 2017 mis à jour en 2018) diffèrent tout autant. L'Algérie, 5.5 % de pauvreté en 2011 (derniers chiffres officiels selon la définition nationale du seuil de pauvreté), se classe au 85^{ème} rang sur les 189 pays du classement IDH, entre la Thaïlande et la Chine, dans le groupe de pays à développement humain élevé. Elle est suivie par la Tunisie (95^{ème}, 15.2 % de pauvreté en 2015) et la Libye (108^{ème}, avec plus du quart de sa population ayant besoin d'une aide humanitaire selon les Nations unies). L'Égypte (115^{ème}, entre l'Afrique du Sud et l'Indonésie, 25.2 % de pauvreté en 2010) et le Maroc (123^{ème}, 4.2 % de pauvreté en 2014) relèvent du groupe de pays à développement humain moyen, et la Mauritanie du groupe à développement faible (159^{ème} rang entre le Lesotho et Madagascar, 31 % de pauvreté en 2014).

Quant à la part de l'industrie (construction incluse) dans les PIB de ces pays, elle va selon les données *Indicateurs du développement dans le monde* de la Banque mondiale (2019a), de 37.2 % en Algérie à 33.8 % Égypte, 28.4 % en Mauritanie, 26.1 % au Maroc et 23.1 % en Tunisie.

Tableau 5.3. Quelques agrégats macroéconomiques en Afrique du Nord (en pourcentage du PIB)

	1990-94	1995-99	2000-04	2005-09	2010-14	2015-17
PIB/tête (taux de croissance)	0.3	2.3	2.3	3.3	2.2	1.5
Dép. gouvernementales	16.8	16.2	16.9	15.7	17.6	18.2
Investissement	22.9	20.0	21.1	26.9	29.9	32.6
Investissement privé	14.5	12.0	12.0	17.3	23.7	25.9
Exportations	30.4	29.2	33.3	44.4	41.3	30.9
Importations	33.4	30.5	33.3	41.4	47.2	46.3
Transferts de fonds des migrants	4.4	2.7	3.8	5.4	5.6	5.0
Investissements directs étrangers	0.7	0.6	2.8	4.8	4.6	4.3

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

La croissance est portée depuis le milieu des années 2000 par l'accumulation du capital et la hausse des dépenses publiques. Entre 1990 et 2017, la demande intérieure aurait pu alimenter une croissance forte, n'eussent été les pesanteurs institutionnelles. L'investissement domestique reste relativement élevé (29.9 % du PIB sur la période 2010-14 et 32.6 % sur 2015-17) et dépasse même les ratios de l'OCDE (20.9 % en 2016 ; Banque mondiale, 2019a). L'investissement a progressé, dans un contexte d'investissement public presque stable, grâce à l'investissement privé (près de 80 % du total). Même si les dépenses gouvernementales ont très peu progressé (16.8 % du PIB sur 1990-94 et 18.2 % sur 2015-17), elles restent soutenues et proches des valeurs des pays de l'OCDE (17.8 % en 2016 ; Banque mondiale, 2019a).

L'Égypte affiche le niveau de dépenses publiques le plus faible entre 2015 et 2017 (11.1 % du PIB), contre 21.7 % en Mauritanie, le ratio le plus élevé. Ces dépenses publiques sont surtout alimentées par l'exportation des matières premières, en particulier le pétrole, exposant ces pays à la conjoncture internationale. En conséquence, l'accroissement des dépenses gouvernementales n'a pas suffisamment nourri l'investissement public pour dynamiser la croissance.

La structure des échanges reste déséquilibrée, puisqu'en dehors de la période 2005-09, l'Afrique du Nord importe plus qu'elle n'exporte. Après une hausse sur les décennies 1990 et 2000, les exportations ont accusé un net recul, revenant à leur niveau du début des années 1990. La tendance n'a fait qu'accentuer le déséquilibre de la balance commerciale, dans un contexte où les importations n'ont cessé d'augmenter. Le solde commercial des pays d'Afrique du Nord reste hétérogène. En effet, le retournement de la conjoncture internationale, marqué par la baisse des cours du pétrole, a rudement affecté les pays producteurs d'or noir. Les exportations de l'Algérie sont passées de 45.3 % du PIB entre 2005-09 à 35.5 % entre 2010-14, puis 22.7 % entre 2015-17. La Libye se trouve dans une situation similaire : 68.3 % à 62.5 % et 38 % sur les mêmes sous-périodes. En somme, l'Algérie et la Libye ont vu la part de leurs exportations dans le PIB baisser de plus de 20 % en douze ans, avec un cours du pétrole brut ayant varié d'un maximum de plus de 160 dollars USD à un minimum de près de 36 USD le baril. L'Égypte a également enregistré un recul de ses exportations, passées de 29.7 % du PIB entre 2005-09 à 13.3 % entre 2015-17. Cependant, le déclin reste bien contenu en Tunisie (48.8 % à 41.6 % sur les mêmes périodes) et en Mauritanie (41.8 % à 39.1 %). Seul le Maroc a vu la part de ses exportations augmenter (32.4 % à 35.4 % du PIB). Les ressources pétrolières assurent des revenus confortables à certains pays, mais accroissent leur vulnérabilité aux chocs extérieurs.

Les ressources extérieures (transferts des fonds des migrants et investissements directs étrangers, IDE) ont progressé, même si elles marquent un léger recul sur 2015-17. La région conserve d'étroites relations avec sa diaspora, se traduisant par des transferts des migrants importants, dépassant parfois le seuil de 5 % du PIB, avec un pic de 8.4 % en Tunisie entre 2015 et 2017, contre 0.5 % en Algérie.

Avec 192 nouveaux projets financés par an entre 2010 et 2017, soit 23.9 % du total sur le continent, l'Afrique du Nord reste la région la plus attractive d'Afrique en termes d'IDE. L'essentiel des flux de capitaux se concentre au Maroc (38.4 % sur 2010-17) et en Égypte (35.2 %), la Tunisie (13.3 %) et l'Algérie (9.6 %) demeurant moins attractives (CNUCED, 2018). Le ratio IDE/PIB est de 0.4 % pour l'Algérie contre 6.1 % entre 2015-17 pour la Tunisie, en raison de la taille de son économie et malgré le faible nombre de nouveaux projets en 2017. La structure des IDE affiche aussi des différences selon les pays (tableau 5.4).

Tableau 5.4. Top 5 des secteurs les plus attractifs en IDE (stock) en Afrique du Nord

	Algérie, 2016	Égypte, 2017	Maroc, 2017	Tunisie, 2016
1	Industrie (61.9 %)	Secteur pétrolier (67.3 %)	Industrie (23.4 %)	Industrie (52.7 %)
2	BTP (15.8 %)	Services (11.2 %)	Immobilier (18.2 %)	Télécom. (35.3 %)
3	Services (15.1 %)	Manufacture (10 %)	Télécom. (13.6 %)	Tourisme (8.2 %)
4	Tourisme (2.1 %)	BTP (4.5 %)	Tourisme (9.6 %)	Transport (1.8 %)
5	Agriculture (1.4 %)	Agriculture (0.1 %)	Énergie et mines (6.3 %)	Agriculture (0.9 %)
Total	96.3 %	93.1 %	71.2 %	98.9 %

Source : Calculs des auteurs d'après les données de l'Agence nationale pour développement de l'investissement (ANDI) en Algérie, 2018, FIPA-Tunisia, 2016, Banque centrale d'Égypte (BCE, 2018) et Office des changes du ministère des Finances (OCMF) du Maroc, 2019.

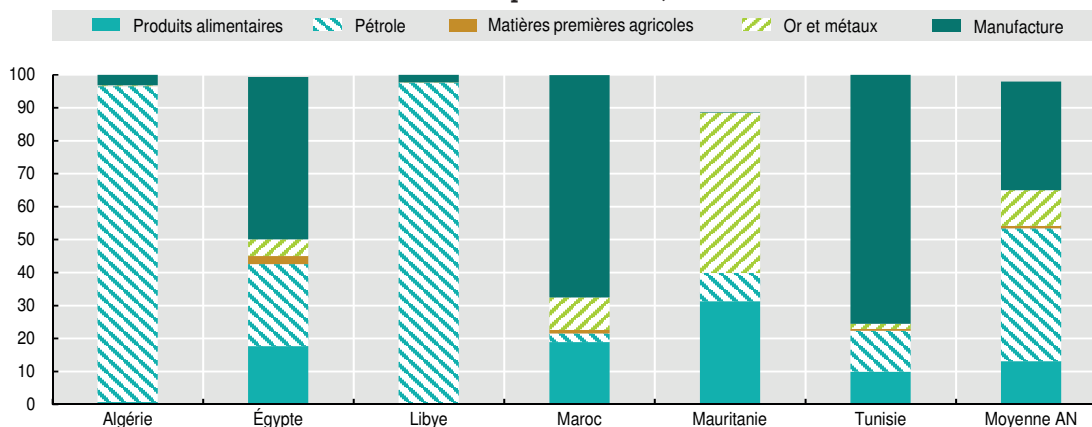
À l'exception du Maroc, les IDE (en stock) sont fortement orientés vers les mêmes secteurs. Pour l'Algérie, l'Égypte et la Tunisie, cinq secteurs en concentrent plus de 90 %, l'industrie étant la plus attractive. En Égypte, le secteur pétrolier reçoit l'essentiel des IDE, en raison de la zone économique dédiée établie par la Chine. De façon globale, les services, le bâtiment et travaux publics (BTP), les télécommunications et le tourisme sont tout aussi prioritaires dans l'affectation des IDE. Tel n'est pas le cas du secteur agricole, en raison de risques climatiques importants.

L'orientation des IDE vers l'industrie constitue un atout pour les transferts de technologies, indispensables à la transformation productive. Les IDE se destinant aux mêmes secteurs vont entraîner une compétition entre les pays pour leur attractivité, contraignant ces derniers à améliorer leur cadre institutionnel, comme en témoignent les réformes lancées au Maroc et en Tunisie. La similarité des secteurs financés par les IDE peut être une opportunité, dans la perspective de chaînes de production régionales et d'économies d'échelle.

Les exportations de l'Afrique du Nord restent axées sur les matières premières et les pays développés

Malgré leur proximité géographique avec l'Europe, les pays d'Afrique du Nord affichent des exportations peu diversifiées. En moyenne, le pétrole reste le premier produit de la zone (40.3 %), suivi des produits manufacturés (33 %), alimentaires (13.1 %), or et métaux (10.8 %). Les matières premières agricoles sont absentes du panier d'exportation moyen, car elles ne représentent que 0.7 % du total des exportations (graphique 5.2).

Graphique 5.2. Répartition moyenne des exportations de marchandises des pays de l'Afrique du Nord, 2010-17



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), Indicateurs du développement dans le monde (base de données). StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975757>

Cette tendance globale cache des disparités et ne saurait résumer la situation de chaque pays. L'Algérie et la Libye, 18^{ème} et 21^{ème} producteurs mondiaux de pétrole, concentrent plus de 95 % de leurs exportations dans ce produit. Leurs économies sont peu diversifiées et vulnérables aux chocs extérieurs. Les ventes d'or noir à l'étranger ont légèrement baissé, en raison du déclin des cours internationaux, puis de l'instabilité politique en Libye. Hormis le Maroc, les autres pays d'Afrique du Nord exportent également du pétrole, mais en proportion moindre. Un grand besoin de diversification de ces économies se manifeste, afin de réduire leur dépendance et de favoriser leur transformation productive.

Comparés à l'Algérie et à la Libye, le Maroc et la Tunisie sont plus diversifiés, avec une prépondérance de l'exportation de produits manufacturiers - 75.5 % du total des exportations en Tunisie et 67.5 % au Maroc sur la période 2010-17. La part de la manufacture dans les exportations de ces deux pays ne cesse de croître depuis 2010, avec une évolution plus forte en Tunisie. L'industrie manufacturière est également très présente en Égypte (49.3 % des exportations en moyenne entre 2010-17). Elle se présente comme le secteur de spécialisation dans les pays non exportateurs de pétrole et intègre le développement de services spécifiques tels que le marketing, la propriété intellectuelle, et les certifications. Cette tendance peut être considérée comme un indicateur du degré de transformation productive des économies.

Cependant, les produits manufacturés exportés par la Tunisie et le Maroc proviennent d'un nombre restreint de branches (habillement, textile, cuir, chimie, appareils électriques pour la commutation, pièces détachées automobiles) et dépendent souvent d'intrants importés. Ces filières ne nécessitent pas de main-d'œuvre hautement qualifiée, mais occupent tout de même 25 % de l'emploi en Afrique du Nord selon les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT, 2019). Les manufactures sont par ailleurs devenues peu rentables dans les pays européens, compte tenu de la concurrence asiatique. Le coût relativement bas de la main-d'œuvre¹ et la proximité géographique du Maroc et de la Tunisie avec l'Europe ont favorisé la délocalisation de certaines industries en provenance de pays développés. Une autre similitude entre ces deux économies tient à l'exportation de produits alimentaires avec un avantage pour le Maroc (18.9 % du total des exportations) par rapport à la Tunisie (9.9 %). Par contre, la Tunisie exporte, mais en faible proportion, du pétrole (12.4 %) contrairement au Maroc qui exporte de l'or et des métaux (9.8 %).

L'Égypte présente le degré de diversification le plus élevé : les manufactures fournissent près de la moitié des exportations, le pétrole un quart, le dernier quart correspondant aux produits alimentaires, matières premières agricoles, or et métaux. La part des produits manufacturiers dans les exportations totales de biens est passée de 40.4 % en 1995 à 53.6 % en 2017. Cette hausse compense la baisse des exportations de pétrole, tombées de 37.2 % à 21.3 % sur la même période.

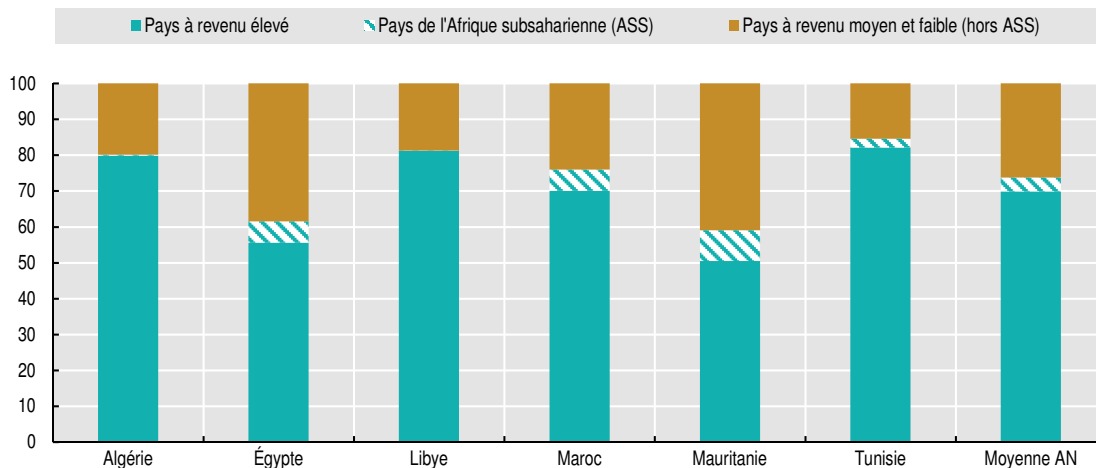
Enfin, la **Mauritanie** montre un faible degré de transformation productive, malgré la relative diversification de ses exportations. En se concentrant sur l'exportation à faible valeur ajoutée de matières premières minières (or et métaux, 48.6 % des exportations sur 2010-17) et agricole (31.3 %), le pays tire peu parti de sa participation au commerce international. La pêche illustre bien ce paradoxe : elle fournit entre 30 et 50 % des exportations en 2014-15, environ 29 % des recettes de l'État et 55 000 emplois directs et indirects. Cependant, sa flotte nationale de 4 000 navires reste très artisanale, avec moins de 400 000 tonnes de prises par an en 2014 et 2015 et seulement deux ports de pêche, à Nouakchott et Nouadhibou. Sur un potentiel exploitable de plus de 1.6 million de tonnes par an, la moitié porte sur des captures en Zone économique exclusive (ZEE) en 2014 et 2015, faites à plus de 60 % par des chalutiers de longue distance ou ayant accès au régime ouvert de licences (en provenance de Chine, de Russie, d'Ukraine et d'Union européenne).


La transformation industrielle du poisson représente moins de 10 % des exportations. Environ 80 usines se limitent à l'entreposage et la congélation (Commission PECH, 2018).

La transformation productive en Afrique du Nord doit entraîner une modification de la structure du panier d'exportation, pour passer à des biens à fort contenu technologique. La part de ces biens reste résiduelle partout, sauf au Maroc et en Tunisie, avec 5.6 % et 5.4 % du total des exportations sur 2010-16. Pour réussir leur transformation productive, les pays doivent s'approprier les technologies nécessaires à l'élaboration de biens sophistiqués. D'où la nécessité de réformes et d'un cadre économique plus incitatif pour les investisseurs.

Les biens exportés par les pays d'Afrique du Nord vont aux deux tiers vers les pays du Nord (graphique 5.3). La demande porte surtout sur du pétrole et les produits manufacturés. Elle se situe dans les pays à revenu élevé, qui sont des partenaires commerciaux privilégiés. La proximité avec l'Europe réduit les coûts de transport et facilite les exportations de matières premières. Depuis 2010, les exportations nord-africaines se destinent à 69.9 % aux pays à revenu élevé, allant jusqu'à un pic de 80 % pour la Tunisie (biens manufacturés), l'Algérie et la Libye (pétrole), et environ 50 % pour l'Égypte et la Mauritanie. La dynamique de ces exportations varie suivant les pays et la conjoncture internationale : elle est croissante en Égypte et au Maroc, décroissante en Algérie, en Lybie, et en Mauritanie, puis stable en Tunisie. Les débouchés des matières premières, en particulier du pétrole, se réduisent au cours du temps dans les pays à revenu élevé, en raison du développement des sources alternatives d'énergie sur ces marchés.

Graphique 5.3. Destinations des exportations des pays de l'Afrique du Nord, moyenne 2010-17



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données). StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975776>

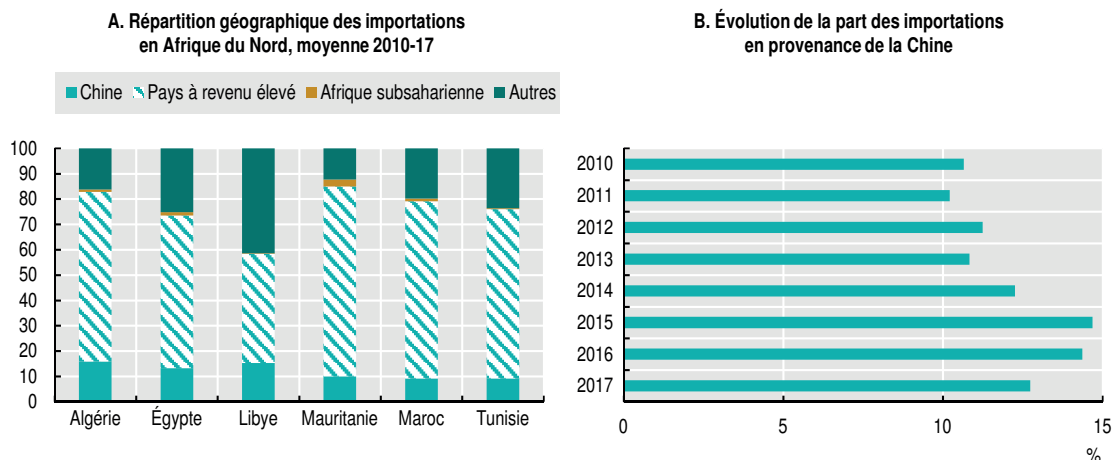
Les exportations de la région sont moins présentes sur le marché des pays à revenu moyen et faible, compte tenu de la structure de leur demande. Seulement 26.2 % des exportations d'Afrique du Nord se dirigent vers les pays à faible revenu, dont 3.9 % en Afrique subsaharienne (ASS). Sur ces marchés, les exportateurs de pétrole que sont l'Algérie et la Libye restent peu présents, voire absents en ASS. En revanche, le Maroc et l'Égypte envoient plus du tiers de leurs exportations en direction des pays à faible revenu, mais leur part baisse au fil du temps, au profit des marchés à revenu élevé. L'ASS ne concentre en moyenne que 6 % des exportations de l'Égypte et du Maroc. Malgré la baisse des exportations marocaines vers les pays à revenu moyen et faible (dominées par les exportations vers des pays non africains), celles en direction des pays d'ASS ont

augmenté depuis 2010, en raison de l'intérêt marqué pour cette zone. Le Maroc a introduit sa demande d'adhésion à la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) afin de bénéficier de tarifs préférentiels. La Mauritanie exporte le plus vers les pays à revenu moyen et faible, surtout du poisson, de l'or et des métaux, avec une part de 8.5 % de ses exportations vers l'ASS.

L'insertion de l'Afrique du Nord dans le commerce international ressort aussi de la répartition géographique des importations, marquées par une hausse des achats à la Chine. Le pays le plus diversifié en termes d'origine des importations est l'Égypte, tandis que la Mauritanie est fortement concentrée avec près de 75 % des importations en provenance des pays à revenu élevé. Ces pays restent les premiers partenaires commerciaux de l'Afrique du Nord en termes d'importations (plus de 60 %, graphique 5.4A). Les importations en provenance de l'ASS restent négligeables, la demande nord-africaine portant surtout sur des produits finis à haute intensité capitaliste.

La part des importations chinoises a régulièrement augmenté entre 2010 et 2015 (14.7 %), avant de baisser entre 2016 et 2017 (graphique 5.4B). L'accroissement de ces échanges représente un atout pour une transformation productive rapide, grâce à des infrastructures réalisées à moindre coût et un transfert progressif de technologie. Cet exemple de partenariat Sud-Sud devrait accroître la concurrence sur le marché des biens sophistiqués, dominés par les pays à revenu élevé. Ces derniers devront revoir leur offre, en les ajustant aux besoins des pays d'Afrique du Nord. Toutefois, le transfert de technologie de la Chine, indispensable pour la transformation productive, reste à développer à travers de vraies chaînes de valeurs, susceptibles de mettre en relation les entreprises des pays concernés.

Graphique 5.4. Structure des importations en Afrique du Nord



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données). StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975795>

La dynamique productive et l'insertion internationale des pays d'Afrique du Nord sont en lien avec le marché du travail. En effet, la croissance générée par la transformation productive doit améliorer le niveau d'emplois, surtout qualifiés. Cette mutation devrait se traduire par la baisse de la part de l'emploi agricole et le transfert des travailleurs vers l'industrie. Cependant, la structure actuelle du marché du travail offre peu de perspectives pour les emplois hautement qualifiés. L'essentiel des emplois est créé dans l'agriculture et les services (72 % du total), contre 28 % pour le secteur industriel (CUA/OCDE, 2018). Cette configuration confirme les limites de la transformation productive, qui pourrait augmenter l'emploi de la main-d'œuvre hautement qualifiée et améliorer le profil de production et d'exportation des pays.

Potentiel productif et commercial des pays d'Afrique du Nord

Cette section évalue le potentiel commercial des pays d'Afrique du Nord à partir de l'étude de l'espace des produits. L'identification des niches d'avantages comparatifs révélés et latents permettra de connaître les possibilités de transformation productive de ces pays.

Encadré 5.1. Méthode d'analyse de l'espace des produits

Le concept d'espace des produits a été développé par Hausmann et Klinger (2006), qui postulent que la rapidité avec laquelle un pays peut migrer de la production de biens peu sophistiqués à faible valeur ajoutée à celle de biens sophistiqués à forte valeur ajoutée dépend de la proximité de ces derniers avec les produits dans lesquels ce pays a développé un avantage comparatif. Les pays améliorent la composition de leurs paniers de biens exportés au fil du temps en se déplaçant dans l'espace des produits vers des biens qui sont connexes à leurs paniers actuels plutôt que vers des biens éloignés (Hausmann et Klinger, 2007 ; Hidalgo et al., 2007).

Les données de la Banque mondiale (disponible sur le site web WITS) désagrégées à quatre chiffres dans la nomenclature HS (Harmonised System) sont utilisées. L'identification des biens dans lesquels chaque pays possède un avantage comparatif révélé (ACR) est basée sur l'approche de Balassa (1965). Dans l'analyse de la transformation productive, nous identifions par la suite les niches d'avantage comparatifs latents (ACL) des pays d'Afrique du Nord, constituées de produits non encore présents dans les paniers d'exportation et dans lesquels les pays pourraient facilement développer un avantage comparatif. Un produit est considéré comme étant présent dans le panier d'exportation si le pays concerné a démontré un avantage comparatif dans ce produit pendant au moins quatre années sur la période d'intérêt. Une fois les produits représentatifs du panier d'exportation identifiés, nous restreignons les analyses aux données de 2015 pour des raisons de concision.

Les avantages comparatifs sont marqués par une faible diversification des exportations des pays d'Afrique du Nord

Les paniers d'exportation restent concentrés sur des matières premières ou des produits à faible valeur ajoutée. Les avantages comparatifs demeurent hétérogènes, allant d'une forte concentration (Libye et Algérie) à une diversification relative (Égypte, Maroc, Tunisie), mettant en évidence une polarisation des activités (tableau 5.5). Les pays d'Afrique du Nord concentrent leurs échanges sur leur panier d'exportation, dont la contribution aux exportations globales varie entre 90 % et 99 %. La transformation productive passe par une plus grande valeur ajoutée des produits déjà présents, ainsi qu'une plus grande diversification des paniers.

Tableau 5.5. Grands traits des avantages comparatifs révélés (ACR) en Afrique du Nord

	Algérie	Égypte	Libye	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Biens dans le panier d'exportation	16	242	15	170	22	214
Pourcentage dans les exportations globales	99 %	87 %	96 %	89 %	98 %	90 %
Nombre de biens à 50 %	2	15	1	9	3	11
Nombre de biens à 75 %	2	73	2	32	5	42
Nombre de biens à 90 %	3	242	3	170	8	214

Source : Calculs des auteurs à partir des données de DESA/UNSD (2019), UN Comtrade (base de données).

Les paniers d'exportation de l'Algérie et de la Libye contiennent peu de biens, 16 et 15 respectivement, qui représentent 99.1 % et 96 % de leurs exportations. Ces paniers se concentrent sur le pétrole et ses dérivés, plus de 90 % des exportations (tableau 5.6), avec une transformation productive très limitée. La Mauritanie affiche une structure semblable du panier d'exportation (98 % des exportations avec cinq produits sur les 22 du panier qui font 70 % des exportations). Ces ventes sont dominées par les minerais de fer, le cuivre et l'or (52 %) ainsi que les produits de la mer (29 %).

En Égypte, au Maroc et en Tunisie, le panier d'exportation est au contraire plus diversifié. Il contient respectivement 242, 170 et 214 produits représentant environ 90 % des ventes à l'étranger. Toutefois le panier de l'Égypte s'avère moins concentré que celui de la Tunisie et du Maroc. En effet, 15 produits comptent pour la moitié des exportations, contre onze en Tunisie et neuf au Maroc (tableau 5.6).

Tableau 5.6. Produits majeurs du panier d'exportation des pays d'Afrique du Nord

Pays	Poids des principaux produits dans le panier d'exportation en 2015
Algérie	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (55 %) ; gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux (40 %) ; ammoniacque, anhydre ou en solution aqueuse (1.6 %) ; engrais minéraux ou chimiques azotés (1.3 %).
Égypte	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (27 %) ; fils, câbles, y compris les câbles coaxiaux (4 %) ; agrumes frais ou séchés (2 %) ; vêtements (2 %) ; or, y compris plaqué or avec platine (2 %).
Libye	Huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (64 %) ; gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux (22 %) ; or, y compris plaqué or avec platine (7 %).
Maroc	Fils, câbles, y compris les câbles coaxiaux (12 %) ; véhicules automobiles (9 %) ; pentoxyde de diphosphore, acide phosphorique, acides polyphosphoriques (6 %) ; vêtements (5 %) ; engrais minéraux ou chimiques (5 %) ; phosphates de calcium naturels, phosphates d'aluminium-calcium naturels et craie phosphatée (3 %) ; tomates, fraîches ou réfrigérées (3 %) ; mollusques (3 %).
Mauritanie	Minerais de fer et concentrés (30 %) ; mollusques (17 %) ; poisson congelé (17 %) ; minerais et concentrés de cuivre (12 %) ; or, y compris plaqué or avec platine (10 %) ; huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (4 %).
Tunisie	Fils, câbles, y compris les câbles coaxiaux (13 %) ; vêtements (10 %) ; huile d'olive et dérivés (6 %) ; huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux (4 %) ; appareils électriques pour la commutation (4 %) ; parties et accessoires des véhicules automobiles (3 %) ; moniteurs et projecteurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision (3 %).

Source : Calculs des auteurs à partir des données de DESA/UNSD (2019), *UN Comtrade* (base de données).

Les ACR montrent une similitude des structures d'exportation, avec les mêmes produits dans différents paniers d'exportation, d'où le faible niveau des échanges commerciaux entre les pays. Les huiles de pétrole et huiles obtenues à partir de minéraux bitumineux, prédominantes dans les exportations de l'Algérie et de la Libye, se retrouvent dans tous les paniers, de même que les fils et câbles électriques et les vêtements en Égypte, en Tunisie et au Maroc.

La structure des avantages comparatifs montre des paniers d'exportation concentrés sur des matières premières, des produits semi-finis ou finis à faible valeur ajoutée. L'automobile est présente au Maroc, en raison des chaînes de montage installées. La valeur ajoutée de cette branche gagnerait à la fabrication de pièces détachées. L'identification des avantages comparatifs latents (ACL) de chaque pays porte sur les biens absents dans les paniers d'exportation et sur lesquels les pays peuvent facilement se positionner, car ces biens se trouvent à proximité des niches actuelles d'avantages comparatifs. À l'instar des ACR, les ACL restent variables suivant les pays (tableau 5.7).

Tableau 5.7. Principaux produits du panier d'avantage comparatif latent en Afrique du Nord

Pays	Produits à avantage latent
Algérie (16 produits)	Alcool acyclique et ses dérivés, cuirs et peaux tannés ou en croûte, oignons, échalotes, ail, aluminium sous forme brute, liège naturel, vêtements, etc.
Égypte (155 produits)	Pneumatiques en caoutchouc, médicaments, produits de pâtisserie, fruits (abricots, cerises, pêches, nectarines, prunes), emballages en plastique, dispositifs de fermeture (bouchons, couvercles, capsules et autres), etc.
Libye (16 produits)	Refusion de lingots de fer ou d'acier, aluminium sous forme brute, hydrocarbures acycliques, cuirs et peaux bruts de bovins, déchets, rognures et débris de matières plastiques, etc.
Maroc (101 produits)	Accessoires de véhicules à moteur, pommes, poires et coings frais, articles en fer ou en acier, articles en plastique, filets de poissons, etc.
Mauritanie (20 produits)	Poisson préparé ou conservé, graines et fruits oléagineux, déchets, rognures et débris en matière plastique, cuirs et peaux bruts de bovins (y compris de buffle), pierres précieuses (autres que les diamants), légumes alliacés, tomates, etc.
Tunisie (142 produits)	Robinets, vannes et appareils analogues pour tuyaux, circuits intégrés électroniques, structures et parties de structures, gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, articles d'emballage, aluminium sous forme brute, etc.

Source : Calculs des auteurs à partir des données de DESA/UNSD (2019), *UN Comtrade* (base de données).

L'analyse des ACL permet deux constats. D'une part, le panier latent est plus diversifié dans les pays disposant d'un grand nombre de produits dans leur panier d'ACR – Égypte, Maroc et Tunisie. Les possibilités de diversification des exportations sont plus limitées pour l'Algérie, la Libye et la Mauritanie. D'autre part, le panier latent des pays d'Afrique du Nord contient peu de produits à forte valeur ajoutée, hormis les accessoires de véhicules (Maroc) et les robinets (Tunisie). De manière générale, une montée en gamme suppose plus de connaissances technologiques et un meilleur climat des affaires.

La nature des ACR et des ACL est liée à la structure de propriété des entreprises. Le capital privé, national comme étranger, serait plus favorable à la transformation productive qu'une structure dominée par l'État. L'Égypte, le Maroc et la Tunisie se distinguent par la prépondérance du secteur privé domestique dans le capital social des entreprises, soit 93.4 %, 89.8 % et 92 % respectivement en 2013. Les entreprises ayant au moins 10 % d'actionnariat étranger représentent 7.2 % du total en Égypte, 12 % au Maroc et 11.7 % en Tunisie la même année. L'instabilité causée par le Printemps arabe a réduit l'actionnariat privé en Égypte, passé de 7.2 % en 2013 à 4.9 % en 2016 (Banque mondiale, 2019b).

Les paniers d'exportation contribuent peu au PIB d'Afrique du Nord

Les deux sections ci-après approfondissent l'analyse de la transformation productive en Afrique du Nord à travers l'étude de la sophistication des exportations. À ce niveau, deux approches sont possibles.

La première, proposée par Hausmann, Hwang et Rodrik (2007) est basée sur la contribution des produits exportés à la productivité agrégée telle que mesurée par le PIB par tête. Elle débouche sur le calcul de l'Indice PRODY qui mesure la contribution d'un bien exporté au PIB par tête, indiquant la technicité implicite des produits.

La seconde, développée par Hausmann et al. (2011) est fondée sur l'analyse de la complexité des produits, c'est-à-dire la sophistication de la combinaison des facteurs de production (capital physique, capital humain, travail, état des connaissances). Les biens complexes auront tendance à être produits dans un nombre limité de pays tandis que les biens peu complexes peuvent être fabriqués dans un grand nombre de pays. La complexité d'une économie traduit sa capacité à produire un large éventail de produits plus sophistiqués.

Les résultats pour l'Indice PRODY montrent que les paniers d'exportation contribuent peu au PIB d'Afrique du Nord. Cette contribution reste plus faible chez les exportateurs

de pétrole, les autres pays exploitant des niches plus diversifiées. Par exemple, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie, qui ont des paniers d'exportation relativement plus fournis, enregistrent une distribution semblable de la contribution des produits au PIB par tête. Les paniers d'exportation de l'Algérie et de la Mauritanie, peu diversifiés, contribuent faiblement au PIB par tête, en particulier pour l'Algérie. De façon globale, puisque le PRODY est relativement faible dans les pays d'Afrique du Nord, une transformation productive bénéfique doit privilégier une diversification de la production, en particulier vers les produits qui ont une forte contribution au PIB par tête. Ces produits peuvent se révéler plus complexes, et par conséquent, nécessiteront l'acquisition de connaissances technologiques. Dans cette perspective, les pays non producteurs de pétrole offrent de meilleures opportunités en termes de capacité à opérer cette transformation productive et en tirer des bénéfices.

Les produits et les économies d'Afrique du Nord s'avèrent peu complexes

Les produits d'exportation de l'Afrique du Nord sont peu complexes, de même que leur économie de façon globale. Par ailleurs, les produits marocains, égyptiens et tunisiens sont généralement plus complexes que les produits algériens et mauritaniens. La transformation productive permettra une montée en gamme plus rapide des pays comme la Tunisie, l'Égypte et le Maroc, puisqu'ils fabriquent déjà des produits relativement complexes à forte valeur ajoutée. En effet, les dotations de ces pays en capital humain et en infrastructures comparativement aux autres, vont leur permettre d'adopter plus facilement les innovations technologiques, afin d'améliorer la qualité des produits et progresser dans les chaînes de valeur mondiales. L'ensemble des facteurs et des connaissances qui permettent de fabriquer des produits plus complexes est appréhendé à travers la complexité de l'économie.

La complexité de l'économie est liée à la multiplicité des connaissances utiles qui y sont intégrées. Les connaissances sont élargies à travers l'interaction entre les individus dans des réseaux de plus en plus complexes afin de fabriquer des produits. La complexité d'une économie combine celle des produits que le pays peut fabriquer. Elle s'exprime donc dans la composition productive d'un pays et reflète les structures qui émergent pour détenir et combiner les connaissances.

Tableau 5.8. Indice de complexité (ICE) des économies d'Afrique du Nord, 2000-16

	2000-04	2005-09	2010-14	2015-16	2000-16
Algérie	-0.9	-0.9	-1.6	-1.2	-1.1
Égypte	-0.4	-0.2	-0.3	-0.2	-0.3
Mauritanie	-1.0	-1.7	-1.7	-	-1.5
Maroc	-0.7	-0.5	-0.6	-0.8	-0.6
Tunisie	-0.3	-0.1	0.2	0.1	0.0
Moyenne	-0.6	-0.7	-0.8	-0.5	-0.7

Source : The Observatory of Economic Complexity (2018).

De façon globale, les économies nord-africaines restent caractérisées par un faible degré de complexité. Les économies les plus complexes sont la Tunisie et l'Égypte et les moins complexes la Mauritanie et l'Algérie. Ces résultats corroborent l'analyse de complexité des paniers à l'exportation. Entre 2000 et 2016, la Mauritanie et l'Algérie ont perdu en complexité, tandis que l'Égypte et la Tunisie se sont améliorées. Le niveau de complexité des économies explique en partie leur potentiel de réelle transformation productive. Dans cette perspective, la Tunisie et l'Égypte semblent bien positionnées, de même que le Maroc.

Contraintes à la transformation productive en Afrique du Nord

Malgré les tentatives d'industrialisation et l'existence de nombreux atouts, la transformation productive en Afrique du Nord reste inachevée, en raison d'une forte concentration des économies, notamment pétrolières. Diverses contraintes font obstacle à l'insertion dans les chaînes de valeur mondiales : (i) le retard dans les domaines de l'innovation et de la technologie ; (ii) la faible intégration régionale et l'insuffisance des infrastructures logistiques ; (iii) un climat des affaires peu attractif et des difficultés de financement.

Un retard persiste dans l'innovation et la technologie

Les pays d'Afrique du Nord accusent un sérieux retard dans les domaines du capital humain, de l'innovation et de la technologie, par rapport aux pays de l'OCDE (tableau 5.9).

Malgré les avancées en matière de scolarisation et de formation, l'Indice moyen de capital humain dans la plupart des pays (excepté la Tunisie) ne dépasse pas la moitié du niveau de l'OCDE. Le déficit en chercheurs et l'insuffisance des dépenses en R&D en sont la cause. En Afrique du Nord, le nombre de chercheurs pour 1 million d'habitants représente le tiers de celui des pays de l'OCDE (tableau 5.9). La région ne consacre que 0.7 % de son PIB à la R&D, contre 2.4 % dans l'OCDE. Les Indices de connaissances technologiques et d'innovation globale, à 19.5 et 28.8, restent inférieurs de presque la moitié des valeurs de l'OCDE (40.9 et 50.7, respectivement). Le manque de compétitivité demeure, même si d'importantes disparités existent en matière d'accumulation de connaissances et de TIC : l'Algérie se trouve moins dotée que l'Égypte, le Maroc et la Tunisie. Le Maroc affiche une avancée dans les TIC et la Tunisie dans l'accumulation des connaissances.

Tableau 5.9. Indicateurs de technologie et d'innovation des économies d'Afrique du Nord

	Algérie	Égypte	Maroc	Tunisie	Moyenne	OCDE
Nombre de chercheurs pour 1 million d'habitants **		569.98	866.61	1 636.52	1 024.37	3 545.74
Dépenses de R&D en % du PIB **		0.58	0.71	0.67	0.66	2.43
Indice de capital humain et de R&D	25.91	22.95	25.13	43.23	29.31	49.75
Indice de connaissances et de technologie	13.42	21.13	19.88	23.39	19.46	40.88
Indice de technologie d'information de communication (ICTs)	25.9	43.82	63.59	58.36	47.92	77.33
Indice d'innovation globale (GII)	23.9	27.2	31.1	32.9	28.78	50.69
Indice de de compétitivité et de performance industrielle (CIP)*	0.01 (94ème)	0.03 (73ème)	0.04 (63ème)	0.04 (61ème)	0.03	

Notes : * Valeur de CIP de 2016 et le rang entre parenthèses. Le CIP des cinq premiers pays sont : Allemagne (0.52), Japon (0.40), Chine (0.38), États-Unis (0.37) et Corée (0.37). La France (0.27) vient en 11^{ème} position sur 144 pays. ** Moyenne entre 2010 et 2015.

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données), et Global Innovation Index (2018), *Global Innovation Index* (base de données).

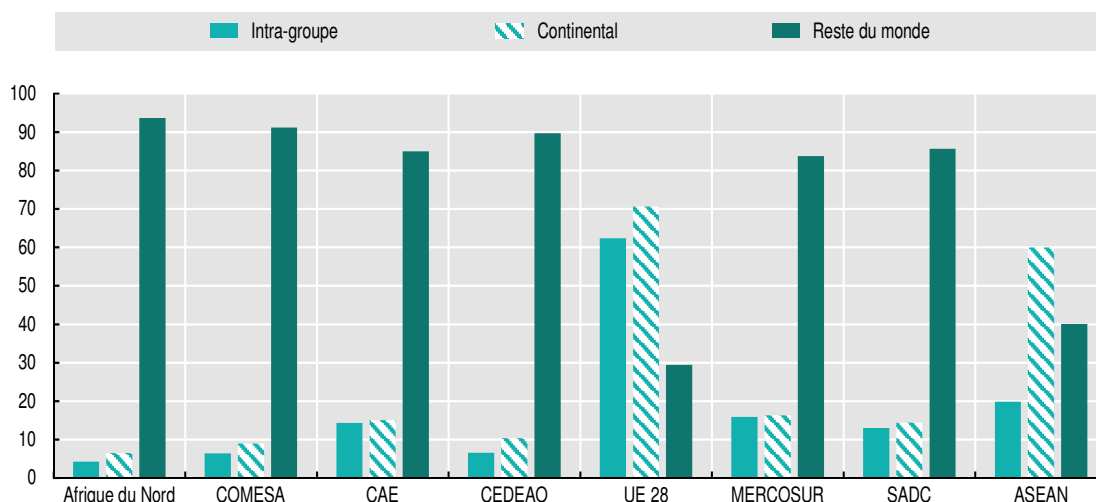
L'intégration régionale de l'Afrique du Nord et les infrastructures logistiques doivent être renforcées

Le faible niveau d'intégration commerciale ralentit la transformation productive, puisqu'il ne favorise pas la mise en place de chaînes de valeur régionales (CVR). Le volume du commerce intra-régional ne représente que 4.7 % du commerce total entre 2010 et 2017, soit un niveau inférieur à d'autres blocs comme le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA, 9.4 %), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA, 13.7 %) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC, 19.2 %) en Afrique, ou encore l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE, 24.4 %).

La faiblesse de l'intégration régionale tient aux stratégies des pays, qui favorisent une intégration Nord-Sud plutôt que Sud-Sud. À la concurrence qu'ils se livrent pour attirer les IDE s'ajoute le manque d'une réelle volonté de plateforme régionale d'exportations, ainsi que de hubs en vue de productions jointes et de CVR.

Le commerce intra-régional se heurte également à d'autres contraintes commerciales et non commerciales. Les barrières commerciales sont très élevées, surtout non tarifaires (normes techniques, sanitaires et phytosanitaires, procédures d'octroi des licences d'importation, inspections pré-cargaison, règles d'origine, etc.). Le commerce demeure également contraint par un cadre réglementaire défavorable, un climat d'affaires peu encourageant, des infrastructures sous-développées et une faible performance logistique.

Graphique 5.5. Commerce intra- et extra-régional en Afrique du Nord, moyenne 2010-17



Notes : Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union européenne 28 (UE 28), Marché commun du Sud (Mercosur), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Source : DESA/UNSD (2019), UN Comtrade (base de données).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975814>

L'indice de performance logistique basé sur des enquêtes de perceptions dans la région demeure inférieur à la moyenne des pays développés et émergents (tableau 5.10). Les pays d'Afrique du Nord manquent d'efficacité dans les procédures de dédouanement et la qualité des infrastructures. Les coûts de transport sont élevés, malgré de larges littoraux. Les coûts de transbordement, les difficultés rencontrées lors du transit et l'absence d'harmonisation de la réglementation demeurent aussi très contraignants.

De façon spécifique, la Libye accuse un déficit dans le dédouanement et les opérations de suivi et de traçabilité. Ses infrastructures ont été détériorées depuis la chute du régime Kadhafi. La Mauritanie est pénalisée de son côté par la faiblesse des infrastructures commerciales et de transports ainsi que le manque de compétences dans les services logistiques. Les autres pays (exceptés dans une certaine mesure l'Égypte et le Maroc), restent confrontés à la congestion des ports, un accès limité aux services portuaires et ferroviaires et une absence d'harmonisation des procédures aux frontières.

Tableau 5.10. Indice de performance logistique en Afrique du Nord, 2018

	Algérie	Libye	Égypte	Maroc	Mauritanie	Tunisie	AN	EAC
Efficacité du processus de dédouanement	2.28	2.00	2.67	2.36	2.16	2.27	2.29	3.04
Qualité des infrastructures commerciales et de transports	2.45	2.17	2.91	2.58	2.09	2.27	2.41	3.13
Facilité d'organiser des envois internationaux à des prix compétitifs	2.54	2.18	2.94	2.80	2.15	2.53	2.52	3.14
Compétence et qualité des services logistiques	2.53	2.21	2.95	2.59	2.06	2.45	2.46	3.21
Suivi et traçabilité	2.65	1.90	2.91	2.57	2.18	2.78	2.49	3.27
Fréquence de livraison dans les délais prévus	2.89	2.78	3.30	3.09	2.54	3.20	2.96	3.24
Score général	2.56	2.21	2.95	2.67	2.20	2.59	2.53	3.65

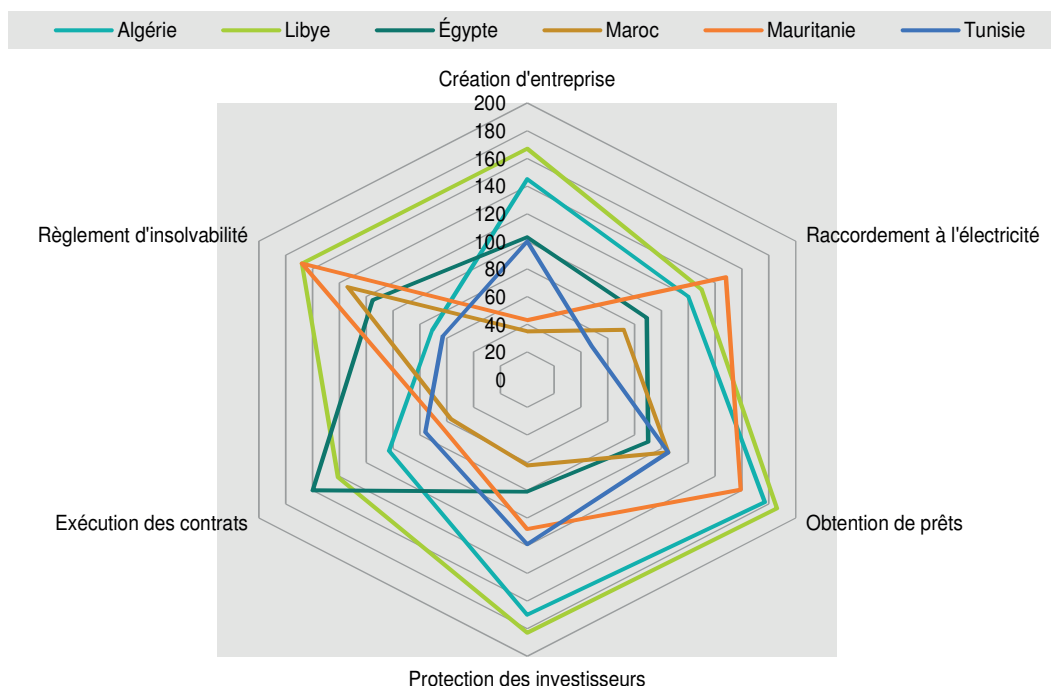
Notes : Europe et Asie Centrale (EAC) et Afrique du Nord (AN).

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2018a), *Logistics Performance Index* (base de données).

Le climat des affaires et l'accès au financement sont à améliorer

La transformation productive lente dans les pays d'Afrique du Nord peut être liée aux faiblesses institutionnelles. En effet, le classement 2018² du rapport *Doing Business* met en évidence leurs faibles performances en matière de climat des affaires (graphique 5.6). Si la Tunisie et le Maroc font des avancées, des efforts remarquables restent à faire en Lybie, en Algérie et surtout en Mauritanie, en matière de création d'entreprises et de règlement de l'insolvabilité. Dans tous les pays, les entreprises se heurtent à des problèmes de transfert de propriété, d'accès difficile au financement, de corruption et de règlement d'impayés, qui affectent leur compétitivité.

Graphique 5.6. Indice de climat des affaires en Afrique du Nord, 2017



Note : Les économies sont classées selon leur facilité à faire des affaires, de 1 à 190. Un classement élevé signifie que l'environnement réglementaire est plus propice à la création et opération d'une société locale selon chaque dimension considérée.

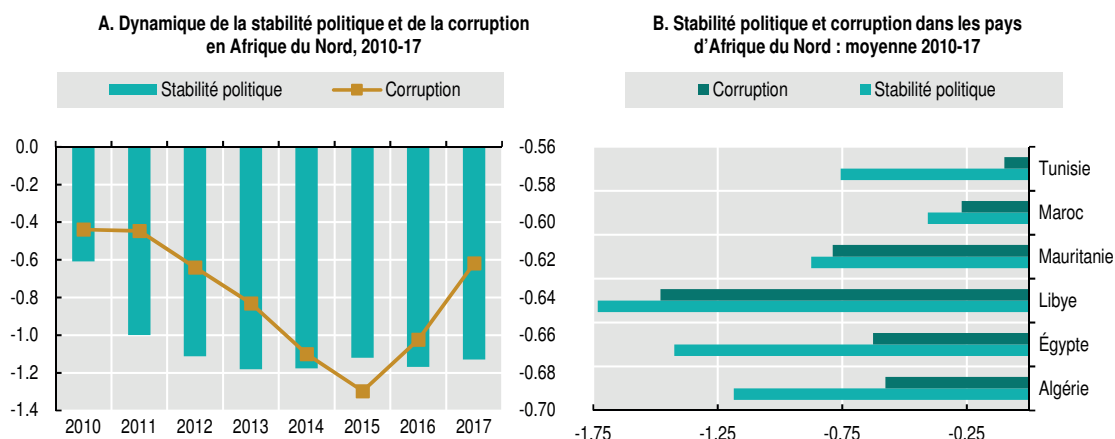
Source : Calculs des auteurs à partir de Banque mondiale (2017), *Doing Business 2018: Reforming to Create Jobs* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975833>

Le climat des affaires a été affecté par les bouleversements qui ont suivi le Printemps arabe. Aux contraintes liées au contexte institutionnel s'ajoutent l'expansion du secteur informel et les risques d'instabilité politique. La part du secteur informel non agricole dans la région est passée de 47.3 % sur 2000-04 à 53 % sur 2005-09, pour s'établir à 50.2 % sur 2010-14 (OIT, 2015). Le degré d'informalité est variable, en particulier sur la période 2010-14 : Algérie (40.7 %), Égypte (49.6 %), Maroc (70.1 %) et Tunisie (40.2 %). La transformation productive se heurte à l'ampleur du secteur informel, qui se solde par des pertes en recettes fiscales et ne facilite pas les prévisions économiques.

En outre, l'instabilité politique et la corruption forment des contraintes majeures. Ces deux phénomènes concomitants se sont accrus (graphique 5.7A), dans un contexte de rétablissement difficile de la sécurité. Ils restent plus persistants en Libye, en Algérie et en Égypte qu'en Tunisie et au Maroc (graphique 5.7B). En particulier, l'instabilité politique s'est accrue entre 2010 et 2017 en Égypte, en Libye et en Tunisie. De même, le niveau de corruption a augmenté en Algérie, en Libye et en Mauritanie. Autant d'obstacles à l'investissement intérieur et aux IDE, indispensables pour la transformation productive.

Graphique 5.7. Stabilité politique et contrôle de la corruption en Afrique du Nord



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2019a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975852>

Le financement du commerce et le soutien au secteur privé constituent deux grands défis à relever. Les systèmes financiers demeurent fragiles aussi bien au niveau structurel qu'institutionnel, malgré les avancées notables de certains pays. L'accès des opérateurs agricoles au financement reste beaucoup plus difficile que dans les autres secteurs, à cause d'une forte perception de risque, d'un manque de garanties et d'une grande dispersion dans les zones rurales. Les industries extractives et de services manquent aussi de moyens financiers pour se développer et réaliser des économies d'échelle (tableau 5.11). La faiblesse des marchés de capitaux empêche l'établissement des liens en amont et en aval avec les pays hôtes et mine les capacités d'engagement des entreprises.

Tableau 5.11. Accès aux services financiers en Afrique du Nord

	Algérie	Égypte	Maroc	Mauritanie	Tunisie
Pourcentage des firmes considérant le coût/accès au financement comme une contrainte majeure	50.1	23.4	27.7	52.4	23.9
Crédits des institutions financières accordés au secteur privé (% du PIB)	22.1	28.1	63.12	20.8	73.4
Crédits non performants (% du total des crédits)	11.4	7.2	6.9	27.6	14.5
Capitalisation boursière (% du PIB)	-	13.8	57.1	-	20.3

Source : Banque mondiale (2018b), *Global Financial Development Report 2017/18 : Bankers without Borders*.

Le Maroc, avec la Bourse de Casablanca, l'une des plus importantes du continent, enregistre une capitalisation boursière de 57.1 % du PIB. Celle-ci reste faible en Égypte et en Tunisie et presque nulle en Algérie et en Mauritanie, limitant les capacités de financement direct des entreprises. En conséquence, le taux de crédit à l'économie demeure faible en Afrique du Nord, surtout en Algérie, en Mauritanie et en Égypte. Aux difficultés d'accès au financement s'ajoute la prépondérance des crédits en souffrance (en Mauritanie et en Tunisie). Ce phénomène accentue l'asymétrie d'information entre les banquiers et les agents économiques, restreignant davantage l'accès au financement, indispensable pour soutenir la transformation productive. Le niveau élevé des crédits non performants peut expliquer le rationnement du crédit aux PME par les banques.

Politiques publiques de soutien et de renforcement des capacités productives en Afrique du Nord

Le capital humain et l'innovation demandent des investissements

Les politiques publiques à mettre en œuvre en matière de renforcement du capital humain peuvent se traduire par un soutien plus ferme à la R&D, compte tenu du déficit actuel en chercheurs et du faible budget consacré à la recherche dans ces pays. C'est dans ce cadre que le Maroc, par exemple, a créé des cités de l'innovation à Marrakech, Fès, Rabat et Casablanca, en partenariat avec les universités. L'objectif consiste à soutenir les projets de R&D et les jeunes ayant des projets porteurs, tout en valorisant la recherche au profit des entreprises et écosystèmes industriels. Le Maroc a aussi renforcé les capacités des Centres techniques industriels (CTI)³ qui accompagnent les entreprises dans leurs anticipations du développement technologique. Des centres de développement dédiés aux technologies avancées ont également été instaurés (OCDE, 2018).

L'amélioration de la compétitivité passera par un plus grand soutien à l'innovation au sein des entreprises, à travers la mise en place de mécanismes de financement et de transfert de connaissances technologiques. Ces mesures en matière de R&D doivent s'accompagner d'une offre d'orientation de carrière solide, un développement des systèmes d'information au sein du marché de travail facilitant les anticipations des besoins de compétences ainsi qu'un approfondissement des partenariats entre les organisations patronales et l'État. C'est le cas du secteur automobile au Maroc, où des commissions de travail sont établies au sein d'une association professionnelle, afin de proposer des actions au gouvernement (mise en place des laboratoires de test, subventions des activités de recherche, primes aux métiers pionniers, etc.). Il en résulte un meilleur niveau de formation et de compétences au sein des entreprises.

L'organisation institutionnelle de la politique d'innovation reste peu opérationnelle. Ses résultats s'avèrent insuffisants, à en juger par les dépôts de brevets par les PME par exemple. Le programme de codification « Tunicode » établi par la société GS1 Tunisia n'en représente pas moins un bon exemple en la matière, avec l'élaboration de « codes à barres » pour les produits de sociétés locales, selon une norme internationale (GS1) en vigueur dans la chaîne d'approvisionnement mondiale. L'efficacité des politiques publiques passe par le rapprochement entre le secteur privé et les établissements de formation professionnelle et/ou les instituts de sciences et technologies. Des programmes d'assistance aux projets de certification et de subvention de brevets sont à développer, de même que des formations facilitant la reconversion professionnelle pour les jeunes chômeurs longue durée.

Les politiques publiques peuvent être spécifiques, définies en fonction des avantages comparatifs de chaque pays. Le Maroc, dans le cadre de son plan d'émergence industrielle de la fin des années 2000, avait identifié le secteur automobile comme stratégique et potentiellement compétitif. La puissance publique a investi dans la formation de

techniciens et de managers spécialisés, avec des subventions variant entre 450 et 2 700 euros par personne et par an. Le gouvernement a également soutenu la création des Instituts de formation aux métiers de l'industrie automobile (IFMIA) à Casablanca, Kenitra et Tanger, afin d'attirer 1.5 milliard USD d'investissements du groupe automobile français Renault et de faire croître les clusters automobiles (Maturana et al., 2015).

Innovation dans l'agriculture

Les politiques de renforcement du capital humain dans les pays agricoles (la Mauritanie notamment) doivent cibler des spécialistes tels que les ingénieurs agronomes, les techniciens, les biologistes. Monter en gamme dans certains produits et bien se positionner dans des chaînes de valeur passe par la création des laboratoires d'essai et l'amélioration des compétences techniques et managériales. Des programmes de formation sur les normes sanitaires et phytosanitaires s'avèrent nécessaires.

La mise en place de programmes nationaux d'innovation faciliterait la transformation productive à travers l'agriculture. Ils doivent aller de la production de semences aux techniques d'irrigation et de transformation, en passant par le marketing et la distribution. Ils doivent également étendre des techniques de conservation des récoltes et de transformation progressive des matières premières alimentaires, mais aussi développer des programmes de certification au profit des branches à forte valeur ajoutée (bio, halal, etc.). L'objectif consiste à promouvoir des marques régionales et favoriser la compétitivité à l'échelle continentale et mondiale.

L'agriculture en Afrique du Nord doit s'adapter au digital pour renforcer sa productivité et sa compétitivité. Des politiques publiques en matière de création des pôles technologiques en sciences agricoles encourageant l'émergence et le développement des start-ups, le développement de nouvelles techniques de pompes et d'irrigation en se basant sur l'énergie solaire et éolienne sont à mettre en place. Le pôle de compétitivité de Bizerte⁴ en Tunisie rassemble par exemple une technopole agroalimentaire, un réseau de partenaires « Agro'tech » et 150 hectares d'espaces industriels. Par ailleurs, l'usage des TIC dans la prise de décision, le pilotage de l'irrigation, la maîtrise de fertilisation et la prévention des maladies est à soutenir, afin de rendre l'agriculture plus compétitive.

Innovation dans les économies extractives

Dans les économies extractives (l'Algérie et la Libye notamment), des politiques de soutien à la R&D renforçant les capacités d'innovation sont nécessaires. La mise à niveau des compétences dans l'ingénierie et la gestion des projets, puis leur implication dans les firmes étrangères leaders sur le marché local facilitent l'intégration dans les chaînes extractives. La multiplication de programmes d'échanges entre ces multinationales et leurs partenaires locaux permettra de réduire le gap technologique existant.

Innovation dans l'industrie manufacturière

Pour les économies ayant des avantages comparatifs dans l'industrie manufacturière comme la Tunisie et le Maroc, l'obligation de fournir des produits d'une bonne qualité exige la réduction du gap de connaissances avec les concurrents. Cette réduction passe par le développement des compétences et de nouvelles pratiques de management et d'ingénierie. D'où la nécessité de financer la création d'écoles de commerce de qualité, peu nombreuses pour l'instant. Cruciale, la filière textile-habillement nécessite des politiques d'éducation et de formation spécifiques, en raison de ses mutations rapides. Les gouvernements doivent renforcer les capacités d'innovation en formant au design, marketing, branding, etc.

Les industries automobile et aéronautique, à fort potentiel, nécessitent de nouvelles compétences en marketing, en veille technologique et communication. L'amélioration de

leur productivité et de leur compétitivité passe par une préparation des compétences à la nouvelle ère technologique (intelligence artificielle, digitalisation, Big Data). Dans ce cadre, des politiques d'éducation visant une remontée du niveau de la main-d'œuvre à une échelle supérieure ou un redimensionnement ne peuvent qu'aider à s'adapter aux mutations en cours.

Innovation dans les services

Des politiques publiques peuvent faciliter la transformation productive dans les pays ayant réalisé des avancées dans les services, à l'instar de la Tunisie, du Maroc ou de l'Égypte. D'autant que ce domaine est devenu une part « invisible » importante dans les industries manufacturières (marketing, supply chain, R&D, design et formation). Investir et développer les capacités dans les sciences, les technologies, l'ingénierie et l'innovation s'avère essentiel. La technopole de Sfax en Tunisie et le parc technologique de Casablanca au Maroc, sont des exemples intéressants de synergies avec le monde de l'innovation et du business intelligent (encadré 5.2). En particulier, ces pays doivent assurer un développement des compétences dans le domaine de la communication, des technologies de l'information et des langues. Le passage d'un secteur basé sur la disponibilité d'une main-d'œuvre éduquée et à bon marché vers un secteur basé plutôt sur des compétences hautement qualifiées améliorera la qualité des services et attirera de nouveaux investissements. Le renforcement de la réglementation dans le domaine de protection des informations individuelles et de la propriété intellectuelle ne fera que consolider l'attrait de ces pays, tout comme la formation aux activités d'outsourcing et l'extension des centres d'appels et de connaissances high-tech.

Encadré 5.2. Technopole de Sfax et Parc technologique de Casablanca

Les parcs technologiques stimulent un nouveau tissu d'entreprises créatives et innovantes, la création d'emplois qualifiés et la compétitivité. La technopole de Sfax a été lancée en 2004 pour valoriser les TIC et le multimédia. Elle réunit un espace de 10 500 m² pour les activités des sociétés implantées et un centre de R&D et transfert en IT, multimédia et Digital Data Processing. Dotée d'un Business Park, la technopole a aménagé des espaces de production, un environnement de recherche et de formation de pointe. Elle a permis l'essor d'un pool expérimenté de main-d'œuvre qualifiée, outre un réseau d'entreprises qui coopèrent dans leurs spécialisations complémentaires.

Le Parc technologique de Casablanca entend lui aussi valoriser les TIC (Web 2.0, technologie mobile, E-commerce) mais aussi promouvoir les technologies vertes (Green tech). Cette expérience réussie d'incubateur d'entreprises a été répliquée à Rabat, Tanger et Fès. Ce parc a accompagné depuis sa création en 2005 près de 800 entreprises innovantes. Il regroupe 280 start-ups et PME marocaines, près de 2 000 salariés d'une moyenne d'âge inférieure à 30 ans et un turnover naturel de plus de 60 nouvelles start-ups chaque année. Il a renforcé les avantages compétitifs du Maroc à travers la création de synergies, la mutualisation des infrastructures de recherche, mais aussi l'acquisition du savoir-faire par différentes universités partenaires ainsi que les industriels de la région.

Les chaînes de valeur peuvent s'appuyer sur les complémentarités

L'existence des CVR permet d'améliorer le positionnement de ces pays dans les chaînes de valeur mondiales, d'autant que le potentiel de complémentarité est bien présent et que les ressources nécessaires à une intégration en amont ou en aval dans certaines

chaînes existent. Des CVR peuvent être développées si des investissements régionaux sont réalisés, des infrastructures et des réseaux de transport construits et des politiques commerciales spécifiques suivies. Les caractéristiques productives des pays de la région ainsi que leurs avantages comparatifs sont de nature à faciliter la promotion des CVR et leur positionnement dans les chaînes de valeur mondiales.

Chaîne de valeur textile-habillement

L'Égypte, le Maroc et la Tunisie ont pu intégrer la chaîne de valeur textile-habillement et bénéficier de la proximité géographique avec l'Europe, mais aussi de l'accord de libre-échange avec les États-Unis (cas de l'Égypte et du Maroc). La création de réseaux de production intégrés ciblant des niches spécifiques (design, branding, marketing) peut permettre une montée en gamme, d'autant plus que ces pays ont acquis un savoir-faire et que la matière première est disponible (laine, coton, etc.).

Chaîne de valeur automobile

Les pays d'Afrique du Nord peuvent également exploiter leur position géographique et les avancées réalisées dans l'industrie automobile pour en promouvoir la chaîne de valeur. La coopération entre l'Algérie, la Tunisie et le Maroc dans le domaine de l'assemblage par exemple offrirait des opportunités importantes à chacun de ces pays. L'intégration dans cette CVR est possible, surtout en présence des matières premières nécessaires telles que le gaz, le pétrole, l'acier et les énergies renouvelables, ainsi que l'existence de zones économiques spéciales dédiées (Tanger Automotive City au Maroc, Zones franches de Bizerte et de Zarzis en Tunisie). Le Maroc et la Tunisie pourront profiter de leur proximité avec l'Algérie pour développer des activités de vente des composantes automobiles alors que les entreprises algériennes pourront nouer des *joint-ventures* avec leurs homologues tunisiennes et marocaines pour développer des activités d'assemblage (CEA, 2016).

Chaîne de valeur aéronautique

Des CVR dans l'aéronautique s'avèrent possibles, le Maroc et la Tunisie ayant enregistré des avancées dans ce domaine. La proximité géographique avec les leaders de cette industrie et l'existence de plateformes industrielles d'assemblage sur place (Midparc et Nouacer au Maroc, Aéroport de M'Ghira en Tunisie) rendent possible un saut qualitatif. Développer des compétences dans le design, la modélisation et la production de prototypes paraît crucial, tout comme l'infrastructure logistique nécessaire aux IDE dans des activités à haute valeur ajoutée (mécatronique, développement de logiciels, modélisation des pièces 3D, etc.).

Chaîne de valeur basée sur l'énergie

L'existence de ressources naturelles (pétrolières, gazières et minières) en Afrique du Nord rend possible des CVR basées sur l'énergie.

Des industries de transformation pourront être développées dans toute la région à l'instar des industries de fibres synthétiques nécessaires au textile-habillement et des industries plastiques utiles pour la fabrication des composantes aéronautiques.

D'autre part, le potentiel existant en énergies renouvelables fait que des CVR pourront être développées, d'autant que des unités de production spécialisées existent déjà et que des compétences techniques et opérationnelles sont disponibles. Deux principaux leviers existent et pourront appuyer le développement de ces CVR : les projets de coopération avec l'Europe pour produire de l'énergie solaire ainsi que la réglementation favorisant l'investissement des acteurs locaux (encadré 5.3).

Encadré 5.3. Potentiel des énergies renouvelables en Afrique du Nord

La région possède d'énormes potentialités dans l'énergie solaire, en raison d'un ensoleillement parmi les plus favorables de la planète : jusqu'à 3 900 heures annuelles, d'où des valeurs moyennes assez élevées de rayonnement solaire (GIZ, 2013). La plupart des pays ont adopté des stratégies à long terme pour augmenter la part des énergies renouvelables dans leur mix énergétique : 52 %, 37 % et 30 % au Maroc, en Algérie et en Tunisie respectivement d'ici 2030 et 42 % en Égypte d'ici 2035.

Au Maroc, la stratégie nationale d'énergie (2016-30) vise à réduire la dépendance énergétique à 82 % en 2030, tandis qu'un Plan solaire tunisien (PST) a été mis en œuvre, ainsi qu'une stratégie en Égypte, lancée en 2014 pour limiter la dépendance vis-à-vis des ressources fossiles. Enfin, en Algérie, les pouvoirs publics visent l'instauration d'une industrie nationale des énergies renouvelables.

Plusieurs projets de coopération et de partenariat entre pays d'Afrique du Nord et quelques pays européens visent à investir dans le domaine de l'énergie solaire et à exporter vers l'Europe. Il s'agit notamment des projets « MedGrid » et « MED-TSO » du Plan solaire méditerranéen pour l'Afrique du Nord, établis par l'Union pour la Méditerranée, qui prévoient une capacité cumulée d'exportation vers l'Europe de l'ordre de 22 000 MW d'ici à 2030 (CEA, 2018).

Chaîne de valeur agro-industrielle

La place du secteur agricole dans la région rend essentiel le développement des CVR dans l'agro-industrie. Ce potentiel demeure peu exploité, malgré les possibilités d'amélioration technique (productivité) et économique (transformation et commercialisation). L'existence d'une production diversifiée, la présence de clusters industriels de transformation, l'exigence croissante en matière de qualité provenant des marchés demandeurs et le développement de certaines techniques de distribution (marketing, branding, certifications) pourra faire de la région un pôle compétitif. L'établissement d'accords entre pays peut soutenir ces CVR en visant la gestion commune des ressources en eau ainsi que la promotion coordonnée de marques régionales⁵ de produits transformés.

La valorisation des CVR passe aussi par des politiques sectorielles intégrées et cohérentes, encourageant les opérateurs à tirer parti d'une segmentation des chaînes de production pour répondre aux besoins spécifiques de leur économie (CEA, 2018). De telles politiques aident le secteur privé à exploiter les dotations factorielles présentes dans chaque pays, renforcent sa compétitivité et stimulent l'interconnexion des économies de la région.

Les pays doivent également mieux exploiter leurs accords commerciaux actuels⁶ et la présence des firmes multinationales pour améliorer leurs stratégies de marque, la vente au détail et le processus de développement des CVR. Des négociations de règles de cumul pour les pays ayant déjà signé plusieurs accords de libre échange (et donc ayant des problèmes liés à la règle d'origine), une coordination étroite entre les pays ayant reçus des offres de l'Europe pour signer un accord de libre-échange complet et approfondi (cas de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie) ainsi qu'une harmonisation de certaines règles commerciales avec des partenaires de la région ne pourront que renforcer le développement de ces CVR.

L'intégration régionale et continentale doit être renforcée

L'amélioration de l'intégration régionale doit être perçue comme un atout et non une contrainte, même si les pays demeurent en concurrence les uns vis-à-vis des autres. Les exportations de l'Égypte, du Maroc et de la Tunisie en textile-habillement par exemple sont relativement élevées dans la région, bien que leurs parts par rapport aux exportations mondiales restent assez faibles : 3.2 % en Égypte, 1.2 % au Maroc et 0.6 % en Tunisie (CEA, 2018). Ceci prouve que les divergences historiques doivent être surmontées au profit d'intérêts économiques immédiats. Le passage d'une position de concurrence à celle d'un partenariat serait bénéfique pour tous. Il pourra se faire à travers une collaboration réfléchie en termes de formation et de transfert des connaissances, de développement de plateformes industrielles régionales, de recours aux marchés voisins pour se procurer des matières premières nécessaires aux industries régionales ainsi qu'une négociation concertée avec les investisseurs internationaux.

La valorisation des complémentarités régionales ne doit pas remettre en cause l'importance de l'intégration continentale. L'ouverture au commerce dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAf) sera bénéfique pour au moins trois raisons.

- D'abord, elle facilitera la circulation des compétences, des transferts technologiques et des complémentarités au niveau des infrastructures.
- Ensuite, elle permettra de réduire la dépendance vis-à-vis des marchés traditionnels (notamment le marché européen) et de capitaliser sur les bénéfices déjà acquis (qualité, connaissances logistiques, etc.).
- Enfin, elle offrira de réels débouchés de croissance, surtout pour les entreprises locales qui peuvent monter en gamme sur leurs produits. D'ailleurs, la demande régionale en Afrique s'oriente de plus en plus vers des biens plus transformés. Elle augmente 1.5 fois plus vite que la moyenne annuelle entre 2005 et 2015 (CUA/OCDE, 2018), offrant de véritables opportunités aux entreprises nord-africaines.

L'intégration continentale doit favoriser l'intégration des tissus productifs, renforcer la présence des CVR et appuyer la transformation productive en Afrique du Nord. La ZLECAf, à travers la facilitation des échanges et des capitaux, doit pousser chaque pays à valoriser ses avantages comparatifs et renforcer son développement industriel. Elle doit permettre de répliquer des « business models » réussis et les étendre, afin d'offrir des emplois de qualité aux jeunes et aux femmes dans des secteurs industriels porteurs : agro-industrie, textile et d'habillement, cuir, bois et papier, véhicules et matériel de transport, électronique et métaux (CEA, 2018).

L'ouverture sur le reste du continent permet une meilleure adaptation de l'offre et une mise en valeur des atouts de chaque pays de la région.

- Déjà, au Maroc, la signature d'accords commerciaux et d'investissements avec des organisations sous-régionales en ASS telles que la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) ou l'UEMOA a permis à l'Office chérifien des phosphates (OCP) de produire et d'exporter des engrais de qualité.
- De même, en Tunisie, la signature de conventions de non double imposition et de protection des investissements avec certains pays d'ASS a permis de développer les exportations des ouvrages en fonte, fer ou acier, des papiers et cartons et des matières plastiques.
- Enfin, en Égypte, la présence au sein du COMESA a boosté les exportations en huiles aromatiques, matériels électriques et combustibles minéraux.

À moyen et long terme, des politiques publiques en matière d'investissements dans les TIC et les infrastructures de transport devraient permettre d'augmenter les échanges

entre l'Afrique du Nord et le reste du continent. De grands projets programmés dans le cadre du réseau des routes transafricaines, tels que l'autoroute Caire-Dakar ou l'axe Alger-Lagos devront être progressivement concrétisés. De nouvelles lignes maritimes sont prévues et restent à construire, à l'instar de Wazzan II au Maroc reliant les ports de Tanger (Maroc), Casablanca (Maroc), Monrovia (Liberia), Abidjan (Côte d'Ivoire), Tema (Ghana), Takoradi (Ghana) et Cotonou (Bénin), ou encore une nouvelle ligne reliant la ville de Gabes ou Sfax (Tunisie) à Dakar (Sénégal), Abidjan (Côte d'Ivoire) et Tema (Ghana).

L'accord de libre-échange continental doit se traduire par une défragmentation des marchés. Ceci passe par l'harmonisation des législations, des réglementations et procédures d'octroi des licences. L'objectif est d'obtenir une plus forte mobilité des biens, des services et des compétences, d'où un meilleur accès des entreprises aux matières premières et au capital humain. Cette défragmentation passe également par une standardisation des mesures de facilitation du commerce à l'instar du développement des corridors commerciaux multimodaux, l'institution des postes-frontières communs, l'homogénéisation des documentations à vocation commerciale et la signature des accords communs de transit régionaux.

Des mesures de facilitation du commerce intra-régional s'avèrent indispensables, notamment la levée des barrières à la libre circulation des biens et des services dans la région (surtout les barrières non tarifaires), l'harmonisation des standards techniques, la simplification des procédures douanières et de contrôle aux frontières ainsi que la signature d'accords bilatéraux de reconnaissance mutuelle des certificats de conformité de produits à forte valeur ajoutée. Des efforts supplémentaires en matière de communication à propos des accords de libre-échange régionaux existants et des avantages offerts par ces derniers sont aussi nécessaires.

Enfin, l'amélioration de l'intégration monétaire et financière entre ces pays est importante. Le développement d'un système d'information régional permettrait aux banques de mieux gérer les risques liés aux opérations intra-régionales. La convertibilité des monnaies est susceptible de fluidifier les échanges en supprimant les goulots d'étranglement résultant de la fragmentation des marchés financiers, une fois faite l'harmonisation des cadres réglementaires, des infrastructures et des instruments financiers. Dans ce cadre, revenir au plan d'action proposé par la Banque africaine de développement (BAfD) depuis 2010 est plus que nécessaire, et bénéfique pour les investisseurs souhaitant bénéficier des avantages comparatifs existants⁷.

Les infrastructures et la logistique peuvent stimuler le secteur privé

La réussite du processus de développement des CVR nécessite la résolution des problèmes liés au déficit d'infrastructures. La modernisation des infrastructures de base et le renforcement de la connectivité des ports et aéroports peuvent rendre les pays de l'Afrique du Nord plus attractifs. La délégation de la gestion des ports et des aéroports à des entités efficaces permettrait de réduire les délais d'attente et d'améliorer le suivi des expéditions. Pour les entités publiques s'occupant de la gestion des infrastructures dans ces pays, une restructuration s'impose.

Amélioration des infrastructures dans les pays à forte potentialité agricole

Dans un pays agricole, il est nécessaire de lancer un plan de développement des infrastructures terrestres afin de réduire les coûts de transport et de gagner en termes de compétitivité prix et hors prix. La sécurisation de l'accès à des intrants à travers la création des bases d'offre locales garantissant l'approvisionnement des pesticides et des semences permet une plus grande efficacité. De même, le renforcement de l'infrastructure hydraulique (barrages, digues, systèmes d'approvisionnement et d'assainissement, etc.)

facilite le processus de transformation productive. L'accroissement des investissements de réhabilitation des réseaux et l'amélioration de la gestion des ressources en eau ne peuvent que renforcer ce processus. Le projet Oum-Er-Rbia au Maroc offre par exemple des services d'irrigation et améliore l'accès des fermiers aux technologies, aux financements et aux marchés agricoles. Il soutient le renforcement des capacités des emprunteurs et des agences impliquées dans l'implémentation du projet.

Amélioration des infrastructures dans les économies extractives

Dans les économies extractives, l'amélioration de l'approvisionnement en énergie électrique est primordiale dans certains pays. Le développement des travaux d'infrastructure connectant les principaux sites aux ports permettra d'améliorer l'efficacité productive de la chaîne de valeur. De même, le développement d'un réseau de transport, terrestre et ferroviaire, moderne et efficace facilitera le déplacement des produits lourds et assez dangereux ainsi que les échanges entre les différentes filières de cette même chaîne. Enfin, l'installation des unités supplémentaires de raffinage de pétrole à la fois dans les pays exportateurs (Algérie, Libye, Égypte) et importateurs de pétrole (Maroc et Tunisie) ainsi que d'usines de transformation (plastiques et composites, industries automobile et aéronautique, fibres et tissus synthétiques, produits et engrais chimiques, etc.) peut favoriser la transformation productive. De manière emblématique, l'Égypte a lancé début 2017 un vaste plan de modernisation et d'extension des raffineries. Sur ce plan estimé à 8 milliards USD, 4.3 milliards USD sont consacrés à la raffinerie de Mostorod, relevant de l'*Egyptian Refining Company* (ERC).

Amélioration des infrastructures en faveur des industries manufacturières

La création des clusters et de ZES selon des plans stratégiques et managériaux bien définis est aussi très utile pour les pays ayant des avantages comparatifs industriels en général et manufacturiers en particulier. La zone économique de Suez établie par la Chine en Égypte a permis de monter dans la chaîne de valeur dédiée à l'industrie pétrolière (foreuses et composantes). Des zones similaires en Mauritanie (mines), au Maroc et en Tunisie (manufactures), en Algérie et en Libye (pétrole) sont à généraliser.

Les zones d'activité logistique sont à développer, permettant la réduction des coûts, le développement de la connectivité territoriale et l'amélioration de la compétitivité. L'assouplissement de la réglementation touchant plusieurs activités (entreposage, consignation, transit) et la marche vers une flexibilité du marché, liées à la fois à l'environnement de transport et à celui de la logistique sont recommandés. Le port d'Alexandrie en Égypte voit une bonne partie du commerce extérieur (60 %) transiter chaque année. Les autorités du port, ayant la volonté de développer des connexions locales et régionales suite au développement des activités industrielles, ont lancé dès 2015 la stratégie *Great Alexandria Port 2035* destinée à étendre la zone portuaire et moderniser les infrastructures existantes. Cette stratégie prévoit la construction de nouveaux terminaux, la création d'une ZES et de nouveaux centres logistiques industriels ainsi qu'une zone touristique avec un port de plaisance.

Les gouvernements doivent aussi veiller à ce que ces ZES aient des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie. Les incitations et avantages accordés aux entreprises s'implantant dans ces zones doivent être limités dans le temps, pour ne pas favoriser un dualisme économique (*on-shore/off-shore*). D'autre part, l'établissement de ces zones doit s'appuyer sur toutes les infrastructures nécessaires à la connectivité entre tous les acteurs, afin de limiter une désarticulation de l'économie. Aussi, des objectifs précis et négociés entre l'État et les entreprises souhaitant s'installer dans ces zones doivent-ils être fixés et inscrits dans des contrats de performance incluant des objectifs en termes

de création de valeur ajoutée, d'emplois et de capacités d'exportation en contrepartie d'un soutien approprié de l'État dans le domaine foncier, la formation, le financement des projets, etc. La zone de « Tanger Med » au Maroc représente un exemple intéressant. Des contrats de performance ont été signés entre le gouvernement et les investisseurs sur une durée déterminée liés aux écosystèmes de plusieurs industries installées dans la zone (mécaniques et métallurgiques, automobile, aéronautique, logistique).

Amélioration des infrastructures dans les économies de services

Dans les économies de services, il est essentiel de continuer à développer des infrastructures de télécommunications, notamment celles qui assurent des services Internet haut débit efficaces et des communications à moindre coût. L'accès à ce type de services dans certains pays demeure toujours coûteux (le Maroc pour l'Internet haut débit et la Mauritanie pour la téléphonie mobile). L'ouverture du marché à des opérateurs étrangers permettra de combattre les situations de rente, d'améliorer la qualité du service et la compétitivité prix, au bénéfice des industries.

Face au manque d'investissements dans les infrastructures, les partenariats publics-privés (PPP) peuvent être une solution, d'autant plus que le cadre législatif existe. À cet effet, les gouvernements doivent recourir aux compétences techniques et managériales appropriées, tout en formant les fonctionnaires des différents ministères et des agences publiques concernées. Des dispositions légales sont à prendre, afin de protéger davantage les porteurs de capitaux (processus d'appels d'offres transparents et crédibles, coordinations interministérielles assurées, faible interférence politique, etc.). Dans le même cadre, les projets d'infrastructure doivent être bien étudiés et préparés pour qu'ils soient bancables. Leur sélection et leur préparation nécessitent la création d'un guichet unique pour les autorisations et les licences nécessaires aux PPP. Se concentrer sur les obligations de résultats plutôt que les spécifications techniques lors des appels d'offre paraît préférable. De même, il importe de garantir que la localisation des projets soit basée sur des demandes justifiées et non sur des motivations politiques inappropriées. Enfin, des réformes s'avèrent indispensables au développement des partenariats, relatives notamment aux subventions de l'énergie et la gestion des risques de change (OCDE, 2014).

Les avancées technologiques doivent être exploitées pour optimiser la gestion des infrastructures. Par exemple, les nouvelles technologies de communication, les fibres optiques et les systèmes satellites doivent être utilisés afin d'augmenter l'efficacité des infrastructures et améliorer la gestion de la demande. Toutes ces avancées peuvent intervenir dans le contrôle du réseau électrique, la mesure de l'utilisation de l'eau et de l'électricité, la surveillance des capacités routières et la gestion des chaînes logistiques et du transport public ; ceci aiderait *in fine* à réduire les coûts de transaction et améliorer la compétitivité (Konrad Adenauer Stiftung, 2017).

Le renforcement de la présence du secteur privé sur le continent africain suppose un engagement ferme des pouvoirs publics en Afrique du Nord pour l'instauration d'un environnement institutionnel et réglementaire propice. Dans ce cadre, l'augmentation du nombre de représentations diplomatiques et commerciales, la simplification des procédures douanières, l'amélioration de l'implication des banques dans ce marché pour garantir les financements nécessaires ainsi que l'assouplissement des réglementations de change sont nécessaires.

Le climat des affaires et l'accès au financement sont à améliorer

Afin d'améliorer le climat des affaires, les gouvernements doivent revoir la réglementation du marché de travail, renforcer la protection de la propriété intellectuelle et prohiber les situations de rente. Outre le domaine de la R&D, les actions à mener

doivent améliorer l'accès à l'information, réduire les barrières administratives, renforcer la digitalisation des procédures, afin d'attirer les investissements. De même, la stabilité de la réglementation et des textes est un facteur essentiel qui doit être garanti par les gouvernements. En particulier, la stabilité fiscale est souvent beaucoup plus intéressante pour les investisseurs que les exemptions temporaires ou autres incitations. Ces dernières doivent par ailleurs être accordées à des acteurs menant des projets innovants et créateurs de la valeur.

L'amélioration du climat des affaires doit être combinée avec le renforcement des capacités productives domestiques nécessaires pour assurer le lien entre l'économie locale et les firmes multinationales. Ce renforcement induit un système national d'innovation capable de diffuser les flux de technologie et de l'information nécessaires aux entreprises et aux institutions impliquées dans le processus de développement. L'objectif consiste à réduire le gap existant entre les secteurs *off-shore* et *on-shore*, ainsi qu'à faciliter la montée en gamme et les gains d'efficience.

Les codes et les lois d'investissement promulgués par les gouvernements, surtout en Égypte, au Maroc et en Tunisie, sont déjà favorables aux investisseurs étrangers, mais restent insuffisants pour une intégration réussie dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Ils impliquent des mesures d'accompagnement, surtout en faveur des PME. Des PPP sont à encourager afin d'améliorer les capacités productives et favoriser les liens entre les firmes multinationales et les entreprises locales. Le modèle de PPP de la construction de la centrale solaire « Noor » de Ouarzazate au Maroc illustre bien la manière dont les partenaires étrangers ont été attirés.

Les politiques publiques visant l'amélioration du climat des affaires doivent être priorisées et opérationnalisées en fonction du potentiel existant dans chaque pays. En cas de fort potentiel agricole, les investissements publics peuvent cibler les systèmes d'irrigation, les serres et les entrepôts frigorifiques, pouvant servir de locomotive aux investissements privés. Dans une économie extractive, elles doivent renforcer la capacité d'exécution des contrats signés, la réglementation des autorisations, la transparence au niveau des mécanismes de fixation des prix ainsi qu'une lutte contre la corruption. Quant aux industries manufacturières, des mesures sectorielles spécifiques liées à l'investissement et au commerce peuvent être prises en faveur des entreprises, surtout les PME. Parmi ces mesures figurent la protection des droits de propriété et la mise en place d'un code des faillites approprié. Enfin, dans les économies de services, ces politiques doivent se focaliser sur l'ouverture et le renforcement des connexions entre les acteurs locaux et internationaux, à travers notamment une libéralisation graduelle et réfléchie du secteur tertiaire.

L'amélioration du climat des affaires doit se traduire par le renforcement de l'esprit entrepreneurial, afin de favoriser l'innovation et une montée en gamme. Les entrepreneurs locaux, plus engagés et plus familiers des caractéristiques du marché, favorisent une plus grande capacité de production et surtout d'adaptation, même en cas de difficultés économiques. Mieux encore, ils peuvent constituer une base d'engagement indispensable pour le marché local en cas de désengagement des firmes multinationales (BAfD/OCDE/PNUD, 2014). À cet effet, les décideurs locaux doivent être plus sollicités dans les politiques de promotion des PME et de l'emploi. En même temps, ces décideurs doivent veiller à cibler des entrepreneurs productifs soucieux de créer de la valeur plutôt que de bénéficier des avantages fiscaux, monétaires et financiers.

Les pays de l'Afrique du Nord sont tenus dans ce cadre à bâtir et/ou à développer une base entrepreneuriale à travers notamment des programmes de formation, le financement des jeunes entrepreneurs et le soutien de partenariats stratégiques avec des firmes locales. Des actions ciblées au profit de jeunes porteurs de projets peuvent

leur permettre de démarrer rapidement avec un minimum de coûts et de prospector des marchés internationaux. Diverses actions sont possibles : accorder des facilités pour se conformer aux standards internationaux, soutenir les plateformes de marketing dans les pays cibles et lever les barrières au développement du capital risque. De même, il paraît essentiel d'encourager les centres de formation et les universités à répondre aux besoins du marché, à faciliter le dialogue entre universités et secteur privé et s'assurer que les programmes de formation stimulent l'esprit d'entrepreneuriat des jeunes.

Des politiques publiques visant l'amélioration de l'intermédiation financière et la mobilisation de l'épargne domestique en appui à l'investissement productif s'avèrent indispensables. La prédominance des PME dans le tissu productif de ces pays fait du *private equity* (notamment les sociétés de capital-risque) et de la micro-finance des moyens de financement alternatifs aux prêts bancaires, difficiles d'accès. Les gouvernements peuvent aussi offrir des solutions financières plus adaptées, à l'instar des prêts sur actifs ou des systèmes de garantie de crédit. En outre, des initiatives de renforcement des capacités permettraient de moderniser l'outil de production et de se hisser au niveau des normes de qualité (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

Notes

1. Le revenu mensuel moyen par habitant entre 2010 et 2016 en Afrique du Nord est de 253 USD contre 2 604.1 USD pour les pays de l'OCDE et 104.9 USD en ASS (Banque mondiale, 2019a).
2. Des valeurs élevées des indices mettent en évidence de faibles performances en matière de climat des affaires.
3. Il s'agit notamment du Centre des techniques et matériaux de construction (Cetemco), du Centre d'études et de recherches des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques (Cerimme), et du Centre technique des industries des équipements de véhicules (Cetiev).
4. Cette décision gouvernementale s'est inscrite dans le cadre de la Stratégie nationale de promotion du secteur agroalimentaire du 11^{ème} Plan de développement.
5. La promotion de quelques marques dans toute l'Afrique du Nord pourra concerner l'huile d'argan au Maroc, les figues sèches en Algérie ou les tomates séchées en Tunisie.
6. Il s'agit essentiellement de l'Accord de partenariat avec l'Union européenne, l'Accord portant création de la zone panarabe de libre-échange, l'Accord d'Agadir et les accords bilatéraux préférentiels.
7. Ce plan d'action s'articule autour de cinq éléments : le financement du commerce extérieur et des investissements au Maghreb ; l'harmonisation des systèmes de paiement et des plates-formes techniques ; l'harmonisation des réglementations régissant la supervision bancaire et financière ; le renforcement de la coopération et de la coordination entre les institutions financières ; l'échange des informations sur les réglementations et le secteur financier (BAfD, 2010).

Références

- ANDI(2018), *Bilan des déclarations d'investissement 2002-2017*, « Répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité », Agence nationale pour développement de l'investissement de l'Algérie, www.andi.dz/index.php/fr/declaration-d-investissement/bilan-des-declarations-d-investissement-2002-2018?lien_externer_oui=Oui.
- BAfD (2010), *Intégration du secteur financier dans trois régions d'Afrique : comment l'intégration financière régionale peut soutenir la croissance, le développement et la réduction de la pauvreté*, Banque africaine de développement, https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Project-and-Operations/AfDB%20Regional%20Financial%20Integration%20REPORT_FR.pdf.
- BAfD/OCDE/PNUD (2017), *Perspectives économiques en Afrique 2017 : Entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/aeo-2017-fr>.
- BAfD/OCDE/PNUD (2014), *Perspectives économiques en Afrique 2014 : Les chaînes de valeur mondiales et l'industrialisation de l'Afrique*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2014-fr>.
- Balassa, B. (1965), « Trade Liberalization and Revealed Comparative Advantage », *The Manchester School*, Vol. 33, Issue 2, pp. 99-123, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.1111/j.1467-9957.1965.tb00050.x>.

- Banque mondiale (2019a), *Indicateurs de développement dans le monde* (base de données), <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.
- Banque mondiale (2019b), *World Bank Enterprise Surveys* (base de données), www.enterprisesurveys.org (consulté en février 2019).
- Banque mondiale (2018a), *Logistics Performance Index* (base de données), <https://lpi.worldbank.org>.
- Banque mondiale (2018b), *Global Financial Development Report 2017/2018: Bankers without Borders*, Banque mondiale, Washington, DC, <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1148-7>.
- Banque mondiale (2017), *Doing Business 2018: Réformer pour créer des emplois*, Banque mondiale, Washington, DC, www.doingbusiness.org/content/dam/doingBusiness/media/Annual-Reports/English/DB2018-Full-Report.pdf.
- BCE (2018), *Document de position extérieure*, Vol. 62, Banque centrale d'Égypte, www.cbe.org.eg/en/EconomicResearch/Publications/Pages/ExternalPosition.aspx.
- CEA (2018), *Potentiel des chaînes de valeur régionales en Afrique du Nord : cartographie sectorielle*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Bureau pour l'Afrique du Nord, Addis-Abeba, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/2_rapport_cartographie_cvr_fr_final.pdf.
- CEA (2017), *Territorialisation de la politique industrielle et croissance inclusive en Afrique du Nord*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/23981/b11869975.pdf?sequence=5>.
- CEA (2016), *Promoting Regional Value Chains in North Africa*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/sro-na_promoting_regional_valuechain_en.pdf.
- CEA (2013), *Diversification and Sophistication as a Lever for the Structural Transformation of North African Economies*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Bureau de l'Afrique du Nord, www.uneca.org/sites/default/files/PublicationFiles/diversification_sophistication_eng.pdf.
- CNUCED (2018), *World Investment Report: Investment and New Industrial Policies*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Nations Unies, New York et Genève, <https://unctad.org/en/Pages/DIAE/World%20Investment%20Report/Annex-Tables.aspx>.
- Commission PECH (2018), *La pêche en Mauritanie et l'Union européenne*, Direction Générale des politiques Internes, Département thématique des politiques structurelles et de cohésion, Parlement européen, <http://bit.ly/2HvXXiz>.
- Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données), www.conference-board.org/data/economydatabase/ (consulté en mai 2019).
- CUA/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique (2018) : Croissance, emploi et inégalités*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, Éditions OCDE, Paris/CUA, Addis-Abeba, <https://doi.org/10.1787/9789264302525-fr>.
- DESA/UNSD (2019), *United Nations COMTRADE* (base de données), <https://comtrade.un.org/> (consulté le 5 avril 2019).
- fDi Markets (2018), *fDi Markets* (base de données) www.fdimarkets.com (consulté le 3 mars 2019).
- FEM (2018), *Global Competitiveness Report*, Forum économique mondial, Genève, <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2018/>.
- FIPA-Tunisie (2016), *Bilan 2016 des Investissements étrangers en Tunisie*, Foreign Investment Promotion Agency, www.investintunisia.tn/En/image.php?id=2535.
- FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2019 (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2019/01/weodata/index.aspx (consulté le 23 mai 2019).
- GIZ (2013), *Analyse de la chaîne de valeur des technologies relatives à l'énergie solaire en Tunisie*, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit, https://energypedia.info/images/e/ea/Cha%C3%Aene_de_valeur_solaires_en_Tunisie.pdf.
- Global Innovation Index (2018), *Global Innovation Index* (base de données), « Analysis », www.globalinnovationindex.org/analysis-indicator (consulté le 19 avril 2019).
- Hausmann, R. et al., (2011), *The Atlas of Economic Complexity: Mapping Paths to Prosperity*, MIT Press, <http://chidalgo.org/Atlas/HarvardMIT-AtlasOfEconomicComplexity-Part-1.pdf>.
- Hausmann, R. et B. Klinger (2007), « The Structure of the Product Space and the Evolution of Comparative Advantage », *Center for International Development Working Paper n°146*, The John F. Kennedy School of Government, Harvard University, www.hks.harvard.edu/sites/default/files/centers/cid/files/publications/faculty-working-papers/146.pdf.

- Hausmann, R. et B. Klinger, (2006), « Structural Transformation and Patterns of Comparative Advantage in the Product Space », *Center for International Development Working Paper n°128*, The John F. Kennedy School of Government, Harvard University, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=939646.
- Hausmann R., J. Hwang et D. Rodrik (2007), « What you Export Matters », *Journal of Economic Growth*, Vol.12 (1), pp. 1-25, <https://link.springer.com/article/10.1007/s10887-006-9009-4>.
- Hidalgo, C.A. et al. (2007), « The Product Space Conditions the Development of Nations », *Science*, n°27, Vol. 317, pp. 482-487, <http://science.sciencemag.org/content/317/5837/482>.
- ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données), Organisation internationale de normalisation, Genève, <https://www.iso.org/fr/the-iso-survey.html>.
- Konrad Adenauer Stiftung (2017), *Smart Development Strategy for the Maghreb: Structural Reform, a New Role for the State and Regional Integration*, Regional Program Political Dialogue for the South Mediterranean, Bureau régional de la Fondation Konrad Adenauer, Tunis, <https://magef.org/reports/smart-development-strategy-maghreb-structural-reform-new-role-state-regional-integration-1>.
- Maturana B. et al. (2015), *Microeconomics of Competitiveness, Automotive Cluster Morocco*, Harvard Business School, www.iberglobal.com/files/2016/morocco_automotive_cluster_2015.pdf.
- OCDE (2018), *Examen multidimensionnel du Maroc (Volume 2) : Analyse approfondie et recommandations, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264298699-5-fr>.
- OCDE (2014), *Public-Private Partnerships in the Middle East and North Africa: A Handbook for Policy Makers*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/mena/competitiveness/PPP%20Handbook_EN_with_covers.pdf.
- OCDE-CAD (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm> (consulté en mai 2019).
- OCDE-CAD (2018b), *Aide programmable par pays* (base de données), <http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/app.htm> (consulté en mai 2019).
- ODMF (2019), *Statistiques en ligne sur les IDE au Maroc* (base de données), Office des changes du Ministère des Finances du Maroc, www.oc.gov.ma/fr/etudes-et-statistiques/series-statistiques.
- OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données), Organisation internationale du travail, Genève, www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics/lang--fr/index.htm (consulté en mai 2019).
- OIT (2015), *La jeunesse tunisienne et l'économie informelle*, Bureau international du Travail, Genève, www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_444912.pdf.
- Rodrik, D. (2004), « Industrial Policy for the Twenty-First Century », *KSG Working Paper*, n°RWP04-047, John F. Kennedy School of Government Faculty, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.617544>.
- The Observatory of Economic Complexity (2018), *Database on Economic Complexity*, <https://atlas.media.mit.edu/en/rankings/country/eci/>.



Chapitre 6

Afrique de l'Ouest : politiques publiques pour la transformation productive

Ce chapitre analyse les politiques publiques nécessaires à la transformation productive dans les 15 pays d'Afrique de l'Ouest, peu compétitifs malgré une croissance économique soutenue et les avancées faites dans l'intégration régionale. Le chapitre s'ouvre par l'analyse des structures productives à travers l'examen de la dynamique de quelques agrégats macroéconomiques et l'insertion de l'Afrique de l'Ouest dans le commerce international. Il met en évidence les secteurs dans lesquels ces pays présentent un avantage de spécialisation, révélé ou latent, identifie les opportunités d'expansion du secteur industriel et manufacturier, en tirant mieux parti des complémentarités entre pays. Enfin, le chapitre propose des axes de politiques publiques visant à réussir la transformation productive dans la région.

EFFET EN

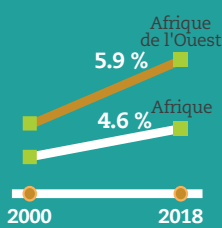
Depuis plus d'une décennie, les taux de croissance élevés du PIB en Afrique de l'Ouest ne se traduisent pas par une réelle transformation productive. Malgré leurs avancées vers l'intégration économique et financière, les 15 pays de la région, de grands exportateurs de matières premières non transformées, accusent un retard en termes d'industrialisation, de compétitivité et de montée dans les chaînes de valeur. En matière d'**innovation** et de **compétitivité** globale, les résultats restent faibles, voire en recul, dans la plupart des pays. Il en va de même pour d'autres indicateurs tels que l'intensité de l'industrialisation, la part des produits à haute et moyenne technologie dans la valeur ajoutée manufacturée totale ou la part des produits manufacturiers dans les exportations totales. L'analyse des avantages comparatifs révélés (ACR) confirme que la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest sont spécialisés dans les produits primaires exportés à l'état brut.

Aussi cinq stratégies de politiques sont-elles proposées pour accélérer la transformation sur place des matières premières : renforcer les **complémentarités régionales**, améliorer l'innovation entrepreneuriale, faciliter l'**accès aux marchés**, assurer la cohérence des politiques fiscales, nationales comme régionales, et assurer un meilleur accès à l'énergie et à la terre.

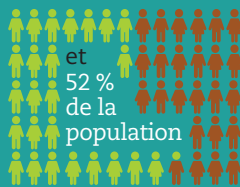
Les politiques publiques pour la transformation productive en Afrique de l'Ouest

Croissance

L'Afrique de l'Ouest connaît la croissance la plus rapide du continent

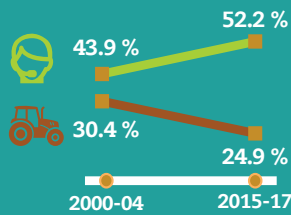


Le Nigeria représente 77 % du PIB de la région

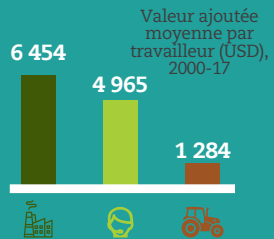


Structure de l'économie

La part des services dans le PIB a augmenté par rapport à l'agriculture



C'est dans l'industrie que la productivité de la main-d'oeuvre est la plus élevée



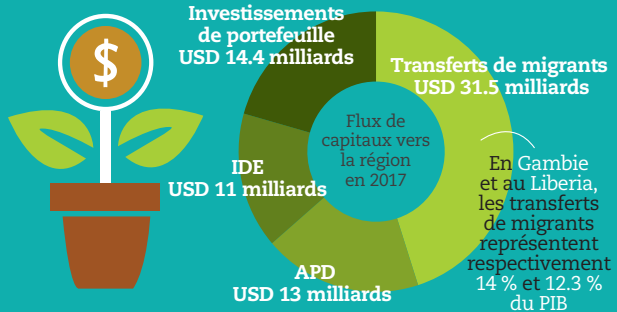
Commerce

La diversification des exportations reste faible



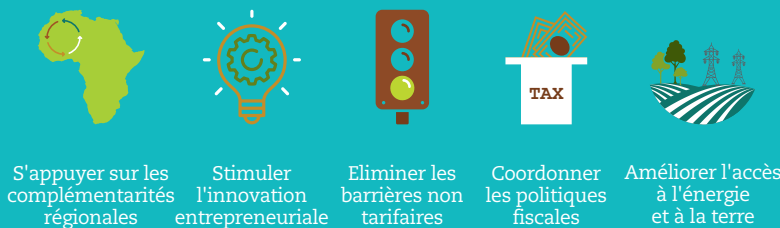
Et seulement 12 produits représentaient 90 % de la valeur totale des exportations

Flux de capitaux



Stratégies régionales pour la transformation productive

Cinq stratégies pour l'Afrique de l'Ouest



Chaînes de valeur régionales à fort potentiel



Profil régional de l'Afrique de l'Ouest

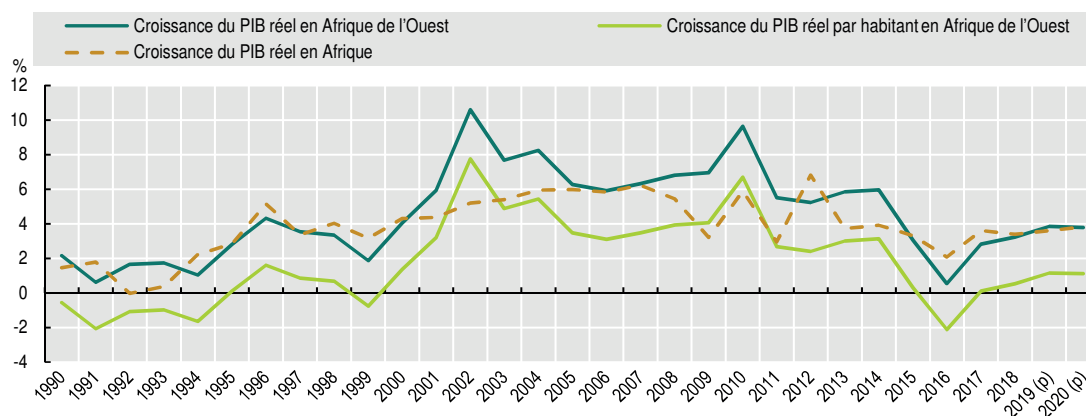
Tableau 6.1. Capacités pour la transformation productive en Afrique de l'Ouest

		Source	2000	2014	2015	2016	2017	2018
Technologie de production	Employeurs et salariés, en % de l'emploi total	OIT	17.0	20.1	20.3	20.4	20.6	20.8
	Productivité de la main-d'œuvre, en % de la productivité des États-Unis	CB	6.5	7.3	7.3	7.4	7.6	7.7
	Formation brute de capital fixe du secteur privé, en % du produit intérieur brut (PIB)	FMI	10.4	14.1	13.9	13.9	12.7	12.0
	Capacités d'innovation, 0-100 (optimales)	FEM	-	-	-	-	23.3	28.1
Réseau régional	Part des importations intrarégionales de biens intermédiaires dans le total des importations de biens intermédiaires (%)	Comtrade	18.5	12.1	8.9	9.4	10.5	-
	Part des apports intrarégionaux d'IDE en faveur de projets nouveaux dans le total des IDE en faveur de projets nouveaux (%)	fDi Markets	-	2.6	1.0	4.8	0.6	0.3
	Disponibilité de capital-risque, 1-7 (optimale)	FEM	-	2.9	3.0	3.0	2.4	2.4
Capacité à satisfaire la demande	Part dans le total des certifications ISO9001 dans le monde (%)	ISO	1.0	5.6	5.4	5.1	7.2	-
	Biens finis ou semi-finis en % du total des exportations de biens de la région	Comtrade	16.8	28.1	32.5	41.6	32.2	-
	Part des importations de biens de consommation dans le total des importations de biens de consommation (%)	Comtrade	24.0	25.8	25.1	23.4	25.3	-

Note : OIT – Organisation internationale du travail, CB – The Conference Board, FMI – Fonds monétaire international, FEM – Forum économique mondial, ISO – Organisation internationale de normalisation.

Sources : Calculs des auteurs d'après The Conference Board (2019), *Total Economy* (base de données) ; fDi Markets (2019), *fDi Markets* (base de données) ; OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données) ; FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données) ; Division de la statistique des Nations Unies (2018), *UN Comtrade* (base de données) ; et FEM (2018), *Global Competitiveness Report*.

Graphique 6.1. Dynamiques de croissance en Afrique de l'Ouest et en Afrique, 1990-2020



Note : (p) = projections.

Source : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933975871>

Tableau 6.2. Apports financiers, recettes fiscales et épargne privée en Afrique de l'Ouest (milliards USD courants), 2000-17

		Moyenne 2000-04	Moyenne 2005-09	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Apports extérieurs	Investissements directs étrangers	2.7	9.9	11.9	18.3	15.5	13.4	11.6	9.7	12.4	11.0
	Privés Investissements de portefeuille	0.1	1.8	5.0	6.5	18.9	14.1	7.9	5.5	4.3	14.4
	Envois de fonds	2.6	20.2	23.6	27.3	27.4	27.7	28.5	31.7	28.5	31.5
	Publics Aide publique au développement	4.6	12.3	12.2	12.1	13.6	12.2	12.4	12.4	11.5	13.0
Total des apports extérieurs		10.0	44.2	52.7	64.3	75.3	67.4	60.5	59.2	56.7	69.9
Recettes fiscales		14.0	34.8	39.8	56.4	62.0	61.0	61.3	45.0	38.4	41.8
Épargne privée		21.7	69.2	95.8	78.7	88.3	113.7	109.0	83.8	93.7	100.1

Sources : Calculs des auteurs d'après FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; OCDE-DAC (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données) ; OCDE-DAC (2018b), *Aide programmable par pays* ; et Banque mondiale (2018a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

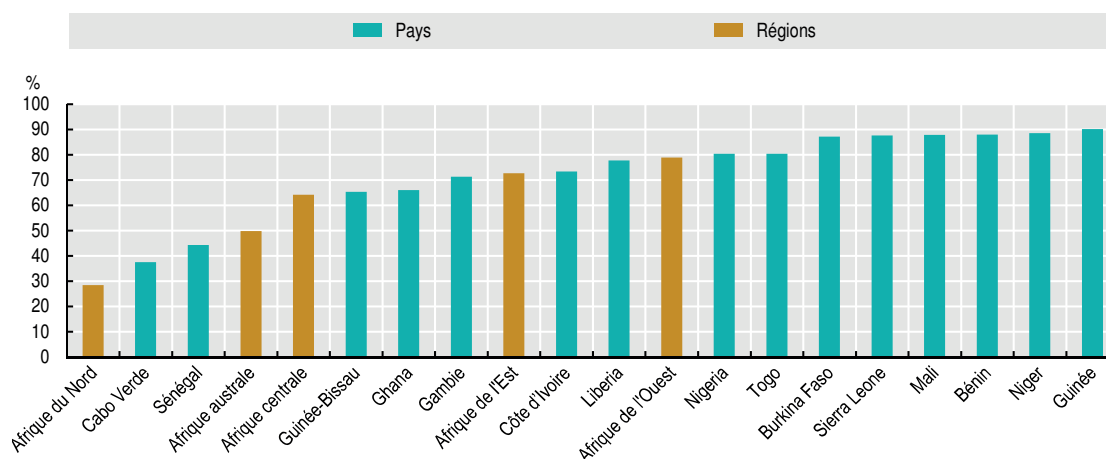
Les débuts d'une transformation productive restent insuffisants en Afrique de l'Ouest


Les pays d'Afrique de l'Ouest sont réunis au sein d'une communauté économique régionale depuis 1975. Les 15 pays que compte la sous-région (Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) représentent 24 % du PIB total du continent en 2018. Peuplés de 367 millions d'habitants en 2017 selon les Nations Unies, ils sont membres de la Cedeao, une communauté économique régionale créée en 1975 dans la perspective d'une union économique et monétaire susceptible d'augmenter leurs échanges et de les intégrer dans les chaînes de valeur mondiales.

La contribution de l'industrie au PIB et à l'emploi est la plus faible de tous les secteurs, même si la valeur ajoutée par travailleur y est la plus élevée. La productivité du travail est plus élevée dans l'industrie, avec une valeur ajoutée moyenne par travailleur de 6 454.4 USD sur 2000-17. Les services occupent la seconde place avec une moyenne de 4 965.4 USD, contre 1 283.7 USD dans l'agriculture. Mais globalement, la productivité globale des facteurs décline, passant de 1.4 sur 2000-04 à 0.8 sur 2015-17. Cette baisse s'explique par un faible niveau de développement technologique et d'innovation, qui se reflète dans la performance des structures productives. Les taux de croissance des valeurs ajoutées du secteur agricole s'avèrent volatiles. Les années de croissance sont en effet suivies de décroissance l'année suivante, ou dans un laps de temps plus long d'environ trois ans. Les exportations portent surtout sur des matières premières (75 %) alors que 65 % des importations sont composées de biens manufacturés en 2016.

L'industrie ne contribue qu'à 20 % en moyenne du PIB. Le secteur agricole et les services contribuent à près de 80 % du PIB dans la plupart des pays. La part des services dans le PIB, en hausse, est passée de 43.9 % sur 2000-04 à 52.2 % sur 2015-17, contre un déclin de l'agriculture (passée de 30.4 % à 24.9 %). Le repli du secteur secondaire tient à l'échec ou l'absence de politiques industrielles, ainsi qu'à la fermeture de nombreuses usines sur la période. Le secteur informel soutient les performances du secteur tertiaire. L'agriculture demeure le principal pourvoyeur d'emplois, largement informels. Au total, la dynamique des structures productives se caractérise depuis plus d'une décennie par des taux de croissance élevés du PIB, sans réelle transformation productive. D'où la pénurie d'emplois décents (graphique 6.2), la difficile réduction de la pauvreté et des inégalités, ainsi que la lenteur du processus de diversification.

Graphique 6.2. Pourcentage de travailleurs en emploi vulnérable dans les pays d'Afrique de l'Ouest, année la plus récente (2008-17)



Source : Illustration des auteurs, sur la base du OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975890>

La conjoncture dépend fortement des exportations de produits primaires

Deuxième région économique du continent après l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest affiche une croissance soutenue, mais exposée aux chocs extérieurs. La croissance a été très forte entre 2000 et 2014, même si son rythme s'est ralenti sur la période. Le PIB par tête a régressé entre 2015 et 2016, en raison de la crise pétrolière de 2015. La région a vu sa croissance économique décliner à 0.5 % en 2016, avant de rebondir à 2.7 % en 2017 puis 3.2 % en 2018 (graphique 6.1). Les différentes phases de croissance depuis 2000 ont été marquées par la hausse des dépenses publiques, tandis que l'investissement privé, national comme étranger (tableau 6.A1.1 en annexe), reste insuffisant.

La plus grande économie de la région, le Nigeria (77 % du PIB total et 52 % de la population), a été fortement affectée par la baisse des cours du pétrole et l'inefficacité de ses politiques contra-cycliques. La dynamique s'est améliorée pour le Nigeria entre 2017 et 2018 en passant de 0.8 % à 1.9 % de hausse de l'activité, grâce à de moindres perturbations de la production de pétrole et un redressement de l'économie non pétrolière. L'effet d'entraînement pour la croissance du Bénin et du Niger est estimé à 0.5 et à 0.33 point de pourcentage (BAfD, 2018).

De façon globale, les paniers d'exportation des pays d'Afrique de l'Ouest restent peu diversifiés. En moyenne, cinq produits contribuent à 75 % de la valeur totale des exportations en 2017, et seulement 12 produits en font 90 %. L'Indice de Herfindahl-Hirschman confirme la forte concentration des exportations. Compte tenu de la nature des données, seul l'Indice de Herfindahl-Hirschman normalisé est utilisé. Il prend la valeur « 0 » lorsque la diversification est maximale, c'est-à-dire n biens exportés en quantités égales. Quand il tend vers « 1 » la concentration devient maximale : les exportations du pays reposent sur un seul bien (ou quelques-uns). L'analyse de cet indice montre que la concentration s'est accrue dans neuf pays de la région (tableau 6.A1.2), tandis que les six autres (Bénin, Guinée, Liberia, Niger, Nigeria et Togo) ont amélioré leur niveau de diversification.

La performance reste faible en termes de compétitivité industrielle

Les indicateurs de compétitivité montrent des résultats faibles et même un recul dans la plupart des pays. Trois indicateurs permettent d'apprécier la compétitivité de la région : l'Indice global d'innovation (GII), l'Indice de compétitivité mondiale (ICM) et l'Indice de compétitivité industrielle. Le GII mesure les facettes multidimensionnelles des performances de l'innovation pour une économie, à travers les mutations dans les systèmes politiques, environnementaux et des affaires, la gouvernance, l'éducation, la recherche-développement (R&D), les infrastructures, les Technologies de l'information et de la communication (TIC), la sophistication du marché, le commerce, la concurrence, les investissements, la sophistication des affaires, l'acquisition et la diffusion des connaissances et de la technologie, etc. Le GII tend à baisser partout dans la région avec des indices qui se situent en 2017 entre 27.11 pour le Sénégal et 6.1 pour le Liberia. En outre, les pays ouest-africains figurent parmi les 26 moins performants du monde en termes d'innovation dans toutes ses dimensions. L'écart avec le reste du monde continue de se creuser.

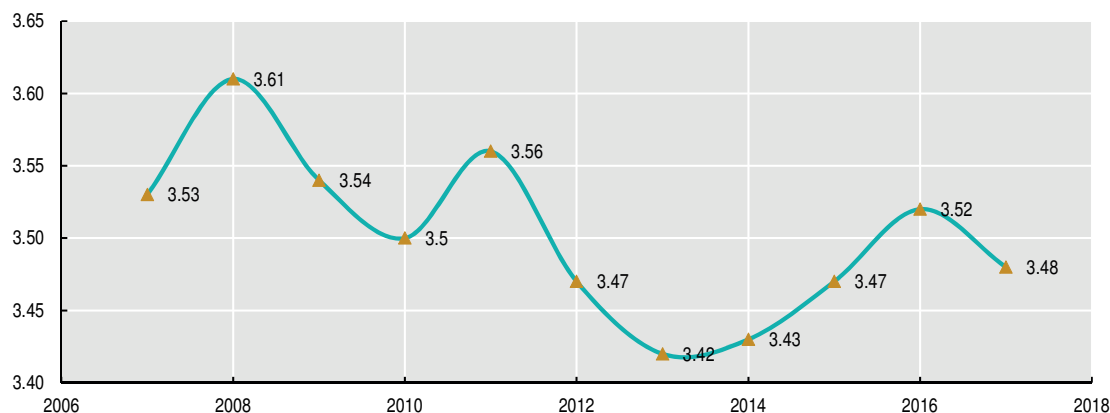
L'examen par pays du GII montre diverses performances, avec de meilleurs résultats en Gambie et au Sénégal (tableau 6.3). Le Sénégal se classe 106^{ème} en 2017 sur une liste de 126 pays avec un gain de six points, et la Gambie 117^{ème} avec le même gain de six points, grâce à de bonnes conditions climatiques, un meilleur environnement des affaires et la remontée des cours des matières premières. Le Nigeria, classé 118^{ème}, a progressé de deux points en 2017 malgré sa chute continue depuis 2012, en raison de l'incertitude dans le climat des affaires. Ce pays fait face aujourd'hui à d'énormes défis pour s'adapter à la baisse des cours des matières premières.


Tableau 6.3. Indice d'innovation globale (GII) pour l'Afrique de l'Ouest, 2013-18

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Rang en 2018 sur 126 pays
Bénin	25.1	24.21		22.20	23.04	20.61	121
Burkina Faso	27.03	28.18	28.7	21	21.86	18.96	124
Cabo Verde	26.9	27	28.6	28.6	27	-	
Côte d'Ivoire	23.42	27.02	27.2	25.8	23.96	19.96	123
Gambie	26.39	27	27.5	27.7	27.9		117
Ghana	31	30.26	28	26.7	26.8	24.52	107
Guinée	25.7	20.25	18.5	18.3	18.2	20.71	119
Guinée-Bissau	9.5	10.2	10.6	17.2	18	-	
Liberia	10	10.4	10.5	6	6.1	-	
Mali	28.84	26.18	28.4	24.8	22.48	23.32	112
Niger	24.03	24.27	21.2	20.4	21.18	20.57	122
Nigeria	26.57	27.79	23.7	23.1	21.92	22.37	118
Sénégal	30.48	30.06	31	26.1	27.11	26.53	100
Togo	23.04	17.65	18.4	18.4	18.41	18.91	125
Cedeao	24.14	23.61	23.25	21.85	21.71		

Source : Calculs des auteurs d'après Onudi (2018), *Competitive Industrial Performance Index* (base de données).

Graphique 6.3. Indice de compétitivité mondiale (ICM) pour l'Afrique de l'Ouest, 2006-17



Source : Calculs des auteurs d'après FEM (2018), *The Global Competitiveness Index Report 2018*.
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975909>

Les avantages comparatifs à l'export restent sous-exploités

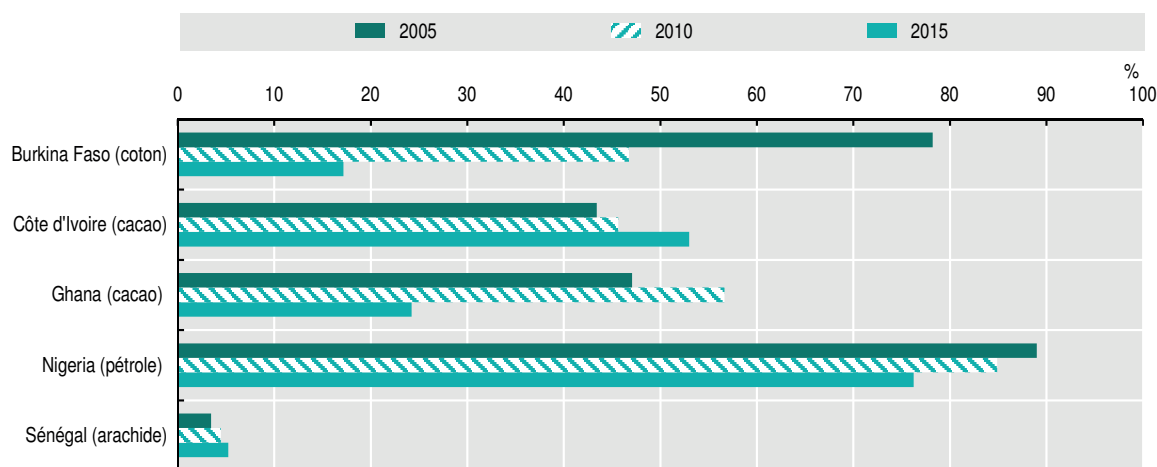
Plusieurs produits primaires exportés avec avantage comparatif (ACR) restent assez stratégiques dans le commerce mondial. Globalement, la Cedeao se positionne avec un ACR sur des produits dont les échanges représentent 24.2 % du commerce mondial entre 2008 et 2011, contre 17.4 % entre 2001 et 2003 (BAfD, 2013). L'Afrique de l'Ouest est fortement spécialisée dans la production et l'exportation de produits primaires (cacao, uranium, coton). L'analyse désagrégée de quelques produits emblématiques des pays leaders de la région (Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana, Sénégal et Burkina Faso) donne des résultats édifiants à ce propos (graphique 6.4).


- La Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, bénéficie d'un avantage énorme sur ce produit dont la part dans l'exportation nationale reste importante sur les deux sous-périodes (plus de 40% sur toute la décennie 2005-15). Cette matière première contribue à hauteur de 10 % au PIB et 15 % des recettes publiques (Banque

mondiale, 2017). Environ 600 000 chefs d'exploitation familiales animent l'appareil de production, et font vivre environ 6 millions de personnes.

- Le **Burkina Faso** bénéficie d'un avantage comparatif très élevé sur le coton (65.49). La part élevée des exportations du coton dans les exportations totales, 64 % sur 2005-10, a accusé un fort déclin, pour se situer à 25.3 % sur 2011-15, en raison du facteur climatique.
- Le **Ghana** bénéficie également d'un avantage comparatif élevé sur le cacao, avec une part élevée dans les exportations (51.9 % sur la période 2005-10, avec 25.3 % en 2011-15).
- Le **Nigeria** affiche de son côté un faible ACR sur le pétrole qui pèse 86.5 % et 81.5 % des exportations sur les deux sous-périodes 2005-10 et 2011-15. Le Nigeria se classe 12^{ème} producteur mondial et premier en Afrique, avec une manne qui tire la croissance économique du pays. L'incertitude réglementaire, les activités militantes et le vol de pétrole dans le Delta du Niger dissuadent cependant les investissements, à tel point que l'Angola est sur le point de ravir au Nigeria son rang de premier producteur africain.
- Au **Sénégal**, l'arachide bénéficie d'un avantage comparatif favorable sur les périodes 2005-10 et 2011-15, malgré ses faibles parts dans les exportations totales. Cependant, la découverte d'importants gisements de pétrole et de gaz pourrait changer la donne.

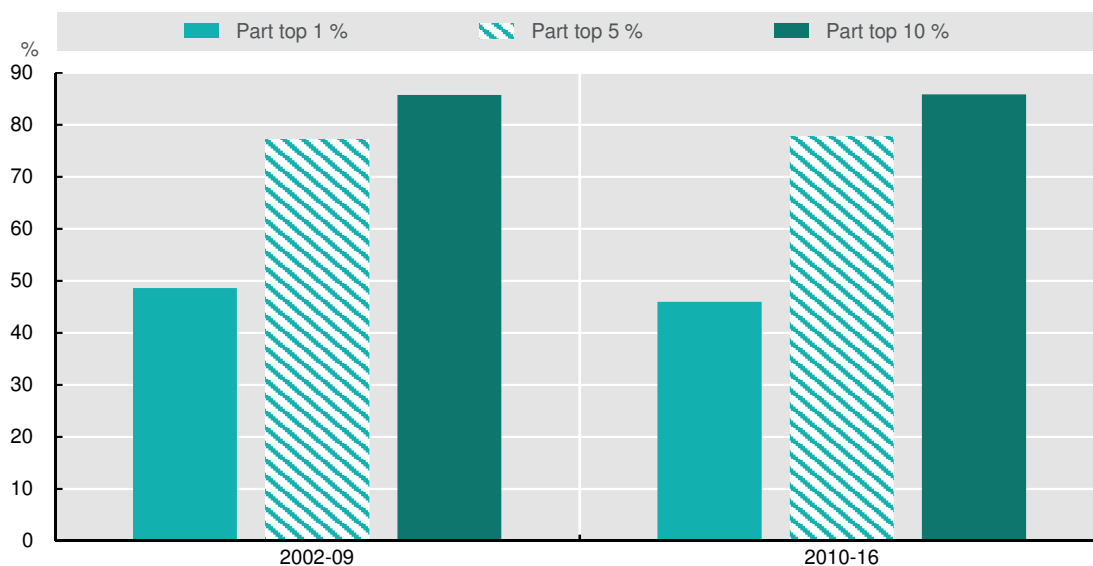
Graphique 6.4. Part des exportations totales pour certains produits principaux exportés avec ACR dans cinq pays de la CEDEAO, 2005-15




Source : Calculs des auteurs, d'après UNSD (2018), UN Comtrade (base de données).
StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975928>

Les exportations sont également concentrées sur un nombre restreint de partenaires. Sur la période 2002-09, seulement 1 % des partenaires les plus importants drainent près de 46 % des exportations, contre 45 % sur 2010-16 (graphique 6.5). Les statistiques de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (Cnuced) indiquent qu'en 2016, cette part est détenue par l'Inde (16 % des exportations), la Suisse et le Liechtenstein (7.2 %), les États-Unis d'Amérique (6.6 %), les Émirats arabes unis (6.1 %), les Pays-Bas (5.1 %) et la France (5 %). Les parts cumulées des exportations à destination de 5 % et 10 % des partenaires, rangées par ordre décroissant, sont respectivement de 75 % et 84 % sur 2002-09, puis 77 % et 86 % sur 2010-16.

Graphique 6.5. Part des principaux partenaires dans les exportations totales de l'Afrique de l'Ouest

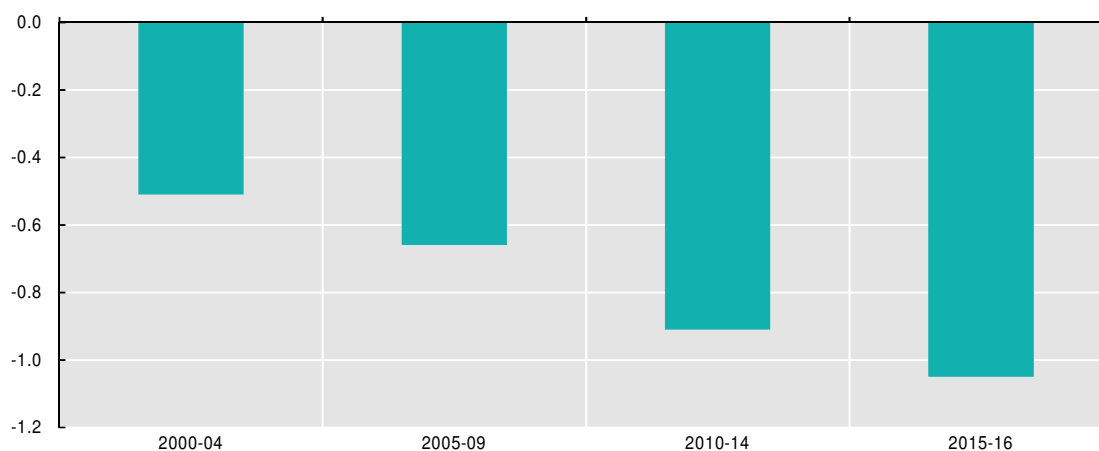



Source : Calculs des auteurs, d'après Cnuccd (2019), UNCTADStat (base de données).
 StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975947>

Les produits exportés contribuent encore trop peu à la dynamique productive

L'analyse de l'indice de complexité économique et de l'indice de sophistication des exportations renseigne sur le processus de transformation productive et de montée en gamme du pays. La complexité économique d'un pays est calculée en fonction de la diversité des exportations produites et le nombre de pays capables de les produire. L'indice de complexité de la zone est négatif sur la période d'étude dans la quasi-totalité des pays. Il reste inférieur à la moyenne mondiale, globalement en déclin dans la sous-région. L'indice a régressé à -0.51 sur la période 2000-04, à -1.05 sur 2015-16 (graphique 6.6). Le déclin est le plus fort au Nigeria, en Guinée-Bissau, au Niger, au Burkina Faso, en Guinée, en Côte d'Ivoire, en Gambie et au Ghana. Seul le Cabo Verde affiche des indices positifs sur toute la période.

Graphique 6.6. Indice de complexité économique en Afrique de l'Ouest



Source : Calculs des auteurs, d'après Center for International Development (2019), *The Atlas of Economic Complexity* (base de données).
 StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975966>

La sophistication des produits exportés est à la fois un vecteur de transformation structurelle des appareils productifs et porteur de croissance économique future. Et ceci, quel que soit le profil du pays exportateur. La sophistication du produit k , vu par son $PRODY_k$ représente un niveau associé de revenu/productivité (Hausmann, Hwang et Rodrik, 2007 ; Hausmann et Hidalgo, 2011). La recherche constante de qualité supérieure implique que chaque pays soit en mesure d'identifier les variétés de produits pour lesquelles il dispose d'avantages compétitifs et répond efficacement à la demande mondiale. En 2013, les dix pays ayant le plus bas niveau de sophistication au monde comprennent la Guinée-Bissau, la Gambie et le Mali.

Encadré 6.1. Vers un accroissement de la sophistication des produits d'exportation, le cas du Nigeria

La part élevée du pétrole dans les exportations laisse peu de place à la spécialisation pour d'autres produits au Nigeria (BAfD, 2013). Comme l'a montré une étude réalisée en 2013 par la Banque du Nigeria, intitulée « *Structural Transformation of the Nigerian Economy : a Policy Paper* », l'économie était plus diversifiée dans les années 1960, avant le boom pétrolier du début des années 1970. Elle est dominée aujourd'hui par la manne de l'or noir et son effet de « syndrome hollandais » sur les autres secteurs.

Les produits pétroliers, principales exportations du Nigeria vers les pays de la Cedeao, représentent plus de 85 % des exportations depuis 1997, au détriment d'autres produits. La valeur des exportations et les revenus ont considérablement augmenté, mais ils restent volatiles et rendent l'économie à la fois extravertie et vulnérable.

Le Nigeria commence à bénéficier d'un accroissement de la sophistication des produits. Porté par une forte demande en raison de sa population, le marché intérieur du Nigeria donne de grandes opportunités pour une diversification vers les services (évalués à 60 % du PIB en 2016). Cette tendance est portée notamment par l'industrie cinématographique de Nollywood, deuxième employeur du pays après l'agriculture avec près de 1 million d'emplois directs et indirects.

Tableau 6.4. Évolution de l'indicateur de sophistication des produits ($PRODY_k$) dans cinq pays moteurs de l'Afrique de l'Ouest (en milliers USD)

	2005-10	2011-15
Nigeria	4 370.40	5 596.76
Ghana	1 501.39	1 101.10
Côte d'Ivoire	1 242.83	1 707.85
Burkina Faso	813.40	408.09
Sénégal	108.14	91.85

Source : Calculs des auteurs d'après UNSD (2019), UN Comtrade (base de données).

Les stratégies suivies jusqu'à présent manquent de cohérence d'ensemble pour amplifier la dynamique d'intégration régionale

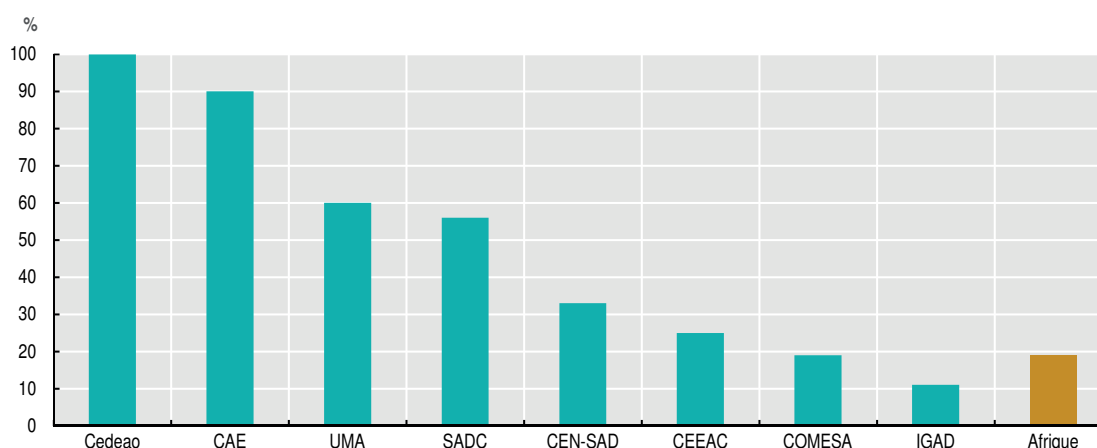
De bonnes initiatives ont été prises au niveau régional, avec des résultats décevants

Après plus de 44 ans d'existence, la Cedeao a réalisé de nombreuses avancées vers l'harmonisation monétaire et commerciale. De bonnes performances ont certes été enregistrées pour certains indicateurs macroéconomiques figurant parmi les

critères de convergence. Des actions concrètes ont été initiées par la Cedeao, telles que l'harmonisation des politiques dans les domaines monétaire et commercial. D'un côté, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) regroupe le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. De l'autre, la Zone monétaire d'Afrique de l'Ouest (ZMAO) a été formée en 2000 par la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria et la Sierra Leone pour préparer l'avènement d'une monnaie commune. La formation d'une union douanière dotée en 2015 d'un Tarif extérieur commun (TEC) est considérée comme une étape importante (encadré 6.2). Une autre étape importante vers l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest est le projet de mise en place d'une monnaie unique aux quinze pays de la CEDEAO d'ici 2020, dont le nom ECO a été validé en juin 2019.

La région est également citée en exemple en matière d'abolition des obstacles à la libre circulation des personnes et au droit de résidence et d'établissement (ENDA/CACID, 2013). Aucun visa n'est exigé nulle part aux ressortissants des États membres pour leurs déplacements dans l'espace CEDEAO (graphique 6.7).

Graphique 6.7. Pourcentage de pays de chaque communauté économique régionale qui permettent aux citoyens du même bloc de voyager sans visa, 2018



Source: Calculs des auteurs, d'après l'OMT (2019), 2019 Visa Openness Report for Africa.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933975985>

Encadré 6.2. Le tarif extérieur commun (TEC) en Afrique de l'Ouest

Le Tarif extérieur commun (TEC) a été adopté en 1997 et est entré en vigueur le 1 janvier 2000 dans la zone UEMOA. Ce dispositif a été conçu comme un instrument dynamique de politique commerciale qui vise à lutter contre les détournements de trafics, à harmoniser et simplifier les systèmes de taxation de porte des États membres, à offrir aux entreprises une fiscalité adaptée pour leur compétitivité ainsi qu'une protection ciblée et un approvisionnement optimal en biens de consommation pour les populations. Cet instrument est destiné à améliorer les finances publiques des pays de la zone par une croissance forte, soutenue et régulière des recettes douanières, stimuler le commerce intracommunautaire par une réduction des coûts de transaction et améliorer la balance commerciale de l'Union vis-à-vis du reste du monde par des gains de productivité. Le TEC a été amendé et étendu à l'ensemble des États membres de la Cedeao en 2014, dans le cadre de la mise en place de l'Union douanière. Il comporte le Droit de douane (DD), la Redevance statistique (RS) et le Prélèvement communautaire de solidarité (PCS).

Encadré 6.2. Le tarif extérieur commun (TEC) en Afrique de l'Ouest (cont.)

Le TEC est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015 dans les 15 États de la Cedeao. Les taxes douanières sont désormais harmonisées et appliquées avec une nomenclature commune pour 5 899 lignes tarifaires. Les produits figurant dans la nomenclature tarifaire et statistique (NTS) du TEC sont répartis en cinq catégories, avec des taux compris entre 0 % et 35 %. Des travaux sont en cours sur la cinquième bande. Malgré l'adoption de cet instrument d'intégration, on note toujours des entraves tarifaires et non tarifaires. Pour faire face à ces obstacles, un projet de Code des douanes de la Cedeao est en cours de finalisation. Une étude sur les textes de conventions en matière de valeur en douane et la préparation d'un projet de valeur en douane pour les marchandises de la Cedeao a également été réalisée.

En termes de résultats, le TEC a eu un effet mitigé sur la compétitivité des économies de la région. La part des recettes des droits de porte inscrit au TEC par rapport aux recettes fiscales totales n'a pas enregistré une évolution sensible depuis sa mise en œuvre. Il semble en outre surgir une incompatibilité dans la mise en œuvre du TEC face aux engagements individuels des pays membres vis-à-vis de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Les politiques industrielles en Afrique de l'Ouest ont connu trois grandes étapes

Esquisser des stratégies de transformation productive suppose d'avoir tiré les leçons des expériences passées en matière de politique industrielle. L'histoire de l'industrialisation commence après les Indépendances avec une forte intervention de l'État, suivie par une période d'ajustement structurel marquée par les privatisations et une désindustrialisation, puis une reprise en main par les États à partir de 1995, dans un cadre qui reste libéral (tableau 6.5).

Les politiques industrielles en Afrique de l'Ouest ont connu trois grandes étapes. Après les Indépendances dans les années 1960, une politique d'industrialisation par substitution aux importations prévaut, dans un contexte de forte intervention de l'État et de préférence nationale. Ayant hérité d'une économie de cultures de rente spécialisée dans l'exportation de produits primaires, les dirigeants cherchaient alors à moderniser leur pays et à entrer dans le concert des nations. La priorité était donnée au développement de grandes industries, souvent intensives en capital, dans le but de produire localement les biens de grande consommation. Le Ghana a entrepris par exemple de produire de l'aluminium, de l'acier, des matériaux de construction et de lancer des industries électrique, électronique et mécanique. En parallèle, le développement de PME est soutenu, avec la promotion des entreprises appartenant à l'État ou aux nationaux. Des mesures de protection de l'appareil productif sont mises en place via les codes d'investissement, avec des exonérations fiscales notamment.

- Au départ, cette politique entraîne une hausse de la production manufacturière, mais le tissu industriel ne dépasse pas le stade embryonnaire, en raison de la mauvaise mise en œuvre de politiques parfois inappropriées.
- En outre, la politique de substitution des importations n'est pas associée à la promotion des exportations, alors que les marchés intérieurs s'avèrent plus ou moins étroits. En définitive, les gouvernements ont promu des industries inefficaces et moins compétitives au plan international (Bigsten et Söderbom, 2011); d'où la faillite d'entreprises semi-publiques au Ghana, notamment sidérurgiques.

Sur une deuxième période, qui va des années 1980 à 1995, les Programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale vont promouvoir le libéralisme économique. En résulte un retrait de l'État et la remise en question des politiques visant à promouvoir des industries ciblées. L'inefficacité des entreprises s'explique selon les institutions financières internationales par des choix macroéconomiques inadéquats, ainsi que des distorsions dans l'allocation des ressources introduites par des politiques industrielles sélectives. L'ajustement structurel, cependant, se solde par une désindustrialisation, avec la faillite d'une partie des usines existantes et l'incapacité des structures restantes à faire face à la concurrence, notamment asiatique.

À partir de 1995, la plupart des pays en Afrique de l'Ouest vont reprendre les rênes, afin de relancer le processus d'industrialisation. Des réformes des systèmes juridiques et des dispositions relatives au droit de propriété sont adoptées, des Zones franches d'exportation créées et des institutions financières développées pour soutenir les industries. L'approche générale consiste à améliorer l'environnement des affaires, en espérant que les investissements vont suivre (Aryeetey et Moyo, 2012).

Des mesures ont également été prises pour dynamiser l'industrie. En décembre 1999, les huit pays de l'UEMOA adoptent une Politique industrielle commune (PIC) pour restructurer les unités industrielles, promouvoir un tissu industriel coordonné et améliorer la compétitivité des entreprises. En 2010, les pays de la Cedeao ont mis en place la Politique industrielle commune en Afrique de l'Ouest (Picao), afin d'accélérer l'industrialisation de l'Afrique de l'Ouest, via la transformation sur place des matières premières, la diversification des capacités, le renforcement de l'intégration régionale et des exportations de biens manufacturés (Cedeao, 2012).

Tableau 6.5. Politiques industrielles dans les pays de la région Afrique de l'Ouest

Stratégies industrielles	Secteurs	Instruments	Résultats
1960-80 : Substitution des importations	Bien de consommations non durables. Biens de consommation durables et des produits intermédiaires (en acier et pétrochimiques). Secteurs rudimentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Barrières tarifaires visant à protéger les industries locales, quotas à l'import, subventions des industries locales, primes à l'exportation, prêts de soutien à la restructuration industrielle, plafonnement des taux d'intérêt, lignes de crédit orientée, politiques fiscales souples. • Décrets de promotion des entreprises appartenant entièrement ou partiellement à l'État et/ou aux nationaux. 	Faible industrialisation
1980-94 : Politiques d'ajustement structurel (PAS)	Secteurs publics de production	<ul style="list-style-type: none"> • Privatisation des entreprises publiques. • Libéralisation des échanges commerciaux. • Arrêt des subventions aux industries locales. • Code des investissements pour encourager les IDE. • Grands investissements dans les infrastructures. 	Désindustrialisation
À partir de 1994 : Substitution des importations et promotion des exportations	Ensemble des secteurs (industries légères, service, diversifications des productions locales).	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation et accès aux ressources locales. • Renforcement de la compétitivité des entreprises industrielles. • Création des zones franches. • Développement des institutions financières. • Création d'institution de soutien au secteur privé. • Réformes du système juridique. • Poursuite du programme de privatisation. • Suppression des primes à l'exportation. • Baisse du tarif douanier. • Allègements fiscaux. • Réforme des procédures de dédouanement. Amélioration de la fluidité routière. • Picao en 2010. 	Faible industrialisation

Source : Compilation des auteurs d'après Otoo (2013), *Industrial Policy in West Africa*.

Malgré ces efforts, l'industrialisation de la zone demeure problématique. Le chômage des jeunes pourrait devenir un facteur d'instabilité (CUA/OCDE, 2018). En outre, de

nombreux défis restent à relever, parmi lesquels la sécurité et la stabilité politique, qui sapent les efforts de développement d'un certain nombre d'États membres, du fait de crises, de conflits et du budget de plus en plus élevé consacré à la défense et la sécurité. L'Afrique de l'Ouest est également confrontée, entre autres, à des problèmes de sécurité alimentaire et de changement climatique.

Cinq stratégies sont à mettre en œuvre pour accélérer la transformation productive

1. Mettre à profit les complémentarités régionales pour renforcer les avantages comparatifs

De nouvelles pistes sont à explorer pour mettre à profit la complémentarité et les similarités entre les pays dans le cadre de la coopération régionale. Certains pays de la Cedeao ont des indices de complémentarité élevés en matière de relations commerciales. Ces derniers sont les suivants en 2017 par ordre décroissant : la Côte d'Ivoire et le Sénégal, le Sénégal et le Mali, le Sénégal et le Ghana, le Sénégal et le Togo, le Sénégal et le Nigeria, la Gambie et le Niger, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso (tableau 6.A1.3). Parallèlement, les structures productives (agricoles et minières) présentent de fortes similarités pour plusieurs produits exportés avec avantage comparatif et peuvent donc mutuellement améliorer leurs avantages comparatifs, en promouvant des chaînes de valeur régionales (CVR) et des Zones économiques spéciales (ZES). Ces deux leviers peuvent contribuer à améliorer la productivité et la compétitivité des firmes, faciliter l'accès aux marchés nationaux, régionaux et continentaux, favoriser une meilleure intégration de la région dans les chaînes de valeur mondiales, assurer la cohérence des politiques régionales pour la transformation productive.

Promouvoir des chaînes de valeur régionales (CVR) à fort potentiel

Il existe plus de complémentarité que de concurrence entre pays de la Cedeao. En effet pour 13 principaux produits agricoles, l'Afrique de l'Ouest comptait entre cinq et neuf pays parmi les 20 premiers producteurs dans le monde en 2017 (tableau 6.6). La région dispose ainsi du quasi-monopole de la production mondiale de noix de karité, de fonio ou encore d'igname, avec des parts qui dépassent 90 %. Elle est également incontournable dans la production d'autres produits comme la fève de cacao, les noix de cajou ou encore le manioc.

De réelles opportunités de CVR sont donc à concrétiser, par le biais de ZES intégrées. Par exemple le beurre de karité est encore trop souvent exporté brut alors qu'il pourrait être transformé sur place, tout en générant des emplois et des ressources financières consistantes. Les sept principaux pays producteurs mondiaux se trouvent tous en Afrique de l'Ouest : Nigeria, Mali, Burkina Faso, Ghana, Côte d'Ivoire, Bénin et Togo. Le beurre de karité fait travailler directement ou indirectement environ trois millions de femmes africaines (PNUD, 2013). La demande sur les marchés est également croissante pour les produits dérivés du manioc dont la production agricole est abondante dans la région. Un tiers de la production mondiale provient de l'Afrique de l'Ouest dont cinq pays figurent parmi les 20 premiers producteurs. Les capacités de transformation industrielle devront être amplifiées pour suivre le rythme de la demande. Les pays producteurs de la région peuvent encourager l'installation de transformateurs industriels à proximité des grandes zones de production agricole.

La promotion des CVR nécessite une bonne gestion des filières agricoles et l'appropriation des technologies de valorisation des produits agricoles. Dans cette dynamique de promotion des chaînes de valeur, le Sénégal a mis en place cinq centres

de services agricoles intensifs en emploi, axés sur la formation des agriculteurs avec dix hectares de terre à disposition, accès à l'eau, disponibilité de magasins de stockage pour la récolte ainsi que des facilités de commercialisation, de marketing et d'emballage. La Côte d'Ivoire a de son côté recours à la certification des produits, avec un label de qualité, dans le cadre de son Plan national de développement (PND) 2016-20 (OCDE, 2018). Les partenariats avec de grandes entreprises internationales, comme le montre le cas du beurre de karité au Burkina Faso (PNUD, 2013 ; APEX-Burkina, 2016) peuvent aider les acteurs locaux dans la transformation et l'exportation.

Tableau 6.6. Exemples de chaînes de valeur à fort potentiel en Afrique de l'Ouest

Produits agricoles	Production totale, 2017 (en milliers de tonnes)	Part de l'Afrique de l'Ouest dans la production mondiale (en pourcentage)	Nombre de pays dans Top 20 mondial
Fonio	671.4	99.9	9
Noix de cajou non décortiquées	1 410.5	35.5	9
Noix de karité	548.2	99.9	7
Ignames	67 309.3	92.2	7
Mils	9 128.0	32.1	7
Gombo	2 722.4	28.2	7
Arachides non décortiquées	6 006.6	12.8	7
Noix de kola	228.4	84.0	5
Haricots secs (niébé)	6 177.9	83.4	5
Cacao, fèves	3302.3	63.5	5
Manioc	96 223.9	33.0	5
Caoutchouc naturel	849.6	6.0	5
Huile, noix de palme	14 789.0	4.7	5

Source : Calculs des auteurs, d'après FAO (2019), FAOstat (base de données).

L'intégration dans les chaînes de valeur peut être améliorée dans le secteur minier. Le continent reste un réservoir mondial de minerais et l'un des futurs terrains de jeu des industries extractives (Lopes, 2014; Chisanga, 2017). À l'échelle planétaire, 80 % des projets miniers concernent quatre ressources minérales essentielles : le minerai de fer, le cuivre, l'or et le nickel. Le Ghana, le Mali et le Burkina Faso figurent déjà parmi les plus grands producteurs d'or en Afrique. Les récentes découvertes de fer, de gaz, d'or, de charbon et de pétrole en Guinée, au Ghana, au Liberia et au Sénégal témoignent de l'abondance des ressources minières. Elles pourraient changer la donne, si les politiques de transformation locales se fondent sur une sélection judicieuse des nœuds d'activité à fort effet d'entraînement sur le reste de l'économie.

Promouvoir des ZES intégrées à l'échelle régionale

Créer des ZES peut valoriser les potentialités entre pays producteurs des mêmes biens. Des perspectives sont envisagées entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Mali pour donner un coup de fouet à l'agriculture de la région. Le projet de ZES Sikasso-Korhogo-Bobo-Dioulasso (SKBO) a été signé en janvier 2017 pour coordonner et renforcer la coopération entre ces trois pays. Le processus est lancé depuis mai 2018, encourageant la création et le renforcement de projets industriels publics et privés, par le biais de mesures incitatives pour le secteur privé (Baba, 2018). Ce type de partenariat devrait être renforcé, avec une réelle volonté politique des pays.

Une autre ZES est envisageable entre la Côte d'Ivoire et le Ghana en vue d'une industrie chocolatière, les deux pays assurant les deux tiers de la production mondiale. Il s'agit d'initier une bonne collaboration afin de promouvoir une technologie de transformation des produits de base dont le cacao, mais aussi le café et la noix de cajou. L'interconnexion des différents pays à travers des infrastructures adéquates et le développement de l'économie

numérique seraient des atouts supplémentaires. Ces investissements publics en matière d'infrastructures peuvent aider à lever les contraintes des entreprises.

2. Libérer l'innovation entrepreneuriale dans les sous-secteurs générant de fortes externalités

Les politiques devraient viser à promouvoir le développement du secteur financier régional et l'accès aux moyens de paiements. Il faut améliorer l'accès au crédit, en particulier pour les PME, en veillant à ce que les taux d'intérêt et les exigences en matière de garanties ne dissuadent pas les investissements dans les secteurs productifs.

Exploiter le potentiel de l'économie digitale

La part des exportations à haute et moyenne technologie dans les exportations totales (en valeur) des pays de l'Afrique de l'Ouest suit une tendance à la baisse, montrant une perte de compétitivité sur ce segment. Les plus fortes diminutions sont enregistrées en Gambie, au Cabo Verde et surtout au Nigeria, où ce ratio est passé de 0.78 % en 2001 à 0.19 % en 2014, soit une baisse de près de 76 %. La moyenne des exportations à haute et moyenne technologie dans les exportations totales (en valeur) de l'Afrique de l'Ouest a décliné de 0.26 % à 0.18 % entre 2001 et 2014, en raison de la faible complexité des produits et d'une perte de compétitivité sur les hautes et moyennes technologies.

La nouvelle ère numérique est prometteuse pour la région, à la fois en terme d'émergence de start-ups et de performance du secteur privé, outre le renforcement des relations commerciales. L'Afrique de l'Ouest a certes amorcé la transformation numérique avec des plateformes de e-commerce telles que le groupe Jumia, lancé au Nigeria en 2012, parmi les start-ups les plus dynamique en Afrique (voir chapitre 1). Cependant, la politique de transformation productive doit s'intégrer dans une perspective plus globale de développement, qui se focalise sur le renforcement de l'accumulation du capital et des connaissances. Les défis restent énormes, notamment en matière d'investissements dans le câble à fibre optique et les efforts visant à faciliter l'accès du plus grand nombre à Internet.

Développer les mécanismes de financement de l'entrepreneuriat et des PME

L'apport financier de la diaspora est significatif dans la dynamique économique. Les transferts des migrants vers l'Afrique de l'Ouest ont augmenté de 27.3 à 31.5 milliards USD entre 2011 et 2017, pour passer à plus de 32 milliards en 2018 (Banque mondiale/Knomad, 2019). En progression depuis 2000, ils représentaient 1.7 % du PIB ouest-africain entre 2000 et 2004, un niveau passé à 4.3 % entre 2010 et 2014 et 5.6 % en 2017. Parmi les pays qui dépendent le plus de ces transferts en termes de proportion de leurs PIB figurent la Gambie (14 % du PIB), le Liberia (12.3 %), le Cabo Verde (11.9 %), le Sénégal (11.4 %), le Togo (8.9 %) et le Ghana (6 %). En volume, le plus gros bénéficiaire en Afrique de l'Ouest n'est autre que le Nigeria (24.3 milliards USD en 2018, soit 6.1 % du PIB).

Alors que les banques commerciales de la région se montrent surliquides, les PME/PMI ont du mal à trouver un financement adéquat. En la matière, le Programme de coopération monétaire de la Cedeao (PCM) mis en place depuis 1987 peine à atteindre ses objectifs. Les banques de la zone ne jouent pas pleinement leur rôle de financement des économies, en raison, pour partie, de l'importance du secteur informel et de la non bancarisation de ses opérateurs. Elles se présentent comme des banques de dépôts, plutôt orientées sur les besoins de trésorerie des grandes entreprises et des États. La structure des dépôts limite fortement la capacité des banques à créer de l'actif à long terme, donc à financer

l'investissement (tableau 6.7). Les crédits de moyen et long terme sont en hausse (42 % des crédits en 2015), mais encore insuffisants pour répondre aux besoins du marché. En outre, les banques placent une part de plus en plus importante de leurs liquidités dans les titres publics émis sur le marché régional.

Tableau 6.7. Origine des ressources collectées par le système bancaire de l'UEMOA en 2015

Type de ressource	Montant (en milliards d'euros)	Proportion (en pourcentage)
Ensemble des ressources collectées par le système bancaire de l'UEMOA	40	100
Dépôts	34	85
Dont dépôts à court terme (moins de deux ans)	32	80
Dont dépôts à moyen et long terme (plus de deux ans)	2	5
Autres	6	15

Source : Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et UEMOA.

Un financement adéquat des PME/PMI doit tenir compte de l'importance du secteur informel et peut s'appuyer sur des registres unifiés des garanties. Au Bénin, 98 % des entreprises y opèrent, disposant d'un capital inférieur à 3 400 USD. Elles n'en représentent pas moins de 60 % à 70 % du PIB et emploient 90 % de la population active. En Côte d'Ivoire, le programme Phoenix vise à mettre en place un fonds de garantie pour un financement adéquat des PME. Sa concrétisation tarde et reste incertaine compte tenu de l'instabilité des portefeuilles ministériels dans la gestion de ce projet (OCDE, 2018). Depuis 2012, le Sénégal a mis en place un triptyque pour faciliter l'accès au crédit, notamment à l'égard des PME (OCDE, 2017). Il s'agit du Fonds souverain d'investissements stratégiques (Fonsis), de la Banque nationale de développement économique (BNDE) et du Fonds de garantie des investissements prioritaires (Fongip).

Pour aller plus loin, la mise en place de systèmes de registre unifié des garanties peut augmenter l'accès des entreprises au crédit. Ce système réduit le coût de gestion des emprunts et permet aux institutions financières d'élargir le crédit aux petits entrepreneurs (MFW4A, 2017). Le système de registre des garanties (CRS) établi au Ghana en 2010 au titre de la loi de 2008 sur les emprunteurs et les prêteurs est le premier du genre en Afrique subsaharienne (Oppong-Adusah, 2012). Il a permis d'améliorer l'accès aux prêts et aux services financiers pour les PME, puisque 63 % des banques et des institutions financières l'utilisent. En décembre 2012, environ 9 000 PME et 30 000 microentreprises avaient obtenu pour plus de 6 milliards USD de prêts, nantis sur des biens meubles inscrits dans le registre. À fin 2016, les banques centrales du Liberia et du Nigeria avaient aussi déjà adopté ce dispositif (BAfD/OCDE/PNUD, 2017).

Accès à la formation

Au niveau du capital humain, la faible adéquation entre la formation et l'emploi n'est pas favorable à l'innovation. Malgré les investissements importants réalisés dans la formation, l'Afrique subsaharienne souffre encore de pénurie de compétences. Seulement 1 % des adultes ont achevé des études supérieures, contre 3.9 % de moyenne mondiale (Barro et Lee, 2010). L'Afrique de l'Ouest est à la traîne par rapport à l'Afrique et au reste du monde, surtout en ce qui concerne la qualité de l'enseignement mathématique et scientifique, la disponibilité des services de recherche et de formation, ainsi que le degré de formation du personnel (tableau 6.8).

Tableau 6.8. Score de l'Indice de compétitivité mondiale (ICM) pour l'enseignement supérieur et la formation en Afrique de l'Ouest et dans d'autres régions, 2010-11 (échelle de 1 à 7)

Région	Système éducatif	Enseignement mathématique et scientifique	Disponibilité service de recherche et de formation	Degré de formation du personnel
Afrique de l'Ouest	3.7	3.5	3.9	3.7
Afrique	3.5	3.5	3.6	3.8
Asie de l'Est	4.6	4.7	4.5	4.6
Chine	4	4.7	4.4	4.1
Bénin	4.2	4.2	3.9	3.5
Côte d'Ivoire	3.1	3.6	4.2	4.3
Ghana	3.7	3.9	3.5	3.8
Mali	2.7	2.4	3.8	3
Niger	3.8	2.9	3.7	3.9
Sénégal	3.6	3.9	4.5	3.3

Source : BAfD (2011b), Rapport sur le développement en Afrique.

Le faible taux d'inscription en sciences et technologie (22.2 % contre 38.8 % en Asie de l'Est) se traduit par une grave pénurie de compétences sur le marché du travail. Le nombre de techniciens pour 1 000 travailleurs ne dépasse pas 0.63 en 2007 en Afrique subsaharienne, contre 42.81 en Chine, et 0.99 de chercheurs contre 4.76 en Chine (Institut de statistique de l'Unesco, 2010). Une telle pénurie sape le développement du secteur privé, tandis que l'économie reste tributaire d'activités nécessitant une main-d'œuvre peu qualifiée (agriculture et secteur informel non agricole). Même dans le secteur agricole, le manque de qualifications ralentit le développement, la modernisation et l'amélioration de la productivité, malgré le fort potentiel de produits exportable avec avantage comparatif. Cette situation étouffe la demande de capital humain et perpétue la faible accumulation de capital humain. Le profil des diplômés ne correspond pas non plus à la demande, d'où le chômage élevé des diplômés, trop nombreux à avoir étudié les sciences humaines (AFD/Cremide, 2019). Du coup, il reste difficile de capter les IDE intensifs en technologie. Les transferts de technologie en pâtissent, tandis que les emplois créés restent largement informels (93.4 % de l'emploi en Côte d'Ivoire).

De ces constats découlent deux recommandations. Pour promouvoir sa transformation productive, l'Afrique de l'Ouest doit remédier à l'inadéquation entre les compétences et les emplois. Pour aligner l'offre sur les besoins du marché, il est nécessaire de renforcer les passerelles entre l'enseignement général et professionnel, avec le cycle du secondaire qualifiant. Il faut également soutenir les offres de reconversion et d'apprentissage pour les jeunes sans emploi et développer les PPP dans la validation des compétences acquises dans le secteur informel.

Des mesures fortes sont également nécessaires pour relever la qualité de l'enseignement à tous les niveaux. Dans bien des pays d'Afrique de l'Ouest, les gouvernements soutiennent financièrement des établissements d'enseignement privé, en particulier dans le cycle supérieur, sans réel mécanisme de contrôle qualité ni obligation de résultat. Il devient impératif d'encourager les enseignants performants et de promouvoir la culture d'évaluation des compétences. Cela peut se faire en indexant l'augmentation des salaires des enseignants à la performance, et en renforçant leur qualification à travers la formation continue.

3. Éliminer les barrières non tarifaires à l'accès aux marchés nationaux, régionaux et continentaux

La transformation productive dans les pays de la Cedeao passe nécessairement par un accès plus facile aux marchés nationaux et continentaux. Le niveau limité du commerce intra-zone malgré l'union douanière s'explique par l'existence de règles

d'origine et d'obstacles non tarifaires relatifs aux infrastructures routières et ferroviaires peu développées et souvent en mauvais état. D'autres obstacles non tarifaires sont liés à la faible compétitivité du réseau de transport et des services logistiques.

Si la région a déjà fait des progrès notoires pour la libre circulation des personnes, les obstacles administratifs à la libre circulation des marchandises en Afrique de l'Ouest restent encore trop élevés. Sur les principaux axes routiers de la sous-région, quatre postes de contrôle sont érigés pour 100 km, souvent sources de petite corruption (tableau 6.9). Ce nombre ne semble pas être influencé par l'union douanière entre les pays de l'UEMOA, puisqu'il est du même ordre de grandeur sur les axes routiers de l'espace UEMOA que sur ceux reliant les autres pays de la Cedeao.

Tableau 6.9. Contrôles administratifs sur certaines routes en Afrique de l'Ouest

Route	Distance	Nombre de contrôles tous les 100 km
Abidjan-Ouagadougou	1 122 km	3
Lomé-Ouagadougou	989 km	4
Cotonou-Niamey	1 036 km	3
Niamey-Ouagadougou	529 km	4
Accra-Ouagadougou	972 km	2
Lagos-Abidjan	992 km	7

Source : Akanni-Honvo (2003), *L'UEMOA et la Cedeao: Intégration à géométrie variable ou fusion* (p. 247).

Les PME sont les plus touchées par ces barrières à l'entrée sur les marchés régionaux, dont l'impact est renforcé par leur ignorance des législations en place et de l'avancée de l'intégration formelle. La faiblesse du commerce inter-régional s'expliquerait en grande partie par la faible compétitivité des unités de production et par le nombre d'obstacles : exigences de qualité et de conformité, règles d'origine, information commerciale, mise en œuvre des accords commerciaux existants et procédures douanières.

Renforcer la coopération régionale sur l'harmonisation des règles d'origine

Certes, les règles générales établies par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et appliquées par l'OMC stipulent que les pays en développement bénéficient d'un tarif favorable dans la plupart des pays. Les tarifs qui leur sont consentis prévoient que les produits destinés à l'exportation ne peuvent contenir que 40 % de contenu local. De façon générale, les accords de libre-échange appliquent les règles d'origine préférentielle à des biens fabriqués avec un certain pourcentage de composants provenant des pays signataires de l'accord. Un exportateur dont les biens, fabriqués avec des matières non originaires, ne respectent pas les règles d'origine préférentielle devra payer des tarifs douaniers. Par ailleurs, le fabricant d'un produit peut profiter d'un changement tarifaire si les matières brutes utilisées sont « transformées substantiellement » pour créer un tout nouveau produit.

Toutefois, dans les accords Nord-Sud, la justification des règles d'origine est différente. En effet, elles reflètent généralement les intérêts du Nord, dont les tarifs sont moins élevés que ceux de leurs partenaires du Sud. Tel est le cas pour l'Union européenne (UE) et les pays du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP). Dans les accords Nord-Sud, les règles d'origine reflètent plutôt le désir des partenaires du Nord d'éviter d'étendre involontairement le bénéfice des préférences à des producteurs non éligibles ou à des biens transformés superficiellement dans la zone. Elles peuvent également refléter le désir de contrôler le processus de libéralisation préférentielle de façon à réduire les coûts d'ajustement pour les intérêts industriels du Nord.

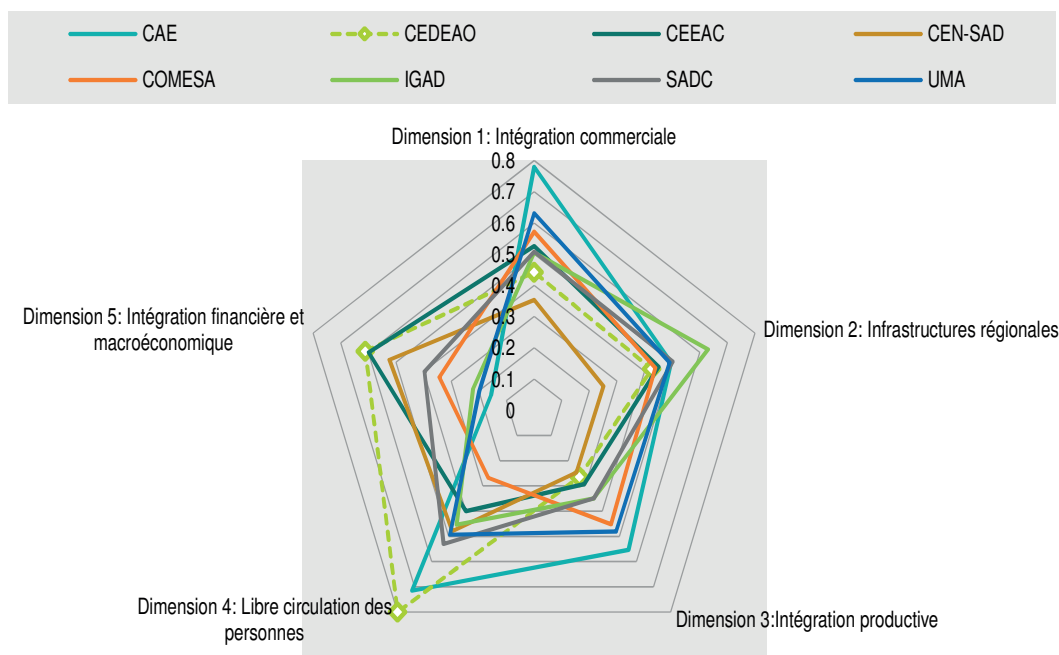
Les règles d'origine s'avèrent trop restrictives et créent des coûts pour les entreprises locales. Elles limitent l'application des préférences aux producteurs qui y sont réellement éligibles. En l'absence d'une règle d'origine harmonisée, l'extension involontaire du traitement préférentiel à des producteurs qui ne feraient que faire transiter ou

reconditionner superficiellement leurs marchandises dans les pays éligibles ne pourrait que diluer les préférences accordées aux producteurs réellement éligibles. Ensuite, dans un Accord de libre-échange, les pays membres conservent la liberté de fixer leurs tarifs extérieurs. Cette liberté pourrait créer, en l'absence de règles d'origine, une opportunité d'arbitrage consistant à faire transiter les importations de l'ensemble de la zone par le pays ayant les tarifs extérieurs les plus faibles. Une telle « diversion de trafic » priverait les autres pays membres de recettes tarifaires et risquerait de provoquer une course des tarifs extérieurs vers le bas dont l'issue ne pourrait être que leur élimination totale. Un résultat optimal du point de vue du bien-être global, mais pas forcément désiré par les gouvernements des pays membres.

Développer des réseaux de transport et de logistique compétitifs

Le renforcement de la complémentarité nécessite une amélioration des réseaux de transport. Selon l'Indice d'intégration régionale en Afrique (CUA/BAfD/CEA, 2016), l'insuffisante intégration productive des pays membres et la faiblesse des infrastructures affecte le score global de l'Afrique de l'Ouest. En la matière, les scores de la Cedeao (0.265 pour l'intégration productive et 0.426 pour les infrastructures) restent inférieurs à la moyenne des huit communautés économiques régionales en Afrique (graphique 6.8).

Graphique 6.8. Scores moyens des CER africaines dans cinq dimensions de l'intégration régionale



Source : Illustration des auteurs d'après CUA/BAfD/CEA (2016), *Africa Regional Integration Index 2016*.
StatLink <https://doi.org/10.1787/888933976004>

Les pays de la région gagneraient à accélérer le développement des infrastructures régionales et l'interconnexion entre les États membres. Cela peut se faire notamment à travers la mobilisation des ressources financières pour le financement des projets prioritaires du Programme communautaire de développement, la mise en œuvre effective du Programme de facilitation des transports et du transit routier, ainsi que la libéralisation effective du transport aérien dans la région.

Des initiatives comme le corridor Abidjan-Lagos, qui devrait faciliter les échanges entre la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo, le Bénin et le Nigeria, restent à multiplier. Elles peuvent mener à une réduction des coûts commerciaux directs et indirects et augmenter la compétitivité des produits. Seul le projet de « Poste de contrôle juxtaposé de Semé-Kraté » entre le Bénin et le Nigeria a été achevé en octobre 2018, avec un soutien financier de l'Union européenne (UE), pour faciliter la circulation, importante à cette frontière. D'autres projets sont prévus par le Programme communautaire de développement (PCD) dont l'autoroute Lagos-Dakar, la boucle ferroviaire Cotonou-Niamey-Ouagadougou-Doris-Abidjan, le chemin de fer Ouagadougou-Bamako, sans oublier l'Académie ouest-africaine des sciences (AOAS) et le satellite d'observation Ecoati, entre autres.

Par ailleurs, les infrastructures portuaires de l'Afrique de l'Ouest sont moins compétitives que les autres en termes de charges et autres coûts de transaction. Elles sont inférieures aux meilleures pratiques mondiales, quel que soit l'indicateur choisi. Malgré l'existence d'une douzaine de grands ports maritimes, aucun ne fait partie des 70 plus grands ports du monde. Les ports de la sous-région figurent au contraire parmi les plus coûteux et lents dans les délais de manutention – de 11 à 30 jours pour un conteneur, soit approximativement une moyenne de deux semaines, alors que la norme exige que cette durée soit de sept jours ou moins (CEA, 2017). Ces retards engendrent des coûts supplémentaires élevés.

4. La coordination des politiques fiscales devrait faire l'objet d'une attention particulière

Coordonner les politiques fiscales s'avère impératif, pour stimuler la compétitivité, les exportations et la motivation des fournisseurs à réorienter leur production. Les politiques économiques doivent être coordonnées et axées sur le développement des différents secteurs de l'économie, de sorte à motiver les investisseurs et les fournisseurs à s'engager. La promotion de résultats efficaces dépend en effet du degré d'alignement des politiques économiques sur la promotion de la transformation productive. Par exemple, les politiques de change ont également une incidence sur l'incitation des investisseurs à s'engager sur la longue durée.

Par ailleurs, les pays gagneraient à coopérer pour éviter de se faire concurrence à coup de rabais fiscal. Les investissements directs étrangers (IDE) sont passés de 18.3 à 9.2 milliards de dollars américains (USD) entre 2011 et 2015, avant de rebondir à 11.2 milliards en 2016. Entre 2013 et 2017, la région ouest-africaine a attiré 19 % des nouveaux projets d'IDE en Afrique (fDi markets, 2018). Ces nouveaux projets sont majoritairement attirés par le potentiel du marché régional, et ciblent divers secteurs.

5. Un meilleur accès à l'énergie et à la terre s'impose en vue de la transformation productive

L'accès à l'énergie

Les pays de la Cedeao doivent impérativement renforcer la coopération régionale pour améliorer l'accès à une électricité fiable, qui garantirait des coûts de production moins élevés et plus prévisibles aux firmes de la région. C'est dans ce sens que le Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain (EEEOA) a été créé en 1999, couvrant 14 pays et rassemblant une trentaine de sociétés publiques et privées. Néanmoins, l'Afrique de l'Ouest représente encore 30 % des personnes sans électricité en Afrique subsaharienne. Le taux d'accès moyen à l'électricité est de 52 % avec des coupures d'électricité pouvant atteindre 80 heures par mois (Banque mondiale, 2018b). Le Ghana a fait passer cet accès de 45 % à 84 % entre 2000 et 2016, mais la fiabilité de l'approvisionnement reste problématique. Le Sénégal, également volontariste, a fait doubler son taux d'accès sur 2000-16, de 30 % à

64 % de la population. Le Nigeria affiche un taux d'accès d'environ 61 % (113 millions de personnes sur 185 millions d'habitants). Cependant, environ 80 % des Nigériens disposent d'une source alternative d'alimentation, sous forme de générateurs fonctionnant au diesel. À 0.25 dollar le kilowattheure, l'électricité demeure également très chère dans la région et coûte deux fois plus que le prix moyen dans le monde (Banque mondiale, 2018b).

Accès à la terre

En Afrique de l'Ouest, l'accès à la terre s'avère fondamental pour la transformation productive des économies agricoles. L'accès à la terre peut aussi faciliter la stabilité indispensable aux investissements, comme au Ghana, où la terre est disponible à grande échelle depuis les années 1900 (Frankema et Van Waijenburg, 2018). Il s'agit également d'un pilier crucial dans la consolidation de la paix et la sécurité. Des systèmes de cadastre ou de registres des terres restent à mettre en place, pour faciliter la collecte de données sur les revenus fonciers, voire la certification des mutations de propriétés, dans un contexte où le droit coutumier reste prédominant. Cet aspect gagnerait à être plus proéminent dans la poursuite de la mise en œuvre des Programmes nationaux d'investissement agricole (PNIA) et du Programme régional d'investissement agricole (PRIA) ainsi que l'offensive régionale pour la production alimentaire et la lutte contre la faim. Guère plus de 10 % des terres rurales se trouvent enregistrées dans la région (CUA/OCDE, 2018).

Annexe 6.A1. Indicateurs économiques d'Afrique de l'Ouest

Tableau 6.A1.1. Indicateurs macroéconomiques d'Afrique de l'Ouest

	2000-04	2005-09	2010-14	2015-18	2019-22
Croissance du PIB réel	7.3	6.5	6.4	4.9	5.6
Population (taux de croissance)	2.7	2.7	2.8	5.5	4.0
PIB/habitant (taux de croissance)	4.5	3.6	3.6	-0.6	1.6
Dépenses publiques (pourcentage du PIB)	18.3	19.4	22.0	23.6	23.6
Investissement public (pourcentage de croissance du PIB) (*)	6.9	8.4	13.2	11.8	-
Investissement privé (pourcentage de croissance du PIB) (*)	4.3	3.5	4.1	3.8	-
Exportations (pourcentage du PIB)	25.8	26.0	22.8	17.7	18.7
Importations (pourcentage du PIB)	22.3	22.9	23.5	21.4	22.4
IDE en pourcentage du PIB (*)	1.8	2.7	2.4	1.9	-
Transferts de fonds des migrants (pourcentage du PIB)	1.7	5.6	4.3	5.3	-

Note : (*) L'année 2017 est la plus récente disponible.

Source : FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale* (base de données) ; et Banque mondiale (2018a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données).

Tableau 6.A1.2. Nombre de produits, part dans les exportations et Indice de Herfindahl dans les pays d'Afrique de l'Ouest

	Nombre de produits et parts dans les exportations en 2007			Nombre de produits et parts dans les exportations en 2017			Indice de concentration de Herfindahl par période			
	50 % des flux	75 % des flux	90 % des flux	50 % des flux	75 % des flux	90 % des flux	Période 2000-04	Période 2005-09	Période 2010-14	Période 2015-16
Bénin	3 (51)	8 (77.5)	16 (90.6)	3 (59.4)	7 (78)	17 (90.2)	0.55	0.32	0.33	0.31
Burkina Faso	1 (72.1)	2 (77.3)	10 (90)	1 (62.2)	2 (78.6)	6 (90.7)	0.6	0.62	0.59	0.7
Cabo Verde	3 (52.1)	9 (76.6)	24 (90.5)	2 (58.1)	6 (76.9)	13 (90.2)	0.29	0.36	0.33	0.32
Côte d'Ivoire	3 (58.7)	8 (76.4)	21 (90.6)	2 (53.1)	8 (76.1)	22 (90)	0.37	0.33	0.34	0.4
Gambie	4 (51.7)	9 (75.5)	23 (90.1)	2 (61.7)	8 (76)	26 (90.1)	0.27	0.3	0.3	0.35
Ghana	2 (59.9)	6 (75.3)	20 (90.3)	2 (62.7)	3 (80.6)	10 (90.5)	0.4	0.43	0.42	0.43
Guinée	1 (50.3)	2 (77.2)	8 (90.3)	2 (65.1)	4 (77.6)	8 (90.4)	0.55	0.59	0.45	0.45
Guinée-Bissau	1 (87.7)	1 (87.7)	2 (92.2)	1 (88.4)	1 (88.4)	2 (92.6)	0.7	0.87	0.87	0.88
Liberia	1 (63.9)	2 (84.2)	3 (94.6)	2 (63.4)	4 (81.4)	7 (92.2)	0.68	0.67	0.4	0.39
Mali	1 (57.7)	2 (83.9)	5 (90.6)	1 (61.9)	2 (78.3)	6 (90.3)	0.59	0.61	0.68	0.76
Niger	2 (69.9)	3 (77.1)	9 (90.3)	3 (60.5)	5 (77.4)	11 (90.5)	0.38	0.41	0.39	0.34
Nigeria	1 (86.6)	1 (86.6)	2 (93.2)	1 (77.1)	1 (77.1)	4 (90.7)	0.88	0.86	0.79	0.73
Sénégal	5 (50.5)	19 (75)	48 (90)	5 (54.4)	12 (75.6)	33 (90.2)	0.23	0.26	0.25	0.22
Sierra Leone	4 (50.5)	17 (75.7)	47 (90.1)	3 (56.4)	5 (77.2)	15 (90.6)	0.43	0.31	0.38	0.6
Togo	5 (56.4)	11 (75.5)	28 (90.4)	5 (53.3)	12 (75.8)	25 (90.6)	0.25	0.23	0.24	0.21
Cedeao							0.48	0.48	0.45	0.47

Source : Calculs des auteurs d'après CnuCED (2019), UNCTADStat (base de données).

Tableau 6.A1.3. Indice de complémentarité intra-régionale 2003, Afrique de l'Ouest

Pays importateur	Pays exportateur												Moyenne
	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Cabo Verde	Ghana	Guinée	Gambie	Mali	Niger	Nigeria	Sénégal	Togo	
Bénin		20.3	48.6	10.30	25.2	19.2	46.1	9.3	18.7	16.7	55.9	40.0	26.4
Burkina Faso	19.9		52.3	8.7	22.7	24.7	36.3	10.1	11.6	22.4	60.2	41.1	27.0
Côte d'Ivoire	26.4	20.3		9.9	n.a.	27.1	24.6	16.9	14.0	26.5	65.3	34.0	27.0
Cabo Verde	24.4	23.8	47.0		30.4	13.2	50.2	14.1	15.0	15.3	47.0	46.0	28.2
Ghana	20.5	20.2	n.a.	12.7		n.a.	39.7	11.0	13.0	20.6	61.3	42.0	26.0
Guinée	26.7	20.8	50.2	11.9	n.a.		30.6	12.2	17.7	27.8	43.5	34.9	26.0
Gambie	23.7	22.8	39.4	10.2	24.8	15.1		8.4	17.4	12.7	49.4	41.6	22.8
Mali	19.4	19.9	45.8	9.9	24.1	24.0	36.3		11.3	19.7	61.7	40.0	26.9
Niger	23.8	22.8	47.7	9.0	24.1	14.2	51.9	8.5		16.2	55.3	35.3	26.2
Nigeria	21.2	20.6	40.5	12.9	25.0	27.2	36.9	13.7	12.3		54.6	43.7	26.9
Sénégal	25.1	24.3	55.5	13.6	30.3	17.6	45.9	14.9	15.9	20.8		40.5	27.1
Togo	24.3	25.8	42.9	15.6	29.2	23.0	41.1	18.0	18.5	20.9	59.7		28.0
Moyenne	22.7	21.7	46.0	11.4	26.0	21.0	39.8	12.0	14.6	18.0	55.2	39.5	

Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2018a), *Indicateurs du développement dans le monde* (base de données)

Références

- AFD/Cremide (2019), « Agir sur les sources de l'inadéquation compétence-emploi en Côte d'Ivoire », Note de synthèse de l'atelier de restitution de l'étude sur les Sources de l'inadéquation compétence-emploi en Côte d'Ivoire, Agence française de développement, Paris et Centre de recherche micro-économique sur le développement, Abidjan, www.cremide.ci/cremide/#.
- Akanni-Honvo, A. (2003), L'UEMOA et la Cedeao : intégration à géométrie variable ou fusion, in Hugon, P. (sous la direction), *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation*, Karthala, Paris.
- APEX-Burkina (2016), Offre exportable du Burkina Faso: Cas du karité, page web : www.importateur.apexb.bf/offre-exportable-du-burkina-faso-cas-du-karite-2/ (consulté le 14 juin 2019).
- Baba, A. (2018), « Infrastructures : Sikobo, une mini-Cedeao au Mali », in *Jeune Afrique Économie*, 12 juin 2018, www.jeuneafrique.com/mag/562630/economie/infrastructures-sikobo-une-mini-Cedeao-au-mali/.
- BaFD (2013), *Intégration régionale en Afrique de l'Ouest : défis et opportunités pour le Sénégal*, Banque africaine de développement, Abidjan, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/SEN-Rap_final_Integ_Rég_FR.pdf.
- BaFD (2011a), *Document de stratégie d'intégration pour l'Afrique de l'Ouest 2011-2015*, Banque africaine de développement, Tunis, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/DSIR%20pour%20l'Afrique%20de%20l'Ouest%20-%20REV%20.pdf.
- BaFD (2011b), *Rapport sur le développement en Afrique*, Banque africaine de développement, Tunis, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/Rapport%20sur%20le%20d%C3%A9veloppement%20en%20Afrique%202011.pdf.
- BaFD/OCDE/PNUD (2017), « Gouvernance politique et économique en Afrique », in *Perspectives économiques en Afrique 2017 : entrepreneuriat et industrialisation*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/aeo-2017-8-fr>.
- Banque mondiale (2018a), *Indicateurs de développement dans le monde* (base de données), <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators> (consulté en avril 2019).
- Banque mondiale (2018b), *Un marché régional de l'énergie en Afrique de l'Ouest : pour une énergie abordable et fiable*, Groupe de la Banque Mondiale, Washington, DC, www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2018/04/20/regional-power-trade-west-africa-offers-promise-affordable-reliable-electricity.
- Banque mondiale (2017), *Situation économique en Côte d'Ivoire : et si l'émergence était une femme ?*, Groupe de la Banque mondiale, Washington DC, www.caiddp.ci/uploads/3c4c25c9866b1e13a3f3a291df0f215e.pdf.
- Banque mondiale/Knomad (2019), « Migration and Remittances, Recent Development and Outlook », *Migration Development Brief 31*, World Bank Group/Knomad, Washington, DC, www.knomad.org/publication/migration-and-development-brief-31.
- Cadot, O., C. Djiofack et J. de Melo (2008), « Préférences commerciales et règles d'origine : perspectives des Accords de partenariat économique pour l'Afrique de l'Ouest et centrale », *Revue d'économie du développement* 2008/3, Vol. 16, pp. 5-48, <https://doi.org/10.3917/edd.223.0005>.
- CEA (2017), « Les infrastructures régionales en Afrique de l'Ouest : état des lieux, enjeux et impact sur la zone de libre-échange », Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/24265/b11883534.pdf?sequence=1>.
- Center for International Development (2019), *The Atlas of Economic Complexity* (base de données), Harvard University, <http://atlas.cid.harvard.edu> (consulté le 5 avril 2019).
- CUA/BaFD/CEA (2016), *L'indice d'intégration régionale en Afrique*, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, www.integrate-africa.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/IIRA-Report2016_FR_web.pdf.
- Cedeao (2017), *Rapport de convergence 2016*, Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, Abuja, www.ecowas.int/wp-content/uploads/2017/11/Rapport-convergence-2016_Final_final.pdf.
- Cedeao (2010), *Politiques industrielles communes de l'Afrique de l'Ouest – Picao*, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Abuja, www.aifortrade.ecowas.int/programmes-2/politique-industrielle-commune-de-lafrique-de-louest?lang=fr.
- Château, P. (2018), « Les huit chiffres à connaître sur l'économie sud-coréenne », in *Le Figaro.fr Économie*, Paris, www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/02/09/20002-20180209ARTFIG00197-les-sept-chiffres-a-connaître-sur-l-economie-sud-coreenne.php.
- Chisanga, E. (2017), « L'industrie en Afrique : quels enseignements tirer de l'expérience asiatique ? », *Passerelles, International Centre for Trade and Sustainable Development (ICTSD)*, Vol. 18, n° 1, 23 février 2017, www.ictsd.org/bridges-news/passerelles/news/l'industrie-en-afrique-quels-enseignements-tirer-de-l'expérien.

- Cnuced (2019), UNCTADStat (base de données), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, <https://unctadstat.unctad.org/>.
- Conference Board (2019), Total Economy (base de données), www.conference-board.org/data/economydatabase/ (consulté en mai 2019).
- CUA/OCDE (2018), *Dynamiques du développement en Afrique (2018), Croissance, emploi et inégalités*, Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba, Éditions OCDE, Paris/CUA, Addis-Abeba, <https://doi.org/10.1787/9789264302525-fr>.
- DGT (2017), *Secteur Bancaire de l'UEMOA*, Ministère de l'Économie et des finances, Paris, www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/16643_secteur-bancaire-de-luemoa.
- ENDA-CACID (2013), *Évaluation du protocole sur la libre circulation des personnes et des marchandises de 1979 et du schéma de libéralisation des échanges (SLEC) de la CEDEAO*, Centre Africain pour le Commerce, l'Intégration et le Développement (ENDA CACID), Dakar, Sénégal, décembre 2013 ; http://endacacid.org/latest/index.php?option=com_wrapper&view=wrapper&Itemid=1791.
- FAO (2019), FAOSTAT (base de données), Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), division statistique, Rome <http://faostat3.fao.org> (consulté en janvier 2019).
- fDi Markets (2018), fDi Markets (base de données), www.fdimarkets.com (consulté en décembre 2018).
- FEM (2018), *Global Competitiveness Report*, Forum économique mondial, Genève, <http://reports.weforum.org/global-competitiveness-report-2018/>.
- FMI (2019), *Perspectives de l'économie mondiale, avril 2019* (base de données), Fonds monétaire international, Washington, DC, www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2019/01/weodata/index.aspx (consulté le 23 mai 2019).
- Frankema, E. et M. Van Waijenburg (2018), « Africa Rising? A Historical Perspective », *African Affairs*, Oxford Academic, Vol. 117, Issue 469, juin 2018, pp. 543–568, <https://doi.org/10.1093/afraf/ady022>.
- Global Innovation Index (2018), *Global Innovation Index* (base de données), « Analysis », <http://www.globalinnovationindex.org/analysis-indicator> (consulté le 19 avril 2019).
- Hausmann, R. et al. (2011), *The Atlas of Economic Complexity : Mapping paths to Prosperity*, Center for International Development at Harvard University, Harvard Kennedy School, MIT Media Lab, www.tinyurl.com/lf8y4uw.
- Hausmann, R. et C. Hidalgo (2011), « The Network Structure of Economic Output », *Journal of Economic Growth*, Vol. 16, n° 4, pp. 309-342, <https://doi.org/10.1007/s10887-011-9071-4>.
- Institut de statistiques de l'Unesco, (2010), « Trends in Tertiary Education : SubSaharan Africa », *UIS Fact Sheet*, décembre 2010, n° 10, Institut de statistiques de l'Unesco, Montréal.
- ISO (2018), *The ISO Survey of Management System Standard Certifications* (base de données), Organisation internationale de normalisation, Genève, www.iso.org/fr/the-iso-survey.html.
- Lopes, C. (2014) « Miser sur l'industrie extractive en Afrique pour une transformation économique inclusive », in *Great Insights*, Vol. 3, n° 7, <https://ecdpm.org/great-insights/secteur-extractif-perspectives-africaines/miser-sur-lindustrie-extractive-en-afrique-pour-une-transformation-economique-inclusive/>.
- MFW4A (2017), *Registres des garanties mobilières*, Making Finance Work for Africa, Abidjan.
- Ministère des Finances du Sénégal (2012), *Plan Sénégal émergent (PSE)*, Dakar, www.finances.gouv.sn/plan-senegal-emergent/.
- OCDE (2018), *Suivi de la mise en œuvre des réformes vers l'émergence de la Côte d'Ivoire*, n° 3, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/development/MDCR-Rapport-d-avancement-Cote-d-Ivoire.pdf.
- OCDE (2017), *Examen multidimensionnel du Sénégal : Volume 1, évaluation initiale, Les voies de développement*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264273092-fr>.
- OCDE-CAD (2018a), *Statistiques sur le développement international* (base de données), www.oecd.org/fr/cad/stats/sdienligne.htm (consulté en mai 2019).
- OCDE-CAD (2018b), *Aide programmable par pays* (base de données), www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/app.htm (consulté en mai 2019).
- OIT (2019), *Indicateurs clés du marché du travail* (base de données), Genève, www.ilo.org/global/statistics-and-databases/statistics/lang--fr/index.htm (consulté en mai 2019).
- OMT (2019), *2019 Visa Openness Report for Africa*, Organisation mondiale du tourisme, Madrid, <https://doi.org/10.18111/9789284421039>.
- Onudi (2018), *Competitive Industrial Performance Index* (base de données), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, <https://stat.unido.org/database/CIP%202018>.

- Onudi et RCI (2012), *Nouvelle politique industrielle de la République de Côte d'Ivoire, Phase I : Diagnostic du secteur industriel et du cadre institutionnel*, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et République de Côte d'Ivoire, www.unido.org/sites/default/files/2015-12/Industrial_Policy_Report_Cote_d_Ivoire_Oct_2012_0.pdf.
- Oppong-Adusah, M. (2012), *Highlights of the Collateral Registry Ghana Redesign Project*, Société financière internationale (SFI), Washington, DC, www.ifc.org/wps/wcm/connect/145330004bea0e32a239e71be6561834/Day2-session4-Mike+Oppong_Adusah-Ghana+registry+project+highlights.pdf?MOD=AJPERES.
- Otoo, K. (2013), *Politiques industrielles en Afrique de l'Ouest*, Friedrich Ebert Stiftung, Cotonou, <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/benin/10241.pdf>.
- PNUD, (2013), *L'Occitane au Burkina Faso : Bien plus que du commerce avec les producteurs de beurre de karité*, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), http://growinginclusivemarkets.org/media/cases/BurkinaFaso_L%27Occitane_French.pdf.
- Poncet, S. et F. Starosta de Waldemar (2013), « Export Upgrading and Growth : the Prerequisite of Domestic Embeddedness », in *World Development*, Vol 51, pp. 104-118, Amsterdam, <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2013.05.010>.
- UNSD (2019), *UN Comtrade* (base de données), Division de la statistique des Nations Unies, <https://comtrade.un.org/> (consulté en mai 2019).

Annexe statistique

Les données compilées pour cette édition des *Dynamiques du développement en Afrique* sont accessibles dans des tableaux mis à disposition sur le site du Centre de développement de l'OCDE (<https://oe.cd/afdd2019>). Un certain nombre d'indicateurs sociaux et économiques supplémentaires y sont également présentés, pour étayer le contexte analytique. Les statistiques sont présentées sur une base nationale pour les pays africains dont les données sont disponibles.

Tous les indicateurs choisis pour l'annexe fournissent des données nationales pour tous les pays africains, ou presque, ainsi que pour la plupart des pays du monde. Ces choix ont été faits pour permettre à la fois des comparaisons entre pays africains et des comparaisons avec des groupes de pays similaires hors Afrique qui pourraient servir de points de comparaison. Ces données serviront à mettre en contexte les analyses présentées dans le rapport et permettront au lecteur d'examiner plus en détail les données sous-jacentes et, au fil du temps, d'examiner des données plus récentes que celles figurant dans le rapport.

Les données ont été obtenues de diverses sources, notamment des bases harmonisées de données nationales annuelles provenant d'institutions internationales réputées, alors que certains indicateurs ont été élaborés par les auteurs du rapport. L'annexe statistique sera mise à jour régulièrement afin d'intégrer les chiffres les plus récents, les mises à jour et les corrections apportées aux sources de données externes, et à mesure que des modifications seront apportées aux différentes classifications de pays utilisées dans les données. Par conséquent, certaines différences entre les chiffres de l'annexe statistique et les chiffres figurant dans la publication peuvent refléter les modifications apportées aux tableaux de données après la publication du rapport écrit.

Tous les tableaux figurant dans la liste suivante peuvent être téléchargés au format Excel :

Tableau 1 Indicateurs pour la croissance, l'emploi et les inégalités	Tableau 12 Diversification des exportations
Tableau 2 Taux de croissance annuelle du PIB réel, 2000-23	Tableau 13 Commerce international et régional
Tableau 3 Taux de croissance annuelle de la population, 2000-23	Tableau 14 Apports financiers extérieurs
Tableau 4 Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant, 2000-23	Tableau 15 Estimations et projections démographiques
Tableau 5 Ventilation sectorielle de l'économie	Tableau 16 Bien-être subjectif
Tableau 6 Décomposition de la croissance par dépenses	Tableau 17 Indicateurs de santé de base
Tableau 7 Finances publiques	Tableau 18 Indicateurs d'éducation de base
Tableau 8 Indicateurs des inégalités et de la pauvreté	Tableau 19 Infrastructures
Tableau 9 Indicateurs de genre	Tableau 20 Durabilité environnementale
Tableau 10 Caractéristiques de la population active	Tableau 21 Entrepreneurat et l'environnement commercial
Tableau 11 Commerce selon l'intensité manufacturière	

Les chiffres présentés dans ces tableaux statistiques, à l'exception des tableaux 2 à 4, représentent les années les plus récentes pour lesquelles des données sont disponibles. Cependant, un ensemble complet de données contenant tous ces indicateurs pour les années 2000 à nos jours est disponible sur le même site Web. Les données peuvent également être visualisées en ligne à l'aide de l'outil d'analyse de données interactif « Compare your country ». Sinon, les mêmes données sont disponibles en ligne sur le portail statistique de l'OCDE à l'adresse <https://stats.oecd.org/> et en cliquant sur « Développement », suivi de « Dynamiques du développement en Afrique » dans le menu.

En plus des données nationales, des statistiques agrégées sont proposées pour les groupes suivants :

- Les cinq régions de l'Union africaine (telles que définies par le traité d'Abuja)
- Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes et Monde

- **Pays riches en ressources**

L'expression « riches en ressources » désigne les pays qui tirent une part significative de leur PIB de l'extraction des ressources naturelles du sous-sol. Ces dotations en ressources naturelles peuvent avoir de profondes implications en termes de développement économique, politique et social. Dans ce rapport, les pays sont identifiés comme riches en ressources en fonction de la fréquence à laquelle, au cours des dernières années, la valeur des hydrocarbures, du charbon et des minéraux extraits dépassait un certain pourcentage du PIB.

- **Niveau de revenu**

La Banque mondiale s'appuie sur sa méthode Atlas pour classer les pays du monde en quatre catégories, en fonction du revenu national brut (RNB) par habitant en 2016¹ : pays à faible revenu, pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et pays à revenu élevé.

- **Accès géographique**

Le rapport répartit les pays en fonction de leur situation géographique : pays enclavés, pays ayant un débouché sur la mer et pays insulaires. L'accès au commerce mondial peut être compliqué par le fait qu'un pays possède ou non un littoral, sachant que les modèles de développement des nations insulaires diffèrent de ceux des autres nations côtières. En plus de ces trois catégories, le rapport fournit des données sur les « pays en développement sans littoral » (PDSL) et les « petits États insulaires en développement » (PEID) compilées par le Bureau du Haut-représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS)².

- **Pays les moins avancés³**

En plus des catégories PDSL et PEID, l'UN-OHRLLS introduit une catégorie supplémentaire à compter du 1^{er} juillet 2018, celle des « pays les moins avancés » (PMA). Officiellement instituée en 1971 par l'Assemblée générale des Nations Unies, cette catégorie englobe les pays affichant un faible niveau de développement socioéconomique. Trois critères entrent en ligne de compte : le revenu, le capital humain (situation de la population sur le plan sanitaire et éducatif notamment) et la vulnérabilité économique.

- **États fragiles⁴**

L'OCDE étudie la fragilité en tant que concept multidimensionnel de risques qui pourrait poser un problème critique à la capacité des pays de réaliser leurs objectifs en matière de développement, en particulier ceux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Sur la base des résultats de cette recherche, les pays sont classés comme « fragiles » ou « extrêmement fragiles ».

- **Communautés économiques régionales et autres organisations intergouvernementales**

Les partenariats des pays formés aux fins de l'intégration régionale ou de la coopération qui ont une importance économique ou politique et qui sont particulièrement pertinents pour l'analyse des performances économiques de l'Afrique sont inclus ici. Cela inclut les 8 communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine, ainsi que d'autres organisations régionales et internationales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), Mercado Común del Sur (MERCOSUR), l'Union européenne (UE) et l'OCDE qui servent de points de repère.

Notes

1. Pour en savoir plus : <https://datahelpdesk.worldbank.org/knowledgebase/articles/378832-what-is-the-world-bank-atlas-method>.
2. Pour en savoir plus : <http://unohrlls.org>.
3. Pour en savoir plus : <http://unohrlls.org/about-ldcs/criteria-for-ldcs/>.
4. Pour en savoir plus : <http://www.oecd.org/dac/conflict-fragility-resilience/listofstateoffragilityreports.htm>.

Commission de l'Union africaine, PO Box 3243, Roosevelt Street (Old Airport Area), W21K19, Addis-Abeba, Éthiopie
ISBN 978-92-95104-80-8
ÉDITIONS OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
ISBN 978-92-64-45971-7 - 2019

Dynamiques du développement en Afrique 2019

RÉUSSIR LA TRANSFORMATION PRODUCTIVE

Quelles sont les tendances économiques et sociales majeures en Afrique aujourd'hui ? Comment l'Afrique s'inscrit-elle dans la mondialisation ? Ce rapport annuel parle d'une Afrique ouverte sur le monde et l'avenir. *Dynamiques du développement en Afrique* tire les leçons des expériences des cinq sous-régions – Afrique australe, centrale, de l'Est, du Nord et de l'Ouest – pour partager et développer les bonnes pratiques. Le rapport identifie les politiques innovantes et offre des recommandations pratiques, adaptées aux spécificités des économies africaines. Étayé par les plus récentes statistiques, son décryptage des dynamiques du développement vise à permettre aux leaders africains de réaliser la vision stratégique de l'agenda 2063 à tous les niveaux : continental, régional, national et local. Chaque édition examine ainsi un thème stratégique.

L'édition 2019 explore les politiques de soutien à la transformation productive. Elle propose trois principaux axes politiques pour transformer les entreprises : fournir des services commerciaux aux regroupements d'entreprises ; mettre en place des réseaux de production régionaux ; et améliorer la capacité des entreprises exportatrices à se développer dans des marchés en mutation rapide.

Cet ouvrage a pour vocation de nourrir le débat entre les membres de l'Union africaine, ainsi que les citoyens, entrepreneurs et chercheurs. Son ambition est de participer à une nouvelle coopération – entre pays, régions... – tournée vers l'apprentissage mutuel et la préservation de nos biens communs. Il est lui-même le fruit de la coopération entre la Commission de l'Union africaine et le Centre de développement de l'OCDE.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://au.int/afdd2019> et <https://doi.org/10.1787/291046f7-fr>

Cet ouvrage est publié sur le site de la Commission de l'Union africaine et sur OECD iLibrary.

Rendez-vous sur www.au.int et www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

